This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Gr 1817

FROM THE BRIGHT LEGACY.

Received JAN 12 1888

Descendants of Henry Bright, jr., who died at Watertown, Mass., in 1686, are entitled to hold scholarships in Harvard College, established in 1885 under the will of

JONATHAN BROWN BRIGHT

of Waltham, Mass., with one half the income of this Legacy. Such descendants failing, other persons are eligible to the scholarships. The will requires that this announcement shall be made in every book added to the Library under its provisions.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. IX. 1er JUILLET 1870.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

CINQUIÈME ANNÉE

TOME NEUVIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1870

Digitized by Google

F21817
~~VIII. 116~~

JAN 12 1883
Bright funds.

Digitized by Google

LES

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR L'ORIENT

RENOUVELÉES PAR LES PROGRÈS DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE LA SCIENCE DES LANGUES

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉGYPTE

Tout le monde sait aujourd'hui, dans l'Europe lettrée, que le Français Champollion a retrouvé, il n'y a pas tout à fait un demi-siècle, le système de l'écriture hiéroglyphique, et ouvert ainsi aux investigations de la science l'histoire entière de ce pays. On commence aussi à savoir, dans le public instruit, que Ninive et Babylone ont été plus récemment étudiées, non-seulement dans les débris de leurs édifices, mais dans les textes de leurs inscriptions religieuses et historiques, devenues à leur tour accessibles à quelques savants. Mais on se fait en général des idées très-vagues ou même très-inexactes sur la rigueur des méthodes de déchiffrement, l'étendue des résultats obtenus, l'activité incessante du travail de découvertes et l'importance de ce travail quant à l'histoire générale de l'humanité. Depuis deux ans, il est vrai, le *Manuel* de M. Fr. Lenormant a

Digitized by Google

donné à beaucoup de lecteurs des idées plus saines; et quelque temps auparavant j'avais essayé, aussi bien qu'un de mes collègues de l'Université, de les populariser dans les classes, au moyen d'un livre élémentaire [1] auquel M. Lenormant a fait un certain nombre d'emprunts [2].

J'entreprends ici un travail conçu d'après un plan différent: je veux offrir le tableau des progrès obtenus dans les sciences historiques de toute nature par les travaux de cet ordre. L'Égypte, objet de mes études, non pas constantes, mais favorites depuis quatorze ans, devait avoir ici la première place. Sans être à beaucoup près, on le verra, aussi isolé qu'on l'a cru longtemps dans l'histoire générale du monde, le royaume des Pharaons l'est cependant assez pour qu'on puisse le détacher du groupe des peuples orientaux. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que, remontant déjà à bien des années, les études égyptologiques ont donné à cette heure des résultats beaucoup moins incomplets que celles qui concernent l'Assyrie; de plus, les premiers événements qu'elles nous révèlent sont antérieurs de beaucoup aux textes cunéiformes les plus anciens.

I

ÉCRITURE ÉGYPTIENNE. — CERTITUDE DU DÉCHIFFREMENT.

Mais avant d'aborder l'examen de ces résultats, il faut dissiper les doutes qui pourraient subsister encore dans l'esprit du lecteur sur la valeur du procédé qui les donne; en d'autres termes, il faut lui *démontrer* la *certitude* positive et mathématique de la lecture et de l'interprétation des textes égyptiens.

[1] *Histoire ancienne des peuples de l'Orient jusqu'au début des guerres médiques.* Paris, Douniol, 1862, — avec un appendice à l'usage des professeurs (1863).

[2] Voir le numéro d'octobre 1869 de la *Revue* (t. VII, p. 648). Les principaux de ces emprunts concernent le séjour au Sinaï et l'étude de la loi de Moïse (p. 29-36 de mon livre), la question générale de la chronologie des Juges (p. 45-46), la campagne de Barac (p. 47), les campagnes du pharaon Thoutmès III en Palestine et en Syrie (p. 105, 107), le colosse dit de Memnon (p. 111), le premier canal de l'isthme (p. 118-119), le règne de Sabacon (p. 144), l'écriture des Egyptiens (p. 160-162), les prétendus rois fainéants d'Assyrie (p. 177).

Digitized by Google

Je maintiens ces épithètes comme représentant avec la dernière exactitude la réalité des faits; non pas sans doute qu'un savant ne puisse faire *des contre-sens* dans une inscription et surtout dans un manuscrit appartenant à l'ancienne Egypte, autant et peut-être plus que dans un texte de Thucydide et d'Eschyle, dans les Védas ou dans le Ramayana; mais l'obscurité de tel ou tel passage, la difficulté qu'on éprouve à bien entendre telle ou telle expression, ne donnent à personne l'idée que l'intelligence du grec et du sanscrit repose sur des hypothèses de convention; et il est facile de prouver que celle des textes égyptiens n'est pas moins assurée. La différence la plus réelle c'est que, parmi les signes très-nombreux de cette écriture, il en est encore d'inconnus, soit pour la prononciation, soit pour le sens, parmi ceux du moins dont l'emploi était rare. Le dictionnaire est donc moins complet que pour les langues indo-européennes; la syntaxe est peut-être plus imparfaite encore que le vocabulaire; les difficultés de détail restent donc plus fréquentes et demandent plus de labeur; mais la certitude de l'ensemble n'est pour cela aucunement compromise, ainsi qu'on le verra aisément par l'exposition même de la méthode du déchiffrement et l'historique de sa découverte.

De rares tentatives, demeurées absolument sans résultat, avaient été faites en Europe, depuis la renaissance, pour retrouver la clef de l'écriture hiéroglyphique; et jamais on n'eût trouvé aucune issue dans la voie que les savants avaient adoptée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, voie que leur traçaient presque forcément les données erronées des anciens Grecs.

Seuls Plutarque et Clément d'Alexandrie avaient nettement indiqué l'usage de caractères *phonétiques* ou représentant des *sons*, dans l'écriture égyptienne; on n'y songeait plus, et l'on s'obstinait à *deviner* des mots qu'il eût fallu *épeler*, et que d'ailleurs on était presque assuré de *comprendre*, si l'on parvenait à les *lire*. En effet, la langue copte, très-longtemps parlée par les chrétiens indigènes, langue qui n'a pas, on l'a su depuis quelques mois, complétement disparu de leur usage, et qu'ils emploient tous comme langue liturgique depuis qu'ils parlent arabe, conserve la plupart des racines de la langue pharaonique, à laquelle elle ressemble exactement comme l'italien au latin.

Ce n'est pas, du reste, que les anciens eussent menti en

Digitized by Google

affirmant que les Égyptiens avaient des caractères *symboliques*. Ce fait est vrai et l'usage de ces caractères était même fréquent; mais ni ceux-là ni les caractères *figuratifs* représentant l'objet même dont il est question, ne forment que la moindre partie des signes dont se compose une inscription. Souvent même on pourrait les supprimer, du moins pour la plupart, sans porter atteinte, sinon à la clarté, du moins à la valeur du sens. En effet, on les emploie surtout comme *déterminatifs*, c'est-à-dire pour aider à la lecture d'un système phonétique compliqué et d'une langue chargée d'homonymes, en ajoutant la figure ou le symbole de l'objet à son nom écrit soit *en toutes lettres*, soit plus souvent *en toutes syllabes*, car, à côté de caractères alphabétiques proprement dits, les Égyptiens faisaient un très-large emploi de caractères syllabiques extrêmement variés. C'est même là, à vrai dire, la seule difficulté sérieuse qui subsiste encore pour la lecture d'un certain nombre de mots, d'autant plus que plusieurs de ces caractères ne représentent pas toujours la même syllabe; cela est bizarre, mais cela est certain; heureusement le nombre de ceux-là n'est pas grand, et il y a des moyens de tourner la difficulté.

Mais revenons au point où Champollion a trouvé les choses, je ne puis dire la science, puisque avant lui cette science n'existait pas.

En 1798, pendant l'occupation française en Égypte, fut découverte la fameuse inscription de Rosette, datée du règne de Ptolémée V et contenant en hiéroglyphes, en caractères démotiques ou populaires et en grec, un même texte, un décret rendu par les prêtres égyptiens en l'honneur du roi; la rédaction égyptienne avait perdu une partie de ses lignes, mais le grec était presque intact. On y lisait d'ailleurs que l'acte devait y être gravé dans la langue du pays, en caractères hiéroglyphiques et en caractères populaires; on était donc certain de connaître par le grec le sens général du texte égyptien que l'on avait sous les yeux; mais rien n'était fait tant qu'on n'aurait pas identifié les détails.

Ce texte contenant des noms propres étrangers à la tradition et à la langue de l'Égypte, on était averti par le bon sens que ceux-là du moins devaient être écrits en caractères phonétiques, et l'on n'eut pas beaucoup de peine à distinguer ces *noms royaux*, dans le texte hiéroglyphique, au *cartouche* ou

Digitized by Google

encadrement d'honneur, à angles arrondis, dont ils sont ornés. Champollion put ainsi reconnaître les éléments alphabétiques de ces noms. La comparaison avec les éléments de même nature compris dans un autre texte bilingue découvert à Phile, dans la Haute-Égypte, vint presque aussitôt confirmer et agrandir ce résultat, obtenu en 1822 par Champollion.

Déjà même il n'en était plus à sa première découverte. L'année précédente, il avait signalé à l'Académie des inscriptions une observation bien féconde dans l'avenir : c'est que les caractères *hiératiques* des papyrus sont une simple tachygraphie des hiéroglyphes cursifs. Il était parvenu à s'en assurer par la comparaison des inscriptions et des papyrus, en observant que certains textes de l'une et de l'autre classe, accompagnant la même scène figurée, devaient contenir les mêmes mots disposés dans le même ordre, et en reconnaissant que les signes qui se répètent aux mêmes places se correspondaient dans les deux séries de caractères. Il y était parvenu sans connaître ni la prononciation ni le sens des mots qu'il avait sous les yeux, par la seule intensité de son attention, et sans savoir encore comment il pourrait utiliser cette découverte pour la lecture des textes : merveilleux témoignage d'une volonté inébranlable, glorieux exemple de ce que peuvent le dévouement à la science et une confiance héroïque dans la récompense qui suivrait ses efforts, dût-elle être réservée à une génération future!

Mais heureusement il n'en fut pas ainsi : dès 1822, deux nouvelles découvertes venaient féconder la première. Champollion rédigeait, non pas sans doute une interprétation du texte démotique de Rosette, mais un mémoire où il opérait la séparation des groupes représentant chaque mot. Il y distinguait par la répétition de leur emploi ceux qui correspondent aux particules grammaticales, et il constatait que la disposition des mots est la même dans ce morceau qu'elle le serait dans les phrases coptes traduisant le texte grec correspondant. Ce dernier mémoire précédait de quelques semaines à peine celui que j'indiquais en premier lieu, et où, le 17 septembre 1822, il exposait à l'Académie des inscriptions l'emploi des caractères alphabétiques dans le texte hiéroglyphique de Rosette, emploi qu'il limitait encore à la transcription des noms étrangers. Deux ans plus tard, la lumière avait brillé, le grand

Digitized by Google

secret s'était découvert à son génie. Il avait la clef du système phonétique dans son ensemble, système fondé, en grande partie au moins, sur l'assonnance des signes avec le mot égyptien correspondant soit à la syllabe qu'ils représentent, soit à un mot dont ce caractère est l'initiale, quand il est alphabétique. Or, je le répète, les racines égyptiennes conservées dans le copte suffisaient aux premiers travaux de ce déchiffrement; et Champollion se trouvait d'autant plus encouragé à les entreprendre et à les poursuivre qu'il croyait à la complète identité des deux langues.

Deux faits généraux surtout ont permis de passer graduellement de la théorie à la pratique, d'arriver à la lecture effective des textes égyptiens : 1° les caractères syllabiques sont fréquemment accompagnés soit des deux consonnes comprises dans les syllabes qu'ils représentent, soit de la première placée avant le caractère, soit de la dernière placée après, en sorte que ces deux consonnes étant signalées même dans des mots différents, permettent de restituer la syllabe; quant aux voyelles, elles sont *vagues* en égyptien : la prononciation n'en est presque jamais sûre pour nous et très-souvent on les omettait. 2° Les mots sont fréquemment suivis soit de la *représentation* de l'objet qu'ils désignent, soit d'un caractère *générique* ou *symbolique*, désignant la classe à laquelle appartient cet objet, s'il s'agit d'un nom, ou l'ordre d'idées auquel correspond l'action ou l'état représentés par le mot, s'il s'agit d'un verbe. Ainsi la peau d'une croupe d'animal représentera les quadrupèdes; la branche de fleurs, les plantes; l'homme portant la main à la bouche, les actes intellectuels, etc., etc. C'est donc, on le voit, un système d'écriture, compliqué sans doute, mais logique et régulier. L'écriture cursive est plus capricieuse que l'écriture monumentale, et surtout l'écriture des temps ptolémaïques est trop souvent embarrassée par des innovations arbitraires ou subtiles, mais les défauts de la décadence ne peuvent jeter aucune incertitude sur le système général du déchiffrement. Les procédés de lecture et d'interprétation adoptés par les égyptologues et déterminés par une patiente analyse conduisent aujourd'hui, dans leur application uniforme, sans hypothèse, même de détail, à traduire littéralement, mot par mot, des centaines de récits, quelquefois de plusieurs pages, dont chacun forme un tout parfaitement suivi et qui

Digitized by Google

tous correspondent à des événements qui s'enchaînent, à la peinture d'une même civilisation, sans autres variations que celles qu'amènent les événements et le temps. Puis, un texte ptolémaïque et par conséquent des plus difficiles à lire, contenant trente à quarante lignes hiéroglyphiques, a été découvert ces années dernières dans les ruines de l'ancienne Tanis. Or ce texte, traduit *sans aucun écart des règles* précédemment adoptées, sans qu'on ait eu à changer le sens d'un mot ou la valeur d'une flexion grammaticale, a donné l'équivalent exact du grec inscrit à côté. Après un pareil fait, il n'y a rien d'exagéré à parler de certitude mathématique au sujet de la découverte de Champollion.

Cela ne veut pas dire assurément qu'aucun tâtonnement partiel ne s'est produit dans les progrès successifs du déchiffrement. Champollion lui-même n'a pas toujours marché en droite ligne. Je le disais tout à l'heure, il avait cru, par une heureuse et féconde erreur, qui lui a donné plus de courage et de confiance, retrouver dans le copte la langue pharaonique elle-même, et il avait en conséquence hasardé des assimilations inexactes entre certains sons de la langue la plus récente et la prononciation de certains caractères antiques; il ne s'était pas non plus rendu compte de la très-notable différence qui existe entre l'orthographe des temps reculés et celle des siècles voisins de l'ère chrétienne. Les règles générales du déchiffrement ont été posées par lui d'une main sûre; elles n'ont pas été ébranlées depuis, et l'on peut affirmer aujourd'hui qu'elles ne le seront jamais; les applications pratiques et détaillées ont fait de grands progrès depuis sa mort, non-seulement par la connaissance d'un nombre de mots bien plus considérable, mais par la rectification de lectures hypothétiques, du moins quant au son, car il s'était peu ou point trompé sur le sens des moindres passages. Aujourd'hui encore, on rectifie fréquemment un détail de prononciation, on complète une nuance de sens, un cas d'homonymie ou de synonymie, une variante d'orthographe; mais ces faits, intéressants pour les hommes du métier, n'apportent aucune altération aux principes de la lecture ni de la traduction, principes confirmés par une vérification constante dans la lecture des textes les plus variés. Tout document égyptien qui n'est pas fruste est désormais susceptible d'une traduction toujours certaine dans l'ensemble et souvent facile dans les détails.

Digitized by Google

II

CHRONOLOGIE. — QUESTION DES DYNASTIES SIMULTANÉES.

Parmi les textes en langue classique qui concernent l'Égypte antique, les seuls qui puissent servir au classement des faits et des règnes mentionnés dans les inscriptions, ce sont, avec quelques lignes d'Ératosthène, les fragments et les listes de rois et de dynasties extraits par Josèphe, Julius Africanus [1] et Eusèbe d'une histoire d'Égypte, rédigée en grec sous les premiers Ptolémées par le prêtre égyptien Manéthon. Les premières notions historiques sur les Pharaons, acquises par des monuments authentiques, ont en effet constaté qu'il faut s'en tenir, tout en l'interprétant par une solide critique, à l'ordre indiqué par Manéthon, et qu'il n'y a rien, absolument rien à tirer, en ce qui concerne l'ordre des temps avant le VIIe siècle, ni d'Hérodote ni de Diodore, qui ont pourtant visité l'Égypte, et ce dernier lorsqu'une famille grecque y régnait depuis longtemps. Très-précieux pour la connaissance des mœurs et des coutumes de ce pays, ces deux historiens n'en connaissaient point l'écriture; et ils en ignoraient aussi complétement la chronologie que le feraient pour celle de Rome un écolier qui prendrait Trajan pour l'aïeul de Scipion Émilien. Mais, si les listes de Manéthon ne sont jamais contredites par les monuments en ce qui concerne la répartition des dynasties, il faut se hâter d'ajouter qu'il n'y a presque aucun usage à faire des chiffres qui les accompagnent. Outre que, sous la plume des divers auteurs d'extraits ou plutôt sous celle de leurs copistes, ces chiffres se sont altérés au point de présenter pour les mêmes familles ou les mêmes règnes des différences considérables, la somme que l'on obtient en fermant les yeux sur ces discordances, en suivant l'un quelconque des chronologistes byzantins ou en prenant une moyenne, diffère d'une *quinzaine de siècles en plus* du chiffre qu'avait adopté l'historien national lui-même, opérant sur des données et d'après

[1] Africanus est perdu, mais ses extraits sont conservés dans un écrit de Georges le Syncelle.

Digitized by Google

un procédé de critique que nous ignorons. Et ce chiffre total de 3555 ans (avant Alexandre) au lieu de 5000 environ, *est bien de Manéthon lui-même* et non des copistes du moyen âge : ceci a été démontré en Allemagne par M. Lepsius, dans les mémoires de l'académie de Berlin ; en France, par M. Th. H. Martin, dans la *Revue archéologique,* par des dissertations auxquelles il n'y a rien à répondre ; le seul tort de M. Lepsius est de se reporter trop docilement à la critique de Manéthon.

Donc, point de chronologie positive pour les premiers temps de l'histoire d'Égypte. Nous sommes ici, suivant la spirituelle expression d'un égyptologue, dans la *géologie de l'histoire;* nous pouvons avoir des *dates relatives,* connaître exactement parfois l'antériorité de tel fait par rapport à tel autre; mais nous ignorons les *dates absolues;* nous ignorons les chiffres qui mesurent dans son ensemble le temps écoulé depuis les premiers temps de l'empire égyptien jusqu'aux dates vraiment historiques. « Nous n'avons, dit nettement M. de Rougé [1], aucun moyen raisonnable de mesurer l'âge des pyramides. »

L'explication de cette impuissance est facile; mais par sa nature même elle nous interdit presque l'espoir de voir combler dans l'avenir cette lacune de la science : c'est que les Égyptiens n'avaient pas, n'ont *jamais* eu d'*ère*. Jamais, sauf une ère provinciale, mentionnée sur un seul monument et d'une époque comparativement peu ancienne, les Égyptiens n'ont connu d'autre moyen de dater les faits que de désigner l'année courante du règne sous lequel ils s'étaient produits. Jamais ils ne les ont rapportés chronologiquement à un événement antique, ce qui nous permettrait au moins de connaître leur opinion sur la durée des grandes périodes de leur histoire. Donc, pour reconstituer les anciennes dates, en partant d'un synchronisme connu (et nous en trouvons dans les derniers siècles de cette histoire), il faudrait calculer la *durée de chaque règne* successif; or, c'est être fort modéré que de soutenir qu'il y en a *dix-huit ou dix-neuf sur vingt* pour lesquels tout contrôle d'un chiffre énoncé, toute opinion arrêtée et raisonnable à cet égard est *chose impossible;* c'est seulement en approchant des temps modernes, en arrivant au *nouvel empire* égyptien, vers

[1] *Notice sur les monuments égyptiens du Musée du Louvre,* p. 23.

Digitized by Google

le XVIe ou le XVIIe siècle avant Jésus-Christ, que nous commençons à entrevoir une approximation acceptable ; c'est seulement au XIIIe et surtout au Xe siècle que l'approximation commence à se resserrer ; c'est seulement au commencement du VIIe, entre la régence de Lycurgue et l'archontat de Solon, que nous trouvons pour l'Égypte une chronologie fixe et précise [1].

L'énorme différence que nous avons remarquée entre l'addition des chiffres *dits* de Manéthon et le total réellement adopté par lui ne provient-elle pas en partie de l'existence de dynasties simultanées, dont les chiffres feraient double emploi ? On l'a dit souvent, et il y a de sérieuses raisons de croire qu'il en est ainsi pour quelques-unes d'entre elles ; mais c'est là une question qui ne peut être examinée isolément : la solution certaine ou vraisemblable résulte, pour chaque dynastie en particulier, des faits qui la concernent. C'est plutôt une question d'histoire que de chronologie ; les pages que le P. de Valroger a mises sous les yeux des lecteurs de la *Revue* doivent les avoir convaincus que ce n'est pas une question de foi. Comme règle de critique, on peut admettre qu'une dynastie dont les monuments se retrouvent dans toute l'Égypte l'a en effet gouvernée tout entière ; au contraire, une autre dont les inscriptions seraient rares, purement locales, restreintes à la contrée dont le nom est employé pour désigner la dynastie elle-même, une famille surtout dont les traces monumentales auraient complétement disparu ou ne seraient nulle part nettement reconnaissables, aurait toutes les apparences d'un pouvoir local, issu d'une révolution et d'un démembrement. Les dynasties VIIe, VIIIe, IXe et Xe sont dans ce cas ; la simultanéité de la quatorzième avec la treizième et peut-être avec les suivantes, sa concentration dans le nord-ouest de l'Égypte sont assez généralement admises par la science [2]. Quant aux époques moins anciennes, des démembrements se sont produits à plusieurs reprises, mais il ne paraît pas que la simultanéité

[1] Cette question de l'incertitude complète des dates avant la dix-huitième dynastie et de leur grossière approximation jusqu'à la vingt-cinquième a été l'objet des leçons historiques de M. de Rougé au Collége de France, pendant le second semestre de 1865. J'ai eu l'honneur d'être chargé par lui d'en publier la rédaction dans la *Revue de l'instruction publique* (1865 et 1866).

[2] J'ai soutenu cette opinion dès 1859 dans les *Annales de philosophie chrétienne* (*Recherches sur la quatorzième dynastie de Manéthon*), et je crois pouvoir maintenir la partie de ce travail qui a pour objet de la démontrer.

Digitized by Google

se soit alors étendue à la durée entière d'une dynastie, si ce n'est peut-être au temps des rois éthiopiens.

Si la chronologie exacte et précise de l'histoire d'Égypte s'étend en remontant jusqu'aux premières années du VIIe siècle, ce n'est pas seulement à un certain accord entre Manéthon et les sources grecques que nous devons cet avantage, bien que depuis lors les relations entre l'Égypte et la Grèce n'aient pas cessé. Nous le devons surtout à la série continue des monuments funéraires érigés en l'honneur des Apis, taureaux sacrés de Memphis, dont la naissance et la mort sont notées au moyen des années du règne; et, comme on a soin d'y ajouter la durée de leur vie, l'échelle de ces dates est facile à construire. C'est donc à l'une des plus grandes découvertes de M. Mariette, celle du sérapéum de Memphis contenant d'innombrables monuments, que sont dues les données chronologiques les plus exactes sur l'empire des Pharaons. En remontant on trouve des années de règne, donnant des *minima* pour la durée de chacun d'eux et formant une série assez complète jusqu'à la première moitié du Xe siècle où nous possédons un synchronisme inestimable, celui du roi de la vingt-unième dynastie qui envahit la Judée au temps de Roboam : la similitude du nom de ce monarque avec celui que mentionne la Bible, et le nom de Juda inscrit dans l'énumération de ses conquêtes (éphémères) ne permettent de conserver aucun doute sur cette identité. Nos connaissances sur la durée des trois dynasties précédentes sont loin d'être complètes; néanmoins, pour la vingtième, des dates astronomiques, appartenant au règne de trois de ses princes, ont été signalées et démontrées par M. Biot[1]; on peut en déduire avec certitude que cette dynastie a commencé vers 1300 avant Jésus-Christ. On sait encore que la dix-neuvième renferme un règne fort long, celui de Ramsès II, le Sésostris d'Hérodote, qui régna soixante-sept années, y compris celles où il fut associé à son père; on connaît, pour la dix-huitième, beaucoup d'années de règne donnant des *minima* de leur durée; et, si l'extrait de Manéthon employé par Josèphe pour établir la chronologie de cette période[2] nous est parvenu dans un état déplorable, on peut cependant, en

[1] *Mém. de l'Académie des sciences*, t. XXIV.
[2] *Contre Apion*, I, 14-15.

Digitized by Google

le rapprochant des dates monumentales, en tirer une appréciation satisfaisante de la durée qu'elle embrasse[1]. Tout cela combiné donne, je le répète, une approximation grossière des dates absolues à partir du commencement de la dix-huitième dynastie, c'est-à-dire de l'expulsion des Pasteurs, et permet de placer cet événement au XVIIe siècle avant la naissance du Sauveur, tout en reconnaissant une possibilité d'erreur qui pourrait fort bien aller à un siècle. Au delà, nous ne connaissons que des dates relatives, trop rares et trop espacées entre elles pour nous laisser le moindre espoir de les relier par une chronologie positive : encore une fois, les chiffres qu'on appelle abusivement chiffres de Manéthon n'appartiennent qu'à ses copistes et sont contredits les uns par les autres autant au moins que par les monuments originaux.

Quant au *papyrus royal* de Turin, liste des rois avec la durée des règnes et les totaux des dynasties, que l'on croit avoir été rédigée au temps de la dix-huitième, il est brisé en tant de fragments, tant de chiffres et de noms ont disparu, qu'il serait tout à fait impossible de tenter par ce moyen une restitution de l'ensemble. Ce document est néanmoins d'une grande importance, puisqu'il permet quelquefois de contrôler une série de noms inscrits dans les listes de Manéthon ou de saisir la transition d'une dynastie à l'autre sur les listes monumentales de noms royaux, listes qui d'ailleurs sont toujours dépourvues de chiffres et présentent de larges coupures. On s'est ainsi assuré qu'une série de prénoms officiels inscrits parmi les ancêtres ou les prédécesseurs de Thoutmès III (de la dix-huitième dynastie), sur la fameuse table de Karnak, et parmi ceux de Ramsès II, sur la première table d'Abydos, représente, non la dix-septième dynastie, comme l'avait cru Champollion, mais bien la douzième ; et l'on a pu restituer à leur place, au moyen de la suture avec celle-là, plusieurs prénoms de la treizième, inscrits aussi sur la table de Karnak. Ces restitutions ont d'ailleurs été complétées par des monuments distincts, portant à la fois le prénom royal inscrit dans la table ou dans la liste monumentale et le nom propre des mêmes rois.

J'ai parlé tout à l'heure de dates astronomiques ; il faut expli-

[1] Je me suis livré à ce travail dans mes *Recherches sur la quatorzième dynastie*, § 8.

Digitized by Google

quer ce terme, d'autant plus que l'expliquer c'est en même temps faire connaître le principe sur lequel reposait, dans l'ancienne Égypte, la construction du calendrier. Depuis un temps fort reculé, l'Égypte avait une année de trois cent soixante-cinq jours, ou de douze mois, ayant trente jours chacun, avec cinq jours complémentaires ou *épagomènes*, comme on dit en grec, mais sans années bissextiles ni intercalations d'aucune espèce, bien que les Égyptiens aient de bonne heure aussi connu une année fixe ou sothiaque, commençant au lever héliaque de Sothis (Sirius), c'est-à-dire au jour où cette étoile paraît pour la première fois le matin avant le lever du soleil et cesse d'être dissimulée par ses rayons [1]. Ce phénomène astronomique avait fixé l'attention des Égyptiens, parce que le lever héliaque de Sirius a correspondu chez eux pendant un grand nombre de siècles avec le solstice d'été, et par conséquent avec le commencement de la crue du Nil, phénomène régulièrement causé par les pluies périodiques de l'Ethiopie, et auquel l'Égypte doit de n'être pas un désert. Mais l'année civile et même l'année religieuse, au moins pour les cérémonies qui n'étaient pas essentiellement liées à la variation des saisons, étant uniformément de trois cent soixante-cinq jours, se déplaçait d'un jour en quatre ans, par rapport à l'année réelle [2]. Si donc un fait astronomique, à la date duquel il est facile de remonter par le calcul, se trouve daté sur un monument égyptien, au moyen du calendrier mobile, de *l'année vague*, comme l'appellent les égyptologues, il est facile d'en conclure la date réelle et absolue avec une forte approximation. En effet, un texte du temps de l'empire romain nous apprend en quelle

[1] On me permettra de distraire un instant le lecteur de cette exposition aride en lui citant à ce sujet une plaisante erreur. L'auteur d'un travail sur l'Egypte pharaonique s'était laissé persuader que certaine inscription tracée dans une pyramide de Gizeh en faisait remonter la construction jusqu'à l'âge où le lever héliaque de Sirius ou de quelque autre astérisme coïncidait avec l'heure de midi. Avec une bonne foi et un sérieux imperturbables il énonçait combien cela représentait de milliers d'années, et il ne se doutait pas le moins du monde qu'il définissait ainsi le temps imaginaire où les Egyptiens voyaient le soleil se lever à midi.

[2] Ou plus exactement de quatre-vingt-dix-sept jours en quatre cents ans, en tenant compte du principe de la réforme grégorienne. D'où il résulte que la période dite sothiaque, qui ramenait la coïncidence de l'année égyptienne avec l'année sidérale quant au point initial, est réellement de 1506 ans et non de 1460, comme on le croyait autrefois.

Digitized by Google

année la grande période de 1461 années égyptiennes ramena celles-ci en accord avec l'année normale, en ramenant le premier jour du mois de Thot au solstice d'été. Nous savons donc en quelles années juliennes proleptiques de semblables coïncidences avaient eu lieu, et nous savons également combien d'années avaient dû s'écouler, pour que tel jour de tel mois se trouvât à telle distance de la place qu'il occupait dans l'année normale. L'erreur possible ne doit être que de trois ans au maximum, en plus ou en moins, le déplacement étant quadriennal; seulement il faut pour cela que le jour du phénomène soit bien exactement connu; et, en fait, sur deux tombeaux de la vingtième dynastie où est mentionné le lever de Sothis, l'approximation n'est pas d'un jour, mais d'une quinzaine environ, ce qui laisse une erreur possible d'un demi-siècle ou même davantage. Quant à la date astronomique qu'on avait cru un instant pouvoir attribuer à Thoutmès III, elle reposait sur une copie inexacte; elle se trouvait d'ailleurs en contradiction avec des données historiques fort sérieuses; aussi n'a-t-elle pas laissé de trace dans la science.

III

PROGRÈS SUCCESSIFS DE L'ÉGYPTOLOGIE.

On est suppris quand on considère avec quelle rapidité et quelle sûreté tout à la fois Champollion marcha dans la voie des découvertes, dès les premières années qui suivirent celle du déchiffrement. Dans ses deux lettres à M. de Blacas sur les antiquités égyptiennes du musée de Turin (1824 et 1826), outre les faits relatifs à l'art et à la mythologie, les linéaments de l'histoire des Pharaons, du moins pour le nouvel empire, sont pour la plupart déjà tracés; les monuments royaux sont lus et classés suivant l'ordre des dynasties de Manéthon. Il y a, il est vrai, un embarras et une confusion au sujet des débuts de la dix-neuvième dynastie et spécialement de Ramsès le Grand, résultant surtout, on le devine aisément, de la confusion signalée plus haut et introduite par les

Digitized by Google

copistes de Josèphe dans son extrait de Manéthon. Mais la seule erreur considérable est la confusion dont j'ai parlé entre la douzième et la dix-septième dynastie; erreur dans laquelle l'auteur a, je crois, persisté jusqu'à sa mort, mais erreur inextricable tant qu'on n'avait pas trouvé soit des textes restituant leurs noms aux princes dont les listes égyptiennes ne donnaient que les prénoms, soit une série quelconque de documents chronologiques intermédiaires entre ces règnes et la dix-huitième dynastie et se raccordant visiblement à l'une ou à l'autre. Or, aujourd'hui encore, ces documents sont rares, et, au temps de Champollion, l'on n'en connaissait aucun ; rien ne lui faisait donc soupçonner l'énorme lacune de la Table d'Abydos ; tout au plus aurait-il pu être mis en éveil par l'existence de cartouches de ces rois mystérieux en dehors de la haute Égypte.

Mais les lettres à M. de Blacas ne contenaient encore que des esquisses et des points de repère ; le grand travail historique de Champollion est celui qu'il exécuta en Egypte à la tête de l'expédition franco-toscane, en 1828-29. Depuis la seconde cataracte jusqu'à Thèbes les monuments furent explorés par lui en détail dans leur composition architecturale, leur décoration et leurs textes. Outre ses Lettres et des Notices détaillées, de riches dessins furent publiés; une multitude de documents politiques, religieux, artistiques se trouvèrent ainsi livrés à l'étude de l'Europe savante à la suite de cette expédition mémorable, dont le labeur porta malheureusement une atteinte irrémédiable et enfin mortelle à la santé de son chef. Dès lors on n'eut plus seulement le cadre d'une histoire; on eut une histoire, très-incomplète sans doute, — elle l'est encore et il y a bien lieu de croire qu'elle le sera toujours, — mais une *histoire* au vrai sens du mot, ne se bornant pas à faire connaître en grande partie la succession des principaux faits matériels, laissant pénétrer la science dans les croyances et la civilisation d'un peuple disparu depuis près de vingt siècles de la scène politique, et dont l'existence vraiment nationale et indépendante était anéantie avant la bataille de Marathon.

Cependant il ne faut rien exagérer, même pour rendre hommage à un grand homme; il ne faut pas se dissimuler qu'il restait beaucoup à faire à ses successeurs. Sauf les grandes

Digitized by Google

pyramides de Gizeh, près de l'emplacement de l'ancienne Memphis, on ne connaissait encore rien ou presque rien qui remontât aux premières dynasties. C'était déjà quelque chose assurément que d'avoir retrouvé dans l'histoire la place relative de ces gigantesques monuments et d'avoir reconnu l'énorme erreur d'Hérodote à cet égard, en signalant dans les listes de Manéthon les noms de leurs fondateurs, défigurés par les historiens grecs, noms qui les reportent à la quatrième dynastie ; mais c'était loin d'être assez, et de grandes difficultés matérielles s'opposaient à ce qu'on élargît sur ce terrain la voie de la science : en général les monuments subsistants encore et qui sont antérieurs à l'invasion des pasteurs ne sont pas à fleur de sol, et ils se trouvent concentrés dans des régions sur lesquelles n'étaient pas appelées d'une manière aussi pressante les investigations de l'illustre explorateur.

Mais l'expédition de 1828 avait, je l'ai déjà dit, apporté à la France et à l'Europe des notions très-positives, très-étendues et très-variées sur l'histoire, les croyances, les arts et les mœurs de l'ancienne Égypte ; ces deux derniers objets, d'ailleurs, étaient moins inconnus que les premiers. Des monuments de l'art avaient été dessinés par la commission française de 1798, et publiés depuis avec luxe ; quant aux mœurs, Hérodote et Diodore avaient transmis à cet égard des détails assez nombreux qui sans doute se rapportent surtout aux temps où ils écrivaient, mais qui suffisent pour donner une idée générale des habitudes nationales d'une contrée peu disposée à de capricieux changements.

Champollion mourut peu d'années après son retour, et les études égyptiennes en éprouvèrent un long et profond ébranlement. Ses compagnons pourtant n'avaient pas déserté ses traces. En Italie, Rosellini publiait ses deux grands ouvrages des Monuments civils et des Monuments religieux de l'Égypte ; mais l'imperfection de ses connaissances philologiques était un bien grave obstacle au succès de sa propagande. En France, Charles Lenormant s'attachait à élucider un certain nombre de questions ; mais la langue n'était pas encore assez bien connue pour que l'on pût aisément combler les lacunes du vocabulaire sans le secours du génie tout exceptionnel que possédait le maître. Si celui-ci avait laissé une grammaire, précieux témoignage de ses procédés de découvertes, mais que devait dépasser

Digitized by Google

la génération suivante, le dictionnaire n'existait pas, dans le sens ordinaire du mot; pour le dictionnaire (posthume) de Champollion, on avait adopté, au lieu de l'ordre alphabétique, celui du classement des signes d'après la nature, quelquefois douteuse, de l'objet représenté par chacun d'eux. On ne pouvait mieux faire peut-être, tant que la prononciation resterait si souvent erronée ou incertaine, tant que les compléments alphabétiques dont j'ai parlé n'auraient pas restitué la valeur d'un très-grand nombre de caractères syllabiques; mais cet état de choses demeurait comme un embarras et un obstacle permanent à toutes les études, et l'on peut dire que, presque jusqu'à l'année dernière, chacun a dû se faire son dictionnaire à lui-même par le dépouillement successif des textes, déjà interprétés ou non, qu'il analysait dans le cours de ses études.

A la mort de Champollion, la chaire créée pour lui au collége de France fut donnée à Letronne, dont l'Égypte grecque et romaine devint le domaine prospère et fécond, sans être jamais exclusif. L'égyptologie pharaonique se taisait; il semblait qu'après la perte qu'elle venait de subir, la science en deuil se fût imposée un recueillement silencieux.

Pourtant elle ne restait pas complétement endormie. En 1837, M. Lepsius fit paraître, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome,* une étude fort remarquée et fort remarquable, par la sûreté et la netteté de l'exposition, sur le déchiffrement de l'écriture hiéroglyphique. Mais ce n'était là qu'un prélude. En 1842, dix ans après la mort de Champollion, M. Lepsius partait à son tour, à la tête de la grande expédition prussienne qui allait fouiller avec tant de zèle et de succès, pendant trois années entières, l'empire des Pharaons, non plus seulement dans la basse Nubie et la haute Égypte, mais jusqu'au Sennaar africain d'une part, et de l'autre jusqu'au massif de l'Arabie Pétrée.

La publication des monuments recueillis par elle forme une collection sans égale de dessins et d'inscriptions, rangés par ordre chronologique (les notices de Champollion suivaient l'ordre des lieux). Pour la première fois, l'Égypte moyenne, la plaine et le plateau de Memphis étaient scrutés en détail; et, nous le verrons bientôt, elle livrait à la science avec abondance, avec profusion, les documents les plus précieux. L'exploration de la Nubie supérieure ne faisait pas seulement con-

Digitized by Google

naître l'extension du pouvoir possédé par les rois de la dix-huitième et de la dix-neuvième dynastie, mais donnait des révélations toutes nouvelles sur les rapports réels de la civilisation pharaonique avec celle de l'Ethiopie. Il fallut renoncer aux préjugés transmis par les Grecs à cet égard ; on sut alors que la civilisation égyptienne, loin de descendre le Nil, l'avait remonté assez tardivement jusqu'à Barkal, très-tardivement jusqu'à Méroé.

A peine M. Lepsius était-il de retour en Europe, que l'égyptologie française se redressait et se remettait à l'œuvre avec une activité aussi ardente qu'intelligente. L'Allemagne d'ailleurs n'avait pas attendu le retour de son docte émissaire ; Bunsen, avec cette intrépidité de recherches et cette témérité de conclusions qui ont signalé sa carrière scientifique, avait composé les trois premiers volumes de sa *Place de l'Égypte dans l'histoire du monde;* et ce fut précisément à l'occasion de cet ouvrage que le chef actuel de l'école française, M. de Rougé, se signala par sa première œuvre. En 1846 et 1847, il fit paraître dans les *Annales de philosophie chrétienne* une série d'articles ayant pour objet direct l'examen de ces trois volumes, mais destinés surtout à mettre les amis de la science au courant de l'ensemble des découvertes égyptologiques, par un exposé sommaire, mais parfaitement net. Sans doute la critique tâtonnait sur certains points ; M. de Rougé croyait encore à la possibilité d'établir certaines conclusions chronologiques touchant les premiers siècles de cette histoire, opinion qu'il a complétement abandonnée dans sa notice de 1855, et, comme je le disais plus haut, combattue dix ans plus tard au Collége de France. Mais, dès 1847, il adhérait formellement à la doctrine de M. Lepsius sur la place qui appartient à la dynastie des Amenemha et des Sesurtesen ou Osortasen, c'est-à-dire à la douzième, et il constatait la rigueur scientifique de la méthode du déchiffrement.

Divers articles de la *Revue archéologique,* rédigés tant par M. de Rougé lui-même que par d'autres savants [1], éclaircissaient, vers le même temps, divers points de l'histoire d'Égypte ; mais les plus beaux et les plus féconds des travaux de cette

[1] Ch. Lenormant, Prisse d'Avesnes, Lepsius, de Saulcy, Mariette, Champollion-Figeac, le Hollandais Leemans, l'Anglais Birch, etc.

Digitized by Google

nature publiés alors en France, les plus grandes œuvres de M. de Rougé, avant son arrivée au Collége de France, sont : 1° son *Mémoire* sur le tombeau d'Ahmès, chef des nautonniers (au commencement de la dix-huitième dynastie), ou plutôt sur les sept premières lignes de son inscription funéraire, lu en 1849 à l'Académie des inscriptions et publié par elle [1] ; 2° le *Mémoire* sur une stèle de la bibliothèque impériale, appartenant à une époque avancée de la vingtième dynastie, c'est-à-dire aux derniers temps de la domination égyptienne dans l'Asie antérieure [2]. Ces deux travaux donnent la preuve la plus sensible de la sûreté des déchiffrements en appliquant la méthode déjà fixée à l'analyse scrupuleusement détaillée de textes d'une certaine longueur, où la valeur de chaque locution, de chaque mot, de chaque flexion est justifiée par des exemples. On comprendra la portée de cette assertion, quand j'aurai ajouté que le premier de ces mémoires forme environ deux cents pages in-4° pour l'analyse *philologique* de sept lignes, son objet étant surtout de constater les progrès faits dans la lecture et l'intelligence des textes depuis la mort de Champollion jusqu'alors. C'est une sorte d'inventaire donnant l'état de la philologie égyptienne; c'est un *Manuel des commençants*, très-supérieur, au moins comme utilité pratique, à la grammaire de Champollion, puisque, dans l'intervalle, bien des tâtonnements de détail avaient disparu. Il a été mon manuel dans mes premières études, longtemps solitaires ; il m'a préservé de toute erreur de direction ; il est resté, on peut le dire, le meilleur moyen de s'initier aux vrais principes de la lecture des hiéroglyphes, jusqu'au moment où l'auteur a publié, comme premiers fascicules d'une chrestomathie égyptienne, une Introduction à l'étude des hiéroglyphes et un Abrégé grammatical; et aujourd'hui encore, à celui qui voudrait aborder ces études, aussi dignes d'enthousiasme par leur richesse variée et la grandeur de leurs résultats que piquantes par l'attrait de l'inconnu, je conseillerais volontiers de mener de front, avec l'étude des règles dans ces fascicules, celle de l'application qu'en fait l'auteur dans le Mémoire sur le tombeau d'Ahmès.

[1] Dans les *Mémoires des savants étrangers*, sujets divers d'érudition, t. III (1853) : l'auteur n'était pas encore membre de l'Institut.

[2] *Journal asiatique*, 1856-1858.

Digitized by Google

Du reste, depuis cette publication, plus de sommeil, plus de repos. M. Letronne, mort vers le 1er janvier 1849, est remplacé dans la chaire de Champollion par M. Lenormant qui, durant onze années, agite sans cesse devant ses auditeurs des questions d'égyptologie, passion de sa jeunesse et de sa vie entière, qui fut disputée pourtant à cette science par la critique des arts, l'histoire générale, l'apologétique chrétienne et la politique militante, puisque, depuis 1846, il était chargé de la direction du *Correspondant*, qu'il a conservée jusqu'à sa mort. A peine enlevé (en 1860) à la religion et à la science, il est remplacé au Collége de France par M. de Rougé lui-même; et bientôt celui-ci, sans interrompre ses communications à l'Académie, forme autour de sa chaire une école assez nombreuse, retenue, suspendue à sa parole par l'incomparable netteté de sa critique philologique, non moins que par la richesse de son érudition.

Bientôt cependant il avait interrompu son cours (1863-1864), mais pour quelques mois seulement, et pour aller chercher en Égypte la vérification, la transcription plus exacte des textes que l'on possédait; il en rapporta des centaines, tant copiés que photographiés, dont plusieurs ont formé déjà la matière d'un travail considérable sur lequel nous nous arrêterons dans un instant. Parmi ses émules, paraît en première ligne, pour l'importance des résultats obtenus, M. Mariette, chargé, comme on le sait, par le gouvernement égyptien de diriger des fouilles dans toute l'étendue de sa domination, et qui poursuit l'œuvre si magnifiquement commencée en 1851, par la découverte du Sérapéum de Memphis, avec ses *sept mille* monuments d'art ou inscriptions. Dans les moments dont une santé chancelante lui permet de disposer, M. Devéria apporte à l'histoire et surtout à la philologie de l'ancienne Égypte, l'inappréciable concours de sa critique. M. Chabas envoie de Châlon-sur-Saône, où le retient une profession commerciale, comme un jet continu de travaux, presque tous éminents, qui éclairent successivement les points les plus divers. D'autres Français encore, et avec eux un Belge de naissance, M. Maspero, élargissent tantôt dans des revues, tantôt par des publications séparées, le champ des études qu'ils rendent accessibles aux débutants ; mais en indiquant les efforts de l'activité nationale, heureusement toujours croissante, il faut, pour maintenir les droits de la justice comme

Digitized by Google

pour garantir les intérêts de la science, signaler les travaux immenses qui, depuis vingt ans, ont été poursuivis à l'étranger.

C'est d'abord en Allemagne, M. Brusch, créant la grammaire démotique [1], publiant, sous le titre d'*Histoire d'Égypte* [2], un volume in-4° qui renferme un exposé des faits connus depuis les premiers temps de la monarchie égyptienne jusqu'à la conquête des Perses ; puis, sous le titre d'*Inscriptions géographiques des monuments de l'ancienne Égypte* [3], trois volumes (même format) de documents hiéroglyphiques sur la géographie ancienne de l'Orient, et surtout sur la topographie de l'Égypte, commentés avec ordre, science et critique ; enfin ajoutant à ces travaux de nouveaux volumes de textes divers de toutes les époques [4] et la création d'un journal exclusivement destiné aux découvertes de l'égyptologie [5], journal dont il laissa bientôt, en partant pour l'Orient, la direction à M. Lepsius, mais qui, depuis l'été de 1863, ne cesse de livrer à l'étude de tous les découvertes de chacun, et reçoit, dans leurs diverses langues, les communications des Allemands, des Anglais et des Français. C'est ensuite M. Dümichen, se livrant avec une égale ardeur à la publication [6] et à l'interprétation des textes. On ne peut oublier non plus M. Reinisch, qui concentre surtout ses fécondes études sur les monuments égyptiens de l'Autriche, mais à qui nous devons une traduction complète du monument bilingue de Tanis, traduit aussi par M. Lepsius.

Les îles Britanniques présentent, dans leur contingent, M. Birch, depuis longtemps célèbre, M. Goodwin, philologue éminent, M. Le Page Renouf, M. Hinks, malheureusement décédé, qui joignait à la connaissance de l'égyptien celle des cunéiformes dont l'étude est désormais liée, dans une certaine mesure, à celle des textes hiéroglyphiques. Enfin, parmi les ouvriers actuels de la science, on doit citer, en Hollande,

[1] En français, in-4° (1856). Voir aussi sa *Scriptura Ægyptiorum demotica* (1848).
[2] Egalement en français (1859).
[3] En allemand (1857-1860).
[4] *Recueil de Monuments égyptiens* (1862).
[5] *Zeitschrift für altægyptische Sprach-und-Alterthumskunde.*
[6] *Geogr. Inschriften*, 1865; *Kalenderinschriften*, 1866; *Histor. Inschriften*, 1867; *Tempel-Inschriften*, 1867; *Bauurkunde der Tempel Anlagen* von Dendera, et sa collaboration à la *Zeitschrift*.

Digitized by Google

M. Pleyte, éditeur des papyrus Rollin, auteur d'études égyptologiques, et, jusqu'en Norwége, M. Lieblein, chargé d'un cours d'égyptien à l'Université de Christiania.

IV

RÉSULTATS HISTORIQUES. — ANCIEN EMPIRE.

Après avoir indiqué la marche et l'objet des investigations égyptologiques, il en faut exposer les résultats principaux et avant tout ceux qui ont pour objet *l'histoire* proprement dite, l'histoire politique, cadre dans lequel tout le reste vient se placer. Celle des premières dynasties est due presque uniquement aux voyages de MM. Lepsius et de Rougé ; encore faut-il observer qu'aujourd'hui encore on ne connaît rien ou presque rien, ni faits ni monuments, qui soit antérieur aux derniers temps de la troisième dynastie ; en sorte qu'il n'est guère possible de déterminer sûrement ce qu'étaient réellement les deux premières, et si elles s'étendirent ou non sur toute l'Égypte. Les monuments les plus anciens de la nécropole de Saqqarah, étudiés par M. Mariette et décrits par lui dans la *Revue archéologique* [1], ne présentent même en quelque sorte que les rudiments de l'écriture égyptienne, en ce sens que les éléments idéographiques y occupent encore la place prépondérante ; cependant le système général est formé, tel qu'il subsistera depuis, et il est parfaitement reconnaissable dans les inscriptions très-nombreuses que nous offrent déjà les tombeaux de personnages contemporains de la quatrième dynastie, celle des grandes Pyramides. Je dis des grandes, car ce mode de sépulture royale subsista assez longtemps, et M. Lepsius signalait en 1843 plus de soixante de ces monuments à Gizeh, Saqqarah, Daschour, etc. Mais, pour l'historien, les tombeaux des particuliers, fonctionnaires et serviteurs de ces vieux Pharaons, ont un intérêt plus vif encore que ceux de leurs maîtres, parce que les inscriptions qui les décorent permettent de pénétrer

[1] Janvier et février 1869.

Digitized by Google

profondément dans les coutumes et l'organisation intérieure du royaume égyptien : de plus les noms des princes successivement énoncés comme servis par ces personnages, aident puissamment à reconstituer la série des règnes pour la quatrième dynastie ainsi que pour les deux suivantes.

« Je pourrais presque, écrivait M. Lepsius, rédiger un almanach de cour et d'état pour les deux règnes de Chéops et de Chephren » (les auteurs des deux plus grandes pyramides) [1]. Cependant il faut convenir que les tombeaux de cette région fournissent peu de renseignements sur l'administration provinciale ; mais ce fait est facile à expliquer. Les riches monuments que décorent ces inscriptions sont les sépultures de grands fonctionnaires ou de hauts titulaires du sacerdoce, résidant auprès du roi, enrichis par ses largesses, attachés au service du palais ou à l'administration centrale, et fixés ainsi dans la capitale du royaume. Or ces hommes n'ont point poussé leurs soins pour la postérité jusqu'à faire graver sur les parois de leurs chambres funèbres les circulaires administratives qu'ils avaient signées. Quant aux fouilles de l'Égypte supérieure, elles ne sont pas sans doute demeurées stériles en documents historiques touchant la période qui précède l'invasion des Pasteurs ; mais on en trouve là peu ou point qui soient antérieurs à la sixième dynastie. C'est alors seulement que le champ funéraire d'Abydos « commence à révéler ses richesses [2]. »

Nous connaissons cependant, dès la fin de la troisième dynastie, un gouverneur de plusieurs provinces [3]. Les avait-il administrées successivement ou réunies sous son pouvoir ? Je ne sais ; mais ce texte n'en est pas moins fort important en ce que, comme le fait observer M. de Rougé, il nous montre, par les noms de ces provinces, la persistance des divisions administratives depuis les temps les plus reculés jusqu'aux Lagides. C'est là aussi un exemple entre cent de l'ignorance profonde où les Egyptiens avaient laissé, au sujet de leur ancienne

[1] Khoufou et Khafra, la troisième est celle de Menkeraou, le Mykerinos d'Hérodote. Voyez, dans le *Journal des savants* de 1844, les articles de M. Raoul Rochette sur l'exploration des pyramides par le colonel Howard-Wyse.

[2] M. de Rougé, *Mémoire sur les Monuments des premières dynasties*, p. 114.

[3] *Id.*, *ibid.*, p. 39.

Digitized by Google

histoire, les Grecs les plus désireux de s'instruire, et peut-être de l'ignorance où ils étaient eux-mêmes à cet égard, dans les derniers siècles qui ont précédé la conquête romaine; puisque Diodore[1] attribue à Sésostris la division de l'Egypte en provinces, au nombre de 36, ayant chacune un gouverneur chargé de l'administration et de la perception des impôts. L'extravagante idée d'un grand empire subsistant de longs siècles sans divisions territoriales n'a pas besoin d'être réfutée ; il est probable d'ailleurs que la tradition répétée ici par Diodore portait originairement qu'au temps de Sésostris ces provinces étaient au nombre de 36, ce qui est à peu près exact. Des textes originaux de la cinquième et de la sixième dynastie mentionnent aussi des gouverneurs de villes[2], un commandant suprême de la haute et de la moyenne Egypte[3] et un gouverneur de neuf districts[4].

Nous sommes mieux instruits, et j'en expliquais tout à l'heure la cause, touchant les départements ministériels qui existaient au temps des rois auteurs des pyramides. Le *ministère des travaux publics*, que l'administration française a connu pour la première fois sous ce nom au temps de Louis-Philippe, et qui, sous le nom des *Bâtiments*, était, sous Louis XIV, une annexe de ministères plus importants, existait déjà en Egypte sous la cinquième et probablement sous la quatrième dynastie. Un prêtre de Khoufou (Chéops) était « chef de tous les travaux du roi, » titre que l'on trouve plus d'une fois répété dans les épitaphes des générations suivantes[5] ; c'est apparemment ce qu'on entendait sous la sixième dynastie par le titre de « grand chef de l'œuvre du roi[6] ; » on connaît aussi des secrétaires de tous les travaux du monarque[7]. Entendre par là seulement les travaux exécutés pour le compte personnel des Pharaons, ce serait pousser bien loin un scrupule constitutionnel rétrospectif : rien absolument ne laisse entendre que leur liste civile ne se confondit pas avec le trésor de l'Etat. Un autre fonction-

[1] Liv. I, ch. LIV.
[2] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 94, 101.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 135.
[4] *Id.*, *ibid.*, p. 148.
[5] *Id.*, *ibid.*, p. 87, 104, cf. 92.
[6] *Id.*, *ibid.*, p. 100, 129.
[7] *Id.*, *ibid.*, p. 43.

Digitized by Google

naire est dit : chef des ouvriers des mines (ou des carrières)[1]. C'était là en effet une administration importante, plus importante même en un sens qu'elle ne l'est aujourd'hui chez nous, puisque les mines et les carrières de granit exploitées par l'Egypte à cette époque se trouvant situées les unes dans la presqu'île du Sinaï, les autres sur le territoire nubien, cette exploitation pouvait amener des complications avec des populations voisines : le plus ancien monument de sculpture égyptienne nous représente le roi Snéfrou, de la troisième dynastie, la masse d'armes à la main et frappant un ennemi, sans doute un chef de Bédouins voisins de la colonie de Wadi-Maghara où ce monument a été découvert[2]. Le seul exploit belliqueux que nous connaissions de l'auteur de la grande pyramide est représenté au même lieu et de la même façon[3] ; des groupes presque semblables nous représentent, encore à Wadi-Maghara, des victoires de Hor-Menkaou et de Pepi, rois de la cinquième et de la sixième dynastie[4].

Le *ministère des finances* semble avoir été dédoublé, du moins en certains cas. Les divisions de ce ministère sont représentées en effet par les mots *maison des provisions, lieux des offrandes de denrées*[5], c'est-à-dire édifices où étaient centralisés les tributs en nature, et *double maison du trésor, maison de l'or*[6], où apparemment se trouvaient entassés les tributs étrangers en matière métallique et les revenus des mines. Je dis en *matière métallique*, et non en monnaie, car les Egyptiens n'en admirent l'usage parmi eux et surtout n'en fabriquèrent qu'à une époque comparativement très-récente, après la conquête des Perses. Seulement, ils eurent de bonne heure des anneaux de métal, sans doute échangés au poids comme les lingots en Chine. Le titre de *chef des magasins de l'Etat* pouvait d'ailleurs être uni chez un même personnage à celui de *chef de la maison double du trésor*, et cette réunion devait constituer le ministère des finances proprement dit.

Mais l'administration ne se bornait pas à la perception des

[1] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 69.
[2] Voir Lepsius, *Denkmäler*, II Abtheilung, pl. 2 *a*.
[3] *Ibid.*, *c*.
[4] *Id.*, pl. 39 et 116 *a*.
[5] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 69, 86, 87.
[6] *Id.*, *ibid.*, p. 87, 101, 104.

Digitized by Google

impôts chez « le peuple scribe par excellence, » comme l'appelait J.-J. Ampère. De même que, dans les scènes agricoles des tombeaux de cette période, nous voyons les scribes des domaines particuliers dressant le compte de la récolte, tenant gravement leur papyrus déroulé, un *kalem* à la main et l'autre derrière l'oreille [1], de même aussi les inscriptions des premières dynasties nous font connaître un certain nombre de *secrétaires d'Etat*. Le titre, comme la fonction, appartient aux documents de l'époque. Tantôt il est représenté par la locution *chef des secrets* [2], rappelant l'étymologie de notre mot secrétaire (*a secretis*) : l'un de ces personnages est dit : *chef des secrets de tous les travaux du roi*, autrement dit ministre secrétaire d'Etat au département des travaux publics. Tantôt c'est un *scribe royal*, un *chef des écritures*, un *chef de toutes les écritures*, un *chef des écritures royales* [3] ; et le mot écriture n'est pas douteux, même pour celui qui serait étranger à la langue égyptienne, car il est exprimé en idéogramme par une écritoire : M. Ampère en a vu porter par des coptes de toutes semblables à celles que représentent les monuments. La fonction est d'ailleurs désignée avec plus de précision dans quelques-uns de ces textes : il y avait des « Mestres des requestes de l'hostel le Roy » à la cour des Pharaons comme à celle des Capétiens directs ou des Valois [4] ; un autre de ces personnages a pour titre : celui qui met en lumière l'écriture du contrôle (ou du jugement) [5] ; le terme de secrétaire des commandements existait aussi en Egypte bien avant le temps d'Abraham [6].

Le ministre de la guerre portait le titre de *chef de la double maison de guerre* ou de *chef de la maison du combat, de l'arc et de la flèche* [7], titre et fonction distincts de ceux de *chefs du combat, de l'arc, de la flèche et de la hache*, donnés à certains généraux [8]. Le *chef de l'infanterie des bons jeunes gens* (titre

[1] Lepsius, *Denkmäler*, pl. 11, 61, 105. Cf. 46, 56, 69.
[2] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 43, 57, 68-9.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 86-8, Cf. 92, 94, 101, 104.
[4] Chef des écritures pour les requêtes des hommes ; chef des écritures des requêtes ou des plaintes ; celui qui met en lumière les requêtes. Cf. p. 119, 121.
[5] Apparemment un conseiller à la cour des comptes ou à la cour de cassation.
[6] Chef des secrets de toutes les prescriptions pour le roi ; secrétaire pour énoncer les prescriptions du roi, p. 88, 94.
[7] M. de Rougé, p. 40, 104.
[8] *Id.*, *ibid.*, p. 101.

Digitized by Google

porté par un Egyptien *revêtu aussi de charges civiles*[1]) devait encore se rapporter à l'administration militaire plutôt qu'au commandement effectif de troupes en campagne; c'est ainsi que, sous le bas-empire, les ministres de la guerre étaient commandants de la garde et s'appelaient *comtes des soldats présents*. Du reste rien n'indique qu'il y eût alors en Egypte une armée permanente : des troupes levées sous la sixième dynastie sont organisées de toutes pièces et reçoivent subitement, à ce qu'il semble, leur instruction militaire[2].

Comme traits de mœurs, il pourra être intéressant aussi de citer les distinctions honorifiques, les charges de cour de ces temps reculés. Il y avait des *chefs des portes*, ou chambellans, sous la quatrième et la cinquième dynastie[3]. Le titre de *familier du roi*[4] correspondait, comme on l'a remarqué, à la désignation officielle τῶν φίλων, si usitée sous les Ptolémées, ou mieux encore au titre plus éminent τῶν πρώτων φίλων. Quelquefois on ajoutait, comme complément à la fois grammatical et logique, les mots : *de l'amitié du roi*, ou *de sa face gracieuse*, ou même : *résidant dans le cœur de son seigneur*. Une inscription[5] désigne un chef de la maison de rafraîchissements, que M. de Rougé propose d'assimiler à un sommelier, et en qui l'on peut voir aussi l'intendant d'une maison de plaisance. Un autre titre, plus spécialement honorifique, indique, plus sûrement peut-être que celui de familier du roi, les avantages réels de la familiarité royale: c'est la désignation de compagnon dans les chemins qui plaisent à son seigneur[6], c'est-à-dire admis à accompagner le Pharaon dans ses voyages; ce pourrait bien être un titre d'admission permanente aux Fontainebleau et aux Marly de ce temps-là. Nous trouvons même, parmi les textes les plus anciens, l'équivalent de la locution si connue : « entrer dans les carrosses du roi ; » seulement la couleur locale s'y fait jour. Nulle part dans ces inscriptions il n'est question de voitures, de même qu'on ne voit pas d'ingénieurs des ponts et chaussées dans un pays où toute communication

[1] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 86.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 122-4, 142.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 51, 93, 104.
[4] *Id.*, *ibid.*, p. 57, 93. Cf. 112-3, 128.
[5] *Id.*, *ibid.*, p. 82.
[6] *Id.*, *ibid.*, p. 83.

Digitized by Google

un peu lointaine se faisait par eau, et où, faute de mathématiques et de machines (*v. infra*), on n'eût pas su jeter un pont sur le Nil. Mais le seigneur Sabou, sous la sixième dynastie, « celui qui entre dans tous les chemins [1], » le « choisi pour accompagner, » avait aussi pour privilége de « monter dans tous les navires » (du roi Téta). Le même personnage avait les grandes et les petites entrées [2], et avait aussi reçu du roi le droit de se faire donner des vivres partout où il se trouverait en voyage. Ceci rappelle la pétition des prêtres de Philæ à Ptolémée Evergète II, expliquée par M. Letronne, et dans laquelle ces pauvres gens se plaignaient douloureusement de la présence ou plutôt des *présences* (παρουσίαι) de fonctionnaires de toute espèce, exerçant selon toute apparence ce *droit de prise* que, chez nous, on voit mentionné dans les ordonnances royales du XIVe siècle, pour le réprimer ou le modérer.

La sixième dynastie se termine, dans Manéthon, par le règne d'une femme. Nitokris (*Neit-akri*, Neith la sage), premier exemple de l'habileté des femmes à hériter en Egypte du pouvoir souverain, trait de mœurs politiques qui se répétera par intervalles dans ce pays jusqu'à la fameuse Cléopâtre, c'est-à-dire jusqu'au dernier jour de son existence avant que l'empire romain l'eût englouti.

Nous ne connaissons presque rien, sauf des chiffres singulièrement contradictoires, sur la période qui suit immédiatement Nitokris; selon toutes les apparences, s'accordant d'ailleurs avec d'informes traditions transmises par de rares et courts fragments de Manéthon, ce fut une époque d'anarchie et de démembrement. Mais la onzième dynastie releva dans Thèbes le pouvoir monarchique, et le transmit à une famille de princes, Thébains aussi, qui, grâce à un système d'association du fils à son père semblable à celui qu'employèrent pendant deux siècles les premiers Capétiens, put compter un peu plus de deux siècles d'un pouvoir paisible et glorieux. Ce chiffre est énoncé par le papyrus royal de Turin, et n'est pas contredit par les dates de règnes inscrites sur les monuments de ces princes; seulement il faut tenir compte des années communes, sans

[1] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 111.
[2] « Sa Majesté lui accorda d'entrer dans l'intérieur, » dit son épitaphe.

Digitized by Google

quoi l'on arriverait à un total exagéré [1]. C'est à cette période de la onzième et de la douzième dynastie qu'appartient une famille connue par un monument du musée de Leyde et dont plusieurs personnages remplirent successivement la fonction de *Scribe du partage des eaux, chargé des canaux dans le district d'Abydos* [2]. Nous voyons par là que, dès ce temps reculé, l'autorité publique veillait aux aménagements de l'inondation, tels ou à peu près qu'ils existent dans les temps modernes. En effet, l'eau ne se répand point subitement dans les campagnes. Elle ne les atteindrait même pas toujours par le seul fait de la crue, car les berges du fleuve sont plus élevées que le reste de la vallée et servent de chaussées naturelles pour les communications durant la saison des grandes eaux. Des coupures, ouvertes ou fermées à volonté, donnent passage à l'inondation, coupures dont un engorgement de boue rend, si l'on n'y veille pas, l'usage fort défectueux. Ces *prises d'eau* sont conduites par des canaux auxquels s'embranchent d'autres canaux dans les divers cantons, séparés en petits étangs par des digues que l'on perce successivement quand on juge le terrain suffisamment imbibé, quand il est temps de procurer au bassin suivant le bienfait de l'inondation [3] : dès la cinquième dynastie, les peintures sépulcrales nous font connaître l'emploi de ces canaux [4]. On conçoit que l'intervention de l'autorité publique est ici indispensable, non-seulement pour l'entretien des canaux et des digues, mais surtout pour régler la marche des eaux d'un étang à l'autre.

C'est à Osortasen Ier, le second roi de cette dynastie, qu'appartient l'obélisque d'Héliopolis; à un autre (Amenemha III), appartient le labyrinthe du Fayoum qu'Hérodote a vu, que toute l'antiquité a mis au nombre des merveilles de l'art et qui existe encore en grande partie, portant écrit sur ses ruines le nom et le prénom officiel de son fondateur. « Un immense assemblage d'appartements subsiste encore, dit M. Lepsius [5],

[1] Voyez sur cette matière la lettre de M. de Rougé à M. Leemans, 12e vol. de la *Revue archéologique* (1re série), et Raoul Rochette, *Journal des savants*, avril 1848.

[2] M. de Rougé, *ibid.*

[3] Voir *Mém. sur l'agriculture, le commerce et l'industrie de l'Égypte*, par M. Girard. (*Descr. de l'Égypte*, édit. in-8°, t. XVII.)

[4] Brugsch, *Gräberwelt*, p. 21-22.

[5] *Briefe aus Ægypten*, p. 74-5.

Digitized by Google

et, dans l'intérieur du monument, on reconnaît le vaste emplacement où étaient les cours, emplacement couvert des débris de grandes colonnes monolithes en granit et d'autres en calcaire dur, presque aussi brillant que le marbre..... Au premier coup d'œil, on reconnaît un véritable labyrinthe de chambres formant des détours confus, tant à la surface qu'au-dessous du sol, masse énorme de constructions embrassant plus d'un stade, comme le disait Strabon..... Nous y avons trouvé, à la lettre, des centaines de chambres contiguës et superposées, souvent des pièces très-exiguës auprès de vastes appartements, ceux-ci soutenus par de petites colonnes... et reliés par des corridors, sans nulle régularité dans l'entrée ou la sortie, en sorte que la description d'Hérodote et de Strabon est en cela d'une parfaite exactitude. »

Ce labyrinthe est près de l'entrée du Fayoum, province située à gauche du Nil, dans un bassin formé par un épanouissement de la chaîne libyque et contenant deux lacs naturels, mais cependant stérile, si les eaux du Nil conduites à travers le défilé qui le séparent de la vallée n'y viennent apporter la fertilité. C'est pour cet objet, autant que pour servir de *réservoir* et de *régulateur* à l'inondation, que fut créé le lac Mœris, à une époque douteuse, mais qui ne peut avoir été postérieure au commencement de la douzième dynastie. Ce lac, comme on s'en est assuré par l'étude des lieux, complétement faite par M. Linant, était bien une *œuvre artificielle*, mais *non point* une *excavation;* c'était un *étang* formé par des digues et occupant le plateau le plus élevé de la province; de là on dirigeait à son gré les irrigations dans le Fayoum lui-même et dans le N.-O. de l'Egypte. L'excédant des eaux se déversait dans un lac véritable qu'on appelle aujourd'hui Birket-el-Qeroun, et la réserve maintenue dans le lac Mœris pouvait être rendue au Nil l'année suivante, si la crue des eaux était trop faible.

Durant le règne des sept monarques de la douzième dynastie, qui tous portent le nom d'Osortasen ou celui d'Amenemha et qui sont suivis par la reine Ra Sebek Nofreou (bienfaits du soleil-Crocodile), la puissance de l'Egypte acquit une étendue sans précédents. Un papyrus se rapportant au second de ces règnes, celui d'Osortasen Ier, célèbre les exploits de ce prince contre les barbares, dans le style emphatique qui est à la fois celui des écrivains orientaux et des poëtes

Digitized by Google

ou des orateurs de cour, mais qui se trouve ici dans la bouche d'un gendre du roi. « Quiconque le voyait, dit le texte, ne demeurait pas ferme : il abattit les barbares, subjugua les pillards, châtia l'adversaire....; il se complut à briser les sommités; personne ne lui résista de son temps. C'est un coureur aux pas rapides qui a immolé le fuyard; on ne pouvait s'approcher de ses deux bras..... Cœur ferme, il regardait les multitudes; sa joie était d'abattre les barbares. Il saisissait son bouclier, frappait de la hache, recommençait à frapper et tuait; on ne pouvait échapper à son glaive; personne ne pouvait bander son arc; les barbares fuyaient; ses bras étaient comme ceux de la grande déesse [1]. »

Il subjugua plus ou moins complétement une contrée assez étendue au nord-est de l'Egypte [2]; mais ce fut surtout au sud que la douzième dynastie eut de vastes possessions, dont la conquête était commencée dès le temps du premier Osortasen [3]. Un Sésostris, auquel Manéthon attribue neuf années d'expéditions victorieuses en Asie, correspond, dans sa liste, à Osortasen II [4], et l'on a trouvé à Semné et à Kumné, au-dessus de la deuxième cataracte, des monuments d'Osortasen III et d'Amenemha III [5]. Nous verrons plus loin que cette époque fut celle de la renaissance des arts comme celle de la puissance politique de l'Egypte; nous possédons d'ailleurs des documents précis et contemporains sur l'administration du royaume et la société civile de ce temps-là.

Un papyrus de Berlin, dont les données ont été heureusement élargies, sans être complétées encore, par une trouvaille de MM. Birch et Goodwin [6], donne de curieux renseignements sur ce qu'était l'administration publique en Egypte, un peu avant l'avénement de la douzième dynastie; d'autres monuments nous la représentent en action sous cette dynastie

[1] Chabas, *Pap. de Berlin*, p. 4.
[2] *Ibid.*, 43, 56-7.
[3] *Ibid.*, 43.
[4] Il paraît qu'il y a eu transposition et qu'il faut lire Osortasen III. Voir M. de Rougé, *Rev. archéol.*, 1re série, vol. VIII. Ces neuf campagnes d'Osortasen, rapprochées du récit d'Hérodote sur Sésostris, donnent lieu de penser que les traditions sur les deux règnes étaient confondues.
[5] Lepsius, *Denkmäler*, Abth. II, pl. 136, 139; et, pour les mines d'Arabie, pl. 140; cf. 137.
[6] Voyez Chabas, *Pap. de Berlin*, p. 249-72, et 2e série des *Mélanges égyptologiques*, p. 5-16.

Digitized by Google

même. Ce papyrus est le récit de la plainte portée devant l'autorité compétente par un ouvrier rural contre des actes de violence et de rapine commis à son égard par un domestique (au sens du XVIIe siècle) d'un certain Meritens, intendant d'un domaine royal. Nous ne connaissons pas l'issue définitive de l'affaire ; mais nous voyons par divers détails et par le langage même du plaignant combien il y avait d'arbitraire dans l'administration de la justice. On l'entend, en effet, s'adresser à la commisération personnelle d'un haut fonctionnaire plutôt qu'aux prescriptions de la loi : « Tu es, lui dit-il, le père du mi-« sérable, le mari de la veuve, le père de l'orpheline, le vête-« ment de celui qui n'a plus de mère ; que *ton nom soit comme* « *une loi* dans le pays. » On voit même, dans ce récit, combien était précaire et pénible la condition des ouvriers qui se permettaient de changer de maître, à la campagne du moins. Il semble qu'une sorte de servage fût établi; la femme et les enfants de ce malheureux sont adjugés au roi, non pas précisément parce que celui qui l'a dépouillé l'accuse de vol[1], mais parce que lui-même est ouvrier rural sans domicile, et considéré comme en état de vagabondage. Ce pauvre diable fut jeté en prison, ou du moins gardé en surveillance, bien que le domestique, qui se prétendait lésé par lui, paraisse avouer s'être payé très-largement de ses propres mains. Et le procès se prolongeait indéfiniment sans que l'autorité publique se montrât précisément malveillante à l'égard de l'ouvrier ; elle prend soin de le nourrir et semble se livrer à une investigation sérieuse. Il ne s'agit donc point ici d'un acte capricieux de tyrannie administrative ; c'est un tableau d'institutions et de mœurs que nous avons sous les yeux.

Dans un autre papyrus de Berlin, commenté aussi par M. Chabas, et que j'ai déjà cité, nous voyons un gendre d'Osortasen Ier, gouverneur du pays de Tennou, vers les frontières de la Palestine, chargé à la fois de commander les forces militaires et de faire passer les tributs au roi, de maintenir dans l'obéissance les tribus soumises, de les conduire au combat sous leurs chefs respectifs et de pourvoir aux besoins des habitants. Et cette accumulation de fonctions diverses

[1] Son âne avait pris une *goulée* de dattes en passant :
« Il tondit *du palmier* la largeur de sa langue. »

Digitized by Google

n'était pas exclusivement propre au gouverneur du pays conquis, à une sorte de vice-roi. On a trouvé à Beni-Hassan, un peu au nord d'Aschmounein (l'ancienne Hermopolis) et par conséquent tout à fait au cœur de l'Egypte, des renseignements analogues dans l'inscription funèbre d'Ameni, préfet de cette province [1]. Il avait servi dans une guerre d'Osortasen Ier en Éthiopie; il y avait même le grade de *général d'infanterie;* mais il paraît qu'il était employé dans l'intendance, car sa participation à la guerre se borna à conduire en Egypte le butin fait par son maître. Plus tard, on l'employa par deux fois à escorter les produits des mines d'or, avec une troupe de guerriers choisis dans son gouvernement; il fut, de plus, toujours comme gouverneur de province, chargé de travaux à exécuter pour le roi, et aussi de convoyer ou faire convoyer un tribut en nature, consistant en têtes de gros bétail. Il dit aussi (car c'est le défunt qui est censé parler dans l'inscription) qu'il apporta les soins les plus vigilants et les plus constamment heureux à l'agriculture de sa province. « Jamais, dit-il, disette « ne fut de mon temps; jamais d'affamé sous mon gouverne- « ment, s'il y eut des années de famine. Car voici que j'avais « labouré tous les champs du nome de Sah, jusqu'à ses fron- « tières du nord et du sud. Je fis vivre ses habitants en offrant « ses productions, et il n'y eut pas d'affamés en lui. J'ai donné « également à la veuve et à la femme mariée, et je n'ai pas « préféré le grand au petit, en tout ce que j'ai donné. » Il semble, à l'entendre, qu'il soit le laboureur et le marchand de grains universel; mais les conditions propres au climat de l'Egypte exigent, nous l'avons vu, l'intervention de l'autorité dans l'aménagement des eaux, et par suite, dans la culture du sol [2]; les distributions faites par Ameni provenaient apparemment de réserves faites pour les mauvaises récoltes. — Ces détails sont un peu longs, mais ils étaient utiles pour bien faire comprendre à quel point la lecture des documents hiéroglyphiques et hiératiques permet aujourd'hui de pénétrer dans

[1] Cette inscription est traduite dans l'*Histoire d'Égypte* de Brugsch, p. 55-6.

[2] Une inscription du même temps (*ibid.*, p. 58) porte que le roi « fit décrire les eaux d'un nome, pour que l'on calculât ce que devait produire l'impôt, selon la grandeur de son amour pour la justice. » En Egypte, un impôt foncier proportionnel à l'inondation est un impôt sur le revenu, le plus équitable possible.

Digitized by Google

la vie des Égyptiens, telle qu'elle était bien avant l'arrivée de Jacob.

Dans cet exposé rapide des résultats les plus frappants de la science égyptologique, il n'y a pas lieu de s'arrêter sur les documents peu nombreux, et en général d'intérêt secondaire, que nous possédons sur la période, impossible à mesurer exactement, qui sépare la fin de la douzième dynastie de l'invasion des pasteurs. Je ne m'arrêterai pas même ici sur cette invasion : les détails en sont connus par Josèphe, d'après Manéthon, et non par les textes hiéroglyphiques, qui ne relatent point les désastres; et j'ai essayé, l'année dernière, de bien faire connaître aux lecteurs de la *Revue* le caractère ou plutôt les caractères successifs de cette domination. Ces périodes de démembrement et de barbarie relative forment ce qu'on appelle quelquefois le moyen empire ou le moyen âge égyptien, bien qu'on ait aussi fait remonter la désignation de moyen empire jusqu'à la fin de la sixième dynastie.

V

NOUVEL EMPIRE.

Après une période d'apaisement dont nous ignorons la durée, une guerre décisive amena l'expulsion des Hiksos. Des textes contemporains, et parmi eux l'inscription funéraire d'Aahmes, chef des nautonniers, donnent sur cet événement quelques détails concordant assez bien avec l'extrait de Manéthon. La royauté nationale, bien que continuant à régner à Thèbes, a repris possession de toute l'Égypte ; les Égyptiens, émigrés dans les possessions d'Éthiopie, refluent dans leur ancienne patrie, et telle est l'explication fort plausible donnée par M. Lepsius [1] à la fable accréditée par Diodore de Sicile, et suivant laquelle l'Égypte aurait été civilisée par des colons éthiopiens.

La dix-huitième dynastie a commencé son règne ; elle ne tarde pas à couvrir l'Égypte de ces restaurations et de ces

[1] *Briefe aus Æg.*, p. 97-8, 220-1, 253-4, 267.

Digitized by Google

créations monumentales qui subsistent encore en grand nombre, et portent sur leurs murailles tant de documents historiques. Ces monuments, et ceux des deux dynasties suivantes, thébaines comme elle, sont en grande partie réunis dans l'enceinte et le voisinage de Thèbes, où ils ont légitimement concentré une grande partie des labeurs de Champollion pendant son voyage aux bords du Nil.

Ce n'est point dans un travail tel que celui-ci que l'on doit chercher la série de ces monuments, de ces textes et des événements qu'ils rapportent : il nous suffira de déterminer le caractère et la portée de ceux-ci. Plus loin nous verrons quels jugements ces monuments ont provoqués au point de vue de l'art.

Bientôt après la défaite des Hiksos, la puissance égyptienne déborda sur l'Asie. Des textes contemporains nous montrent divers souverains de la dix-huitième dynastie portant leurs conquêtes d'abord dans la Syrie, puis en Mésopotamie; le nom de Ratennou est celui que les Égyptiens donnent aux plus puissants de leurs adversaires dans ces régions. Une expédition maritime, dirigée contre l'Arabie, appartient au gouvernement d'une régente, la princesse Hatasou, qui administra l'Égypte pendant la minorité de Thoutmès III, et paraît avoir gouverné de son chef; il est vrai que son nom, inscrit sur les monuments de son règne, fut ensuite martelé comme châtiment de cette usurpation. On a pu voir, en 1867, sur la façade du *temple égyptien*, à l'exposition du Champ-de-Mars, une copie des tableaux représentant cette expédition d'Arabie [1]. Il paraît, du reste, qu'il y eut peu ou point de résistance. Une vue de la flotte, marchant à la rame et à la voile tout à la fois, l'acte de soumission de divers chefs arabes, l'apport en Egypte de productions étrangères et la marche triomphale des troupes conquérantes, composent la série de ces tableaux militaires. Mais c'est principalement le règne de Thoutmès III lui-même qui nous est connu par les textes, et surtout par les fameuses *Annales*, inscrites sur le mur dit mur numérique de Karnak. Là, ses exploits sont racontés année par année; des chiffres précis, très-éloignés des hyperboles fastueuses si fréquentes chez les historiens orientaux, et contras-

[1] Voyez Mariette, *Description du parc égyptien*, p. 23-6.

Digitized by Google

tant avec les titres interminables des protocoles pharaoniques de cette époque, font connaître les pertes de l'ennemi, les tributs ou le butin résultant de chaque victoire.

Il y a lieu, selon moi, de penser que le Pharaon persécuteur des Hébreux appartenait à cette dynastie, Joseph étant arrivé en Égypte sous la domination des pasteurs, après que leurs rois eurent adopté les mœurs égyptiennes. Ce n'est pas ici le moment de discuter le temps précis de cette persécution et celui de l'Exode ; j'ai exposé ailleurs [1], à ce sujet, une opinion un peu différente de celle qui prévaut généralement ; mais cette variation ne s'étend que des derniers temps de la dix-huitième dynastie aux premiers règnes de la dix-neuvième, et nous savons que, ni pour l'une ni pour l'autre, nous ne pouvons connaître directement de dates absolues tant soit peu précises.

Des curieuses recherches exposées par M. de Rougé, dans son cours de la présente année au collége de France, il résulte que Ramsès Ier, le fondateur de la dix-neuvième dynastie, était probablement issu des rois pasteurs, mais d'une famille demeurée obscure dans le nord-est de l'Egypte, où il paraît constant qu'une partie des vaincus continua d'habiter, et où l'on retrouve aujourd'hui encore, près du lac Menzaleh, un type analogue à celui des statues qui nous représentent cette race. Ramsès, arrivé au trône par des moyens que nous ignorons, fit épouser à son fils, Séti-Maïenphtah [2], une *princesse héritière*, afin d'assurer à sa propre famille les droits que le peuple persistait à reconnaître comme subsistant dans une autre, mais n'hésitait point à personnifier dans une femme suivant l'ancienne tradition de la monarchie. De ce mariage naquit Ramsès II, le grand Sésostris, qui dit lui-même dans une inscription d'Abydos [3] : « J'ai été élevé par Ra-men-ma [4], « le seigneur universel. Il m'a donné le monde pendant « que j'étais dans le sein de ma mère. Je suis arrivé à la « dignité de prince préféré. J'ai été nommé héritier du trône

[1] Voyez mon *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 109, 114, et l'appendice, § 16 ; cf. 7.

[2] Le Menephta Ier de Champollion, qui ne connaissait pas la prononciation de la figure du dieu Set.

[3] Traduite et commentée par M. Maspéro. Le cours historique de M. de Rougé en 1869 a eu pour objet la jeunesse de Sésostris.

[4] Soleil consolidant la justice ; c'est le prénom officiel de Séti Ier.

Digitized by Google

« de Seb [1]. Mon père fut couronné comme roi des peuples, et « j'étais comme enfant sur son sein. Il m'a dit : qu'il soit cou- « ronné roi, et que je voie ses mérites pendant que je vis « encore. » On voit par là que Ramsès II était né avant le couronnement de son père, et probablement avant la mort de son aïeul, qui régna fort peu de temps ; on en doit conclure aussi que Séti se hâta d'assurer sa propre puissance en la partageant avec son fils, héritier des anciens rois par sa mère. Il résulte d'autres témoignages que l'une des épouses de Ramsès II appartenait aussi à cette famille, et que son mari lui reconnut une souveraineté qui se confondait avec la sienne.

Le règne de Séti Ier renouvela les splendeurs des temps les plus glorieux de l'histoire égyptienne. Ce prince imposa un traité aux Khétas, c'est-à-dire à la race des Khittim, devenue maîtresse d'une grande partie de l'Asie antérieure, et il célébra ses exploits par la construction de la grande salle hypostyle de Karnak et par les sculptures qui la revêtent, monument pour lequel, comme nous le verrons bientôt, les voyageurs modernes ont épuisé les formules de la plus enthousiaste admiration. L'association très-précoce de son fils à la couronne explique l'extrême longueur de ces deux règnes successifs. En effet, les copistes de Manéthon attribuent (unanimement, si je ne me trompe) cinquante-neuf ans à Séti, et nous possédons en original une date de la soixante-septième année de Ramsès, comptée, comme on le faisait en Egypte, de son avénement à la couronne. Si ces deux chiffres n'avaient point de partie commune, il faudrait que Ramsès fût mort plus que centenaire, et aucun texte n'y fait allusion parmi les inscriptions si nombreuses que nous possédons de son règne.

Quant à la transformation de son nom en celui de Sésostris, elle a été parfaitement expliquée. Ramsès s'écrivait en égyptien Ra-messes ou Ra-messou (enfant du soleil) ; Sesou était le diminutif populaire de la seconde partie du mot : c'est le Sésoosis de Diodore. L'orthographe Sésostris, adoptée par Hérodote, correspond à Sesou-Ra, que l'on trouve également dans les textes originaux, Ra étant le nom du soleil divinisé,

[1] Dieu tellurique, père d'Osiris.

Digitized by Google

et, par suite, une appellation d'honneur commune aux divers Pharaons [1].

Chacun sait que les exploits de ce conquérant ont été, pour les Grecs, le fait culminant de l'histoire d'Egypte ; mais ils nous ont transmis sur ce point des idées fort erronées. Par suite de la déplorable habitude de maintenir dans l'enseignement classique une histoire d'Egypte reconnue fausse presque en tout point, beaucoup des lecteurs de la *Revue* ont dû s'approprier ces erreurs durant leurs premières années, et ils ont droit d'en attendre une rectification précise ; or rien n'est plus facile aujourd'hui. Les monuments de ce long règne sont fort nombreux, je le répète, et, malgré l'emphase du style, malgré l'adulation systématique des rédacteurs, la reconstitution de la vérité historique ne laisse pas d'ambiguité. Tirer la vérité des mensonges officiels, c'est le devoir de l'historien : Michelet l'a dit, et il l'a fait souvent, quoiqu'il soit à désirer qu'il l'eût fait bien plus souvent encore. Or, précisément ici, les pièces officielles abondent en original, et, si la pompe du langage permet de voir dans certaines d'entre elles l'origine de ces traditions poétiques qui composaient, au temps de Diodore, l'histoire populaire de ce prince, la seule que cet historien ait connue, elles sont, dans leur ensemble surtout, assez détaillées pour permettre ce travail de critique qui consiste à lire entre les lignes, et assez curieuses pour en payer amplement la peine. L'indication sommaire que j'en vais faire a principalement pour objet de montrer au lecteur ce qu'il peut attendre d'une étude suivie sur cette matière, et de lui inspirer le désir de la compléter lui-même.

Sur la première jeunesse de Ramsès II, nous avons deux textes fort importants : la stèle des mineurs d'or de Kouban (vis-à-vis de Dakkeh, dans la basse Nubie) et la grande inscription d'Abydos (entre Denderah et Girgeh), dont j'ai déjà dit un mot. Le premier de ces monuments relate un travail ordonné par ce pharaon qui, à l'exemple de ce qu'avait fait son père dans une autre localité, fit creuser à Kouban une citerne, ou plutôt un puits artésien, qui assura l'existence des

[1] Quant au terme même de Pharaon, M. Lenormant (*Manuel*, t. I, p. 138) l'interprète par *Pir-aa* ou *Per-aa* (le grand palais ou la grande apparition). On pourrait lire simplement *Phe-ra* (le soleil); on a proposé aussi *Pe-ouro* (le roi) d'après une étymologie copte.

Digitized by Google

mineurs. Le jeune roi convoque les chefs du pays pour les consulter sur cette entreprise : « Tu es semblable au Dieu-« soleil dans tout ce que tu fais, » disent ces derniers, au début de cette singulière *délibération*. « Si tu adoptes un « projet pendant la nuit, il s'exécutera dès le matin. Ce qui se « fait passe par tes oreilles. Tu ne cesses de délibérer des « plans..... Quand tu devins un enfant portant la tresse de « cheveux [1], il ne se fit pas un hommage aux dieux qui ne « vînt de ta main, pas une affaire que tu ignorasses. Tu fus « fait réellement général d'armée, et tu étais un enfant accom-« plissant ses dix ans. Si tu dis à l'eau : viens du rocher, l'eau « céleste en jaillira. » Il y a là des traits de mœurs politiques qu'il faut citer textuellement, car un Européen ne les devinerait pas.

Mais Ramsès n'était plus enfant quand il succéda à son père ; il était père lui-même, et prit part, dès le début de son véritable règne, à des événements importants. Dès lors il combat les Tahennou, peuple caucasien de la Libye septentrionale, qui avaient pour auxiliaires des Schardanas (Sardes), des Schakalasch (Sicules) et des Akhaiosch (Achéens, Grecs), des guerriers de la grande mer comme on les appelait en Egypte [2]. Ramsès fit ensuite une expédition en Ethiopie, et il ordonna, pour les tombes royales de Thèbes, des travaux considérables, objet spécial de la grande inscription d'Abydos. Les hommages des grands au monarques y sont reproduits dans ce style des cours orientales dont quelques lignes de la stèle de Kouban viennent de nous donner un exemple ; nous y reviendrons dans un travail ultérieur, au sujet de la religion égyptienne, et nous verrons de quelle étrange façon se confondaient alors dans ce pays le sentiment religieux et le sentiment monarchique.

La cinquième année du règne eut lieu cette fameuse campagne de Syrie, dont nous avons deux récits contemporains fort développés : le bulletin de la bataille, comme l'appelle

[1] Symbole de l'enfance ou de l'adolescence dans les hiéroglyphes.

[2] Voir les inscriptions des rochers de Koulounosso, citées par M. de Rougé dans son cours. Il a expliqué aussi comment une modification du prénom officiel de Ramsès devenu seul roi a trompé Champollion, en lui faisant croire au règne éphémère d'un prétendu frère aîné de ce prince ; aussi appelait-il Sésostris du nom de Ramsès III.

Digitized by Google

M. de Rougé (celui que M. Chabas a traduit dans le trentième volume de la *Revue archéologique*, 1re série), et le poëme de Pentaour, dont la valeur littéraire est considérable, mais dont l'auteur, emporté à la fois par sa verve et par son zèle, a trouvé l'art d'être un peu plus menteur que le *Bulletin* de la grande armée; tous deux d'ailleurs subsistent en plusieurs exemplaires: le premier se lit gravé à Louqsor, au Ramesseum de Thèbes et à Ibsamboul [1], en Nubie; le second à Louqsor, à Karnak, et, de plus, sur un papyrus mutilé et très-incorrect, mais très-précieux, parce qu'il est manifestement reproduit d'après une édition excellente, revue et corrigée sans doute par l'auteur lui-même. La collation ligne par ligne, mot par mot, l'interprétation philologique la plus précise de ce texte et de ses variantes, a occupé M. de Rougé dans ses leçons de langue au Collége de France en 1865, 66, 67 et 69.

Les deux récits sont d'accord au sujet du mouvement des troupes dans leur marche vers Kadesch sur l'Oronte, et de la surprise dont Ramsès faillit être victime par suite du rapport de faux espions qui lui avaient dissimulé le voisinage de l'ennemi. Tous deux aussi naturellement sont d'accord sur la résolution et la bravoure enthousiaste et juvénile que le roi montra dans cette circonstance critique; mais le poëte insiste avec une brillante imagination sur la figure de Ramsès combattant seul des milliers d'ennemis, tandis que ses troupes sont restées bien loin en arrière.

« Je t'invoque, ô mon père Ammon, dit le roi, je suis seul au « milieu de nations nombreuses, inconnues de moi. Tous les peu- « ples se sont réunis contre moi, et je suis seul, aucun autre avec « moi. Mes soldats m'ont abandonné, aucun de mes cavaliers [2] n'a « regardé vers moi. Je les appelle, et pas un d'entre eux n'écoute « ma voix! mais je pense qu'Ammon vaut mieux pour moi qu'un « million de soldats, que cent mille cavaliers, que des myriades de « jeunes héros..... La voix a retenti (jusqu'à Thèbes). Ammon « vient à ma prière; il place sa main avec moi; je me réjouis. Il « crie derrière moi : A toi; j'accours à toi, Ramsès Meiamon; c'est « moi, ton père; ma main est à toi, je vaux mieux pour toi que des « multitudes; je suis le seigneur de la victoire, aimant la vaillance. « J'ai trouvé un cœur inébranlable et je me réjouis; ma volonté

[1] Plus correctement Abou-Simbel.

[2] C'est-à-dire combattant sur des chars comme le témoignent les sculptures. C'est l'Ἱππότα Νέστωρ d'Homère.

Digitized by Google

« s'accomplira. — Pareil à Mont [1], à ma droite, je lancerai des « flèches; de ma gauche, je saisirai (les ennemis); je serai sur eux « tel que Baar [2] dans son heure. Les deux mille cinq cents chars, « quand je suis au milieu d'eux, sont brisés en morceaux devant « mes cavales. Pas un d'entre les ennemis ne trouve sa main pour « combattre; leur cœur faiblit dans leur sein et la terreur énerve « leurs bras. Ils ne savent plus lancer leurs traits et ne trouvent « plus de courage pour saisir leurs javelots. Je les précipite dans « les eaux, comme y tombe le crocodile. Ils se sont jetés sur leurs « faces, l'un sur l'autre, et je tue parmi eux. Je ne veux pas qu'un « seul puisse regarder en arrière, ni qu'un autre se retourne. Celui « qui tombe ne se relèvera plus [3]. »

Le bulletin officiel, au contraire, tout en indiquant cette pensée, nous fait comprendre que le roi avait avec lui une portion de ses troupes; et, en y regardant de près, on peut lire aussi dans le poëme que Ramsès avait avec lui sa Maison militaire, et à sa portée le corps dit légion d'Ammon. On ne peut nier, du reste, qu'il sut se dégager par une charge impétueuse et donner au gros de l'armée le temps d'accourir; elle ne tarda pas à compléter la victoire, et Ramsès put imposer la paix.

La confédération qui marchait dans cette grande journée aux ordres du roi des Khétas, représente une étendue géographique fort considérable, et nous donne de précieux renseignements sur l'ethnographie de ce temps-là (xve siècle ?). On y compte les peuples de Mésopotamie, les Syriens d'Alep, les Phéniciens d'Aradus, les Lyciens, les Mysiens, et, selon toute vraisemblance, les Dardaniens et le peuple d'Ilion. C'est apparemment cette étendue qui a persuadé aux Egyptiens des temps postérieurs et aux Grecs *instruits* par eux que Sésostris avait réellement subjugué toutes ces régions et avec elles l'Asie presque entière. Nous ne connaissons pas année par année tous les événements militaires ou politiques du long règne de Ramsès II, mais certains faits bien connus de son histoire extérieure nous permettent de mesurer la valeur des récits helléniques sur ses conquêtes. Il est vrai, outre l'habitude qu'avaient les hiérogrammates égyptiens d'assimiler à des conquêtes véritables tous les succès de leurs souverains, la difficulté d'identifier les noms de leur géographie aux déno-

[1] Dieu des combats.
[2] Surnom de Set.
[3] Traduction de M. de Rougé.

Digitized by Google

minations européennes a parfois induit en erreur les savants modernes, aussi bien que les Grecs. Champollion-Figeac[1] incline fort, à l'exemple de son frère, à confondre les Khétas avec les Scythes, et, par suite, il conduit Ramsès jusqu'aux plateaux de la Bactriane, où Diodore plaçait ce fabuleux Osymandias, dont Letronne a spirituellement anéanti la légende [2]. Mais, on le sait pertinemment aujourd'hui, les Khétas sont les Hitti des inscriptions cunéiformes; ils appartenaient à la même race, sinon à la même tribu que les Khittiru de l'Écriture; le nom de l'Oronte et celui de Kadesch, tous deux inscrits dans le poëme de Pentaour, ne permettent d'ailleurs aucune incertitude sur le théâtre de la guerre. C'est bien dans la Syrie que s'accomplirent les premiers exploits de Ramsès II contre les peuples de l'Asie, et cette campagne n'amena pas même la conquête proprement dite de cette région occidentale. D'une part, en effet, Ramsès, comme on le voit par le détail du récit, avait déjà hérité de son père différentes positions militaires sur la frontière du Liban [3], puisque le roi se plaint des gouverneurs qui avaient

[1] *L'Égypte ancienne*, p. 154, 169.

[2] T. IX des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série : « Les quatre plus grands temples ou palais de Thèbes... tiendraient sur le plan développé de l'Osymandieum (de Diodore)..... Les prêtres de l'Egypte, qui tenaient beaucoup à ce qu'on crût que l'Egypte, dans les temps les plus reculés, était arrivée à un degré de richesse et de puissance d'où elle n'avait fait que déchoir, reportèrent sur un roi plus ancien de huit ou dix siècles, qu'ils nommaient Osymandias, tout ce qui se racontait de Sésostris, en enchérissant encore sur les exploits de ce grand conquérant. Mais quoi! lorsque tant de rois avaient élevé de si beaux édifices, eût-il été probable que ce fameux Osymandias n'eût laissé aucun monument de sa puissance extraordinaire? Il fallait nécessairement, sous peine de trouver trop d'incrédules, lui attribuer quelque somptueux édifice, autant au-dessus de tous ceux qu'on voyait à Thèbes qu'Osymandias lui-même était au-dessus des autres rois. Le fanatisme insensé de Cambyse fournissait une explication toute simple de la disparition d'un édifice dont on aurait été fort embarrassé de montrer autre chose que la place. » — Le Sésostris de Diodore, dit plus loin M. Letronne, va beaucoup plus loin que le Sésostris d'Hérodote; les prêtres égyptiens « prirent à tâche de le faire pénétrer au delà des bornes qu'Alexandre n'avait pu franchir. » Sous Osymandias, la Bactriane est comprise dans l'empire. « Pourquoi le nom de Bactriane plutôt que celui de tout autre pays? Ne serait-ce pas parce que la Bactriane, de tous les pays soumis à Alexandre, était le plus reculé de ceux qui restaient encore sous la domination grecque? »

[3] Ni ce fait, ni les campagnes et les conquêtes de la vingtième dynastie n'obligent l'historien à reculer toute cette période au delà de l'établissement des Hébreux dans la terre promise. Non-seulement, en effet, le pays des Philistins, immédiatement limitrophe de l'Égypte et occupant une notable portion de la côte, resta indépendant lors de la conquête israélite, mais les tribus

Digitized by Google

négligé dans ce pays les devoirs de surveillance attachés à leur charge; mais la paix accordée aux vaincus fut loin de représenter une soumission complète et définitive. La guerre se renouvela, et même avec acharnement, contre les Khétas; enfin, l'an 21 de son règne, Ramsès conclut avec leur roi un traité dont les conditions mettent les hautes parties contractantes sur un pied d'égalité presque rigoureuse, même dans les termes choisis selon toutes les convenances diplomatiques. Ce traité, nous pouvons l'apprécier par nous-mêmes, car nous en possédons le texte dans la langue originale ; il a été traduit par M. Brugsch, en allemand dans ses *Reiseberichte* (p. 117-120), et en français dans son *Histoire d'Egypte* (p. 146-8); M. de Rougé en a donné l'interprétation philologique et historique dans son cours de 1867. Quant aux habitants de la Mésopotamie (Naharina), vaincus avec la grande confédération, ils purent être considérés momentanément comme soumis; mais rien absolument dans les textes originaux n'induit à penser que Ramsès II ait un seul instant porté ses armes dans la vallée du Tigre. Les Lyciens, les Mysiens figurent parmi les vaincus; mais il n'existe aucune trace d'une expédition de ce prince, je ne dis pas en Europe, mais dans une région quelconque de l'Asie Mineure, si ce n'est peut-être en Cappadoce où Hérodote a cru reconnaître une colonne égyptienne. « Un de ces monuments que la légende attribuait à Sésostris et qu'Hérodote dit avoir vu, écrit M. Fr. Lenormant [1], subsiste encore à Nymphi, près de Smyrne, et l'auteur du présent *Manuel* peut en parler *de visu*. Ce n'est, en aucune façon, une œuvre de l'art égyptien. »

Du moins l'Egypte fut tranquille, sauf une insurrection temporaire de captifs chaldéens, qui traitèrent avec le roi et fondèrent la Babylone d'Egypte [2]. Rien ne prouve même que les Egyptiens aient été alors habituellement accablés par des contributions ou des corvées exorbitantes, et que les temples innombrables fondés par Ramsès II n'aient pas été, comme on l'a dit [3], élevés par des prisonniers de guerre; cependant un

d'Ephraïm et de Manassé, qui s'étendaient du Jourdain à la mer, conservèrent sur leur territoire des districts chananéens. Les Pharaons pouvaient donc conduire leurs armées de Gaza au Liban et garder là des positions militaires, sans provoquer de conflit avec les Hébreux.

[1] *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, t. I, p. 407.

[2] Diod., I, 56.

[3] *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

texte manuscrit, cité par M. Fr. Lenormant, signale les souffrances des laboureurs [1]. Mais, presque aussitôt après la mort de ce prince, sous le règne de son fils Maïenphtah, la guerre étrangère recommença sur le territoire égyptien.

Cette campagne est retracée par une inscription, que M. de Rougé a traduite et commentée dans la *Revue archéologique* (1867). Trois peuples de Libye avaient pénétré dans la basse Egypte et menaçaient Héliopolis et Memphis; comme les Tahennou durant la jeunesse de Ramsès, ils avaient amené avec eux des Sardes, des Sicules et des Achéens, et, en outre, cette fois, des Tyrrhéniens (Tursce) et des Lyciens. L'Egypte fut cruellement pillée durant des mois entiers, avant qu'on eût pris des mesures efficaces de défense. Cependant la victoire des troupes royales fut complète et meurtrière; l'invasion fut définitivement arrêtée, mais il n'est nullement certain qu'elle n'ait pas eu pour l'Egypte des conséquences indirectes plus funestes encore.

« Les Rebu (Libyens) sont ramenés captifs, disent au roi, « dans ce texte, les grands de l'Egypte; tu les as dispersés « comme des sauterelles sur tous les chemins. » Un autre peuple africain, les Maschouasch, qui souffrit de grandes pertes dans cette guerre, figure dès lors parmi les troupes auxiliaires des Pharaons, et nous les trouvons, six siècles après, en possession d'établissements considérables dans l'Egypte inférieure [2]. Il y a donc tout lieu de penser que des colonies militaires furent alors formées de ces captifs, comme les empereurs romains formèrent, au IVe siècle, des établissements militaires et agricoles de barbares germains sur le territoire gaulois; et alors aussi, comme au temps d'Honorius, cette dangereuse politique put faciliter le succès de l'invasion étrangère, c'est-à-dire de la seconde invasion des pasteurs, celle que Manéthon raconte dans un long fragment interprété de la

[1] « Ne t'es-tu jamais représenté ce qu'est l'existence du paysan qui cultive la terre? Avant même qu'il n'ait moissonné, les insectes détruisent une portion de sa récolte..... S'il néglige de rentrer assez vite ce qu'il a moissonné, les voleurs viennent le lui enlever..... Le collecteur des finances arrive au débarcadère du district; il a avec lui des agents armés de bâtons... Tous disent : « Donne-nous de ton blé... » Puis le malheureux est saisi, lié et envoyé de force travailler aux corvées des canaux. » Voir *supra*, §. 4. Lenormant, *Manuel*, t. I, p. 425.

[2] M. de Rougé, p. 6, 8, 11-12, 16-18 du tirage à part, *la Stèle de Pianchi*.

Digitized by Google

façon la plus étrange, mais heureusement conservé par l'historien Josèphe [1].

L'ennemi pénétra jusque dans la Thébaïde : le roi, découragé, s'était retiré en Ethiopie, d'où il ne revint jamais ; ce fut son fils Séti II qui, au bout d'un certain nombre d'années, reconquit le royaume sur les étrangers et sur une dynastie qui s'était formée dans l'Egypte moyenne : celle-ci encore avait essayé de se consolider par un mariage avec une fille de Maïenphtah [2]. Séti II fut le dernier roi de la dix-neuvième dynastie.

Cette nouvelle restauration fut, comme la première, suivie d'une réaction énergique et triomphante contre l'Asie ; les conquêtes de Ramsès III Hik-pen (ou Hik-an) égalèrent au moins celles de Thoutmès, et ne furent pas moins durables. C'est ce prince que Champollion appelait Ramsès Meiamoun, ce qui est réellement la désignation de Ramsès II, mais le mot Meiamoun (chéri d'Ammon) est lié dans le même cartouche au *nom* de Ramsès III, bien que Hik-an fût son *prénom* officiel. Il est fort possible que ce fait ait produit, chez les Egyptiens des temps postérieurs, une confusion favorable à la gloire militaire de Ramsès II. Ce qui induit encore à le penser, c'est que la légende gréco-égyptienne de Sésostris représente celui-ci comme étant le premier pharaon qui ait armé une flotte ; or, sauf l'expédition faite dans la mer Rouge durant la régence de Hatasou, le règne de Ramsès III est le seul dont les monuments signalent une guerre maritime dirigée contre les Thekkaro et les Schartanas, c'est-à-dire contre les Sardes et un autre peuple de la Méditerranée. Les campagnes de Ramsès III sont représentées dans des séries de bas-reliefs que décrit en détail la lettre dix-huitième de Champollion. Les Robou ou Libyens à l'ouest, les Khétas de Syrie au nord-est, sont toujours les principaux adversaires de l'Egypte, et l'on voit encore figurer parmi les vaincus de Maschouasch d'Afrique (Maxyes d'Hérode), les Touirschas (*Tyrrhéniens, Tusci?*), les Schakalaschas (*Sicules*), avec d'autres peuples encore, au nombre desquels sont les Pulosatou (*Philistins*). Mais cette fois la

[1] Contre Apion, I, 26.

[2] Voyez dans l'étude de M. de Rougé sur une stèle de la Bibliothèque impériale, p. 185-8, un passage curieux sur ce règne d'une branche collatérale.

Digitized by Google

puissance des Khétas fut réellement abattue ; d'ailleurs, nous sommes arrivés à la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire au temps où, comme nous le verrons dans un autre article, commence à grandir la puissance de Ninive. Néanmoins celle-ci, bien qu'elle ait pu contribuer à la chute des dominateurs de l'Orient, ne se trouva pas de longtemps encore en mesure de disputer aux rois d'Egypte la domination de l'Asie antérieure. Longtemps après Hik-an, sous l'un des Ramsès de la vingtième dynastie que l'on a cru devoir nommer Ramsès XII (car l'ordre de succession n'est pas bien certain), nous voyons encore les princes héréditaires de la Mésopotamie offrir au Pharaon les tributs de leurs Etats, et on ne saurait dire ici qu'il s'agit ou de simples présents ou des tributs du commerce, puisque Ramsès est venu en personne pour les recevoir : ces faits sont exposés dans la stèle de la bibliothèque impériale interprétée par M. de Rougé [1]. C'est aussi dans cette dissertation [2] que l'on trouvera les rares indications que l'on possède sur la série des premiers successeurs de Ramsès III, tous portant le nom de Ramsès. C'est au règne du conquérant lui-même qu'appartient un manuscrit presque unique dans son espèce, le papyrus judiciaire de Turin, publié, traduit et commenté par M. Devéria. Ce papyrus contient le récit d'un procès politique : la poursuite et le châtiment d'une conspiration de palais, châtiment qui ne s'adressa pas seulement aux conspirateurs et aux non-révélateurs, mais à trois des juges de l'affaire, accusés apparemment de mollesse dans la répression ou de complicité, car le texte est vague et obscur à cet égard [3]. Avec deux papyrus Lec et un papyrus Rollin, tous relatifs à la même affaire (sauf peut-être le papyrus Lec n° 2), et le papyrus Abbot concernant une violation de sépulture, ce document est le seul qui nous fasse connaître, par des pièces originales, les institutions judiciaires de l'ancienne Egypte ; nous n'en avons aucun concernant la procédure civile, que les papyrus gréco-égyptiens nous font connaître avec tant de détails pour les temps ptolémaïques. Ajoutons, pour prévenir toute confusion, que, dans son article de la *Gazette des Beaux-Arts* sur l'antiquité à l'Exposition univer-

[1] Voyez p. 175-6. Cf. p. 35-41 et 181.
[2] *Ibid.*, p. 190-2.
[3] Devéria, *Pap. judic. de Turin*, p. 33-5, 116.

Digitized by Google

selle, M. Fr. Lenormant avait attribué ce papyrus de Turin au règne de Ramsès II, mais qu'il a corrigé cette erreur dans son *Manuel* [1].

La vingtième dynastie devait succomber à son tour de la façon la moins attendue. Son pouvoir fut graduellement absorbé par le pouvoir croissant des grands-prêtres d'Ammon à Thèbes, que l'on voit, dans la suite des monuments, se transmettre par voie héréditaire une dignité de plus en plus semblable à l'autorité monarchique, comme le constatent les titres successivement adoptés par ces personnages [2]. C'est encore là un grand fait historique que rien absolument n'avait pu faire soupçonner, tant que la connaissance des hiéroglyphes nous était fermée. Le martelage des titres royaux de cette famille montre d'ailleurs que la vingt-unième dynastie (Tanite) ne fut pas seulement locale, mais qu'elle rétablit l'autorité monarchique même sur la haute Egypte et jusque sur la capitale des grands-prêtres du dieu thébain [3].

J'ai dit, avec M. de Rougé, la vingt-unième dynastie et non la vingt-deuxième, celle des rois Bubastites, bien qu'elle ait incontestablement régné aussi sur la Thébaïde. En effet, l'illustre égyptologue pense que le nom porté par le premier ancêtre connu de cette lignée sacerdotale, indique une origine bubastite, et que le sacerdoce d'Ammon, conservé chez les princes de la vingt-deuxième dynastie, indique une parenté avec la branche des prêtres-rois ; la famille des rois Bubastites ne négligea pas, du reste, la précaution ordinaire des dynasties nouvelles : Osorkhon Ier eut soin d'épouser une princesse héréditaire. Mais ce qui a pour l'histoire un intérêt tout spécial, c'est que les noms propres de la vingt-deuxième dynastie sont bien plutôt asiatiques qu'égyptiens. Il est assez difficile de nier qu'elle appartienne à une colonie établie dans la basse Egypte, à laquelle des événements aujourd'hui inconnus permirent de disposer du pouvoir. C'est un de ces princes qui, dans la première moitié du xe siècle, fut le ministre de la vengeance divine pour l'humi-

[1] T. I, p. 442.
[2] *Ibid.*, p. 184, 193-204. Cependant M. de Rougé pense que, sans interrompre la série des grands prêtres, un des derniers Ramessides ou le chef de la dynastie tanite comprima temporairement leur puissance politique, Pianch, le cinquième personnage connu de cette série, n'ayant qu'un titre sacerdotal.
[3] *Ibid.*, p. 202-3.

Digitized by Google

liation de Roboam [1]. On sait que ce trait d'histoire a été retracé par les Egyptiens sur les murailles de Karnak, à Thèbes, avec l'énumération des places de Judée, soumises durant cette invasion, et parmi elles Jérusalem, sous la désignation de *Joudah*, malk (ville) royale de Juda, ou plus littéralement royaume de Juda, chacun de ces noms étant inscrit sur le cartouche crénelé d'un personnage humain qui personnifie la ville ou le district, suivant l'usage des Egyptiens pour les monuments de ce genre [2].

Nous savions, il y a quelques années, fort peu de choses sur l'état de l'Egypte pendant les deux siècles suivants, et, aujourd'hui encore, nous connaissons peu de détails sur les derniers règnes de la vingt-deuxième dynastie; mais la stèle découverte à Barkal, dans la haute Nubie, par M. Mariette, analysée par M. de Rougé dans la *Revue archéologique*, et expliquée cette année même à son cours, jette un jour tout à fait inattendu sur la situation de toute la vallée du Nil dans le temps qui précéda l'invasion éthiopienne mentionnée dans Hérodote. Nous voyons, en effet, dans le texte de cette stèle, le récit détaillé d'une guerre faite par un roi éthiopien, Pianchi-Meriamoun, déjà maître incontesté de la Thébaïde, contre différentes dynasties de l'Egypte inférieure, assujetties elles-mêmes au roi de Saïs Tafnecht, qui s'efforçait, avec leur aide, d'achever la conquête de l'Egypte moyenne, où Pianchi arrive comme un protecteur et un libérateur. Mais ce qui doit nous intéresser surtout, c'est que, malgré sa royauté étrangère, Pianchi, dont le nom et le prénom sont d'ailleurs purement égyptiens, se montre observateur zélé de la religion égyptienne, assujetti même à la prescription exclusivement sacerdotale de l'abstinence du poisson [3]. Attaché surtout au culte des dieux thébains, bien qu'il accomplisse à Memphis les rites religieux

[1] Il porte dans ses cartouches le nom de *Scheschok* : c'est ce nom que, par la suppression de la nasale souvent arbitraire dans les langues de l'Orient, par la confusion dialectique du schin et du sin, enfin par suite du vague des voyelles égyptiennes, le texte massorétique de la Bible a orthographié *Sesac*.

[2] Voir sur cette série de noms géographiques le second volume des inscriptions géographiques de Brugsh et le 13e de la *Zeitschrift der morgenländischen Gesellschaft*.

[3] M. de Rougé, *Inscription historique du roi Pianchi-Meriamoun*, p. 4 6, 7 du tirage à part.

Digitized by Google

compliqués de l'intronisation royale [1], il semble un héritier direct des prêtres-rois dont nous parlions tout à l'heure, et dont la lignée, nous l'avons vu, présentait déjà le nom de Pianch. Circonstance remarquable encore, le nom asiatique de Nimrod, connu pour avoir figuré dans la famille des rois de la vingt-deuxième dynastie, est alors celui du roi d'Hermopolis, mais roi du chef de sa femme, puisqu'elle le précède sur la stèle et porte le titre de fille royale ; il pouvait donc fort bien être Bubastite de naissance, comme le fait soupçonner son nom. Ce Nimrod est également classé parmi les purs qui s'abstiennent de poisson [2], et un rapprochement de cette nature avec Pianchi rappelle celui que M. de Rougé croyait remarquer déjà entre les rois Bubastites et les prêtres rivaux de la dernière dynastie thébaine; selon toute apparence, une alliance matrimoniale avec la vingt-deuxième dynastie explique la royauté tout égyptienne de Pianchi dans la ville d'Ammon. La stèle donne le titre de roi à Nimrod, qui conserva ses États en faisant hommage au vainqueur (Tafnecht lui-même fut admis à prêter serment); elle le donne aussi à Osorkon, souverain de Bubaste, et à deux autres ; mais au reste des princes locaux qui viennent faire leur soumission le document officiel ne reconnait que des titres inférieurs : six d'entre eux sont désignés comme chefs de Maschouasch, c'est-à-dire de ce peuple libyen qui avait formé depuis longtemps dans la basse Egypte des colonies militaires. Le nom de Tafnecht a permis à M. de Rougé d'assigner à ces événements une date approximative [3], ce nom, très-légèrement altéré, étant celui que Diodore donne au père de Bocchoris, le roi que renversa l'invasion éthiopienne de Sabacon dans la seconde moitié du VIIIe siècle. Les troubles de l'Egypte, comme l'invasion assyrienne qui les suivra d'assez près, expliquent d'ailleurs des passages d'Isaïe restés jusqu'ici sans relation aucune avec les faits connus de l'histoire d'Egypte [4].

A partir de ce moment, les relations de l'Egypte avec les nations de l'Asie (et bientôt de l'Europe) redeviennent fréquentes, et elles ne cesseront plus désormais. La dynastie éthiopienne (vingt-cinquième) va se trouver plus d'une fois

[1] M. de Rougé, *ibid.*, p. 9-11, 15, 24.
[2] *Ibid.*, p. 15-18.
[3] *Ibid.*, p. 22-3.
[4] *Ibid.*, p. 31-4.

Digitized by Google

mêlée aux guerres des Assyriens contre Israël et contre Juda, et les documents cunéiformes nous font connaître des invasions plusieurs fois heureuses des armées ninivites en Egypte même. Nous y reviendrons dans l'article consacré aux découvertes qui ont renouvelé l'histoire de l'Asie antérieure ; mais, dès à présent, il y a lieu de signaler le rôle des petits princes de la basse Egypte, passant, selon les événements de la guerre ou la politique du moment, du parti ninivite au parti éthiopien ; mais plus généralement favorable au dominateur asiatique plus éloigné que le roi de Napata et de Thèbes, et, par suite, moins incommode à leur autonomie. Parmi eux figure en première ligne la dynastie saïte, héritière plus ou moins prochaine de Tafnecht et de Bocchoris, et dont le texte de Manéthon, rapproché de celui d'Hérodote, nous faisait déjà connaître l'existence parallèle à celle des rois éthiopiens du reste de l'Egypte ; elle finit, sous Psammétik Ier, par se mettre en possession de l'Egypte entière. Des aventuriers grecs ayant pris une part considérable à cet événement qui mit fin pour toujours aux souverainetés partielles, les relations entre l'Egypte et la Grèce devinrent fort étroites, et, à partir de ce moment, les erreurs énormes concernant l'histoire et la chronologie du premier de ces pays ne sont plus possibles chez les écrivains du second. Les progrès que la connaissance des hiéroglyphes a permis de faire dans la connaissance des temps où régna la vingt-sixième dynastie appartiennent moins à l'histoire politique qu'à celle de l'art.

Ces progrès sont d'ailleurs médiocres pour tout ce qui concerne l'histoire de la domination persane en Egypte et celles des luttes de l'Egypte contre les successeurs de Cambyse ; seule, la biographie de ce conquérant a dû être en grande partie refaite d'après les documents originaux. On sait maintenant, par les textes inscrits sur la statuette naophore du Vatican, textes interprétés par M. de Rougé il y a déjà une vingtaine d'années, que le règne de Cambyse en Egypte avait débuté par des ménagements extrêmes envers la race et la religion des vaincus, sa folie furieuse ne datant que de sa funeste expédition d'Ethiopie ; on sait aussi que l'Apis frappé par lui ne mourut pas de sa blessure. Mais, en général, les documents hiéroglyphiques du VIe, du Ve et du IVe siècle sont rares. Ceux des Ptolémées, au contraire, sont fort nombreux,

Digitized by Google

et, s'ils ajoutent peu de chose quant à l'ensemble des renseignements si abondants que fournissent sur cette période les historiens, les inscriptions grecques et les papyrus grecs, ils nous permettent de pénétrer plus à fond dans les idées et les mœurs des indigènes, dans les relations de la dynastie macédonienne avec eux. On y reconnaît à quel point, dans ce pays, la tradition demeurait fidèle aux plus anciens souvenirs, combien on s'attachait obstinément à copier les formules des siècles pharaoniques. Mais ce sont surtout la mythologie et la topographie qui doivent aux murailles sculptées du grand temple d'Edfou d'inestimables trésors.

VI

LES ARTS ET LES SCIENCES.

Tout le monde sait combien les efforts de l'architecture chez les anciens Egyptiens ont excité d'admiration et de stupeur, quelles masses prodigieuses de pierres ont remuées quelques souverains pour les entasser sur leurs sépulcres ; mais on sait beaucoup moins quelle perfection, quelle délicatesse les arts du dessin atteignirent, dès cette époque, dans la même contrée. Champollion ne s'en faisait pas une idée ; l'exploration de l'Egypte moyenne, à peine entamée de son temps, a seule pu nous la faire connaître : on en doit surtout la révélation à l'expédition de M. Lepsius. M. Brugsch, à son tour, dans ses *Reiseberichte* et dans son *Gräberwelt*, a insisté sur ces monuments. On ignore aussi trop souvent que l'art égyptien doit avoir son histoire, et qu'il est très-loin de présenter une série de types invariables. Examinons rapidement les résultats positifs acquis sur cette matière à la science archéologique.

Le mode de construction des pyramides, forme habituelle des tombes royales de la quatrième à la sixième dynastie, nous a été dévoilé par la pyramide de Meidoun, qui, ruinée en partie ou demeurée incomplète, et entourée jusqu'à moitié de sa hauteur de matériaux ou de décombres, nous laisse voir de nos yeux le procédé de l'architecte. Là où elle est dégagée, on

Digitized by Google

reconnaît qu'elle forme une masse carrée, à vives arêtes, chaque face ayant 74° d'inclinaison à l'horizon. Beaucoup plus haut que le niveau des décombres, on voit une plate-forme d'où s'élance, sous le même angle, une pyramide plus svelte et de médiocre hauteur; enfin, au milieu de la plate-forme qui termine celle-ci, on aperçoit les restes d'une troisième construction. Les murs aujourd'hui visibles de la masse principale sont généralement polis, mais l'aspect en est varié par des bandes qui ne le sont pas. Or, les décombres qui entourent la partie inférieure, contiennent aussi des pierres polies, taillées sous le même angle, et qui, sûrement, formaient ou étaient destinées à former une pyramide enveloppante [1]. M. Lepsius en conclut [2] que la construction de chaque pyramide commençait par un noyau de dimension médiocre, qu'on la revêtait ensuite d'un manteau de pierres très-épais, et qu'on s'élevait ainsi d'étage en étage. Ceci explique, dit-il, la grande différence de dimension qui existe entre des pyramides voisines, chaque roi commençant la sienne à son avénement. Elle formait ainsi, dès les premières années, un monument funéraire complet, et, si le règne se prolongeait, on ne cessait d'accroître la pyramide en la revêtant de couches de pierre, en sorte qu'on pourrait, suivant la comparaison du docte écrivain, mesurer la longueur d'un règne à la grandeur de sa pyramide, comme l'âge d'un arbre à ses couches concentriques d'écorce [3]. La masse des grandes pyramides est atténuée par plusieurs chambres et couloirs ; ces appartements ont, du moins en partie, un dallage et un revêtement de granit, comme la pyramide de Menkeraou à l'extérieur; le corps de ces monuments est en calcaire du pays, amené des carrières de la chaîne arabique située de l'autre côté du Nil par une chaussée artificielle dont parle Hérodote et dont M. Brugsch a reconnu les restes. Dès cette époque, « l'architecture, dit M. de Rougé [4], montre déjà une perfection inconcevable quant à la taille et à la pose des blocs de grande dimension ; les blocs de la grande pyramide restent un modèle d'appareillage qui n'a pas été surpassé. » Notons que les monuments figurés, qui

[1] Lepsius, *Briefe aus Ægypten*, p. 41.
[2] *Ibid.*, p. 42. M. Brugsch (*Hist. d'Egypte*, p. 34) énonce la même opinion.
[3] *Id.*, *ibid.*
[4] *Notice des monum. égypt. du Louvre*, p. 24.

Digitized by Google

nous font connaître avec tant de détails l'industrie égyptienne, constatent une absence totale de grandes machines, sauf le plan incliné et les rouleaux.

A la même période appartiennent les sépultures privées de la nécropole de Saqqarah, décrite par M. Mariette dans la *Revue archéologique*, au commencement de 1869. « Les tombes de l'ancien empire que l'on trouve à Saqqarah, dit-il, appartiennent à deux types. Le premier est le type vulgaire. Les corps sont à l'état de squelette..... Quelquefois on y trouve les quatre murs d'une tombe rectangulaire. Ces murs sont grossièrement bâtis en briques jaunes, faites avec du sable mélangé de limon et de cailloux; un crépissage de terre noire et de paille hachée les enjolive à l'intérieur. Le plafond est aussi fait de briques et en voûte, le plus souvent ogivale. »

« Les tombes plus soignées, plus riches, appartiennent au type du mastaba. Le mastaba est une construction massive et lourde, dont le plan est un rectangle, et dont les quatre faces sont quatre murs à peu près nus, symétriquement inclinés vers un centre commun..... Chaque assise est en retraite sur l'autre. » Les dimensions de ces édifices funèbres sont d'ailleurs extrêmement variées: il y en a qui ont plus de cinquante mètres de long; il y en a qui en ont à peine quatre. A Saqqarah, ils sont les uns en pierre calcaire, les autres en briques. L'entrée est le plus souvent à l'est; presque toujours cette face a deux niches, quelquefois une porte décorée d'une petite façade; dans ce cas, il y a une chambre sépulcrale avec une table à offrandes, et, près d'elle, un réduit latéral muré, contenant des statues du défunt ou d'autres personnages. Mais là n'était pas la momie, ou plutôt le cadavre, car rien ne prouve que l'art des embaumements fût alors connu. Le corps était placé dans une autre chambre où l'on ne pouvait pénétrer que par un puits s'ouvrant sur la plate-forme du monument, laquelle n'avait pas d'escalier; le but manifeste de cette disposition était de soustraire le défunt à toute violation de sépulture. La chambre funèbre, située au-dessous de la chambre extérieure, mais toujours dépourvue de décoration, communiquait avec le puits par un couloir. Un quart à peine des sépultures de Saqqarah ont des inscriptions; quatre seulement de celles-ci, sur cent quarante-deux, sont antérieures à la quatrième dynastie. Ces monuments ne sont encore que des

Digitized by Google

ébauches ; mais dès qu'apparaît la famille de Khoufou, on voit une brusque impulsion imprimée à l'art par une cause totalement ignorée de nous. Pendant la seconde moitié de cette dynastie, un nouveau progrès se manifeste ; la cinquième est, dit M. Mariette, « l'époque fleurie de l'ancien empire. » Dans tous ces monuments, la ligne droite domine à peu près exclusivement [1], bien que l'on ait signalé quelques voûtes en brique [2]. Hors les bandes en retrait et en relief des portes et les poutres en pierre des chambres funèbres, il n'y a d'autre motif de décoration *architecturale* que des fleurs de lotus affrontées ou plutôt adossées ; mais, dans le même temps, les sépultures présentent, avec une richesse et une perfection singulières, des images de la vie réelle.

Les tombeaux des grands personnages Imeri et Ptah-Biunofer, son fils aîné, suffisent par leur rapprochement, dit M. Brugsch [3], à nous en donner une idée complète. La forme générale en rappelle les tombeaux de Saqqarah. Dans la salle principale de ceux-là, comme de toutes les sépultures opulentes de cette époque, on voit trois sortes de représentations et d'inscriptions : 1° la liste des offrandes à déposer sur la table funéraire et des jours où elles devaient être déposées ; 2° la représentation des personnages qui les rapportent et qui sont la personnification des domaines ; 3° des tableaux, soit en relief, soit en couleur, qui représentent dans ses moindres détails la vie rurale et domestique des Égyptiens d'alors [4]. Les représentations de la vie publique dans les tombeaux sont extrêmement rares à cette époque, et même, au premier aspect, il semble qu'on n'en trouve guère dont l'objet soit religieux ; seulement on finit par s'apercevoir que le défunt figure dans les scènes d'offrande, qui, par conséquent, appartiennent à la fois à la vie présente et à la vie future. Mais, pour les scènes rurales, elles ont autant de naturel que de variété, et témoignent d'une singulière perfection de procédés. On en prendra aisément une idée par l'examen des

[1] M. de Rougé, *Notice, ibid.*
[2] Lepsius, *Briefe aus Ægypten*, p. 53.
[3] *Reiseberichte*, p. 36-7.
[4] *Ibid.*, p. 41. Cf. *Die ægypt. Gräberwelt*, p. 17 ; Mariette, *Rev. archéol.*, févr. 1869 ; M. de Rougé, *Mém. sur les monuments des premières dynasties*, p. 35, 40, 43, 57.

Digitized by Google

Denkmäler de Lepsius, et spécialement par les figures qui décorent le tombeau de Ti, l'un des plus grands personnages de la cinquième dynastie, décrit dans le *Gräberwelt* de M. Brugsch.

Disons d'abord un mot des procédés d'exécution. « Un tombeau *inachevé*, du temps de la quatrième dynastie, que M. Lepsius a fait transporter au musée de Berlin, dit M. Fr. Lenormant [1], nous initie aux secrets les plus intimes de la manière de procéder des artistes égyptiens de ces âges si antiques.... Sur la paroi que l'on voulait décorer, on commençait par tracer légèrement au crayon des lignes régulières, se coupant à angle droit, et formant des carrés d'égale dimension. Dans ces carrés, l'artiste qui dirigeait le travail marquait les points où devaient passer les traits principaux des figures. Un de ses aides ou de ses élèves traçait alors la composition au crayon rouge, et, après ce premier travail, une main plus sûre et plus habile rectifiait le trait et l'arrêtait définitivement au pinceau. C'est alors seulement que commençait l'œuvre des sculpteurs qui entaillaient la pierre, en suivant les contours du dessin tracé sur la muraille, et modelaient en relief dans le creux les figures indiquées d'abord au simple trait. »

Une salle, à large ouverture, soutenue par une douzaine de piliers, donne entrée dans le tombeau de Ti. Des sculptures fines en haut-relief en couvrent les parois, et parmi elles on distingue aisément à leur taille supérieure les images de Ti lui-même et de son épouse [2]. C'est une règle générale, dans ces représentations, de donner au maître une taille gigantesque par rapport à celle de ses serviteurs. Le reste des figures de cette salle nous fait connaître les quadrupèdes domestiques de l'Egypte. On y reconnaît diverses variétés des races bovine et caprine ; mais les chevaux, les chameaux et les moutons ne s'y trouvent nulle part [3] : les deux premières de ces espèces d'animaux étaient alors inconnues dans cette contrée. L'étude des nombreux monuments de cette période confirme pleinement cette assertion; mais, quant aux moutons, je crois les reconnaître sur un tombeau de la quatrième dynastie [4]. Ailleurs

[1] *L'Antiquité à l'Exposit. univers.*, p. 7-8.
[2] Brugsch, *Gräberwelt*, p. 12-13.
[3] *Ibid.*, p. 13-14.
[4] *Denkmäler*, IIe partie, pl. 9.

Digitized by Google

on voit représentés des chiens et des singes [1]. On voit aussi assez souvent des scènes de boucherie ou d'immolation; mais il faut remarquer ici que, devançant le goût délicat des Grecs. les artistes égyptiens évitent scrupuleusement tout détail dégoûtant, fût-ce aux dépens de la variété des détails : ou l'animal est encore entier sous le couteau du victimaire, ou l'on n'aperçoit que la cuisse servant d'offrande. Quant à la basse-cour, outre les oies, les canards et les pigeons, on y trouve des échassiers; mais la poule y est inconnue. Les scènes naïves ne manquent pas; nous assistons au repas d'une oie qui ouvre gravement le bec pour recevoir le grain ou la pâtée; le canard se tient près d'elle et le pigeon accourt [2]. Ailleurs on voit traire des vaches; dans le tombeau de Ti, le veau mécontent s'efforce de lécher le lait qu'on lui dérobe ainsi; mais les domestiques ont eu soin de l'attacher à un arbrisseau et de lier les pieds de devant de la mère [3]. Partout, en examinant les planches de Lepsius, on est frappé de la perfection acquise par le dessin, dès cette époque, dans la forme et le mouvement des animaux.

Un étroit passage, placé à l'angle sud-ouest de la salle que nous venons de décrire, conduit à la salle des offrandes funèbres. Dans ce corridor, on voit représentés de grands navires *voguant à pleines voiles*, d'autres poussés par de longues files de rameurs et portant le corps du défunt avec le mobilier funéraire [4]. Ces représentations de barques ne sont pas rares dans les tombes de l'ancien empire : on conçoit aisément qu'un pays consistant en une vallée se soit adonné de très-bonne heure à l'industrie de la navigation fluviale ; notre gouvernail cependant y paraît alors inconnu : on dirige le bateau avec une espèce de pagaie. Dans la salle principale, plus élevée que la précédente et soutenue par quatre piliers, se trouvaient les statues du défunt et de sa femme, aujourd'hui au musée de Boulaq, dont ils font, dit M. Brugsch, un des plus beaux ornements [5]. Dès ces premiers siècles, en effet, la sculpture en plein relief avait acquis une perfection inconcevable, non-

[1] *Gräberwelt*, p. 7.
[2] *Ibid.*, p. 14.
[3] *Ibid.*, p. 18.
[4] *Ibid.*, p. 15.
[5] *Ibid.*, p. 16.

Digitized by Google

seulement dans le modelé de la personne entière, mais dans l'attitude et l'expression. Nous en avons vu des exemples, non-seulement dans le scribe du Louvre, mais à l'exposition de 1867, spécialement dans la statue de Khafra, l'auteur de la deuxième pyramide de Gizeh, dans celle de Ra-em-ké, dont « l'expression, dit M. Fr. Lenormant, ne dénote pas une âme énergique, mais une faculté de travail persistante, une intelligence développée, une compréhension vive, beaucoup de tact et une grande finesse. C'est bien la tête d'un administrateur de la classe moyenne qui a fait son chemin dès les bureaux [1]. » Ce que nous avons vu au paragraphe IV montre assez que cette dernière expression ne pèche pas trop par le défaut de couleur locale.

Le tombeau de Ti représente encore des scènes diverses de la vie rurale : chasse, pêche, épisodes de l'inondation annuelle où l'on distingue l'usage des canaux d'arrosement et le soin de recueillir le bétail surpris par les eaux [2], scènes de labourage et de moisson. Le hoyau et la charrue s'y reconnaissent aisément [3] ; la charrue est traînée par des bœufs comme dans plusieurs tombeaux de cette période, reproduits dans les *Denkmäler* de Lepsius, ce qui contredit l'assertion d'Hérodote que les terres arrosées par le Nil ne demandaient aucun labour, et qu'il suffisait d'y faire fouler le grain par les bestiaux ; mais Diodore [4] admet concurremment et à titre exceptionnel l'usage de charrues légères, comme celles de nos monuments. La moisson se fait avec la faucille ; les bœufs foulent le grain, comme cela se pratique aujourd'hui encore en Egypte. Il est ensuite râtelé, criblé ; l'aire est balayée par des femmes.

Disons enfin, en terminant cette description, qui nous fournit comme un tableau des arts de l'antique Égypte, industriels et libéraux, que l'exercice de métiers nombreux est figuré dans ces tombes. Le travail du bois s'y montre depuis l'abatage de l'arbre jusqu'à la confection des meubles ; la scie, le marteau de bois, le ciseau, le villebrequin, etc., paraissent aux mains des artisans ; on voit aussi figurés le statuaire

[1] Fr. Lenormant, *ubi supra*, p. 44.
[2] Brugsch, *Gräberwelt*, p. 18-21.
[3] Voy. tombeaux de Gizeh, *Denkmäler*, IIe partie, pl. 43, 51.
[4] Diod., I, 36.

Digitized by Google

en bois et en pierre, le peintre, le tourneur, le souffleur de verre, le tailleur, le cordonnier. L'art du potier semble avoir été l'un des plus avancés à cette époque.

Nous ignorons ce que furent les arts pendant la période obscure qui suivit la sixième dynastie; mais s'ils subirent une éclipse, comme ne le font que trop présumer la disette de monuments et le style de ceux qui appartiennent à la onzième dynastie, il y eut, sous la douzième, une éclatante renaissance. Nous avons parlé plus haut du labyrinthe, qui constitue un fait isolé dans l'histoire de l'art égyptien; mais c'est de ce temps que date le plus ancien obélisque connu. On croit que la pyramide de Daschour fut la sépulture d'Osortasen III, les traces de son prénom ayant été retrouvées dans l'espèce de portique accolé à ce monument; mais il s'en faut que les monuments de cette époque soient la simple reproduction de ceux des premières dynasties. Ce portique lui-même est une innovation expliquée peut-être par l'apothéose d'Osortasen; mais bien plus frappante encore est pour l'historien de l'art la décoration d'un tombeau de Beni-Hassan, où l'on trouve la première ébauche d'une colonnade de l'ordre plus tard appelé *dorique*. La décoration intérieure de ce monument offre cependant le même ordre de motifs que ceux de la cinquième dynastie, des offrandes funéraires et des détails de la vie domestique, agricole et industrielle; la mythologie est encore bannie de ces représentations, et l'on y assiste aux travaux du labourage, tant à la charrue qu'à la houe [1], à la moisson des grains [2], à la cueillette du lin et du lotus [3] et aussi à celle du raisin, — pour la première fois, ce me semble, bien que le vin fût connu en Égypte dès le temps des pyramides [4]; on retrouve ici encore l'épisode des bœufs surpris par l'inondation. Quant au mérite de l'art, on trouve des contrastes singuliers. Ce n'est pas en général, comme on pourrait le supposer, le contraste entre l'habileté matérielle du dessin ou du modelé et la raideur hiératique, la scrupuleuse imitation des types antiques d'un art imparfait. Bien au contraire, ni alors ni au temps des pyramides, les figures ne sont assujetties à une expression ni à des

[1] Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 127.
[2] *Ibid.*, pl. 51, 56, 127.
[3] Champollion, ap. Brugsch, *Hist. d'Egypte*, p. 60.
[4] Mariette, *Rev. arch.*, févr. 1869. Cf. *Denkmäler*, II, pl. 53.

Digitized by Google

poses conventionnelles et identiques; il faut, ici comme ailleurs, rabattre beaucoup de ce qu'ont dit les anciens touchant l'immobilité de l'Égypte. Il y a, dans les décorations sépulcrales de Beni-Hassan, une grande variété d'attitudes comme de sujets, un caractère frappant de noblesse et de grâce, et surtout, il est vrai, dans les représentations d'animaux, un extrême naturel de mouvements et de formes; cette variété existe même jusqu'à un certain point dans les scènes, hiératiques pourtant, d'offrandes funéraires. « Seuls en ce monde, dit M. Fr. Lenormant, les Égyptiens ont commencé par la réalité vivante pour finir par la convention hiératique [1]. » Dans le modelé des figures humaines, sous la douzième dynastie comme pour celles du temps des pyramides, la nature est fidèlement reproduite, les muscles bien accusés [2]. Mais, à côté de cela, on reconnaît une singulière naïveté de perspective : j'en citerai pour exemple un âne vu de profil, où l'artiste a voulu absolument que le spectateur pût apercevoir le bât tout entier. Les chevaux et les chameaux ne se trouvent pas plus représentés dans ces tombeaux que dans la plaine des pyramides; la navigation paraît la même qu'au temps des premières dynasties. La pêche, la chasse à l'arc et au filet se trouvent ici retracées; comme armes de guerre, on reconnaît la lance, la hache, le casse-tête. Le potier, le menuisier, le corroyeur, le tisserand, l'orfèvre, le verrier, le sculpteur, le peintre de tableaux et le peintre de statues sont reproduits dans les monuments de la douzième dynastie, ainsi que la harpe et la flûte, déjà fort anciennes dans ce pays. Quant à l'architecture des temples, nous n'en pouvons rien dire de bien précis : le style en est seulement indiqué par quelques bas-reliefs, car il ne subsiste de cette époque aucun édifice religieux proprement dit. « Ce style, dit M. de Rougé, était noble et simple au plus haut degré; la ligne droite et le jeu des divers plans faisaient tous les frais de décoration; un seul motif varie ces dispositions : il se composait de deux feuilles de lotus. »

Nous avons fait voir ici même [3] ce que fut l'art égyptien sous la domination des pasteurs, ou du moins durant la dernière période de cette domination. Mais, si les faits cités

[1] *L'Antiquité à l'Exposit. univers.*, p. 50.
[2] M. de Rougé, *Notice*, p. 24.
[3] Livraison de juillet 1869, t. VII, p. 212.

Digitized by Google

dans ce travail constatent qu'il y eut réellement alors un *art égyptien*, on doit ajouter qu'un immense travail de renaissance, monumentale aussi bien que politique, s'accomplit sous la dix-huitième dynastie. Les œuvres de la période qu'elle ouvre, comme l'époque qu'elles représentent, sont généralement mieux connues; il ne sera pas nécessaire d'y insister avec autant de détails. Disons ici, une fois pour toutes, que les monuments d'architecture et souvent ceux de la sculpture portant le nom du souverain régnant, les erreurs chronologiques de l'ancienne commission d'Égypte ne sont plus possibles depuis Champollion : on ne peut plus rapporter aux vieux siècles pharaoniques ou même à des temps imaginaires les œuvres des Ptolémées décorées d'hiéroglyphes.

Même avant son voyage en Égypte, Champollion avait été frappé de la perfection de détails qu'avait atteinte la sculpture égyptienne pendant la période des Thoutmès. Dès 1824[1], il signalait, au sujet de la collection Drovetti, la nécessité de renoncer à l'hypothèse de types conventionnels et invariables pendant toute la durée de l'art égyptien, et il faisait ressortir le mérite de têtes sculptées au temps de la dix-huitième dynastie, en ajoutant que « les bras, le torse et les jambes, regardés comme parties accessoires, étaient tout à fait négligés » (relativement du moins)[2]. Déjà même il distinguait les grandes périodes de l'histoire de l'art pendant le nouvel empire et reconnaissait le caractère tout à part de la sculpture ptolémaïque; il ignorait, comme on sait, les monuments les plus anciens. Un classement partiel, mais intelligent, des monuments de l'art égyptien a été donné par M. Leemans dans sa lettre à Salvolini, et surtout dans son catalogue raisonné du musée de Leyde. M. de Rougé, disposant de faits plus nombreux et d'un classement des cartouches déjà bien assuré dans ses détails, a rendu au travail du savant Hollandais un hommage éclatant, dans son rapport au directeur des musées nationaux sur les principales collections égyptiennes, publié dans le

[1] *Première lettre à M. de Blacas*, init.

[2] « La sculpture (du temps de Thoutmès Ier), dit aussi M. de Rougé, se distingue particulièrement dans l'imitation de la figure humaine ; l'étude de la nature est bien moins parfaite dans le modelé des membres, et les statues royales du musée de Turin, les plus belles que l'on connaisse, n'atteignent pas, sous ce rapport, certaines figures de l'époque primitive. » (*Notice*, p. 26.)

Digitized by Google

Moniteur de mars 1851 [1]. S'arrêtant à signaler la marche des progrès, des défaillances et de la décadence des arts en Égypte, il constate que « la sculpture atteignit sa perfection, quant à la représentation de la figure humaine, dès le règne de Thoutmès Ier, le troisième roi de la dix-huitième dynastie; mais il ne se borne pas à attribuer à la dix-neuvième une modification dans le caractère de l'art; il accuse nettement cette époque d'avoir ouvert une période de décadence qui dura jusqu'à la fin de la vingtième dynastie, et qui, après une réaction bien accentuée, comprenant surtout ce qu'on appelle la période saïte, se reproduit d'une façon désastreuse aux siècles gréco-romains. Il y reconnaît hautement aussi le mérite des œuvres de l'ancien empire, surtout de la douzième dynastie.

Incontestées dans leur ensemble, ces brèves appréciations ont besoin de quelques explications pour que la pensée de leur auteur soit bien comprise de ceux qui ne sont pas familiers avec ses opinions et avec les faits. Si la dix-neuvième dynastie a vu commencer une décadence, il faut bien se garder d'en placer la date à l'avénement de Séti Ier. Dans une de ses récentes leçons au Collége de France, le professeur opposait précisément la grandeur de l'art sous ce règne aux germes de décadence qui se manifestent bien avant la fin du long règne de Ramsès II. C'est à Séti Ier qu'appartient surtout cette magnifique salle hypostyle de Karnak (à Thèbes) dont Champollion écrivait : « L'imagination qui, en Europe, s'élance bien au-dessus de nos portiques, s'arrête et tombe impuissante au pied des cent quarante colonnes de Karnak... Je me garderai bien de rien décrire, car ou mes expressions ne vaudraient que la millième partie de ce qu'on doit dire en parlant de tels objets, ou bien, si j'en traçais une faible esquisse, même très-décolorée, je passerais pour un enthousiaste et peut-être même pour un fou [2]. » C'est là qu'est cette « Séthéïde sculptée et vivante » dont parle J.-J. Ampère,

[1] C'est là qu'il a employé le terme *géologie de l'histoire*, pour désigner la chronologie purement relative de l'ancien empire.

[2] Cité par M. J.-J. Ampère, dans sa lettre de Thèbes du 21 janvier 1847. « Imaginez, dit-il à son tour, une forêt de tours; représentez-vous 130 colonnes égales en grosseur à la colonne de la place Vendôme, dont les plus hautes ont 70 pieds de hauteur : c'est presque la hauteur de notre obélisque, et 11 pieds de diamètre, couvertes de bas-reliefs et d'hiéroglyphes; les chapiteaux ont 65 pieds de circonférence; la salle entière a 319 pieds de long, presque autant que Saint-Pierre et plus de 150 pieds de large. »

Digitized by Google

où « chaque compartiment est un chant distinct. Ici on voit Séthos, debout sur un char, percer de ses flèches ses ennemis qui tombent en foule dans mille attitudes désespérées. Le roi, le char, les coursiers, tout est gigantesque par rapport aux ennemis de l'Égypte. Le poitrail des chevaux lancés au galop domine la forteresse et couvre l'armée tout entière des vaincus. Plus loin le vaillant Pharaon est aux prises avec un chef ennemi qu'il tient à la gorge et va percer; son pied écrase un adversaire qu'il vient d'immoler... Ailleurs on voit Séthos traîner après lui les peuples soumis par ses armes... Puis les vaincus font acte de soumission; ils abattent les forêts de leur pays, comme pour l'ouvrir devant les pas du vainqueur. Le roi revient en triomphe dans ses États, où il reçoit les hommages de ses peuples. » Ces sculptures n'ont d'ailleurs été achevées qu'après la mort de Séti, et pour la plupart sous le règne de son fils Ramsès II [1].

Ce règne, je le répète, est singulièrement inégal, quant à la valeur artistique des monuments qu'il a produits. Après avoir parlé de la construction du temple d'Amada en Nubie, œuvre de Thoutmès III, d'Aménophis II et de Thoutmès IV, Champollion ajoutait, en rentrant en Égypte : « La sculpture du temple d'Amada, appartenant à la belle époque de l'art égyptien, est bien préférable à celle de Derri et même au tableau religieux d'Ibsamboul [2]. Un peu plus loin, il ajoute : le 21 (janvier 1829), nous étions à Ouadi-Esseboua (la vallée des lions), qui reçoit ce nom d'une avenue de sphinx placés sur le dromos de son temple, lequel est un hémi-spéos, c'est-à-dire un édifice à moitié construit en pierres de tailles et à moitié creusé dans le rocher; c'est sans contredit le plus mauvais travail de l'époque de Rhamsès le Grand. » Mais d'autre part, il écrivait vingt jours auparavant [3] : « Le grand temple d'Ibsamboul vaut à lui seul le voyage de Nubie : c'est une merveille qui serait une fort belle chose même à Thèbes. Le travail que cette excavation a coûté effraye l'imagination. » Des salles nombreuses forment ce spéos, que décorent des colosses à la façade et des bas-reliefs historiques.

[1] V. Lepsius, *Briefe aus Ægypten*, p. 273.

[2] Tous deux contemporains de Ramsès II. Voy. lettres 9e et 11e.—C'est dans la onzième que se trouvent les présentes citations.

[3] Lettre neuvième.

Digitized by Google

L'architecture « développe toute sa grandeur, » selon l'expression de M. de Rougé, dès le temps de Thoutmès Ier, et se maintient durant des siècles; on peut même dire que la grandeur subsiste ou même s'accroît dans la sculpture elle-même durant bien des générations. Comparant « l'âge des Thoutmosis, qui fut le siècle de l'élégance et de l'achevé, » à « l'âge des Ramsès, » qui « fut le siècle du majestueux et du grand, » M. Ampère ajoute : « Ici la marche ordinaire de l'art a été renversée; le beau a paru avant le sublime, Praxitèle est venu avant Phidias. C'est comme si Eschyle eût été devancé par Euripide et Corneille par Racine. » Mais M. de Rougé, en reconnaissant que cette grandeur subsiste, au moins en partie, après le règne de Sésostris, ajoute que ce n'est pas sans un mélange de rudesse et même de laideur [1].

Quant à l'ensemble des édifices, M. Mariette fait observer, dans sa *Description du parc égyptien* [2], que « l'architecture égyptienne n'est pas un art chiffré comme l'architecture grecque, en ce sens que les diverses parties d'un monument ne sont pas dans un rapport nécessaire les unes avec les autres..... Les colonnes (du Temple-musée) auraient pu avoir le même diamètre avec une plus grande ou avec une plus petite hauteur, l'entablement aurait pu être plus léger ou plus lourd, sans que pour cela la construction ait cessé d'être un type égyptien. Inutile d'ajouter qu'il ne faut pas pousser cette règle trop loin. » D'ailleurs, les temples du nouvel empire, dont nous connaissons un assez grand nombre, sont formés suivant des règles à peu près uniformes ; seulement le développement des constructions n'est pas le même pour tous; souvent des règnes divers en ont poursuivi les travaux et les ont agrandis en y ajoutant des parties nouvelles [3]. En général, un temple dont la construction et la décoration sont bien complètes est précédé d'une avenue de sphinx [4], aboutissant à deux grands

[1] *Notice sur les mon. ég. du musée du Louvre*, p. 26.

[2] *Description du parc égyptien à l'Exposition universelle*, p. 17.

[3] Voy. l'Appendice aux lettres de Nestor L'Hôte, § 2, où il signale à Karnak des débris remontant à la dix-huitième dynastie, et une multitude de constructions, restaurations ou décorations ptolémaïques. L'œuvre principale appartient à Thoutmès III; nous avons vu ce qu'y a fait de plus éclatant la dix-neuvième dynastie.

[4] Symboles royaux à corps d'animal et tête d'homme; le sphinx égyptien n'a rien de commun avec l'idée d'énigme et de mystère que ce nom réveillait en Grèce.

Digitized by Google

massifs ou *pylones* en forme de pyramide tronquée, formant l'entrée d'honneur. Le temple proprement dit peut être entouré d'une enceinte extérieure; il se compose, comme chez les Grecs, d'un *pronaos* ou salle antérieure, et du *naos* ou temple proprement dit, partie essentielle par laquelle on a commencé les travaux. Le *naos* est souvent divisé en trois sanctuaires, celui du centre dédié à la divinité ou à la triade spéciale de l'édifice (v. § 7), et ceux des côtés à d'autres divinités. Les salles hypostyles sont de rares exceptions; mais on trouve habituellement accolé au temple un petit édifice où est représentée la naissance du plus jeune membre de la famille de dieux adorée dans ce temple.

Outre les constructions de Karnak et celle de Louqsor, élevées à droite du Nil dans l'enceinte de l'ancienne Thèbes, les ruines de cette ville offrent au voyageur les édifices de Medinet-Habou et de Qournah ou Gournah, ainsi nommés des localités arabes qui en indiquent la place. La partie la plus ancienne de Medinet-Habou, c'est-à-dire le sanctuaire d'Ammon-Ra avec les galeries qui l'entourent, et plusieurs autres salles, est l'œuvre de Thoutmès Ier. Thoutmès II, Hatasou et Thoutmès III ont successivement agrandi ou décoré ce monument, ou plutôt cet ensemble de monuments [1], où plus tard Ramsès III fit représenter ses victoires [2]. Thoutmès III est fameux par le nombre et la splendeur de ceux auxquels il attacha son nom. Nous l'avons vu à Karnak; il continue à El-Assassif, autre localité thébaine, l'œuvre de la régente qui avait gouverné pendant sa jeunesse [3]; et, en dehors de la grande capitale, Elithya, Esneh, Edfou, Ombos, dans la haute Égypte, Semné, Amada, Ibrim en Nubie, furent le théâtre de ses travaux [4]; c'est à lui encore qu'appartiennent des obélisques aujourd'hui placés à Alexandrie, à Constantinople et à Rome (obélisque de S.-Jean de Latran) [5]. Avec lui, le prince le plus fameux de cette dynastie, par ses monuments aussi bien que par ses exploits, c'est Aménophis III, le Memnou des Grecs, le premier auteur du palais

[1] Voy. Champollion le Jeune, lettre 18e, et Champollion-Figeac, *Egypte ancienne*, p. 303, 310.
[2] *Id.*, lettre 18e. — *Id.*, p. 155-160.
[3] *Id.*, lettre 15e. — *Id.*, p. 304, 308.
[4] *Id.*, lettre 11e. — *Id.*, p. 309, 310.
[5] *L'Egypte ancienne*, p. 311.

Digitized by Google

de Louqsor, dédié aussi au dieu thébain Ammon-Ra [1]; Gournah appartient surtout à Séti Ier et à Ramsès II [2]. Les monuments de ce dernier sont assez nombreux dans la basse Nubie [3]; mais il a surtout laissé ses traces à Thèbes, tant à Louqsor et à Karnak que sur la rive gauche, à Gournah [4].

J'ai indiqué déjà les grands monuments de sculpture que le héros de la vingtième dynastie a tracés sur les massifs de Medinet-Habou; mais les monuments funèbres de cette famille ne méritent pas moins d'intérêt. Dès le commencement de la dix-neuvième dynastie, le tombeau de Séti Ier, découvert par Belzoni à Biban-el-Molouk, frappe les esprits par la richesse de sa décoration, où sont représentées les diverses races d'hommes connues alors des Égyptiens [5]; mais le plus curieux est celui de l'un des fils de Ramsès III, signalé par Champollion au même lieu, avec ceux de quinze autres rois thébains [6]. Le motif principal est la marche du soleil au-dessus et au-dessous de l'horizon, mais avec des inscriptions et des figures mythologiques qui mettent cette représentation physique en rapport avec les enseignements de la religion égyptienne, spécialement au sujet de la destinée de l'âme sur la terre et dans l'autre monde. L'excavation de ces tombes était plus ou moins étendue et leur décoration plus ou moins riche, selon la durée du règne, car le Pharaon faisait travailler à sa sépulture aussi longtemps qu'il régnait. La nature de cette décoration est d'ailleurs complétement différente de ce qu'on voit au temps du premier empire : une mythologie luxuriante y a remplacé les représentations de la vie domestique.

Les musées d'Europe renferment de nombreux objets de l'art industriel des Égyptiens : statuettes, vases, bijoux, ustensiles domestiques, vêtements, sparterie, émaux ; souvent le travail de l'objet et sa décoration variée sont de nature à

[1] Voy. Champollion le Jeune, lettre 16e, et Champollion-Figeac, *Egypte ancienne*, p. 313-315.
[2] *Id.*, lettre 20e. — *Id.*, p. 325-7.
[3] *Id.*, lettres 9e, 10e 11e. — *Id.*, p. 152, 330-1. Et *v. supra.*
[4] *Id.*, lettres 14e, 20e. — *Id.*, p. 329-330. M. de Rougé a démontré, dans son cours de 1867, qu'il faut identifier entre eux le Ramsès II et le Ramsès III de Champollion, la variante du cartouche prénom ne se rapportant qu'à une période différente du règne.
[5] *L'Egypte ancienne*, p. 30 et 328.
[6] Lettre 13e. — *L'Egypte ancienne*, p. 52-5, 104-5, 349.

Digitized by Google

donner une idée très-haute de l'habileté de ce peuple à travailler la pierre, les métaux et le bois; assez souvent même ils révèlent le goût délicat de ses artistes et du public pour lequel ils travaillaient. Les motifs d'ornementation sont en général des figures humaines ou des figures [1] d'animaux. Nul visiteur de l'Exposition de 1867 ne peut avoir oublié les bijoux de la reine Aah-Hotep, mère de ce roi Amosis, qui mit fin à la domination des pasteurs [2]. Rien ne ressemble moins que ces gracieuses fantaisies à la rigoureuse tradition d'un art hiératique.

Les arts et métiers et, en général, le genre de vie de chacun, étaient-ils, comme on l'a dit dans l'antiquité grecque et surtout dans les temps modernes, des professions strictement héréditaires, en sorte que la population de l'Egypte fût partagée en castes? M. J.-J. Ampère l'a nié énergiquement, en montrant, par des textes égyptiens, que les fonctions administratives, militaires, sacerdotales, se sont trouvées souvent réunies dans la même famille ou chez le même individu; mais les faits cités par lui ne concernent, si je ne me trompe, que les classes élevées, et un titre militaire donné au fils d'un prêtre égyptien, une fonction civile exercée par le fils d'un général, ne prouvent pas que la profession des armes ne fut pas héréditaire dans les familles des Calasiriens et des Hermotybiens, comme Hérodote appelle les tribus militaires dont il nous fait connaître les établissements agricoles. Ils prouvent moins encore qu'un marchand pût devenir agriculteur, et un pasteur, forgeron ; mais, sur ce dernier point même, nous n'avons pas de témoignage assez précis et assez grave pour affirmer qu'une loi religieuse ou civile opposât un empêchement absolu à l'échange des professions. Ce qui est certain, c'est que l'hérédité des métiers dans les familles est favorable à la perfection de leur exercice, et que l'Egypte l'a poussée très-loin.

En fut-il de même pour les sciences? Ici il faut que le public lettré renonce à de bien vieilles illusions. Sans doute, en 1846, en présence de découvertes bien incomplètes encore, M. Ampère a pu exagérer la négation à cet égard, quand il semblait

[1] Voy. M. de Rougé, *Notice*, p. 67-80; — Leemans, *Catal. raisonné du musée de Leyde*, p. 66-74, 83, 96-7, 100-6, 132; — Lenormant, *l'Antiquité à l'Expos. univ.*, p. 36-8.

[2] Lenormant, *ibid.*, p. 32-5.

Digitized by Google

repousser la pensée d'une géométrie, d'une géographie, presque d'une médecine égyptienne. Nous avons un grand papyrus médical de Berlin, publié maintenant, non traduit, dont M. Chabas a examiné quelques extraits dans le premier fascicule de ses *Mélanges* (paragraphe V); mais je dois dire, malgré mon incompétence en cette matière, que rien ne me paraît moins scientifique. On a trouvé tout récemment au Musée britannique un petit traité de géométrie, ou plutôt d'arpentage et de cubage, que M. Lenormant croit devoir remonter, d'après ses caractères paléographiques, jusqu'aux premières dynasties qui suivirent les Ramessides; mais d'après le bref compte rendu qu'en a donné la *Zeitschrift* de M. Lepsius, ce manuscrit est fort loin de représenter, à aucun degré, la science transcendante: ce sont des exemples numériques d'opérations élémentaires; le moindre aspirant au baccalauréat ès lettres devrait s'élever beaucoup plus haut. Pourtant on y reconnaîtra encore de la science, si l'on compare les passages connus de ce manuscrit avec les nombreux exemples d'arpentage qui furent inscrits, aux temps ptolémaïques, après un long contact avec les Grecs, sur les murailles du temple d'Edfou comme estimation cadastrale de ses domaines; on y reconnaît sans peine les grossiers procédés d'un arpenteur ignorant.

Or, sans géométrie scientifique et même étendue, sans trigonométrie, point d'astronomie scientifique. Aussi M. Th. H. Martin a-t-il démontré, comme les lecteurs de la *Revue* le savent au moins par le compte rendu du P. de Valroger, qu'avant le Grec Hipparque, contemporain de Polybe et premier auteur de la science trigonométrique, ni Égyptiens ni Grecs ne connaissaient la précession des équinoxes, et par conséquent la variation de l'état apparent du ciel d'une période séculaire à une autre; longtemps après lui encore, la science alexandrine fut loin de considérer ce progrès comme un fait acquis. C'est dire le cas qu'il faut faire des systèmes tant de fois tentés, et renouvelés récemment encore dans un livre de M. Rodier, pour reconstruire une chronologie égyptienne avec les données astronomiques que l'on s'imaginait retrouver dans les symboles mythologiques de cette contrée, en attribuant à leurs auteurs l'intention de figurer des états du ciel correspondant à des époques d'une antiquité fabuleuse.

Digitized by Google

Dans le *Journal des Savants* de mai, juin, juillet et août 1855, M. Biot a résumé cette question. Il a constaté l'identité d'un petit nombre d'astérismes égyptiens avec ceux de la sphère grecque; mais il a constaté aussi que les noms et les symboles en sont généralement fort différents, en sorte que tout tableau astronomique concordant avec les figures du zodiaque grec est nécessairement un emprunt fait à la Grèce et d'une très-basse époque: on sait que les fameux zodiaques de Denderah et d'Esné ont été inscrits sur ce temple au temps de l'Empire romain. Les Egyptiens de temps fort reculés avaient su bien orienter leurs pyramides; mais M. Biot fait observer que prendre une méridienne est une opération élémentaire à laquelle suffisent les instruments fort simples que connaissait l'Egypte, la règle, l'équerre et le niveau du maçon. L'année de 365 jours et même celle de 365 jours et un quart, la notation à peu près exacte, non-seulement des solstices, mais encore des équinoxes, ne demandent que des observations très-faciles. En somme, les Egyptiens n'ont su d'astronomie que ce qu'on en peut savoir sans instruments d'observation précise, sans calculs compliqués et sans géométrie véritablement scientifique. Ce sont là des faits acquis; après les travaux de MM. Biot et Martin, il n'y a plus à y revenir.

VII

RELIGION.

L'exposé de la religion égyptienne sera bref ici, malgré l'importance du sujet et la place énorme qu'il tenait dans la vie de ce peuple, parce qu'il trouvera une place dans une étude ultérieure sur la nature et les effets du sentiment religieux dans l'antiquité. Il suffira présentement de constater les caractères et les points les plus essentiels de cette doctrine ou plutôt de ces doctrines, car, pas plus dans la religion que dans l'art, il ne faut croire que l'ancienne Égypte ait vécu dans une immobilité absolue, depuis le temps des Pyramides jusqu'à l'invasion des Grecs.

M. de Rougé a constaté par des textes le monothéisme pri-

Digitized by Google

mitif de cette contrée, en sorte que le seul peuple, hors les Hébreux, dont les documents nous permettent de remonter à ses origines, contredit formellement l'hypothèse « renouvelée des Grecs, » d'un point de départ matérialiste pour la vie et les croyances de l'humanité. L'illustre égyptologue avait donné cette démonstration, il y a une quinzaine d'années, dans un mémoire présenté à l'Académie des Inscriptions ; il l'a résumée encore l'année dernière dans une conférence faite au Cercle catholique[1]. Moi-même j'y exposai, quelques jours après[2], la transition du monothéisme au polythéisme égyptien, en me guidant sur les inscriptions de l'époque des pyramides, publiées et traduites par MM. de Rougé et Mariette, sur un manuscrit du même temps, étudié par M. Chabas, dans la *Revue archéologique*, et sur les recherches de M. Mariette concernant la mère d'Apis ; j'essayai de faire voir par quel travail métaphysique et par quel grossier usage du symbolisme, tout à la fois, cette transition s'opéra dans l'esprit du peuple, sans que jamais l'expression du monothéisme ait disparu des textes religieux, des hymnes de l'Égypte, même au temps où débordait dans sa plus bizarre variété la foule des personnages mythologiques. Je dis personnages plutôt que types, car l'un des caractères les plus curieux de la religion égyptienne, c'est l'identité fondamentale de figures mythologiques avec des attributions et sous des noms variés. J.-J. Ampère l'a signalée il y a plus de vingt ans, et ce principe résulte d'ailleurs pleinement et explicitement de l'exposé que Champollion fait, dans sa lettre onzième, de la hiérarchie des dieux égyptiens.

« C'est ici (à Kalabschi), dit-il, que j'ai trouvé une nouvelle génération de dieux qui complète le cercle des formes d'Ammon ; point de départ et point de réunion de toutes les essences divines. Ammon-Ra, l'être suprême et primordial, étant son propre père[3], est qualifié de mari de sa mère, la déesse Mouth, sa portion féminine renfermée dans sa propre essence... Tous les autres dieux égyptiens ne sont que des formes de ces deux principes considérés sous différents rapports, pris isolément. Ce ne sont que de pures abstractions du grand Être. Ces formes

[1] Elle a été publiée à part par l'Œuvre de Saint-Michel, et insérée dans les *Annales de philosophie chrétienne*, novembre 1869.
[2] V. même recueil, avril 1869.
[3] C'est-à-dire que son fils est considéré comme un être identique avec lui.

Digitized by Google

secondaires, tertiaires, etc., établissent une chaîne non interrompue qui descend des cieux et se matérialise jusqu'aux incarnations sur la terre et sous forme humaine. La dernière de ces incarnations est celle d'Horus..... Ce point de départ de la mythologie égyptienne est une triade formée des trois parties d'Ammon-Ra, savoir : Ammon le père, Mouth la mère et Khons le fils enfant [1]. Cette triade s'étant manifestée sur la terre, se résout en Osiris, Isis et Horus. Mais la parité n'est pas complète, puisque Osiris et Isis sont frère et sœur [2]. C'est à Kalabschi que j'ai enfin trouvé la triade finale, celle dont les trois membres se fondent exactement dans les trois membres de la triade initiale. Horus y porte en effet le nom de mari de sa mère, et le fils qu'il a eu de sa mère Isis, et qui se nomme Malouli..., est le dieu principal de Kalabschi. »

La triade suprême variait d'ailleurs d'une localité à l'autre, et la mythologie égytienne a conservé les noms et les attributs divers de ces expressions d'un même dogme, mais sans bien dissimuler leur identité réelle. Le dieu primordial Osiris, divinité suprême d'Abydos, Ammon-Ra le dieu thébain, considéré comme le soleil auteur des êtres, Phtah, le grand dieu de Memphis, roi des mondes, auteur de la création, seigneur de justice, Noum ou Chnouphis, le fabricateur des dieux et des hommes, qui fut spécialement considéré par les Alexandrins comme esprit céleste, sont identiques au fond, de même que la Neith de Saïs, appelée Athéné par les Grecs, et la Mouth de Thèbes, la mère par excellence : toutes les deux sont des formes d'Isis. Il y a plus : Osiris et Set (ou Typhon), qui représentent ordinairement les deux puissances opposées du bien et du mal, dans l'ordre moral et dans l'ordre physique, ont été jadis

[1] Voy. aussi le mémoire de M. de Rougé sur la *statuette naophore du Vatican :* il a paru, en 1851, dans les *Annales de philosophie chrétienne.* Il parait qu'à Saïs le principe féminin était regardé comme l'élément primitif. Khons est un dieu lunaire, comme Ammon-Ra un dieu solaire. Mouth est nommée dame du ciel, régente de tous les dieux, souveraine de la nuit. (V. M. de Rougé, *Notice sur les monum. égypt. du Louvre,* p. 102.)

[2] Le mythe d'Isis et d'Osiris, tel qu'il est exposé dans le traité de Plutarque, est réellement égyptien : on le voit surtout par l'hymne à Osiris qu'a traduit M. Chabas ; mais Osiris est loin de se borner au rôle qui lui est assigné par la tradition grecque. Hérodote avait vu assez juste en le confondant avec Dionysos, à la fois dieu de la production universelle et identifié avec Pluton, roi des morts.

Digitized by Google

adorées au même titre dans des contrées différentes de l'Égypte.

Un autre caractère de cette religion, non moins capital, et qui contraste d'une manière frappante avec celle de la Grèce, c'est la part immense qu'elle fait aux préoccupations de l'autre vie et la triple condition qu'elle met au bonheur futur : une vie morale sur la terre, des connaissances religieuses et la permanence du corps, c'est ce qui résulte du *Livre des manifestations à la lumière*, autrement dit *Rituel funéraire*, qui décrit les pérégrinations de l'âme, et dont les musées d'Europe possèdent des exemplaires nombreux.

Mais, à côté de ces idées quelquefois si hautes, l'esprit des Égyptiens s'était laissé entraîner à personnifier, nous l'avons vu, et parfois de la façon la plus grossière, les attributs et les symboles de l'être divin. Non-seulement il en fractionna l'essence, mais il glissa sur cette pente jusqu'à rendre un culte religieux à des animaux et à des plantes. La doctrine sacerdotale elle-même, en assimilant la génération des dieux à la paternité humaine, oblitéra de très-bonne heure dans les esprits le caractère incommunicable de l'essence divine et ouvrit ainsi la voie au panthéisme. D'une part le monde matériel fut considéré comme issu de la substance des dieux, de l'autre le défunt justifié était destiné à s'identifier avec l'Osiris à la fois céleste et infernal, considéré comme la source première de tous les êtres. De ce principe dériva naturellement l'apothéose des rois.

La littérature religieuse est à peu près la seule qui, en Égypte, nous ait laissé des monuments remarquables. A côté d'elle et des documents officiels, on ne trouve guère que des exercices de rhétorique, utiles, il en faut convenir, pour se faire une idée des mœurs nationales. Les œuvres d'imagination pure sont extrêmement rares; quant à l'histoire, si elle s'écrivait ailleurs que sur la pierre, nous n'avons retrouvé encore aucun des récits sur papyrus, où les temples et les palais devaient conserver en détail les exploits et les gestes divers des vieux pharaons; il est vrai, les inscriptions monumentales sont assez nombreuses et quelquefois assez développées pour y suppléer dans une certaine mesure, mais non pour nous dédommager de cette perte.

Ce rapide exposé de l'ancienne histoire et de l'ancienne civilisation de l'Egypte n'est pas non plus destiné à en suppléer

Digitized by Google

suffisamment l'étude, mais plutôt à en faire comprendre l'importance, la certitude et les moyens d'action; j'ajouterais l'attrait, si j'osais me flatter d'avoir fait passer dans l'esprit des lecteurs mon sentiment et mes pensées, et de déterminer ainsi quelques-uns d'entre eux à grossir le petit groupe de travailleurs qui s'appliquent à agrandir le champ de cette science, et surtout à exploiter le terrain déjà si vaste qui est ouvert devant nous.

FÉLIX ROBIOU.

Digitized by Google

L'ÉVÊQUE DE LUÇON

ET

LE CONNÉTABLE DE LUYNES

I

Avant d'aborder le sujet spécial de cet article, où j'aurai à défendre Richelieu contre un grand écrivain, je prie le lecteur de me permettre de placer ici, en manière de préambule, quelques considérations sur un point controversé, ou plutôt diversement compris, de la science historique. Je reste toujours, par un côté du moins, dans mon sujet, car la question que je vais toucher, c'est encore à propos de Richelieu qu'elle s'agite.

Si l'auteur de l'article qu'on va lire, ainsi que des deux autres, concernant le grand ministre, déjà insérés dans ce recueil [1], se trouve intéressé dans la discussion, il prie le lecteur de le lui pardonner; et, en s'effaçant de son mieux, il s'efforcera de faire disparaître sa personnalité sous l'intérêt d'une question générale.

Un ami, de ceux-là que recommande Boileau [2], me disait un jour (il venait de lire le *Dernier épisode* [3]) :

« N'êtes-vous pas trop sévère à l'égard de Richelieu? lui

[1] *Richelieu, Louis XIII et Cinq-Mars*, tome IV, p. 92 (1er janvier 1868); *la Jeunesse de Richelieu*, tome VI, p. 146 (1er janvier 1869).

[2] Faites choix d'un ami prompt à vous censurer. (*Art poétique.*)

[3] L'article publié dans la *Revue* a paru à part sous ce titre : *Le dernier épisode de la vie du cardinal de Richelieu. Louis XIII, Cinq-Mars, Auguste d Thou.* Paris, Palmé, 1868, in-8o de 101 p.

Digitized by Google

tenez-vous suffisamment compte des difficultés de sa position ? n'oubliez-vous pas un peu que l'historien, lorsqu'il ose se faire juge d'un grand homme d'Etat, contracte l'obligation, s'il veut être équitable et juste, de bien établir le rapport entre l'homme et son époque ? n'est-ce pas le premier devoir des vrais historiens, et la marque à laquelle ils se reconnaissent ? »

« Les difficultés de la position de Richelieu ; je crois avoir prévenu la critique et y avoir répondu d'avance dans l'article même (ai-je dit à l'ami qui me donnait ce bienveillant et sage avertissement). L'obligation de ne point faire abstraction de l'époque dans l'appréciation des hommes et des faits de l'histoire, c'est sans doute la première loi de l'historien, et je ne l'oublierais certes pas si j'avais à raconter la vie et le gouvernement de l'illustre ministre ; mais peut-être n'avez-vous pas assez remarqué vous-même qu'il s'agit, surtout dans le *Dernier épisode*, d'un fait judiciaire, et aux faits de cet ordre la grande loi que vous rappelez doit s'appliquer encore sans doute, mais avec une certaine mesure. » Et je tâchai de donner aux scrupules de l'ami une satisfaction que je demande la permission d'offrir aussi aux lecteurs de cette *Revue*, car il se peut que je doive à plus d'un l'explication qu'un bon esprit a jugée nécessaire.

Mais puisqu'il s'agit surtout ici de l'injuste condamnation de Fr. A. de Thou, arrêtons-nous un instant sur ce point avant d'arriver à la question que je viens d'indiquer, et complétons ce que nous avons naguère exposé dans ce recueil, par quelques explications dont un critique éminent a paru touché. J'ai besoin, dans une question difficile, et contre des objections respectables, d'invoquer des témoignages d'une égale valeur peut-être. J'aurais besoin aussi de présenter quelques doutes en face d'une assertion qui s'est produite, sous l'autorité d'un nom illustre, dans une séance particulière de l'Académie française.

Lorsque parut le tirage à part du *Dernier épisode*, M. Sainte-Beuve voulut bien le demander à l'auteur. Le célèbre critique l'accueillit avec une indulgence trop bienveillante sans doute, et qui pourtant, j'en fais l'aveu, me rassura un peu sur le reproche de n'avoir pas été fidèle historien ; puis arriva l'inévitable observation touchant la culpabilité de Fr. A. de Thou :

« J'ai reçu avec reconnaissance et lu aussitôt avec un vif intérêt (écrivait M. Sainte-Beuve) ce dernier et terrible *épisode* de la vie

Digitized by Google

du grand cardinal. Heureuse l'histoire quand elle peut être écrite de la sorte, et que pas un pas ne s'y fait que sur un pavé neuf et sûr ! C'est là votre honneur, Monsieur, et celui d'un petit nombre.

« Sur de Thou, permettez-moi une remarque. Je croyais que sa participation au complot était aujourd'hui chose avérée, et ressortait des pièces mêmes qui sont au tome IV de d'Artigny. Un jour qu'à l'Académie, à propos du livre de Trognon, M. Villemain renouvelait les paroles de doléance sur de Thou, M. Cousin le renvoya aux pièces imprimées qui ne permettaient plus d'innocenter à ce degré l'ami de Cinq-Mars. De Thou, en effet, n'avait pas été seulement un confident passif, mais un agent et entremetteur pour nouer les fils de la conspiration. Je me suis demandé quelquefois comment un homme sérieux, comme on nous représente de Thou, pouvait être à ce degré l'ami intime d'un fat comme Cinq-Mars. Je n'ai trouvé pour réponse que de me dire que le nom de de Thou était sans doute plus grave que sa personne ; ce qui ne veut pas dire du tout que Richelieu n'ait pas été cruel en le poursuivant comme il fit et en le livrant au bourreau. Votre plaidoirie, d'ailleurs, me paraît concilier à peu près toutes les exigences, seulement, peut-être, avec un peu d'indulgence pour la conduite de celui qui, sans être (tant s'en faut) irréprochable, fut gratuitement immolé. L'excès de la peine suscite la pitié en pareil cas, et, du moment que quelqu'un est martyr, on est tenté d'en faire un juste ou un saint. »

L'auteur du *Dernier épisode* demande pardon encore une fois de ce qui peut lui être personnel ici ; mais ce n'est pas seulement Fr. de Thou qu'il a à défendre maintenant, c'est lui-même contre le reproche de n'être pas un vrai historien ; et quoiqu'il ne comprît que trop bien ce qu'il faut laisser à la politesse dans les premières lignes de cette lettre, toutefois il ne pouvait, sans une secrète satisfaction, recevoir à ce moment un si opportun et si précieux témoignage de son respect pour la vérité historique, et il saisit avec empressement cette occasion d'achever, devant un juge tel que M. Sainte-Beuve, sa *plaidoirie* pour le fils infortuné de l'illustre historien.

« Souffrez pourtant (ajouta l'auteur du *Dernier épisode*, après quelques lignes qu'il est inutile de reproduire), souffrez que je n'adopte pas avec vous l'autorité de M. Cousin. Mon admiration pour le beau langage du célèbre écrivain ne va pas jusqu'à me faire admettre sans réserve ses jugements sur les personnes et sur les faits de l'histoire. Lorsque M. Cousin, dans une discussion d'académie, a renvoyé M. Villemain au 4e vol. de d'Artigny, M. Villemain, s'il eût eu l'occasion d'étudier à fond l'affaire, aurait pu, à son tour, renvoyer son savant confrère à de plus solides autorités.

« Qu'est-ce que d'Artigny ? Compilateur curieux de pièces recueil-

Digitized by Google

lies dans une lecture assidue, d'Artigny a donné ces documents sans les contrôler, sans les discuter, sans jamais remonter aux sources, ce qu'au reste il ne pouvait pas faire. Confiné dans son canonicat, le chanoine de Vienne était privé de tout moyen de consulter les pièces originales ; il imprimait sur des copies, sur des imprimés ; il faisait ce qu'on a fait longtemps, des livres avec des livres ; il n'est plus permis de faire cela aujourd'hui ; M. Cousin le savait mieux que personne, lui que j'ai vu si souvent aux archives des affaires étrangères consulter avec grand profit des manuscrits que j'avais fouillés moi-même.

« Pour me borner au fait dont il est question, le procès de Cinq-Mars, que nous donnent les deux cents pages de d'Artigny ? Un catalogue, soigneusement élaboré, de titres de pièces, mêlé de pièces *in extenso*, imprimées d'après des copies trouvées dans la bibliothèque de l'archevêché de Vienne. J'ai cité aussi d'Artigny, mais je l'ai cité comme auteur d'une compilation plus complète qu'aucune autre sur le procès de Cinq-Mars ; je me suis bien gardé de l'invoquer comme une autorité décisive et souveraine. Il a imprimé sur des copies ; il aurait imprimé sur des originaux que je ne prêterais encore qu'une confiance un peu inquiète à des pièces qui peuvent avoir été altérées ; je garde ma foi à des documents d'une sincérité et d'une authenticité exemptes de tout soupçon.

« On sait trop bien comment la justice politique était exercée sous le ministère de Richelieu ; aux huis-clos des audiences succédait l'examen préalable des pièces qu'on permettait de livrer à la publicité.

« Un grave incident s'est produit dans ce procès le jour de la condamnation ; Cinq-Mars avait un argument puissant pour sa défense, il a tenté d'en faire usage, on l'a forcé de se taire ; « le chancelier l'a vertement rembarré, » c'est l'expression de Richelieu. Allons donc chercher dans l'original des procès-verbaux d'audiences des faits de cette importance ; nous trouvons celui-ci dans une lettre du cardinal, parce qu'on a cru qu'elle resterait secrète ; voilà pour moi le document sincère et authentique ; fermer la bouche aux accusés en présence des juges, ce n'était pas pour la laisser ouverte à quiconque aurait pu parler pour eux après leur mort. Était-il donc nécessaire de rappeler à un homme tel que M. Cousin que, dans ce temps-là, les pièces imprimées des procès politiques ne disaient que ce que le cardinal leur permettait de dire, et qu'elles peuvent mentir par leur silence aussi bien que par leur texte? Il serait aussi dangereux qu'ingénu de les prendre pour d'irrécusables autorités.

« Mais tout en m'étonnant qu'un écrivain de l'expérience de M. Cousin ait pu reconnaître aux pièces imprimées par d'Artigny une autorité incontestable, je veux qu'elles soient sincères ; eh bien, ces documents eux-mêmes ne donnent point la preuve certaine de la complicité de F. de Thou dans le traité d'Espagne. Des présomptions, des inductions, à la bonne heure ; des preuves directes et formelles, il n'y en a pas. Une condamnation à mort sur de tels indices

Digitized by Google

est une iniquité, hormis pour ceux qui, en matière de procès criminels, se contentent de conjectures.

« Mazarin avait reçu de Richelieu la mission spéciale de mettre en évidence la participation de Fr. de Thou au crime d'État, d'effrayer le duc de Bouillon de manière à lui faire dire tout ce qu'on voulait savoir; Mazarin a tenu entre ses mains les originaux des pièces dont d'Artigny n'a vu que des copies, et Mazarin a déclaré, dans deux lettres à Chavigni, qu'il n'y avait point de preuves que de Thou eût participé à aucun projet de violence, ni au traité d'Espagne : *che abbia contribuito al trattato di Spagna.* N'est-il pas permis de s'étonner que M. Cousin ait trouvé dans les copies de d'Artigny des preuves que Mazarin n'a pu trouver dans les originaux? Et nous ne pouvons douter que Mazarin, alors si empressé à complaire au cardinal, n'y ait regardé de près, et n'ait fait tous ses efforts pour découvrir ce que Richelieu désirait si ardemment savoir. Les deux lettres de Mazarin sont encore de ces documents sincères et authentiques auxquels je me fie; ce sont là des témoignages irréfutables qui ne permettent aucun équivoque, aucune interprétation; cela n'est pas falsifié pour le besoin de la cause.

« Les documents publiés par d'Artigny prouvent, dit-on, que Fr. de Thou a été entremetteur; oui, mais de quoi?

« Je voudrais d'abord écarter ce mot de *complot* qui jette ici une certaine confusion dans les idées. Il y a dans l'affaire de Cinq-Mars deux choses fort distinctes : une intrigue et un crime; une intrigue pour faire perdre au cardinal la confiance du roi, un crime dont le but était d'ouvrir la France à l'ennemi. De Thou a-t-il été entremetteur du crime ou de l'intrigue? Là est toute la question.

« Que la lutte, devenue assez publique entre le favori et le ministre, n'ait été considérée que comme une intrigue par tous les contemporains, jusqu'à ce que le mystère du traité d'Espagne ait été révélé, c'est, je crois, ce que personne ne contestera. Tout ce que j'ai pu lire de lettres, ou autres papiers écrits à ce moment, n'en parle pas autrement.

« Plus j'étudie l'affaire, plus je m'affermis dans ma conviction.

« Je maintiens que, sans le traité de Madrid, il n'y avait qu'une intrigue de cour, intrigue coupable puisqu'elle tendait à ruiner un grand homme d'État et à compromettre gravement les destinées de la France, mais enfin ce n'était qu'une intrigue où se disputait la faveur du maître, et qui peut d'autant moins être transformée en crime de lèze-majesté que Cinq-Mars put croire un instant qu'il avait le roi pour complice.

« Je maintiens que ce traité, de Thou ne l'a connu que lorsqu'il était déjà fait et signé, qu'alors il a exprimé la douleur qu'il en ressentait, et l'espoir qu'on n'irait pas jusqu'à l'exécution. Fallait-il donc que, pour se racheter d'une périlleuse intrigue à laquelle il s'était mêlé, il vînt révéler le crime d'un autre, et livrer au bourreau la tête d'un ami?

« Il le fallait, me dira-t-on, pour obéir à l'édit de Louis XI, et pour ne pas violer le serment de conseiller d'État que de Thou

Digitized by Google

avait prêté entre les mains du chancelier, et que ce magistrat, président de la Commission, ne manqua pas de lui opposer en pleine audience; mais moi, je répéterai ce que j'ai dit : le pouvait-il faire?

« La solution que vous avez trouvée à l'énigme qui vous embarrassait est fort juste : F.-A. de Thou était un esprit léger, et connu pour tel par tous ses amis, mais ils le connaissaient aussi comme un cœur honnête et loyal ; non, sans doute, il n'avait pas la gravité de son père, mais il en avait la probité [1].

« Toutefois, mon cher Monsieur, vous me donnez un avertissement dont je vous sais gré, et que je mettrai à profit s'il arrive que je puisse revenir sur cette étude. Préoccupé de cette pensée que j'avais à prouver l'innocence de F. de Thou quant au crime, je n'ai pas assez songé à faire clairement entendre que la faute méritait d'être punie. L'indulgence que vous me reprochez avec raison n'a été de ma part qu'un oubli, car, à mon sens, de Thou n'était certes pas irréprochable, et personne plus que moi n'est convaincu que c'eût été un grand malheur pour la France si tous ces pygmées de cour qui se sont attaqués au colosse étaient parvenus à le renverser. Je ne suis pas de ceux qui s'apitoient au point de faire un juste d'un martyr, seulement parce qu'il est martyr ; et je crois qu'en histoire, la pitié qu'on doit aux victimes cruellement immolées est un sentiment qu'il faut savoir concilier avec la justice qu'on doit à tous. »

M. Sainte-Beuve était-il persuadé? Dans l'intérêt de la cause que je défends, j'aime à croire qu'il l'était ; et le lecteur ne verra-t-il pas l'accent de la conviction dans ces lignes que l'auteur du *Dernier épisode* est bien forcé de transcrire encore :

« Cher Monsieur, j'ai à me féliciter d'avoir posé une question qui me vaut ce supplément de réponse ; c'est tout ce que je pouvais désirer. Votre méthode sûre et votre sage esprit, qui tient compte de tout, et qui, en s'abstenant de tout principe trop absolu, ne renonce pas pour cela aux vrais principes de morale et d'humanité, ne laissent rien à désirer.

« Votre reconnaissant et dévoué,

« SAINTE-BEUVE.

« 21 juin 1868. »

L'auteur du *Dernier épisode* se fait un devoir d'apporter, à la

[1] Rappelons à ce sujet le témoignage d'un homme qui mérite doublement d'être écouté, et par son caractère, et parce qu'il n'était pas de ceux que Richelieu comptait au nombre de ses ennemis, un homme qu'on peut considérer comme le judicieux et véridique organe du monde où vivait Fr. de Thou ; Arnauld d'Andilly a écrit : « Il étoit si homme d'honneur, si généreux et si bon ami..., sa mort a tiré des larmes de tant de personnes de qualité, que je crois pouvoir dire que jamais particulier n'a été plus généralement regretté, ni avec plus de sujet... » (*Mémoires*, t. II, p. 67, édit. Petitot.)

Digitized by Google

mémoire de son malheureux client, le témoignage de l'illustre critique.

Au reste, je voudrais qu'il fût bien entendu qu'ici, en ce qui concerne Richelieu, il s'agit seulement du fait judiciaire en lui-même; le cardinal et sa victime sont, en ce moment, également loin de ma pensée, et restent tout à fait étrangers à mon argumentation. Un exemple achèvera de me faire comprendre.

Que Richelieu ait fait monter sur l'échafaud le duc de Montmorency, malgré toutes les raisons qui pouvaient protéger sa vie, on n'en fera pas un sujet de blâme pour le cardinal; on louerait même sa sévérité si l'on pouvait croire que la sévérité lui fût difficile; là le crime était manifeste, la nécessité politique évidente et impérieuse. Le duc de Montmorency est certainement la plus intéressante de toutes les victimes de Richelieu, et nul ne reprochera au cardinal de l'avoir sacrifiée.

Mais laissons là, dis-je, les personnes; qu'est-ce que l'intérêt qu'elles peuvent inspirer, auprès de l'intérêt qu'inspire la justice elle-même? Ne nous occupons donc plus que d'une question générale, et de ce précepte de la science historique que nous avons rappelé en commençant.

Voyons si les opinions, si le sentiment commun, sous le règne de Louis XIII, étaient tels que l'histoire doive accorder le bénéfice du silence à celui qui a disposé en maître, à cette époque, de la justice du pays; ou bien si c'est le droit et surtout le devoir de l'historien de dire que, durant cette première moitié du XVIIe siècle, l'exercice de la justice criminelle a été un véritable scandale.

Et d'abord j'accorderai, si l'on veut, pour un moment, j'accorderai que les jugements par commissaires, conformes aux mœurs du temps, fussent alors acceptés à peu près par tous et avec une indifférence presque unanime; mais est-ce avec l'assentiment de la conscience publique, ou seulement avec l'insouciance de l'habitude, que l'on voyait ces commissaires, subissant un examen préalable, sondés, interrogés, pris pour ainsi dire à l'essai, afin d'être choisis ou repoussés selon qu'ils étaient trouvés disposés ou non à condamner l'homme qu'on allait leur donner à juger?

Était-ce avec l'assentiment public que les commissaires étaient réunis dans le propre palais du ministre, afin de mieux assurer leur dépendance?

Digitized by Google

Était-ce avec l'assentiment public que le roi lui-même fut institué président d'une commission où on le vit prescrire aux commissaires, avec son autorité de roi et la colère du juge qui veut punir, de porter une condamnation que leur conscience se refusait à prononcer?

Ainsi, même avec la concession que je viens de faire, cette justice reste encore inique et sans excuse.

Mais cette concession, je la retire, et les faits disent avec moi que la justice criminelle rendue par commissaires n'a jamais été dans les mœurs du XVIIe siècle [1], qu'elle révoltait toutes les âmes honnêtes, et que, les serviteurs dociles et les admirateurs passionnés de Richelieu exceptés, il n'était personne qui ne la condamnât.

En s'en servant comme il l'a fait, le cardinal n'était plus de son siècle; il lui a fallu reculer jusque par delà François Ier, et bien en arrière du moine de Marcoussis, qui, voyant ce prince regretter qu'un homme tel que Jean de Montaigu « fût mort par justice, » dit au roi ces célèbres paroles : « Sire, il ne fut pas condamné par justice, mais par commissaires. »

Il est des sentiments innés au cœur de l'homme, sentiments éternels, que l'opinion passagère d'aucune époque ne saurait étouffer. L'idée de la justice, même à moitié obscurcie sous la nuit de l'ignorance ou du préjugé, reste toujours éclatante par certains côtés; deux mots suffisent à ma pensée : cet absurde procédé de la torture, que l'on a cru efficace pour obtenir la vérité, a pu paraître légitime à certaines époques; le choix conditionnel du juge, la subornation des témoins, jamais.

Est-ce donc enfin avec les idées de notre temps qu'il est besoin d'examiner la justice du temps de Richelieu pour être sévère à son égard? Cherchons à cette justice un juge, plus d'un siècle par delà; mettons Richelieu en face de l'Hôpital, et vous verrez la sentence.

Laffemas et Laubardemont, les deux principaux agents de la justice du cardinal, étaient des magistrats diffamés parmi

[1] Nous avons vu, dans les papiers du cardinal, aux affaires étrangères (*France*, t. XL, f° 136), un écrit offrant l'extrait de divers procès faits par commissaires, dans une période d'environ deux siècles et demi; le dernier dont il est fait mention est celui de Chalais, et ce fut sans doute à cette occasion que Richelieu fit faire ce résumé de procédures. Il n'y en a aucune de notée sous le règne de Henri IV.

Digitized by Google

leurs contemporains. J'ai plaisir à dire, à la décharge de l'un d'eux, que sa triste renommée a fini par lui étreindre le cœur, et qu'il a voulu en répudier l'angoisse et la honte. Lisez cette lettre de Laffemas; il rend compte au chancelier Séguier d'une exécution capitale : « L'exécuteur de Paris a coupé le col hier au baron de Senac... Ce pauvre baron est mort courageusement..., tesmoignant un extrême regret d'avoir offensé le roy et son Éminence... Je voudrois qu'il pleust à S. M. terminer là mes emplois criminels, et me donner moyen de la servir en autre chose. J'aurois bien de l'obligation à vostre bonté de m'avoir procuré ce repos-là, pour ne plus passer pour un homme de sang, en faisant la justice, qui est, en ce temps, odieuse à beaucoup de gens qui ne sont point touchés de l'intérest public[1]. »

Voilà au vrai quelle était l'opinion du temps, la voilà proclamée par le plus fidèle instrument de cette justice même; on voit dans quelle erreur tomberaient l'historien ou le critique qui, pour mieux apprécier Richelieu, prétendraient appliquer ici la maxime du rapport entre l'homme et son époque.

Il semble donc que sur ce point spécial de la justice, aucune contradiction ne soit possible. Mais cette nécessité de rechercher, de distinguer bien nettement, avec une rigoureuse impartialité, dans les actions des hommes dont l'histoire s'occupe, et ce qui doit être mis sur le compte du temps, et ce qui incombe à leur propre responsabilité, cette nécessité, dis-je, ne s'applique pas seulement aux affaires judiciaires; la question touche, par quelque côté que ce soit, à la morale, à la distinction du bien et du mal, à tout ce qui satisfait ou blesse la conscience humaine.

Cette loi qui impose à tout homme tenant la plume d'historien le devoir de considérer soigneusement le temps où se passent les événements qu'il raconte, et de se garder surtout d'apprécier les hommes et les choses d'une époque avec les idées et d'après les maximes de l'époque où vit l'historien, est d'une application singulièrement délicate, et j'ajouterai que le devoir d'y obéir n'est ni moins rigoureux, ni moins difficile pour le critique juge de l'historien que pour l'historien lui-même.

[1] Lettre autographe, datée de Senlis, le 27 septembre 1636. Elle est conservée à la bibliothèque imp., fonds Saint-Germain, 709[8], f° 54.

Digitized by Google

La difficulté est d'autant plus grande, que les personnages qui comparaissent devant la justice de l'histoire sont plus célèbres et plus admirés. L'admiration est un sentiment exclusif et jaloux, il craint d'être troublé dans son extase, il incline volontiers à l'indulgence, et ne permet guère qu'une vérité incommode lui vienne demander une rigoureuse impartialité. Il est bon, il est méritoire peut-être, car c'est une tâche ingrate, de combattre cette généreuse pensée qu'il y a une certaine convenance à ne pas voir les fautes d'un personnage qui a rendu de grands services, à oublier un instant d'être juste pour être reconnaissant. On court risque de déplaire à certains esprits en essayant de montrer l'erreur de cette fausse opinion que lorsqu'un homme a fait des choses admirables, on lui doit de ne plus parler de lui qu'avec admiration, et qu'il convient de faire le silence sur tout ce qui pourrait apporter quelque ombre à cette auréole de gloire dont on se plaît à l'environner. Il faut prendre garde pourtant qu'une sage maxime ne serve de prétexte à une pernicieuse tolérance, et que le soin de marquer les rapports entre l'homme et son époque n'ait cette triste conséquence d'excuser ce que rien ne peut rendre excusable.

Ainsi les vrais historiens, les historiens dignes de ce nom, — on ne saurait trop le redire, car c'est le point délicat et décisif de la question, — en même temps qu'ils évitent, avec un religieux scrupule, d'imputer à un homme les torts de son siècle, s'appliquent surtout à distinguer dans les actions des personnages historiques ce qui est de leur temps et ce qui est d'eux-mêmes. Il n'y a point d'époque, quelle qu'elle soit, où l'historien ne doive tenir compte du caractère particulier de ceux qui ont dans leurs mains le sort des peuples, et examiner s'ils ont usé ou abusé de ce que l'esprit de leur siècle semble permettre.

Dissimuler les vices d'un homme illustre par égard pour son génie, qu'est-ce autre chose qu'une flatterie historique? Eh bien, les flatteurs dans l'histoire sont non moins dangereux et plus coupables, peut-être, que les flatteurs dans les cours, car l'histoire est un enseignement.

En condamnant chez Richelieu des actes que nous ne savons pas excuser, en professant cette conviction qu'il était doué d'assez puissantes facultés pour éviter des fautes que son carac-

Digitized by Google

tère lui a fait commettre, n'élevons-nous pas son génie plus haut que ne le font ces idolâtres maladroits qui, dans certaines questions de l'art de régir les États, pensent qu'il ne pouvait élever son intelligence au-dessus des intelligences vulgaires d'alors; qui le déclarent incapable de donner un peu de bonheur au peuple en même temps qu'il donnait tant de gloire au royaume; qui le jugent impuissant à gouverner la France s'il n'a recours à de déloyales pratiques; qui, enfin, ne le croient pas assez habile pour se défendre contre ses ennemis s'il n'use à leur égard de fraudes et de moyens perfides? Que font ces imprudents gardiens de sa gloire que d'y porter atteinte? n'est-ce pas rabaisser son génie au profit de son cœur, qui n'y gagne pas grand'chose? Je m'abuse peut-être, mais si le célèbre cardinal pouvait nous lire, je veux penser que mon appréciation, plus que la leur, plairait à sa fierté.

Conservons donc cet excellent précepte, mais tâchons d'en user avec dextérité.

Où donc serait le mal, s'il venait en pensée aux futurs grands hommes que l'histoire ne restera pas tellement éblouie de leurs éminentes qualités et de leur gloire, qu'elle ne puisse apercevoir rien autre chose, et qu'il est de leur propre intérêt de mettre dans leur renommée un peu de ce qu'on aime à côté de ce qu'on admire?

Et puis, quelle serait cette histoire sans moralité qui trouverait dans les circonstances du temps la cause nécessaire des excès d'une passion personnelle? Les puissants de la terre ne sont que trop disposés à chercher des raisons contre d'honnêtes scrupules; ne les aidons pas à s'en débarrasser. Quel serait, disons-nous, ce funeste enseignement qui leur apprendrait à rendre les mœurs responsables de leurs méfaits, et leur en montrerait ainsi la justification anticipée?

Que l'historien fasse équitablement la part des opinions, même des préjugés, mais qu'il se garde de leur accorder plus qu'il ne leur est dû. C'est là, j'ose l'affirmer, une des principales et plus infaillibles marques auxquelles se reconnaissent les vrais historiens. Appliquer, comme on l'entend quelquefois, la sage doctrine de bien observer le rapport entre les hommes et les temps, c'est tirer d'un bon principe une conséquence pernicieuse, c'est fausser l'histoire sous prétexte de la respecter, c'est la faire mentir avec la prétention de la rendre plus vraie.

Digitized by Google

Parmi les hommes appelés à gouverner les autres, l'histoire éclairée, impartiale, honnête, distinguera toujours, dans son équité, ceux qui, même avec de puissantes facultés, se sont servis de l'esprit prétendu de leur siècle pour assouvir leurs passions, et ceux qui, conservant à certains égards la marque de leur temps, ont su aussi en affranchir leur génie ; ceux que l'infirmité humaine a retenus parfois même en arrière de leur siècle, et ceux que leur grand cœur en a fait à moitié sortir. C'est par là que saint Louis, qui, sous plus d'un rapport, était homme de son temps, a mérité cette juste renommée d'être en avant d'un siècle dont il fut la gloire. Louis IX a commis quelques fautes auxquelles on a pu légitimement accorder le bénéfice de la loi que nous discutons; supposez qu'il en eût commis de plus graves, soyez assuré qu'il se serait trouvé des historiens pour démontrer qu'au siècle où il vivait, il ne pouvait pas les éviter; il les a évitées pourtant : son caractère et son cœur l'ont sauvé de cette banale justification.

Après ce grand exemple, nous n'en voulons point citer d'autres. Seulement, un mot encore, un seul où se résume notre pensée. Tout en proclamant les immenses services rendus à la France par le cardinal, tout en admirant les incomparables facultés de son esprit, on est bien forcé de convenir qu'il ne possédait pas au même degré les qualités du cœur; et, pour les vrais historiens, si le cardinal reste toujours un grand ministre, dans un siècle où vécurent Richelieu et Louis XIV, le grand homme de ce siècle-là, c'est Henri IV.

II

Cette revendication des droits de l'historien contre la fausse opinion qui pervertit le sens d'une excellente maxime au préjudice de la sincérité et de la morale de l'histoire, nous amène, sans autre transition, à l'examen d'imputations injustement portées contre Richelieu, et dont nous avons à cœur de laver sa mémoire. La conduite et le caractère de cet homme célèbre ont été mal appréciés, et peints de couleurs peu fidèles, par quelques historiens qui ne connaissaient pas les documents dont

Digitized by Google

nous allons nous autoriser pour présenter, sous leur vrai jour, deux circonstances importantes de la vie de Richelieu :

1° Les négociations entre le roi et la reine mère exilée par le duc de Luynes, après le meurtre du maréchal d'Ancre ;

2° L'élévation de l'évêque de Luçon au cardinalat.

A l'aide de documents inédits d'un très-vif intérêt et de la plus irrécusable authenticité, lettres originales et souvent autographes du roi, de la reine mère, de l'évêque de Luçon, du duc de Luynes, du P. Arnoux, de M. de Blainville, de l'archevêque de Sens (Jean Davy-Duperron), et autres personnages considérables, qui ont figuré, de 1619 à 1622, dans les démêlés et les réconciliations de Louis XIII et de Marie de Médicis, affaire de famille qui atteignit alors l'importance d'une affaire d'État ; à l'aide enfin d'une correspondance assez récemment imprimée de Bentivoglio [1], nonce en France, nous pouvons présenter dans leur vérité la plus exacte et faire bien connaître ces négociations entre la mère et le fils, courte période de la vie de Richelieu, où sa mémoire, gravement intéressée, appelle une réparation.

Sur les instances de la reine mère, la dignité de cardinal avait été promise à l'évêque de Luçon, en récompense de son heureuse intervention dans l'affaire de cette réconciliation si difficile et si désirée. L'exécution des promesses se faisait attendre ; Richelieu chargea un intime ami, Sébastien Bouthillier, abbé de la Cochère, de se rendre à Rome, afin de hâter par ses soins vigilants et ses officieuses démarches une promotion qui semblait rencontrer de sérieux obstacles. Dans le dessein d'entourer de plus d'autorité cette mission particulière, l'évêque de Luçon obtint qu'on donnerait à son messager un caractère public. Le roi écrivit donc au pape une lettre où nous lisons : « ... Pour témoigner à V. S. le désir particulier que j'ay que ma supplication ayt un entier effect près d'elle, je la luy réitère encore par le sieur de Cochère [2], ordinaire aumosnier de

[1] *Lettere diplomatiche di Guido Bentivoglio..., ora per la prima volta publicate per cura di Luciano Scarabelli.* Torino, 1852, 2 vol in-12.

[2] Les historiens ont écrit (et les plus récents, Bazin et Sismondi, ont répété) que c'était en son propre nom que Richelieu avait envoyé à Rome l'abbé de la Cochère, comme son agent particulier, pour solliciter secrètement en sa faveur ; on voit que c'est du roi lui-même que cet abbé avait reçu sa mission, et que, bien loin d'avoir quelque chose de mystérieux, cette mission était parfaitement officielle.

Digitized by Google

la royne, que j'envoie près de V. S. pour y rendre les sollicitations nécessaires [1]. »

Nous avons consulté, aux archives des affaires étrangères, les manuscrits de Rome se rapportant aux années 1619-1622 [2], et nous y avons trouvé, sauf quelques pièces absentes, toute la correspondance de l'abbé de la Cochère pendant son séjour à Rome (environ deux ans), soit avec son frère Claude Bouthillier, soit avec Richelieu. Cette correspondance, que personne ne paraît avoir connue, nous raconte avec une exactitude minutieuse les vicissitudes de cette affaire, si lente à s'accomplir, si contrariée dans sa poursuite, dont l'évêque de Luçon attendait le dénouement avec une anxieuse et secrète impatience, avec une apparente et vaniteuse froideur.

Grâce à cette correspondance inédite de la Cochère, éclairée encore par la correspondance de Bentivoglio que nous venons de citer, et qui nous révèle des intrigues que notre abbé a longtemps ignorées, nous pouvons achever de faire bien connaître ce point initial et décisif des grandes destinées de Richelieu, sa promotion au cardinalat.

La demi-obscurité qui a enveloppé ces deux événements n'a reçu qu'un jour faux et douteux des mémoires du temps, sans excepter ceux de Richelieu lui-même. On comprend que l'évêque de Luçon a pu être plus discret qu'on ne voudrait sur certains points; et les autres historiens ont, à leur tour, méconnu parfois son caractère dans la poursuite du cardinalat, ainsi que dans les négociations entre la mère et le fils. Occupons-nous d'abord de cette courte période de querelles qui allèrent jusqu'à la guerre civile, et de réconciliations peu sincères mêlées de brouilleries nouvelles; période qui n'a pas été suffisamment étudiée, où la conduite de l'évêque de Luçon a été l'objet des conjectures les plus contradictoires et souvent, selon nous, les plus injustes.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire complète des années 1619 et 1620; nous ne voulons que dégager le rôle de Richelieu, au milieu des intrigues compliquées dont ces deux années furent remplies.

[1] Lettre du 20 août 1620. L'original est conservé au *British museum*. Mss. addit. 6873, f°s 115 et 116. Elle est imprimée dans le *Recueil des Lettres de Richelieu*, t. Ier, p. 655. *Collection des documents inédits*.

[2] Tomes XXIII à XXVII.

Digitized by Google

L'évasion du château de Blois[1], qui eut lieu dans la nuit du 21 au 22 février 1619, jeta la cour dans une profonde inquiétude et dans un trouble facile à concevoir. Après la catastrophe du 24 avril 1617, la reine mère avait passé près de deux ans au château de Blois, à demi captive, et en butte aux sourdes persécutions de Luynes. Bentivoglio, qu'on ne peut soupçonner de malveillance contre le favori, dont il avait la confiance, et pour lequel il paraît, en toute occasion, favorablement disposé, écrit dès le mois de juillet 1617 : « Sono più che mai grandi i sospetti che s'anno della Regina Madre, onde S. M. passa una misera vita[2]. » Et il ajoute, au sujet de Richelieu : « Questi ministri sono suoi nemici e son quali che nudriscono principalmente i sospetti. Luine, dà buone parole, ma non si fida. » Aveu dont il faut se souvenir, et que Bentivoglio, lui-même, a parfois trop oublié dans certaines appréciations de la conduite de Richelieu. Luynes avait mis près de la reine mère le sieur de Modène, un de ses parents, pour la surveiller de près, et cet espionnage, dont elle était singulièrement irritée, n'était pas une de ses moindres misères. Non-seulement on l'environnait d'espions, mais on éloignait d'elle tous ceux en qui elle pouvait prendre confiance. Après qu'on lui eut enlevé l'évêque de Luçon, le roi refusa de lui donner pour chevalier d'honneur M. de Liancourt qu'elle avait demandé. On lui interdisait même le choix de ses serviteurs les plus intimes : « Modena, dit encore Bentivoglio, ha avuto ordine particolare di far che la regina non pigli al suo servizio un secretario propostole da Lusson[3]. » Tels étaient les commencements de cet exil ; et deux années déjà s'étaient écoulées dans cette vie de persécutions et d'outrages, dont la reine mère ne pouvait espérer la fin, car elle n'y voyait d'autre terme que celui des soupçons et de la haine de Luynes[4].

[1] Le vol. 98 des Cinq-Cents Colbert, contient plusieurs lettres relatives à cette affaire ; et une *Relation de la sortie de reyne mère de Blois*, par M. L. C. D. L. V. (M. le cardinal de La Valette, l'un des acteurs de l'évasion), a été imprimée dans le recueil d'Aubery, t. I, p. 273, éd. in-18.

[2] Lettres de Bentivoglio, 19 juillet 1617, p. 156.

[3] Lettre du 2 août, p. 163. — « On ne luy pouvoit pas faire pis sans la tenir prisonnière, » dit Fontenay Mareuil, en finissant son récit du séjour de Marie de Médicis à Blois. *Mém.*, t. I, p. 425.

[4] Il l'avait bannie avec la ferme résolution de la tenir indéfiniment éloignée : « La sua massima è di tener lontana la regina e Condé. » (Bentivoglio, lettre

Digitized by Google

Cependant la voilà libre à Angoulême, entre les mains de Ruccellai qui avait monté le coup, et du duc d'Epernon, qui l'avait exécuté; celui-ci disposant d'une armée, ayant une position à reconquérir; l'autre, méchant esprit, dévoré d'ambition et fécond en intrigues. Une guerre civile semblait imminente.

Avec son bon sens et son génie rusé, Luynes vit tout de suite que le plus pressé était de mettre la reine mère sous une autre direction; et il comprit, en même temps, que l'évêque de Luçon était seul capable de substituer son influence à celle des dangereux libérateurs de Marie de Médicis. L'évêque de Luçon fut en toute hâte rappelé de son exil et réuni à la reine mère [1].

Le fait ainsi posé, examinons la situation des deux personnages dont l'histoire doit juger la conduite.

Le duc de Luynes, qui craignait avec raison les rancunes de Marie de Médicis, juste retour des injures qu'elle avait reçues de lui, ne sentait nulle envie de la voir réconciliée avec le roi, mais il convenait qu'il eût l'air de le désirer; aussi affectait-il de déclarer à tout le monde que cette réconciliation était le but de sa politique [2].

Il négocia donc la paix, jugeant avec une subtile perspicacité le double nœud qu'il lui fallait dénouer.

Ennemie déclarée, la reine mère était dangereuse pour la

du 19 juillet précitée.) Et le 6 septembre, le nonce écrivait encore : « Modena mi disseliberamente che non s' era pensato, ne si pensava al ritorno della regina. »

[1] Vittorio Siri, chroniqueur vénal et par conséquent peu sûr, quoique fort adroit à se procurer des informations et des documents, écrivant après la mort de Richelieu, dont il avait sollicité et reçu les bienfaits, l'a souvent fort injustement traité; dès qu'il le voit arriver en scène, il l'annonce comme un très-habile tripoteur d'intrigues, et prédestiné à la ruine de la reine mère : « Conosciuto habilissimo raggiratore d' affari et d'intrighi... fatalamente nato all' esterminio della regina. » *Mém. rec.*, t. IV, p. 623, 624, in-4°.

[2] Bentivoglio nous l'apprend : « Quanto alla sua venuta in Angiers, tutto si crede, ch' ella sia per venirci presto. Quanto al total accommodamento, se ne spera sempre meglio, ed ultimamente il cardinale di Retz, ed il padre Arnoldo mi dissero che Luines era di già venuto intieramente in questa risoluzione che il re vedesse la madre e che vivessero insieme, e feci anch' io, tre di sono dopo l'audienza del rè, un buon' officio col medesimo Luines sopra l'istessa materia, che fù molto ben ricevuto da lui. » (Dép. du 2 juillet 1619.) Luynes les trompait tous, et on voit, ici comme presque toujours, la disposition de Bentivoglio à donner au favori une confiance sans examen. Il était porté, au contraire, à mal parler de Richelieu; en annonçant son rappel auprès de la reine mère : On attend de lui de bons offices, dit Bentivoglio, « piaccia a Dio che non sia il contrario, essendo egli stato trattato si male. » (Lettre du 13 mars, p. 111.)

Digitized by Google

paix publique ; franchement réconciliée, vivant auprès du roi, et reprenant sur ce faible prince son influence passée, elle était dangereuse pour le favori.

Il fallait donc faire promptement la paix, et différer le plus possible la parfaite réconciliation. Rien d'ailleurs n'était plus facile, avec l'esprit soupçonneux, contumace et opiniâtre de la reine mère, que de contester longtemps sur l'exécution d'un traité.

La même politique qui tendait à tenir Marie de Médicis séparée du roi, Luynes la jugeait plus nécessaire encore à l'égard de Richelieu, qui lui inspirait une si juste défiance. Plus on supposait à l'évêque de Luçon d'empire sur la reine mère, plus il était important de l'éloigner lui-même. L'influence de la reine mère sur le roi était redoutable pour Luynes, principalement à cause de l'influence de Richelieu sur cette princesse.

Tous ceux qui, en ces derniers temps, voyaient la reine mère, rendent témoignage de son désir de réconciliation. Le prince de Piémont venant d'Angoulême l'affirme : « Mostra di aver lasciata la regina molta dispota ad accommodarsi in tutto alla volontà del re, » écrit Bentivoglio; et, racontant le résultat d'une mission du P. de Bérulle vers Marie de Médicis, il dit que ce bon Père aussi la trouva toute prête à se confier à l'amitié du roi, « ne voulant d'autre place de sûreté que le cœur de son fils. » Les favoris, ajoute Bentivoglio, furent épouvantés de la voir disposée à un si prompt retour; ils en sont comme abasourdis, tant ils craignent que la reine veuille revenir à la cour tout exprès pour leur ruine : « I favoriti se ne mostrano molto commossi... Sono restati come attoniti... ; temono che la regina voglia venire addiritura in corte per rovinarli. » Cela était écrit le 24 mai, et huit jours après, le 2 juin, Bentivoglio nous apporte une preuve frappante de l'inquiétude que causait au duc de Luynes la seule pensée du retour de la reine mère auprès du roi. Il ne songe, dit Bentivoglio, qu'à se procurer, au lieu de son gouvernement, aux portes de Paris, le gouvernement de quelque province, la Bretagne, la Provence, la Picardie, où des places fortes puissent le mettre à l'abri d'une disgrâce : « La verità è che Luynes va cercando qualche maggior stabilimento per tutte le mutazioni che potessero nascere in caso che il re e la regina si rimettano ben insieme, e a questo a procurato di aver la Bretagna ed ultima-

Digitized by Google

mente la Provenza, ed ora tratta della Picardia provincie tutte dove egli avrebbe delle piazze maritime e che lo terrebbero lontano dalla corte, l'addove il suo governo presente della Francia è sulle porte di Parigi[1]. »

Certes, de telles précautions ne pouvaient être inspirées que par un profond sentiment d'effroi, et n'est-il pas évident que Luynes a dû prendre avec lui-même la résolution de ne laisser revenir la reine mère que s'il ne trouvait aucun moyen de l'empêcher?

Cependant, si l'événement trompait son espérance et ses précautions, si une réconciliation sincère ramenait la reine mère à la cour, accompagnée de Richelieu, Luynes était bien résolu de ne pas s'abandonner lui-même, et s'il lui fallait compter avec l'habile conseiller de Marie de Médicis, il se disait que du moins l'évêque de Luçon n'avait point d'armée, et que de plus il redoutait lui aussi, sur la reine mère, l'influence de ceux qui disposaient des troupes, comme le duc d'Epernon. Ainsi, dans ce moment, c'était un péril actuel dont il se sauvait, la présence de Richelieu auprès d'elle en éloignait une armée; et quant à l'influence future et à l'ambition du prélat, Luynes avait des promesses toutes prêtes dont l'exécution restait dans sa main. Gagner du temps, c'est quelquefois l'habileté des génies supérieurs; c'est plus souvent la ressource des caractères qui manquent de la sûreté du coup d'œil et d'une prompte résolution.

Il ne faut pas perdre de vue ces secrètes combinaisons du duc de Luynes.

Quant à l'évêque de Luçon, qui sentait sa supériorité sur le favori du roi, il devait souhaiter au contraire de se rapprocher de la cour avec non moins d'ardeur qu'en mettait Luynes à l'en écarter. Richelieu, qui n'avait rien à attendre d'une princesse exilée, pouvait tout espérer de la mère du roi, assise à la droite du trône et intimement unie avec son fils. Seulement il fallait qu'elle revînt à la cour dans une position convenable; c'est ce que voulait obtenir Richelieu et c'est précisément ce que Luynes ne voulait pas.

Telle était la disposition réciproque de Luynes et de Richelieu lorsque la paix fut signée à Angoulême le 31 avril, et ratifiée à Saint-Germain le 2 mai.

[1] *Lett. di Bentivoglio*, t. II, p. 152.

Digitized by Google

Cette paix n'avait pas entièrement satisfait la reine mère; elle s'était montrée exigeante, et l'on fut défiant à son égard. Elle avait dû abandonner le gouvernement de Normandie pour celui d'Anjou, et on lui avait donné trois places de peu de défense. Elle voulait Amboise ou Nantes qu'on lui refusa [1].

Dès les premiers temps, Luynes causa à Marie de Médicis une mortification à laquelle cette princesse se montra extrêmement sensible. Ruccellai, trompé dans son ambition, humilié dans son orgueil, jaloux surtout de voir la confiance de la reine, dont il se vantait d'être le libérateur, donnée tout entière à Richelieu, la quitta subitement, et alla offrir ses services à Luynes. Celui-ciles accepta avec d'autant plus d'empressement que cet infidèle serviteur lui apportait tous les secrets de sa maîtresse. Avec quel amer dépit ne dut-elle pas le voir accueilli, récompensé à la cour, pour prix des trahisons dont elle pourrait manquer d'être victime!

La reine mère fut aussi informée que la première pensée de Luynes, lorsqu'il apprit qu'elle était libre, avait été de délivrer M. le Prince de la prison d'Etat où elle l'avait fait enfermer du temps du maréchal d'Ancre. Marie de Médicis était sortie de Blois le 22 février; dès le 2 mars Luynes était à Vincennes, où il eut un entretien avec le prince de Condé [2]; et le 8 avril il lui faisait remettre une lettre du roi par Cadenet son frère; Cadenet lui rendant son épée, lui laissait espérer la fin prochaine de sa captivité [3].

Luynes se méfiait non sans raison des sentiments de la reine mère, et dans le trouble où, en ce premier moment, l'évasion

[1] « La regina è condicesa ad accettar il governo d'Angio.... e di lasciar il governo di Normandia... Ha fatto ricercar il re, con grande istanza, a volerle dar di più la città e castello d'Ambuosa, o la città e castello di Nantes in Bertagna, che anno buoni ponti di Pietra sulla stessa riviera (la Loire), ed a questo effetto è venuto il padre Berul. Sopra questa domanda si sono fatte lunghe consulte in san Germano, e in somma è stato concluso che la regina si debba contentar della prima offerta. » (Dépêche du 6 mai 1619.)

[2] « Luines quattro di sono visitò Condé. » (Dépêche de Bentivoglio du 6 mars.)

[3] Bibl. imp., fonds Dupuy, 92. — Vittorio Siri, *Mem. recondite*, t. IV, p. 611 et suiv. La reine mère considérait ce procédé comme une insulte personnelle : « Non per altro motivo che per dispettarla ed offenderla direttamente. » Voyez aussi les *Mémoires* de Deageant (p. 218), souvent cités, mais qu'il faut lire avec précaution puisqu'ils ont été composés sur l'invitation du cardinal, et dans l'espoir de sortir de la Bastille, où Deageant les écrivait.

Digitized by Google

de cette princesse avait jeté la cour, il put la croire animée d'un ardent désir de vengeance ; il savait de plus que son libérateur, le duc d'Epernon, était toujours à la tête de son armée ; on ne devait donc pas trouver étrange que le premier ministre se ménageât le prince de Condé pour l'opposer aux généraux du parti de la reine mère ; c'était même une mesure de prudence dont il est juste de le louer, dans la pensée que la paix publique y était intéressée.

Néanmoins la liberté promise en ce moment au prince de Condé, c'était plus qu'une mortification infligée à la reine mère, c'était une menace dont elle fut profondément irritée [1]. Elle n'ignorait pas que M. le Prince se déclarait publiquement son ennemi personnel ; toutefois elle eut l'adresse de renvoyer le coup à Luynes. Dans un mémoire de ses griefs [2], elle-même, instruite à l'avance de ce qu'on avait intention de faire, demande avec instance la liberté du prince ; elle se plaint des rigueurs exercées contre lui, et de cette détention jadis nécessaire, et maintenant si inutilement prolongée. Il n'est pas difficile de reconnaitre là l'ingénieuse subtilité de l'évêque de Luçon.

Ce n'étaient pas les seuls déplaisirs qui vinssent aigrir les mécontentements de la reine mère. Au moment où il était le plus nécessaire de l'incliner aux sentiments pacifiques, le comte de Schomberg s'empara violemment de la petite ville d'Uzerches, où se trouvaient des troupes à elle. Marie de Médicis se plaignit vivement au roi de ce que les généraux de l'armée royale la traitaient encore en ennemie [3].

Enfin, sans énumérer tous les griefs de la reine mère et sans reproduire ici son mémoire, arrêtons-nous sur ce dernier fait. Pendant qu'on négociait cette paix, un odieux incident vint compliquer les embarras de la négociation. Un misérable tenta

[1] Luynes s'efforçait de persuader à Marie de Médicis que ce prince n'avait que des sentiments de bienveillance pour elle, mais elle n'en crut rien : elle savait trop bien à quoi s'en tenir. Dans une longue conversation que M. le Prince eut avec l'ambassadeur de Venise, aussitôt qu'il fut sorti de prison, il lui déclara ses véritables sentiments, que l'ambassadeur résume en quatre points, l'un desquels il exprime ainsi : « Desiderio che il mondo sappia che la sua inclinazione sia di star unito con Monsù di Louines, come, all' incontro, contrario alla regina madre. » (Dépêche du 21 novembre 1619.)

[2] Bibl. imp., Mss. de Dupuy, 92, fol. 133.

[3] Lettre du 4 avril, t. V. du *Mercure françois*, p. 172.

Digitized by Google

de faire sauter la citadelle d'Angers où logeait le duc d'Épernon. Le criminel fut jugé et pendu, et certes personne n'eut la pensée que Luynes ait eu la moindre connaissance du crime. Mais on comprend combien il était facile aux intrigants qui entouraient Marie de Médicis, et qui ne voulaient pas la paix, d'éveiller, dans cet esprit soupçonneux, des défiances et des craintes capables de déconcerter les efforts des sages conseillers qui la portaient à la conciliation. Des procédés qui auraient inquiété la personne la plus confiante devaient singulièrement alarmer Marie de Médicis.

Celui qui cherche la vérité parmi toutes ces intrigues où, pour juger des faits dont la pleine certitude ne saurait être établie, le seul moyen est de pénétrer les intentions, celui-là doit tenir grand compte des humeurs et du caractère des personnages dont il apprécie les actions. C'est ce que n'ont pas fait quelques historiens qui, dans cette circonstance et dans celles qui vont suivre, ont porté contre Richelieu une sentence sévère. On oublie que les difficultés lui venaient de ceux dont il défendait les intérêts, autant au moins que des adversaires. On juge un homme devant lequel s'élevaient des obstacles de tous les côtés, comme on le jugerait s'il eût dominé la position, comme s'il eût été maître de tous ses actes.

Cependant, nous l'avons dit, Richelieu parvient à triompher de tout mauvais vouloir, de toute obstination, de toute méfiance ; le traité est signé.

Parviendra-t-il également à en obtenir toutes les conséquences ?

Ici le succès ne dépend plus de lui seul, et il y faut le concours, la participation loyale et la bonne volonté du duc de Luynes.

Le point important, la véritable ratification de la paix, c'était la réunion de la mère et du fils.

Est-il besoin de dire toute la répugnance que devait éprouver Marie de Médicis à retourner à la cour ? Depuis la sanglante matinée du 17 avril 1617, elle n'avait pas revu Luynes ; elle lui devait tous les chagrins de sa captivité. Que pouvait-elle attendre de l'effroi dont il avait été saisi à la nouvelle de son affranchissement ? Quelle confiance pouvaient lui inspirer les paroles adoucies de Luynes, lorsqu'elle savait qu'on s'efforçait de détacher d'elle tous ses amis, lorsque les principales conditions

Digitized by Google

du traité d'Angoulême ne s'exécutaient pas? Avec le caractère de Marie de Médicis, et dans une position où de légitimes défiances tourmentaient son esprit, il fallait se hâter de paraître sincère, et Luynes laissa s'écouler près de deux mois sans donner une sanction nécessaire aux engagements contractés; c'est le 20 juin seulement qu'on enregistra au Parlement l'amnistie promise à ceux qui avaient servi sa cause. Elle se résigna pourtant à retourner auprès du roi; et qui lui fit prendre cette résolution, dont tout le monde autour d'elle la détournait, si ce n'est l'évêque de Luçon?

La voilà à Cousières, château qui appartenait au duc de Montbazon, le beau-père de Luynes, où le roi arriva le lendemain.

L'entrevue de la mère et du fils fut pleine de larmes et de tendresse; la nature reprit un moment ses droits, en dépit des griefs de la politique. Cette affection, qui sembla renaître avec quelque vivacité, fut précisément l'une des causes d'une rupture nouvelle. Ce n'était pas Richelieu qui avait pu s'alarmer de ces heureux symptômes; rien n'était plus favorable à ses desseins secrets, à ses ambitieuses espérances, que de voir ce sentiment maternel et filial, dans sa chaleur nouvelle, promettre à la reine mère le retour de son ancien ascendant sur le roi, tandis que Luynes en conçut une méfiance désespérée.

Aucun historien n'a su précisément les incidents qui, durant les quelques jours passés à Tours, ont fait qu'une entrevue commencée avec une ferveur d'amitié pleine des promesses d'un meilleur avenir, se termina dans des démonstrations d'une froideur inquiétante. Il paraît que, quelque temps auparavant, le bruit courut, bruit renouvelé non sans dessein peu après l'entrevue, que la reine mère et le prince de Piémont, son gendre, avaient concerté ensemble de s'unir à l'Espagne pour renverser le puissant favori, et qu'on troubla l'esprit du roi de ces perfides menées. Bentivoglio écrivait, le 2 juillet, que le prince de Piémont avait laissé la reine mère animée des dispositions les plus favorables : « Tornò poi d'Angoulemme il principe di Piemonte... Ha mostrato... d'avere lasciata la regina molto dispota ad accommodarsi in tutto alla volontà del re. » Et c'est seulement quelques jours après que le même Bentivoglio, dans une nouvelle lettre, vient jeter l'alarme. Comment comprendre un changement si brusque dans les sentiments de la reine mère, ainsi que dans

Digitized by Google

les résolutions du prince de Piémont, qui d'ailleurs n'était pas retourné près de Marie de Médicis? Et puis on n'apporte en preuve aucun fait : des paroles et c'est tout [1]. Bentivoglio a parlé ici à la légère ; d'où viennent ces bruits? ne peuvent-ils pas avoir été répandus par les ennemis de la reine mère? on ne lui épargnait pas les calomnies inventées pour empêcher la réconciliation. Bentivoglio lui-même l'écrit à ce moment : « Malcontenti non mancano, e non mancano cattivi, che fanno quanto possono che non segua la riconciliazione intiera fra il re e la regina [2]. » Nos manuscrits de Turin et de France, aux affaires étrangères, ne nous ont donné aucune information sur ces relations si amicales, sur cette alliance politique et criminelle entre la reine et son gendre, sur cette intention présumée de ligue avec l'Espagne, que rapportent les ambassadeurs seulement sur des causeries de salon. Ce sont là de ces nouvelles dont les agents diplomatiques remplissent au hasard leurs dépêches, sans prendre soin d'en rechercher la vérité. L'évêque de Luçon n'y est d'ailleurs pas nommé. Et puis la suite des événements donne à ces bruits hasardés un formel démenti, puisque, à quelques mois de là, Marie de Médicis faisait la guerre sans aucune assistance ni de l'Espagne, ni du Piémont, sans même qu'aucun indice révèle une tentative quelconque de la reine ni de ses prétendus alliés à ce sujet. Nous insistons, parce qu'il importe de montrer qu'il faut pourtant choisir parmi ces nouvelles diplomatiques, qu'on ne doit certainement pas négliger, mais où le véritable historien puise ses informations, tout en se gardant d'y croire aveuglément.

Très-habile écrivain, esprit plus vif et plus fin que solide et réfléchi, d'un génie bien inférieur à celui de Richelieu, s'imaginant que l'alliance avec l'Espagne et avec l'empire était la meilleure politique que pût adopter la France, le nonce Benti-

[1] « Ho inteso da buona parte, » dit Bentivoglio, dépêche du 16 juillet 1619.— « Mi è stato detto... » écrit à son tour l'ambassadeur vénitien, dépêche du 17 septembre. Mais qui a dit cela? quelle créance méritent ces ouï-dire anonymes? et peut-on les admettre comme de sérieuses autorités historiques? Bentivoglio a dans Luynes une confiance absolue, imperturbable ; il ne soupçonne pas que le favori puisse avoir rien de caché pour lui : « Veramente mi aperse il cuore, » il m'a vraiment ouvert son âme, dit-il ailleurs avec une candeur peu diplomatique. (Dépêche du 2 juillet 1620, p. 347 du 2e vol.)

[2] *Lettere diplomatiche...*, t. II, p. 156.

Digitized by Google

voglio était d'ailleurs beaucoup plus sympathique au caractère de Luynes qu'à celui de Richelieu. Il recevait et il donnait les confidences calculées de Luynes pour d'incontestables vérités, et ne tenait aucun compte de l'esprit de Marie de Médicis dans son jugement des affaires présentes. C'est ce que fait à son tour M. Cousin, qui accepte comme des faits avérés [1] ce qu'écrit Bentivoglio, c'est-à-dire ce que Luynes a déclaré. L'histoire peut-elle ratifier cette condamnation prononcée sur le témoignage d'un rival, presque d'un ennemi ?

On se sépara donc ; le roi partit de Tours pour Compiègne ; la reine mère se rendit dans sa ville d'Angers. La séparation, froide mais sans aigreur, laissait encore l'espoir d'un futur rapprochement. Toujours attentif à sauver les apparences, Luynes écrivait des lettres fort soumises et suppliait la reine de revenir, en même temps qu'il agissait de manière à prolonger son éloignement. Marie de Médicis avait, nous l'avons dit, accepté de bonne grâce la délivrance du prince de Condé, mais on la blessa profondément en affectant de dire et répéter, dans la déclaration, que M. le Prince était innocent, que sa détention était un acte inique, qui n'avait été ordonné que par un audacieux et coupable abus de l'autorité du roi, et par un misérable que le roi avait eu le courage de châtier. On semblait ainsi ne frapper que le maréchal d'Ancre, mais l'insulte atteignait directement la reine mère, qui avait signé l'ordre en un temps où elle exerçait l'autorité du roi ; sans être nommée, elle recevait le coup à la face de toute la France, à la face même de l'Europe, attentive aux événements qui troublaient le royaume. Luynes s'excusa, mais, comme toujours, par de

[1] M. Cousin tient en grande suspicion les paroles de Richelieu, et il met en celles de Luynes une confiance absolue ; lui-même le dit en termes exprès, que nous citerons tout à l'heure, et il déclare qu'il se « renferme dans les faits avérés. » (*Journal des savants*, juin 1861, p. 347.) Mais il n'y a pas d'autres faits que les paroles de Luynes et le refus obstiné de la reine mère de revenir à la cour. Cette invincible répugnance n'était ignorée de personne, les mémoires du temps en témoignent ; et Fontenay Marcuil a écrit qu'il se pouvait que Richelieu *connût l'aversion de la reine mère trop grande pour lui en faire la proposition.* Il reconnaît d'ailleurs, comme nous, que l'intérêt véritable, manifeste, de l'évêque de Luçon était que la reine mère se réconciliât sincèrement avec le roi ; c'était l'opinion des plus sensés ; nous aurions bien de la peine à croire que Richelieu n'ait pas vu une vérité si évidente et qui le touchait de si près.

Digitized by Google

vaines paroles, et l'insulte était un fait solennellement enregistré en cour de parlement [1].

Et puis si, comme nous l'avons remarqué, on ne devait pas reprocher à Luynes de rechercher, pour la couronne, l'assistance du prince de Condé, en un moment où la guerre civile aurait pu subitement éclater, maintenant Marie de Médicis ne pouvait pas voir, sans en être inquiète et blessée, qu'on travaillât encore à se faire de M. le Prince un appui contre elle, et qu'on le lui présentât comme un adversaire et un ennemi, lorsqu'elle ne semblait plus avoir que des sentiments pacifiques, et lorsqu'on négociait avec elle une réconciliation.

La reine mère était ainsi doublement provoquée, et par les griefs sérieux dont elle se plaignait et par les satisfactions illusoires données à ses plaintes. Luynes les accompagnait de force lettres très-polies [2], portées par des personnages considérables, qu'il envoyait coup sur coup, les uns après les autres ; et tout cet empressement semblait calculé pour faire paraître aux yeux du public la bonne volonté, l'entière soumission du favori, et en même temps l'obstination et les injustes résistances de Marie de Médicis. Ceux qu'on chargeait de messages ne lui offraient d'ailleurs aucune réparation effective ; citons entre autres une lettre de l'un d'eux, de celui qui, par le caractère dont il était revêtu, pouvait avoir plus d'autorité sur elle, le P. Arnoux ; il écrivait à Richelieu : « ... Il n'y a rien qui doive retenir la reyne mère qu'elle ne se rende près du roy au plus tost..., pour mettre fin au scandale public qui s'espend par toute la chrestienté...; tout ce qu'elle souhaite luy est asseuré dans l'approchement de son soleil... On a, ce me semble, jusques icy, pris en cette affaire, dès le commencement, le contrepoint... Le roy ne contribue rien à tout cela ; celui qui l'approche de plus près en est mary [3]... » Le P. Arnoux continue ainsi pendant trois grandes pages, pleines de phrases

[1] *Mercure françois*, t. VI, p. 337.

[2] Parfois ces politesses devaient la blesser plus que lui plaire; ainsi lors de la promotion des chevaliers de l'Ordre, en 1619, on lui envoya la liste lorsqu'elle était arrêtée, communication qu'elle reçut avec dédain, dit Vittorio Siri : « Di questa ambasciata mostrò dissapore la regina, perchè se le mandava a dar parte d' una cosa fatta, più in guisa di dargliene la nuova che per domandare il suo parere. » (T. V, p. 70.)

[3] Lettre du 24 janvier 1620. Autographe. Arch. des Aff. étr. *France*, tome XXX, pièce 4e.

Digitized by Google

vagues et générales, sans venir au fait d'aucune des choses que demandait la reine mère, comme gage des promesses qu'on lui avait faites. Enfin un dernier incident vint accroître encore l'irritation de cette princesse : Luynes fit avancer le roi jusqu'à Orléans, avec des troupes, dans l'intention apparente de contraindre par la force sa mère à quitter Angers et à revenir à la cour. Rien ne pouvait être mieux imaginé pour l'encourager dans son obstination et la pousser à la lutte.

Il est bien certain que la plupart de ceux qui entouraient Marie de Médicis s'étudiaient à fomenter ses soupçons, à aigrir sa mauvaise humeur, et la disposaient ainsi à la guerre ; ils flattaient sa passion, contre laquelle Richelieu combattit longtemps presque seul ; enfin, convaincu que sa résistance devenait inopportune, il céda de guerre lasse, et se vit forcé d'obéir à la passion de la reine mère, qui, sans cette obéissance, se croyait trahie par ses conseils. Richelieu ne le dissimule pas, et ce qu'on sait de plus positif à cet égard, c'est lui-même qui nous l'apprend : « Je voyois bien qu'il y avoit beaucoup à espérer pour la reine dans la cour, et rien dehors ; mais parce qu'il y avoit beaucoup à craindre dans la puissance des favoris, j'aimai mieux suivre les sentimens de ceux qui la détournoient d'aller trouver le roi, que de faire valoir mes raisons ; ce que je fis cependant, avec ce tempérament que je suppliai la reine d'envoyer recevoir les avis des personnes affectionnées à son service, avant que de prendre une dernière résolution[1]. » Et continuant, dans cette mesure, à soutenir le parti de la paix, il donne des conseils de prudence, représentant « qu'en toute affaire, avant d'y entrer il falloit considérer comment on en pourroit sortir[2]. » Mais quand les princes, le petit comte de Soissons avec sa mère, les deux Vendôme et d'autres grands seigneurs, furent arrivés auprès de la reine, l'évêque de Luçon n'eut plus qu'à se taire. Nous verrons bientôt d'ailleurs que, malgré tout, il fit encore, au dernier moment, pour éviter la bataille, une suprême et inutile tentative.

Nous le savons, lorsque, dans leurs mémoires, les hommes publics parlent d'eux-mêmes à la postérité, ils ne lui font que des confidences discrètes, et il les faut lire avec une certaine

[1] Lisez la page 576 des *Mémoires de Richelieu*, t. Ier, édit. Petitot.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 63, 66.

Digitized by Google

défiance ; mais, outre toutes les autres raisons qui nous engagent à croire ici Richelieu, nous avons une lettre confidentielle, écrite la veille de la bataille du Pont-de-Cé, à un homme qui savait sa conduite, et auquel il ne pouvait déguiser sa pensée, l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de La Valette ; cette lettre laisse voir une sorte de découragement et un réel sentiment d'inquiétude [1] : « Toute l'espérance de traiter est rompue (mandait l'évêque de Luçon à cet ami, le 2 août), ces messieurs n'en veulent point ouyr parler. En cette extrémité nous sommes résolus de faire ce que doivent faire des gens à qui la nécessité apprend à se défendre [2]... » N'est-ce pas le langage tristement résigné d'un homme contraint de suivre un parti qu'il a désapprouvé ?

La vérité est qu'en abandonnant forcément son opposition en face d'une volonté irrésistible, il ne changea pas d'opinion, et aussitôt qu'après la déroute on est revenu au parti de la paix, c'est lui qui a été chargé de la conclusion du traité.

Nous ne saurions trop le répéter, les intérêts de Richelieu étaient intimement liés aux intérêts de Marie de Médicis ; il ne pouvait, en ce moment, arriver au pouvoir que par elle, et pour qu'il devînt puissant il fallait qu'elle-même fût puissante ; la trahir alors, c'était se trahir soi-même. La paix qu'il avait voulue l'année précédente, il la voulait encore ; mais la question n'était plus à Angers, telle qu'elle avait été à Angoulême, lorsque l'évêque de Luçon, seul à gouverner la reine, emporta la résolution de la paix. Ici, la situation de Richelieu était bien plus difficile : il se trouvait en face de personnages considérables avec qui Marie de Médicis avait des engagements, venus pour lui offrir leur secours, uniquement en vue de la guerre, échauffant son humeur belliqueuse en enflant ses espérances de victoire ; tout à fait impuissant à faire triompher son sys-

[1] « Richelieu était, comme la reine mère, rempli d'espérance, » dit, au contraire, M. Cousin (*Journal des Savants*, 1862, p. 338), tout préoccupé de cette fausse idée que l'évêque de Luçon avait conseillé la guerre, et voyait avec joie le jour de la bataille arrivé.

[2] Orig. Bibl. imp., supplément français, 920. Voy. le 1er vol. des *Lettres de Richelieu*, p. 653. Quelques jours après l'événement et la signature du traité d'Angers, l'évêque de Luçon écrivait encore : « Il semble maintenant que ce qui estoit le plus esloigné soit le mieux réuny, tant les réconciliations sont entières. Je croy que, comme la raison les a faites, qu'elle les maintiendra. » C'était bien là ce que désirait Richelieu, et la satisfaction qu'il exprime ici n'est certainement pas feinte. (*Ibid.*, p. 653, note 4.)

Digitized by Google

tème pacifique, que voulait-on qu'il fît? fallait-il qu'il abandonnât la reine mère au moment du péril? C'est alors qu'avec bien plus d'apparence on viendrait l'accuser de l'avoir trahie.

Vittorio Siri, qui, lui aussi, n'a d'autre autorité que le duc de Luynes, justifie de son mieux celui-ci, et rejette tout le mal sur Richelieu, en rapportant une conversation du favori avec le nonce : « Nel ragionamento mostrò che'l male venisse di Lusson, il quale per posseder più la regina non la vedeva venire volentieri in corte. Et perchè non mancavano di quelli che dicevano che vi fosse una intelligenza secreta frà lui et il medesino Lusson affin che la regina non venisse, li disse Luines che non valicarebbono due o tre giorni che'egli metterebbe in chiaro la verità et farebbe restare confusi i malevoli, et più d'ogn'altri il medesimo Lusson [1]. » Mais qu'aurait-il servi à Richelieu de *posséder* une princesse exilée, qu'à rester en exil avec elle? C'était une puissante protectrice dont son ambition avait besoin. Et puis, que signifie cette secrète intelligence de l'évêque de Luçon avec le duc de Luynes pour abaisser la reine mère, et la faire revenir auprès du roi vaincue et humiliée? Cette accusation de Vittorio Siri est un véritable non-sens.

Que Luynes ait accusé Richelieu d'avoir fait tout le mal, nous n'en sommes pas surpris, c'était le rôle de Luynes ; ce que nous comprenons moins facilement, c'est qu'on ait accepté ce témoignage d'un ennemi comme une vérité incontestable. Voilà pourtant ce que fait Bentivoglio, lequel répète toujours : « Luynes m'a dit... » Il invoque aussi les propos du vieux cardinal de Retz et du P. Arnoux, mais tous deux ne font que rapporter ce que leur avait dit aussi Luynes ; de sorte qu'en définitive Luynes reste toujours le seul témoin. Et notez que les paroles de Luynes rapportées par Bentivoglio se contredisent fréquemment [2], sans que celui-ci ait l'air de s'en apercevoir. Une contradiction manifeste n'est-elle pas un indice certain que la vérité n'est pas là ?

Au reste, les contradictions sont perpétuelles et viennent de

[1] *Memorie recondite*, t. V, p. 42, édit. in-4° de 1679 : « in Lione appresso Anisson. » — Nous croyons qu'il eût été difficile à Luynes de réaliser cette menace, et il ne l'a pas tenté.

[2] Luynes se défend d'avoir eu la pensée de tenir la reine mère séparée du roi. Bentivoglio dit au contraire, d'après le propre aveu de Luynes, que c'était son intention déclarée. (Ci-dessus, p. 91, note 4.)

Digitized by Google

tous côtés dans cette période assez obscure de la vie de Richelieu.

Nous verrons bientôt les opinions diverses touchant la promotion au cardinalat ; sur le point qui nous occupe, on n'est pas mieux d'accord.

Les uns, comme on vient de le voir, ont accusé l'évêque de Luçon d'avoir, de concert avec Luynes, donné à la reine mère de perfides conseils pour la pousser à la déroute du Pont-de-Cé ; de l'avoir, à dessein, séparée de tous ceux qui pouvaient faire la force de son parti. La veille de cette bataille, dit-on, « Luynes était tout à fait rassuré par ses intelligences avec l'évêque de Luçon, qui lui promettait que Marie serait bientôt en son pouvoir[1]. »

Les autres lui ont imputé d'avoir porté la reine mère à former, par une entente coupable avec la comtesse de Soissons, une ligue formidable avec l'Espagne, le Piémont et les Huguenots, pour perdre le duc de Luynes. Ces deux accusations sont évidemment contradictoires, et, à mon sens, fausses l'une et l'autre. Richelieu s'est bien gardé de jouer le jeu de Luynes : il a voulu jouer son jeu à lui, et faire que la reine mère pût reconquérir son influence auprès du roi. S'il lui a cherché, dans ses démêlés avec Louis XIII, de grandes alliances, comme celle de la comtesse de Soissons, Richelieu voulait rendre le parti de Marie de Médicis plus considérable, afin d'obtenir pour elle de meilleures conditions, non en vue de faire une guerre où il ne présageait que la défaite. Et lorsque, réduit à l'extrémité, l'avant-veille de la bataille, il obtient de la reine mère l'autorisation de renvoyer avec de bonnes paroles les négociateurs venus de la part de Louis XIII[2], il leur donne ces instructions d'une laconique énergie : accepter toutes les conditions du roi. Un seul point embarrassait encore la négociation ; il s'agissait des seigneurs qui avaient suivi le parti de la reine mère, et qu'elle ne consentait pas à abandonner. Luynes, de son côté, par des considérations personnelles, inclinait Louis XIII à la paix ; et les négociateurs reportèrent à Angers les conditions du roi, que Richelieu fit signer enfin par Marie de Médicis. Malheureusement, divers incidents empêchèrent les députés de

[1] *Vie de Marie de Médicis*, t. III, p. 67.
[2] Le duc de Bellegarde, l'archevêque de Sens et le P. de Bérulle.

Digitized by Google

remettre à temps au roi l'acceptation de sa mère, et déjà le combat était engagé quand ils arrivèrent auprès de S. M.[1]; mais l'évêque de Luçon avait fait tout ce qu'il avait pu pour la prévenir. Il voulait donc réellement la paix; il la voulait à tout prix, ne pouvant l'avoir au prix qu'il avait d'abord espéré[2].

Le Vassor, assez mal informé de toute cette affaire, et toujours malveillant pour l'évêque de Luçon, dit que « le fourbe Richelieu, qui disposait absolument de toutes choses, » avait tout arrangé pour amener la déroute du Pont-de-Cé, et qu'après la bataille, au sortir d'un conseil tenu par Marie de Médicis avec ses plus confidents, « il se hâta d'avertir Luynes des desseins de sa maîtresse, afin qu'elle ne pût lui échapper[3]. »

Il semble qu'il suffirait d'un mot pour faire taire ces accusations, maintes fois répétées, d'une intelligence de Richelieu avec Luynes, pour sacrifier à sa propre ambition les intérêts d'une reine à laquelle il devait tout; c'est que cette intelli-

[1] Le P. Griffet, t. I, p. 266, édition in-4°.

[2] Nous avons voulu insister sur cette importante circonstance des premiers temps de l'histoire politique de Richelieu, dont les propres *mémoires*, qui n'avaient pas à réfuter une future calomnie, ont parlé succinctement, et sans préciser les incidents survenus du 5 au 7, jour du combat. Plusieurs historiens, Aubery le premier, n'en disent rien du tout; de plus quelques-uns de ceux qui en parlent, comme Le Vassor, manquent absolument d'exactitude dans leur récit. Fontenay-Mareuil, qui nous semble le mieux informé, est d'ailleurs exempt de toute partialité pour ou contre Richelieu, et mérite qu'on l'interroge : « Le trouble, dit-il, étoit fort grand dans Angers, car ils voyoient leurs mesures manquer de tous costés. M. de Luçon pour gagner temps fist aller devers le roy l'archevesque de Sens, l'un des desputés qui estoient auprès d'elle, et le P. de Bérule, pour dire qu'elle estoit preste de traister. » — Ici Fontenay-Mareuil expose les conditions : « Le roy ne les voulut pas seulement escouter; et, se trouvant pressé, M. de Luçon les fist retourner, et M. de Bellegarde avec eux à cause du crédit qu'il avoit avec M. de Luynes, pour dire que la reyne offroit de traiter aux conditions qu'on avoit autrefois proposées. A quoy M. le duc de Luynes... disposa le roy; et, malgré toutes les oppositions qu'on y faisoit, fist partir les desputés pour en porter la nouvelle; de sorte qu'il n'y eust personne qui ne creust la paix faite. Mais soit que ce fust par hasard, ou, comme quelques-uns disoient, par l'artifice de M. le Prince, qui retarda tant qu'il peust ceste résolution, tant y a que les desputés... furent contraints d'attendre jusqu'au lendemain...; n'ayant pu parler à la reyne que sur les onze heures du matin, ny se rendre auprès du roy qu'après midy, ils trouvèrent les retranchements emportés, et tout ce qu'ils avoient fait inutile, les choses ayant changé de face (t. Ier, p. 477-480). » Voilà un témoin tout à fait désintéressé qui sait les choses et les raconte de point en point.

[3] Tome III, 2e partie, p. 184-187.

Digitized by Google

gence n'était pas un secret, et que Richelieu ne s'en cachait pas.

Et quittant Paris pour suivre la reine, Richelieu n'avait certainement pas négligé de se ménager quelque ouverture à la cour, et un moyen de correspondance avec ceux qui tenaient entre leur main le sort de la reine et le sien. Et d'ailleurs personne ne croirait qu'un homme aussi prudent que Luynes eût consenti à laisser l'évêque de Luçon accompagner la reine sans avoir sondé ses sentiments, sans s'être assuré qu'il ne mettait pas un ennemi auprès de la reine exilée. Assurément il ne se flattait pas d'avoir un ami dans la petite cour d'Angers ; il avait espéré seulement y mettre un homme avec lequel il pût entretenir des relations nécessaires dans la situation réciproque du roi et de la reine mère, relations non intimes sans doute, mais convenables, et telles qu'une inimitié déclarée ne les rendît pas impossibles. Au reste, et c'est là, nous le répétons, le point décisif, ni Richelieu, ni Luynes ne faisaient mystère de cet accord. Le fait de leur correspondance n'était ignoré de personne ; seulement chacun pouvait l'interpréter à sa fantaisie. Aujourd'hui que leurs lettres ouvertes sont entre nos mains, nous savons qu'elles n'offrent pas la moindre apparence de trahison ; Richelieu y parle beaucoup moins de lui que de la reine sa maîtresse, dont il défend la cause avec chaleur et qu'il sert fidèlement.

Ce fut donc, selon nous, malgré les efforts sincères de Richelieu que la guerre éclata ; elle fut bientôt terminée ; la bataille dura deux heures. Un second traité fut signé entre le roi et sa mère à Angers, le 10 août.

Maintenant, arrêtons-nous un moment sur ce qu'on vient de lire : ne sommes-nous pas fondé à conclure de la simple exposition des faits que, dans ces négociations entre la reine mère et le roi, après la délivrance de Blois, Richelieu a marché d'un pas droit et a travailléo loyalement à l'œuvre de la réconciliation? Il l'a fait (et nous ne prétendons pas attribuer en cela un mérite quelconque à l'évêque de Luçon), il l'a fait parce que c'était son intérêt. « Les témoignages les moins suspects, dit M. Cousin, ne permettent aucun doute sur la sincérité de Luynes, mais celle de Richelieu est-elle aussi certaine [1] ? » Je

[1] *Journal des Savants*, 1861, p. 346.

Digitized by Google

crois qu'en retournant la phrase on se trouverait plus près de la vérité, et peut-être la sincérité de Luynes serait-elle plus difficile à prouver que celle de Richelieu. Il semble que ce soit un parti pris chez M. Cousin d'accueillir toute parole de Luynes avec une pleine confiance et comme une irrécusable vérité, tandis que toutes les paroles de Richelieu, il les récuse, les jugeant artificieusement calculées. Est-ce donc le procédé d'un historien vraiment impartial ? Nous avons montré que Bentivoglio ne sait rien que ce qu'il apprend de Luynes, qu'il n'a d'autres témoignages contre Richelieu que la parole de ce témoin suspect, de cet ennemi ; et Bentivoglio est à son tour l'unique témoin de M. Cousin ; de sorte qu'en définitive c'est Luynes tout seul qui est entendu dans cette enquête. J'avoue que cela ne me suffit pas pour rester convaincu de la duplicité, de la perfidie du conseiller de Marie de Médicis, non plus que de la bonne foi, de la parfaite sincérité du favori de Louis XIII. Sans doute, je n'espère pas trouver l'exacte vérité dans les *Mémoires* de Richelieu, pas plus que dans les déclarations du duc de Luynes ; tout cela peut être également arrangé pour l'histoire ou pour la politique ; mais j'examine les actes, et derrière les actes je cherche, il faut le répéter, les intérêts, parce que c'est une considération qui, sur des hommes tels que Richelieu et Luynes, exerçait une incontestable influence. Malgré l'admirable talent d'exposition qui recommande les articles sur le duc et le connétable de Luynes, on est frappé de l'embarras visible qu'éprouve M. Cousin dans l'accomplissement du labeur qu'il a entrepris de rabaisser le caractère de l'évêque de Luçon pour relever celui du connétable, de donner un noble rôle à celui-ci, tandis qu'il fait jouer à celui-là le plus triste personnage. Dans l'affaire du cardinalat, l'un est un habile mystificateur, l'autre une dupe dont on se moque ; dans les négociations entre le roi et sa mère, Luynes est loyal avec Richelieu et dévoué à son maître ; Richelieu immole la reine mère à un égoïsme hypocrite ; il est de mauvaise foi à l'égard de Luynes en même temps qu'infidèle à sa royale maîtresse. Richelieu paralyse les puissantes armées des ducs d'Épernon et de Mayenne, « qui seules pouvaient bien faire la guerre [1] ; » et il fait combattre Marie de Médicis au Pont-de-Cé,

[1] *Journal des Savants*, 1862, p. 313.

Digitized by Google

« avec la petite armée d'Anjou[1],» sans aucune chance de succès. Il a obstinément fait échouer toutes les tentatives de réconciliation entre la mère et le fils, uniquement pour assouvir son ambition ; enfin « il a traité *sous main* pour son compte, *moyennant un prix convenu*[2].» Ne voilà-t-il pas tous les signes de la trahison ?

Cependant, quelques pages plus loin, et lorsqu'il ne place plus l'évêque de Luçon en présence de son héros, M. Cousin s'indigne contre ceux qui accusent Richelieu de trahison : « Il avait perdu sa maîtresse, dit-il, il ne l'avait pas trahie[3]. » Et presque aussitôt, après quelques considérations pleines de sens, il s'écrie encore : « N'est-il pas tout à fait absurde de prétendre qu'il l'a trahie ? »

D'où vient cette contradiction, que tout le prestige du style de M. Cousin ne parvient pas à dissimuler, si ce n'est de cette lutte intime, dont peut-être lui-même ne s'est pas bien rendu compte, entre le désir de donner en ce moment à Luynes tous les mérites de loyauté, de patriotisme, d'habileté, et la crainte de dégrader ce grand caractère de Richelieu, pour lequel, après tout, M. Cousin avait une admiration véritable ?

Une autre contradiction non moins manifeste, c'est de soutenir que Luynes avait un désir sincère de rappeler auprès du roi la reine mère[4], qui ne pouvait revenir à la cour qu'avec Richelieu ; en même temps qu'il démontre, avec la dernière évidence et par des preuves certaines, la crainte profonde qu'éprouvait Luynes de l'influence de la reine mère, et surtout de celle de Richelieu la guidant de ses conseils. Est-il possible de n'être pas frappé de telles contradictions et de ne point apercevoir l'embarras qu'elles révèlent ?

[1] *Journal des Savants*, 1862, p. 338.
[2] *Ibid.*, p. 313.
[3] *Ibid.*, p. 337.
[4] M. Cousin a reconnu (*Journal des Savants*, 1863, p. 57) que Luynes craignait surtout de voir la reine mère réinstallée dans le conseil ; mais Luynes était trop intelligent et trop prévoyant, il avait l'œil trop éveillé sur tout ce qui pouvait menacer la faveur dont il jouissait, pour ne pas comprendre qu'une fois rétablie à la cour, vivant près du roi son fils, et sous la conduite de Richelieu, la reine mère reprenait forcément une place considérable dans les affaires, et qu'alors il serait tout à fait impuissant à tenir fermées devant cette princesse les portes du conseil.

Digitized by Google

III

Nous arrivons au second des points sur lesquels nous essayons d'apporter quelque nouvelle lumière.

Nous avons dit qu'une seconde paix avait été signée le 10 août 1630. Une des conditions de cette paix fut certainement la promesse des deux chapeaux, déjà promis, pour l'archevêque de Toulouse et pour l'évêque de Luçon.

La promotion de l'évêque de Luçon éprouva de longues et pénibles vicissitudes. Il y a pour cette affaire, comme pour celle que nous venons d'exposer, un fait obscur à éclaircir, afin de bien distinguer ce que les historiens ont dit de faux ou de vrai sur cette circonstance importante de la vie du cardinal.

Nous avons remarqué, dans le manuscrit du fonds de Sorbonne compilé par Le Masle, trois lettres du roi; l'une au pape, l'autre au cardinal Borghèse, neveu du pape, la troisième à l'ambassadeur de France à Rome, le marquis de Cœuvres. Le roi réclame avec instance la dignité de cardinal pour les deux protégés de sa mère, MM. de La Valette et de Richelieu. Le manuscrit ne donne à ces copies ni suscription ni date; il nous a été facile de suppléer les suscriptions; quant à la date, nous avons éprouvé quelque incertitude, et nous nous sommes décidé à la mettre en 1619[1]. M. Cousin veut qu'elles soient du mois d'août 1620, et il se peut qu'il ait raison.

Mais M. Cousin ajoute qu'en 1619 « la France ne demanda point de chapeau pour l'évêque de Luçon; » et ici nous ne saurions nous rendre à cette affirmation de l'illustre écrivain. Nous avons sur ce point le témoignage de l'abbé Mourgues de Saint-Germain, qui était alors auprès de la reine mère, et qui depuis a écrit sur les souvenirs de cette princesse aussi bien que sur ses propres souvenirs. Ce défenseur de Marie de Médicis, dont les pamphlets calomnieux ne méritent nulle confiance, devient un témoin sérieux dès qu'il ne s'agit que d'un fait qui n'implique aucun blâme contre Richelieu. Or que

[1] Voir, au sujet de ces lettres, l'explication que nous donnons dans le 7e vol. des *Lettres de Richelieu*, p. 444.

Digitized by Google

dit l'abbé de Saint-Germain ? « La paix [d'Angoulême] fut faicte avec la promesse secrette d'un bonnet de cardinal pour l'évesque de Luçon [1]. » Outre cet irrécusable témoignage et d'autres indices, nous avons un document que M. Cousin ne connaissait pas, et qui prouve que le manque de foi dont l'évêque de Luçon se plaignait en 1620 n'était pas le premier qu'il pût reprocher au favori. On conserve aux affaires étrangères une lettre signée Saint-Caliste, adressée de Rome à l'évêque de Luçon, en janvier 1621 [2], à l'occasion de la promotion qui venait de se faire, et dans laquelle Richelieu encore n'avait pas été compris. Nous y lisons : « Maintenant qu'il ne s'agit point tant de l'honneur que l'on vous veut promouvoir que de la dignité du roy et de sa couronne, qui est entièrement engagée à obtenir *ce que depuis dix-huict mois S. M. a continuellement faict demander par M. l'ambassadeur*, et depuis si vivement poursuivi par l'envoi de tant de courriers... » Ces dix-huit mois nous reportent précisément au traité d'Angoulême. Saint-Caliste était d'ailleurs un personnage auquel on doit s'en rapporter ; il était à Rome, et il écrivait à Richelieu lui-même ; comment croire qu'il lui ait écrit ce qui n'était pas [3] ? Il ne saurait donc exister le moindre doute sur une demande de chapeau faite à Rome pour Richelieu en 1619.

Au reste la nouvelle demande faite en 1620 n'eut pas plus de succès que la première, quoiqu'elle ait été en apparence mieux accueillie. Une lettre du cardinal Borghèse, adressée à l'évêque de Luçon le 15 septembre, à l'occasion de celle que le roi lui avait écrite le 29 août, félicite Richelieu de l'éclatante justice rendue à son mérite éminent ; le cardinal neveu promet d'appuyer la demande de tout son pouvoir : « In quello che potrà derivar da me, obbedirò al commandamento di lor

[1] *Les lumières pour l'histoire de France*, etc., p. 70 de l'éd. in-4° de 1636. Le Vassor répète l'assertion de Mourgues, t. III, 2e partie, p. 179.

[2] Cette pièce est classée dans le manuscrit en 1620 ; mais le texte même offre plusieurs preuves certaines qu'elle est de 1621. (*Rome*, t. XXIII, volume non numéroté.)

[3] Nous voyons que l'évêque de Luçon communique vers ce temps au P. Joseph une lettre dud. sr de Saint-Caliste ; c'était probablement celle-là même que nous citons, *Lettres de Richelieu*, t. Ier, p. 639. Seulement nous devons avertir que cette missive est mal classée, et qu'il faut la mettre dans ledit volume à la date de janvier 1621, p. 657.

Digitized by Google

maestà [1]. » On verra bientôt que ces protestations étaient peu sincères.

Mais Richelieu était trop perspicace pour compter beaucoup sur les assurances polies du cardinal neveu, dont la bonne volonté, eût-elle été même aussi vive qu'elle paraissait, devait rencontrer plus d'un obstacle.

A quatorze ans de là en arrière, Richelieu ne voyant pas venir l'institution pour l'évêché de Luçon, que lui avait donné Henri IV, l'alla chercher lui-même. Il n'en pouvait faire autant pour le cardinalat. Si aujourd'hui il y avait à prendre à Rome un chapeau, à Paris il y avait à espérer autre chose, et Richelieu ne pouvait, en ce moment, quitter la reine mère. Il envoya donc près du pape un autre lui-même, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

L'abbé de la Cochère partit peu de temps après la date de sa lettre de créance. Il écrivit de Turin à son frère Claude Bouthillier, le 30 septembre, sur le point de se rendre à Rome ; il a bon espoir, mais il ne se fait pas d'illusion sur les difficultés ; et il ne connaissait certainement pas les plus insurmontables : « Je vous supplie, dit-il à son frère, de vous rendre actif plus que jamais, afin de prévoir à tout ce qui peut altérer tant soit peu la bonne intelligence que nous avons tant désirée... Aidez à lier de plus en plus les cœurs, à quoy vous servira d'entretenir le plus souvent ceux qui sont le plus dans l'action de la cour... » L'abbé de la Cochère nomme les personnages dont il faut solliciter les bons offices : « Surtout M. de Sens [2], lequel sans doute a un grand pouvoir sur les esprits... Il est raisonnable de soulager en cecy M. de Luçon qui porte presque seul tout le faix de la maison de la reyne... Il est bon aussy que vous disiez librement à M. de Luynes ce que vous jugerez plus nécessaire pour maintenir les choses au bon état auquel elles sont [3]. »

Et ces recommandations, l'abbé de la Cochère les renouvelle constamment durant deux ans qu'il a sollicité à Rome cette grande affaire du chapeau pour l'évêque de Luçon. Sans cesse il demande qu'on aide Richelieu qui ne s'aide pas lui-même. Nous n'avons pu trouver une longue lettre qu'il écri-

[1] Orig. Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXIII.
[2] C'était le frère de feu le cardinal Duperron.
[3] Autographe. Arch. des Aff. étr., *Turin*, t. III, fol. 214.

Digitized by Google

vait en ce temps-là, mais nous en avons le sens dans une autre missive, adressée le même jour, 31 octobre, à Bouthillier, son frère : « J'ay bonne opinion, disait l'abbé de la Cochère, de l'affaire de M. de Luçon, pourveu qu'on face à la Cour exactement ce que je luy escris, et dont je donne l'air; et en celles que j'escris à M. de Luynes, et en celle que j'escris à M. de Puisieux, à qui M. l'ambassadeur en escrit fort amplement, et mesme M. de Chassan, qui est un très-honneste homme, et avec lequel j'ay faict une particulière amitié. »

Quel était ce personnage dont l'ami de Richelieu semble espérer le concours? Bentivoglio va nous l'apprendre. Chassan avait une mission secrète, déguisée sous l'apparence d'une mission avouée, laquelle n'était qu'un prétexte.

Luynes, de plus en plus inquiet de l'influence que pourrait prendre la reine mère, guidée par Richelieu accru de cette grande dignité de prince de l'Église, résolut de les tromper tous deux ; et, en même temps qu'il adressait au Pape, au cardinal neveu, et à l'ambassadeur de France à Rome, les lettres contenant la demande formelle et pressante de deux places de cardinaux pour l'archevêque de Toulouse et pour l'évêque de Luçon, Luynes imagina de faire signer au roi une dépêche mystérieuse [1], par laquelle on avertissait S. S. que la demande faite pour M. de La Valette était seule sérieuse, et qu'on ne voulait pas de chapeau pour l'évêque de Luçon. Afin de ne pas ébruiter la duplicité de cette manœuvre souterraine, on abandonnait pour ce moment le droit qu'avait la France à deux places dans le sacré Collége. Or ce fut M. de Chassan qu'on chargea de porter cette dépêche, annulant en partie les trois dépêches officielles dont aussi sans doute il était en même temps porteur.

On comprend de combien de précautions dut être entourée cette perfidie politique ; si la reine mère eût pu s'en douter, le ressentiment de se voir ainsi jouée, animé encore par le dépit de Richelieu, aurait pu, dans l'état actuel des affaires, amener

[1] Nous avions bien soupçonné, de la part du duc de Luynes, quelque sourde et déloyale pratique, ourdie contre l'évêque de Luçon (*Lettres de Richelieu*, t. Ier, p. 618, note); mais, d'accord, en ceci, avec le P. Griffet, nous avions voulu penser que le roi n'avait pas trempé dans cette fourberie et surtout ne l'avait pas autorisée de sa signature officielle. Nous nous étions trompé, et c'est avec pleine raison que M. Cousin, s'appuyant sur une dépêche de Bentivoglio, a relevé cette erreur.

Digitized by Google

de déplorables résultats ; aussi, peu de personnes furent mises dans la confidence à Paris ; et, à Rome, le pape et le cardinal neveu auraient dû être les seuls informés [1] ; l'ambassadeur fut trompé comme les autres, et on lui fit jouer ce rôle ridicule de poursuivre avec chaleur, et par ordre de sa cour, une affaire pour laquelle il était officiellement désavoué. Cet ambassadeur était le futur maréchal d'Estrées.

Cependant Chassan était arrivé à Rome avant l'abbé de la Cochère, qui, comme on a vu, chercha à lier avec lui amitié, bien loin de se douter qu'il fût venu tout exprès pour faire échouer l'affaire dont lui, la Cochère, poursuivait l'accomplissement.

L'intrigue contre Richelieu suivait son cours ; et dans les premiers jours de novembre un gentilhomme de la chambre du roi, Marsillac, chargé officiellement d'aller annoncer au Pape la nouvelle des succès obtenus en Béarn contre les protestants, portait encore un message secret de Luynes, confirmant les résolutions qu'on avait déjà envoyées par Chassan [2].

[1] Le nonce Bentivoglio dit dans sa lettre envoyée à Rome au sujet de cette affaire secrète : « Eccettuate quelle persone delle quali Chiassan dovrà valersi, che sarà particolarmente l'Eschnard. » (Dép. du 6 septembre.) Le Sr Eschinard n'était point, comme on l'a dit, un agent secret ; c'était un fonctionnaire entretenu par la France près le gouvernement pontifical, avec le titre d'*expéditionnaire en cour de Rome*. Nous le rencontrons quelquefois dans la correspondance de Richelieu. — On ne comprend guère qu'un secret qu'il était si important de tenir profondément caché (Mi hanno pregato istantissimamente Luynes e Pisius a tener segretissima questa parte più intima del negozio, ed a procurare che si guardi il medesimo segreto in Roma con ogni maggior diligenza..., ce sont les termes mêmes de la lettre de Bentivoglio), on ne comprend guère, disons-nous, qu'un secret qui, en France, était resté entre Luynes, Puisieux et Bentivoglio, fût livré, à Rome, à des employés subalternes tels qu'Eschinard. Chassan ne devait avoir besoin de personne pour le succès d'une intrigue à laquelle le Saint-Père était tout prêt à donner les mains ; le difficile alors, c'était d'obtenir la promotion de Richelieu, et rien n'était plus aisé au contraire que de le faire exclure. Il suffisait que la mystérieuse dépêche fût donnée au cardinal neveu sans mettre aucun intermédiaire dans la confidence ; et, selon les usages diplomatiques, Chassan n'aurait pas dû être instruit du double message dont il était porteur. Cependant il paraîtrait, d'après les lettres de Bentivoglio, qu'on avait tout dit à Chassan. Quoi qu'il en soit, le secret fut assez bien gardé, dans le premier moment, pour que ni Richelieu à Paris, ni le marquis de Cœuvres à Rome, n'en eussent pas le moindre vent ; et, grâce à la discrétion des archives romaines, nous n'en saurions encore rien aujourd'hui, si la dépêche imprimée de Bentivoglio ne nous l'eût appris. (Voir cette curieuse dépêche dans l'édition de Scarabelli, p. 376.)

[2] « Del vero segreto intorno a Lusson ha mostrato meco d'esser informato

Digitized by Google

Cette persistance dans l'exclusion donnée à l'évêque de Luçon semble assez singulière lorsqu'on voit, quatre jours après le départ de Marsillac, et aussitôt l'arrivée du roi à Paris (7 novembre), la cour s'occuper d'unir les familles de Luynes et de Richelieu, par le mariage de la nièce de celui-ci, Marie Vignerot de Pont-Courlay, avec le marquis de Combalet, neveu du connétable, union qui fut célébrée dans la demeure royale le 26 novembre, et qui étonna bien du monde.

Luynes, qui avait une si grande et si légitime appréhension de l'influence de Richelieu, pouvait-il espérer d'enchaîner son ambition par cette alliance? Parce que Mlle de Pont-Courlay épousait M. de Combalet, Richelieu allait-il s'arrêter tout court à l'entrée de la carrière où il brûlait d'entrer? Luynes était trop avisé pour le croire. Comment donc expliquer l'inconséquence de sa conduite? Quoi qu'il en soit, un mois ne s'était pas écoulé depuis le départ de Marsillac, qu'un nouveau messager était expédié, porteur de dépêches qui sollicitaient la promotion de Richelieu avec la même instance que l'on avait mise tout récemment à demander son exclusion; et le nonce fut prié de joindre ses dépêches aux dépêches officielles.

Bentivoglio, qui avait applaudi de tout son cœur à la ruse dont on l'avait fait confident, et s'y était associé avec beaucoup de zèle, qui avait pris grand plaisir à faire échouer les prétentions de ce petit prélat à la pourpre romaine, et avait taxé le projet de cette promotion de *cosa stravagantissima*[1], qui avait affirmé que le roi estimerait faire en cela une action trop indigne (un azione troppo indigna)[2], qui enfin, un peu plus tard, s'était moqué de l'ambition effrénée de l'évêque de Luçon et de l'*extravagance* de la reine mère[3], fut bien étonné et un peu blessé peut-être de se voir pressé, au nom de Luynes et au nom du roi, de mettre son zèle au service de cette ambition et de cette extravagance, et d'être invité d'écrire à Rome précisé-

Marsigliac mandato ora costà e che si persista come prima il non volerlo cardinale... » (Dép. du 3 nov.) Ainsi ce grand secret, s'il en faut croire les lettres de Bentivoglio, on le disait à tout le monde.

[1] Dépêche du 6 septembre, p. 377 de l'éd. Scarabelli.

[2] P. 376. Et Louis XII expliquait ainsi sa répugnance à un acte qu'il considérait comme une humiliation pour sa couronne : « Comprare, per così dire, da Lusson, con questa dignità, la pace ch' è seguita colla sua madre. »

[3] « Stravagante istanza è quella dalla regina madre, e ben si vede la sfrenata ambizione di Lusson. » (Dép. du 7 oct., p. 385, t. II.)

Digitized by Google

ment le contraire de ce qu'on lui avait fait écrire quelques semaines auparavant. C'est alors qu'il aurait pu répéter, et plus à propos, l'exclamation que lui avait inspirée le début de l'affaire : « Sono dunque mirabili sempre più le mutazioni della Francia [1] ! »

Aussi Bentivoglio se garda bien de se rendre complice de cette politique étourdie, sans suite comme sans prévoyance, et qui défaisait un jour ce qu'elle avait fait la veille. Bien loin de mettre ici la bonne volonté et l'entrain avec lesquels il avait secondé la première intrigue, il se borne cette fois à mander tout simplement au cardinal neveu le revirement qui s'était opéré, mais sans un mot d'assentiment ou même de conseil [2].

Les mystérieuses machinations ourdies contre lui, Richelieu les soupçonnait, sans pouvoir les pénétrer tout à fait; mais s'il n'en avait pas le secret, les indices au moins ne lui manquaient pas. L'un de ses meilleurs amis, Charles de l'Aubespine, évêque d'Orléans, frère de Châteauneuf, et que ses liaisons de famille mettaient à portée d'être bien informé des choses de la cour, lui écrivait d'Orléans, le 12 novembre 1620, précisément dans le temps de l'envoi de Marsillac à Rome : « Vous ne trouverez pas mauvais d'estre adverty qu'un chevalier de l'ordre me dist hier que vostre promotion n'estoit pas encore asseurée, et que le pape estoit bien adverty de trois choses qui vous peuvent nuire : Qu'aviez juré avoir l'age estant à Rome et que ne l'aviez pas. Que durant vostre charge de secrétaire d'estat qu'aviez fait le pis contre le Saint-Siége qu'aviez peu. Que nouvellement aviez recherché les huguenots pour prendre les armes et servir avec la reine mère; qu'on avoit envoyé exprès à Rome pour les tenir advertys de cela; que luy-mesme l'avoit dit à M. de Luynes. Qu'il ne pensoit pas que le pape voulust changer de Lyon [3], et que Chassan n'avoit pas opéré si bien qu'on se promettoit, et que l'expédient estoit de fort différer. Vous estes assez advisé pour en faire vostre profit. Ensuitte de cela je recognus qu'ils font ce qu'ils peuvent pour M. de Sens; advisez-y et m'asseure qu'y prenant garde vous trouverez de ce

[1] Dépêche du 6 sept., p. 377 précitée.

[2] « Nostro Signore e V. S. illust. faranno le riflessioni che conviene sopra questi particolari. » (Dép. du 17 décembre, p. 403.)

[3] M. de Marquemont, archevêque de Lyon, lequel avait été proposé, et ne fut cardinal que l'année suivante.

Digitized by Google

costé-là de mauvaises intentions. — Le secrétaire du marquis [de Cœuvres] est icy, à qui je parle souvent de vostre fait ; il en parle bien et devez vous l'affider, car il peut vous servir. Je suis mary que mes affaires ne me permettent pas d'aller à Paris pour voir de petites choses qui ne vous seront pas dites et qui servent, et à veiller à cela pour vous servir d'affection, estant vostre affectionné confrère et serviteur. GABRIEL, évesque d'Orléans [1]. »

Cette lettre montre, et d'autres documents achèveront de le prouver, que Richelieu n'était pas la dupe de ses ennemis, comme le dit M. Cousin et comme l'ont cru quelques historiens.

Quant à la Cochère, qui ignorait le secret des missions confiées à Chassan et à Marsillac, il conservait tout son espoir, et s'efforçait de le faire partager à Richelieu dans une lettre de quatre pages, écrite le 25 novembre [2].

L'événement ne tarda pas à le détromper; la promotion parut le 11 janvier : l'archevêque de Toulouse y était seul compris pour la France. Les dépêches de décembre n'avaient point prévalu sur celles d'août et de novembre ; le pape s'en était tenu à celles-ci, beaucoup plus conformes à ses propres sentiments. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de faire sentir au ministre de Louis XIII que le Saint-Siége n'entendait pas se soumettre aux étranges légèretés de ses caprices.

Cependant quelques bonnes paroles suivirent bientôt sans doute l'échec du 11 janvier, car, dès le 16, l'abbé de la Cochère mandait à son frère :

« Vous pouvez voir, par mes dépêches à M. de Luçon [3], tout ce qui s'est passé en son affaire, en laquelle je vous puis dire que je n'ai rien oublié, et que, sans avoir esté assisté de delà, ainsy que je l'avois si souvent escrit [4], elle est en bon train. Je tiens que dans trois mois nous aurons un cardinal de Richelieu, la fleur de nos amis, et, sans controverse, icy tenu le plus accompli et le plus digne prélat de France [5]. » Et dix jours après

[1] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXIII, vol. non coté.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] Nous n'avons point trouvé celles-ci dans les volumes de *Rome*.
[4] Sans cesse, en effet, l'abbé de la Cochère indique quelque lettre à écrire, quelque démarche à faire, et le plus souvent il se plaint de l'apathie de Richelieu, et de ce qu'on n'a pas tenu compte de ses conseils.
[5] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII.

Digitized by Google

la Cochère répétait : « Qu'un chacun tenoit l'évesque de Luçon pour devoir estre fait seul cardinal à la première place vacante [1]. » Puis il ajoutait : « La mort du pape pourra apporter quelque traverse. » Le surlendemain, Paul V, valétudinaire depuis quelque temps, mourait frappé d'une attaque d'apoplexie.

Il est assez difficile de savoir si, dans ses nouvelles protestations, Luynes était plus sincère [2] : l'alliance de famille contractée avec Richelieu ne devait pas, nous l'avons dit, le rassurer contre l'ambition sans frein qu'il redoutait naguère. Cependant peut-être l'obligea-t-elle à quelque retenue dans la trahison, et Luynes pouvait encore laisser faire ce qu'il n'osait plus faire lui-même. Puisieux, le secrétaire d'État des affaires étrangères, était merveilleusement propre au rôle que Luynes nous semble lui avoir laissé jouer, sans paraître l'approuver ni même s'en apercevoir, et avec une indifférence hypocrite. Puisieux, qui exerçait alors la charge qu'avait eue l'évêque de Luçon sous le maréchal d'Ancre, craignait une rivalité nouvelle, et plus il était médiocre, plus le génie de ce futur rival lui inspirait de jalousie et d'inquiétude. Bentivoglio, qui recevait ses confidences, ne nous les laisse pas ignorer [3]. Les ennemis de Richelieu avaient donc encore carte blanche. Ils ne cessaient de faire un cas de conscience au roi de son exclusion, et Luynes, qui ne s'opposait plus directement à l'élection, la voyait différer sans la moindre impatience.

Loin de se laisser décourager par le mécompte de janvier dernier, l'abbé de la Cochère redouble d'ardeur et d'activité ; le 18 février il fait dire à Richelieu qu'il a « rompu le coup » d'une intrigue qui lui pouvait nuire [4]. Il lui rappelle de quelles

[1] Mêmes archives, t. XXVII.

[2] Bentivoglio le crut alors : « Luynes in somma dice ora da dovvero nelle cose di Lusson. » P. 402. (Dépêche du 17 déc.)

[3] « Tutti questi ministri l'odiano (Richelieu) grandemente, e Pisius più d'ogni altro; ed a me ha detto il padre Arnoldo che egli pose in conscienza (l'édition Scarabelli met : « conocenza; » c'est certainement une faute de copiste) al re di non lasciar far cardinale Lusson... » Dép. du 14 janv. 1621, p. 404; et dans une autre du lendemain : « Delle cose di Lusson abbiamo parlato Pisius ed io, e mostra anche egli di restar maravigliato della instabilità di Luines, in essersi rimosso dagli officii suoi di prima contro di Lusson. » P. 405.

[4] Ce passage est chiffré, et l'on ne voit pas nettement ce dont il s'agit; mais il ne paraît pas qu'il soit question de la promotion.

Digitized by Google

mains il faut se servir pour donner plus d'autorité aux dépêches faites en sa faveur. Un autre jour (25 avril), il recommande surtout qu'on n'oublie pas, quand la reine écrira, de donner à Richelieu le titre de son grand aumônier. L'affaire particulière de lui, la Cochère, est terminée, il est évêque d'Aire, mais il restera à Rome tant qu'il y pourra être utile à l'évêque de Luçon. Du reste il espère que six mois ne se passeront pas qu'il ne soit cardinal [1]. Il doit se faire une promotion vers le 15 avril (elle eut lieu le lundi après le 15), Richelieu n'en sera pas, dit l'évêque d'Aire à son frère Bouthillier, mais « vous verrez par celle que j'écris à M. de Luçon [2] que les deux premières places qui viendront maintenant à vaquer le rendront infailliblement cardinal. » Toutefois, « il faut que le roy escrive chaudement [3]. » On voit que ce bon abbé (maintenant évêque) est doué d'une espérance qu'aucune déception ne déconcerte.

Cependant la reine mère, moins inactive que Richelieu dans ses poursuites, avait écrit au nouveau pape ; elle avait écrit au nouveau cardinal neveu Ludovisio. Nous avons la réponse de celui-ci, qui promet ses bons offices [4], ce qui n'empêche pas que les déceptions de l'évêque d'Aire ne continuent, aussi bien que les menées souterraines de Puisieux :

« Je croyois (écrit d'un ton mélancolique Séb. Bouthillier à son frère), je croyois l'affaire de M. de Luçon faite lorsque je sçus la mort du cardinal de Guise arrivée après celle du cardinal de Bonzy. Un courrier de Lorraine estant venu demander le chapeau pour un prince de la mesme maison, le pape prit cette occasion de faire une promotion pour luy. J'en ay faict un long discours à M. de Luçon, et vous laisse à penser mon desplaisir extresme d'une si malheureuse rencontre. Le pape a rempli les deux places d'un sien parent et d'un vieux archevesque de ses anciens amis. La mort du cardinal de Guise méritoit bien qu'on envoyast icy un courrier exprès pour l'affaire de M. de Luçon, et appuyer les instances continuelles que j'ay faictes depuis cinq mois. Nous n'avons receu les

[1] Dépêche du 1er mars. T. XXVII de *Rome*.
[2] Cette lettre n'est point dans les manuscrits de Rome conservés aux affaires étrangères.
[3] Dépêches des 4 et 5 avril. *Rome*, t. XXVII.
[4] *Ibid.*, 1er juillet 1621.

Digitized by Google

ordres que la veille de la promotion... Mais il faut que je me plaigne à vous de la trop grande retenue de M. de Luçon, qui pour n'avoir pas pressé les ordres dont je luy avois donné avis de si bonne heure est encore à attendre ce qu'il devroit desjà posséder[1]. » Et, quinze jours après, il répétait, dans la ferveur de son espérance : « Je tiens maintenant pour certain que, dans peu de mois, nous aurons pour M. de Luçon ce que tout le monde luy devroit désirer; pourveu que M. le Connestable continue à escrire comme il a faict[2]. »

Le connétable s'était sans doute excusé lui-même de ces éternels retards auprès de l'évêque de Luçon, qui lui répondait : « ... Quant à ce qu'il vous plaist m'escrire de l'affaire de Rome, je me tiens grandement vostre obligé de l'affection que vous avés pour moy en cela; mais je vous suplie de croire que j'attendray avec grand contentement et patience l'effet de vostre bonne volonté, etc[3]. »

Tous ceux qui auraient pu contribuer au succès de la promotion présentaient à l'envi les mêmes excuses, tant il semblait étrange qu'on fît attendre ainsi un homme d'un tel mérite. Le nouveau nonce, successeur de Bentivoglio, l'archevêque de Tarse, écrivait de Moissac à Richelieu, le 1er septembre, que le pape aurait égard aux demandes de la reine mère, non moins chaleureuses que celles du roi et du connétable; que S. S. n'ignorait pas combien les éminentes qualités de l'évêque de Luçon le rendaient digne d'un honneur qu'il aurait déjà obtenu si certains incidents ne fussent venus à la traverse: « Gli offizi fatti dalla regina madre... sono stati così caldi et efficaci quei del re e del sig. contestabile... Non sia stato possibile a S. S. il gratificarli, ma s'assicuri ella che sono così note a S. Bne. le ottime qualità di lei, che non che stimarla degnissima di così eminente grado nella chiesa, male porta etiando notabile affezione, intanto che se alcuni accidenti necessarii non si fossero frapposti, ella non avrebbe ad indugiare a godere del meritato honore[4].»

[1] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVII, 29 juillet.
[2] *Ibid.*, 13 août.
[3] Voy. p. 691 du 1er vol. des *Lettres de Richelieu*, publié en 1853, cette lettre et la note où cette apparente indifférence est expliquée par la juste fierté d'un homme qui devine les mensonges dont on cherche à l'abuser et qui dédaigne de s'en plaindre; explication que confirment pleinement tous les documents que nous avons trouvés depuis.
[4] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVII.

Digitized by Google

Cependant Séb. Bouthillier, tant de fois déçu, finissait par se douter des perfidies qu'il ne pouvait surprendre : « Si on fait à la cour (mande-t-il le 21 septembre) ce que j'ay desjà plusieurs fois escrit, et que je continueray tousjours à escrire, je vois indubitablement M. de Lusson cardinal à la première place qui vaquera ; mais il seroit besoin qu'une personne confidente tinst la main à retirer de M. le Connestable les dépêches telles que je les désire [1]... »

Quoique la défiance du bon abbé de la Cochère fût à demi éveillée, il était si peu expert au fait des ruses de la politique et de la sincérité du langage des hommes d'État, qu'il ne peut se décider à soupçonner la bonne foi de M. de Luynes : « Il y en a (mande-t-il à Bouthillier le 30 novembre) qui ont escrit icy que c'estoit l'archevesque de Lyon et non M. de Luçon qu'on nommeroit au cardinalat...; mais quelle apparence y a-t-il que M. le Connestable ne garde pas la parole qu'il a donnée à la reine mère du roy, et qu'au contraire il porte le roy à ne luy tenir pas une promesse qu'il a faicte à sa mère avec des démonstrations publiques ? » Et l'abbé continue, pendant toute une page, son raisonnement sur l'invraisemblance d'une telle déloyauté [2].

Quelque invraisemblable qu'elle pût paraître à cet honnête esprit, la déloyauté était certaine. Et comment Séb. Bouthillier ne se doutait-il pas que si, par une raison quelconque, Luynes ne s'opposait pas ouvertement à la promotion de Richelieu, il pouvait se trouver derrière lui quelque personnage considérable dont les sourdes intrigues étaient tacitement autorisées ? Comment ne savait-il pas que la famille des Sillery était ennemie de Richelieu, et que Puisieux, le fils du chancelier et le neveu de l'ambassadeur de France à Rome, qui lui-même avait en main les relations étrangères, pouvait être, comme il était en effet, la cheville ouvrière de ces intrigues ? Comment pouvait-il écrire avec une si parfaite sécurité : « Le cardinal Bentivoglio m'est venu voir ; je crois qu'il marche d'un très-bon pied dans l'affaire de M. de Luçon... Il m'a fait voir la lettre que M. de Puisieux lui escrit, qui ne peut estre meilleure, qui exclut clairement M. de Lyon si le pape ne fait qu'un cardinal. »

[1] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVII.
[2] Lettre du 30 nov. Orig. Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII, fol. 46.

Digitized by Google

Mais un événement considérable dans les affaires du moment venait de se produire ; le connétable était mort le 14 décembre, et ceux qui pensaient que Luynes était le seul obstacle à la promotion de Richelieu, ne tardèrent pas à être détrompés, car cette promotion, il fallut l'attendre plus de huit mois encore.

L'évêque d'Aire se hâta de mander à Paris que le moment était venu de redoubler d'efforts, et, dans son impatience, il écrivait quelques jours après : « Au cas que vous ne m'ayez pas envoyé les lettres de la royne au pape et à M. le cardinal Ludovisio pour M. de Luçon, du style des dernières que S. M. escrivit à Paul V, et qui ne luy furent pas données, ne manquez pas à me les envoier par le premier courrier... J'ay meilleure espérance que jamais... Je vous prie de prendre un soin très-particulier que la dépesche que j'attends du roy soit telle qu'il le faut. Et puisque M. de Luçon est sy retenu, en ce qui regarde ses intérests, parlez de vous-mesme à ceux que vous cognoistrez y pouvoir [1]... »

Cette lettre était du 21 janvier; le 25, nouveau témoignage d'un vif espoir, nouvelle demande de lettres écrites « de bonne encre. » Le card. Ubaldini, l'un des amis sincères de Richelieu, parle comme l'évêque d'Aire; il espère que le temps et la fortune vont faire trêve à la longue guerre dont Richelieu a été victime : « Il tempo e la fortuna hanno fatto, un gran pezzo, guerra a V. S. ill^{ma}, e ella si è difesa, se non utilmente, al meno constantemente e con molte sue lode. Pare che l'uno et l'altro vogliono fare qualche tregua [2]...» Bentivoglio lui-même semble enfin s'éloigner de l'intrigue dans laquelle il avait si bien rempli son rôle.

Et la preuve qu'il l'avait bien franchement abandonnée, c'est qu'il la révèle à Séb. Bouthillier. Celui-ci mandait à son frère, en février 1622 : « Le pape n'eust pas fait la promotion sans nommer M. de Luçon, si quelques-uns qui estoient icy, n'eussent receu des ordres secrets, non-seulement au désavantage de M. de Luçon, mais du service de S. M.... M. le cardinal Bentivoglio m'a fait la faveur de me confesser librement ce que je savois fort bien d'ailleurs des

[1] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVII (1622).
[2] *Id.*, *Ibid.*; dépêche du 8 janvier 1622.

Digitized by Google

mauvais offices qu'on rendoit à M. de Luçon auprès de feu M. le connestable, et ensuite ce que cela produisoit [1].

Cependant Puisieux ne demandait pas mieux que de continuer la comédie qui se donnait depuis si longtemps déjà, à Paris et à Rome, aux dépens de l'évêque de Luçon, et il l'essaya; mais il n'avait ni l'importance ni l'habile savoir-faire du duc de Luynes, et nous le verrons bientôt, à peu après abandonné de tous, forcé de renoncer à ce double jeu que le feu connétable, aidé de la faveur royale, avait mené avec une si subtile dextérité.

Quant à Bentivoglio il semble, à force de zèle, vouloir réparer le mal qu'il a aidé à faire; de retour à Rome, il n'attend pas même qu'on lui envoie les lettres favorables à l'évêque de Luçon, il les demande; aussitôt qu'il les a reçues, il se hâte de lui mander, sur la parole même du pape et du cardinal Ludovisio, que sa promotion ne rencontrera plus à Rome aucune difficulté. Nous ne tarderons pas, dit-il, à recevoir la satisfaction que nous souhaitons : « Può ella ben credere che il suo avanzamento non havrà difficoltà alcuna qui in Roma; hoggi apunto io ho parlato alla S. di N. S. di questa materia come dovevo... e col S. cardinale Ludovisio; conoscono la premura del re, il desiderio della regina madre, et il merito di V. S. ill^ma^; onde non si può dubitare che ben presto siamo per ricever la sodisfatione che desideriamo [2]... »

Une nouvelle ruse des ennemis de Richelieu restait pourtant à déjouer : afin d'ôter toute autorité aux poursuites de la reine mère, ils avaient imaginé de faire courir à Rome le bruit que cette princesse était en train de former en France un tiers parti, de réveiller, entre la mère et le fils, des animosités récemment assoupies, et de rallumer la guerre civile à peine éteinte. L'évêque d'Aire, alarmé de l'effet que pouvait produire sur l'esprit du pape une telle imposture, supplie qu'on la démente officiellement : « Une bonne dépesche de la main est bien nécessaire, dit-il, sur le sujet de ce tiers party, et l'intelligence du roy et de la reyne. » Et puis il ajoutait : « Je ne vous répète point ce que j'ai tant de fois escrit, touchant M. le Nonce, à qui il faut que le roy die franchement et ferme-

[1] *Rome*, t. XXVIII, f° 165.
[2] Dépêches du 13 février et du 10 mars 1622. Éd. Scarabelli.

Digitized by Google

ment ce qu'il veut que le pape croie...; mais il est besoin de recevoir une bonne dépesche devant les quatre-temps de Pasques[1]. » Le cardinal Ubaldini redoublait d'ardeur dans ses offres de service, comme dans ses vœux; il mettait, de sa main, ce post-scriptum à une lettre amicale : « Je désire à par (à l'égal) de ma vie vostre exaltation, et pour le public et pour ma satisfaction ; et j'espère que Dieu me fera la grâce de vous y servir[2].»

Et le pape lui-même déclarait enfin au cardinal de Sourdis « qu'il ne feroit point de cardinaux sans M. de Luçon[3]. »

La reine mère et Richelieu gagnaient ainsi du terrain à mesure que leurs adversaires en perdaient; les amis de l'évêque de Luçon redoublaient d'efforts en voyant décroître le nombre de ses ennemis ; enfin Puisieux, à bout de ruses et de malices, n'ayant plus le favori pour soutenir la volonté chancelante du roi, comprit que la lutte devait finir ; et il se vit réduit à cette alternative : quel serait le plus redoutable pour lui de Richelieu cardinal, ou de Richelieu irrité, mécontent et ardent à la vengeance? Le dernier était certainement fatal, tandis que l'évêque de Luçon, obtenant le chapeau après les instances pressantes et désormais sincères, du moins en apparence, de Puisieux, serait peut-être moins ennemi. Pour ceux qui connaissaient Richelieu, la chance n'était pas grande, mais enfin c'était la seule.

De ce moment Puisieux marcha franchement à la promotion. Séb. Bouthillier, que sa disposition imperturbable à la confiance avait si souvent trompé, pouvait maintenant établir sur un fondement réel et solide ses espérances si longtemps chimériques, et il écrit résolûment : « Nous sommes maintenant hors de peine, M. de Puisieux ayant escrit non-seulement afin que M. de Luçon fust faict cardinal à la première promotion, mais afin que ce soit promptement... Il faut que M. de Luçon se jette entre les bras de M. de Puisieux[4].»

Toutefois l'évêque d'Aire n'est pas encore content; on demande, c'est vrai, mais non de ce ton d'autorité qui convient

[1] Epoque de la future promotion. — Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVII. Dépêche du 15 février 1622.
[2] *Ibid.* Dépêche du 12 mars.
[3] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII, fol. 32.
[4] *Ibid.* Dépêche du 9 avril, fol. 19.

Digitized by Google

au roi de France ; on presse, mais on ne presse pas avec cette chaleur dont l'amitié de Séb. Bouthillier voudrait voir tout le monde animé comme il l'est lui-même. « Depuis la convalescence du pape, écrit-il à l'évêque de Luçon, le cardinal de Sourdis a parlé à S. S. pour faire valoir les ordres qu'il a reçus, un peu plus exprès que les premiers ; mais, pour vous dire la vérité, il s'en faut beaucoup qu'ils soient tels qu'ils doivent estre... Nulle lettre au cardinal Ludovisio... J'ai trouvé le moyen de voir la lettre de M. de Puisieux au cardinal de Sourdis, du 10e de mars, qui dit fort clairement que le roi veut qu'on fasse instance pour vous obtenir le premier lieu... Il escrit, en apostille, de sa main, que la reyne mère du roy désire que cette promotion se fasse au plus tost... Voyez combien froidement on escrit... Pardonnez-moy si je vous dis que vous estes trop retenu en ce qui vous touche..., veu principalement qu'ayant esté veu cy-devant des ordres contraires, et ayant esté montré peu de ressentiment du temps du pape Paul, il y a de la peine à persuader que ce soit maintenant tout de bon. Il faut que le roi et la reine en escrivent et que le roi parle un peu rudement au nonce sur ce retard..., qu'il parle en roi... Il faut prendre garde à M. le nonce, afin que l'espérance qu'il a luy-mesme d'estre bientost cardinal ne l'empesche de vous rendre ses bons offices [1]. »

Ainsi l'on avait fini par savoir à Rome le secret des doubles lettres ; Richelieu ne pouvait manquer d'en être informé.

Mais enfin il n'y avait plus moyen de reculer. Puisieux, qui avait commencé à marcher lentement et d'une allure tortueuse, était bien forcé maintenant de doubler le pas et d'aller droit ; ce qu'il faisait encore d'assez mauvaise grâce, comme on vient de voir ; mais tous les Sillery devaient, bon gré mal gré, mettre la main à l'œuvre, le chancelier à Paris, le commandeur à Rome, où il était alors ambassadeur.

L'évêque d'Aire écrit à son frère, le 13 juin : « Sur l'occasion des premières despesches qui viendront à M. l'ambassadeur pour M. de Luçon, il fera un grand effort ; l'affaire est du tout entre ses mains, et de M. de Puisieux [2]. » Et quelques jours après : « Je vois que M. l'ambassadeur s'y emploie de bonne

[1] Dépêche du 20 avril 1622. Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII, fol. 25.
[2] *Ibid.*, t. XXVII, où la pièce a été mal classée en 1621.

Digitized by Google

affection, et que c'est chose toute certaine que la grâce ne tardera plus guère à se faire [1]. »

C'est à ce moment que Richelieu adresse à M. de Puisieux cette lettre du 30 juin : « M. l'évesque d'Aire m'ayant escrit la disposition qu'a M. le commandeur de Sillery à m'assister en mon affaire, je ne puis que je ne vous tesmoigne par ces lignes le ressentiment que j'ay de ce qu'il vous a pleu l'y porter ; ne doubtant point que cette bonne volonté qu'il a ne vienne de vostre mouvement [2]. »

La lettre est convenable, mais Richelieu ne cède pas aux inspirations de son ami, il ne se presse point de se jeter dans les bras de Puisieux, et il garde ce ton de politesse calme et peu empressée qu'il a conservé dans toute cette affaire.

Maintenant que tout est en si bon train, l'évêque d'Aire propose de porter un dernier coup ; il écrit à l'évêque de Luçon une « ample lettre, » que nous n'avons pu trouver, mais nous avons celle qui était adressée, en même temps, à Bouthillier. « La reine, dit l'évêque d'Aire, n'a point encore écrit sur ce sujet à l'ambassadeur depuis son ambassade ; il faut qu'elle écrive... » Il faut qu'elle écrive aussi à divers cardinaux que Séb. Bouthillier désigne, et il va même jusqu'à marquer les termes dans lesquels il convient que ces lettres soient conçues [3]. Séb. Bouthillier mandait cela le 19 juillet ; le 1er août, nouvelle missive à Richelieu [4]. C'est après ces deux lettres qu'ont été écrites celles de l'évêque de Luçon à Puisieux, dont nous avons trouvé les originaux à la bibliothèque de l'Institut [5] ; Richelieu remercie le secrétaire d'État avec des paroles un peu plus vives cette fois, dans la confiance et la certitude qu'il a maintenant de n'être pas trompé. En effet, la victoire était remportée, et l'évêque d'Aire pousse ce cri de triomphe, ou plutôt le digne prélat entonne le *Nunc dimittis* du saint vieillard de l'Écriture :

« Mon très-cher frère, il me semble que je n'ay plus rien maintenant

[1] Du 4 juillet. arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVII.

[2] L'original se trouve à la bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy portefeuille 269. — Cette lettre est imprimée t. Ier, p. 713 de la collection in-4° des *Lettres de Richelieu*.

[3] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII, fol. 39.

[4] *Ibid.*, t. XXVII.

[5] De la fin de juillet et du 6 août. Collection Godefroy, p. 718, 719 des *Lettres de Richelieu*.

Digitized by Google

à désirer en ce monde, puisque M. de Luçon est cardinal... Il faut bien que Dieu le destine à la continuation des grandes actions auxquelles il s'est déjà plusieurs fois employé, puisqu'il l'a élevé à la dignité qu'il mérite contre les plus puissans empeschemens qui se soient peut-estre jamais rencontrez en une pareille occasion... Ceste œuvre est tenue en ceste court pour un miracle par ceux qui savent les oppositions qu'on y a apportées[1]. »

Voilà l'histoire dans ses plus simples et plus menus détails, dans sa vérité toute nue et puisée aux sources les plus pures et les plus certaines.

Cependant M. Cousin a écrit que « Richelieu était alors *aux pieds* de Luynes; » que, lorsqu'il se vit trompé, « sa *fureur* fut égale à l'ardeur et à la violence de ses désirs et de ses poursuites ; » et que « dès lors il voua à Luynes une haine qu'il a répandue dans ses *Mémoires*, en ayant soin de la masquer sous un mépris affecté..., ne voulant pas paraître avoir été dupe une fois en sa vie. »

Il y a dans ces paroles plus d'imagination que de vérité historique ; et la conduite comme le caractère de Richelieu sont, à ce moment, tout à fait méconnus; mais, nous l'avons déjà dit, — et c'est la seule explication possible de cette étrange appréciation de la conduite de Richelieu durant deux années, — il convenait au grand écrivain qui a composé la très-intéressante *Histoire du duc et connétable de Luynes* de sacrifier en ce moment l'évêque de Luçon à son héros.

[1] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII, fol. 76 et 80. Ni le *Gallia christiana*, ni le *Gallia purpurata* de P. Frizon, ni Ciaconnius dans son *Histoire des papes et des cardinaux*, ne donnent la date de la promotion de Richelieu; ils se copient les uns les autres, et disent vaguement : septembre; la présente lettre, écrite aussitôt, et celle que l'évêque d'Aire adressa, en même temps, à son frère Bouthillier, nous indiquent une date rigoureusement exacte : « v^e septembre, à cinq heures de l'après-disnée, » ainsi que nous l'avons donnée page 730 du Ier volume des *Lettres de Richelieu*. Nous remarquons dans la collection de France (t. XXXII, fol. 513), la lettre par laquelle Marillac, qui était alors à Avignon, en informait à son tour Richelieu; elle est datée de mercredi à midi; c'était le 14 septembre; Richelieu se dirigeait alors, avec la reine mère, sur Lyon. La nouvelle lui parvint à la Pacaudière, bourg entre la Palisse et Roanne; nous supposons que ce fut le 16; il fallut bien ce temps au messager pour arriver d'Avignon à la Pacaudière. Ce courrier était adressé à Marie de Médicis. Marillac disait à Richelieu : « Monseigneur, la reyne vous dira de sa bouche, s'il luy plaist, que vous estes cardinal, car je n'oserois entreprendre sur S. M. de vous annoncer ceste bonne nouvelle... Tout Avignon s'est venu resjouir avec moy de vostre promotion... » On se souvient que Richelieu conservait des amis à Avignon, où il avait été en exil.

Digitized by Google

On a vu que l'on conserve aux Affaires étrangères la plupart des lettres écrites par Richelieu au favori, depuis son retour de l'exil d'Avignon jusqu'à la mort du connétable; elles sont toutes marquées au coin d'une dignité assez froide, accompagnée parfois de cette expression de politesse exagérée et banale, selon l'usage du temps, mais sans la moindre apparence de cette attitude servile que M. Cousin fait prendre à Richelieu; s'il eût connu ces lettres, il n'aurait pas abaissé ainsi devant Luynes ce grand caractère. On a fait à Richelieu bien des reproches injustes; personne encore ne l'avait mis à genoux devant un favori pour en obtenir une grâce. Il a demandé souvent, mais sur un autre ton; et notamment dans ces négociations entre la mère et le fils, l'évêque de Luçon, en s'adressant au premier ministre du roi, se souvient toujours que c'est au nom de la reine mère du roi qu'il parle : il affirme sans cesse que sa conduite est exempte de blâme, il proteste de son dévouement au service du roi; mais il n'en demande pas la récompense, et, en cela, il semble s'oublier lui-même; c'est uniquement de Marie de Médicis qu'il s'agit, et l'évêque de Luçon ne cesse de presser Luynes de ménager la reine mère, d'éviter de blesser ses susceptibilités, de donner satisfaction à ses justes prétentions, d'accomplir fidèlement les promesses des traités conclus avec elle, enfin de contribuer, de sa part, à rétablir la bonne intelligence et l'union intime de la maison royale.

S'il lui arrive de parler de lui-même, voulez-vous voir comment il en parle? Lisez une instruction qu'il donne au sieur des Roches, l'un des officiers de la reine mère, que cette princesse envoyait vers le roi et Luynes, le 22 octobre 1621, peu de temps avant la mort du connétable. Des Roches *ne doit rien dire touchant la promotion;* seulement si l'on venait à lui en parler, voici la réponse que lui dicte Richelieu : « On sçait asseurément de Rome que, si on le veut absolument, la chose est faite...; et si on ne le veut pas, Amadeau [1] ne le veut pas luy-mesme, ne désirant rien qui se fasse avec mescontentement. Mais qu'il supplie de croire que ny l'attente, ny la possession, ne le peut faire changer de pro-

[1] Un des surnoms du cardinal dans l'intimité.

Digitized by Google

cédure ; » et jamais l'évêque de Luçon n'a recommandé cette affaire avec plus d'insistance et de chaleur [1].

Sans doute Richelieu avait un ardent désir d'être cardinal ; sans doute, lorsqu'il s'aperçut qu'on s'était joué de lui, qu'on avait violé les engagements pris à son égard pour la promotion de janvier 1621, il en conçut un profond dépit ; mais il usa de l'empire qu'il savait prendre sur lui-même, et se garda bien de donner à son ennemi le triomphe d'une impuissante colère ; il n'entra point *en fureur* pour un mécompte auquel l'avaient préparé et les avis qu'il recevait de toutes parts des trames ourdies contre lui, et plus encore la défiante sagacité qui lui faisait pénétrer le mauvais vouloir des gens à qui il avait affaire. Si le célèbre auteur du travail sur Luynes avait vu, dans les manuscrits de Rome, aux archives des Affaires étrangères, la correspondance de l'abbé de la Cochère avec Bouthillier son frère et avec Richelieu, ainsi que les réponses de celui-ci, il se serait convaincu que, durant les deux années que cet ami de Richelieu passa à Rome, il ne cessa de se plaindre du peu de chaleur que mettait l'évêque de Luçon dans ses démarches pour l'avancement de sa promotion, et de sa négligence à suivre les conseils qu'il donnait, dans toutes ses lettres, avec l'obstination d'une amitié qui se désole d'être si mal écoutée. Il y a loin de cette paresseuse sollicitude à la *violence des poursuites* qu'on lui reproche.

Non, assurément, il n'a pas joué ce rôle de dupe qu'on lui prête ; il savait, comme le savait l'abbé de la Cochère, et mieux certainement que ce confiant ami, il savait que pour croire aux dépêches il fallait les lire soi-même. Sans avoir connu dès l'abord le fait matériel et la perfidie des doubles lettres, il était parfaitement informé des mauvaises intentions de ceux qui lui donnaient de bonnes paroles et dont dépendait l'accomplissement des promesses qu'on lui avait faites ; et il épargnait à sa fierté des sollicitations dont il savait d'avance l'inutilité.

Richelieu écrivait un jour à l'archevêque de Sens, qui s'occupait de sa promotion : « Mon ambition n'est pas si grande que je n'en tienne la bride en ma main. » Et Richelieu se ren-

[1] Arch. des Affaires étr., *France*, t. XXXI, pièce 183. Minute de la main de Charpentier.

Digitized by Google

dait justice ; l'ambition était grande, mais la main qui tenait la bride était forte.

L'évêque de Luçon a été trompé, il n'a pas été dupe. On n'est dupe que des gens à qui on se fie, et Richelieu a toujours eu pour le favori une défiance profonde. Ah! s'il s'était, en effet, *jeté aux pieds* de Luynes, s'il se fût abandonné à ces *violences*, à ces *fureurs* qui lui sont imputées, c'est alors qu'il aurait joué le rôle humiliant et ridicule dont son rare esprit l'a sauvé, et qu'il redoutait avant tout. Pour preuve irréfutable de l'opinion que nous soutenons, n'avons-nous pas le témoignage de M. Cousin lui-même, qui, par une heureuse et dernière contradiction, fait de l'humeur de Richelieu la juste et excellente appréciation que nous citions tout à l'heure, et qu'il importe de rappeler en finissant, car elle décide la question : « L'orgueil lui suggéra de garder le plus absolu silence sur toute cette affaire, ne voulant pas paraître avoir été dupe une fois en sa vie[1]. »

Enfin, nous ne saurions protester trop vivement contre cette fausse opinion qui, dans ses aspirations au cardinalat, fait Richelieu emporté, faible, vulgaire solliciteur, tandis qu'il fut constamment calme, ferme et candidat respectueux de soi-même.

On se trompe encore quand on attribue à ces mauvais offices de Luynes l'origine de l'antipathie de Richelieu pour le favori; la haine vouée à Luynes par l'évêque de Luçon est de plus ancienne date, et si, comme on peut le croire, elle acquit, de la déloyauté dont il était victime, un degré de plus de vivacité, il n'en parut rien dans les relations entre les deux personnages; il est impossible de découvrir la moindre nuance d'une différence de ton lorsque l'on compare les lettres écrites avant et après la promotion de 1621, où La Valette seul fut élu, et où Richelieu put se convaincre qu'on se faisait un jeu de lui donner de fallacieuses promesses. Pas plus avant qu'après, Richelieu ne fut aux pieds de Luynes; c'eût été, avec son caractère

[1] *Journal des Savants*, 1862, p. 699. Nous ne voudrions pas laisser ici l'ombre d'une équivoque, et nous devons faire remarquer qu'il s'agit dans cette phrase des *Mémoires* de Richelieu; mais n'est-il pas évident que le sentiment d'*orgueil* qui a dicté à Richelieu ce silence prudent et cette vaniteuse réserve en écrivant pour la postérité, les lui a imposés bien plus impérieusement encore en présence de ceux qui l'avaient trompé, et pour qui ses plaintes, ses violences, ses fureurs eussent été un objet de risée ?

Digitized by Google

et les dispositions où il était à l'égard du favori, une bassesse dont il ne faut pas lui infliger la honte.

Nous admirons toujours, dans ses ouvrages historiques, le magnifique langage de M. Cousin, et souvent l'heureux succès de ses recherches; mais précisément à cause de sa grande autorité, il est nécessaire de se tenir en garde contre le charme de cette belle imagination qui a quelquefois pris l'historien lui-même au piège de ses séductions, et ne lui a pas laissé voir quelques personnages et certains événements sous leur véritable jour. La plume de M. Cousin est une baguette de fée, elle sait douer merveilleusement tout ce qu'elle touche; sous cette puissante fascination, Madame de Chevreuse devient presque une sainte [1], et M. de Luynes presque un grand homme; heureusement le mal n'est pas contagieux, peu d'historiens sont capables de pareils miracles.

M. AVENEL.

[1] Est-il besoin de citer? Tout le monde a lu l'éloquent épilogue de *Mme de Hautefort.*

Digitized by Google

CRITIQUES ET RÉFUTATIONS

M. HENRI MARTIN

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. Paris, Furne, 1855-60, 16 vol. in-8° cavalier, et un vol. de tables. — *Histoire populaire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris, Furne (1867-70); en cours de publication, 2 vol. in-4° ont paru.

L'*Histoire de France* de M. Henri Martin [1] a reçu, de l'Académie française [2] et de l'Académie des inscriptions [3], le grand prix Gobert; elle a été récemment honorée, par les cinq classes de l'Institut, du prix biennal de vingt mille francs. Il semble donc qu'elle ait obtenu un succès complet, et que chacun la regarde comme un véritable monument national.

Il n'en est rien pourtant. Plus d'une voix autorisée, au sein même de l'Institut, a fait entendre de sérieuses réserves sur la valeur de cette *Histoire*. En 1856, M. Villemain, parlant au nom de l'Académie française, faisait remarquer que, dans une

[1] En 1833, M. Henri Martin avait publié le premier volume (in-18 de 174 p.) d'une *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en juillet* 1830, par les principaux historiens, qui devait former 48 vol. (Paris, L. Mame); c'est le seul qui parut. — De 1834 à 1836, sous le même titre (à partir du t. XI, le titre porte : *Histoire de France..., d'après les historiens originaux*, par Henry Martin), il écrit une *Histoire de France* en 16 vol. in-8° (Paris, L. Mame); de 1838 à 1856, il publie une 3e édition en 19 vol. in-8° (Paris, Furne).

[2] En 1856, pour la 3e édition de l'*Histoire de France* et les premiers volumes de la 4e édition; en 1859, pour le tome XV de la 4e édition.

[3] En 1844, pour les tomes X et XI de la 3e édition.

Digitized by Google

composition aussi vaste, on rencontrait « bien des sujets de doute et de critique ; » il mettait l'écrivain en garde contre son imagination, « assez vive pour qu'il eût à s'en défendre, » et, parmi les corrections introduites dans cette « œuvre immense et inégale, » il signalait, pour la réfuter, la thèse sur le *Druidisme*. « L'auteur, disait-il, nous paraît, dans la révision récente de ses premiers volumes et dans un des plus beaux épisodes de notre histoire, s'être écarté du vrai, par son admiration pour les *Druides*, et par l'influence qu'il leur attribue sur le génie de la France. Ici tout manque au paradoxe : le témoignage des faits, la logique des conséquences. Le Druidisme n'a pas servi de modèle à la constitution de notre Église ; il ne portait pas *dans son sein l'idée* de la France ; il ne s'est pas retrouvé jusque dans l'héroïsme de notre moyen âge [1]. »

En 1869, M. Mignet, au nom de l'Institut, tout en exaltant avec une complaisance obligée les « mérites considérables d'une aussi savante, d'une aussi belle, d'une aussi grande composition historique, » tout en déclarant que ce livre est « comme un monument national élevé à l'histoire de notre pays, » a été forcé de reconnaître que ce n'est point seulement dans son style que M. Henri Martin accuse une force qui n'est pas toujours assez réglée et une imagination qui prend parfois des formes un peu exagérées [2]. Dans un langage plein d'euphémisme, et avec une retenue tout académique, il s'est exprimé en ces termes : « Il était bien difficile d'éviter toujours les erreurs et de ne pas se livrer quelquefois à des suppositions inexactes. C'est ce qui est arrivé à M. Henri Martin. On lui a reproché, non sans raison, d'accorder aux traditions celtiques trop de persistance et d'en apercevoir les traces dans des faits ou des sentiments qui se rapportent à d'autres causes et relèvent d'autres inspirations. En défaut sur ce point, M. Henri Martin l'est peut-être également sur quelques autres incidents de notre histoire, où l'ardeur de son esprit et la préoccupation de

[1] *Rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sur les concours de* 1856 (séance du 26 août 1856). *Recueil des discours*, 1850-59, in-4°, 2e partie, p. 619-20.

[2] « Le style dans lequel est écrit l'ouvrage de M. Henri Martin est en général simple, naturel et ferme. Il y a du mouvement, on y sent de la force et parfois même de l'imagination, bien que cette force ne soit pas toujours assez réglée et que cette imagination prenne, dans certains moments, des formes un peu exagérées. » *Revue des cours littéraires*, numéro du 18 septembre 1869, p. 660.

Digitized by Google

certaines pensées l'ont conduit à des vues et à des jugements contestables [1]. »

Hors de l'Institut, les protestations n'ont pas manqué ; un écrivain qu'il ne sied point de louer dans cette *Revue*, après avoir comparé la partie relative au règne de Charles VII avec les témoignages contemporains, constatait l'absence de vérité et d'impartialité ; il surprenait à plus d'une reprise l'auteur « en flagrant délit d'erreur ou de parti pris, » et signalait le danger d'une œuvre qui « tendrait à introduire dans l'histoire d'étranges paradoxes [2]. »

Peu de temps après, M. d'Arbois de Jubainville, un des meilleurs érudits qui soient sortis de l'École des chartes, suivait M. Henri Martin pied à pied sur le terrain de la géographie, de la chronologie, de la numismatique, de la diplomatique, du blason, de l'archéologie, du droit, de la théologie, et de cet examen des six premiers volumes de l'*Histoire de France* il ressortait une éclatante condamnation de la science et de la critique de l'auteur [3].

D'autres écrivains sont descendus à leur tour dans la lice, et ont apporté de nouvelles preuves du léger bagage d'érudition avait lequel M. Henri Martin avait entrepris un travail colossal, que toute une vie d'homme suffirait à peine pour conduire à bonne fin [4].

Nous n'entendons pas dire que cette *Histoire de France* soit entièrement dénuée de valeur. Le récit a du mouvement, les faits sont présentés avec art, on sent circuler dans ces pages un souffle qui les anime et les colore. Nous savons que l'au-

[1] *Revue des cours littéraires*, p. 660.

[2] *Le règne de Charles VII d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines*. Paris, Durand, mai 1856, in-8° de 116 p.

[3] *Quelques observations sur les six premiers volumes de l'Histoire de France* de M. Henri Martin. Troyes et Paris, 1857, in-8° de 112 p.

[4] M. Tamizey de Larroque, dans trois articles des *Annales de Philosophie chrétienne*, février, mars et mai 1863, et nous-même dans des articles publiés, en septembre 1859, dans le *Journal des Villes et des Campagnes*, et reproduits par la *Gazette de Lyon* (novembre et décembre 1859) ; par l'*Union du Var* (novembre et décembre 1859) ; par les *Annales de Philosophie chrétienne* (octobre et novembre 1860) ; par la *Revue militante de Toulouse* (1862). — Je cite seulement pour mémoire un article récent de M. Grancolas, inséré dans le *Correspondant* (10 novembre et 25 octobre 1868, 10 février 1869), bien qu'il puisse être de quelque utilité pour les personnes du monde, parce que l'auteur n'a fait que répéter, et souvent mot pour mot, les réfutations de ses devanciers, sans même juger à propos d'indiquer la source où il puisait.

Digitized by Google

teur est sincère et convaincu jusque dans ses opinions les plus étranges. Il aime la France, et cet amour lui inspire plus d'une page émue et éloquente ; mais ces qualités incontestables ne sauraient nous dissimuler les défauts considérables, les nombreuses taches qui déparent l'ouvrage. « La lumière est mal disposée, les ombres sont exagérées, et dans la mise en scène la ressemblance des figures, la vérité des attitudes, sont souvent sacrifiées à l'imagination du peintre [1]. » Tout ce qui flatte secrètement les préjugés, tout ce qui excite les passions, est mis en relief avec art ; à chaque page la vieille institution du catholicisme apparaît de plus en plus caduque, et comme tendant à disparaître devant la manifestation éclatante de la raison humaine. Ajoutons que le style, souvent brillant, est parfois ampoulé, rempli d'images forcées ; le blâme et l'éloge y retentissent tour à tour avec fracas, comme dans un pamphlet.

Cette œuvre n'a point suffi à M. Henri Martin. Pour accentuer davantage ses idées et les mieux faire pénétrer dans les masses, il a voulu écrire une *Histoire populaire de France*, qui est actuellement en cours de publication. Dans sa grande *Histoire*, M. Henri Martin s'adressait principalement à ceux de ses concitoyens qui peuvent, disait-il, « étudier en détail le passé de la patrie. » Dans l'*Histoire populaire*, il s'adresse « à ce nombre beaucoup plus grand de citoyens qui n'ont pas le loisir des longues lectures, mais qui ont le désir et le devoir de connaître le fond essentiel de l'histoire de la patrie. » « Dans le cadre plus resserré de ces récits, » c'est lui-même qui le dit, M. Martin ne « conserve que les personnages et les faits qui ont marqué fortement dans le bien ou dans le mal et qui ont exercé une influence réelle sur les destinées de la France. » Il y « recherche les enseignements de la Révolution française, » et donne son « dernier mot sur l'ancienne France. » Tout concourt à assigner à la nouvelle *Histoire* une grande importance. Elle est écrite pour le peuple, et elle a la prétention de contenir un arrêt définitif sur le passé, afin d'appeler sur lui le respect si l'on y reconnaît quelque bien, ou au contraire le mépris, si, d'après le récit des événements, il demeure évident que la somme du mal a dépassé celle du bien.

Évidemment ce livre sera lu comme son aîné, et comme lui

[1] M. de Beaucourt, *Le règne de Charles VII*, p. 3.

Digitized by Google

il aura action sur les intelligences[1]. Nous avons donc ouvert l'*Histoire populaire* avec empressement, nous l'avons lue, relue avec attention; et, cette lecture, comme celle de l'*Histoire de France* en seize volumes, nous a vivement attristé. Avec ces partis pris de condamner ou de justifier systématiquement, et trop souvent malgré l'évidence des faits, comment pourrait-on espérer pour notre société si profondément troublée un retour vers la justice! Il faudrait l'union des intelligences : elles pourraient se rencontrer sur le terrain de la vérité; mais on déserte ce terrain. L'opposition contre le catholicisme ne résulte pas de l'étude attentive et consciencieuse, mais de la conviction formée *a priori* que le catholicisme a causé les plus grands maux à la société. Cette conviction excite l'indignation d'âmes généreuses, d'imaginations ardentes, et, sous l'empire du trouble qui empêche de voir exactement les faits, d'apprécier sainement les situations, on écrit un violent réquisitoire et un pamphlet mensonger. C'est ce qui est arrivé à M. Henri Martin. Il est opposé au catholicisme parce qu'il s'est représenté le catholicisme comme opposé à la justice et à la vérité.

Il est des savants qui, par leur autorité, par leur haute position, pourraient éclairer l'opinion en énonçant publiquement leur pensée sur un ouvrage tel que celui dont nous parlons; mais sauf de très-rares exceptions, ces savants gardent un silence prudent; c'est à peine si un sourire dédaigneux vient effleurer leurs lèvres quand on vante trop haut le mérite de l'œuvre et qu'on invoque les palmes académiques. A défaut de la compétence qui me manque, on me permettra d'invoquer le culte du vrai. Ce n'est point par goût que je prends la plume : la tâche est laborieuse et ingrate; mais j'obéis à un devoir. Le comte

[1] Voici en quels termes la *Revue des cours littéraires*, dans son numéro du 26 décembre 1868, saluait l'apparition de cet ouvrage : « On peut bien dire que l'*Histoire populaire de France* convient, sans exception, à tout le monde et à tous les âges. M. Henri Martin y concentre toutes ses idées, toutes ses recherches, il y dit en un style simple, clair et sobre, son dernier mot sur l'histoire de son pays. Les gens instruits chercheront dans le texte le résultat définitif de trente années d'études infatigables, couronnées, mais non ralenties par la popularité légitime qui en a été la récompense. Les enfants regarderont d'abord les gravures, qui les amèneront peu à peu à lire le texte et à le graver dans leur mémoire. Les jeunes gens suivront à la fois le texte et le commentaire que les gravures leur en donnent. L'ouvrier comme le bourgeois, le savant comme l'ignorant, trouvent tous leur compte dans une œuvre si consciencieuse. »

Digitized by Google

de Maistre écrivait il y a cinquante ans : « Pour réfuter un in-quarto il en faut un autre, et par qui le dernier serait-il lu, je vous prie? Quand un mauvais livre s'est une fois emparé des esprits, il n'y a plus pour les désabuser d'autre moyen que celui de montrer l'esprit général qui l'a dicté, d'en classer les défauts, d'indiquer seulement les plus saillants, et de s'en fier, du reste, à la conscience de chaque lecteur[1].» C'est ce que je voudrais entreprendre. Les citations que j'ai recueillies suffiront, du reste, pour édifier complétement le lecteur.

I

On rencontre dans l'*Histoire populaire*, écrite en 1867, la trace de théories qui ne s'étaient pas produites dans l'*Histoire de France* écrite en 1855; il est facile de constater par là l'empressement avec lequel l'auteur adopte les opinions les plus récentes, du moment qu'elles lui fournissent quelques arguments pour justifier les thèses posées.

Dès les premières lignes de l'*Histoire populaire*, M. Henri Martin a voulu, en effet, donner son avis sur l'antiquité de l'homme ; il n'avait assurément pas besoin de traiter ce sujet, mais il y trouvait une occasion de proclamer une opinion adoptée par plusieurs avec enthousiasme, parce qu'elle semble opposée aux enseignements empruntés jusqu'à présent au récit biblique. M. Henri Martin ne se pose pas en adversaire de la Bible : il ne discute pas, il paraît même éloigné de tout parti pris, et présente son récit comme s'il s'agissait de faits désormais acquis, incontestables. Il ne nie pas que l'homme soit « la plus récente et la plus élevée des créatures, » c'est la vérité et tout le proclame; mais à cette affirmation il joint un correctif, et voilà où est le venin. « Si l'homme est la plus récente... des créatures qui habitent la terre, dit-il, il est toutefois bien plus vieux que ne le croyaient nos devanciers[2]. » Les devanciers ! — que ce mot est jeté avec dédain ! — les devanciers étaient des ignorants (comme Cuvier par exemple), mais

[1] *Soirées de S.-Pétersbourg*, t. I, p. 416.
[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 4.

Digitized by Google

nous, nous sommes apparemment des savants et nous avons changé tout cela. « La terre, dit M. Martin, nous rend bien des secrets perdus. » C'est vrai, et il faut s'en réjouir, car le christianisme, comme le disait il y a quarante ans déjà le savant et respectable Chalmers, a tout à espérer et rien à craindre du progrès des sciences physiques. « Avant les hommes qui fabriquaient ces instruments en diverses matières que l'on trouve dans le sol, il y avait, en Occident, *d'autres hommes*, peut-être leurs aïeux, — ce point n'est pas très-éclairci, paraît-il, dans les idées de M. Henri Martin, — dans des temps *si anciens* que nous ne pouvons nous en faire aucune idée. » Encore une fois, voilà où l'on veut en venir! Vieillir l'humanité, reculer bien loin sa première origine, et en compter la date par des milliers de siècles, tel est le rêve caressé, le but poursuivi depuis plusieurs années ouvertement et sans feinte, dans des livres, des revues, des journaux, des discours quasi-officiels [1].

La tentative a été faite plusieurs fois déjà, car on a senti l'importance d'une démonstration qui puisse placer la science en désaccord avec la foi. Mais il ne s'agit plus des zodiaques de Denderah et d'Esné. Après bien du tapage, il a fallu se taire devant les preuves données par le savant M. Letronne sur la date récente de ces monuments. Il ne s'agit plus des chronologies fabuleuses des Hindous, auxquelles les indianistes n'attribuent maintenant aucune valeur. On en avait aussi appelé à la géologie, mais pendant quelque temps il parut que Cuvier avait prouvé sans réplique la jeunesse du monde en assignant à l'homme tout au plus 6 ou 7,000 ans d'existence.

Néanmoins on ne fut pas satisfait, et de nouvelles découvertes ayant eu lieu, la géologie fut mise de nouveau à contribution. Un bon nombre d'écrivains, comme sir Charles Lyell, pour citer seulement le plus célèbre, se sont proposé de démontrer péremptoirement, — ainsi l'annonçait la *Pensée nouvelle* [2], — que l'apparition de l'homme sur la terre date de cent mille, de soixante mille ou tout au moins de quarante mille ans, puisque cette apparition n'est pas le résultat d'une création

[1] Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de défendre la chronologie d'Usserius, aujourd'hui abandonnée. Cette chronologie n'est pas la seule qu'on puisse tirer du récit biblique. L'Église laisse sur ce point toute latitude.

[2] 25 août 1867. Voir aussi les amplifications de M. Ch. Martins dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1868, p. 223.

Digitized by Google

proprement dite, mais e terme d'une évolution lente et nécessaire. Le système qui fait progresser l'homme a été formulé avec précision, et cette doctrine de l'évolution lentement progressive de l'être humain occupe les mauvais rêves de quelques savants. M. Henri Martin ne semble-t-il pas les partager, lorsqu'il parle sans cesse « des hommes d'autrefois? » Mais ce nouvel acte d'accusation contre le récit biblique perd chaque jour de son crédit : les juges impartiaux le proclament, ni les dépôts des fleuves, ni les tourbières, ni le soulèvement graduel du sol, ni les amas de coquillages sur les côtes du Danemark, ni les dépôts de silex des bords de la Somme, ni même les habitations lacustres des lacs de la Suisse, ne peuvent servir de chronomètres pour faire remonter l'âge du genre humain à des cinquante et des cent mille ans. Il n'y a pas jusqu'à cette distinction d'âges de pierre, de bronze, de fer, adoptée pour marquer les étapes de l'homme dans la voie de la civilisation, qui ne soit souvent arbitraire [1]. Aussi, dès aujourd'hui, on peut affirmer que les résultats certains de la science ne sont point en contradiction avec les textes bibliques. « Nous savons, comme chrétiens croyants, écrit très-bien le savant docteur Reusch, que toutes les contradictions signalées par moment entre la nature et la Bible ne sont qu'apparentes, et se réduisent à des malentendus, soit de la part des naturalistes, soit de celles des exégètes. » Si M. Henri Martin en était persuadé, son récit ne tendrait point à montrer une contradiction qui n'existe pas entre les découvertes nouvelles de la science et les croyances de « nos devanciers [2]. »

Dans l'*Histoire de France*, M. Martin proclame l'existence d'une langue mère primitive (p. 15), mais à la première page de son *Histoire populaire*, ayant à parler des anciens habitants du pays qui devait être la Gaule, il semble contester l'unité de la race humaine. Toutefois, je ne veux pas l'affirmer, car M. Martin procède presque toujours ici par sous-entendu, par induction, et il est loin d'être explicite à ce sujet.

[1] La direction du Musée central romano-germanique de Mayence a abandonné cette classification dans son second volume, après l'avoir admise dans le premier. Lire d'excellents articles du P. Jean dans les *Etudes religieuses, historiques et littéraires*, année 1867, *passim*.

[2] *La Bible et la nature*, par Henri Reusch, traduit par l'abbé X. Hertel. Paris, 1867, p. 602.

Digitized by Google

Je prends le lecteur pour juge : M. Martin vient de parler des « peuples Aryas que la Bible appelle les fils de Japhet, » et il ajoute qu' « ils avaient autour d'eux au sud-ouest les fils de Sem, au midi les fils de Cham, puis à l'orient les Chinois, au nord les Touraniens » (p. 4). — M. H. Martin continue : « Les terres d'Occident n'étaient pas entièrement vides lorsque les Gaulois y arrivèrent; les Gaulois trouvèrent là d'autres hommes: vers le nord les Lapons et les Finnois, ils étaient de la famille des Touraniens; vers le midi des Espagnols ou Ibères, on ne sait pas bien d'où ils venaient et la plupart des savants croient qu'ils n'étaient pas de la famille des Aryas. » Ces énumérations ainsi présentées égarent le lecteur et peuvent montrer en M. Martin un partisan prudent de la doctrine polygéniste, un disciple de Bory Saint - Vincent , un élève de Vogt , de Burmeister , d'Agassiz. Heureusement les dépositions des Cuvier, des Humboldt, des Burdach, des Flourens, des Quatrefages restent irréfutables et la science, en progressant, met chaque jour au néant ces élucubrations fantaisistes. Il est regrettable de ne pas voir M. Martin les repousser énergiquement. Toute cette partie, je le répète, est nouvelle, et appartient à l'*Histoire populaire*.

Les Gaulois ont trouvé dans notre pays d'autres hommes « qui n'étaient pas sans doute bien civilisés ni puissants ; » ceux-ci « se mêlèrent avec les Gaulois, prirent leur langue, leur religion, leurs coutumes, et nous ne savons plus rien d'eux. » Qu'en savions-nous auparavant? et ce que dit ici M. Martin n'est-il pas tiré de son imagination? Le tableau, flatteur après tout, de la Gaule indépendante est-il plus vrai? « Les femmes étaient belles et sages, les hommes généreux et envahissants, sensibles, etc. ; » du reste, « il y avait en eux beaucoup de choses diverses et contraires. » Oui, ne fussent, par exemple, que les sacrifices humains; toutefois, dit M. Martin, « certains usages gaulois étaient barbares, mais leur âme était grande. » Ce mot nous révèle la tendresse de M. Henri Martin pour tout ce qui est gaulois et nous vient de la Gaule. C'est, après tout, un sentiment filial, car « nous sommes fils des Gaulois. » D'après M. Martin, comme le montre son livre et comme le remarque M. d'Arbois de Jubainville [1], « c'est en effet des Gau-

[1] *Quelques observations...*, p. 14.

Digitized by Google

lois que paraît venir presque tout ce qu'il y a de vérité morale dans notre civilisation. » Étrange erreur d'un esprit distingué, trop fidèle disciple des enseignements de M. Pierre Leroux et de son collaborateur M. Jean Reynaud! Que M. Henri Martin se détrompe : ces messieurs n'ont point « tracé un profond sillon dans le champ des idées et des croyances humaines [1], » car, selon le mot du savant doyen de la Faculté de Rennes, M. Th. Henri Martin, parlant du Druidisme, « il faut prendre en pitié cette antique aberration de l'esprit humain avec tout son cortége d'extravagance [2], » et selon M. Lerminier, il faut repousser « l'esprit aventureux et systématique qui a fait défigurer nos origines par l'auteur de l'*Histoire de France*, cette manie du Druidisme qui, loin de s'adoucir, écrivait-il en 1856, se retrouve avec une violence nouvelle dans des volumes récents [3]. »

La préoccupation est si forte que si, avec tout le monde, M. Henri Martin signale le grand mouvement qui, vers le VIIe siècle avant Jésus-Christ, agita les esprits, il l'attribuera sans hésiter à l'influence du Druidisme, sans faire attention que la cause en est peut-être plus haute et qu'il faudrait l'assigner à la propagande des idées des Hébreux, déjà disséminés parmi les peuples de l'Orient, et bientôt captifs à Babylone sous Cyrus. Rappelons les dates : Zoroastre en 600 [4], le Bouddha en 550, Confucius en 500. Le mouvement part d'un côté des bords de l'Euphrate pour venir au Gange et atteindre les rivages de l'extrême Océan. Puis, d'un autre côté, voici Pythagore et Platon qui illuminent la Grèce; voici, deux siècles après, les Juifs d'Alexandrie en communication avec les représentants de l'ancien monde intellectuel; voici enfin les généraux de Rome qui viennent en Judée recueillir ces traditions antiques que la plume des Cicéron et des Virgile doit présenter aux nations. Tel est le grand foyer spiritualiste dans les temps antérieurs à Jésus-Christ, et si M. Henri Martin

[1] Préface de l'*Histoire de France*, p. XIII.
[2] *La vie future suivant la foi et suivant la raison*, p. 39.
[3] Dans le journal *l'Assemblée nationale*, 30 sept. 1856.
[4] La date attribuée ici à Zoroastre est très-contestée aujourd'hui, je le sais. Mais l'opinion de ceux qui le font vivre à une époque beaucoup plus ancienne n'est pas encore, je crois, à l'abri de toute discussion. Le serait-elle, mon argumentation n'en serait pas détruite. Cf. *Etudes relig., histor. et littéraires*, t. IX. *La religion de Zoroastre*.

Digitized by Google

s'écrie : « La philosophie de l'histoire est aujourd'hui en mesure de restituer au Druidisme la part très-considérable qui lui revient dans le développement religieux de l'humanité et au génie celtique en général, » on peut hardiment répondre : Vous vous méprenez.

Mais que veut donc M. Henri Martin en exaltant ainsi les anciens Gaulois? Montrer, comme l'a si bien dit M. d'Arbois de Jubainville [1], que l'élément progressif chez nous c'est l'élément gaulois ; qu'à Rome, au catholicisme, aux conquérants germains, nous ne devons à peu près que les entraves séculaires qui ralentissent ou arrêtent le naturel essor de notre génie national. Écoutons, en effet, M. Martin : Du temps de la Gaule indépendante les Gaulois arrivaient à dominer partout, « et l'enseigne du sanglier, emblème principal des Gaulois, planait sur l'Europe du haut de toutes les chaînes de montagnes qui dominent les grandes presqu'îles et le continent [2]. » Donc, malédiction sur ceux qui ont arraché cet enseigne pour le remplacer par celui de Romulus ou le labarum de Constantin, par conséquent malédiction aux Romains, malédiction aux chrétiens !

Les Gaulois n'eurent pas de peine à rencontrer les Romains, et les Romains, en s'agrandissant, vinrent aussi les chercher. C'est alors que s'engagea la grande lutte à l'issue de laquelle César triompha de la Gaule. Malheur immense pour le pays, je l'accorde, et un de nos collaborateurs, M. Anatole de Barthélemy, l'a dit ici même [3]. « La Gaule dut à l'invasion romaine une civilisation — c'est la formule usitée — dont le résultat fut la décadence morale. » Oui, la Gaule subit l'influence romaine, et c'est là justement ce que M. Henri Martin ne peut pardonner aux vainqueurs : en regard du tableau de la Gaule indépendante, il nous montre celui de la Gaule asservie, le seul après tout dont les historiens nous permettent de présenter les traits : « En dehors des druides et des nobles, tout le reste du peuple était tombé dans la dépendance, l'égalité avait disparu. Leur religion ne leur enseignait point l'amour des hommes, et chez eux le mépris de la mort n'était pas joint à la charité. »

[1] *Quelques observations*, p. 14.
[2] *Histoire populaire*, t. I, p. 16.
[3] *Les assemblées nationales dans la Gaule*, *Revue des quest. hist.*, t. V, p. 5.

Digitized by Google

L'aveu est grave, ce me semble, et vient jeter quelque ombre sur cet âge d'or tant vanté.

Cependant peu à peu un changement se manifeste dans les idées qui deviennent moins orgueilleuses et moins exclusives. On pourrait croire que cet adoucissement est venu à la suite du catholicisme naissant, mais M. Martin ne le dit pas, et il indique même une autre cause. Dans sa grande *Histoire*, il parle de « la doctrine de l'humanité qui prépare le monde [1]; » et dans son *Histoire populaire* [2], il écrit : « L'idée se propagea que le genre humain, malgré la diversité des races et des langues, était au fond un seul corps et une seule famille. » Un « esprit d'équité et d'humanité s'était introduit dans les lois. » Encore une fois, est-ce le christianisme qui, pénétrant peu à peu dans la société, l'y a fait introduire? Bon nombre d'excellents jurisconsultes l'ont pensé, et M. Troplong notamment a écrit un livre intitulé *De l'influence du Christianisme sur le droit civil romain* [3]. Mais M. Martin, je le répète, ne dit pas cela; au contraire, après avoir constaté « cet esprit d'équité parmi les jurisconsultes qui rédigèrent des lois nommées raison écrite, » il ajoute : « Ces jurisconsultes devaient beaucoup aux philosophes grecs qui avaient été leurs maîtres et nous devons beaucoup aux jurisconsultes romains. » Ils prenaient « leur règle de conscience dans la morale des stoïciens qui étaient des philosophes grecs. » Cette influence des stoïciens sur la législation peut être acceptée [4], mais en définitive elle est médiocre, et pour être vrai il eût fallu dire au moins que la morale chrétienne pénétra dans le stoïcisme et par le stoïcisme dans les lois. Il y a donc sur ce point une grave lacune dans l'exposition de M. Henri Martin, mais c'est ainsi que se trouve atténuée dans l'histoire la nécessité de la venue de N. S. Jésus-Christ pour régénérer le monde; à quoi bon, en effet, même un sage étranger, si Rome, sous l'influence de ses jurisconsultes stoïciens endoctrinés par des philosophes grecs, a pu réformer ses lois et diriger les idées vers un autre idéal? Toutefois, M. Henri

[1] T. I, p. 249.
[2] *Ibid.*, p. 39.
[3] Paris, in-8°, 1843.
[4] M. Laferrière a écrit un mémoire sur *l'influence du stoïcisme sur la doctrine des jurisconsultes romains* (*Mém. de l'Académie des Sciences morales*, t. X, p. 579). Mais il ne nie point l'influence du christianisme.

Digitized by Google

Martin est contraint de l'avouer en terminant : « Cela ne suffit point pour régénérer la société [1]. » Ici il a grandement raison, et nous voyons apparaître le Christianisme.

II

« Quelque chose s'était formé obscurément dans un coin de l'Asie, écrit M. Martin, et avait grandi peu à peu, et commencé d'attirer les regards et d'éveiller les espérances [2]. » C'est bien, mais à entendre les renseignements donnés par l'historien sur ce « quelque chose, » ce n'est pas une religion divine qui apparaît, c'est un système de philosophie qui s'élabore, la philosophie de « Jésus, » car « Jésus » est le mot constamment employé par M. Henri Martin dans son *Histoire populaire* pour désigner N. S. Jésus-Christ. Depuis 1855, année où parut la grande *Histoire*, M. Renan a employé cette expression; M. Havet, M. Aubé, ont imité M. Renan : c'est la formule adoptée. Or, cette philosophie de « Jésus » paraît surtout morale, et d'une morale commune qui ne proclame aucune vertu réservée : nulle part M. Martin ne fait entendre que cette religion nouvelle a des dogmes positifs, qui lui sont exclusivement propres. M. Martin croirait-il donc, avec l'école protestante de Baur, que le dogme n'est jamais produit que par l'antagonisme des opinions contraires? Mais par cela même il enlèverait toute solide substance de la foi.

Voici au surplus ce que M. Henri Martin veut bien dire [3] : « Le Christianisme apporte au genre humain ce principe de l'amour de Dieu qui avait manqué à nos pères. » Jésus « nous enseigna à invoquer notre père qui est au ciel ; à aimer Dieu notre père plus que nous-mêmes, et les hommes nos frères comme nous-mêmes, et à nous perfectionner pour nous rapprocher de notre père, qui est parfait, et pour mériter, avec l'aide de Dieu, d'être heureux dans une vie qui ne finira pas. Et il enseigna que l'amour est au-dessus de la science, au-dessus de la mort ;

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 40.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 40.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 40.

Digitized by Google

que le ciel est ouvert aux petits, aux humbles, aux ignorants, pourvu qu'ils croient et qu'ils aiment, ce qui est une même chose; qu'entre les fidèles, celui qui veut être le premier doit se faire le serviteur des autres. » En passant ainsi les dogmes sous silence, en n'indiquant que les principes moraux, la doctrine de Jésus est jugée acceptable. Toutefois, pour modérer une reconnaissance qui pourrait devenir trop vive envers « Jésus, » M. Henri Martin a soin de vous faire observer que « ce qu'il dit ne s'entendait pas pour la première fois sur cette terre : d'autres l'avaient dit avant lui, chez les Juifs et chez d'autres nations, et leur parole nourrissait çà et là quelques âmes choisies. » Chez les Juifs... je le comprends, puisque la Bible n'est autre chose que la parole de Dieu, mais chez d'autres nations? Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce une allusion à la religion du Bouddha, aux enseignements de Çakia-Mouni, de Zoroastre, de Confucius? Je le crois, car autrement ces mots n'auraient pas de sens; et je le crois d'autant plus volontiers qu'une pensée chère à certains esprits de notre temps est précisément de faire du catholicisme un plagiat du bouddhisme [1]. C'est réduire singulièrement l'importance de « Jésus, » et cette assimilation, qui offre un véritable contre-sens historique, ne peut être acceptée. La vérité serait exactement dans la formule contraire : c'est Zoroastre, c'est Çakya-Mouny qui ont pu recueillir la tradition des enseignements donnés primitivement par Dieu à l'homme, ou renouvelés aux Juifs déjà captifs à Babylone et dispersés en Asie, car les livres juifs ont pu être connus de ces amis de la sagesse empressés à la saluer au milieu des erreurs du monde.

M. Henri Martin voudrait cependant contenter les personnes les plus difficiles : si d'autres avaient dit ces vérités avant Jésus, celui-ci, ajoute-t-il, « le dit avec un tel accent et avec une telle autorité que sa parole entra jusqu'au fond du cœur du genre humain, et à mesure que les échos en retentirent de génération en génération, cette parole renouvela le monde [2]. » Ainsi « Jésus » eut plus de puissance que ses devanciers, M. Henri Martin le reconnaît; « ce qui avant lui était le privi-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er déc. 1854. Cf. *Des récents travaux sur le Bouddhisme*, dans la *Revue des questions historiques*, t. IV, p. 504.
[2] *Hist. popul.*, t. I, p. 40.

Digitized by Google

lége de quelques sages fut donné par lui aux plus humbles et aux petits enfants, et devint par lui le bien commun du genre humain. » Mais est-ce assez dire? Jésus n'a donc été — et le rôle est estimé suffisamment honorable, — que le propagateur, l'initiateur, auprès du peuple, d'idées déjà connues de « quelques âmes choisies. » Voilà son rôle, et M. Martin voudrait que l'on s'en contentât; mais en vérité il est trop minime. M. Martin dit bien que Jésus instruit les hommes, mais nulle part il ne dit qu'il les a rachetés, parce qu'un Dieu seul peut racheter des hommes; toute cette doctrine fondamentale de la rédemption, niée depuis longtemps par des sophistes, doctrine qui sépare si profondément la doctrine du Dieu fait homme de toutes les humaines philosophies, n'apparaît nulle part dans cette histoire écrite pour le peuple [1].

Si M. Martin garde le silence sur le dogme, il est bien entendu qu'il ne parle pas de miracle, car l'école à laquelle il a le malheur de se rallier en ce moment, a dit depuis longtemps : « le miracle c'est l'inexpliqué. » « Ce n'est pas d'un raisonnement, mais de tout l'ensemble des sciences modernes que sort cet immense résultat : il n'y a pas de surnaturel [2]. » Rien n'est pourtant plus scientifique que le surnaturel, cela a été démontré.

Toutefois, le lecteur s'étonne et voudrait insister, car le Dieu vague des rationalistes ne lui suffit point; il réclame le Dieu personnel, l'Homme-Dieu qui racheta le monde. M. Martin, pour indiquer au moins les questions qui ont fait du bruit autour du nom de Jésus, écrit : « Il annonça qu'il était le Christ, le Messie, c'est-à-dire l'envoyé de Dieu son père et notre père. » Après sa mort, « ses disciples annoncèrent qu'il était ressuscité d'entre les morts et remonté au ciel près de son père, et qu'il en redescendrait bientôt pour établir le règne de Dieu sur la terre [3]. » Ainsi, sur des questions aussi capitales, aussi historiques, M. Henri Martin juge à propos de

[1] Abélard, entre autres, disait (comme M. Martin) que le Christ était venu seulement nous éclairer, et S. Bernard lui répondait justement : « Quid prodest quod nos instituit si non restituit? » (*De erroribus Abelardi*, c. IX.) Edit. Migne, p. 1071.

[2] M. Renan, *Etudes d'histoire religieuse*, p. 199 et 209. « L'intelligence moderne, dit également M. Littré, ne croit pas au miracle. » Traduction de la *Vie de Jésus*, par Strauss, préface, p. II.

[3] *Hist. popul.*, t. I, p. 41.

Digitized by Google

s'abstenir : il n'affirme pas, il ne nie pas la divinité, il dit seulement : « Jésus annonça qu'il était fils de Dieu. » Il n'affirme pas, il ne nie pas sa résurrection, mais il écrit : « Ses disciples annoncèrent qu'il était ressuscité. » En s'exprimant ainsi, M. Henri Martin ne se montre-t-il pas le complaisant disciple de l'école dont un des axiomes est que « la finesse consiste à s'abstenir de conclure? » Ce ne sont point là cependant des légendes qu'il soit permis de raconter suivant un *on dit*. Ce sont des récits véridiques, ce sont des faits, dont les preuves nombreuses se sont encore multipliées de nos jours par l'étude plus approfondie des monuments, des inscriptions, de la numismatique; ces faits remplissent l'histoire et en sont même le fondement, car sans eux l'histoire ne peut se comprendre : il serait donc à propos pour un historien de s'expliquer franchement à ce sujet.

M. Henri Martin continue : « Les disciples de Jésus propagèrent sa mémoire et expliquèrent sa doctrine. » Jésus n'avait donc rien expliqué, et cette doctrine était restée dans le vague! C'est là, en effet, une des théories rationalistes sur les origines du Christianisme. « Jean, que nous appelons S. Jean l'Évangéliste, annonça que Jésus-Christ était le Verbe, c'est-à-dire la parole éternelle de Dieu qui avait pris chair sur la terre. Paul, que nous appelons S. Paul, enseigna que Jésus-Christ était le Seigneur par qui Dieu a fait et gouverne toutes choses, qu'il était mort pour nous racheter du péché d'Adam, etc. » Ainsi, d'après ce passage, il faudrait admettre que la religion chrétienne a été pour ainsi dire composée par les disciples de Jésus, d'où cette conséquence qu'elle est une invention humaine. C'est justement la thèse soutenue depuis longtemps en Allemagne, et importée en France par MM. Renan, Havet, Aubé, etc. Quoi qu'il en soit, « la foi nouvelle se répandit rapidement en Orient parmi les esclaves, les pauvres et les femmes [1]; » autre idée fondamentale du système. Et parmi les gens lettrés? les philosophes comme Justin, les propriétaires, les sénateurs comme les Cécilii, etc? on l'oublie apparemment... « En Occident, dit M. Martin, l'expansion du Christianisme fut lente. » Lente, dites-vous, mais les pierres parlent à

[1] Voir le *Saint Paul* de M. Renan et les articles de MM. Havet et Aubé : *Revue contemporaine*, 15 août 1869; *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1869.

Digitized by Google

défaut des statistiques impossibles à trouver, et les cimetières chrétiens fouillés de nos jours nous livrent leurs inscriptions, nous montrent leurs constructions étonnantes. Évidemment ce n'est pas là l'œuvre de quelques sectaires çà et là dispersés, cela atteste au contraire une organisation complète, une association nombreuse[1] et vient confirmer la vérité des documents depuis longtemps rendus publics : car Tertullien a proclamé en face des païens le fait de l'expansion rapide du Christianisme, et Tertullien n'a point été démenti. M. Martin continue : « Il y eut sans doute, dès les premiers temps, des chrétiens isolés en Gaule, mais on ne sait rien là-dessus jusqu'à ce que vers l'année 160 arrivèrent d'Asie à Lyon deux Grecs, Pothin et Irénée, disciples de Polycarpe, qui avait été disciple de S. Jean. Et ils établirent à Lyon la première église que nous connaissions dans les Gaules. » M. Martin ne parle pas de S. Paul Serge, de S. Trophime, etc., et adopte, sur la question si controversée de nos origines chrétiennes, l'opinion des savants opposés à l'apostolicité des Églises des Gaules. Cela est très-permis. *Adhuc sub judice lis est.*

La persécution sévit : l'évêque Pothin et quarante-sept chrétiens furent envoyés au supplice, et « une jeune esclave, Blondine, plutôt que de renier sa foi, se laissa déchirer par des bêtes féroces. » M. Martin s'arrête volontiers sur ce fait, car, dit-il, « Blondine fut la première des héroïnes chrétiennes qui succédèrent en Gaule aux anciennes héroïnes du temps des Druides. » Dans ce rapprochement, au moins imprévu, apparaît l'idée fixe de M. H. Martin sur l'influence du Druidisme dans tous les faits de notre histoire. Il faut nous y accoutumer. Mais vraiment on se demande comment le martyre de Blondine peut amener le souvenir des Druides? Ne faut-il pas, en effet, reconnaître en l'esclave gauloise Blondine la même force qui soutenait Potamienne, l'esclave égyptienne; Félicité, la matrone romaine; Perpétue, l'héroïne de Carthage? Cette force n'est donc point l'apanage exclusif d'une race. C'est la foi chrétienne qui a transformé ces cœurs de femmes : nos martyres ne sont pas les filles de Velléda, mais les filles de la Vierge mère. C'est un spectacle étrange assurément que de

[1] Cf. les travaux de M. de Rossi : *Roma sotteranea cristiana*, Roma, 1864-1867 (deux volumes ont paru), et *Bullettino di Archeologia cristiana, passim.*

Digitized by Google

voir, au XIXe siècle, des auteurs refuser encore d'admettre dans le martyre la présence de l'élément divin qui arrachait à Pascal le mot célèbre : « J'en crois des témoins qui se font égorger. » Mais je me rappelle que la nouvelle école historique est très-disposée, si j'en juge par les élucubrations de M. Aubé[1], à diminuer le nombre et la rigueur des persécutions, par conséquent le mérite des martyrs. Pourquoi M. Henri Martin se laisse-t-il entraîner, lui aussi, à cette tentation?

La préoccupation de retrouver partout l'influence gauloise est si constante chez M. Henri Martin, que cet écrivain ne peut s'empêcher de voir l'action de la Gaule dans la révolution qui porta avec Constantin le catholicisme sur le trône. Comment cela? parce que Constantin, dit-il, avant d'être empereur, gouvernait la Gaule. Logique un peu subtile, il faut en convenir. Néanmoins M. Martin conclut en ces termes : « Ce fut donc de la Gaule que partit la révolution qui donna l'Empire romain au christianisme[2], » trouvant ainsi à la fois l'occasion de glorifier la Gaule et d'abaisser le christianisme auquel la Gaule rendit service. Et il ajoute : « Le christianisme fut mis par les armes et par l'autorité politique en possession de l'Empire. » Cette phrase n'est pas exacte. Le christianisme avait pris possession de l'Empire avant Constantin, et Constantin, en devenant chrétien, ne fit que suivre le mouvement donné. Puis le christianisme ne fut pas imposé par les armes : il y eut pour le culte païen tolérance parfaite et liberté entière : les lois le disent et les faits le prouvent. M. Henri Martin serait-il seul à l'ignorer?

Toujours est-il que le christianisme est reconnu par la loi. Vous croyez peut-être que le christianisme commence à vivre : erreur, il se prépare à mourir, car « il est faussé. » « La Gaule l'avait reçu pur (au IIIe siècle) avant qu'il ait été faussé (au IVe siècle) par l'esprit de domination et de persécution. » Ainsi, selon le calcul de M. Henri Martin, le règne du pur christianisme en Gaule aurait duré à peine soixante ans. Et d'où est venu ce changement de direction dans l'esprit chrétien? d'un grand fait qui se place sous Constantin : l'alliance de l'Église

[1] Voir en particulier l'article : *la persécution sous Trajan*, dans la *Revue contemporaine* du 15 février 1869.
[2] *Hist. popul.*, t. I, p. 43.

Digitized by Google

et de l'État. Cette alliance, il est vrai, devient, sous la plume de M. Henri Martin, une domination de l'État sur l'Église : « Ainsi, dit-il, l'empereur s'attribue la présidence des conciles [1], » ce qui est inexact. Constantin ne fut pas présent au concile d'Arles, en 314, quoique plusieurs le prétendent, a dit Tillemont [2], et l'on sait que Tillemont a l'habitude de prouver ses affirmations. M. Henri Martin écrit : Constantin présida le concile de Nicée. Or, Eusèbe dit très-explicitement : « l'Empereur céda la parole aux *présidents* du Synode. » Le savant docteur, devenu récemment Mgr Hefélé [3], a démontré tous ces points avec son abondance ordinaire d'érudition. Loin de chercher à dominer, Constantin respecta l'autorité des évêques et montra une répugnance, attestée par les écrivains ecclésiastiques, à s'ingérer dans ce qui était de leur ressort, malgré les instances des Donatistes et des Ariens. Néanmoins, M. Martin formule sa conclusion sur les faits de l'ingérence du pouvoir impérial : « Le christianisme, fondé par l'esprit de paix, de persuasion et de liberté, fut de la sorte mis en possession de l'Empire par les armes et par l'autorité politique, et cela changea beaucoup son caractère [4]. » M. Martin doit cependant savoir que tous les documents de l'histoire reconnaissent en cette alliance de l'Église et de l'État, une affaire non de choix mais de nécessité, très-acceptable par la raison [5]. Son récit témoigne que l'alliance de l'État et de l'Église a produit tous les maux dont le passé a souffert, d'où cette conclusion inévitable, à l'usage du temps présent : la séparation de l'État et de l'Église doit produire tous les biens que l'avenir nous réserve.

En parlant de la malheureuse alliance de l'Église et de l'État, formée sous Constantin, M. Henri Martin en signale une conséquence. Arius parait : sa doctrine est-elle vraie, est-elle fausse? M. Henri Martin ne le dit pas, et remarque seulement qu'on l'appelait hérétique parce que ce n'était pas celle de « la majorité des évêques et des docteurs. » Pure question de nombre, à ce qu'il paraîtrait ! Il observe encore [6]

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 44.
[2] *Hist. eccl.*, t. V, art. 20 et note 18.
[3] *Hist. des Conciles*, traduct., t. I, p. 28.
[4] *Hist. popul.*, t. I, p. 44.
[5] Cf. Albert de Broglie, *l'Eglise et l'Empire romain*, 3e partie, t. I, p. 13.
[6] *Hist. popul.*, t. I, p. 55.

Digitized by Google

« si la conception du catholicisme est la plus savante, celle d'Arius est la plus simple, » ce qui en fait de doctrine ne serait pas à dédaigner. Or, dit M. Martin, « si on n'eût pas faussé le christianisme, ces questions eussent été paisiblement débattues : mais depuis l'union de l'Église et de l'Etat, toute discussion religieuse amenait l'intervention de la force [1]; » de là le mal. Le mal va aller grandissant, et il aurait tout envahi si la Gaule n'avait fait obstacle à son expansion, car, seul parmi les disciples du Christ, « saint Martin conserva l'esprit premier de Jésus. »

Pour conserver l'esprit de Jésus, il avait un secours, et vous le devinez : « l'esprit de l'ancienne Gaule lui venait en aide. » Ce mot dit tout sous la plume de l'auteur de l'*Histoire de France*. S. Martin mourut triste : « il semblait pressentir que l'esprit de douceur et de liberté qui est l'esprit de Jésus serait opprimé durant de longs siècles par l'esprit de persécution, et qu'on verserait cent fois plus de sang au nom du Christ qu'on n'avait fait au nom des dieux païens. » Vous voyez l'habileté des antithèses chères à M. Martin : à quoi bon, en effet, le christianisme, s'il a fait verser cent fois plus de sang que le paganisme? — A quoi bon?... mais M. Martin lui-même ne le cherche pas, car, dit-il, « la religion chrétienne avait apporté au monde les vertus morales de l'homme intérieur et non les vertus du citoyen [2]. » Autre antithèse habile, et souvent répétée, pour marquer l'insuffisance du christianisme en présence des peuples modernes.

« Le christianisme n'a pas en lui, dit M. Martin [3], le principe de distinction nécessaire, en lui qui est la réaction de l'unité religieuse contre les cultes locaux et nationaux, et qui ne conçoit le genre humain que sous la forme de l'Église une en Christ. » Tel est l'argument présenté aux fils du XIXe siècle, qui conçoivent très-bien le genre humain sous une autre forme que l'Église, sous la forme d'États où les citoyens ont besoin d'intelligence et de vertus pour régler les affaires de leur pays.

La thèse est donc complétée. Le christianisme, à son berceau, a été protégé par un enfant de la Gaule, Constantin; et lorsque

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 56.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 324.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 48.

Digitized by Google

son esprit est faussé, cet esprit se conserve seulement dans un homme en qui revit l'esprit de l'ancienne Gaule, S. Martin. Lorsque les luttes doctrinales s'engagent, on rencontre Pélage, c'est-à-dire « le génie propre de la race gauloise, » en lutte avec S. Augustin pour repousser « d'étranges opinions » du grand docteur d'Hippone. Ne nous arrêtons pas à discuter ce dernier point et suivons la pensée de M. Martin. Chaque fois qu'un service est à rendre, chaque fois qu'un péril vient menacer notre patrie, toujours une manifestation de l'ancien esprit druidique est prête à conjurer ce péril et à rendre ce service. Ainsi advint-il, par exemple, aux jours d'Attila, lorsque Paris fut sauvé par sainte Geneviève. « Geneviève une sainte, une prophétesse (!) avait vécu solitaire dans un cercle de pierres qui subsistaient de l'ancien sanctuaire gaulois de Nanterre..., et comme les anciennes prophétesses des Gaulois et des Germains, elle sortait de sa retraite aux jours de périls. » Avec ce culte profond pour l'idée druidique, je m'étonne de voir M. Martin si ardent à repousser l'alliance de l'Église et de l'État, car cette alliance existait bien un peu, je suppose, chez les Druides. Mais là sans doute elle était bonne; chez les catholiques elle est, à ce qu'il paraît, détestable.

Formée sous Constantin, cette alliance se renouvela sous Charlemagne, et forma le gouvernement politico-religieux de cet empereur. Charlemagne s'unit avec la Papauté, cela est certain, mais je ne sais si la nature de ses rapports avec elle, par conséquent les conditions de l'alliance formée alors entre l'Église et l'État, a été bien saisie par M. Henri Martin. « Le roi des Francs, dit-il, exerça dorénavant l'autorité politique sur Rome et sur les provinces romaines en sa qualité de patrice. Et plus loin : « Le roi des Francs commandait de plus à Rome et dans l'Italie centrale sous le titre de patrice des Romains. » « Il ne faudrait pas croire que Karles ait entendu renoncer à la seigneurie politique des cités qu'il octroyait au Pape. » Toutes ces assertions sont plus ou moins inexactes. On a pu écrire de telles phrases avec Goldast, lorsqu'il existait un Saint-Empire romain et que des écrivains étaient empressés de mettre leur science au service des prétentions impériales pour rehausser je ne sais quel prestige, mais aujourd'hui ce n'est plus permis. Ni Pépin, ni Charlemagne, n'exercèrent aucune autorité politique à Rome : ils n'y exercèrent aucune

Digitized by Google

autorité législative, aucune autorité soit civile, soit judiciaire, soit militaire. Aucun texte ne relate un seul fait de cette nature, et l'on cherche vainement dans les Capitulaires un article concernant l'administration des États du Pape. Pépin avait renoncé à toute souveraineté : *Apostolo et ejus Vicario S. Papæ atque omnibus ejus successoribus pontificibus perenniter possidendas atque disponendas tradidit*[1]. Si on a montré[2] que les actes des Princes carolingiens en faveur de l'Église romaine ont été fabriqués pour suppléer aux titres perdus, il reste cependant dans le *Codex Carolinus*, dans Anastase, assez de textes précis pour ne pas se méprendre sur la portée de la donation de Pepin. Charlemagne parla et agit comme Pepin : en droit et en fait les rois francs n'exerçaient aucune souveraineté sur Rome. Toutes les fois qu'ils paraissent, soit en personne, soit par leurs officiers, *missi*, c'est en qualité de patrices. Or quelle était la charge du patrice? Celle de défendre l'Église, et rien autre chose. Tous les textes l'établissent et tous les auteurs l'ont constaté : non-seulement Baronius, Cenni, Zaccaria, Alamanni, — car on pourrait les rejeter comme suspects, bien que difficilement on puisse avoir plus d'érudition et de critique que l'auteur des *Annales ecclesiastici*, du *De Lateranensibus parietinis* ou des *Monumenta dominationis pontificiæ*, — mais encore les érudits les plus renommés de notre temps, Troya[3], Papencordt[4], Promis[5], Hegel[6].

M. Henri Martin cite, cependant, à l'appui de son assertion, un exemple fameux. « Des émeutes eurent lieu à Rome, dit-il, où le pape et les grands se disputaient l'autorité. Le pape se justifia par serment devant les commissaires de l'empereur. » M. Martin en conclut : « Le pape se reconnaissait de la sorte

[1] Texte d'Anastase dans Muratori, t. III, p. 171.
[2] Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 380-383.
[3] *Codice diplom.*, annotazioni n° 651-692, 794.
[4] *Geschichte der Stadt Rom*, p. 138. Paderborn, 1857 ; cf. le P. Brunengo, *I primi Papi re*, in-8°, Roma, 1864.
[5] *Monete dei romani pontefici avanti il mille.* Torino, 1850, in-8°, p. 14, 21 et suiv.
[6] *Storia della costituzione dei municipii italiani*, p. 179, 1861, grand in-8°. Trad. italienne de F. Conti. « Constat hodie inter viros doctos delato patriciatu francorum regibus nihil potestatis accessisse, » dit très-bien le Dr Th. D. Mock, *De donatione a Carolo magno Sedi apostolicæ oblata, dissertatio*, p. 101 (*Monasterii*, sans date, in-8).

Digitized by Google

soumis à la juridiction impériale [1]. » En rétablissant les faits, on voit clairement la méprise de l'historien : une émeute eut lieu à Rome. Le pape demanda lui-même à Charlemagne son intervention; mais si l'empereur punit les coupables, il ne jugea pas le souverain Pontife. Le serment prononcé par Léon III ne lui fut pas déféré; il fut spontané de sa part lorsqu'il prit Dieu à témoin de son innocence contre ses calomniateurs. Charlemagne agit en cette circonstance comme patrice à la demande du pape, et il ne fit nullement acte de souverain. La souveraineté était une et restait au pape; l'exercice de la souveraineté était parfois déléguée et se partageait entre le pape et l'empereur [2].

III

Revenons à notre point de départ. Rechercher, proclamer partout l'influence du druidisme, tel est le fonds des idées de M. Henri Martin. L'auteur ne tient nul compte de ce fait considérable, attesté par tous les écrivains qui ont le plus étudié les origines de nos institutions, Guérard, Pardessus, Klimrath, Giraud, Kœnigswarter, etc..., à savoir l'absorption complète du droit et des coutumes galliques par la civilisation romaine, absorption que la révolution chrétienne rendit encore plus profonde [3]. Tout entier à son idée de retrouver partout la trace du druidisme, M. Martin accepte comme bon dans le christianisme ce qui lui semble provenir d'une origine gauloise ou antérieure au christianisme, et au contraire il repousse comme mauvais et ajouté au culte primitif, seul pur et digne d'estime, ce qui lui paraît ne pas correspondre aux aspirations de l'esprit gaulois. Voilà le critérium : on restreint ainsi autant qu'on le peut l'action du catholicisme, sa nécessité pour sauver le monde et son utilité pour le conserver. Voyons à présent quelques applications de la théorie.

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 108.
[2] Voir, outre les ouvrages précédents, notre *Histoire du gouvernement des Papes*, p. 20 et suiv.
[3] Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français au moyen age*, t. I, p. 305; Kœnigswarter, *De l'organisation de la famille en France*, p. 21.

Digitized by Google

Le dogme de la Trinité est accepté par M. Henri Martin, car, dit-il, « c'est l'effort le plus hardi qu'ait fait l'esprit de l'homme pour entrevoir le mystère de la vie en Dieu; » mais, ajoute notre auteur, « cette croyance reposait sur une doctrine qui avait été connue des religions de l'antiquité. » Cela est vrai jusqu'à un certain point, mais non pas, je crois, dans le sens où l'entend M. Martin. Oui, les peuples anciens ont conservé quelques vestiges des premières traditions du genre humain. Je ne parle pas des Juifs, c'est tout naturel, et le chevalier Drach l'a montré, après bien d'autres, dans ses *Harmonies entre l'Église et la Synagogue*; il est possible encore que dans Platon, dans les Védas, dans les livres chinois, il y ait quelque trace de la sainte Trinité. Voici toutefois où est l'erreur du raisonnement. On trouve chez ces peuples des analogies avec les dogmes chrétiens, et l'on dit : le dogme chrétien s'est formé de toutes ces notions philosophiques; il a emprunté la Trinité au Brahmanisme, comme disait Dupuis; il a emprunté le baptême au Mazdéisme, comme disent MM. Reynaud et E. Quinet, etc., tandis que la vérité est que les anciennes philosophies et les anciennes religions ont vécu des restes des traditions primitives renouvelées par les enseignements bibliques [1]. Les vestiges de ces traditions sont visibles dans les enseignements attribués à Çakya-Mouni et à Zoroastre, mais il est aussi évident pour tout observateur que le dogme chrétien de la Trinité, comme l'a dit M. Oppert [2], n'a rien de commun avec la Trimourti sanscrite, que la trinité néoplatonicienne est un rêve, tandis que « la Trinité, objet de notre foi, est de toutes les réalités la plus mystérieuse sans doute, mais aussi la plus auguste et la plus vivante [3]. »

L'assertion de M. Henri Martin n'est donc pas acceptable; au surplus, c'est renouveler un système bien vieux dont le but est d'affaiblir le caractère surnaturel de la Religion catholique. Julien l'Apostat fut, au dire de S. Cyrille, le premier qui s'avisa de prétendre que les chrétiens avaient emprunté leur religion aux païens; ce qui prouverait au moins, dit à ce sujet Wiseman, que l'analogie dont on se plaint comme idolâtrique, exis-

[1] Cf. *Annales de Philosophie chrétienne*, 2e série, t. XV, p. 325; 3e série, t. X, p. 372.
[2] *Annales de Philosophie chrétienne*, janvier 1866, t. LXXII, p. 66.
[3] Le P. Largent, dans le *Correspondant*, 10 octobre 1869.

Digitized by Google

tait même alors, et que, par conséquent, le papisme et l'ancien christianisme sont identiques. De nos jours, Dupuis, dans l'*Origine des Cultes*, Spenser, Poynder et autres ont renouvelé les mêmes observations, toujours pour affaiblir l'importance de la révélation, et l'évidence du supernaturalisme de la religion chrétienne. Mais sans parler des ouvrages spéciaux sur la matière, Mgr Gerbet, dans son beau livre sur le *Dogme générateur de la piété catholique*, et Mgr (depuis le cardinal) Wiseman, dans ses *Lettres à M. Jean Poynder*, ont fait valoir, en faveur de la religion, ces nombreuses analogies comme les traces de l'idée chrétienne transmise par les traditions[1]. La phrase de M. Henri Martin a donc besoin de nombreuses explications, car sans ces explications elle est erronée.

M. Henri Martin accepte la Trinité en un certain sens et dans la mesure qui lui convient. « Seulement, dit-il, on a ajouté à cette croyance la croyance au Saint-Esprit. » Comme si la foi au Saint-Esprit n'avait pas toujours été contenue dans la foi à la Trinité!... M. Martin indique la date précise de cette nouveauté : il l'a découverte « dans un concile de 809, où l'Église d'Occident ajouta au *Credo* que le Saint-Esprit procédait du Fils comme du Père, formule à laquelle le Pape, d'abord, s'opposa, ainsi que l'Église grecque. » Il y a dans cette phrase bien des erreurs ; d'abord le Pape ne s'opposa nullement ni aux actes du Concile, que nous connaissons seulement par des passages de chroniques[2], ni à l'adoption de cette formule sur la procession du Saint-Esprit, depuis longtemps acceptée à Rome comme dans toute l'Église catholique, en Orient comme en Occident. Puis, à entendre M. Martin, ce serait l'Église d'Occident qui aurait innové, et l'Église grecque qui, en repoussant la procession du Saint-Esprit, serait la gardienne des traditions. Mais c'est à n'y pas croire! Que M. Martin, pour abréger ses recherches dans les écrits des Pères, veuille bien parcourir les documents réunis à l'époque du Concile de Florence[3]; qu'il jette les yeux sur l'*Opus de theologicis dogmatibus*

[1] Dans Migne, *Démonstrations évangéliques*, t. XVI, p. 202-239. Cf. le P. Prémare, *Vestiges des principaux dogmes chrétiens trouvés dans les livres chinois*. (*Annales*, t. XIV, XV, XVI, XVIII, XIX.)

[2] Labbe, t. VII, p. 194.

[3] *Id.*, t. XIII, p. 1077-1103.

Digitized by Google

de Petau[1], ou sur les *Prælectiones theologicæ* du P. Perrone[2]; qu'il se rappelle seulement le texte, très-antique, récemment publié par un savant professeur de Louvain, M. Lamy, confessant que « l'Esprit vivant et saint, le Paraclet, procède du Père et du Fils[3]; » il verra tous les textes se presser pour contredire cette assertion vraiment étrange que la procession du Saint-Esprit fut ajoutée au *Credo*, malgré le Pape et l'Église grecque, juste en l'an 809. Pourquoi, d'ailleurs, M. Martin est-il allé chercher ce concile? Que ne citait-il celui tenu précédemment à Fréjus, où les Pères, en inscrivant dans leur symbole les mots *Spiritus sanctus ex Patre Filioque procedit*, avaient soin de dire : *non novas regulas instituimus, sed sacris paternorum canonum recensitis foliis... amplectentes recentiori stylo duximus renovare*[4]. Que ne remontait-il plus haut, jusqu'aux Conciles qu'il mentionne du reste, dans la grande *Histoire*, tenus à Tolède, en 683, 681 et 589, lorsque les évêques d'Espagne, répondant aux Priscillianistes, décrétèrent, pour expliquer le texte du Concile de Constantinople, l'addition au symbole du mot *filioque*. Il aurait ainsi approché de la vérité, toujours à la condition de faire observer l'antiquité et l'universalité de la croyance à la procession du Saint-Esprit[5], proclamée dans les symboles de Nicée et de Constantinople. Mais M. Martin n'a garde de le faire, et, s'appuyant sur la prétendue opposition du Pape, qui n'existe pas, il conclut : « Les circonstances de ce grand fait religieux montrent à quel point l'autorité du Pape était encore bornée en matière dogmatique. Les conciles gallo-francs, convoqués sans lui, décidaient malgré lui. » Il n'y a plus à ajouter qu'un mot en l'honneur de la Gaule, et M. Martin n'y manque pas : « Rome, dit-il, finit par suivre la Gaule. La Gaule eut ainsi la gloire de compléter, malgré Rome, le dogme souverain de la théologie[6]. » Toujours, en effet, la même conclusion doit revenir : la Gaule a sans cesse lutté contre Rome, contre l'Église.

[1] Venise, 1757, 5 vol. in-f°.
[2] T. II, p. 438 et 456. Romæ, 1835. Cf. Klee, *Hist. des dogmes*, trad., t. I, p. 288.
[3] *Concilium Seleuciæ et Ctesiphonti habitum anno* 410, *textum syriacum* edidit, *latine vertit, notisque instruxit* T. J. Lamy, Lovanii, 1868. Muratori en avait publié un texte latin.
[4] Labbe, t. VII, p. 1000.
[5] Cf. *Traité du St-Esprit*, par Mgr Gaume, t. II, chap. v.
[6] *Hist. de France*, t. II, p. 357.

Digitized by Google

Le culte de la sainte Vierge est complétement défiguré dans les ouvrages de M. Martin. M. Martin commence presque par nier son existence : « La personne de Marie, dit-il, était plus indiquée que manifestée, plus révérée que connue, dans les monuments authentiques de la Foi [1]. » Or, pour réfuter cette assertion, il suffirait seulement de renvoyer M. Martin aux peintures très-authentiques des catacombes, datant du second siècle ; il n'y a pas à s'y méprendre, le culte de la Mère de Dieu y apparait clairement [2]. Comme après l'hérésie de Nestorius, le culte de la Vierge ne peut plus être nié, M. Henri Martin en explique ainsi l'origine : « Un mouvement impétueux entraînait alors les populations orientales vers le culte de la Vierge, et si ce titre de Mère de Dieu fut adopté par les Pères des conciles grecs comme une protestation contre Nestorius... Ce fut par un tout autre sentiment que les foules asiatiques s'y attachèrent avec fanatisme. » (Il faut bien que ce mot fanatisme arrive lorsqu'on parle de religion !) Et quel est ce sentiment ? « C'était la renaissance de ces anciens cultes du principe féminin si chers aux peuples de l'Orient [3]. » Mais, objecterez-vous, en Occident, le culte de la Vierge se répandit également. M. Martin n'est pas embarrassé pour cela : « En Occident, répond-il, ce fut à un mobile bien différent que le culte de la Vierge dut son immense développement... L'essor du culte de la Vierge procéda chez nous de la même cause que le culte de la dame, que la chevalerie. » Cette sympathie, ce respect pour les femmes dus à la chevalerie, et par elle, comme nous le verrons, à l'esprit gaulois, « popularisèrent, selon M. Henri Martin, et développèrent extrêmement dans la religion le culte de la Vierge Marie [4]. » — « Il y eut alors un mouvement qui tendit à tout absorber dans l'adoration (*sic*) de Marie [5]. » Et si, pour nier cette appréciation, vous alléguez l'établissement, contemporain de ces temps, de la fête du Saint-Sacrement, de la fête de la Trinité, etc., M. Martin vous répondra sérieusement que « ces fêtes ont été introduites par l'autorité ecclésiastique

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 401.
[2] *Images de la sainte Vierge choisies dans les Catacombes*, par M. le chevalier de Rossi. (Rome, 1863) ; l'abbé Martigny, *Diction. des Antiq. chrét.*, p. 604.
[3] *Hist. de France*, t. III, p. 401.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 208.
[5] *Ibid.*, t. IV, p. 340.

Digitized by Google

inquiète, précisément pour faire contrepoids (*sic*) à ce mouvement d'adoration [1] (!). »

Je le reconnais, le développement du culte de la sainte Vierge au XIIe siècle fut réel; seulement la cause n'en doit pas être attribuée à la chevalerie et à l'esprit gaulois, ce qui est simplement ridicule, mais aux attaques dirigées par les hérétiques albigeois et les philosophes scolastiques contre la qualité de Mère de Dieu, lorsqu'il sdisaient que le Christ était une pure créature. Or, de même qu'après Arius et Nestorius, le culte de la Vierge Marie s'était développé, — M. Beugnot l'a reconnu et l'a signalé comme une des forces contre le paganisme, — de même aussi, après Abélard et les Albigeois, ce culte devint plus populaire et grandit encore. Ce phénomène se reproduit à chaque instant dans l'histoire de l'Église : les négations y provoquent les affirmations, la haine appelle l'amour [2]. Dans sa préoccupation de tout expliquer, M. Martin trouve que l'Immaculée Conception est « une idée qui est le terme extrême de la réhabilitation de la femme [3], » idée nouvelle, pense-t-il, car « personne n'avait songé — du moins il n'en existe pas de trace — à mettre Marie hors de la solidarité humaine. » « La première apparition certaine de l'opinion de la Vierge immaculée est, au IXe siècle, dans Paschase Radbert, etc., etc. [4] » Inutile d'observer que le célèbre abbé de Corbie n'est pas le premier qui ait parlé de l'Immaculée Conception. Mais dire que la première idée d'un dogme de foi a été trouvée au IXe siècle, en pleine barbarie, c'est annoncer la nouveauté et l'absurdité du dogme; et cependant les documents ont été produits : qui ne connaît le fameux texte de saint Augustin, interprète lui-même de tous les Pères : *incorrupta Virgo per gratiam ab omni integra labe peccati* [5]? Comme M. Martin a la bonté de nous apprendre que M. Laboulaye a réuni, dans le *Journal des Débats* des 7 et 9 novembre 1854, tous les textes sur ce sujet, nous nous permettrons de lui indiquer des ouvrages un peu plus savants, un

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 340, note.

[2] M. Lecoy de La Marche a recueilli dans une œuvre récente, *la Chaire française au moyen age*, ouvrage couronné par l'Académie française, des textes nouveaux qui attestent en ces temps la vivacité de la dévotion envers la sainte Vierge. (Paris, Didier, 1869, in-8°, p. 341-345.)

[3] *Hist. de France*, t. III, p. 403.

[4] *Id., ibid.*

[5] Serm. XXII in ps. CXVIII.

Digitized by Google

peu plus complets que deux articles de journaux, l'*Opus de theologicis dogmatibus* de Petau [1], le *Diptycha Mariana* du P. Raynaud [2] et le récent travail du P. Passaglia, *De Immaculato Deiparæ semper virginis conceptu commentarius* [3].

Le libre arbitre, on le sait, est un des grands principes soutenus par l'Église. M. Martin l'accepte aussi, mais il a soin de faire observer que « la croyance à la liberté morale a toujours été la croyance de notre pays et de notre peuple, depuis les anciens Gaulois jusqu'aux philosophes modernes, jusqu'à Descartes et à J.-J. Rousseau, et à tous ceux qui gardent avec eux l'esprit de la Gaule et de la France. » Ce serait donc là une affaire de race, de tempérament ; par conséquent, il est inutile d'en faire honneur à l'Église. Mais si d'autres peuples ont eu aussi cette croyance, que devient ce privilége, qui semble réservé, d'après M. Henri Martin, aux Gaulois et à leurs descendants ? D'autre part, si, comme le montre l'histoire, partout où l'Église catholique s'est établie, on a cru au libre arbitre, si partout où l'on a rejeté l'Église catholique, on a nié le libre arbitre, ce privilége de la race gauloise ne devient-il pas suspect, et ne faut-il pas reconnaître que c'est l'honneur de l'Église d'avoir seule fait respecter la liberté de l'homme par des nations qui se montrent partout si promptes à se précipiter et à se reposer dans une sorte de fatalisme pratique ?

Si M. Henri Martin accepte la croyance de la Trinité et du libre arbitre, il voit également avec plaisir « l'introduction dans la religion chrétienne de la fête de la Commémoration des morts, le 2 novembre ; » car, dit-il, « on retourna ainsi à un antique usage des Gaulois nos pères. » Toujours la même préoccupation. M. Henri Martin aurait pu, cependant, faire observer que, longtemps avant l'établissement officiel de cette fête, l'Église priait pour ceux qui ne sont plus. Les inscriptions des Catacombes, comme les écrits des saints Pères, comme les fragments qui nous restent des rouleaux pour les morts en portent témoignage. Amalaire, le diacre de Metz, dans son ouvrage sur les offices ecclésiastiques, dédié en 827 à Louis le

[1] Ed. de Venise, 1757, tome V, p. 163.
[2] Lugduni, 1665.
[3] Romæ, 1854, 1 vol. in-4° en 3 parties, p. 830 et suiv. — Cf. Lettre du P. Newmann au docteur Pusey : *du culte de la sainte Vierge*, trad. Paris, 1866 ; et *la Vierge Marie dans le plan divin*, par M. Aug. Nicolas, 4 vol. in-12.

Digitized by Google

Débonnaire, cite l'office des morts, et saint Augustin, dans son *Enchiridion* mentionne la fête des morts. La tradition chrétienne est constante, et il n'y a pas là un souvenir d'usage gaulois : c'est ainsi qu'à chaque phrase de M. Henri Martin, il faudrait présenter un complément, une explication.

Si M. Martin aime la prière pour les morts, il ne lui plaît pas qu'on honore leurs reliques, et il n'épargne rien pour jeter le ridicule sur l'authenticité de ces reliques : « Le clergé, dit-il, employait, pour restaurer la puissance de l'Église, toutes sortes de moyens, qui n'étaient pas tous légitimes. C'est là l'époque où l'on inventa le plus de fausses reliques pour attirer les hommages et les dons des fidèles. » Sans doute, il y eut de fausses reliques, mais toujours l'Église intervint pour arrêter les abus. Le quatrième concile de Latran [1], notamment, tenu en 1215, défendit d'exposer aucune relique sans l'approbation du Pape, et si l'on voulait être édifié sur ce point, il suffirait de lire, dans le corps du droit canon, le titre, *De reliquiis*, où les abus nés de l'avidité et de l'esprit de lucre sont si sévèrement, si justement réprimés et flétris. L'Église n'est donc point responsable s'il y a eu de fausses reliques, et ce n'est point une raison pour condamner les vraies. Le grand esprit de Leibniz le comprenait, et ne s'arrêtait pas aux difficultés qui paraissent embarrasser M. Martin : *Nihil refert*, disait-il [2], *etiamsi forte contingeret reliquias, quæ pro veris habentur, suppositias esse*. Quant aux faits cités par M. Henri Martin pour discréditer les reliques, la couronne d'épines ne « passait » pas seulement pour avoir ceint le front de Jésus-Christ, elle l'avait réellement couronné [3]. Il y a eu certainement trois villes où l'on a cru posséder la tête de saint Jean-Baptiste. Mais c'est là un effet de l'ignorance des peuples et non pas une preuve de la non-authenticité de l'une de ces reliques. La vraie tête de saint Jean-Baptiste fut apportée à Amiens à la suite de la Croisade qui conduisit les Français à Constantinople ; la tête vénérée à Saint-Jean-d'Angély était celle de saint Jean, martyr à Alexandrie ; celle vénérée à Rome était celle d'un saint Jean, prêtre. Ainsi l'ignorance peut

[1] Labbe, t. XI, p. 213.
[2] *Syst. théolog.*, p. 198.
[3] Voir, outre les auteurs anciens, le *Mémoire sur les instruments de la Passion*, par M. Rohault de Fleury. Paris, Palmé, 1870, grand in-4°, p. 199 et suivantes.

Digitized by Google

bien obscurcir un moment la vérité, mais un jour la critique vient peser les témoignages, et elle suffit à Baronius, à du Cange [1], aux Bollandistes [2] pour expliquer facilement des contradictions que l'on prétend invincibles.

Si M. Martin jette ainsi la dérision sur le culte des reliques, il semble condamner également comme une nouveauté le culte des images ; c'est la thèse des protestants, soutenue au point de vue historique par Daillé, Spanheim et autres. M. Martin écrit : « Un concile des évêques d'Orient, auquel avaient pris part deux légats du Pape, avait réagi contre les iconoclastes jusqu'au point d'ordonner qu'on adorât les images [3]. » Tout le monde a pourtant observé, et M. Martin le dit lui-même plus loin, que les actes du concile de Nicée ne relatent rien de semblable, et qu'une traduction fautive portée en Occident fut la seule cause du débat au concile de Francfort [4]. Mais l'intervention « modérée et conciliante du Pape [5] » suffit pour tout apaiser. Au surplus, il pourrait sembler naturel que les évêques allemands, occupés à combattre les restes du paganisme, fussent portés à restreindre plutôt qu'à encourager le culte des images; mais les premiers chrétiens n'avaient pas partagé cette crainte, car les peintures des Catacombes, si expressives, même du temps de la discipline du secret, si liturgiques, leur rappelaient sans cesse leurs croyances. M. Henri Martin n'a donc pas songé aux monuments des catacombes [6] ?

Tout à l'heure, M. Martin, dans un langage un peu étrange, voyait dans « l'idée de l'Immaculée Conception le terme de la réhabilitation de la femme. » Faut-il s'étonner s'il combat à présent, comme « une réaction contre nature, » le célibat ecclésiastique, enfanté par « l'exaltation ascétique des anciens jours [7] ?» M. Martin écrit : « Chez les nations protestantes modernes le mariage des prêtres fait d'eux des citoyens, sans préjudice pour l'éducation morale et intellectuelle de la nation à laquelle ils

[1] *Traité historique du chef de S. Jean-Baptiste*, in-4°. Paris, 1666.
[2] *Acta sanctorum*, Jun., t. IV, p. 711.
[3] *Histoire populaire*, t. I, p. 320.
[4] Cf. Labbe, t. VII, p. 673, 1055-1067, où sont les remarques de Sirmond, de Bini, etc.
[5] *Hist. de France*, t. II, p. 321.
[6] M. de Rossi, *Roma sotterranea cristiana, passim*. V. dans Noël Alexandre une dissertation sur le culte des images, t. VI, p. 91.
[7] *Hist. de France*, t. III, p. 97.

Digitized by Google

consacrent leurs services[1]; » d'où cette conclusion logique : les prêtres non mariés causent préjudice à l'éducation morale et intellectuelle d'une nation; première conséquence terrible du célibat. En voici une seconde : « La milice ecclésiastique, n'étant retenue par aucuns liens civils et domestiques, forma au milieu des nations comme une nation particulière qui ne connaissait de chef suprême que le pontife romain[2]. » Après avoir posé ces principes, M. Martin peut flétrir à son aise « le zèle impitoyable d'Hildebrand et de son parti pour ramener les prêtres à la continence[3], » car, dit-il, « la corruption des prêtres sort de l'excès même de la pureté qu'on exige d'eux, l'impuissance de remplir strictement certains devoirs hors de nature amenant la plupart des gens d'Église à fouler aux pieds tous les devoirs[4]. » « Il est faux, dit-il ailleurs, que le célibat, l'exception à la loi, soit supérieur à l'union, c'est-à-dire à la loi[5]. » Or, l'Église, appuyée sur le texte de saint Paul, a cependant déclaré fausse la proposition contraire. Entre la parole de M. Martin et la parole de l'Église, il est nécessaire de choisir.

« Le christianisme des Orientaux et des Latins, » continue M. Henri Martin, mettant sans doute ce christianisme en opposition, comme nous le verrons, avec le christianisme des Gaulois, ce christianisme, « en proposant pour modèle à la femme la Vierge ascétique, n'est point arrivé à un idéal vrai[6]. » Pourquoi? parce que « le christianisme affranchit la femme, mais il l'affranchit en la séparant de l'homme par l'ascétisme. » Or, « l'ascétisme chrétien est un obstacle. » Et qui lèvera cet obstacle? Reconnaissez ici la pensée chère à M. Martin : « La vraie loi des sexes reste à établir ; » or « c'est une branche de notre race demeurée purement celtique qui aura la gloire de préparer à l'ombre du vieux chêne gaulois l'éclosion de cette fleur éclatante[7]. » Et au moment de la chute d'Abélard, M. Henri Martin entonne un chant de triomphe. « Abélard

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 147.
[2] *Hist. de France*, t. III, p. 98.
[3] *Ibid.*, p. 97.
[4] *Ibid.*, t. V, p. 551.
[5] *Ibid.*, p. 355.
[6] *Ibid.*, p. 355.
[7] *Ibid.*, t. III, p. 356-357.

Digitized by Google

veut connaître d'autres émotions. Il veut vivre...[1]; » comme si ce n'était pas vivre que de garder la continence et de consacrer à Dieu sa virginité! Mais le mot est bien choisi : *il a vécu*, c'est ainsi qu'on flétrit le jeune homme qui a tari dans son sein, en se livrant aux joies homicides de la volupté, la source de tout amour et de toute vie.

Si M. Martin blâme le célibat, il reproche également à l'Église de « ne pas connaître la vraie loi des sexes, » « l'idéal vrai, » et « de ne donner au mariage qu'un but, la transmission de la vie ; » car M. Martin ignore et veut ignorer la belle définition d'un livre élémentaire, le catéchisme du concile de Trente : *Matrimonium est viri et mulieris maritalis conjunctio inter legitimas personas individuam vitæ consuetudinem retinens*[2].

M. Henri Martin, qui ne paraît pas même soupçonner les grandeurs dont Dieu a revêtu l'âme chrétienne, soit qu'il l'appelle à son service dans les privations du cloître ou dans les liens sacrés du mariage, ne soupçonne pas davantage la grandeur de l'obéissance volontairement acceptée qui ennoblit la vie du religieux. Sans doute, il parle en termes généraux « des services immenses que rendirent les moines[3], » mais il déplore ce principe d'obéissance qui en fut, dit-il, « la triste compensation. » Comme si le soldat obéissant aux ordres de son capitaine remplissait un rôle en opposition avec la dignité humaine, la raison et la vérité; comme si cette vertu de la discipline militaire, qui fait la force et l'honneur de l'armée, était une triste compensation des services rendus à la société! Le cloître, où tant d'âmes vaillantes sont allées porter leurs trésors d'amour et d'énergie, semble à M. Martin un lieu d'affreux tourments. Lisez la page où l'auteur parle d'Héloïse, et la glorifie de « ne pas être à Dieu, et de protester contre la vie monastique » qu'elle a embrassée ; on y respire une étrange volupté : « Héloïse ne subit pas la mort mystique du cloître, elle ne se repent jamais, sinon des fautes, au moins de l'amour; sa conscience

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 315.

[2] Le P. Perrone, *Prælect. theolog.*, t. VII, p. 219, résumant la doctrine, écrit : « Gratia confertur ad sanctificandam viri et mulieris legitimam conjunctionem, ad uniendos arctius conjugum animos atque ad prolem pie sanctequ in virtutis officiis et fide christiana instituendam. »

[3] *Hist. de France*, t. II, p. 35.

Digitized by Google

n'accepte jamais l'ascétisme monastique; elle proteste éternellement dans son cœur. Elle n'est point à Dieu, parce qu'elle sent que la femme *ne doit pas* s'élever seule à Dieu, parce qu'elle ne connaît pas cet ordre *véritable* où l'on est à la fois à Dieu et à la créature, ou pour mieux dire à la créature en Dieu[1].» On ne s'étonnera pas de voir M. Martin, qui déclare que « l'amour des femmes est la lumière et la flamme de la vie[2], » que « l'amour est le véritable esprit de vie qui doit expliquer la femme[3], proclamer Héloïse « la grande sainte de l'amour[4]. » Ce mot suffit. L'auteur ne comprend pas le célibat, il le condamne; il ne comprend pas davantage la virginité, ce sacrifice des âmes généreuses au plus pur des amours.

Ce ne sont point les seules différences à signaler entre la morale philosophique de M. Henri Martin et la morale chrétienne; aussi bien, il faut montrer comment M. Martin expose la morale chrétienne. En la voyant défigurée sous les coups de sa plume, il ne faut point s'étonner si ensuite on le voit la repousser avec dédain. A propos de l'*Imitation de Jesus-Christ*, il est peut-être hasardé de dire : c'est « une œuvre comme impersonnelle de remaniements successifs comme pour les poëmes cycliques et davantage encore[5]; » il y a certainement inexactitude à prétendre que « depuis le XVIe siècle il semble que l'Église ait fait prévaloir avec intention l'original latin[6], » car les faits rappelés par M. Tamizey de Larroque démontrent le contraire[7]; mais enfin M. Martin fait un grand éloge de l'*Imitation*, « ce livre qui n'a pas vieilli et ne vieillira pas[8], » et « pourtant, » selon lui, « il y a des réserves légitimes, essentielles à faire, il y en a au point de vue des destinées éternelles de l'âme (!!), il y en a au point de vue des devoirs de l'homme sur cette terre[9]. » Il fait alors « les réserves du citoyen, » et opposant, dans une sorte de dialogue, les maximes, fort mal comprises par lui, de l'*Imitation*, avec celles de la

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 316-17.
[2] *Ibid.*, p. 390.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 84.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 317.
[5] *Ibid.*, t. V, p. 558.
[6] *Ibid.*, p. 561, note.
[7] *Annales de Philosophie chrétienne*, avril 1863, p. 276.
[8] *Hist. de France*, t. V, p. 559.
[9] *Ibid.*

Digitized by Google

philosophie, il voit dans l'humilité chrétienne un abaissement de la dignité humaine, dans le renoncement chrétien, la perte de toute énergie morale, de toute indépendance, de toute fière activité; puis il s'écrie : « Ce n'est pas avec ces maximes qu'on sauve l'humanité ni la patrie[1]. » Sans doute, mais ce ne sont pas là des maximes chrétiennes, ce ne sont point leurs conséquences. Ainsi toujours le préjugé est mis à la place de la vérité, et on combat ce préjugé comme s'il était la vérité dont il a pris la place. L'opposition de bien des cœurs généreux contre le christianisme ne vient que de cette incroyable méprise[2].

Nous nous sommes étonné tout à l'heure en entendant M. Martin faire ses réserves au point de vue des destinées éternelles de l'âme, admises par l'auteur de l'*Imitation;* il va compléter sa pensée en niant l'enfer. L'Église, dit-il, accepte « sur la destinée de l'homme des solutions qui ne sont pas satisfaisantes[3]. » Saint Thomas en a résumé « la théorie. » « On y touche du doigt toutes les conséquences de ce dogme des supplices éternels qui avait pu jadis exercer une terreur salutaire sur les Barbares convertis et sur les Romains dégénérés, mais qui, depuis le XIe siècle, c'est-à-dire depuis l'ouverture des persécutions religieuses, couvrait la chrétienté d'une horreur croissante, et semblait relever les autels de Moloch sous le nom du Christ. L'enfer de saint Thomas, ou plutôt de l'école, est monstrueux; son paradis est inconséquent...; il n'y subsiste que la charité, et quelle charité que celle qui se réjouit des tourments des damnés[4] ! » M. Henri Martin ne présente pas exactement dans cette dernière phrase la pensée de saint Thomas. Dans le supplément à la *Somme,* (quest. 94., art. 3), le grand docteur pose la question, et, suivant son habitude, présente les objections, puis il conclut : « Les saints dans le Ciel ne se réjouiront pas des peines des damnés considérées en elles-mêmes, mais ils s'en réjouiront *par accident,* en contemplant en elles la justice divine et leur

[1] *Histoire de France,* t. V, p. 560.
[2] M. Léon Gautier dans son opuscule : *Comment faut-il juger le Moyen Age,* a très-bien résumé la méprise de l'école rationaliste au sujet de la morale.
[3] *Hist. de France,* t. IV, p. 276.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

affranchissement de tous ces maux. Une chose peut être la matière de la joie de deux façons : 1° par elle-même, quand on se réjouit d'une chose comme telle : les saints ne se réjouiront pas ainsi du sort des impies. 2° par accident, c'est-à-dire en raison de ce qui lui est adjoint. Les saints se réjouiront de la sorte des peines des impies, en considérant en elles l'ordre de la justice divine et leur propre affranchissement qui sera pour eux le sujet de joie. Ainsi la justice divine et leur délivrance seront par elles-mêmes la cause de la joie des bienheureux, mais la peine des damnés ne le sera que par accident. » Saint Thomas refute ensuite les objections présentées. Si M. Martin eût compris toute la thèse, s'il eût fait la distinction et présenté les considérations à l'appui, il me semble qu'il n'aurait pas écrit la phrase que j'ai citée, l'opinion de saint Thomas étant ainsi très-raisonnable et très-compréhensible.

L'auteur de l'*Histoire de France* nous montre ensuite comment ce dogme de l'enfer a été inventé, car M. Henri Martin est intrépide lorsqu'il s'agit de retrouver des origines : « Le dogme des peines éternelles, dit-il, s'est établi dans l'Église, malgré les efforts des grands docteurs chrétiens d'Égypte, qui gardaient sur ce point les traditions des anciennes religions et des anciennes philosophies... On en vint à croire que les erreurs dans le dogme jetaient les âmes qui s'y obstinaient dans le malheur éternel[1]. » Je me sens humilié vraiment de rencontrer, dans un ouvrage réputé savant, tant d'erreurs en si peu de lignes. Je conçois très-bien que, du moment où la créature marche, indéfiniment nous dit-on, vers la perfection, — ce qui est le dogme de la perfectibilité adopté par les rationalistes, — il ne peut y avoir d'enfer ; mais cela n'empêche pas de respecter l'histoire. La réalité de l'enfer est certifiée par la parole même de N. S. Jésus-Christ : *Recedite a me, maledicti, in ignem æternum* (S. Matth., c. xxv, v. 41).... *et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam* (*ib.*, v. 46). Tous les premiers Pères, Clément, Polycarpe, Irénée, Tertullien, Minucius Félix, etc., sont unanimes pour parler « des peines éternelles, » « du feu inextinguible, » « de l'éternelle damnation. » On peut admettre qu'Origène, un de ces grands docteurs

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 48.

Digitized by Google

chrétiens d'Égypte, auquel M. Martin fait allusion, fut condamné par le concile de Constantinople ; et pourtant il faudrait lire sur ce point les observations savantes d'Héfélé [1]. Mais il n'importe, car si Origène fut condamné, la croyance contraire à la sienne était donc établie ; et en fait, elle l'était. L'opinion d'Origène, à ce sujet, lui était particulière, et encore est-il possible de l'expliquer, comme l'a fait récemment le docte professeur de l'Université romaine, Vincenzi [2].

M. Martin nomme aussi S. Augustin comme un des *inventeurs* de l'enfer. « S. Augustin, dit-il, contribua plus que personne à imprimer au christianisme un caractère sombre et terrible qu'il n'avait pas à son origine. Il oppose à Pélage l'impuissance radicale de l'homme viciée par la chute originelle en Adam, et la grâce donnée arbitrairement aux uns et non aux autres, en vertu de la prédestination (ce qui, j'en demande pardon à M. Martin, n'a jamais été la doctrine ni de S. Augustin ni de l'Église), qui a pour corrélatif la destination des non-élus à la damnation éternelle. » Pour tenir ce langage, M. Henri Martin doit ignorer complétement tous les écrits des Pères, et nous serions tentés de l'engager à lire, outre les pages très-solides de Petau, auxquelles il faut souvent revenir comme à un résumé excellent de nos grands docteurs, le premier volume de cet ouvrage de Vincenzi que nous signalions tout à l'heure, et où se trouve une réfutation complète des paralogismes émis contre l'éternité des peines par ceux qui en appellent sans cesse à la justice et à l'amour de Dieu, sans comprendre que c'est précisément la justice et l'amour infinis d'un Dieu qui ont créé un enfer sans fin. M. Martin ne le comprend pas, et il écrit bravement : « Les conceptions ecclésiastiques sur cette vie et sur l'autre sont incompatibles avec le nouveau monde moral qui commence au XIe siècle [3]. »

Quant aux traditions des anciennes religions et des anciennes philosophies, je sais très-bien que des sages ont soutenu le système de la métempsycose, qui n'aboutit à rien dans une question où une conclusion est évidemment le seul terme

[1] *Hist. des Conciles*, trad. de M. l'abbé Delarc, t. III, p. 397, 477 et 515.

[2] *S. Gregorii Nysseni et Origenis de æternitate pœnarum in vita futura, omnimoda cum dogmate catholico concordia*, per Aloisium VINCENZI in Rom. archigymnasio litterarum hebraicarum profess. Romæ, 1864-1865, 4 vol.

[3] *Hist. de France*, t. III, p. 400.

Digitized by Google

raisonnable et possible ; je sais que Platon envoyait même les âmes des hommes coupables dans le corps de bêtes ou d'hommes jusqu'à ce qu'elles fussent purifiées, bien qu'à la fin de son *Gorgias* il n'admette pour les grands coupables aucun terme à leur châtiment ; mais je sais mieux encore que l'antiquité, prise dans son ensemble, a cru profondément à l'éternité de la vindicte divine dans un monde futur. M. Henri Martin a-t-il donc oublié le fameux :

.... Sedet *æternumque* sedebit
Infelix Theseus...

et l'*Immortale jecur tundens* de Virgile? il ne se rappelle donc pas l'interrogation d'Ovide au sujet de Sisyphe :

Cur perpetuas patitur pœnas?

Voilà la tradition du genre humain! Elle prouve au moins que si l'enfer est une invention humaine,—découverte, comme dit M. Martin, « lorsqu'on en vint à croire que les erreurs méritaient un malheur éternel[1], » — cette invention remonte assez haut dans l'histoire [2].

M. Martin n'a-t-il pas, d'ailleurs, réfléchi que « le dogme de l'éternité des peines est invinciblement lié, comme disait le P. Lacordaire, à la notion invincible aussi de la différence du bien et du mal, et que quiconque sent cette différence avec énergie et profondeur, sent du même coup la nécessité d'une irrémédiable séparation entre les âmes qui ont été jusqu'au bout les instruments du mal et celles qui ont été jusqu'à la fin les organes incorruptibles du bien [3]. »

Le dogme de l'enfer est repoussé par M. Henri Martin, mais celui du purgatoire est accueilli avec faveur. Pourquoi? « C'était des traditions *purement* celtiques, répond M. Martin, qu'avait dérivé sur le christianisme la donnée profonde du Purgatoire [4]. » Grâce à ce secours, la pensée catholique fait « un effort vers des conceptions plus larges. » Tel est le système : tout ce que

[1] *Hist. de France*, t. V, p. 110.
[2] Cf. *Histoire des dogmes* du docteur Klee, trad. par l'abbé Mabire (1848), 2 vol. — M. Ernest Havet (*Revue contemporaine* du 15 août 1869) ne croit pas non plus à l'enfer : « Notre imagination, dit-il, est devenue trop juste et trop humaine pour supporter même avec Virgile l'idée de pareilles souffrances. »
[3] *Confér. de N.-D.*, 72e confér.
[4] *Hist. de France*, t. V, p. 110.

Digitized by Google

M. Martin trouve juste vient des Celtes, même ce qui n'en vient pas, comme le purgatoire; ce qu'il estime irrationnel appartient en propre à l'Eglise.

Nous avons trouvé dans l'*Histoire de France* de M. Henri Martin bien des attaques contre les croyances catholiques; cependant je ne sais s'il y en a de plus évidente que celle où, dans une page étrange, un écrivain qui passe pour instruit vient reprendre pour son propre compte les opinions vingt fois réfutées des protestants contre l'Eucharistie[1]. Écoutons : « Du IIe au Ve siècle, les Pères avaient exprimé des opinions fort diverses sur le vrai caractère du rite fondamental de l'Église de cette grâce suprême (Eucharistie), de cette *communion* par laquelle les chrétiens renouvelaient la *cène* du Christ et s'unissaient collectivement au Sauveur. » Suit une analyse des opinions des Pères : « S. Irénée, en admettant la présence réelle, établissait que le pain et le vin demeuraient unis au corps du Sauveur. » Ici M. Martin a soin de nous faire observer que c'est la consubstantiation de Luther. « S. Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, etc..., n'avaient cru qu'à la présence spirituelle, mystique ou figurée de Jésus-Christ. » Nouvelle note de M. Martin pour nous indiquer que c'est la doctrine de Zwingle et de Calvin. « S. Cyrille, le premier peut-être, dit l'auteur, avait posé nettement la transsubstantiation; S. Augustin se prononce pour le sens figuré. La question était demeurée comme flottante et réservée. Le deuxième concile de Nicée vote (*sic*) en 780 pour la présence réelle[2]... » On croit rêver en lisant ces pages, où l'ignorance la plus profonde de la patristique et de l'exégèse se révèle à chaque mot : mais ce qui étonne le plus ici, ce n'est pas encore l'ignorance, c'est le sérieux avec lequel cette ignorance est donnée pour de la science[3].

[1] La page de M. Henri Martin se retrouve. entre autres, dans Baumgarten-Crusius, *Compendium de l'histoire des dogmes chrétiens*, t. II, p. 350, et dans Hagenbach, *Histoire des Dogmes*, t. I, p. 187.

[2] *Hist. de France*, t. III, p. 90.

[3] Nulle part saint Irénée n'établit la doctrine qu'on lui prête; il dit au contraire: « Eum qui ex creatura panis est, accepit et gratias egit, dicens : *hoc est meum corpus*, et calicem similiter, qui est ex ea creatura quæ est secundum nos, suum sanguinem confessus est et novi testamenti novam docuit oblationem. » *Contra hæreseos*, lib. IV. c. 17. Saint Irénée ne dit pas : « hoc est *cum meo corpore*. » Tertullien dit : « Panem accipiens, illum corpus suum fecit » (Lib. IV, *contra Marcionem*, c. XL), et : « Caro corpore et sanguine Christi vescitur. » (*De resurrect. carnis*, c. VIII.) Parlant de ceux qui reçoivent indignement l'Eucharistie, il les

Digitized by Google

Si, lors de l'hérésie de Bérenger au sujet de l'Eucharistie, l'Église se montre patiente et attend avant de frapper le retour du fougueux écolâtre, cette patience semble à M. Henri Martin la preuve du peu de certitude et de fixité que l'Église a dans sa doctrine : « Tant de modération, dit-il, et il faut bien le dire, afin d'être exact, tant d'hésitation sur un point de dogme parmi tant de violence sur tous les autres points, font de l'histoire de Bérenger une des parties les plus caractéristiques de l'histoire religieuse du XIe siècle. » Ainsi, tout est préparé pour amener cette conclusion générale que, la religion ayant été « faussée, » ses doctrines furent peu à peu introduites, après avoir été inconnues aux premiers siècles de l'Église, au temps où elle était dans sa pureté. Tout doit se plier à cette démonstration.

IV

Mais il est une croyance, capitale dans la religion catholique, dont M. Henri Martin s'efforce de nous faire toucher du doigt l'invention, c'est le pouvoir du pape dans l'Église. Aux expressions souvent employées par M. Martin d' « évêque patriarche de Rome, » de « patriarche de l'Occident, » et autres analogues, on reconnaît un disciple de Mosheim, de Plank et de Neander.

compare aux Juifs, et dit : « Semel Judæi, Christo munus intulerunt, isti quotidie corpus ejus lacessunt. » *Lib. de Idolat.*, c. VII. Tertullien croyait-il donc à une simple figure du corps de Jésus-Christ ? Saint Augustin se prononce-t-il pour le sens figuré, lorsqu'il dit : « Mediatorem Dei et hominum, hominem Christum Jesum, carnem suam nobis manducandam bibendumque sanguinem dantem fideli corde et *ore* suscipimus. » Lib. III. *Contra advers. legis*, n° 33.

Voir tous les textes dans Bellarmin : *Disputation. de controversiis christ. fidei*, t. III, p. 251. Dans Petau, *l. c.*, t. II, p. 95. Dans Perrone, *Prælect. theol.*, t. VI, p. 194. Dans Arnaud, *La perpétuité de la Foi dans l'Eucharistie :* ce qui vaut mieux que de renvoyer, comme le fait M. Martin, « à un résumé impartial, dit-il, des doctrines des Pères sur l'Eucharistie, inséré dans l'*Encyclopédie nouvelle.* » Chaque fois que la science vient secouer la poussière des siècles amassée sur de vieux manuscrits, elle y retrouve attestée la croyance de l'Eglise à la présence réelle. Cf. cardinal Maï : *Scriptorum veterum collectionis Vaticanæ.* Romæ, 1825-1838, 10 vol. in-4°, t. IX, p. 623 et *passim*: *Spicilegii Romani.* Romæ, 1839-1844, in-8°, *passim*, et *Nova Patrum Bibliotheca.* Romæ, 1852-1854, 7 vol. in-4°; et le Dr Dietrich, *Codicum Syriacorum specimina quæ ad illustrandam dogmatis de cœna sacra necnon scripturæ syriacæ historiam fucerent.* (Marburgi, 1855, gr. in-4°.)

Digitized by Google

Leurs théories sont connues et se résument en ces mots : au Ier siècle, chaque fidèle est tout à la fois son prêtre et son chef; au IIe siècle, les paroisses se groupent autour du pouvoir épiscopal; au IIIe, les évêques se subordonnent aux métropolitains; au IVe, Antioche en Asie, Alexandrie en Afrique, Rome en Europe prédominent. M. Martin dit formellement qu'au commencement du IVe siècle (au moment où, vous vous le rappelez, le christianisme se fausse), « la préséance de l'Évêque ou pape de Rome n'était pas la domination. » « Le premier acte solennel, dit M. Martin [1], qui ait accordé à l'Évêque de Rome une supériorité non de simple préséance, mais de juridiction, est la décision du concile de Sardique de 344. » Assertion bien inconsidérée, l'histoire des trois siècles antérieurs au concile l'atteste, car toute la question ici est de savoir si les droits que le synode de Sardique reconnaît au pape lui étaient attribués pour la première fois, ou s'il ne les avait pas auparavant. Pierre de Marca, Dupin, Richer, soutiennent l'innovation, je le sais; mais Noël Alexandre [2], quoique très-gallican lui aussi, a démontré d'une manière irréfutable, comme le constate le docteur Héfélé, qu'il n'en était pas ainsi, que le principe de l'appellation était déjà contenu dans l'idée de la primauté, et qu'en fait ce principe avait été mis en pratique avant la tenue du concile de Sardique, qui n'avait ainsi fait que définir et proclamer un droit antérieur [3].

En suivant sa double thèse favorite, M. Henri Martin montre, d'une part, l'évêque de Rome s'avançant vers la domination, et d'autre part la Gaule, toujours parce qu'elle est fidèle à la vérité, très-opposée à l'établissement de cette prééminence. Nous avons déjà fait observer que, dans le fait de l'addition du *filioque procedit*, M. Martin avait posé cette double conclusion, car toujours M. Martin accuse les papes d'usurpation et de despotisme. « C'est bien là, dit-il quelque part après avoir cité une lettre du pape Étienne III, c'est bien là ce mélange d'adresse et d'orgueil sans bornes, cet abus de l'anathème et de l'hyperbole biblique, cette application forcée des choses

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 128.
[2] *Hist. eccles.*, sæcul. IV, dissert. 28.
[3] Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, t. II, p. 559; Gorini, *Défense de l'Eglise*, t. III, p. 213, et les grands savants italiens des XVIIe et XVIIIe siècles.

Digitized by Google

saintes aux intérêts de la politique mondaine; ce peu de scrupule sur le choix des armes et des moyens, et, en même temps, par un singulier contraste, cette forte conviction de son droit et de sa mission, et ce sentiment social qui rendirent la papauté si imposante jusque dans ses plus grands excès et ses plus éclatantes erreurs [1]. » Si parfois, comme pour Innocent III, M. Martin accorde que « les papes ont eu raison de défendre les droits de la famille, » il les accuse encore « d'oublier qu'il n'est pas permis de faire justice par des moyens injustes [2]. » Reprenons donc avec M. Henri Martin la trace de l'usurpation.

L'auteur représente d'abord les pontifes romains « cherchant un titre qui les distinguât des autres évêques, et n'ayant pas encore songé à s'attribuer exclusivement celui de pape [3]. » Lorsque ce titre leur est communément donné : « Le pape, dit-il, arriva à ses fins. » Puis il montre un pape désignant un roi, car M. Martin accepte, même dans son *Histoire populaire*, la consultation de Pépin et la réponse du souverain Pontife, dont M. l'abbé Mury a fortement attaqué ici même l'authenticité, ce fait étant resté ignoré de la plupart des annalistes contemporains et n'ayant laissé aucune trace dans les archives de France, d'Allemagne et d'Italie [4]. Après avoir signalé un pape répondant à une question politique qu'on lui posait, M. Martin continue à noter les étapes dans la voie de l'usurpation. Voici un pape qui convoque des conciles en France, en voici un autre qui menace d'excommunication des évêques, en voici un troisième qui pousse l'audace jusqu'à les déposer.

M. Martin écrit d'abord : « Le concile (convoqué par S. Boniface) se tint avec l'autorisation du pape, qu'on n'avait pas demandée jusque-là pour les assemblées des évêques de Gaule. » Assurément, avant d'écrire cette phrase, M. Henri Martin n'a pas ouvert une collection de conciles; il y aurait lu, entre autres choses, une lettre du pape Hilaire, adressée à tous les évêques de la Gaule, pour recommander la tenue annuelle

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 254.
[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 231.
[3] *Hist. de France*, t. II, p. 221.
[4] *La consultation du pape Zacharie*, par l'abbé Mury, dans la *Revue des questions historiques* du 1er avril 1867, t. II, p. 464.

Digitized by Google

des conciles provinciaux [1]. Rien ne montre que le pape Hilaire ait fait alors une innovation, mais ce seul fait explique pourquoi, lorsque la discipline ecclésiastique se relâcha et qu'on voulut la rétablir, S. Boniface s'adressa au souverain Pontife : il put alors lui dire : *præceptum judicium apostolicæ Sedis cum canonibus ecclesiasticis præsto habere cupio.* Il n'y a là rien d'étonnant, rien de nouveau. S. Boniface demandait au pape Zacharie de faire observer les ordonnances du pape Hilaire, les prescriptions continuelles des conciles [2], et rien ne dénote ici l'accroissement du pouvoir pontifical.

Je passe au second fait cité par M. Henri Martin pour justifier sa thèse : il s'agit des rapports de Grégoire IV avec les évêques réunis à Worms. Là, du moins, parviendrons-nous à saisir, d'une part la trace d'une usurpation, de l'autre celle d'une opposition de la France à ces actes de despotisme papal? Oui, selon M. Martin, car, dit-il, « les évêques se jurèrent de résister au pape [3]. » Etait-ce par l'entraînement d'un jour, ou par la conséquence d'un principe posé? Évidemment M. Martin accepte cette dernière solution : « L'épiscopat gallo-frank, avait-il dit précédemment, n'était pas plus disposé à se laisser gouverner par le pape que par l'empereur [4]. » Or, si M. Martin avait expliqué que la France était alors divisée en deux partis, celui de Louis le Débonnaire et celui de ses fils; que ceux-ci, ayant exploité à leur profit la venue du pape en France, Louis le Débonnaire se hâta de convoquer à Worms les évêques de son parti; que le pape ordonna à ces évêques de venir le joindre, mais que ceux-ci, croyant voir en Grégoire IV un ennemi de Louis, refusèrent en menaçant le pontife d'excommunication; que Grégoire IV, fidèle à sa pensée, ne cessait de parler de sa « légation d'union et de paix; » si, dis-je, M. Martin avait présenté ces faits dans leur suite réelle, tout s'expliquerait naturellement. Les évêques dévoués à Louis le Débonnaire ne pouvaient pas plus représenter la Gaule que les évêques attachés au parti de ses fils, et l'on verrait un pape gémissant de la division entre les évêques et désireux de l'apaiser [5].

[1] Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, p. 129. — Mansi, t. VII, p. 934.
[2] Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, trad. de M. l'abbé Delarc, t. IV.
[3] *Hist. de France*, t. II, p. 395.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 379.
[5] L'abbé Gorini, *Défense de l'Eglise*, 2e édition, t. II, p. 383.

Digitized by Google

Le pape est tout d'abord « étonné et effrayé, » dit M. Martin, de cette résistance épiscopale, et pour le rassurer et lui rendre courage, il fallut qu' « on lui rappelât ses droits en lui présentant des maximes confirmées par les papes ses prédécesseurs, maximes, dit M. Martin, déjà propagées depuis un demi-siècle par le *Liber capitulorum* d'Inghelram, et depuis par le recueil des fausses décrétales. »

Arrêtons-nous un moment, car plusieurs observations doivent être présentées sur ce point.

Le dernier éditeur du recueil des fausses Décrétales, le savant M. Hinsch [1], a éclairci bien des questions : ainsi il a prouvé que le faussaire, auteur des *capitula* publiés sous le nom d'Inghelram, était contemporain du faussaire qui publia la collection attribuée à Isidore. — M. Henri Martin, en s'appuyant sur M. Laferrière, dit que le recueil des fausses décrétales a été publié entre 836 et 857; or, M. Hinsch a précisé davantage, et montré qu'il a dû être écrit entre 847 et 853, et plus vraisemblablement en 851 ou 852. Déjà Knust et Eichorn avaient indiqué l'année 845, Gœcke et Weizsacker les années 846 ou 847. — M. Martin adopte l'opinion de Ballerini, de Knust, etc., que les fausses décrétales ont été fabriquées à Mayence; mais M. Hinsch a très-bien prouvé que cette opinion ne peut être acceptée, et que c'est plutôt à Reims que la collection a dû être écrite. — On ne saurait non plus affirmer que l'auteur est un diacre de Mayence nommé Benoît. Knust et Walter l'ont soutenu, mais Wasserschleben et Ch. de Noorden ont chacun un autre candidat, et le plus sûr est de dire avec M. Hinsch : on ignore encore l'auteur de cette compilation.

Mais ce qui est plus grave que d'errer sur ces détails secondaires, c'est d'affirmer, comme le fait M. Martin, que « l'auteur a eu pour but de refaire à l'Église une fausse histoire afin de faire remonter jusqu'aux premiers âges du christianisme les titres de la monarchie ecclésiastique que les papes du IXe siècle voulaient fonder. » En effet, la plus grande partie des Décrétales traitant de la déposition des évêques, on peut présumer

[1] *Decretales pseudo-Isidorianæ et capitula Angilranni*, in-4° (Lipsiæ, 1863). Cf. *Revue des questions historiques*, t. II, p. 593 (1er avril 1867) : *Une nouvelle édition des fausses décrétales.*

Digitized by Google

avec M. Hinsch que l'auteur a voulu ainsi restaurer l'état ecclésiastique corrompu et bouleversé pendant de cruelles guerres civiles. Son but est celui poursuivi par les meilleurs esprits de cette époque, le but des conciles contemporains de Paris (829), d'Aix-la-Chapelle (836), de Meaux (845), de Paris encore (846), et en comparant les décrets de ces conciles avec les textes de la collection, on voit pourquoi l'auteur s'est occupé de certaines questions, pourquoi il en a négligé d'autres. M. Martin se trompe donc évidemment sur l'intention de l'auteur des fausses décrétales. Il se trompe aussi lorsqu'il écrit : « Rome saisit avec empressement l'arme redoutable qu'on lui tendait[1]. Les évêques gallo-franks essayèrent de repousser l'invasion de ces décrétales. » Car ce sont précisément les évêques de France qui, les premiers, acceptèrent les décrétales; elles ne furent pas connues à Rome avant 864, c'est-à-dire dix ans après leur apparition en France, et c'est très-probablement un évêque français qui les y apporta.—« Ce grand arsenal de mensonges a-t-il servi aussi puissamment Rome » que le prétend M. Henri Martin? Un travail complet, définitif à ce sujet, n'a pas encore paru : on l'attend de M. Hinsch; toutefois, on peut dire dès aujourd'hui, après une étude des textes, que les fausses décrétales, œuvre coupable d'un faussaire, n'ont pas eu sur les idées et sur les faits l'influence que l'on s'efforce de leur prêter. On s'imagine que les fausses décrétales ont bouleversé toute la discipline, et qu'en dehors d'elles il n'existe aucun monument authentique et ancien : mais ce serait là ignorer complétement l'histoire de nos origines chrétiennes.

Cependant, le mouvement signalé par M. Henri Martin continue : « L'autorité du Saint-Siége de Rome est partout en progrès, » lit-on dans l'*Histoire populaire ;* « l'accroissement de l'action papale était le fait habituel de chaque jour, » lit-on dans la grande *Histoire.* Aussi voyons-nous le pape Nicolas Ier, « le vrai fondateur de la monarchie papale[2], » faire déposer, sans convoquer de concile en Gaule, par une assemblée d'évêques italiens, les deux principaux prélats d'Austrasie. — « C'était là, dit l'auteur, un coup bien hardi et une grande usurpation de

[1] *Hist. de France,* t. II, p. 396, note.
[2] *Ibid.,* t. II, p. 456.

Digitized by Google

pouvoir, et jamais, dans les anciens temps, les évêques gaulois n'eussent souffert pareille chose [1].» Ici encore, sans nous laisser intimider par ces grands mots, étudions les faits. Le pape avait décidé qu'un synode se réunirait à Metz pour examiner les difficultés soulevées par le mariage de Lothaire et de la reine Theutberge. Pendant ce temps, Lothaire épousa Waldrade; alors le pape Nicolas ordonna aux évêques de se rendre au synode pour juger la conduite de Lothaire, conduite qui, en vertu des lois de cette époque, ressortissait à leur juridiction. Mais le légat du pape, gagné par Lothaire, ne convoqua pas tous les évêques, en sorte qu'il ne se trouva à Metz, en 863, que des évêques lorrains, dévoués à Lothaire, pour confirmer la sentence portée à Aix-la-Chapelle, contre la reine Theutberge, par des prélats trop complaisants. Que fait alors le Pape? Il évoque l'affaire à Rome, où, du reste, les deux archevêques de Cologne et de Trèves, promoteurs de la sentence dictée à Metz, sont venus le trouver pour obtenir son approbation. Ceux-ci présentent, à cet effet, un mémoire au souverain Pontife, qui réunit un synode, examine l'affaire, puis, d'accord avec le synode, déclare nul l'arrêt porté à Metz, comme arraché par la violence, et prononce la déposition des deux archevêques. En fait, le souverain Pontife a parfaitement raison, M. Martin le reconnaît : « L'opinion générale, dit-il, ratifia une usurpation qui agissait au nom de la justice et de la morale chrétienne [2].» Aussi, dit M. Martin, « l'occasion était bien choisie pour renverser la discipline ecclésiastique tout entière au profit d'un despotisme tout nouveau. » Mais ce *despotisme* n'était pas une nouveauté, et le droit était aussi pour le souverain Pontife. Nicolas Ier agit légalement; il serait trop long d'en rapporter ici les preuves, les textes sont partout[3], et alors même, en France, le concile de Troyes (867), s'adressait à Nicolas pour le prier « de maintenir par une constitution nouvelle les usages et décrets disciplinaires que doivent observer les évêques, en sorte, disait-il, que personne ne soit destitué sans qu'on ait auparavant consulté à son sujet le Pontife romain [1]. » Il n'y a donc ici aucune usurpation de pouvoir,

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 117.
[2] *Hist. de France*, t. II, p. 455.
[3] Zaccaria, *Antifebronius vindicatus*, trad. Peltier, t. III, p. 349. Bouix, *Tractatus de Papa*, t. I, p. 175; *du Concile provincial*, p. 292-299.

Digitized by Google

et c'est vainement que M. Martin prétend que « la vieille doctrine de l'indépendance épiscopale était chaque jour plus ébranlée par le principe de la monarchie papale. » Aux yeux de M. Martin, l'Orient, en se séparant de Rome, aurait également protesté en faveur de cette vieille doctrine, car, dit-il, « le véritable obstacle était moins encore la dissidence dogmatique sur la procession du Saint-Esprit que la crainte trop fondée qu'avaient les Grecs du despotisme de l'Église romaine. » Et voici l'approbation donnée à cette conduite : « Les Grecs conservaient mieux (que les Latins) les traditions disciplinaires de la primitive Église et de son gouvernement épiscopal, et ne voulaient pas se soumettre à la monarchie du Pape ni aux principes des fausses Décrétales. » En parlant ainsi, M. Martin invoque des raisons fausses, donne à l'Église grecque une attitude qu'elle n'a pas eue, et ne dit pas, avec l'histoire, que la séparation de l'Église d'Orient et de l'Église d'Occident a été en grande partie le résultat de cette soif de domination qui, du jour de la fondation de Constantinople, a dominé les patriarches de la nouvelle ville, jaloux de la prééminence de Rome.

En Occident, dit M. Martin, « un grand acte politique donna à la papauté une constitution nouvelle. » Il s'agit de l'organisation de ce collége des cardinaux qui apparaît à toutes les époques de l'histoire, et auquel on remit alors l'élection du souverain Pontife. Que veut dire M. Martin par ce mot *nouvelle?* Veut-il dire que la papauté a modifié les conditions de son existence en modifiant le mode de l'élection des souverains Pontifes? Qui songe à le nier et pourquoi l'en blâmer? Qui songe à dire que la papauté a existé au xe siècle comme elle exista au IIe siècle, qu'elle existe au XIXe siècle selon les mêmes lois qui la régissaient au xe? Personne, et s'il en était ainsi, on lui reprocherait justement l'immutabilité de son gouvernement. Non, la papauté s'accommode aux temps où elle vit. Immuable dans son essence, elle a su, lorsqu'il le fallait, transformer son mode d'existence. Or, quiconque connaît l'histoire de ces temps ne pourra s'étonner qu'il y eût alors pour la papauté nécessité de s'affranchir des influences perverses qui depuis deux siècles s'efforçaient de la dominer. Remettre

[1] Labbe, t. X, p. 378.

Digitized by Google

l'élection du Pape aux seuls cardinaux était un moyen d'assurer au choix une indépendance qui autrement n'existait pas. Nicolas Ier reconnut cette nécessité, c'est là son titre de gloire. Il n'y eut pas usurpation, il y eut délivrance; il n'y eut pas ambition, mais perception très-claire des besoins du temps, et on y donna satisfaction par un développement pacifique, régulier, de l'organisation intérieure de la papauté.

M. Henri Martin attribue à Hildebrand cette constitution de Nicolas Ier : « il la dicta au Pape, » écrit-il [1], évidemment pour mieux montrer le commencement de cet envahissement de la cour de Rome, tant reproché à Grégoire VII. La pensée de M. Martin ne se dissimule pas : « Alexandre II, dit-il ailleurs [2], ou plutôt le puissant génie qui gouvernait sous son nom, marchait presque ouvertement au véritable but du parti papal, c'est-à-dire à déduire de la souveraineté spirituelle, conquise par la suprématie des Papes, la suprématie temporelle sur tous les peuples chrétiens ; » c'est l'idée attribuée à Grégoire VII.

Grégoire VII, écrit M. Martin, « voulait fonder la théocratie, c'est-à-dire le gouvernement de Dieu représenté par le Pape ;» il « prétendait faire sortir de la hiérarchie féodale les évêques et les abbés ;» il voulait « le renversement de la société féodale; cette societé se défendit. » — Je le demande avec confiance à tout homme ayant étudié les temps où vécut Grégoire VII, son œuvre est-elle suffisamment indiquée par les paroles que je viens de transcrire? Quelle fut, en effet, la première pensée de Grégoire VII? Obtenir la liberté de l'Eglise [3]. L'Église était captive dans les liens de la féodalité, M. Martin le reconnaît volontiers, Grégoire VII la voulut libre : intérieurement, en proscrivant le mariage des prêtres et la simonie; extérieurement, en défendant aux ecclésiastiques de recevoir l'investiture des laïques. Il prétendait que la société féodale n'empiétât pas comme elle le faisait sur la société ecclésiastique; il prétendait que les évêques et les abbés fussent évêques et abbés, au lieu d'être avant tout vassaux et tenanciers. Voilà la pensée de Grégoire VII. L'a-t-il réalisée? Non, dit M. Henri

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 98.
[2] *Ibid.*, p. 112.
[3] Cf. Voigt, *Hist. de Grégoire VII*, trad. de Jager, p. 292, et conclus.

Digitized by Google

Martin, et cependant l'histoire doit répondre oui. Je lis chez un écrivain dont la science ne peut être suspecte à l'auteur de l'*Histoire de France*, que « la véritable grandeur, la gloire légitime de Grégoire VII, est d'avoir su élever une digue infranchissable aux entreprises ambitieuses et injustes du pouvoir laïque sur la puissance spirituelle, et d'être parvenu à sauver celle-ci de l'oppression qui la menaçait[1]. » Oui, tout vaincu qu'il ait paru, mourant en exil, Grégoire VII avait triomphé, et c'est au nom des plus nobles sentiments, au nom de la liberté de l'âme que l'on doit saluer le triomphe de sa pensée.

Mais cette théocratie.... Assurément Grégoire VII ne regarda pas comme « chimérique, selon le mot de M. Martin, la séparation du spirituel et du temporel; » mais tout en reconnaissant la distinction des deux puissances en des termes formels, il a été amené, je le sais, par l'excès de la réaction, à dépasser les justes limites et à trop subordonner le pouvoir temporel au pouvoir spirituel. « La résistance à un excès devint cause d'un excès contraire, » dit M. Avenel[2], et il en est presque toujours ainsi. Pour assurer la victoire à ses idées de délivrance de l'Église, il chercha donc à combiner des situations où les princes unis étroitement avec les papes, conduiraient les peuples dans les voies de la justice[3]; c'est là une théorie que le temps, qui la faisait alors accepter, a fait plus tard évanouir. Mais qu'importe si l'idée a triomphé autrement que ne pensait Grégoire VII; l'essentiel est que l'idée ait triomphé, et je le répète, elle a triomphé dans son expression juste, qui était d'assurer la liberté de l'Église. Les principes proclamés par Grégoire VII sont demeurés et dominent encore notre âge, tandis que les moyens conçus et formulés par lui pour faire triompher ces principes sont tombés à terre, et ce n'est pas nous qui le

[1] M. Avenel, dans le *Journal des Savants*, 1856, p. 541.

[2] *Ibid.*, p. 240.

[3] Le Pape peut user bien ou mal à propos de son pouvoir incontestable de lier ou de délier. « La compétence de chacun des deux pouvoirs étant parfaitement distincte et déterminée d'après le but en vue duquel ils sont établis, écrivait récemment encore le cardinal Antonelli (dépêche du 19 mars 1870), l'Eglise n'exerce pas en vertu de son autorité une ingérence directe et absolue en ce qui regarde les principes constitutifs des gouvernements, les formes des institutions civiles, les droits politiques des citoyens, les devoirs de l'Etat... » Voilà les principes.

Digitized by Google

regretterons. M. Martin n'est pas suffisamment exact lorsqu'il écrit : « La lutte des deux pouvoirs, la vie tumultueuse de la société chrétienne féodale avec tous ses désordres, ses misères, ses déchirements, valait encore mieux que l'unité par le despotisme telle que la concevait Grégoire VII[1], » car c'est d'abord prendre un accident de la lutte pour la lutte elle-même. On ne peut non plus accepter sans restriction ce jugement : « Ce fut un grand bien pour l'Europe et le genre humain que Grégoire VII n'eût pas réussi, car l'établissement de l'autorité absolue d'un seul sur le spirituel et sur le temporel, sur les consciences comme sur les actions des hommes, sur la politique comme sur la religion, eût arrêté tout progrès en étouffant toute liberté[2]. » C'est se tromper sur le caractère fondamental de la politique de Grégoire VII, et c'est aller contre l'opinion des plus intelligents, des plus vertueux contemporains de ce pape, mieux placés que nous pour apprécier la justice, la convenance, les avantages des combats soutenus par le souverain Pontife. « On a, du reste, prêté, gratuitement peut-être, à Grégoire VII, des plans magnifiques. En êtes-vous bien sûr? demande à ce sujet un écrivain distingué, M. l'abbé Vervorst[3]. Tout examiné, on ferme son histoire en disant avec le docteur Döllinger : il est possible que ceux qui le font passer pour un grand homme d'Etat, tenant dans ses mains le fil d'un système politique d'une rare conception, méconnaissent son caractère ; il ne cessa d'être un moine pieux, pénétré de son devoir. »

Au surplus M. Martin, je me plais à le dire, ne tombe pas dans la banalité ordinaire des écrivains protestants et rationalistes. Il épargne le caractère de l'homme. « Ce n'est pas, dit-il, par une misérable ambition personnelle que Grégoire VII s'efforce d'accomplir son œuvre. » L'auteur ne saurait prononcer son nom « sans admiration et sans respect[4] ; » mais il repousse les doctrines, sans distinguer les principes toujours vrais dont le triomphe nous a sauvés, et les applications de ces principes sur lesquelles un pape peut très-bien se tromper, mais qui étaient acceptées, alors je l'ai

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 139.
[2] *Hist. populaire*, t. I.
[3] *Hist. ecclésiastique*, collect. Migne, t. XIX, p. 1430.
[4] *Hist. de France*, t. III, p. 139.

Digitized by Google

dit, par la partie de la société la plus intelligente, jusqu'à ce que, usées par l'épreuve souveraine du temps, elles disparussent devant de nouveaux besoins et d'impérieuses nécessités.

Après Grégoire VII, « la religion du moyen âge, » selon l'expression de M. Martin, se trouve à peu près constituée; S. Thomas d'Aquin va venir en exposer « la théorie. » M. Henri Martin nous offre lui-même le résumé de sa pensée, telle que nous l'avons constatée au sujet du christianisme faussé au IVe siècle, du christianisme inventé aux temps barbares, prémisses établies pour arriver, comme nous le verrons, à la conclusion dernière du christianisme réformé par le protestantisme d'abord, et attendant encore de l'influence inévitable des idées de la Révolution française le retour aux principes de vérité : « Le christianisme romain et féodal du moyen âge a eu une grandeur incontestable, mais il y a un abîme entre lui et le christianisme évangélique [1]. » Aussi M. Henri Martin a-t-il toujours soin de marquer cette opposition entre la religion chrétienne et le « christianisme romain du moyen âge [2], » entre le christianisme et l'ascétisme chrétien [3], » entre l'Église et l'esprit du christianisme [4], » entre « la souveraineté papale et la tradition religieuse des premiers âges chrétiens [5]. » Et qu'est-ce que cette Église et ce christianisme romain ? « Un dévorant système d'unité qui broyait sans pitié les individus et les nations [6], » une série d'inventions, de doctrines peu à peu introduites et accréditées, une suite d'usurpations, qui auraient pour effet de reléguer la religion ou la théologie du moyen âge au second rang des conceptions religieuses. Je n'exagère pas : « Par l'activité indéfectible, écrit l'auteur, *le druidisme est supérieur non-seulement au brahmanisme et au bouddhisme, mais à la* THÉOLOGIE DU MOYEN AGE [7]. » Une telle appréciation n'a pas besoin d'être qualifiée, il suffit de la citer.

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 204.
[2] *Ibid.*, p. 353.
[3] *Ibid.*, p. 188.
[4] *Ibid.*, p. 380.
[5] *Ibid.*, t. VIII, p. 214.
[6] *Ibid.*, t. III, p. 563.
[7] *Ibid.*, p. 364.

Digitized by Google

V

Après avoir étudié les opinions de M. Henri Martin sur le développement des idées religieuses du moyen âge, il faut examiner le tableau qu'il présente de la société féodale. « Ce régime, écrit l'auteur, était moins mauvais que n'avait été le régime romain des derniers temps de l'Empire [1], » et cela est vrai; mais il ajoute ailleurs : « Aucune constitution sociale n'a encore offert un aspect aussi matérialiste que cette société qui réagit, par un enivrement de propriété et de richesse, contre la communauté vague et errante de la vieille barbarie germanique[2]. » « Si l'on veut concevoir, écrit plus loin l'auteur, ce qu'a la féodalité de fatal et de sinistre, il faut descendre dans ce monde inférieur dont sa loi ne daigne pas même mentionner l'existence et sur lequel pèse le monde féodal, comme les tours colossales de ses barons pèsent sur les cachots souterrains qui en supportent les bases... Quiconque n'est pas noble ne saurait être franc et libre. Le sujet — et le sujet c'est quiconque n'est pas noble, — doit être taillable et corvéable à merci. Point de droit pour lui..... Il n'y avait guère là qu'une masse opprimée en face de ses maîtres [3]. »

Je crains, en lisant ces jugements et d'autres analogues, présentés comme autant d'axiomes, que la pensée de M. Henri Martin ne soit pas en tout conforme aux données de l'histoire. D'abord il faut bien se garder de dire avec tant d'écrivains rationalistes et même catholiques : « Le moyen âge est l'époque du règne temporel du Christianisme, » car il n'y a rien de plus faux, historiquement parlant. Le moyen âge, on l'a dit[4], est l'époque de la lutte contre le mal provenant des anciens paganismes, de la transformation d'éléments existant chez les Germains, les Romains et les Celtes, de l'inoculation dans le monde des idées chrétiennes qui précisément engagent cette lutte contre le mal et opèrent cette transformation. « Ce fut donc, comme

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 137.
[2] *Hist. de France*, t. III, p. 5.
[3] *Ibid.*, p. 6.
[4] M. Léon Gautier, *Comment faut-il juger le Moyen Age*, p. 49.

Digitized by Google

l'a écrit un de nos anciens confrères à l'École des chartes, M. Léon Gautier, ce fut une dure et laborieuse époque, pleine de catastrophes à son origine, de luttes et de douleurs dans toute sa durée [1]. » Il y a beaucoup à blâmer ; il y a aussi beaucoup à louer. M. Martin, nous l'avons vu, ne sait pas toujours assez faire la part de l'éloge, il est attentif seulement à ce qui mérite le blâme, et la mystérieuse grandeur de ce travail lui échappe. Je ne puis examiner tous les points, je prends seulement un exemple.

M. Henri Martin écrit que « le vilain — tout ce qui n'est pas noble — est taillable à merci : » or il y avait beaucoup de serfs qui n'étaient pas taillables à merci ; quant à ceux qui, en droit, pouvaient l'être, M. Guérard a observé [2] que le droit qu'avaient les seigneurs de s'emparer de l'avoir des serfs était rarement et difficilement exercé ; mais « pour être arbitraire, continue le même savant [3], la redevance n'était pas pour cela plus élevée dans la pratique que celle stipulée par les coutumes, attendu que les lois écrites sont, en général, la représentation assez fidèle des coutumes contemporaines, et qu'on aurait probablement exigé davantage en droit si l'on avait exigé davantage en fait. » On ne peut mieux dire, et ce qui achève de réfuter l'assertion de M. Martin, « c'est qu'au XIIIe siècle, la taille à volonté, autrement dite à plaisir, à merci, fut généralement convertie en une redevance régulière, c'est-à-dire acquittée par abonnement ou même rachetée au prix d'un capital une fois payé [4]. » Il en résulte qu'un autre savant, M. Dureau de la Malle, a pu écrire : « On est convaincu, par une foule de témoignages, que le sort des serfs en général, et surtout des serfs attachés à la glèbe, ne différait guère de celui des colons partiaires chez les Romains et même des métayers à mi-fruit de nos provinces avant la Révolution [5]. »

Toutes les phrases générales de M. Henri Martin sur le droit féodal conduisent à un exposé faux de la situation. M. Martin ne voit que noble ou serf, et cependant le nombre des

[1] *Comment faut-il juger le Moyen Age*, p. 32, 50.
[2] *Cartulaire de N.-D. de Paris, Prolégomènes*, Paris, 1850, p. 193.
[3] *Polyptique de l'abbé Irminon, Prolégomènes*, in-4°, Paris, 1844, p. 755.
[4] *Cartulaire de N.-D. de Paris, Prolégomènes*, p. 194. Cf. sur tous ces points, *Etudes sur les conditions de la classe agricole en Normandie*, par M. L. Delisle, etc. etc.
[5] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIV, p. 51.

Digitized by Google

personnes de condition intermédiaire était très-considérable. Beaumanoir n'a-t-il pas parlé de trois classes d'hommes : les gentilshommes, les francs, les serfs ? n'a-t-il pas écrit : « Les personnes sont si diverses ; on ne pourroit pas trouver el royaume de France deux chasteleries qui de toz cas uzassent d'une meisme coustume [1] ? » Aussi lorsque M. Martin, pour préciser ses accusations, veut citer des détails, il commet la faute, capitale, quand il s'agit du moyen âge, de généraliser ce qui était purement local, ou ce qui n'a jamais existé. Ainsi il écrit : « Si le serf meurt sans laisser d'héritage, on lui coupe la main droite et on la porte au maître pour que le maître voie que son homme ne peut plus lui faire service. » Ce détail est révoltant, et comme le lecteur pourrait élever un doute, M. Martin met en note pour vous fermer la bouche : Du Cange, *Glossar.*, art. *manus mortua*. Or, si vous avez le temps d'ouvrir le *Glossarium mediæ Latinitatis*, « ce puits de science, » comme l'appelait Chateaubriand, vous verrez que non pas du Cange, mais son continuateur Carpentier, en rapportant, en effet, l'extrait d'une chronique de Liége où se trouvent les mots cités par M. Martin, le fait précéder de cette phrase : *Nescio enim an omnibus probetur quod tradit auctor magni chron. Belgici* (an. 1123), ce qui atténue singulièrement la portée de la citation faite par M. Martin ; et cependant M. Martin a si grand peur qu'on oublie ce trait odieux, qu'il le répète deux cents pages plus loin. Le lecteur doit donc être persuadé que c'est là un fait ordinaire, général, légal.

M. Henri Martin est encore plus répréhensible lorsqu'il écrit : « Il y eut en divers lieux (lesquels ?) des seigneurs qui prétendirent disposer des femmes de leurs sujets durant la première nuit des noces. C'est là ce fameux droit du seigneur qui ne s'est jamais effacé de la mémoire du peuple [2]. » Et ailleurs : « Le droit du seigneur, poussé à ses dernières conséquences, va au delà du servage de glèbe et rétablit l'esclavage personnel : comme chez les anciens, le corps de la serve, sa pudeur appartiennent au maître [3]. » Et il ajoute : « Le plus monstrueux de ces droits n'a certainement été réalisé que par exception, quoiqu'on n'en puisse de bonne foi contester l'existence [4]. » Vrai-

[1] Ch. XLV, § 30, et Prologue des *Coutumes de Beauvoisis*.
[2] *Hist. de France*, t. III, p. 207.
[3] *Ibid.*, p. 6.
[4] *Ibid.*, p. 12.

Digitized by Google

ment on s'étonne et on s'attriste de voir des assertions vingt fois réfutées, toujours reproduites avec persistance. C'est donc en vain qu'on a prouvé (nos lecteurs se rappellent, entre autres, le remarquable mémoire de M. Anatole de Barthélemy [1]) qu'au XVIIe siècle seulement on entendit parler du droit du seigneur comme d'un privilége féodal très-répandu, qu'au XVIe siècle on le signalait comme existant, *avant* le christianisme, en Ecosse, dans les îles Orcades; qu'en compulsant les textes des coutumes on ne trouve aucun mot qui vienne motiver l'assertion aveuglément acceptée par M. Martin. En 1854, M. Dupin, en s'appuyant sur un texte mal compris, avait admis aussi ce préjugé, dans un rapport sur l'ouvrage de M. Bouthors, et l'on sait le bruit que fit alors la discussion survenue à ce sujet. Etrange droit que ce privilége féodal qui n'a aucun nom déterminé, car le *maritagium*, M. Anatole de Barthélemy l'a dit après tant d'autres avec sa science incontestée, était simplement l'amende ou la redevance due par les vassaux au seigneur à cause de leur mariage, amende lorsque le vassal avait omis de demander congé au seigneur, redevance lorsqu'en échange de cette permission donnée, le seigneur réclamait une rémunération analogue à celle que l'Eglise demandait, à titre de dispense, pour éluder les prescriptions données à Tobie, imposées par un canon du quatrième concile de Carthage, confirmées par un capitulaire de Charlemagne, de passer, par respect pour la bénédiction du mariage, la première nuit des noces dans la virginité. Il faudrait relire l'article de M. de Barthélemy, et l'on verrait que les trois ou quatre textes qui semblent les plus positifs, celui même cité par M. Martin, ne signifient pas du tout ce qu'on veut leur faire dire. Aussi, aux affirmations inconsidérées de M. Henri Martin, on peut répondre : le *droit du seigneur*, c'est-à-dire la prétention de la part d'un seigneur à jouir, pendant la première nuit des noces, de sa vassale nouvellement mariée, n'a existé à aucune époque et nulle part en vertu d'une loi ou d'une coutume. Sans doute M. Henri Martin veut bien nous dire que « ces choses monstrueuses étaient des exceptions; » mais cette réticence, arrivant après deux ou trois affirmations, ne suffit pas pour atténuer l'erreur.

C'est ici le cas de se rappeler les sages réflexions du savant

[1] *Revue des questions historiques*, 1re livraison (1er juillet 1866).

Digitized by Google

et respectable M. Biot : « Quand les écrivains modernes mentionnent quelque usage local, quelque particularité isolée du moyen âge, c'est presque toujours pour en prendre occasion de les faire contraster en bien ou en mal avec ce qui a lieu aujourd'hui. De pareils rapprochements sont en général faux dans leur principe et sans justesse dans leurs conséquences... Tâchons, ajoutait-il, que notre philosophie ait la patience de bien connaître ces faits avant de se mettre à les juger. » Un homme qui avait beaucoup étudié les faits, M. Guérard, écrivait avec son sens droit : « Les institutions féodales, si défectueuses qu'elles nous paraissent aujourd'hui, n'en ont pas moins préservé la société et maintenu la France pendant bien des siècles [1]. »

VI

Cependant, dit M. Henri Martin, « il recommençait d'y avoir en ce temps-là du mouvement et de l'activité dans les esprits, et c'est là ce qui produisait les idées d'hérésie chez un certain nombre de gens d'Église et les idées de réforme ecclésiastique et d'agrandissement du pouvoir de l'Église, et aussi les idées d'affranchissement et de liberté parmi les gens du peuple. » Tout à l'heure nous examinerons ces questions, mais auparavant il faut constater, d'après M. Martin, l'origine de ce mouvement du reste bien réel dans les esprits : cette origine évidemment se trouve dans le druidisme : « Les grands mouvements de cœur et les grands élans qui étaient dans le caractère des anciens Gaulois reparaissent dans la nouvelle Gaule française. »

Aussi, lorsque l'architecture gothique couvre la France d'églises nouvelles, M. Martin y reconnaît « le grand élan de l'âme gauloise qui remplaçait par un art tout français l'ancienne forme d'art où s'étaient montrées les qualités d'équilibre et de solidité des Romains [2]... L'art chrétien a sa phase gauloise (*sic*)... Art laïque, antimonastique, extrasacerdotal [3]. » Les archéologues

[1] *Cartulaire de S. Père de Chartres, Prolégomènes*, p. 267.
[2] *Hist. de France*, t. III, p. 410. *Hist. popul.*, t. I, p. 210.
[3] *Hist. de France*, t. III, p. 412.

Digitized by Google

souriront.., comme ils souriront du peu de science que révèlent les autres notions archéologiques répandues dans l'*Histoire de France*. Mais le « grand élan de l'âme gauloise » apparaît mieux encore dans la littérature et la poésie. « C'est par la poésie que cette révolution envahit le monde ; » il faut que « la poésie française reconnaisse son vrai génie, que la France et la Cambrie se donnent la main par-dessus les Saxons. » Et M. Henri Martin de s'écrier : « La Révolution morale et littéraire du XIIe siècle, bien plus vaste et plus durable (que l'influence religieuse chrétienne) appartiendra exclusivement aux Kymris. » On rencontre, en effet, dans cette littérature « un personnage fameux qui y rappelait davantage l'ancienne Gaule, c'était le poëte Merlin [1]. » Qu'est-ce à dire? L'influence galloise dans les romans de la Table ronde, dont M. Martin parle ici comme de la source d'une civilisation merveilleuse, est évidente, nombre de savants l'ont constaté. Mais je remarque d'abord que toutes les grandes chansons de geste, ces cycles épiques de Charlemagne, de Guillaume d'Orange, de Renaud de Montauban, échapperaient à cette influence. M. Martin affirme ensuite que la chevalerie fut complétée avec et par les romans de la Table ronde. Non, elle fut déformée, comme la littérature elle-même fut déformée. Ces nouvelles poésies n'ont en fait rien de national, et la création du cycle de la Table ronde, substituée aux cycles précédents, fut, selon la parole d'un homme qui s'y connaît fort bien, un grand malheur pour notre poésie [2]. Tandis que les chansons de geste ont toutes un fondement historique [3], les romans de la Table ronde ont pour caractère une absence complète de l'élément historique et une exagération du merveilleux qui n'est certes pas un progrès. Reconnaissez-y l'élément celtique, soit ; mais n'y cherchez pas un type de civilisation, ne dites pas que la chevalerie procède directement « du magnanime génie de la personnalité celtique [4]. »

[1] M. d'Arbois de Jubainville a montré que ce personnage était purement imaginaire, et que Merlin, *Myrddin*, altération de *Maridunum*, n'est pas un homme, mais une ville. *Revue des questions historiques* (1er octobre 1868), t. V, p. 559.

[2] M. Léon Gautier, *les Epopées*, t. I, p. 343.

[3] M. Léon Gautier l'a démontré, mais plusieurs savants leur assignent une origine romaine.

[4] *Hist. de France*, t. III, p. 236.

Digitized by Google

Si, pour appuyer sa démonstration, M. Martin a soin de nous dire que « les anciens Gaulois avaient dans leur langue un mot qui signifiait chevalier [1] ; » s'il avance qu'au XIe siècle les gens de guerre revêtaient le chevalier de ses armes, tandis qu'au XIIe c'est une dame [2], je ne puis voir dans la première phrase qu'une méprise de traducteur et dans la seconde qu'une antithèse de rhéteur : tout le monde en effet peut lire, entre autres choses, dans la chronique de Lambert de Guines, écrite au milieu du XIIe siècle [3], cette phrase qui réfute l'assertion générale de M. Martin : « Monseigneur saint Thomas de Cantorbery bailla l'ordre de chevalerie au conte Bauduin, luy saindit l'espée, mist les esperons, lui bailla la collée [4]. »

La conclusion de M. Henri Martin : « qu'il n'est plus possible de douter que l'idéal de la chevalerie ne soit tout celtique et nullement germanique dans ses origines [5] » est donc fausse, prise dans ce sens absolu. L'idéal de la chevalerie, s'il faut employer cette expression qui appartient au roman, non à l'histoire, ne serait ni celtique ni germanique ; il serait tout chrétien : c'est le christianisme qui a ennobli les sentiments du celte et du germain et les a portés, en les purifiant, à une hauteur que sans lui ils n'auraient jamais atteinte [6]. Mais M. Martin a besoin de trouver et d'indiquer une autre influence que celle de l'Eglise [7]; il faut même qu'il montre cette influence en opposition avec l'esprit de l'Église : « Il y a un monde entre l'esprit de la chevalerie et les maximes des premiers chrétiens [8]. » « La chevalerie, écrit M. Martin,

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 196. M. Anatole de Barthélemy a fait justice de ce paradoxe que la chevalerie a passé des Gaulois aux Français, dans une étude publiée dans la *Revue nobiliaire* en 1868, p. 1 et suiv., p. 118et suiv.

[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 200.

[3] Vers 1158, dit M. le marquis de Godefroy-Meniglaise, qui l'a publiée en 1856.

[4] Page 192.

[5] *Hist. de France*, préface, p. XVII.

[6] Voir le savant travail de M. Léon Gautier, *La chevalerie selon les textes poétiques du moyen âge. Revue des questions historiques*, 1er oct. 1867.

[7] M. Guérard, s'élevant contre ceux qui plaçaient en Germanie les éléments de notre civilisation, écrivait : « Il y eut une grande amélioration sociale dans le Moyen Age, mais cette amélioration fut un bienfait du Christianisme et non des Germains. » *Prolég. du Polyptique*, p. 276. On ne saurait trop répéter cette phrase en face de l'école de M. Martin, avec la variante : Cette amélioration fut un bienfait du Christianisme, et non des Gaulois.

[8] *Hist. de France*, t. III, p. 236.

Digitized by Google

ne se contenta pas d'avoir créé pour son usage une morale nouvelle, elle alla jusqu'à essayer de se donner des institutions, des lois positives en rivalité avec les institutions de la féodalité et même de l'Église [1]. » Aussi M. Martin nous montre l'Église « n'attaquant pas de front la chevalerie, mais s'y prenant avec plus d'habileté ; » puis Rome n'osant pas... quoi donc ? « Rome n'ose pas, dit-il, condamner ce Robert d'Arbrissel qui, dans ses doubles monastères, soumettait les hommes au gouvernement des femmes. » Pourquoi? C'est que Robert d'Arbrissel personnifie apparemment les idées celtiques, puisque « ces doubles monastères sont renouvelés de la vieille Irlande [2]. » C'est sur ces faits qu'on étaye un système, sans se douter que le motif qui fit donner aux femmes, en quelques endroits, le gouvernement des monastères d'hommes, était un motif religieux : c'était pour prendre à la lettre la parole du Sauveur à sa mère en lui montrant le disciple bien-aimé : *Femme, voilà votre fils !...* et au disciple : *Voilà votre mère* [3]!

Le grand service rendu par l'idée celtique au XIIe siècle a été, selon M. Martin, de relever la femme. Vraiment on ne comprend pas ce que la dignité de la femme peut gagner à cette prédominance de l'élément érotique qui distingue les romans de la Table ronde (ceux où est l'idée celtique) de ceux du cycle carlovingien. Mais M. Martin insiste : « Les anciens (ce qui est très-vrai) et même l'Église (ce qui est très-faux) avaient considéré communément les femmes comme inférieures aux hommes. La chevalerie relève les femmes, non pas seulement au niveau des hommes, mais même au-dessus des hommes. »

Arrêtons-nous un instant, car dans presque chaque phrase de M. Martin, il y a un mot qui n'est pas exact, une note fausse qui choque l'oreille. Il est certain que le droit ecclésiastique enseigne l'autorité de l'homme sur la femme; mais il proclame leur égalité de nature et de vocation. M. Vacherot ayant écrit,

[1] Peut-être M. Semichon avait-il en vue ces doctrines, lorsqu'il écrivait dans son livre *La paix et la trêve de Dieu* (Paris 1857) : « On est trop disposé à attribuer les progrès du monde moderne à une sorte de christianisme vague, abstrait, philosophique, dont l'influence s'exercerait sur la société par la diffusion de quelques-uns des préceptes écrits dans l'Evangile en dehors et indépendamment de l'Eglise et du clergé catholique (p. 317). »

[2] *Hist. de France*, t. III, p. 400.

[3] *Diction. Encyclopéd. de théolog. cathol.*, par Wetzer et Welte, trad. par l'abbé Goschler, au mot : *Monastères doubles*, article de Fehr.

Digitized by Google

lui aussi, que l'Église rabaissait la femme au rang d'un être inférieur, le Père Gratry l'a mis au défi de citer un texte, un seul, pour justifier son assertion. Aucun texte n'a été produit et ne pouvait l'être. A M. Henri Martin reproduisant la même assertion, on porte le même défi. Ne sait-il point que l'Église, en élevant le mariage à la dignité de sacrement — *sacramentum hoc magnum* [1] — a transformé par cela même la condition de la femme? Ferait-il donc allusion à ce prétendu concile dont plusieurs ont parlé, mais dont personne n'a vu les actes, qui aurait décidé que les femmes n'avaient pas d'âme? Un représentant du peuple, M. Crémieux, a bien osé l'invoquer en pleine tribune de l'Assemblée législative; M. Henri Martin pourrait bien y croire aussi. Pour l'instruire à ce sujet, on le renverrait à la réfutation que M. Henri de Riancey a faite du propos de M. Crémieux, à celle de l'abbé Gorini, à celle de M. Lecoy de la Marche. Tout se réduit à une phrase de Grégoire de Tours racontant qu'au concile de Macon un évêque éleva un doute sur l'emploi du mot *homo* appliqué en général aux hommes et aux femmes, mais qu'il s'empressa de se rendre aux observations de ses collègues.

Loin d'avoir un texte en sa faveur, M. Henri Martin a contre lui tous les écrits des saints Pères et des docteurs, unanimes à relever la femme, trop abaissée partout ailleurs que dans le catholicisme. Cependant M. Martin veut ignorer à ce point : « Le christianisme, dit-il, tend par l'esprit à réhabiliter la femme, mais (car il y a toujours des *mais* dans les éloges donnés à l'Église) par la lettre héritée du judaïsme, l'Église continue à la déprimer [2]. » Aussi est-ce à l'influence des Gaulois, non à celle de l'Eglise, que M. Martin demande le secret de la grandeur de la femme. Nous l'avons vu pour la martyre Blandine et pour sainte Geneviève. Mais Blandine, mais Geneviève ne sont encore que de faibles exemplaires du type nouveau; toutes cèdent le pas à « la femme la plus illustre du XIIe siècle, qui serait le plus grand caractère de femme de l'histoire de France, si Jeanne Darc (*sic*) n'avait pas existé [3]. » Qui donc, deman-

[1] S. Paul, *Ep. ad Ephes.*, v. 32. Sur l'amélioration du sort de la femme voir Balmès, le *Protestantisme comparé avec le Catholicisme*, chap. XXXVI, t. II, p. 36, éd. in-12; Laboulaye, *Recherches sur la condition des femmes*, etc., etc..

[2] *Hist. de France*, t. III, p. 355; *Hist. populaire*, t. I, p. 389.

[3] *Hist. populaire*, t. I, p, 203.

Digitized by Google

derez-vous ? C'est Héloïse, répond M. Martin, Héloïse, « que les personnages les plus éminents du clergé (lesquels?) considéraient presque comme une Mère de l'Eglise [1]. » On a pu quelquefois, bien qu'abusivement, donner ce titre à sainte Thérèse ; mais à Héloïse, M. Henri Martin y pense-t-il ? Oui sans doute, il le dit sérieusement, car il déclare ses lettres « une des plus belles choses qu'on ait jamais écrites. » Notez premièrement que ces lettres, attribuées à Héloïse, ne sont très-probablement pas d'Héloïse. M. Tamizey de Larroque a rappelé justement que le très-docte Orelli a contesté leur authenticité [2] et M. Ludovic Lalanne a prouvé la bonne inspiration qu'eut Orelli en refusant de voir la main d'Abailard et d'Héloïse dans les pages qui leur sont attribuées [3]. M. Lalanne y a signalé en effet des contradictions, des impossibilités évidentes. Secondement... Mais à quoi bon disputer des goûts, si M. Henri Martin trouve ces déclamations de rhétorique un chef-d'œuvre? Nous avons dit la vraie raison pour laquelle M. Martin célèbre Héloïse : elle a protesté contre le cloître. Ainsi M. Henri Martin se méprend complétement sur l'origine et les causes du mouvement intellectuel, artistique, moral des XIe et XIIe siècles. Voyons maintenant comment il apprécie ses résultats.

VII

Le mouvement dans les intelligences déterminé par l'influence celtique, amena, selon M. Martin, les protestations contre le despotisme de l'Eglise et contre le despotisme des seigneurs : les hérésies et les communes. Examinons rapidement quelles sont sur ces deux points les idées de M. Martin.

Le mouvement communal fut précédé par le mouvement de la trêve de Dieu. M. Henri Martin indique l'année 1035 comme l'époque de l'institution de la paix de Dieu ; ne faudrait-il point avertir au moins que l'idée de la trêve de Dieu avait été formulée très-clairement quarante-six ans auparavant, au concile de

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 203.
[2] *Annales de Philosophie chrétienne*, février 1863, p. 150.
[3] *Correspondance littéraire*, 5 décembre 1856.

Digitized by Google

Charroux, tenu en 988, au concile de Narbonne en 990; qu'elle fut mise en pratique dans le pacte conclu en 998, sous les auspices de l'archevêque de Vienne et de l'évêque du Puy; enfin que, le 16 mai 1027, le concile de Tuluges, près d'Elne, institua le règlement de la trêve de Dieu, règlement confirmé aux conciles de Bourges et de Limoges tenus en 1031 ? La grande *Histoire de France* indique ces faits; pourquoi les supprimer dans l'*Histoire populaire?* Il n'est pas non plus exact de dire qu'en 1041, « les conciles provinciaux remplacèrent la paix de Dieu par la trêve de Dieu. » C'est le mot *complétèrent* qu'il aurait fallu employer, car si la paix fut le but poursuivi par l'Eglise, la trêve fut le moyen d'arriver à la paix, la limite imposée à la guerre.

M. Henri Martin dit bien que « la trêve de Dieu fut un grand bienfait pour l'Occident; » il ajoute : « Les évêques et les abbés, saisis d'une inspiration de componction et de charité, se réunirent en concile pour établir la trêve de Dieu; » mais il ne dit pas qu'il y avait dans ce projet plus qu'un sentiment de piété, et qu'une haute pensée politique et sociale le dominait. A ce titre le légat du Pape ratifia et étendit dans le concile de Girone la paix et la trêve de Dieu, déjà approuvées par les papes Nicolas II en 1059, Alexandre II en 1068, Urbain II en 1095, Pascal II en 1107, Calixte III en 1119 et 1125 [1]. En rappelant ces derniers faits, M. Henri Martin eût présenté sous son vrai jour cette belle institution qui annonça et prépara l'établissement des communes; mais alors comment établir cette thèse favorite de l'Eglise ennemie des libertés des peuples? On veut qu'elle subsiste et l'on tait les faits qui la renversent.

M. Henri Martin écrit [2] : « Dans le Nord, ce furent les confréries des Normands, les associations de frères et amis restées en usage chez ces guerriers scandinaves établis en France, qui réveillèrent la mémoire des anciennes associations d'égaux en usage chez les Gaulois et les Germains. »

Déjà, avant M. Martin, M. Augustin Thierry avait cherché dans la *gilde* des Scandinaves, la première origine des communes; mais voici une petite difficulté. Les Gildes, qui exis-

[1] Labbe, t. IX, 1099; Martene, *Thesaurus novus anecd.*, t. IV, p. 121, et *Ampliss. Collect.*, t. V, p. 68, etc.
[2] *Hist. popul.*, t. I, p. 184.

Digitized by Google

taient encore au VIIIe et au IXe siècle, furent prohibées en 884 et ne subsistèrent plus que comme associations marchandes. — On a dit aussi : l'établissement des communes est dû à des insurrections, et M. Martin, dans son *Histoire populaire*, paraît adopter ce sentiment. Oui, dans certaines villes, — et encore l'imagination de M. Augustin Thierry a-t-elle, sur plus d'un point, dramatisé les faits, — ainsi à Vezelay, comme M. de Bastard l'a très-bien montré [1]; mais ces insurrections ne doivent pas exclusivement occuper l'attention, et il convient de tenir compte des autres mouvements qui les ont précédées. Comment d'ailleurs expliquer, avec ce système, l'établissement de la plus grande partie des communes, surtout des plus anciennes, dans les petites villes, dans les villages [2] ? M. Martin avait mieux dit dans son *Histoire de France :* « On conquiert, on achète la charte communale, ou le seigneur l'octroie volontairement [3]. »

Lorsque M. Martin écrit : « La plupart des nobles ont la commune en abomination ; les évêques et les abbés regardent presque tous comme une espèce d'hérésie la prétention que manifestent les bourgeois de se soustraire aux exactions arbitraires des seigneurs d'Eglise. Les seigneurs ecclésiastiques, suivant l'opinion d'un célèbre évêque et théologien de ce temps, ne sont point obligés de tenir les serments de respecter la commune, que leur extorquent les ligues tumultueuses des bourgeois [4]; » lorsque je lis ces autres lignes : « Le grand corps de la noblesse qui pesait si lourdement sur notre Gaule, qui arrêtait à la fois tout essor de liberté populaire et toute reconstruction du pouvoir central... [5], » — je ne puis m'empêcher de reconnaître la préoccupation de montrer l'Eglise, les gens d'Eglise, les nobles, comme des ennemis de la liberté. On oublie ainsi, en s'appuyant sur quelques particularités, que ce furent les évêques et les abbés qui donnèrent l'impulsion au mouvement qui aboutit à la commune. On perd de vue ce grand fait, attesté par M. Guérard, que le pouvoir des seigneurs sur leurs hom-

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. II, p. 339. — Cf. Bourquelot, 3e série, t. III, p. 447, répondant à M. de Bastard.
[2] Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 167. Sémichon, *l. c.*, p. 274.
[3] *Hist. de France*, t. III, p. 241.
[4] *Hist. popul.*, t. I, p. 184.
[5] *Hist. de France*, t. III, p. 193.

Digitized by Google

mes s'affaiblit plus promptement dans les terres de l'Eglise que dans celles des laïques[1], conséquence de cet autre fait que, « pendant le moyen âge, l'Eglise marchait constamment à la tête du siècle, et qu'en général les personnes qui vivaient sous ses lois étaient plus avancées que les autres, dans la double voie de la liberté et de la propriété[2]; » enfin, on se trompe évidemment sur l'opinion du « célèbre évêque et théologien » Yves de Chartres. J'ouvre, en effet, le recueil de dom Bouquet où se trouve la lettre incriminée, et j'y vois traitée cette question de droit, au sujet de la possession d'un moulin donné par l'évêque aux chanoines de Beauvais : l'exception de la possession annuelle, selon la coutume de la ville, ou la promesse de l'évêque d'observer les coutumes de la ville, ou le violent établissement de la commune, ne peuvent-elles porter préjudice aux lois ecclésiastiques ? « Non, répond Yves de Chartres, car, dit-il, les pactes, constitutions et serments contre les lois canoniques et l'autorité n'ont, vous le savez bien, aucune valeur[3]. » Voilà le texte. En vérité, que signifie-t-il, si ce n'est cette affirmation du principe même formulé plus tard par Bossuet : il n'y a point de droit contre le droit? si ce n'est l'énoncé de ce principe de droit : il y a eu trouble dans la possession, il doit y avoir réparation? Si, d'ailleurs, on cite avec ostentation les évêques du Mans, de Cambrai comme opposés à l'institution des communes, on peut citer les évêques de Beauvais et d'Amiens comme lui étant favorables. Puis, des exemples individuels ne prouvent rien contre une tendance générale : or ce qui frappe le plus dans les révolutions du moyen âge, dit toujours l'illustre savant qu'il ne faut pas se lasser de citer, M. Guérard, c'est l'action de la Religion et de l'Église : « Le dogme d'une origine et d'une destinée communes à tous les mortels, proclamé par la voix puissante des évêques et des prédicateurs, fut un appel continuel à l'émancipation du peuple. Il rapprocha toutes les

[1] *Cartulaire de N.-D. de Paris, Prolégomènes*, p. 186.
[2] *Ibid.*
[3] *Recueil des Histor. de France*, t. XV, p. 105. « Oppositio vero annuæ possessionis secundum consuetudinem suæ civitatis, sive obligatio episcopi qua se promisit observaturum consuetudines ejusdem civitatis, sive turbulenta conjuratio factæ communionis nihil præjudiciant legibus ecclesiasticis. Pacta enim et constitutiones (*alias* consuetudines) vel etiam juramenta quæ sunt contra leges canonicas et auctoritates, sicut vos ipsi bene nostis, nullius sunt momenti. »

Digitized by Google

conditions et précipita la marche de la civilisation moderne [1].» Faisons donc la part de ces esprits pusillanimes, étroits, toujours prêts à s'effrayer des changements; examinons aussi dans quelles circonstances les oppositions se sont produites, car souvent la question de forme est condamnée sans que l'on préjuge en rien sur la question de fond; puis il faudra rechercher si, comme le dit M. Sémichon [2], un mouvement généreux n'était point exploité en de telles circonstances par ces associations du mal qui toujours se mêlent aux meilleures causes, pour les déshonorer et entraver le bien.

M. Henri Martin s'est trompé sur l'origine du mouvement communal, en la cherchant surtout dans les Gildes scandinaves ou dans l'insurrection; il s'est trompé également sur son objet. « La commune, dit-il [3], n'était rien moins que l'application de la fraternité et de l'égalité chrétiennes à l'ordre politique; » phrase qui sent beaucoup trop son XIXe siècle. C'est en effet une méprise que d'attribuer aux luttes survenues sur quelques points, un caractère général, philosophique, abstrait, de liberté, quand elles reposent uniquement sur une discussion d'intérêts positifs et déterminés. « Les communes, écrit Guérard [4], ne furent en principe, ni une question de liberté pour le peuple, ni une question de restauration municipale pour les villes, ni une affaire d'argent pour les rois. » « La lecture de la plupart des chartes, écrit à son tour Pardessus [5], l'appréciation des événements qui en provoquèrent la demande, des circonstances qui en accompagnèrent la concession, permettent difficilement de croire que les communes aient eu un but politique, l'établissement de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, ou une restauration d'anciennes libertés municipales, et je doute que la question doive être envisagée sous ce point de vue, qui paraît avoir séduit plusieurs écrivains très-distingués. »

Après avoir montré l'Eglise opposée au mouvement communal, M. Henri Martin montre également l'Eglise hostile au mou-

[1] *Polyptique de l'abbé Irminon, Prolégomènes*, p. 210.
[2] *La trêve de Dieu, l. c.*
[3] *Hist. de France*, t. III, p. 242.
[4] *Polyptique d'Irminon, Prolégomènes*, p. 208.
[5] *De l'administration de la justice en France*, dans le t. XXI des *Ordonnances*.

Digitized by Google

vement intellectuel. Au IXe siècle, « un illustre philosophe irlandais, Jean Scot, un homme de génie, ayant professé, dans ses livres, des doctrines philosophiques qui lui attirèrent les anathèmes des papes et des conciles [1], » fut condamné par l'Eglise. Oui. Scot Erigène fut condamné; mais M. Martin voudrait donc faire croire qu'il le fut injustement par cela seul qu'il traita des questions philosophiques? Il se pourrait, car M. Martin écrit encore : « L'entrée en lice de Scot effraya et souleva la plupart des théologiens : il prit son essor si haut que leurs regards ne purent le suivre [2]. » Non, ils le suivirent très-bien et le condamnèrent justement; car « il portait atteinte à la pureté de la foi, » selon l'expression des Pères du concile de Valence tenu en 855 [3]; « il définissait des règles de foi sans s'appuyer sur l'autorité de l'Eglise, » disait le diacre Florus parlant au nom de l'Eglise de Lyon [4]; « il pervertissait, par des arguties philosophiques, l'intelligence des Écritures et le sens très-sensé des Pères catholiques, » selon le mot de saint Prudence de Troyes [5]. Il est possible qu'au XIXe siècle on n'attache qu'une importance médiocre à l'orthodoxie de la doctrine, mais au IXe siècle on s'en préoccupait beaucoup. L'Eglise a signalé l'erreur : N'avait-elle point raison de condamner? Scot était un panthéiste, et n'a pu garder toute la sympathie de M. Martin, car « s'il débute comme un druide, » bientôt « il semble un déserteur du druidisme, qui s'est fait bouddhiste après avoir traversé le christianisme [6]. » L'Eglise est ainsi bien près d'être justifiée. Mais il ne faut pas laisser dire comme un titre de gloire pour Scot Erigène « qu'il renversa la doctrine de la prédestination à l'enfer, » car cette doctrine, attribuée déjà par M. Martin à saint Augustin, n'a jamais existé dans l'Eglise.

« Après Scot, les débris des lettres et des arts ne subsistèrent plus que dans quelques monastères, et l'ignorance régna de nou-

[1] *Hist. de France*, t. II. p. 469. — *Hist. populaire*, t. I, p. 118.
[2] *Ibid.*
[3] Mansi, t. XV, p. 3. Ed. de Venise, 1770.
[4] *Flori diaconi sub nomine Ecclesiæ Lugdunensis adversus Joannis Scoti Erigenæ erroreas definitiones liber*, dans la *Patrologie* de Migne, t. CXIX, p. 101.
[5] *Ibid.*, t. CXV, p. 1011. Voir aussi t. CXXI, p. 1054, et dans les *Annales de Philosophie chrétienne* un article de M. Bonnetty, août 1855, p. 108.
[6] *Hist. de France*, t. II, p. 471.

Digitized by Google

veau pendant près de deux siècles. » Je sais cette décadence, car pendant que la discipline ecclésiastique dépérit, la science est ruinée, c'est la loi ; et je sais à qui il faut imputer ce fait : non à l'Eglise, mais à ses oppresseurs ; toutefois il ne faudrait pas exagérer, il ne faudrait pas dire, même avec une expression dubitative : « On prétend que Sylvestre II était allé prendre des leçons des musulmans dans leur Université de Cordoue, » car d'abord ce fait est depuis longtemps démontré faux, et ensuite il pourrait faire croire que tout mouvement scientifique cessa chez les chrétiens. Or, on commence à découvrir ce travail, caché jusqu'ici, qui préparait l'enfantement de la science. Le savant docteur Charles Daremberg, grâce à de nombreuses investigations, a montré, spécialement pour la médecine, que cet intervalle qui, selon l'expression de M. Littré[1], paraissait un blanc dans l'histoire, a été réellement laborieux et utilement occupé. « C'est pour avoir préféré le merveilleux à la noble simplicité de l'histoire, dit M. Daremberg [2], qu'on est allé chercher si loin les Sarrasins, quand on avait si près de soi les véritables auteurs de la rénovation ou de la conservation des études en Occident, ces instituts littéraires, ces traductions, ces moines, ces laïques qui tous concouraient depuis deux siècles au même but. » Voilà des données très-savantes, très-justes, qui, mises en regard des faits, font toucher du doigt la faiblesse et l'inexactitude des assertions de M. Henri Martin. Quoi qu'il en soit, jusqu'à quelle époque régna cette ignorance? Pendant deux siècles, répond M. Martin [3] ; sans doute, dites-vous, jusqu'à l'époque où Lanfranc, où saint Anselme vont jeter tant d'éclat. M. Martin ne le dit point ; il ne nomme même pas ces maîtres dans son *Histoire populaire*, et il aurait pu le faire, car dans son *Histoire de France* il cite avec éloge « Anselme, que l'Eglise a canonisé, et que la philosophie révère [4]. » Je comprends toutefois pourquoi saint Anselme n'est pas, pour M. Martin, le représentant complet du mouvement intellectuel ; car lui-même nous le dit. Il vient de citer la belle définition d'Anselme : la

[1] *Etudes sur les barbares et le moyen âge*. Paris, 1867, p. 255.

[2] *L'Ecole de Salerne*, traduct. par M. Meaux Saint-Marc, introduction par M. Daremberg. Paris, 1861, p. XXII. — Cf. M. L. Maitre, *Les Ecoles épiscopales et monastiques de l'Occident*. Paris, Dumoulin, 1866.

[3] Cf. *Mémoire de l'Instruction publique au moyen âge*, par MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen, dans le *Recueil de Mémoires couronnés*, t. XXIII.

[4] *Hist. de France*, t. III, p. 308.

Digitized by Google

foi cherchant l'intelligence, et il ajoute : « Définition que la philosophie ne devrait pas rejeter, si l'on entendait par là, non point, comme le fait Anselme, l'adhésion préalable à un dogme particulier, mais l'adhésion spontanée de la conscience, du sentiment, aux vérités nécessaires, aux principes qui sont au-dessus de la démonstration. » Traduisez : il n'y a qu'un défaut dans Anselme, c'est qu'il est catholique. M. Martin le dit : « Le point de départ une fois admis, le dogme catholique hors de cause, la méthode d'Anselme est vraiment libre et philosophique [1]. » Abélard, qui s'est mis en opposition avec le dogme catholique, convient donc bien mieux à M. Henri Martin. Aussi Abélard, c'est « le plus grand philosophe du moyen âge [2] ! » Abélard « reconnaît pour l'Eglise, qui ne s'en apercevait point (la malheureuse !), les conséquences panthéistes d'un principe posé par Guillaume de Champeaux [3]. » Abélard enseigne « une philosophie à la fois très-raisonnable et très-hardie. » Or, ce ne sont pas seulement des théologiens qui le proclament, ce sont des rationalistes [4], « Abélard a choisi de toutes façons la pire doctrine, il propose un éclectisme misérable qui n'a pour lui ni la vérité, ni la précision et la franchise. » M. Frédéric Morin, de son côté, proclame que « le système d'Abélard aurait détruit la philosophie elle-même s'il avait triomphé [5]. »

M. Martin, tout entier à son idée, s'écrie : « Abélard voulut expliquer la religion par la raison, et alors l'Eglise prit peur. » Non, l'Eglise ne prit pas peur, mais elle se montra gardienne de l'intégrité de la foi. « On frappa en Abélard, continue M. Martin, non l'erreur, mais la raison, mais le principe du libre examen. On le frappa non pour ce que renfermait le livre, mais pour avoir écrit un livre de théologie sans l'autorisation du Pape ni de l'Eglise [6]. » Ceci n'est nullement exact. Dans tous les

[1] *Hist de France*, t. III, p. 309.
[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 203.
[3] *Hist. de France*, t. III, p. 312. Qui n'a lu ces belles paroles de S. Bernard ? « Dum paratus est de omnibus reddere rationem, etiam quæ sunt supra rationem et contra rationem præsumit et contra fidem. Quid enim magis contra rationem quam ratione rationem conari transcendere. Et quid magis contra fidem quam credere nolle quidquid non possit ratione attingere. » *De erroribus Abelardi*, c. I.
[4] M. Jules Simon, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1846, p. 66-69.
[5] *Dictionnaire de Scolastique*, t. I, p. 420.
[6] *Histoire de France*, t. III, p. 319 ; *Hist. populaire*, t. I, p. 205.

Digitized by Google

récits que nous avons du concile, dans celui d'Abélard lui-même, il n'y a pas un mot qui vienne justifier cette assertion. Abélard fut condamné pour avoir mis dans ses livres des erreurs sur l'Incarnation, sur la Trinité, sur la Grâce. Ces erreurs sont détaillées : ce sont des erreurs théologiques [1]. On ne frappe point le principe du libre examen, mais le principe de l'hérésie [2]. Abélard, dans son *Apologie*, invoque seulement en faveur de ses erreurs la bonne foi : *scripsi forte per errorem.* Soit ; mais les erreurs existaient, et l'Eglise avait le droit de le dire par la voix des conciles de Soissons et de Sens, par la bouche du pape Innocent II.

Le personnage d'Abélard est singulièrement grandi dans le récit de M. Martin, et on lit avec étonnement que « la France vit Abélard renaître et vaincre dans le grand Descartes ; » mots sonores peut-être, mais assurément vides de sens.

Si Abélard est célébré, il est juste que son adversaire saint Bernard soit attaqué : « Saint Bernard, dit M. Martin, était contre les philosophes qui voulaient la liberté d'expliquer la religion par la raison [3], » ce qui est inexact. Lorsque saint Bernard, parlant de l'hérésie de Gilbert de la Porée, s'écriait : *Recedant novelli, non dialectici sed hæretici* [4], il exprimait clairement sa pensée : c'est l'hérésie qu'il poursuivait, non la philosophie. Saint Bernard n'est pas seulement calomnié ; M. Martin le tourne en ridicule : « Saint Bernard, dit-il, ne comprenait d'autre vie chrétienne que la vie monastique, et si cela eût dépendu de lui, il eût fait finir le monde, en induisant tous les hommes et toutes les femmes à se faire religieux au lieu de se marier [5]. » Je ne sais si ces mots sont spirituels, mais en tout cas ils énoncent une chose fausse. Saint Bernard, loin de proscrire le mariage, l'honorait comme tous les docteurs de l'Eglise ; dans une question spéciale, il a même lutté pour étendre le droit et la pratique du mariage, contre ceux qui voulaient indûment le restreindre. M. Martin a un mot charmant

[1] *Integritatem fidei corrumpit*, dit S. Bernard. Ep. 193. — Cf. Labbe, *Concil.* t. X, p. 1019 et suiv.

[2] « Ce n'est pas comme penseur, a dit un auteur non suspect, M. Frédéric Morin, qu'Abélard fut traité en hérétique. » (*Dict. de Scolastique*, t. I, p. 234.)

[3] *Histoire populaire*, t. I, p. 206.

[4] Sermo 80, n° 6 super cantic., dans la *Patrologie* de Migne, t. CLXXXIII, p. 1169.

[5] *Hist. popul.*, t. I, p. 206.

Digitized by Google

à ce sujet. « Saint Bernard, dit-il, en revint à la fin de sa vie à prêcher la sainteté du mariage par réaction contre les hérétiques. » Il était donc allé au commencement de sa vie jusqu'à prêcher l'impiété du mariage?

M. Henri Martin, poursuivant sa grande thèse qui est de représenter l'Eglise comme ennemie des lumières, ne laisse passer aucune occasion de faire pénétrer cette conviction dans l'esprit du lecteur. Scot Erigène, dit-il, a voulu être philosophe, et l'Eglise l'a condamné ; Abélard a voulu faire usage de sa raison, et l'Eglise l'a condamné ; c'est ainsi que l'on écrit l'histoire. M. Martin passe à Albert le Grand, et il dit : « Albert le Grand amena l'Eglise à cesser d'interdire l'étude des ouvrages d'Aristote, » afin de montrer sans doute que l'Eglise a proscrit l'étude en interdisant les ouvrages du philosophe de Stagire. M. Henri Martin se garde bien d'expliquer que ces sentences de Robert de Courçon, de Grégoire IX, du concile de Paris, défendant la lecture des écrits d'Aristote, ne frappaient nullement le texte réel d'Aristote mais bien les traductions tirées de l'arabe, faites par un Juif, et les extraits d'Avicenne et d'Alcazel publiées et répandues sous le nom du philosophe [1]. Un des savants qui se sont le plus occupés de la question, M. Jourdain, l'a démontré justement [2]. Or ces traductions étaient très-défectueuses, et, comme le disait très-bien Vivès dans son beau livre *De causis corruptarum artium* [3], Aristote, déjà obscur par lui-même, l'a été rendu encore plus par ces traductions latines défectueuses. En sorte que, dans l'ivresse qui s'empara alors des intelligences, le naturalisme d'Aristote envahit la philosophie chrétienne, et les doctrines panthéistes furent mises en vogue dans les ouvrages de David de Dinant, d'Amaury de Bene, etc... « De grands maux sont sortis de la traduction mauvaise des livres d'Aristote, » dit Brucker [4], dont le jugement est peu suspect, ce me semble ; or l'Eglise voulut s'opposer à ces maux, et c'est la raison des défenses faites en 1209,

[1] Cf. Hauréau, *Histoire de la Philos. scolastique*, t. I, p. 410 ; *Hist. des Sciences*, par M. de Blainville et l'abbé Maupied, t. II, p. 202-215.

[2] *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*. 2e éd., 1843, p. 202.

[3] *Opera*, Ed. Basil. 1555, t. I, p. 336 et 408.

[4] *Historia criticæ Philosoph.*, t. III, p. 686 et 687. Cf. Launoy, *De varia Aristotelis fortuna*, 3e édit. Paris, 1662, p. 49 et *passim*.

Digitized by Google

1215 et 1231, d'étudier certains livres d'Aristote ; car, lorsque le légat du Pape, en réformant l'Université, proscrivit la *Métaphysique* d'Aristote, il recommanda la lecture de sa *Dialectique*. Mais pour arrêter le mal, dit très-bien Mœlher [1], il fallait quelque chose de plus : il fallait opposer au fantôme de la science la science véritable, et alors les hommes de l'Eglise, les Alexandre de Hales, les Guillaume d'Auvergne, les Albert le Grand suscitèrent ce magnifique mouvement de science qui devait monter si haut avec saint Thomas d'Aquin [2]. La phrase mise par M. Martin dans son *Histoire populaire* laisse-t-elle supposer tous ces faits ?

Dans son *Histoire* en seize volumes, M. Martin a étudié saint Thomas ; mais comment l'a-t-il envisagé ? Il constate d'abord le service rendu par lui et par saint Bonaventure au catholicisme : « Si le monde resta alors catholique, dit-il, ce fut à saint Thomas et à saint Bonaventure qu'on le doit. Ils contribuèrent à ramener pour un temps, dans les limites du catholicisme, l'esprit humain fatigué de tant d'élans impuissants et de vagues et fougueuses aspirations [3]. » Il y avait assurément mieux à faire, pense M. Martin, car saint Thomas eût pu « montrer à la théologie un nouveau ciel et une nouvelle terre [4] ; » malheureusement, « autant Abélard est ouvert, libre dans l'interprétation, plein d'aspirations nouvelles, autant saint Thomas est réservé et inexorablement fermé dans son cercle [5]. » Ce cercle, c'est le catholicisme, le catholicisme qui, on le voit, arrête son élan et comprime sa pensée.

A l'appui de sa thèse sur l'Eglise ennemie de la science et des lumières, M. Henri Martin invoque l'exemple de Roger Bacon : « Il fut persécuté, dit-il, pour avoir cherché à pénétrer les secrets de la nature en observant la nature au lieu de se borner à l'étudier [6]. » « On frappa en lui le principe même de l'expérience et de l'observation déjà réprouvé implicitement chez Albert le Grand par l'ordre de Saint-Dominique... Le précurseur

[1] *Hist. de l'Eglise*, t. II, p. 488.
[2] S. Thomas d'Aquin demandait alors au dominicain Guillaume de Meerbecke une nouvelle traduction d'Aristote.
[3] *Hist. de France*, t. IV, p. 269.
[4] *Ibid.*, p. 271.
[5] *Ibid.*, p. 276.
[6] *Hist. populaire*, t. I.

Digitized by Google

prématuré de la science moderne fut frappé par l'autorité [1]. » Cependant M. Henri Martin, en sa qualité d'historien, devrait savoir que, si Bacon fut condamné par le général de son ordre, si cette condamnation fut confirmée par Nicolas III, c'est surtout à cause de ses satires virulentes contre ses confrères qui excitèrent leur jalousie, de ses invectives contre tous ses contemporains, même contre Alexandre de Hales par exemple et Albert le Grand ; de sa liaison aussi avec cet évêque de Lincoln qui traitait le Pape d'Antechrist. Esprit chagrin, Bacon roulait alors dans sa tête des projets de réforme, et aurait voulu remonter à quarante ans en arrière, avant, disait-il, que tout eût été corrompu ; en expliquant l'Ecriture sainte, il avait en outre proposé des nouveautés dangereuses [2]. Je ne justifie pas, j'explique les mesures prises, et je montre que la phrase de M. Martin n'est pas exacte. Serait-elle vraie, il faudrait encore ne pas mettre ce fait à la charge de l'Eglise. On ne peut oublier que si un Pape confirma la sentence portée par le général des Franciscains, un autre Pape protégea Bacon : Clément IV lui demanda d'écrire son livre, et reçut sa dédicace. Enfin il est à propos d'observer que, pendant soixante-quatre ans, Bacon put à son aise élucider les problèmes qu'il se posait, écrire ses découvertes, réelles sans doute, mais qu'il ne faut pas exagérer, et si, dans les douze dernières années de sa vie, il fut enfermé, tout porte à croire qu'à sa mort il n'était plus prisonnier [3]. Mais n'importe ! l'effet cherché par M. Martin subsiste : « On refoule les sciences naturelles, dit-il, dans les retraites obscures des alchimistes et des nécromans [4]. »

Mais voici une nouvelle accusation, une nouvelle preuve apportée par M. Martin à l'appui de sa thèse : « Les Papes, dit-il, avaient interdit d'enseigner le droit romain à Paris ; » fait vrai, mais dont le caractère est dénaturé par la manière dont

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 283.

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 229. — Pitseus, *De scriptoribus anglicis*. — *Biographia Britannica*, 1778, œuvre de grand mérite. — *Encyclopedia Britannica*. — *Universal Biography*, 1798. — Voir aussi la thèse de M. Charles sur Roger Bacon (1861, in-8°).

[3] Wading, *Annal. fr. min.*, t. IV. p. 265. — Samuel Jebb, dans son édition de l'*Opus Majus* (præf., p. XIX), dit positivement que Bacon mourut libre. Sbaraglia, dans *Supplementum et castigatio ad scriptores trium ordinum S. Francisci a Wadingo aliisque descriptos* (Rome, 1806, in-fol.), ne parle pas des tourments endurés, dit-on, par Bacon (p. 642-646).

[4] *Hist. de France*, t. IV, p. 283.

Digitized by Google

on le présente. Oui, le pape Honorius a porté cette défense, mais pourquoi? « Quoique l'Eglise, dit-il [1], ne dédaigne pas de se servir des lois civiles qui sont fidèles à suivre les traces de la justice et de l'équité, cependant comme, en France et dans quelques provinces, les laïques ne se servent pas des lois des empereurs romains et qu'il se présente rarement de causes ecclésiastiques auxquelles ne puisse suffire le droit canon, *afin que l'on étudie davantage* les textes sacrés, nous interdisons formellement à qui que ce soit de professer ou de suivre le cours de droit civil à Paris et dans les villes voisines. » Ce texte explique tout; c'est absolument comme si aujourd'hui le chef de l'Etat supprimait en telle ville la faculté de droit romain, afin que l'on y étudie davantage le droit commercial, je suppose. Le savant M. de Savigny ne s'y est pas trompé, et il a écrit [2]: « On voit aisément le motif de la décrétale d'Honorius. L'université de Paris était surtout une école de théologie, dont la plupart des élèves se destinaient à l'état ecclésiastique ; il était donc bien naturel de leur appliquer la loi qu'un autre passage de la même decrétale venait d'établir pour tous les prêtres. Peut-être aussi diverses parties intéressées (telles que l'école de Bologne par exemple) se réunirent-elles pour faire rendre cette ordonnance. La décrétale ne renferme rien qui excède le pouvoir du pape, car la direction de l'école de Paris lui appartenait; » du reste à Paris même, continue M. de Savigny, on enseignait les principes du droit romain, et la décrétale n'interdisait que les cours complets sur l'ensemble du droit, nécessaires pour prendre les degrés. Cette défense fut levée bientôt en faveur des curés et en vertu de dispenses spéciales. Ainsi, M. Henri Martin accuse, tandis qu'un protestant, mais un protestant savant, justifie.

A ce fait dénaturé de l'interdiction de l'étude du droit romain, M. Martin en joint aussitôt un autre : « Boniface VIII défendit à tous l'étude de l'anatomie, par un respect mal entendu pour le corps humain. » Or cela n'est pas exact : jamais Boniface, ce pape promoteur des études, fondateur de plusieurs univer-

[1] L. V. des *Décrét.*, tit. 33, cap. XXVIII.

[2] *Histoire du Droit romain au moyen âge*, trad. par M. Guénoux. Ed. 1839, T. III, p. 264 et 265. M. de Savigny établit aussi que la conservation et la propagation du droit romain furent en grande partie l'œuvre du clergé. *Ibid.*, p. 261, et t. II, p. 166.

Digitized by Google

sités, n'a défendu d'étudier l'anatomie. En cherchant bien ce qui a pu servir de prétexte à l'accusation de M. Henri Martin, voici ce que l'on trouve : c'était alors l'usage, pour transporter les corps des chevaliers morts loin de chez eux, de faire bouillir le cadavre et de ne conserver que les os. Voilà l'usage condamné par Boniface, sans doute à la suite d'un événement scandaleux arrivé en ces temps, lorsqu'un nommé Mantanero Sosa ayant égorgé plusieurs Français, se mit ainsi à faire bouillir leurs cadavres afin de jeter leurs chairs cuites et de conserver les os pour les vendre très-chèrement aux parents de ses victimes. Y a-t-il dans ces opérations rien qui ressemble à la dissécation et à une étude anatomique? Le pape Boniface, dans le décret porté à ce sujet, regardait comme une barbarie cet usage de couper les membres en morceaux et de les faire bouillir; c'était, disait-il, faire injure à Dieu et à la créature humaine. Il défendait donc de traiter les cadavres d'une manière si impie et si cruelle, et ajoutait que, pour transporter les corps aux lieux choisis pour leur sépulture, on n'avait qu'à se servir d'autres moyens. Or à cet endroit la glose dit expressément : « l'embaumement est permis. » Il n'y a là, je le répète, aucune question de médecine; je n'y vois qu'un pieux respect pour les corps des morts, et en vérité il faudrait plaindre ceux qui, afin d'appuyer une erreur, iraient chercher ce décret si honorable pour le jeter à la face de l'Eglise. M. Henri Martin conclut ici, comme tout à l'heure au sujet de Bacon : « L'Eglise retarde ainsi beaucoup le progrès des sciences naturelles [1]. »

Mais il y a plus encore, « la religion du moyen âge arrête Dante et Pétrarque, et tend devant eux *ses voiles épais*, qu'ils n'osent qu'à demi soulever [2]. » Ils « étaient dignes, reprend M. Martin, de trouver dans leur âme, indépendamment de toute tradition, une religion de l'amour [3]. » Et voilà comment M. Martin ne perd aucune occasion d'émettre ses idées sur la nécessité de rompre avec la tradition, et de remplacer la religion du moyen âge par une autre religion, « la religion de l'amour, » comme il la nomme ici ; « le christianisme moral et rationnel, » comme il dit ailleurs, qui « ren-

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 283.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 391.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

verse toutes les superstitions, subalternise toutes les pratiques, relève la liberté humaine comme étant toujours capable de gagner Dieu par la raison et l'amour, sape l'ascétisme par la réhabilitation de la nature et tend à transformer Jésus-Christ de rédempteur en initiateur [1]. » Voilà le but, voilà la formule de l'avenir : Jésus-Christ *initiateur*, c'est-à-dire homme; non *rédempteur*, c'est-à-dire Dieu. Chaque page de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin est écrite pour montrer l'évidence de cette formule et en préparer l'acceptation.

On connaît le procédé employé par l'auteur pour établir sa démonstration : taire le bien opéré par l'Église, l'élan imprimé par elle au développement de l'esprit humain ; prendre des faits faux ou des faits vrais dont on fausse le caractère en les présentant isolés, sans leur raison d'être, sans leurs légitimes explications ; mettre ces faits en relief, et conclure toujours que l'Église est la grande ennemie. Les yeux fixés sur le but à atteindre, et dans son enthousiasme irréfléchi, M. Martin ne voit pas les erreurs où il tombe. Le savant M. Guérard a dit à ce sujet, avec l'autorité de sa science, ces paroles, qui donnent un démenti formel à M. Henri Martin : « Il serait injuste de dire que le clergé avait plongé et retenu les peuples dans l'ignorance et dans l'abrutissement, car lorsqu'ils tombèrent sous sa tutelle, ils étaient déjà ignorants et abrutis, et lorsqu'ils en sortirent, ils se trouvèrent moins barbares qu'au moment où ils y étaient entrés [2]. »

HENRI DE L'ÉPINOIS.

[1] *Histoire de France*, t. III, p. 323.
[2] *Cartulaire de N.-D. de Paris, Prolégomènes*, p. LIV.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

UNE

PAGE INÉDITE D'HISTOIRE

ENLÈVEMENT DE LA FIANCÉE D'UN ROI DE FRANCE AU XIIe SIÈCLE

La chronique de l'abbaye de Hautecombe, en Savoie, dont la première partie paraît avoir été écrite vers le milieu du XIVe siècle, et qui rapporte, d'une manière d'ailleurs très-sommaire, les faits relatifs aux anciens comtes de Maurienne, dit, en parlant de Thomas Ier, fils d'Humbert : « Le sixième comte fut Thomas ; il eut pour épouse la fille du comte de Genève ; comme le roi de France voulait la prendre en mariage, elle fut enlevée par ledit Thomas, comte de Savoie [1].»

L'ancienne chronique de Savoie, rédigée à la fin du même siècle et attribuée par quelques critiques à Cabaret d'Orronville, donne des détails beaucoup plus étendus sur le fait dont il s'agit. Cette chronique, qui fournit sur l'histoire des premiers comtes de Savoie des renseignements dont la source est souvent suspecte, est restée longtemps inédite, et a été publiée, depuis quelques années seulement, par les soins du gouvernement de Turin. Elle raconte ainsi qu'il suit l'enlèvement de la fille du comte de Genève.

Le comte Thomas était fils de Humbert de Maurienne dont le père, Amédée, avait, on peut le dire, jeté les fondements de l'édifice politique de la maison de Savoie, en s'agrandissant du

[1] « Comes sextus fuit Thomas, uxor ejus filia comitis Gebennensis; quam cum vellet sibi accipere in conjugem rex Franciæ, rapta fuit a dicto Thomas comite Sabaudiæ. »

Digitized by Google

côté de l'Italie, par un instinct qui devint traditionnel chez ses descendants. Humbert ajouta peu à la splendeur de sa famille. Celle-ci fut même sur le point de s'éteindre avec lui lorsque, après la mort de sa seconde femme, dont il n'avait qu'une fille, il alla s'enfermer dans le cloître de Hautecombe, avec la résolution d'y prendre l'habit de moine. Les chevaliers savoisiens, menacés de la domination d'un prince étranger, s'opposèrent énergiquement à ce dessein : « Si vous ne lui conseillez de sortir de céans, dirent-ils aux religieux, nous bouterons le feu à l'abbaye, en telle manière qu'oncques ne seront chantées par vous vespres ni matines. » Humbert, cédant aux sollicitations de ses barons, rentra dans le siècle, et épousa, en troisièmes noces, une fille de Gérard, comte de Bourgogne et sire de Salins. Il mourut en 1188, laissant de son mariage un seul enfant, Thomas, alors âgé de onze ans, qui devait lui succéder sous la tutelle de sa mère.

De nombreux embarras, suscités par l'esprit remuant de la noblesse, assaillirent les débuts du gouvernement de la comtesse. Pour les conjurer, elle appela près d'elle son père, Gérard de Bourgogne, qui, après avoir passé en Savoie un temps assez long, reprit, accompagné de son petit-fils, le chemin de la Bourgogne, en passant par Genève. Il y trouva le comte Guillaume de Genève, son parent, qui, voulant lui faire accueil, avait quitté le château d'Annecy où il résidait, et avait, dit le chroniqueur, « mandé dames et demoiselles à grand nombre, et eut fête plénière, et furent joutes, triomphes, danses et momeries et esbattemens en abondance. » Mais de toutes les dames de cette petite cour, sa fille Béatrix [1], que le chroniqueur latin appelle *formosissima mulierum*, était celle qui attirait le plus les regards par sa jeunesse et par l'éclat de sa beauté. Le comte Thomas en fut épris ; dans les jeux auxquels ils prenaient part ensemble, il réussit à l'entretenir de ses vœux, et une prompte intelligence s'établit entre lui et la jeune fille. « Faites-moi demander à Monseigneur pour votre « épouse, lui dit-elle, et s'il le veut, je vous promets que je « l'accorderai et le ferai volontiers. — Madame, répondit le « jeune comte, je vous promets que jamais je n'aurai femme « épousée, sinon vous. »

[1] Ou Marguerite. Voir Saint-Genis, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 235, note.

Digitized by Google

Ces paroles dites, le comte Thomas alla prier son aïeul de s'entremettre auprès de Guillaume pour obtenir la main de Béatrix. Ses prétentions n'avaient rien de téméraire; Gérard promit volontiers de les seconder, se flattant d'un facile succès, et, dès le lendemain, prenant à part son hôte, il lui dit : « Mon « cousin, vous êtes sage, et voilà ma nièce votre fille qui est « prête à marier; or, je ne vois où vous la pourriez mieux placer « qu'en la baillant à mon beau fils de Savoie, et je vous prie « qu'il soit de votre plaisir de la lui donner. — Mon cousin, « répondit le comte Guillaume, je ne suis pas encore délibéré « de faire cela et ne le ferai pour rien; car son aïeul a occis « mon père sur le col de Tamié, et ne croyez pas que je l'aie « oublié. Et sachez que si ce n'était pour l'amour de vous, il « ne partirait d'ici à sa sûreté. » Le comte Gérard ne s'attendait pas à cette réponse; mais il était prudent, et, loin de montrer du ressentiment, il remercia son hôte et se hâta de l'entretenir d'autres propos. Toutefois, craignant pour son petit-fils les effets de la vengeance de Guillaume, il lui fit parvenir secrètement l'avis de quitter Genève sans délai. Thomas, accompagné de trois écuyers, partit aussitôt, et tous quatre firent si grande diligence qu'ils arrivèrent à Chambéry le soir du même jour.

Le souvenir que Guillaume avait évoqué se référait à un événement rapporté par le même chroniqueur, et dont il serait difficile de déterminer la date. Selon lui, Amédée, aïeul de Thomas, avait demandé en mariage la fille de son cousin de Genève, et l'avait obtenue. Mais à la veille de l'épouser, un désaccord s'éleva entre les deux seigneurs et détermina la rupture de l'alliance projetée. Le comte de Genève garda de cette conduite un vif ressentiment, et, quelques années plus tard, profitant d'une occasion favorable, il se jeta sur les terres de Maurienne qu'il dévasta. La guerre s'alluma entre les deux seigneurs, et une rencontre sanglante eut lieu au col de Tamié, qui formait la limite de leurs domaines. Le comte de Genève y périt de la main d'un chevalier italien nommé Pierre Colonna, et la fondation de l'abbaye de Tamié, élevée par les soins d'Amédée sur le lieu même du combat, avait consacré le souvenir de cette journée meurtrière.

Cependant le comte Thomas, retiré à Chambéry et méditant les moyens de se rapprocher de Béatrix, ne tarda pas à apprendre

Digitized by Google

une nouvelle qui mit le comble à son désappointement. Le roi de France Philippe-Auguste, ayant entendu vanter les charmes de la fille du comte de Genève, l'avait demandée en mariage, et l'avait obtenue aisément de son père, que flattait une si haute alliance. Les envoyés du roi de France étaient arrivés à Annecy, portant de riches présents, avec la mission de conduire en France la jeune fille. Le comte Guillaume se proposait de l'accompagner, et tout était disposé pour un prochain départ.

D'Annecy pour se rendre en France, le cortége de la fiancée devait passer par l'étroit défilé qui, de Rossillon, aboutit, du côté de la Bresse, à la petite ville de Saint-Rambert, et qui faisait partie des domaines du comte Thomas. Celui-ci, instruit du dessein du comte Guillaume, résolut de mettre à profit cette circonstance pour revendiquer les droits dont il se croyait investi par les promesses qui s'étaient échangées entre lui et Béatrix. Prenant pour confident un chevalier bourguignon, nommé Jean de Salins, et suivi d'une troupe suffisante d'hommes d'armes, il chevaucha toute la nuit, et atteignit, vers le matin, un bois voisin du bourg de Rossillon. Bientôt, on signala l'approche du cortége attendu ; le comte Thomas sortit du bois avec ses gens, et mettant l'épée à la main, courut au-devant de Guillaume, qu'il saisit à la gorge en lui disant : « Rendez-vous, comte de Genève, car vous êtes pris ! » Et ses compagnons, l'imitant, coururent sus aux gens de la suite, en ayant soin toutefois de ne faire aucune insulte à ceux du roi de France. Guillaume, ainsi assailli et hors d'état de se défendre, dit au comte de Savoie : « Pourquoi me prenez-« vous ? En quoi vous ai-je méfait, que je sache ? — Plus que « vous ne croyez, dit le comte, car vous voulez marier votre « fille à un autre que moi dont elle est la femme. — Votre « femme ! Et depuis quand ? qui vous l'a donnée ? — Quand mon « tayon vous la demanda à Genève et que vous la refusâtes, « voulant me faire prisonnier, sachez que je lui avais promis « de n'avoir jamais autre femme, et ces paroles furent telles « que je dois l'avoir : or, demandez-lui s'il en est ainsi. — Vous « l'entendez, dit Guillaume, se tournant vers sa fille ; eh bien ! « qu'en dites-vous ? — Monseigneur, répondit-elle, il est vrai ; « et, s'il vous plaisait, je serais bien aise de l'avoir. »

Le comte, ayant entendu cette réponse, fut pris d'un grand

Digitized by Google

étonnement et se rendit sans résistance au comte Thomas. Celui-ci confia son prisonnier à messire Jean de Salins, puis il prit avec Béatrix le chemin de Rossillon, où le mariage fut célébré le jour même, en présence de toute la compagnie et des envoyés du roi de France. Le comte leur fit grande chère et leur voulut donner de beaux présents; mais ils les refusèrent, et repartirent sur-le-champ. Guillaume de Genève, après avoir été retenu prisonnier pendant un an, fut relâché à la prière de sa fille; mais Thomas profita de cette conjoncture pour recevoir son hommage, et pour faire reconnaître la souveraineté des comtes de Savoie sur le Genevois et sur les autres possessions de Guillaume.

Les ambassadeurs français étant partis, Thomas de Savoie, de l'avis de ses conseillers, dépêcha en grande diligence, à Paris, deux hommes prudents, chargés de prévenir, s'il se pouvait, auprès de Philippe les impressions fâcheuses qui devaient résulter du récit de ses envoyés. Le roi écouta sans colère le discours par lequel ils cherchèrent, en alléguant des promesses mutuelles, à expliquer la conduite du jeune comte; puis, après avoir consulté les clercs de son conseil, il en agréa les motifs, et les députés savoisiens s'en retournèrent, très-heureux de voir que cette aventure n'aurait pas pour leur pays les conséquences qu'ils avaient redoutées.

Tel est, en abrégé, mais avec ses circonstances principales, le récit qui nous a été laissé par l'auteur de la *Grande chronique de Savoie*, et qui a été suivi par les anciens historiens, notamment par Champier, puis par Paradin dans sa *Chronique de Savoie*. Mais Guichenon qui, au XVIIe siècle, débrouilla les obscurités de l'histoire de ces contrées, et qui, s'appuyant sur les documents originaux, éclaira ses travaux d'une critique sérieuse, sinon toujours infaillible, n'hésita pas à rejeter comme purement légendaire le fait dont il s'agit. « C'est une fable, dit-il en parlant de Béatrix, que le comte l'enleva à Rossillon; car, outre que l'entreprise eût été trop hardie, et que Thomas n'eût pas voulu offenser si sensiblement le roi de France, avec lequel il n'était pas en mauvaise intelligence, et qui ne fût pas demeuré sans ressentiment, en ce temps-là le roi Philippe était déjà marié....; d'où il y a lieu de s'étonner (de soupçonner) qu'un ennemi déclaré de la maison de Savoie a voulu

Digitized by Google

faire passer cette bourde pour une vérité, afin de décrier la maison de Savoie vis-à-vis de la couronne de France [1]. »

Ce jugement a fait foi auprès des historiens postérieurs à Guichenon, et aucun d'eux n'a osé réintégrer dans les annales de la maison de Savoie, l'histoire de l'enlèvement de Béatrix de Genève. Ni Thomas Blanc, dans son *Histoire des princes de la maison de Savoie*, ni le marquis Costa de Beauregard dans ses *Mémoires historiques*, ni l'abbé Fréget (*Histoire de la royale maison de Savoie*), ni Cl. Genoux (*Histoire de Savoie*), ne sont revenus, même à titre dubitatif, sur l'arrêt prononcé par le critique du XVIIe siècle. Parmi les contemporains, les éditeurs des *Monumenta historiæ patriæ* l'acceptent pleinement, et M. de Saint-Genis, le dernier en date, paraît y souscrire par le silence qu'il garde sur le fait en question. Les historiens français ou danois qui se sont occupés de l'affaire d'Ingeburge, à laquelle celle-ci se rattache, paraissent avoir ignoré l'aventure de Rossillon, ou la rejettent avec Guichenon [2]. Cependant, à y regarder de près, les motifs de suspicion invoqués par Guichenon ne sont point ceux qui ont dû fixer l'opinion de ces auteurs, dont plusieurs se sont montrés critiques attentifs autant qu'érudits. Il n'est pas sérieux de dire que le récit de l'ancienne chronique a été imaginé dans le but de brouiller les maisons de France et de Savoie ; car, au XIVe siècle, ces maisons étaient unies par d'étroites alliances, et cet écrit, rédigé sous les yeux des princes savoisiens, ne contient nulle trace d'hostilité contre la France. L'objection tirée d'un prétendu anachronisme est encore, s'il se peut, moins solide. On ignore la date précise du mariage du comte Thomas ; mais il est fait mention de sa femme dans une charte du mois de février 1197 [3], et l'on sait que son fils aîné Amédée, qui a pu être précédé d'une de ses nombreuses filles, est né dans le courant de cette même année. L'époque de son mariage doit donc être reportée à l'une des années précédentes (1195 ou 1196), c'est-à-dire, à la période qui s'écoula entre le divorce de Philippe-Auguste, prononcé en novembre 1193, et son mariage avec Agnès de Méranie, célébré le 16 juin 1196 ; et, par conséquent, de ce côté, rien ne vient démentir le récit de l'auteur de la chronique.

[1] Guichenon, *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, t. I, p. 253.
[2] Voir Engelstopt, Baudot de Juilly, Bouhier, etc...
[3] Voir Cibrario, *Hist. di Sab.*, ad an. 1197.

Digitized by Google

Toutefois, ce récit contient plusieurs détails évidemment erronés, et dont l'inexactitude, reconnue, sans doute, par les historiens modernes, a dû infirmer la valeur de son témoignage quant au fait principal autour duquel ils se groupent. Le jeune comte Thomas, qui succéda à son père en 1188, eut, en effet, à surmonter des embarras assez graves résultant, d'une part, de la turbulence des habitants de la vallée d'Aoste et, de l'autre, de la sentence portée contre son père Humbert qui, avant de mourir, avait été mis au ban de l'Empire, et dont les États se trouvaient par là juridiquement confisqués.

Mais il ne put, dans ces conjonctures, réclamer l'appui de son aïeul, le comte Gérard de Bourgogne [1], mort en 1184 [2], ni même s'aider de la tutelle de sa mère; car celle-ci, si elle n'avait pas précédé Humbert dans la tombe, ne lui survécut que très-peu de temps, et avait cessé de vivre dès le mois de septembre de l'année 1188, où Humbert mourut [3]. En réalité, le tuteur des intérêts du jeune Thomas fut Boniface, marquis de Montferrat, qui sut les défendre avec autant de succès que de vigilance. Néanmoins, comme les difficultés qui entravaient le gouvernement du jeune comte étaient de plus d'un genre, et que son aïeule Maurette de Salins vivait encore, on peut admettre que l'un de ses oncles, qui étaient puissants en Bourgogne, et dont l'un, seigneur de Vadans, portait le nom de Gérard, vint en Savoie pour l'aider de ses conseils et de son crédit, et rendit ainsi possible l'entrevue de Genève, racontée dans la chronique avec des détails dont il est difficile de vérifier l'exactitude. Nous devons ajouter que la fuite de Thomas à Chambéry constitue l'une des circonstances les moins vraisemblables du récit, car les comtes de Savoie ne possédaient alors ni le château, ni le bourg de Chambéry, et c'est seulement dans le siècle suivant qu'ils y établirent leur résidence. Mais cette erreur n'est pas la seule qui ait dû sou-

[1] Ou plutôt Gérard de Vienne, comte de Mâcon et sire de Salins, quelquefois appelé comte de Bourgogne, ou en Bourgogne.

[2] Voir *Histoire des sires de Salins.*

[3] Voir Guichenon, *Histoire généalogique*, preuves, liv. VI, p. 44. Cette pièce détruit l'hypothèse admise par les Bénédictins (*Art de vér. les dates*), mais rejetée par la plupart des auteurs, d'après laquelle Thomas aurait eu pour mère une quatrième femme de Humbert, Gertrude de Flandres, mariée ensuite au sire d'Oisy, et enfin religieuse à Malines. (D. Bouquet, t. XIII, p. 567.) Voir au surplus, l'anonyme contemporain. (Même vol., p. 679.)

Digitized by Google

lever la méfiance des critiques. Nul document, nul témoignage ne donne lieu de croire que le comte Thomas ait reçu l'hommage de Guillaume pour les droits, très-partagés d'ailleurs, que celui-ci possédait sur le Genevois, et c'est bien plus tard et en vertu d'actes très-différents que la souveraineté des comtes de Savoie s'étendit de ce côté [1]. Enfin, les faits qui se seraient passés au col de Tamié et qui auraient causé la longue inimitié des comtes de Genève et de Maurienne ne paraissent pas moins fabuleux. L'érection de l'abbaye de Tamié fut seulement approuvée, en 1132, par le comte Amédée, qui ne semble pas en avoir été le fondateur, et l'histoire du combat de Tamié, si elle a quelque fondement, concernerait probablement Aimon, l'aïeul et non le père de Guillaume. Mais il serait possible que le chroniqueur eût confondu cette affaire avec une rencontre qui eut lieu, en 1142, devant le château de Montmélian, et dans laquelle le Dauphin de Viennois fut tué par le comte de Maurienne, son gendre, qui, en réparation de ce coup malheureux, dota la chartreuse d'Arvières. Quoi qu'il en soit, ces erreurs, jointes au silence, au moins apparent, des documents et des auteurs contemporains, ont contribué à corroborer le jugement rendu par Guichenon, et l'ont dû faire regarder comme définitif par la plupart des historiens qui ont porté leur attention sur ce détail, d'ailleurs assez peu étudié de notre histoire.

Toutefois, ce jugement nous semble avoir un caractère beaucoup trop absolu, et les auteurs contemporains, s'ils n'affirment pas toutes les circonstances du fait rapporté dans l'*Ancienne chronique*, nous fournissent néanmoins assez de lumières pour nous permettre d'ajouter foi au fond même du récit rejeté par le généalogiste de la maison de Savoie. Il n'est pas douteux que Philippe-Auguste, dès qu'il eut fait annuler l'union contractée avec Ingeburge de Danemark, n'ait songé à contracter une nouvelle alliance, et à rendre irrévocable le jugement de Compiègne par un mariage, qui devait rencontrer plus d'un obstacle. C'est le 5 novembre 1193 que la sen-

[1] Néanmoins, vers l'an 1209, à la suite d'une longue querelle entre le comte de Genève et l'évêque, celui-ci investit Thomas des droits que son beau-père Guillaume possédait dans le Genevois, et Thomas en jouit pendant plusieurs années. (V. Lévrier, *Gén. hist. des comtes de Genevois.*) Cette circonstance peut avoir été la source de l'erreur commise par le chroniqueur.

Digitized by Google

tence avait été prononcée, et, avant la fin de la même année [1], Philippe demandait Agnès, fille de Conrad, comte palatin du Rhin, qui autrefois avait été promise à Henri, duc de Saxe, neveu du roi Richard d'Angleterre. Pour s'assurer cette alliance, Philippe s'adressa à l'empereur Henri VI, comme lui ennemi de Richard, duquel il venait d'extorquer une grosse rançon, et l'ayant gagné à ses vues, il n'eut pas de peine à obtenir l'assentiment de Conrad. Cette négociation était donc sur le point d'aboutir, mais, malgré le secret dont on avait pris soin de l'envelopper, il fut impossible d'en cacher la connaissance à la comtesse palatine, qui en instruisit à son tour sa fille, et le dialogue que le chroniqueur place dans la bouche des deux femmes fait bien comprendre quels sentiments de réprobation la conduite tenue par Philippe envers Ingeburge avait excités dans la chrétienté tout entière. « Veux-tu, dit la « mère à Agnès, contracter une alliance brillante et t'asseoir sur « un trône royal? Voilà que le roi de France te demande pour « sa femme. — J'ai entendu dire, répond la jeune princesse, « que ce roi a épousé solennellement une très-noble fille, sœur « du roi de Danemark, et qu'ensuite il l'a répudiée, et je crains « un semblable exemple.—Quel est donc ton désir, reprend la « mère? — Je préférerais, répond-elle, le duc de Saxe, auquel « j'ai été promise dans mon enfance.— Eh bien! aie confiance, « dit la comtesse, je ferai en sorte que tu échappes au danger « que tu crains..... » En effet, Philippe se vit frustré de ses espérances, et, malgré l'opposition de l'empereur, le mariage d'Agnès et de Henri de Saxe ne tarda pas à s'accomplir [2].

Guillaume de Newbury, l'un des auteurs qui rapportent ce fait, affirme, dans un autre endroit de sa chronique, que Philippe demanda, également sans l'obtenir, la main de la sœur de Richard, veuve du roi de Sicile : « Car, ajoute-t-il, plusieurs nobles femmes rejetèrent son alliance, craignant l'exemple de la princesse danoise, qu'il avait répudiée avec un grand scandale, après une seule nuit. » Puis venant, croyons-nous, au fait qui nous occupe : « Philippe, dit-il, outre la fille du comte

[1] Le mariage d'Agnès, fille de Conrad, avec Henri de Saxe, eut lieu au commencement de 1194. (V. Badulfi de Diceto, dans D. Bouquet, t. XVII, p. 645.)

[2] Rog. de Hoveden, *Ann.* (D. Bouquet, t. XVII, p. 561). Guil. Newb., *De rebus anglicis* (D. Bouquet, t. XVIII, p. 36).

Digitized by Google

palatin dont nous avons parlé précédemment, sollicita l'alliance d'une autre très-noble fille de l'Empire germanique, et en fut frustré de la manière que voici : un autre homme puissant l'avait sollicitée en mariage, mais les parents avaient donné la préférence à la demande royale ; et comme elle était conduite en France en grande pompe, et qu'elle passait sur les terres de son premier prétendant, elle se remit spontanément dans ses mains, et, retenue de son plein gré, elle trompa, par un mariage solennel, les vœux du roi de France [1]. » Guillaume de Newbury, qui écrivait ces lignes, et qui mourut en 1208, vivait du temps même de Philippe et de Béatrix ; le fait dont il s'agit figure dans la dernière partie de sa chronique, avec les autres événements dont il fut le témoin oculaire, ou qu'il enregistre d'après le rapport de ses contemporains ; il se piquait d'une critique beaucoup plus exacte que celle des autres annalistes du XIIe siècle, et, bien qu'il se montre peu favorable à Philippe-Auguste, on regarde comme très-sérieuses les données qu'il fournit sur l'histoire de son temps [2]. Le seul point à examiner serait celui de savoir si ce récit, où ni les lieux ni les personnes ne sont nommés, se réfère au fait que nous avons rapporté d'après les auteurs savoisiens et qu'ils ont enrichi des détails connus de nos lecteurs.

Or, l'identité des deux événements nous semble difficilement pouvoir être révoquée en doute. Il s'agissait, dit la chronique anglaise, de *la fille d'un seigneur de l'Empire;* or, on le sait, la Savoie, au XIIe siècle, et jusqu'à une époque bien plus rapprochée de nous, a fait partie de l'Empire germanique, et cette dépendance était rendue manifeste, au moment où Thomas de Savoie succéda à son père Humbert, par le jugement qui avait frappé ce dernier, et dont Boniface de Montferrat s'appliqua à conjurer les suites. Précédemment demandée en mariage par un seigneur puissant, elle devait passer sur ses domaines pour se rendre en France, et cette circonstance, qui devait faciliter les projets du prétendant évincé, s'explique

[1] « Cum eam alius vir potens expetisset, parentibus regiam magis petitionem admittentibus, ad Franciam pompatice ducebatur, transiensque per fines proci prioris, ejus se manibus sponte injecit ; a quo volens retenta et solemniter regia vota delusit. » (Guil. Neubrig., l. V, ch. XVI. — D. Bouquet, t. XVIII, p. 49.)

[2] Voir D. Bouquet, t. XVIII, p. 1.

Digitized by Google

sans peine par le récit de la chronique savoisienne, d'après lequel le cortége de la fiancée, venant d'Annecy, est obligé de s'engager dans le défilé du Bugey, où passe aujourd'hui la voie ferrée de Lyon à Genève, et qui est fermé par le bourg de Rossillon du côté de la Savoie. Enfin, c'est spontanément que la jeune fille se remet aux mains de son fiancé, et la chronique raconte que Béatrix, mise en demeure de s'expliquer au sujet de l'agression de Thomas, déclare être toute disposée à le suivre, et consent, en effet, à l'épouser le jour même. Une autre circonstance tendrait à corroborer cet ensemble de témoignages qui résulte de l'accord des chroniqueurs savoisiens et de l'auteur du XIIe siècle : c'est le fait même de la célébration du mariage de Thomas et de Béatrix au château de Rossillon, prouvé par les titres conservés dans les archives de Genève [1]. Allèguerait-on que l'auteur de la chronique, connaissant le texte de Guillaume de Newbury, s'est plu à y adapter un récit imaginaire relatif à la maison de Savoie? Mais ce texte, dont l'objet se réfère presque exclusivement aux affaires d'Angleterre, devait être bien peu répandu en Savoie au XIVe siècle, et, d'un autre côté, une telle hypothèse, peu vraisemblable en elle-même, resterait inapplicable à la chronique plus ancienne des moines de Hautecombe qui, à coup sûr, n'ont pas songé à introduire, dans leur court précis, d'épisodes romanesques, et ont dit simplement, sans doute d'après les traditions ou les documents possédés par eux : « Le sixième comte fut Thomas, qui eut pour femme la fille du comte de Genève : le roi de France ayant voulu l'épouser, elle fut enlevée par ledit Thomas, comte de Savoie [2]. »

En abandonnant donc à la critique et à une suspicion légitime plusieurs des circonstances par lesquelles l'auteur de

[1] M. Guillemot (*Monographie du Bugey*).

[2] Peut-être pourrions-nous citer à l'appui de notre thèse une lettre d'Ingeburge au pape Célestin, écrite après le mariage de Philippe et d'Agnès de Méranie et dans laquelle se trouve cette phrase : *Postmodùm vero instigatione diabolica et quorumdam malitiosorum principum persuasione filiam ducis S. superinduxit et retinet per uxorem.* Cette initiale S. ne convient à aucun des titres du père d'Agnès, Berthold, appelé duc de Méranie et de Dalmatie et marquis d'Istrie ou d'Histrie. Il ne serait pas impossible que par suite d'une erreur ou d'une certaine préoccupation d'esprit, le chapelain d'Ingeburge, au lieu de l'initiale du mot *Meraniæ* eût tracé celle du mot *Sabaudiæ*, qui avait dû plus d'une fois venir à ses oreilles. (V. Baluze, *Miscel.*, t. I, p. 422.)

Digitized by Google

l'*Ancienne chronique de Savoie* a défiguré le récit de cette aventure, on peut, croyons-nous, regarder comme certain le fait du rapt de Béatrix de Genève, lorsqu'elle se rendait en France pour épouser Philippe-Auguste. On doit croire que cette jeune fille, qui avait été accordée au roi de France par ses parents, fut enlevée par le comte Thomas de Savoie; on doit même, avec la tradition, placer dans le voisinage de Rossillon en Bugey le lieu où se passa cet événement; car les documents genevois prouvent que le mariage de Thomas et de Béatrix eut lieu au château de Rossillon. Il est permis même de penser que l'accord des deux fiancés, affirmé par la *Grande chronique*, n'est pas purement imaginaire, et que quelque chose de semblable à la rencontre de Genève dut avoir lieu, antérieurement à l'enlèvement de Rossillon, et déterminer l'assentiment de Béatrix. Ce fait, relégué par Guichenon et par ses successeurs dans le domaine de la légende, et rendu à celui de l'histoire, ne constituerait pas un des épisodes les moins curieux de nos annales et jetterait, ce nous semble, une nouvelle lumière sur les circonstances qui ont accompagné et suivi le divorce de Philippe, circonstances que nos auteurs nationaux ont souvent passées sous silence, et dont ils se sont plu à altérer le caractère, sous l'influence des préjugés divers dont ils étaient imbus pour la plupart.

T. DE LORAY.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LES MANUSCRITS D'ARBOREA

ET L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN

Les savants italiens se sont, depuis quelques années, considérablement occupés d'une découverte qu'on disait avoir été faite en Sardaigne, à Oristano, siége de l'archevêché d'Arborea. Il s'agissait d'une collection de documents, écrits les uns sur parchemin, les autres sur papier, et qui jetaient sur les obscurités de l'histoire de Sardaigne une lumière inattendue. Le premier qui ait été publié vit le jour en 1846. La collection de ces documents fut réunie, sinon au complet, du moins en grande partie, dans un ouvrage spécial qui parut à Cagliari de 1863 à 1865, et qui forme 794 pages in-4°. L'auteur est un M. Piétro Martini, le titre : *Pergamene, codici e fogli cartacei di Arborea.* En Piémont, on croyait à l'authenticité de ces documents ; les savants français et allemands s'accordaient en général pour les déclarer supposés, mais aucun homme compétent en France ni en Allemagne n'avait fait de cette question une étude un peu développée [1].

[1] Cependant, dès 1864, M. P. Meyer, à cette époque plus jeune et moins connu dans le monde savant qu'aujourd'hui, avait signalé, dans la *Correspondance littéraire*, la supercherie dont étaient dupes tant d'érudits italiens.

Digitized by Google

Au mois de mars de l'année dernière, M. Mommsen se trouvait à Turin. M. Baudi di Vesme, membre bien connu de l'Académie des sciences de cette ville, lui exprima le désir que l'Académie des sciences de Berlin voulût bien entreprendre un sérieux examen de ce point si intéressant pour les érudits italiens, et il offrit de faire envoyer à Berlin un nombre suffisant de ces documents, aujourd'hui conservés à la bibliothèque publique de Cagliari. La classe de philosophie et d'histoire de l'Académie de Berlin, justement honorée de cette marque de confiance, accepta l'offre du savant piémontais. Par une délibération en date du 7 juin 1869, elle délégua deux de ses membres, MM. Haupt et Mommsen, pour étudier et juger la question. Elle les autorisait à s'adjoindre, s'ils le jugeaient convenable, d'autres savants étrangers à l'Académie. En conséquence, les deux académiciens s'assurèrent le concours de MM. Alfred Dove, Philipp Jaffé et Adolf Tobler.

M. Baudi di Vesme envoya aussitôt à Berlin six documents choisis par lui comme les plus importants des manuscrits d'Arborea. Il les fit suivre d'une lettre latine, écrite à Turin le 4 novembre dernier, et dans laquelle il les décrit. Voici l'analyse de cette lettre :

Les documents adressés à l'Académie de Berlin sont :

1° Parchemin dont la plus ancienne écriture est du commencement du VIIIe siècle. Pierre Martini croyait y trouver un fragment de chronique racontant les incursions des Sarrasins et les événements arrivés en Sardaigne à la même époque. Suivant M. Baudi di Vesme, Pierre Martini avait tort d'y voir une chronique : ce serait une lettre autographe, écrite en 722, par un habitant de Cagliari, qui racontait ce qui était arrivé de plus curieux dans son pays. On s'était donné, à plusieurs reprises, beaucoup de peine pour faire revivre cette ancienne écriture. M. Baudi di Vesme se félicitait des heureux résultats qu'il avait obtenus par l'application d'un mélange d'acide gallique avec neuf parties d'eau. L'écriture la plus récente daterait de la première moitié du XVe siècle. C'est le récit, écrit en vieil italien, des amours d'Hélène, fille de Gonnario, juge d'Arborea, avec Constantin, juge de Gallura. On y trouve insérée une ode adressée au nom de Constantin à Hélène pour fléchir son cœur endurci. Parmi les manuscrits d'Arborea un seul est plus ancien que ce palimpseste ; c'est une pièce publiée par l'Académie des sciences de Turin (*Mémoires*, série II, vol. XV, partie II, p. 305), et déclarée authentique par elle : l'hymne composé par Deleton en l'honneur du roi Jalet. Dans l'écriture ancienne du palimpseste, il est aussi question de Jalet, et on y peut signaler l'indication de faits très-curieux. Ce qui a été écrit au XVe siècle est aussi fort intéressant ; il y a peu de textes aussi anciens en prose italienne malgré la date de l'écriture.

2° Parchemin du XIIIe siècle contenant une lettre de George de Laconi en Sardaigne à Pierre de Laconi, son neveu. Elle est originale, écrite probablement par un scribe, mais avec des corrections autographes de George de Laconi : on y lit qu'au XIIIe siècle, on possédait encore en Sardaigne des poésies de Tigellius, célèbre

Digitized by Google

Sarde, favori de Jules César et d'Auguste. Un fragment des poésies de Bruno de Thoro s'y trouve reproduit, et, par conséquent, établit l'antiquité et l'authenticité des œuvres attribuées à cet auteur qui remonterait au XIIe siècle.

3° Volume en papier de la première moitié du XVe siècle, contenant 158 feuillets. Il renferme les vies d'hommes illustres de Sardaigne réunies par Sertonius de Phausanias au IVe siècle, remaniées au VIIe ou au commencement du VIIIe par Deleton et Narcisse, sur l'ordre du roi Jalet, et enfin, au XIIIe, par Antoine, qui paraît avoir été évêque de Ploage. Une de ces vies est celle de Tigellius. Suivant M. Baudi di Vesme, elle aurait plus que les autres gardé la forme primitive.

4° Volume en papier, aussi de la première moitié du XVe siècle, contenant 24 feuillets. On y trouve d'abord une harangue prononcée au nom de plusieurs villes de Sardaigne devant Étienne, nouvellement nommé gouverneur de l'île sous le règne de l'empereur Constantin Pogonat. Cette pièce est suivie de notes historiques dues à Severin, moine de Cagliari, auteur d'une chronique de Sardaigne qui va de 778 à 813.

5° Volume en papier aussi de la première moitié du XVe siècle, contenant 24 feuillets: sur ces feuillets on lit un choix des vers de Bruno de Thoro, poëte de Cagliari, d'Aldobrand de Sienne, et de Gérard de Florence. Un autre manuscrit des œuvres de Bruno de Thoro se trouve encore dans la collection d'Arborea, et a été déclaré authentique par un professeur italien de paléographie.

6° Onze feuillets arrachés d'un volume en papier, aussi de la première moitié du XVe siècle. Ils contiennent des vers italiens de Bruno et de Gérard, des vers sardes de divers autres poëtes. Ces vers italiens remontent au XIIe siècle, les vers sardes sont plus récents. Les vers italiens sont surtout dignes d'attention à cause de leur âge. Leurs auteurs sont antérieurs d'un siècle aux poëtes italiens les plus anciens que l'on connût jusqu'à présent. Aussi, l'authenticité de ces vers a-t-elle été mise en question : le sous-directeur des archives centrales de Florence, M. César Guasti, après avoir examiné le manuscrit, les a déclarés authentiques ; mais son opinion a trouvé en Italie des contradicteurs. Cette opinion, cependant, est celle de M. Baudi di Vesme. Sans doute la nouveauté des renseignements contenus dans les manuscrits d'Arborea, et leur nombre est une chose étonnante, mais contre leur sincérité et leur antiquité on ne peut alléguer aucun argument décisif.

Voilà ce que M. Baudi di Vesme écrivait à M. Mommsen, le 4 novembre dernier. Il terminait en insistant sur l'urgence d'une appréciation de la valeur des documents, surtout au point de vue paléographique.

Voici la réponse de la Commission nommée par l'Académie des sciences de Berlin; cette réponse a été insérée dans les comptes rendus mensuels de cette Compagnie savante, mois de janvier 1870 (p. 72) :

« L'examen paléographique parut à la Commission ce qu'il y avait

Digitized by Google

de plus important. En effet, les défenseurs des manuscrits d'Arborea se sont toujours appuyés sur l'examen des originaux, et c'était principalement pour obtenir une critique paléographique qu'on demandait l'intervention de l'Académie. Quant aux autres questions concernant ces manuscrits, tout homme compétent pouvait les juger à l'aide de la publication de Martini. Le rapport de M. Jaffé, qui forme l'annexe A, tranche la question d'une manière définitive; car il signale dans les quatorze premières lignes du manuscrit n° 2, et dans les deux premières pages du ms. n° 3 une telle quantité d'impossibilités paléographiques, que jamais pièces fausses n'en ont réuni un nombre si grand. La Commission se croit en droit de motiver son jugement sur le résultat donné par l'examen de ces deux passages : pousser plus loin un travail aussi ingrat n'aurait produit aucun résultat utile. Il y a entre tous les documents d'Arborea une connexité et une corrélation si complète, qu'en établissant la fausseté d'un seul de ces documents, on prouve la fausseté de tous les autres. Du reste, la Commission déclare expressément que de tous les documents qui lui ont été soumis, soit en original, soit en copie, il n'en est aucun dont l'authenticité ait paru vraisemblable à aucun de ses membres. Les soussignés ont la même conviction scientifique : les soi-disant fragments d'Arborea, quelques différences qu'on puisse signaler entre eux, sont, en totalité, l'œuvre, sinon d'un seul faussaire, au moins d'un groupe de faussaires.

« Cette déclaration faite, la Commission peut considérer sa tâche comme remplie ; cependant elle a jugé à propos de ne pas borner son examen au côté paléographique de la question, elle a cru bon de montrer au moins par un certain nombre d'exemples comment la linguistique et l'histoire sont traitées dans les documents d'Arborea sur des points sur lesquels la vérité a été par d'autres voies scientifiquement établie. On sait combien ces documents sont nombreux et riches en informations variées. En examinant : 1° la facture du latin et du vieil italien qui s'y trouvent employés ; 2° le rapport qui existe entre les faits historiques énoncés dans ces documents et ce que d'autres sources nous fournissent de certain sur l'histoire d'Italie et de l'île de Sardaigne, on devait, si ces documents étaient authentiques, y trouver la démonstration multiple et convaincante de cette authenticité; on devait, s'ils étaient supposés, y relever en foule des preuves évidentes de cette supposition. Ces considérations ont décidé la Commission aux recherches spéciales qui sont l'objet des annexes B, C, D. Ces recherches, faites chacune indépendamment des autres, ont toutes conduit au même résultat que l'examen paléographique de M. Jaffé. M. Adolf Tobler a étudié au point de vue de la linguistique le vieil italien de ces documents. M. Alfred Dove a examiné quel rapport il y a entre ces documents et les faits certains de l'histoire du moyen âge. Enfin, M. Mommsen, un des soussignés, s'est occupé des inscriptions romaines dont l'auteur de ces documents a fait usage ou qu'il a publiées. Le résultat unanime de ces recherches est que les manu-

Digitized by Google

scrits d'Arborea ont été fabriqués à une date toute récente, et que le faussaire s'est servi de livres et d'inscriptions imprimés pour la première fois depuis un petit nombre d'années.

« Notre conclusion est donc celle-ci : les manuscrits publiés sous le nom de documents d'Arborea sont faux, et les représentants des différentes branches de l'érudition philologique et historique s'accordent pour protester contre eux.

« HAUPT, MOMMSEN. »

Disons un mot de chacune des annexes :

Annexe A. — M. Jaffé commence par l'examen du document qui porte le n° 2 dans la lettre de M. Baudi di Vesme, et que le savant Piémontais attribue au XIIIe siècle. L'aspect général de l'écriture lui a d'abord inspiré la défiance ; l'irrégularité de cette écriture trahit une main peu expérimentée. Quand on passe au détail, ces soupçons se changent en certitude. Le scribe habitué à se servir du *j* pour désigner l'*i* consonne, n'a pu se défaire de cette pratique moderne, qui est, comme on le sait, étrangère au moyen âge. Mais voici qui est tout à fait décisif : le scribe ne savait pas le premier mot des règles d'après lesquelles se font les abréviations dans les textes du moyen âge. Il ignorait par exemple la distinction des signes abréviatifs employés pour distinguer les syllabes *per*, *præ*, *pri*, *pro*. Il représente par l'abréviation de la syllabe *per*, les syllabes *prae*, *pri*, *pro*, *pur*, par l'abréviation de la syllabe *præ* les syllabes *par*, *per*, *por*. Il ne connaissait pas plus la valeur des autres abréviations. Dans les quatorze premières lignes du document qui en a cent quatre, M. Jaffé a relevé soixante-dix-neuf violations des règles qui régissent cette matière. C'est cependant par l'étude des abréviations que doit commencer tout débutant dans l'étude de la paléographie. Comment le professeur de paléographie et le sous-directeur des archives de Florence ont-ils pu se ranger parmi les défenseurs des manuscrits d'Arborea ?

Le ms. n° 3, attribué au XVe siècle par M. Baudi di Vesme, est de la même date que le n° 2. Ces deux documents ont été écrits à une époque où les abréviations étaient tombées en désuétude, c'est-à-dire à une époque très-rapprochée de nous. Au moyen âge, il était impossible d'écrire comme de lire, sans connaître les lois qui régissaient le système des abréviations.

On dira peut-être que la Sardaigne pouvait avoir un système d'abréviations à elle propre, différent de celui qui était reçu dans le reste du monde chrétien ; mais ce qu'on trouve dans les manuscrits d'Arborea, ce n'est pas un système, c'est une confusion inextricable. Il est inadmissible qu'on ait écrit de la même manière *parco*, *præco* et *porco*; *prius* et *purus*, *princeps* et *præceps*, *portio* et *partio*; *permittere* et *præmittere*, *pergere* et *purgare* ; *carminis*, *criminis* et *curminis* ; *dare*, *dire*, *dure* et *de re* ; *flore*, *flare* et *flere*.

Annexe B. — M. Adolf Tobler étudie les manuscrits d'Arborea au point de vue de la linguistique et de l'histoire littéraire. Il commence par une observation : Quand a-t-on dû, pour la première fois,

Digitized by Google

écrire dans chacune des langues romanes? Évidemment quand ces langues se sont trouvées assez éloignées du latin pour que la masse illettrée de la population fût hors d'état de comprendre les textes rédigés en latin. Or, le sarde est une des langues romanes dont le vocalisme et le consonnantisme se rapprochent le plus de ceux de la langue latine. Il serait donc extraordinaire que nous possédassions des textes sardes antérieurs d'un siècle aux documents les plus anciens fournis par les autres langues romanes. C'est cependant ce qu'il faut admettre si les manuscrits dits d'Arborea sont authentiques.

Voici une autre découverte tout à fait inattendue: des monuments nombreux établissent qu'il y a eu un mouvement littéraire sarde et italien un siècle avant celui d'où l'on a, jusqu'à présent, toujours fait dater la littérature italienne. La littérature sarde et italienne remonterait aussi haut, sinon plus haut que la littérature provençale. Comment se fait-il que tous les monuments qui le démontrent se soient trouvés seulement à Oristano, et que les dépôts publics d'Italie n'en aient conservé aucune trace? Depuis que la question est agitée, des monuments analogues sont, il est vrai, arrivés aux archives centrales de Florence et à la bibliothèque de Sienne, mais ils ont été évidemment fabriqués pour les besoins de la cause. Comment le Dante, qui a fait tant de recherches sur les poëtes romans qui l'ont précédé, n'a-t-il pas connu les poëtes italiens et sardes découverts à Oristano?

Le plus ancien des textes sardes qui se trouverait dans les manuscrits d'Arborea, serait une lettre pastorale de l'année 740. Le juge Saltano, qui commença à régner en 1079, aurait fait insérer cette lettre au folio 167 d'un recueil d'actes; il est impossible de comprendre dans quel intérêt. Puis, au XIVe siècle, un nommé Torbeno, possesseur de ce recueil, en aurait envoyé des extraits au juge Mariano IV; il aurait joint à ces extraits une description complète des manuscrits, la mention des folios, etc., comme on ferait de nos jours, dans une communication à une société savante: de quelle utilité ce travail aurait-il pu être à Mariano?

Le document le plus curieux pour l'histoire de la langue sarde est un mémoire composé, dit-on, en 1271, par un savant sarde, Comita de Orru, pour prouver le mérite de la langue sarde à un Romain qui le contestait. Comita de Orru se serait servi de l'*Historia della lingua Sardesca*, composée par George de Lacon, auteur né en 1177, mort en 1267. Personne n'avait jamais naturellement entendu parler de cet ouvrage qui n'a pas été retrouvé, mais Comita de Orru nous en aurait conservé l'analyse. George de Lacon avait réuni une foule de textes: inscriptions, lettres, poésies; il avait fait, pour compléter ses recherches, des voyages coûteux en Italie, en France et en Espagne, et il était arrivé à établir l'identité de la langue sarde avec la langue rustique des Romains, et à déterminer ses rapports avec l'italien, l'espagnol et le français. Les philologues du XIXe siècle ne font que renouveler les opinions de ce savant sarde du XIIIe siècle!

Je n'entrerai pas dans tous les détails par lesquels M. Tobler éta-

Digitized by Google

blit combien est suspecte la langue des plus anciens documents d'Arborea. On trouve employé dans ces documents le parfait de création moderne *cante-si*, tandis que l'ancien parfait *cantái* pour *cantavi*, est encore seul usité dans les statuts de Sassari de 1316, le plus ancien monument authentique de la langue sarde. On rencontre, dans le soi-disant Gérard de Florence et chez ses élèves, plusieurs mots étrangers à la langue italienne et empruntés au provençal et au français par les poëtes italiens du siècle suivant, qui avaient, comme on le sait, pris pour modèles les poëtes français et provençaux. On peut relever aussi des mots employés avec un sens qu'ils n'ont pas; tel est l'adjectif *plusor*, « plusieurs, » dont le faussaire s'est servi comme d'un adverbe, parce qne les commentateurs italiens des anciens poëtes d'Italie n'ayant pas dans leur langue d'adjectif correspondant, rendent *plusor* par l'adverbe *piu*.

Annexe C. — M. Alfred Dove examine la valeur historique des documents d'Arborea. Le faussaire connaissait bien l'état des connaissances historiques à l'époque où il a entrepris son travail. Mais il a été heureusement fait depuis des découvertes qu'il ne pouvait prévoir. Ainsi, il donne à la ville de Gênes des consuls vers l'an 1020. Or, on est maintenant certain que Gênes n'a commencé à avoir des consuls que soixante-dix ans plus tard. Il reproduit toutes les fables inventées depuis le XIIIe siècle sur la domination des Sarrasins en Sardaigne, et sur les origines des prétentions élevées par les Pisans et les Génois sur cette île. Ces fables, longtemps prises pour de l'histoire, ont été tout récemment reléguées dans le domaine de la légende par une étude plus approfondie des chroniques pisanes, et par leur comparaison avec les chroniques arabes. Par exemple, le faussaire fait tomber vivant entre les mains des chrétiens, en 1049, un prince arabe mort tranquillement en Espagne cinq ans plus tôt. Ce prince, roi de Denia, en Espagne, devient, sous sa plume, un roi d'Afrique, etc.

Annexe D. — M. Mommsen a étudié les monuments d'Arborea au point de vue de l'épigraphie latine. Plusieurs inscriptions, publiées par Martini, d'après les manuscrits d'Arborea, sont certainement supposées. La langue dans laquelle elles sont écrites, suffirait pour l'établir : par exemple, l'expression *suis negotiis*, pour *ejus negotiis*, est décisive. Une de ces inscriptions, malgré les absurdités qu'elle contient, a été imitée, en certains points, d'une inscription authentique découverte en 1820; cette date permet de fixer approximativement l'époque du faux. On peut préciser davantage. Le faussaire a eu entre les mains deux inscriptions publiées pour la première fois, l'une en 1830, l'autre en 1840.

Les défenseurs des manuscrits d'Arborea disent que la pièce mentionnée sous le n° 3 dans la lettre de M. Baudi di Vesme, parle d'un fait inconnu jusque-là, et dont l'exactitude a été confirmée par une découverte postérieure. Ce sont les restaurations d'édifices exécutées en Sardaigne par ordre de Cæsius Aper, *legatus proprætore*. Une inscription de l'an 60 établit d'une manière authentique la réalité de ces restaurations. Cette inscription a été publiée pour la

Digitized by Google

première fois par Borghesi en 1856. Suivant M. Baudi di Vesme, *plusieurs personnes* avaient vu, dès 1850, le manuscrit d'Arborea qui énonce le fait de ces restaurations, et en attribue l'honneur au même personnage. Mais le passage relatif à ces restaurations a été ajouté en marge du manuscrit, et comme le manuscrit a été publié seulement en 1865, on est en droit de croire que l'addition marginale a eu lieu de 1856 à 1865, c'est-à-dire depuis la publication de l'inscription par Borghesi.

L'Académie de Turin a donc été victime d'une supercherie; une foule d'érudits italiens ont partagé la même erreur. Leur zèle patriotique leur avait fermé les yeux. Espérons qu'ils sauront se rendre à l'évidence, et qu'autour des manuscrits d'Arborea il se fera désormais le même silence qu'autour des autographes de Vrain-Lucas.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

II

UNE

NOUVELLE HISTOIRE DE SIXTE-QUINT[1]

Un ancien ambassadeur d'Autriche à Paris et à Rome, M. le baron de Hübner, vient de publier une vie du pape Sixte-Quint, d'après les documents officiels et authentiques recueillis par ses soins dans les archives du Vatican, de Simancas, de Venise, de Florence, de Paris et de Vienne. M. de Hübner a laissé de côté, avec raison, les renseignements suspects de ces nombreux manuscrits anonymes du XVIIe siècle qui encombrent les bibliothèques italiennes, sorte de romans politiques, alors très en vogue, qui ont répandu sur les hommes et les choses une foule de données exagérées ou controuvées. Bien que l'auteur se soit servi d'un grand nombre de

[1] *Sixte-Quint*, par M. le baron de Hübner. Paris, 1870, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

documents, principalement de dépêches des ambassadeurs, il n'en a publié intégralement dans les pièces justificatives que cent quarante-sept, parce qu'il a eu l'idée, malheureuse selon nous, de donner une traduction de ces dépêches originales toutes inédites, traduction qui prend la moitié du volume et aurait été très-avantageusement remplacée par la publication d'autres dépêches tout aussi intéressantes, car elles sont signées de Philippe II et de son ambassadeur à Rome, le comte d'Olivarès, puis de ces diplomates vénitiens, les premiers de cette époque, Priuli, Badoer, Gritti à Rome, Gradenigo, Lippomano à Madrid, etc... M. le baron de Hübner a su faire passer dans son récit la substance de ces dépêches qui recèlent, on le conçoit aisément, une foule de particularités indispensables à connaître pour pénétrer dans les sentiments des diverses puissances et apprécier sainement l'histoire de ces cinq années si bien remplies du pontificat de Sixte-Quint.

Dans une introduction étendue (130 pages), M. de Hübner apprécie d'abord les ouvrages précédemment consacrés à la mémoire de ce pape : son histoire par Leti, « remplie de contes niais, de contradictions et de mensonges évidents, » son histoire par Tempesti, recueil trop peu connu de matériaux précieux, l'histoire générale de Ranke, ordinairement exacte, mais incomplète. Il mentionne ensuite ce qu'il a fait pour combler ces lacunes et rectifier ces mensonges. Puis il trace un tableau de l'état de l'Europe, et spécialement de l'Italie à l'avénement de Sixte V. La physionomie de Rome, complétée en plusieurs endroits et dans un appendice intéressant, intitulé : *Une promenade dans Rome en* 1585, est finement indiquée, et tous les traits, puisés aux meilleures sources, nous donnent une idée exacte des usages, des habitudes, des mœurs de la société au XVIe siècle.

Alors commence la véritable histoire par le récit, trop long sans doute, mais cependant intéressant, du conclave qui, après la mort de Grégoire XIII, éleva le cardinal Montalto au suprême pontificat. Une fois l'élection faite, M. de Hübner nous donne ses renseignements sur les antécédents de Sixte V. Justice est faite des contes rapportés par Leti, sur le jeune Peretti, gardeur de pourceaux, et le cardinal une fois élu jetant au loin ses béquilles. Fils d'un bourgeois ruiné qui cultivait son jardin à Grottamare, entré au couvent à neuf ans, prédicateur éloquent, voué de corps et d'âme au grand mouvement de réforme catholique auquel s'opposent encore tant d'obstacles, créé cardinal par saint Pie V, tombé en disgrâce sous Grégoire XIII, le cardinal de Montalto vivait dans la retraite lorsqu'élu pape, il trouva pour la première fois peut-être l'occasion de déployer ses talents sur un terrain digne de lui. « On a fait de Montalto un hypocrite, un comédien trompant tout le monde par des ruses absurdes, écrit M. de Hübner, rien de plus faux. C'était l'aigle captif sortant soudainement de sa cage, étendant ses ailes, s'élançant dans l'espace. »

De grandes œuvres, en effet, ont été accomplies par Sixte V, et M. de Hübner suit successivement le Pontife dans ses divers tra-

Digitized by Google

vaux, dont le récit forme autant de chapitres ou livres de son histoire. Ainsi Sixte V assura la tranquillité des Etats de l'Eglise par la répression du brigandage, et sa prospérité par le système financier des monts; il réorganisa le gouvernement des âmes par l'institution des Congrégations; il embellit Rome par ses constructions et ses obélisques; il défendit la cause du catholicisme en France au temps de la Ligue.

La répression des bandits dans l'Etat romain n'était pas une œuvre de médiocre difficulté, car ces brigands, dont les chefs étaient souvent des gentilshommes, comme Malatesta, Piccolomini, Orsini, en relation avec les Turcs et les huguenots de France, tolérés par le grand duc de Toscane et le duc d'Urbin, présentaient, grâce à leur nombre de quinze ou vingt mille, une véritable armée, supérieure à l'armée pontificale. La lutte devait être terrible. Sixte V l'entreprit. Les généraux et les gouverneurs, trop mous et indolents, furent destitués : le pape se montra sévère, très-sévère : l'impunité, si haute que fût le rang, disparut, et la peine capitale pour homicide fut appliquée avec des formes légales, il est vrai, mais sommaires; ainsi tombèrent les têtes d'un Baschi, d'un Azzolino, d'un Pepoli. Rome murmura, mais les provinces respirèrent et les hommes d'Etat applaudirent le Pontife qui, d'une main de fer, remettait l'ordre dans ses Etats.

Une autre œuvre utile fut également accomplie. Depuis que le christianisme avait étendu ses conquêtes, que les affaires s'étaient multipliées et compliquées, leur examen dans le consistoire des cardinaux donnait lieu à de nombreuses difficultés. Déjà plusieurs papes avaient réuni à part quelques cardinaux pour les consulter sur telle ou telle affaire, mais ces réunions étaient d'une nature essentiellement transitoire. Sixte V voulut qu'elles fussent permanentes, et, à l'exemple de Paul III qui avait établi la première congrégation, il donna à l'Eglise, par l'institution de quinze congrégations, la constitution qui, à peu de chose près, la régit encore. En divisant ainsi le travail entre les cardinaux, Sixte V n'a pas eu, comme on l'a dit, la pensée de consolider le pouvoir absolu du pape; non, le principal motif de ce travail organisateur, comme le dit justement M. de Hübner, était d'obvier aux lenteurs de l'examen en consistoire général, et d'activer le mécanisme administratif de l'Eglise. Ce soin des intérêts religieux forçait Sixte V de s'opposer aux prétentions envahissantes de Philippe II, qui se croyait véritablement le mandataire laïque de Dieu sur terre et voulait à ce titre régenter le pape; mais en même temps il eut la malheureuse pensée d'avoir de la défiance contre les jésuites : un fait peu connu peut-être, atteste ces dispositions : Sixte V voulait la réforme de plusieurs points des constitutions de saint Ignace et exigea que les religieux quittassent le nom de Compagnie de Jésus. La mort du pape empêcha ces projets d'aboutir.

Sixte V ne désirait pas seulement rétablir l'ordre matériel et assurer l'expédition des affaires : il voulait rétablir l'ordre dans les finances et avoir toujours de l'argent disponible. « Le système du

Digitized by Google

pape, dit M. de Hübner, reposait sur la réduction des dépenses et l'augmentation des revenus, mais les économies ainsi faites, déposées au château Saint-Ange, restaient à l'état de capital mort. » Le XVIe siècle ne savait rien de plus en finances. « Pour avoir de l'argent comptant, Sixte V donna un grand développement au système des offices dits vacables et non-vacables ainsi qu'aux monts, en d'autres termes, à la vénalité des emplois et au placement des capitaux des particuliers à des intérêts variables selon la nature des monts (fonds de l'Etat), lesquels, comme les offices, étaient vacables ou non-vacables. »

L'office devenait vacable par la mort du propriétaire, et était de nouveau mis en vente par la Daterie, qui versait le prix payé dans les coffres du pape. C'était donc un placement à fonds perdus, une rente viagère attachée à l'exercice des fonctions publiques. Ce système pouvait ouvrir les portes à la corruption et aux malversations de tout genre, car, dit M. de Hübner, c'était fournir à un Pontife, moins pénétré de la sainteté de la mission, le moyen de remplir ses coffres en nommant de préférence aux évêchés vacants des prélats qui venaient d'acheter indirectement, à prix d'argent, les postes les plus élevés de la hiérarchie. C'était un tort dont les idées du temps sont plus responsables que Sixte V, coupable encore, selon les habitudes de plusieurs Pontifes, d'avoir trop aimé et enrichi ses neveux. Il rêvait pour eux belles alliances et grandes richesses, avenir brillant; et voilà qu'à la troisième génération il n'y avait plus un seul Peretti.

Le chapitre consacré aux constructions entreprises par Sixte V est intéressant, particulièrement pour ceux qui connaissent Rome. Le récit de M. de Hübner, ici comme partout, est puisé aux meilleures sources, et avec lui on se promène un instant dans cette Rome de la fin du XVIe siècle, lorsque toutes les basiliques portaient encore leur ancien cachet, dont la perte ne sera jamais remplacée pour ceux qui ont gardé le culte du passé. Qui de nous en effet, en parcourant les rues de la grande ville, n'a regretté de trouver tous les anciens monuments défigurés sous le vêtement moderne qui les recouvre et n'a cherché à en faire revivre par la pensée l'antique physionomie? Sixte V, dit M. de Hübner, avait le goût, on pourrait dire la passion de la bâtisse, il en avait aussi l'intelligence; il fit réparer les aqueducs tombés en ruines, amena l'eau dans les quartiers qui en étaient privés, ouvrit cinq grandes rues, éleva les obélisques devant Saint-Pierre, Sainte-Marie-Majeure et le Latran, entreprise étonnante devant laquelle Michel-Ange et San-Gallo avaient reculé, commença et termina en vingt-deux mois la coupole de Saint-Pierre, bâtit la bibliothèque, mais en détruisant, hélas! la magnifique cour de Bramante : les grands constructeurs ne reculent devant rien, et ont aussi la fureur de détruire, afin, semble-t-il, de tout faire dater de leur règne.

Les affaires extérieures occupent une grande place dans le livre de M. de Hübner : étude bien intéressante pour un diplomate, et, grâce aux documents nombreux et nouveaux qu'il a eus entre les mains,

Digitized by Google

parfaitement traitée par M. de Hübner. Les rapports de Sixte-Quint avec la France ont particulièrement attiré notre attention, car ayant depuis plusieurs années à notre disposition une partie des matériaux si bien utilisés par M. de Hübner, nous avions pu étudier à fond ce sujet. On nous permettra d'y revenir plus longuement, dans un travail spécial; mais dès aujourd'hui nous voulons signaler en peu de mots quelques-uns des points établis par le savant auteur de *Sixte-Quint*.

Sous Grégoire XIII, l'influence espagnole règne sans partage au Vatican. En montant sur le trône, Sixte V semble se proposer une politique plus indépendante : témoin ses nombreuses luttes contre Olivarès, l'ambassadeur de Philippe II. La pensée fixe de Sixte-Quint, clairement reconnue par M. de Hübner, est celle-ci : sauver le catholicisme en France, parce que l'opinion générale est que, si l'hérésie s'établit dans ce pays, la religion sera non-seulement bannie de ce royaume, mais encore compromise en Espagne et en Italie. En même temps, la France occupe dans le monde, par elle-même et comme auxiliaire de l'Église, une trop grande place pour qu'on ne cherche pas à la sauver, elle aussi, et à l'empêcher de devenir, sous un titre ou sous un autre, un fief espagnol. Pendant une première période, qui va du commencement du pontificat de Sixte-Quint à la mort des Guise, le pape, « plein de méfiance cependant et plus encore de dégoût envers la personne du roi de France, » ne laisse pas de vouloir réconcilier ce monarque et le duc de Guise pour les tourner tous deux contre l'hérétique roi de Navarre. Le salut de la Religion et de la France lui paraît avec raison demander cette alliance, que le malheur des temps rend, hélas! une illusion. Pendant ce temps, Sixte V laisse un peu de côté l'Espagne. De la mort des Guise à la mort d'Henri III s'étend une seconde période. Le catholicisme est plus en péril que jamais, par suite de l'union fatalement établie entre le roi de France et le roi de Navarre. Sixte V n'hésite pas : il veut sauver la religion, dût-il, s'il est besoin, sacrifier la France, et il se rapproche de l'Espagne; sans caresser ses coupables espérances, il consent à l'employer pour l'œuvre du salut.

Henri III meurt, Henri IV est proclamé. Sera-t-il le roi des protestants? Peut-être, car ils sont nombreux autour de lui, mais il ne le sera pas entièrement, puisqu'une partie des catholiques se rangent aussi sous sa bannière. Sixte V songe alors à la mission de paix que le cardinal Gaëtani doit remplir, paix armée, il est vrai, pour appuyer les catholiques. Bientôt cependant, par la défaite de Mayenne, par le grand nombre de catholiques qui se rallient au roi de Navarre, il devient évident que ce prince ne sera plus le roi du parti huguenot, mais le roi d'un pays qui est et qui entend rester catholique. Alors Sixte V s'irrite contre son légat, qui, par ses maladresses, le compromet en exagérant ses instructions et en se méprenant sur la pensée du pape. Sixte V, en effet, est désormais convaincu que si Henri de Navarre triomphe, la religion catholique pourra aussi triompher avec lui. La conversion du prince hérétique, jugée impossible pendant la première période qui s'est écoulée,

Digitized by Google

réputée comme une feinte pendant la seconde, est regardée pendant cette troisième et dernière période comme sérieuse, nécessaire, indispensable. Pendant que les passions s'agitent et qu'on discute les chances des ducs de Mayenne, de Guise, de Savoie, etc., Sixte-Quint voit clairement que la seule solution possible doit venir d'Henri de Navarre qui, en sauvant la France par la prise de Paris, sauvera le catholicisme par sa conversion. Le pape se dégage alors de l'Espagne, et veut la France indépendante, puisqu'elle doit être catholique.

Il n'y eut pas dans la conduite de Sixte V cette déplorable versatilité dont se plaignait l'ambassadeur Olivarès ; ce sont les hommes et les affaires de France qui ont changé, remarque justement M. de Hübner, ce n'est pas lui. « Par la force des choses et non par la volonté des hommes, en raison de l'incapacité personnelle des individus appelés à succéder par leur naissance, de la supériorité et de la naissance de Henri de Navarre, et de la situation où il se trouve, lui seul est possible en France et la France n'est possible qu'avec lui. » C'est ainsi que toujours doivent finir les révolutions par le triomphe du droit, acceptant les vœux de l'opinion et s'imposant alors, bon gré mal gré, au nom de la nécessité, à ceux qui le rejetaient.

Après avoir suivi attentivement le cours des événements, M. de Hübner conclut ainsi, en résumant la politique suivie par Sixte V dans les affaires de France : « Ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que Sixte-Quint a préservé la France de maux incalculables, qu'il a bien mérité de l'Église et de l'humanité. »

Par l'abondance des documents mis en œuvre, par la rectitude dans les jugements, par la droiture de la pensée, cet ouvrage se place au premier rang de ceux publiés de nos jours. Il vient prouver une fois de plus la nécessité de recourir à des documents contemporains puisés aux sources authentiques. La vérité paraît alors dans tout son jour ; sans doute, aucune faiblesse n'est dissimulée, aucune passion n'est cachée, mais on peut aussi reconnaître et saluer les hautes pensées qui ont agité l'esprit et rempli l'âme des hommes d'État, d'un Vénitien comme Badoer ou Lippomano, d'un Espagnol comme Olivarès, et, nous venons de le voir, d'un souverain Pontife comme Sixte-Quint.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

Digitized by Google

III

LOUIS XIV

ET SA RÉTRACTATION DE L'ÉDIT DE 1682

On sait que le Saint-Siége refusa longtemps l'institution canonique aux membres de l'Assemblée de 1682 que le roi de France avait nommés à des évêchés. Il mettait à la concession des bulles deux conditions, l'une, que les évêques nommés désavoueraient les actes de l'Assemblée ; la seconde, que le Roi lui-même abrogerait l'édit de mars 1682, par lequel il avait donné force de loi civile aux Quatre Propositions. Les négociations entamées en 1682, compliquées des incidents les plus divers et les plus graves, interrompues par la célèbre querelle des Franchises, retardées par la mort de deux Papes, ne se terminèrent qu'en 1693, par la défaite du gallicanisme. Un mémoire du cardinal d'Estrées résume en cinquante pages le débat diplomatique poursuivi entre les deux puissances pendant plus de dix ans, et s'arrête quelques mois avant la conclusion de l'accommodement. Il énumère une longue série de projets de la lettre épiscopale, qui furent tour à tour présentés, retirés ou rejetés. J'ai trouvé dans d'autres manuscrits la copie des mêmes projets, et j'ai pu vérifier ainsi l'exactitude du mémoire en ce qui concerne cette partie des négociations : je ne m'en occupe pas ici [1]. Mais jusqu'à présent on ne savait rien de la discussion qui avait dû s'engager sur le texte de la lettre du Roi.

Cette lettre fameuse, qui avait tant coûté à l'orgueil royal, et que Napoléon ne pardonnait pas à Louis XIV d'avoir signée, avait été dissimulée en France avec le plus grand soin. Saint-Simon lui-même l'ignorait, et les historiens les plus exacts la passaient sous silence. Pour ne citer ici qu'un exemple, les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, s'expriment en ces termes : « L'année 1693 fut le terme du différend de la Cour de Rome avec celle de France ;

[1] Voir le chapitre XIVe et l'Appendice G de la 2e édition de nos *Recherches historiques sur l'Assemblée de* 1682, et la précédente livraison de cette *Revue*.

Digitized by Google

les évêques nommés, qui avaient assisté à l'Assemblée de 1682, obtinrent enfin des bulles après avoir écrit au Pape une lettre de soumission, qu'on traita de rétractation à Rome et qui en avait assez l'air par l'ambiguïté des termes dont elle était composée [1]. » Je ne connais aucun auteur qui l'ait citée chez nous avant la fin du règne de Louis XVI, et c'est dans le XIIIe volume des *Œuvres complètes de Daguesseau*, édité en 1789, qu'elle fut donnée au public français pour la première fois. En voici le texte, copié par le chevalier Artaud sur l'original même, conservé aux archives du Vatican :

TRÈS-SAINT PÈRE,

J'ai toujours beaucoup espéré de l'exaltation de Votre Sainteté au pontificat pour les avantages de l'Église et l'avancement de notre sainte Religion. J'en éprouve maintenant les effets avec bien de la joie dans tout ce que Votre Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble mon respect filial envers Votre Sainteté, et comme je cherche de lui faire connaître par les plus fortes preuves que j'en puis donner, je suis bien aise aussi de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires afin que les choses contenues dans mon édit du 22e mars 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France (à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé), ne soient pas observées. Désirant que non-seulement Votre Sainteté soit informée de mes sentiments, mais aussi que tout le monde connaisse par une marque particulière la vénération que j'ai pour ses grandes et saintes qualités, je ne doute pas que Votre Béatitude n'y réponde par toutes les preuves et démonstrations envers moi de son affection paternelle, et je prie Dieu cependant qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années et aussi heureuses que le souhaite,

Très-Saint Père,

Votre dévot fils,

LOUIS.

A Versailles, le 14 *septembre* 1693 [2].

Le 9 janvier 1692, Innocent XII avait informé le Sacré Collége de la promesse que lui avait faite Louis XIV d'abandonner son édit de 1682. Voici le passage de son allocution consistoriale, que j'ai publiée en 1868 [3] : *Cæterum, de eximiâ Christianissimi Regis pietate filialique in hanc Sanctam Sedem observantiâ, confidimus ipsum omnino facturum ut, quemadmodum pluries sperare nos fecit, regium edictum, quo in præfatis comitiis edita de potestate ecclesiasticâ Declaratio firmatur, viribus et effectu vacuum, re ipsâ vacuum habeat.*

Mais l'étude la plus attentive des manuscrits contemporains ne m'avait rien appris des négociations engagées à ce sujet. Le mémoire du cardinal d'Estrées, retrouvé plus tard par moi et inséré

[1] T. I, p. 346, édit. de 1783.
[2] *Histoire de Pie VII*, t. II, p. 171, 3e édit., in-12.
[3] *Recherches, etc.*, 1re édit., p. 436.

Digitized by Google

dans une deuxième édition, s'exprime ainsi : « Après l'élection d'Innocent XII, les cardinaux français, sans perdre temps, commencèrent à travailler à l'accommodement. Ils proposèrent deux projets, l'un d'une lettre que S. M. voulait bien écrire au Pape pour l'assurer qu'à sa considération *elle donnerait un ordre* qu'on cessât l'exécution de son édit de 1682. Il n'y eut pas de contestation sur celui-là. Le palais seulement représenta qu'au lieu de dire que S. M. *donnerait ordre*, le Pape désirait qu'on mît qu'elle *avait donné ordre*, ce qui se réduisait à changer un futur en prétérit. S. M. agréa ce changement et l'on n'en parla plus. Les cardinaux français présentèrent ensuite le projet de la lettre des évêques, etc. [1]... »

Il y a certainement de l'affectation à présenter comme une différence grammaticale sans gravité le changement exigé par le Saint-Siége : tel est l'esprit de ce mémoire, où l'on veut tourner toute chose à la gloire des diplomates français et au désavantage du Pape, mais qui, en définitive, est une des pièces les plus compromettantes pour l'honneur du gallicanisme. Il n'était pas du tout sans importance que Louis XIV annonçât dans sa lettre un fait accompli, au lieu de donner une simple promesse dont l'exécution pouvait être ajournée sous mille prétextes. Il peut d'ailleurs y avoir une autre raison pour que le cardinal d'Estrées, auteur de ce mémoire, ait passé plus légèrement sur la lettre du Roi, c'est que cette partie de la négociation paraît avoir été plus spécialement confiée à son collègue. Par ces mots : *les cardinaux français*, qui reviennent si souvent dans sa relation, il se désigne lui-même avec le cardinal de Forbin-Janson, ancien évêque de Marseille, transféré à Beauvais, que Louis XIV avait envoyé à Rome pour l'assister. Or, une bibliothèque de province conserve, parmi des papiers qui ont appartenu au cardinal de Forbin-Janson, plusieurs pièces qui ne sont autres que des doubles, originaux et authentiques, de la lettre de Louis XIV à Innocent XII. Mais il est utile, pour en faire bien comprendre le sens, de revenir un peu en arrière.

Le Saint-Siége attachait, avec raison, le plus grand prix à un acte du Roi lui-même, rétractant ce qui s'était fait en 1682. Le marquis de Coulanges, qui fit deux voyages à Rome, et qui avait reçu les confidences du duc de Chaulnes, ambassadeur de France auprès du Saint-Siége, et du cardinal de Bouillon, raconte ce qui suit dans sa relation, incomplète mais très-précieuse, de ces événements :

« Dans cette audience (que le pape Alexandre VIII donna, le 15 octobre 1689, au cardinal de Bouillon), il fut aussi parlé longtemps de l'affaire des bulles, et il y eut aussi bien des répliques de part et d'autre. Le Pape dit au cardinal *qu'il comptait pour tout ce qui viendrait du Roi*, et pour fort peu de chose ce que feraient les évêques nommés ; qu'il connaissait assez bien le système de la France, et à quel point l'autorité du Roi y était parvenue, pour savoir que les évêques n'y auraient d'autres sentiments et d'autre religion que celle du

[1] 2e édit., p. 624.

Digitized by Google

Roi; que si le Roi voulait que les évêques de France fissent schisme avec le Saint-Siége, ils ne tarderaient guère à lui obéir; que si, au contraire, l'intention du Roi était qu'ils déclarassent le Pape infaillible dans le droit et dans le fait, ces évêques donneraient sur cela telle déclaration qu'il lui demanderait; que c'était là l'idée qu'il avait de l'Eglise de France, et qu'ainsi il ne se souciait point d'avoir aucune déclaration du clergé, et n'attachait point d'importance à ce que contiendraient les lettres particulières des évêques nommés par le Roi aux évêchés vacants depuis 1682; mais que, pour remettre les choses dans l'état où elles étaient avant les brouilleries survenues sous son prédécesseur, il n'y avait de part et d'autre qu'à se rapprocher par amitié, comme sous le pontificat précédent on s'était éloigné par inimitié et querelle; que pour cela le Roi n'aurait qu'à faire une déclaration, dans laquelle il marquerait seulement, d'une manière générale, que la mort d'Innocent XI et l'élection d'Alexandre VIII avaient mis fin aux mauvaises volontés et aux intentions défavorables de la Cour de Rome envers la France ; que ces mauvaises dispositions d'Innocent XI avaient obligé S. M. de prendre alors des précautions nécessaires, qui devenaient inutiles aujourd'hui sous un Pape aussi bien intentionné pour le Roi et pour la France que l'était Alexandre VIII; qu'il ne voulait plus qu'on eût aucun égard à ces précautions, mais que son intention était que les choses touchant les matières doctrinales fussent remises sur le pied où elles étaient entre Rome et la France avant le pontificat d'Innocent XI ; que, de son côté, il ferait une bulle, dans laquelle, en substance, il marquerait les mêmes choses; et mêlant presque toujours un peu de plaisanterie et de burlesque, en parlant même des choses les plus sérieuses, il ajouta : *Senza dare sul naso del nostro predecessore*[1]. »

L'ambassadeur de France voulut épargner à la fierté de Louis XIV la honte d'un désaveu personnel; mais il rendit par là d'autant plus nécessaire le maintien de cette condition, mise par Alexandre VIII à la délivrance des bulles : « Le duc de Chaulnes se flatta toujours, dit Coulanges, quoi que le cardinal de Bouillon lui pût dire, qu'il pourrait obtenir qu'Alexandre VIII se contentât simplement de recevoir des évêques nommés, qui avaient assisté à l'Assemblée de 1682, une lettre concertée, très-respectueuse et très-obligeante pour Sa Sainteté, accompagnée des termes généraux de soumission et d'obéissance au Saint-Siége, sans entrer dans aucun détail sur ce qui s'était passé dans l'Assemblée du clergé, et qui choquait étrangement la Cour de Rome. Il pensa que ce moyen serait plus agréable au Roi. En un mot, pour avoir voulu trop bien faire, il perdit si bien l'occasion de sortir de cette affaire par la déclaration du Roi que le Pape avait proposée, et qui au fond ne disait rien, qu'il fut impossible d'y revenir sous ce pontificat, et qu'il n'en fut plus question que sous celui d'Innocent XII. Jamais Rome ne voulut se contenter de la lettre que le duc de Chaulnes avait imaginée. Le duc et

[1] *Mémoires*, p. 182, édit. Monmerqué, 1820, in-12.

Digitized by Google

le cardinal de Bouillon crurent avoir fait beaucoup en amenant le Pape à promettre des bulles, sous la condition que les évêques nommés lui écriraient une lettre conforme à un projet dont l'abbé de Polignac fut chargé. Ce projet était beaucoup plus honorable pour la France que la lettre que les mêmes évêques écrivirent à Innocent XI. Après le retour du cardinal de Bouillon, le Roi manda au cardinal de Janson et au duc de Chaulnes qu'il donnerait volontiers la déclaration proposée par le Pape, et qu'on y ajouterait une lettre des évêques nommés, dont S. M. envoyait un modèle; mais ce consentement du Roi n'arriva pas à Rome assez de temps avant la maladie dont mourut Alexandre VIII, pour qu'on pût lui faire connaître que S. M. consentirait à donner cette déclaration; ou bien Sa Sainteté ne parut plus être entièrement dans ses premiers sentiments. Ainsi la fausse espérance que le duc de Chaulnes avait conçue fut la cause véritable et secrète qui empêcha que l'affaire des bulles se ne terminât à la satisfaction des deux cours, pendant le pontificat d'Alexandre VIII [1]. »

Alexandre VIII mourut le 1er février 1691, et son successeur ne fut élu que le 12 juillet suivant : or, voici la lettre que les cardinaux d'Estrées et de Forbin-Janson remirent à Innocent XII, dès les premiers jours de son règne :

TRÈS-SAINT-PÈRE,

J'ai resçu le bref que Vre Sté m'a écrit de sa main et veu avec d'autant plus de plaisir les tendres expressions de Vre affon paternelle qu'il ne se peut rien adjouter aussi à mon respect filial pour Vre Béatde non plus qu'à la haute estime que je fais des grandes qualités qui la rendent si digne du gouvernement de l'Église. C'est ce qui me fait ressentir une parfaite joye de son exaltation et qui me donne un désir très-sincère de contribuer à la gloire de son pontificat et aux avantages du Saint-Siége. V. Sainteté ne doit pas douter aussi que je ne sois très-sensible à la résolution qu'elle m'écrit avoir prise de confirmer au plutost, par l'expédition de ses bulles, le choix que j'ay fait des personnes que j'ay jugé les plus capables de bien gouverner les églises vacantes de mon royaume, principalement dans un temps où leur application est si nécessaire pour affermir les nouveaux convertis dans les sentimens de nostre Religion. Et comme je n'ay rien plus à cœur que de prévenir même les désirs de V. Sté dans tout ce qu'elle peut attendre de mon empressement à faire ce qui luy peut estre le plus agréable, j'ay résolu de donner incessamment les ordres nécessaires affin que les formalités contenues dans mon édit du 2 mars 1682 touchant la déclaration du clergé de France, auxquelles les conjonctures passées m'ont obligé, ne seront plus observées. J'empêcherai pareillement que mes parlemens et tous autres tribunaux tant ecclésiastiques que laïcs ne fassent aucune procédure contre la constitution du pape Alexandre VIIIe, pourveu qu'il ne se fasse de la part de

[1] *Mémoires*, p. 231.

Digitized by Google

V. Sté aucune nouveauté pour la rendre publique, et je serai bien aise de concourir en toute autre occasion à la satisfaction de V. Béatitude, laquelle je prie Dieu de conserver dans la parfaite santé que lui souhaite,

Très-Saint-Père,

Vostre très-dévot fils,

LOUIS.

Versailles, le 15 *aoust* 1691 [1].

A côté de cette lettre, le portefeuille du cardinal de Forbin-Janson en renferme une seconde, dont le texte est différent et porte la date du 31 août 1691. En voici le texte :

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Nous avons apris avec une extrême satisfaction l'advénement de V. Béatitude au Pontificat, et ne doutant pas que sa piété et ses rares vertus ne procurent à la chrétienté, au Saint-Siége et à l'Église, les plus grands biens et advantages, j'ay voulu l'informer par cette lettre de l'extrême joye que m'a donnée cette nouvele et lui donner les premières asseurances de mon respect filial; et comme je n'ay rien plus à cœur que de donner dans ces commencemens à V. Béatitude toute sorte de sujet d'en estre asseurée et satisfaite, j'ay résolu de donner et je donnerai les ordres nécessaires afin que les formalités contenües en mon édit du 2 mars 1682 touchant la déclaration du clergé de France, auxquelles les conjonctures passées nous obligeoient ne soyent pas observées, et voulant faire connoittre à tout le monde que Dieu ayant donné à son Église un Pape dont nous avons tant de sujet de vénérer les grandes et rares qualités et sous le pontificat duquel nous devons espérer toute sorte de preuves et de démonstrations de son affection paternelle, je serai aussi très aise de concourir à sa satisfaction, ne doutant de notre cotté que V. Sté ne donne pleine et entière créance aux vrayes et sincères expressions que je luy fais du respect filial avec lequel je suis,

Très-Saint-Père,

Votre très-dévot fils,

LOUIS [2].

A Versailles, le 31 *aoust* 1691.

Mais, comme le dit le mémoire du cardinal d'Estrées, le *futur* dut être changé en *prétérit;* en effet on conserve dans la même bibliothèque une troisième lettre, signée aussi de Louis XIV, au bas de laquelle on ne distingue ni le jour ni le mois, mais seulement l'année (1691). Evidemment, entre celle-ci et les précédentes, il ne doit s'être écoulé que le temps nécessaire à un courrier pour aller de Rome à Versailles. Elle est absolument identique à celle du

[1] Bibliothèque Méjanes, à Aix, n° 319, 0-157.

[2] *Ibid.* Je dois la connaissance de ces documents à M. l'abbé Timon David, chanoine honoraire de l'église de Marseille, qui a bien voulu en faire lui-même la copie sur les originaux.

Digitized by Google

15 août, sauf dans la phrase rejetée par le Pape et remplacée par celle-ci :

« *J'ai donné* les ordres nécessaires affin que les formalités contenües en mon édit du 2 mars 1682 touchant la déclaration du clergé de France, auxquelles les conjonctures passées m'ont obligé, *ne soyent plus observées* [1]. »

La formule finale offre un léger changement : elle est ainsi conçue :

« .... Je serai bien aise de concourir à la satisfaction de V. Sté, étant véritablement,

« Très-Saint-Père,

« Vostre très-dévot fils,

« Louis.

« *Versailles* (date illisible), 1691. »

Cette nouvelle rédaction fut sans doute agréée par le Pape ; mais, comme Innocent XII exigeait en même temps une lettre des évêques nommés, et que la formule de leur rétractation donna lieu à un long débat qui ne prit fin que deux ans plus tard, la lettre de 1691 ne pouvait plus servir, et Louis XIV écrivit, le 14 septembre 1693, la pièce célèbre qui, après avoir été volée au Vatican par les agents de Napoléon Ier et apportée en France avec les archives pontificales, est allée reprendre sa place à Rome, en 1814.

L'histoire de cette lettre offre une curieuse particularité. Louis XIV avait envoyé au cardinal de Forbin-Janson, outre l'exemplaire qui fut remis entre les mains d'Innocent XII et dont j'ai donné plus haut la copie, *trois autres originaux*, signés de lui, pliés et cachetés comme les lettres déjà expédiées en 1691 [2]. Voici un de ces

[1] Bibl. Méjanes.

[2] Pourquoi Louis XIV envoya-t-il en même temps au cardinal de Forbin-Janson quatre originaux, tous signés et datés du 14 septembre 1693, et quelle est la signification des variantes qui se remarquent dans ces lettres? Il n'y eut vraiment que deux rédactions, et sur chacune d'elles on dressa deux originaux, afin que, l'un d'eux étant perdu ou maculé, l'agent du Roi en eût aussitôt un second sous la main, et pût accomplir sans retard sa mission. Dans l'un des textes, Louis XIV se sert du *Nous*; dans l'autre il emploie le *Je*. Or, il paraît résulter d'un formulaire conservé aux Archives, et qui remonte à la minorité de Louis XIII, que l'on rangeait en deux classes les lettres du Roi au Pape : les lettres *en placard*, qui se pliaient *en large*, où le Roi parlait *en plurier* et usait toujours des mots *Votre Sainteté*, *Votre Béatitude*; — et les *lettres de la main*, où le Roi parlait *en singulier*, et qui se pliaient *en petit*, avec soie. Un autre formulaire du temps de Louis XIV nous apprend que les lettres *du cabinet* étaient, tantôt de la main du Roi, *véritable ou imitée*, tantôt de la main du secrétaire; qu'elles s'écrivaient sur une feuille double de petit papier doré des quatre côtés; qu'on les pliait en quatre; qu'on les fermait avec de la soie qui variait de couleur, et qui était blanche quand la lettre était adressée au Pape; et que le cachet portait les armes de France et de Navarre. Le nombre et la forme des abréviations, la phrase finale et la suscription variaient aussi, d'après des règles convenues. Le cardinal de Forbin-Janson remit à Innocent XII la lettre qui portait le *Je*.

Digitized by Google

trois originaux, celui dont la rédaction diffère le plus sensiblement de la lettre que les deux cardinaux français remirent au pape Innocent XII :

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Nous avons toujours beaucoup espéré de l'exaltation de V. Sté au pontificat pour les advantages de l'Eglise et pour l'avancement de notre ste Religion. Nous en éprouvons présentement les effets avec bien de la joye dans tout ce que V. B. fait de grand et d'advantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble en nous nre respect filial envers V. B., et comme nous cherchons de luy faire connoistre par les plus fortes preuves que nous en pouvons donner, nous sommes bien aise aussi de faire savoir à V. Sté que nous avons donné les ordres nécessres pour que les choses contenües dans nre édit du 2 mars 1682 touchant la déclaration faite par le clergé de France, à quoy les conjonctures passées nous avoyent obligé, ne soyent pas observées. Désirant que non seulement V. Sté soit informée de nos sentimens, mais encore que tout le monde connoisse par une marque partère la vénération que nous avons pour ses grandes et saintes qualités, nous ne doutons pas que V. B. n'y réponde par toutes les preuves et démonstrations envers nous de son affection paternelle. Nous prions Dieu cependant qu'il conserve V. Sté plusieurs années et heureuses.

Votre très-dévot fils,

LOUIS.

A Versailles, le 14 *septembre* 1693 [1].

L'authenticité du mémoire du cardinal d'Estrées reçoit donc de ces documents une confirmation éclatante. Mais, à un autre point de vue, ils ont une bien plus grande importance. Ils nous montrent Louis XIV traitant avec les Papes comme le représentant et le véritable chef de l'Église gallicane, et les anciens membres de l'Assemblée de 1682 se soumettent, sans dire mot, à cette suprématie laïque. Si le gallicanisme n'eût pas éteint en eux tout esprit sacerdotal, ils auraient tenu à honneur de débattre librement et directement avec Rome les termes de leur rétractation : mais non, c'est le Roi qui discute, non-seulement le projet de la lettre qu'il adressera lui-même au Pape, mais même le texte de celle que les évêques nommés auront à souscrire ; et quand les deux cours sont tombées d'accord sur une formule, Louis XIV la présente aux évêques, qui, sans délibération canonique, contre toutes les formes usitées dans l'Église, y apposent servilement leurs signatures. Quel mépris pour les évêques de France il y a dans ce passage de la lettre royale du 15 août 1691 : *J'empêcherai pareillement que mes parlemens et tous*

et dont la formule finale était plus déférante. Les trois lettres qui restèrent entre ses mains, et qui sont conservés dans la bibliothèque Méjanes à Aix, sont pliées en quatre, fermées avec de la soie blanche, et cachetées aux armes de France et de Navarre.

[1] Bibl. Méjanes, *ibid.*

Digitized by Google

autres tribunaux, TANT ECCLÉSIASTIQUES *que laïcs, ne fassent aucune procédure contre la constitution du pape Alexandre VIII!* Et comme toutes ces pièces nouvelles, que le temps produit successivement à la lumière, viennent vérifier les paroles de ce même pape Alexandre VIII : « Le Pape dit au cardinal de Bouillon qu'il compterait pour tout, ce qui viendrait du Roi, et pour fort peu de chose, ce que feraient les évêques nommés; qu'il connaissait assez bien le système de la France, et à quel point l'autorité du Roi y était parvenue, pour savoir que les évêques n'y auraient d'autres sentiments et d'autre religion que celle du Roi; que si le Roi voulait que les évêques de France fissent schisme avec le Saint-Siége, ils ne tarderaient guère à lui obéir; que si, au contraire, l'intention du Roi était qu'ils déclarassent le Pape infaillible dans le droit et dans le fait, ces évêques donneraient sur cela telle déclaration qu'il leur demanderait; que c'était là l'idée qu'il avait de l'Église de France ! »

CHARLES GÉRIN.

IV

ISAAC DE BENSSERADE CHRONIQUEUR

Ayant retrouvé à la Bibliothèque impériale [1] cinq lettres inédites et autographes de Bensserade, adressées à « Monseigneur le duc d'Espernon, pair et colonel général de France, gouverneur de Bourgoigne[2], » j'ai pensé que leur publication ne serait pas sans utilité pour l'histoire. Ces lettres, à l'exception de la première, contiennent, en effet, d'intéressants détails sur le voyage dans le midi de la France, en 1659 et 1660, d'Anne d'Autriche et de Louis XIV, et

[1] Fonds français, vol. 20478, p. 47-63.

[2] Bernard de Nogaret, connu sous le nom de duc de La Valette jusqu'à la mort de son père (13 janvier 1642). Il avait, en 1659, 67 ans, et Bensserade en avait 47.

Digitized by Google

complètent, sur plus d'un point, les récits de Mlle de Montpensier, de Mme de Motteville, de Montglat et des autres contemporains. On y remarquera surtout de curieuses indications sur la passion renaissante du jeune roi, à Toulouse, pour la comtesse de Soissons (Olympe Mancini). Le correspondant du duc d'Épernon narre, du reste, d'une façon charmante, et les pages qu'on va lire justifient parfaitement, ce me semble, l'éloge qui lui a été ainsi donné par le bon abbé de Marolles: « La délicatesse de son esprit se fait sentir dans toutes les choses qu'il écrit en prose et en vers [1].»

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

I

MONSEIGNEUR,

C'est par cette mesme fatalité qui s'opose à tout ce que je veux que je n'ay point suivy la Cour quand elle a passé à Dijon et que je n'accompagne point Mr Bouchu quand il va se rendre auprès de Vostre Altesse. Il me fera bien cette justice de luy témoigner que c'estoit ma plus forte envie que de luy aller rendre mes très humbles respects et j'eusse passé par dessus toute sorte de considérations n'estoit que je suis obligé de me trouver à Paris bien précisément un peu devant que le roy y arrive [2] et que je sentois bien qu'il me seroit bien fort difficile de m'arracher d'un lieu ou j'i aurois l'honneur de voir Vostre Altesse surtout dans une conjoncture où il semble qu'elle y doive demeurer encore quelque temps. Je suis bien marry du desordre de vostre province, mais je vous avoue que c'est un peu plus pour mon interest que pour celuy du public et que je hay fort vostre parlement quand je songe qu'il est cause que peut estre nous ne verrons point Vostre Altesse cet hiver [3]. Si ce malheur là nous arrive, je vous assure, Monseigneur, que je prens la poste de Paris pour m'aller jetter à vos pieds et vous témoigner que je suis avec la plus forte et la plus respectueuse inclination du monde,

Monseigneur,

de Vostre Altesse

le très humble, très obéissant et très fidelle serviteur

BENSSERADE.

A Lion, ce 14 *janvier* 1659.

[1] *Mémoires*, édition de 1755, t. III, p. 238. Je rapprocherai de ce mot le mot célèbre de Chapelain : « Il a peu de sçavoir, mais pour de l'esprit, on n'en sçauroit avoir davantage. » Voir aussi une très-favorable appréciation de Bensserade dans une lettre de Bussy-Rabutin à Furetière, du 4 mai 1686 (p. 538-539 du tome V de la *Correspondance*, publiée par M. Lud. Lalanne).

[2] La Cour rentra dans Paris le 28 janvier, quinze jours après avoir quitté Lyon.

[3] Le duc d'Epernon était alors presque aussi mal avec le parlement de Dijon qu'il avait été mal, quelques années auparavant, avec le parlement de Bordeaux.

Digitized by Google

II

MONSEIGNEUR [1],

Je donne avis à Vostre Altesse que leurs Majestez vont coucher lundi à Cadillac [2]. Dès que le Roy m'a veu il m'a demandé sy je venois pas de vostre maison et comme je luy ay dit qu'ouy, hé bien, m'a-t-il dit, irons nous? — « Sire, luy ay-je répondu, Vostre Majesté fera tout ce qui luy plaira et ce sera « un grand honneur pour Monsieur le duc d'Espernon qu'il ne voudroit pour- « tant pas acheter aux dépens de vostre commodité. — Mais sérieusement, a-t-il « repris, ne l'incommoderons nous point, car cela estant je serai bien aise d'y « aller ; » et la dessus il m'a commandé d'aller trouver la Reine qui, dès qu'elle m'a veu, m'a fait la mesme question, ayant toujours peur de vous estre à charge. je l'ay rassurée sur cela lui disant que toute vostre aprehension estoit qu'elle ne fut pas traitée comme Vostre Altesse le souhaitoit. Sur cela elle est entrée dans le détail avec la plus grande bonté et m'a dit : « Nous voulons seulement « qu'il nous donne à souper, à coucher [3] et à déjeuner ; » et puis elle a ajousté qu'elle envoyeroit ses filles devant, à laquelle proposition Monsieur s'est opposé de toute sa force et a dit qu'elles n'embarrasseroient point trop. Comme j'ay veu cela je me suis hasardé de dire qu'elles seroient bien couchées. Ensuitte la Reine m'a dit tout bas : « Mais que ferons nous de toutes

[1] Cette lettre n'est pas datée, mais on sait que la Cour, qui partit de Fontainebleau le 28 juillet 1659, arriva, le 19 août, à Bordeaux et y séjourna jusqu'au 5 octobre. La lettre dut, par conséquent, être écrite de cette ville, soit tout à fait à la fin de septembre, soit tout à fait au commencement d'octobre. C'est ici le cas de rectifier une singulière erreur de l'*Art de vérifier les dates* qui fait partir le roi « au commencement de janvier 1660 pour la cérémonie de son mariage. »

[2] Chef-lieu de canton du département de la Gironde, à trente kilomètres de Bordeaux. Voir sur le château de Cadillac, devenu aujourd'hui une maison de détention pour les femmes, l'*Histoire de la vie du duc d'Espernon*, par Girard (édition de 1730, in-4°), où (p. 194) ce château est décrit « comme le plus grand et le plus superbe édifice qui soit en France, après les Maisons royales, » et où l'on trouvera divers renseignements sur le séjour qu'y firent Louis XIII en 1620 (p. 352) et la reine et le cardinal de Richelieu en 1632 (p. 478). Pour n'omettre aucune des royales visites à Cadillac, ajoutons que le futur Henri IV y résida en 1565, en 1581. Le château appartenait alors à François de Foix-Candalle, le savant évêque d'Aire, qui le laissa (5 février 1594) à la première duchesse d'Epernon, sa nièce.

[3] Un conseiller au parlement de Bordeaux, du nom de Salomon, écrivait, le 6 octobre, au chancelier Seguier (Fonds français, vol. 17395, p. 123) : « Le roi et la reine avec Monsieur et Mademoiselle et M. le prince de Conty sont partis au bruit du canon de deux cens vaisseaux et du chasteau pour aller à Cadillac où M. d'Espernon les doit regaler. La reine fait un extraordinaire en sa faveur de n'y point faire porter son lit... » On connaît le sybaritisme d'Anne d'Autriche en ce qui regardait le linge fin.

Digitized by Google

« ces princesses? » Je l'ay encore rassurée et luy ay dit que Dieu nous ayderoit et que tout iroit bien [1]. Enfin elle m'a donc commandé d'aller dire au Roy s'il luy plaisoit pas d'y aller et puis de vous avertir que ce sera pour lundi. Comme j'ay esté redire cela au Roy, il m'a répondu qu'il en estoit fort aise et tout cela s'est passé le mieux du monde. J'aurai l'honneur de voir Vostre Altesse apres demain. J'oubliois à luy dire que j'ay dit à Leurs Majestez que vous aviez un grand rhume qui vous avoit empesché d'aller recevoir leurs ordres.

BENSSERADE.

Il sera bon d'avoir des carosses pour mener les gens jusques au chasteau comme Vostre Altesse l'a proposé, car la Reine elle mesme a formé cette difficulté.

III

A Thoulouze [2], *ce* 20 *octobre* 1659.

Pour satisfaire au commandement de Vostre Altesse et à l'interest sensible que j'ay qu'elle se souvienne toujours de moy je luy diray que nous arrivasmes avant hier icy ayant laissé Mr Ervart à Montauban quy partit de là pour s'en aller à St Jean de Lus où est M. le procureur général [3]. L'on est icy dans la mesme incertitude qu'on estoit à Bourdeaux et l'on attend ce soir des nouvelles de Son Eminance. Il y a grande aparance qu'il ne reviendra pas encore sy tost [4] et l'on dit que ce ne sera point devant qu'il ait reçeu le courier du Maréchal de Gramont [5]. La Cour est fort contente de cette ville quy en vérité

[1] Bensserade ne s'était pas trop avancé. Tout alla fort bien, et Mlle de Montpensier a pu dire (*Mémoires*, édition Chéruel, t. III, p. 382) : « M. d'Epernon y reçut Leurs Majestés avec la dernière magnificence. Rien ne fut égal à la bonne chère, à la somptuosité, à la politesse et à la grandeur qui parurent en tout... »

[2] La Cour, après avoir passé par Bazas, Casteljaloux, Nérac, Lectoure et L'Isle-en-Jourdain, était arrivée, le 14 octobre, à Toulouse. Bensserade, qui avait suivi une autre route, n'arriva que le 18, comme il le dit dès sa première phrase.

[3] Nicolas Foucquet, procureur général au Parlement de Paris en même temps que surintendant des finances.

[4] Mazarin arriva de Saint-Jean-de-Luz à Toulouse le 22 novembre. (*Mémoires* de Monglat, édition de 1728, tome IV, p. 231.) M. Cheruel a avancé d'un jour cette arrivée (note 1 de la page 387 du t. III des *Mémoires* de Mlle de Montpensier); deux jours après, Louis XIV ratifia les deux traités de paix et de mariage conclus par son habile ministre.

[5] Le maréchal de Gramont avait été envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès du roi d'Espagne, pour lui demander l'infante de la part de Louis XIV.

Digitized by Google

est fort grande et fort belle principalement quand il y a beaucoup de monde comme à cette heure [1]. Leurs Majestez et Monsieur m'ont demandé de vos nouvelles et de bonne grâce et parlent encore de Cadillac et de la réception que V. A. leur a faite et je vous assure qu'ils s'en souviendront longtems. Je n'ay icy rien trouvé de nouveau que le retour du roy à Madame la Comtesse de Soissons [2]. Il ne s'est jamais rien veu de sy promt ny de sy chaud et l'amour revient de loin aussy bien que la jeunesse. Il ne bouge plus de chez elle et a tous les mesmes empressements qu'il avoit devant qu'il se fut attaché à Mlle Manchine [3]. On ne plaint pas trop la pauvre fille et l'on parle à cette heure de la Rochelle plus qu'on en parloit du temps de son siége [4]. Madame la Contesse est assez modérée sur cela [5], mais il n'en va pas de mesme de Mr le Conte et vous luy voyez une gayeté extraordinaire meslée de quelque gloire et de quelque fierté [6]. Je disnay hier chez luy et l'après dinée il joua un coup contre Mr de la Basinière et m'ayant demandé sy j'en voulois estre, je luy dis que je le voulois bien et que je hazarderois la part que j'ai à ce qu'il doit à Mlle d'Artigue. Il y consentit et je gagnay, mais je ne fus point payé. Je n'en demeureray pas à cette première tentative et je verrai jusqu'où peut aller sa dureté pour le payment. Cependant je conseille à Mlle d'Artigue [7] de ne pas tant conter sur cette debte qu'elle ne tasche à vivre d'ailleurs.

[1] Mlle de Montpensier dit à peu près la même chose (t. III, p. 383) : « Toulouse est une très-belle ville sur la Garonne, qui par sa grandeur et par la quantité de peuple (ce qui fait que l'on va et vient dans les rues), me paroit avoir plus d'air de Paris que pas une de toutes celles que j'ai vues... »

[2] Sur la comtesse de Soissons et spécialement sur l'incident signalé par Bensserade je renverrai à l'agréable livre de M. Amédée Renée (*Les nièces de Mazarin*, 5e édition, 1858, p. 161-236).

[3] C'est-à-dire Marie Mancini, plus tard connétable Colonna.

[4] Le cardinal, dit Mme de Motteville (édition Riaux, 1869, tome IV, p. 165), avait envoyé ses nièces (Marie Mancini et ses deux jeunes sœurs) à La Rochelle et à Brouage.

[5] C'est ce que confirmait, le lendemain même du jour où Bensserade écrivit cette lettre, une lettre de Bartet à Mazarin, tirée par M. A. Renée des Archives des affaires étrangères, et citée par lui (p. 177) : « Je lui reprochai encore hier qu'en mille endroits du commerce qu'elle a avec le roi elle a l'esprit si froid, et souvent l'humeur si froide aussi, que cela me faisoit toutes les peines du monde... »

[6] Mme de Motteville avait donc bien raison (t. IV, p. 82) de dire que c'était « surtout un bon mari. »

[7] Personne trop fameuse dans les pamphlets du XVIIe siècle sous le nom de Manon l'Artigue, et qui, en réalité, s'appelait Mlle de Maures. C'était la fille d'un honorable magistrat de la ville d'Agen. Mlle de Maures, qui avait depuis longtemps inspiré une passion insensée au duc d'Epernon, dut quitter la Cour, sur l'ordre de la reine, en avril 1661. Quelques grands seigneurs, qui oubliaient trop ce qu'ont de honteux les égarements des vieillards (*turpe senilis amor*), ne craignirent pas d'adresser à l'amant presque septuagénaire de la disgraciée, des compliments de condoléance comme on pourrait en offrir à un homme frappé dans ses plus pures affections (Fonds français, vol. 20478, p. 263, 267).

Digitized by Google

Madame de Fles [1] m'a fort prié de vous assurer de son très humble service; Madame de Beauvais [2] ne m'en auroit pas dit moins, mais je ne l'ay pas encore veue. J'ay envoyé les lettres dont V. A. m'a chargé à St Jean de Lux. Je vous assure, Monseigneur, que je sens bien vivement la douleur de n'estre plus auprès auprès de vostre personne et il m'en revenoit tant d'honeur et tant de commodité que je fay consciance de vous conter pour quelque chose le regret que j'ay de n'y estre plus, et quand je vous aurois dit tout ce que je sens là dessus, vous aurez toujours sujet de croire que je vous en dirois autant quand il ne seroit que sujet à mon plaisir, moy à quy il est si important que vous sçachiez bien que je suis à V. A. avec plus de passion, de respect et de fidélité que personne.

BENSSERADE.

IV

A Thoulouze, ce 4 novembre 1659.

Je vous rens tres humbles graces, Monseigneur, de l'honneur que Vostre Altesse me fait de se souvenir de moy sy genereusement, sy obligeamment et sy spirituellement, car vostre lettre est toute plaine de bonté et d'esprit pour ce quy me regarde et ce qui touche la cour et je garderay bien soigneusement toutes ces precieuses marques quy me sont si glorieuses et qui authorisent sy bien le profond respect que j'auray toute ma vie pour V. A. Je ne luy mande point de nouvelles parce qu'il n'y en a point que M. de La Renie [3] ne vous die beaucoup mieux que je ne les escrirois. La mort du jeune infant d'Espagne a mis la Cour en dueil et en inquiétude. Néamoins l'on commance un peu à se rassurer et à croire que la paix et le mariage iront leur train pourveu que les Espagnols y procèdent de bonne foy, mais c'est un grand pourveu et je vous assure que cet accident est assez malencontreux. Madame de Tiange [4] s'adresse à moy pour une affaire où elle désire que je la serve

[1] La comtesse de Flex, dame d'honneur de la reine, fille du marquis de Senecé. Voir les *Mémoires* de Mme de Motteville, de Mlle de Montpensier, du cardinal de Retz, etc.

[2] La première femme de chambre de la reine. Voir les mêmes mémoires et aussi ceux de Saint-Simon.

[3] Nicolas-Gabriel de La Reynie, le futur lieutenant de police, qui avait été protégé par le duc d'Epernon au milieu des troubles de la Fronde (il était alors président au présidial de Guienne) et qui avait été ensuite chaudement recommandé au roi par l'ancien gouverneur de cette province. Louis XIV l'avait retenu à sa suite, et le reconnaissant La Reynie instruisait le duc de tout ce qui se passait à la Cour.

[4] La sœur de Mme de Montespan.

Digitized by Google

auprès de V. A. Je lui envoye sa lettre afin qu'elle ait la bonté de s'en instruire par là et j'oze la suplier très humblement de considérer l'interest de cette dame. Mr le Maréchal du Plessy[1] vous en doit aussy écrire au premier jour, enfin, Monseigneur, nous espérons qu'elle aura ce qu'elle désire de V. A. Pour plus d'une raison j'ay bien du regret de ne l'avoir point suivie en son voyage de Médoc. Je me le suis imaginé le plus agréable du monde et toutes les pompes de la Cour ne m'en consolent guère, mais j'espère que nous serons assez long temps en ce pays pour que j'y puisse faire un tour et je sçay très bon gré à l'homme marin de n'avoir point voulu parestre que je n'y feusse, pourveu que Mademoiselle d'Artigue ne m'en veuille point de mal. Je suis icy aux écoutes pour tascher d'aprendre quelque chose qui touche l'interest de V. A. afin de luy témoigner solidement avec quel zelle et quelle fidelité je suis et veux être toute ma vie à elle.

BENSSERADE.

V

A Montpellier[2], *ce* 6 *janvier* 1660.

Hélas! Monseigneur quelle difference pour moy de suivre la Cour ou de vous la faire! J'aurois moins de peine à venir de Paris à Cadillac que je n'en ay eu de Thoulouse à Villefranche[3]. Nous sommes arrivez en ce lieu après beaucoup de fatigue et nous y séjournons deux jours, après quoy nous tirons vers Arles[4] où l'on dit que Mr le Prince doit arriver en poste[5]. Nous seusmes à Bezier avant hier que la ratification estoit arrivée à Fontarabie[6]. On n'a pas laissé de depescher hier un courier à Mr de Turenne avec ordre de ne pas rendre les places. Ce n'est pas que les choses ne soient toujours fort assurées, mais c'est un petit coup d'éperon à ces Messieurs qui sont un peu las d'aller. La

[1] Le maréchal du Plessis-Praslin (César de Choiseul).

[2] La Cour, qui était partie de Toulouse le 27 décembre 1659, fit son entrée à Montpellier le 5 janvier 1660, et en repartit le 8 pour se rendre à Nîmes.

[3] Villefranche-de-Lauraguais, chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Garonne, à 36 kilomètres de Toulouse.

[4] La Cour, qui était le 9 à Nîmes, fit son entrée dans Arles, le 13.

[5] Le prince de Condé, qui venait de Bruxelles, n'arriva pas à Arles, mais bien à Aix, le 28 janvier, selon Monglat (t. IV, p. 234) et non le 27, comme l'a marqué M. Cheruel (note 1 de la page 408 du t. III des *Mémoires* de Mlle de Montpensier), et comme l'avait déjà marqué M. Bazin (*Histoire de France sous Louis XIII*, t. IV, p. 441).

[6] Les ratifications avaient été données par le roi d'Espagne au double traité le 20 du mois de décembre : elles furent apportées à Aix, le 2 février, et le *Te Deum* y fut chanté le 3.

Digitized by Google

Cour est toujours la mesme qu'elle estoit quand V. A. en faisoit une si bonne partie. La Reine joue quand elle peut. S. E. se couche tous les soirs en arrivant et l'on va jouer dans sa ruelle. Cela s'entend les jours que nous rencontrons en mesme giste, ce quy n'arrive que de deux ou de trois jours en trois jours. Le maréchal Duplessy est demeuré à Carcassonne auprès du conte Duplessy[1] grièvement malade d'une fièvre continue. L'homme au prieuré est enfin mort et j'attens avec impatience l'arrivée de Mr Colbert par la voye de quy se doit consommer mon affaire[2]. J'abuse un peu des bontez de V. A. en l'entretenant de mes petits interests, mais elle m'a donné de trop généreuses marques qu'elle y prenoit quelque part pour ne prendre pas cette respectueuse liberté. Croyez, sy vous plaist, Monseigneur, que rien au monde n'est plus à V. A. que

BENSSERADE.

[1] Le frère du maréchal.

[2] Bayle a rappelé (d'après Ménage, *Anti-Baillet*) que l'on donna à Bensserade des pensions sur un évêché et sur deux abbayes. L'abbé d'Olivet a calculé que le poëte obtint jusqu'à sept mille livres de pension sur des bénéfices.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

Comme autrefois l'histoire de Grèce, c'est de nos jours l'histoire romaine qui est le plus en faveur parmi les hommes studieux : il semble que ce peuple de politiques pratiques et consommés s'impose davantage à notre temps et convienne mieux aux besoins qui lui sont propres. M. Ihne suit de près M. Peter; et le premier volume de l'*Histoire romaine* de M. Ihne est à peine publié, que déjà nous voyons annoncer et mettre en vente le second[1]. L'ouvrage de M. Ihne est très-étendu, plus étendu qu'on ne l'aurait cru au commencement. Il est du reste bien travaillé; l'auteur connaît et utilise avec le plus grand soin tous les matériaux; il profite de toutes les ressources que les progrès de la science historique lui offrent. M. Ihne abonde en remarques aussi neuves que profondes ; il est tout à fait original dans sa manière de concevoir et d'écrire. L'exposition est facile et bien conduite. L'auteur insiste sur ce point, que l'alliance d'Annibal avec les farouches Gaulois lui aliéna les sympathies de beaucoup d'Italiens qui avaient les Romains en horreur. Il joint à son exposé de l'état religieux et moral le tableau des ravages déjà faits par l'esclavage dans la société romaine. Il n'y a qu'un seul défaut qui fasse craindre pour le reste de l'ouvrage : l'auteur veut avoir ses idées et ses conceptions, ce qui est fort louable; mais en cela ne va-t-il pas un peu trop loin? Il prend ouvertement parti pour Annibal et les Carthaginois, contre les Romains et surtout contre la noblesse romaine. Il n'y a peut-être pas de haut fonctionnaire romain auquel il ne trouve quelque chose à reprendre, tandis qu'il sait fort bien faire ressortir le génie d'Annibal et l'excellente constitution de Carthage. Je conçois qu'on ait des sympathies pour une cause malheureuse, et d'autant plus qu'elle a eu peu de défenseurs ; mais on doit être sur ses gardes contre une certaine générosité qui ne fait trouver la vertu et le génie que du côté du malheur.

— M. Hertberg, connu par ses *Récits d'histoire romaine*, vient de

[1] *Römische Geschichte*, von W. Ihnen. Leipzig, Engelmann, 1870, in-8° de vi-406 p.

Digitized by Google

faire paraître un sixième volume qui porte ce titre : *Rome et le roi Pyrrhus*[1]. Ces récits, destinés d'abord à la jeunesse, s'adressent aussi aux hommes du monde. C'est le chevaleresque descendant d'Achille, l'admirateur d'Alexandre le Grand, le roi vanté par Annibal, qui nous est présenté ici dans un tableau vif et saisissant. Les réflexions ne manquent pas non plus, réflexions assez profondes pour arrêter et captiver le lecteur. Tout en conservant les anciennes traditions, l'auteur n'oublie pas les règles d'une saine critique et tâche d'accorder autant que possible les données des auteurs modernes avec les meilleures traditions.

— La figure de Tibère, peinte par Tacite sous de si sombres couleurs, inspire une horreur universelle. Fort peu d'historiens ont contesté sérieusement l'autorité de Tacite. Toutefois, plus d'un admirateur de cet historien a eu de la peine à faire accorder les actions de Tibère avec les desseins que Tacite lui suppose. Nous sommes étonnés d'apprendre de Tacite lui-même, qu'après tout Tibère a bien régné. Parcimonieux pour lui-même, il se montre libéral envers les malheureux; il rend justice à tous, sans considérer la personne; il met les provinces dans un état des plus florissants. Néanmoins, Tacite affirme que Tibère a été le plus exécrable des tyrans. Comment expliquer ces contradictions? Il n'y a que peu d'années qu'on a osé examiner de plus près les insinuations de Tacite, qu'on a même osé les signaler comme peu fondées. Mommsen en Allemagne et Meriwale en Angleterre, ont, les premiers, relevé dans Tacite plusieurs contradictions, et cherché à détruire les préjugés ayant cours sur Tibère. Plus tard Sievers et Stahr sont venus augmenter le nombre de ceux qui tentent d'atténuer les accusations de Tacite. Malgré son haut prix, l'ouvrage de M. Sievers est peu connu; mais une polémique très-vive s'est engagée à la suite de la publication de M. Stahr. D'autres écrivains, comme M. Pasch et (dans une certaine mesure) M. C. Peter, ont entrepris de défendre l'autorité de Tacite. Poursuivant la route tracée par Mommsen, Sievers et Stahr, M. Freitag[2] suit Tacite de chapitre en chapitre, de ligne en ligne, et cherche à le réfuter par ses propres paroles. Son ouvrage nous introduit pleinement dans la question en litige. Ce n'est pas, à proprement parler, une biographie de Tibère; c'est plutôt un essai critique sur Tacite et sur la créance qu'il mérite par rapport à Tibère.

— Le nom de Tibère est inséparable des guerres faites par les Romains contre les Germains. Ce sujet a suscité en Allemagne une foule d'écrits de valeur diverse. Un des meilleurs est sorti de la plume de M. le professeur Dederich[3]. Il expose avec soin les guerres des Romains sur le Bas-Rhin, depuis l'an 12 avant J.-C.

[1] *Rom und König Pyrrhus.* Nach den Quellen dargestellt von HERTZBERG. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1870, in-8° de XII et 199 p.

[2] *Tiberius und Tacitus.* Von FREITAG. Berlin, Henschel, 1870, gr. in-8° de 371 p.

[3] *Die Feldzüge des Drusus und Tiberius in dem nordwestlichen Germanien.* Neuss, Schwann, 1869, in-8° de VIII-143 p.

Digitized by Google

jusqu'en l'an 16 après J.-C. Mais ce sont particulièrement les noms de peuples et les noms de lieux qui attirent son attention. Il connaît à fond les nombreux travaux parus sur la matière, de sorte que le lecteur trouve chez lui non-seulement les résultats dus aux recherches personnelles de l'auteur, mais encore une énumération raisonnée et critique de tous les écrits, de toutes les opinions. Malheureusement les sources qui nous restent ne sont ni assez nombreuses ni assez claires pour permettre d'écarter tant de doutes, et maints points importants restent encore enveloppés d'obscurité. Mais quand même l'auteur n'aurait pas réussi à éclairer tous les points douteux, on peut dire que son livre contribue à la solution de plus d'une énigme.

— Les *Recherches sur les premiers conciles tenus sous Carloman et Pépin*[1] ont pour auteur un jeune homme qui en a fait le sujet d'une thèse de docteur, et elles ont été trop favorablement accueillies pour que je les passe sous silence. Ceux qui connaissent la vie et les écrits de saint Boniface n'ignorent pas qu'à la fin des lettres que nous possédons sous ce titre : *Epistolæ S. Bonifacii*, se trouvent des notices chronologiques qui, depuis longtemps déjà, ont excité la défiance des savants, sans que pourtant on eût osé les qualifier d'apocryphes. Le jeune auteur ne reconnaît à ces notices aucune valeur historique, et il faut avouer qu'il soutient son opinion avec tant de sagacité que plusieurs historiens paraissent enclins à admettre ses conclusions. En restreignant ses recherches au temps où saint Boniface réorganisa l'Église chez les Francs, M. Dünzelmann a subi la nécessité à laquelle le condamnait la rareté des documents.

— M. Bresslau a composé ses *Chanceliers de l'empereur Conrad* II[2], d'après le célèbre ouvrage de M. Sickel : *Diplômes des Carlovingiens* (Vienne, 1867). Après y avoir donné une théorie de la diplomatique carlovingienne, l'auteur avait soumis à un examen rigoureux tous les documents de ce temps. C'est de la même manière que M. Bresslau procède pour les diplômes émanés de la chancellerie de Conrad II. Tous les diplômes sont soumis à une critique très-rigoureuse, puis l'auteur en fait des *Regesten*, c'est-à-dire des résumés courts et exacts. Suivant l'exemple donné par M. Sickel, il divise son ouvrage en deux parties, dont l'une traite de la théorie des documents et l'autre présente les diplômes, ou plutôt leurs extraits, avec des notes explicatives. Les deux parties rappellent la méthode de M. Sickel, et l'on ne saurait méconnaître la grande influence exercée par ce maître consommé sur les études et la méthode de l'auteur. Loin de nous, d'ailleurs, de lui en faire un reproche.

— On se rappelle que la commission historique instituée près l'Académie de Munich, a déjà fait paraître grand nombre d'ouvrages historiques importants. Les chroniques des villes allemandes n'y

[1] *Untersuchungen über die ersten unter Pippin und Carlmann gehaltenen Concilien.* Von Dünzelmann. Göttingen, Deuerlich, gr. in-8° de IV et 63 p.

[2] *Die Kanzler Kaiser Konrad II mit neu bearbeiteten Regesten und drei ungedruckten Urkunden.* Berlin, Adolf, 1869, gr. in-8° de VIII et 167 p.

Digitized by Google

occupent certainement pas la moindre place; celles de Magdebourg et de Brunsvick viennent de paraître, et déjà l'infatigable M. Hegel nous donne un volume nouveau, le huitième de toute la série, le premier des villes du Haut-Rhin [1]. Ce volume est consacré tout entier à la ville de Strasbourg, encore si chère aux Allemands, à laquelle se rattachent tant de souvenirs, et que les chansons à elles seules ne laisseront jamais tomber dans l'oubli. Il serait superflu de recommander cette collection de chroniques, et surtout celle qui nous occupe ici. Le nom de Hegel, qui connaît si profondément l'histoire de nos villes et de leur passé, est la meilleure recommandation. Ce volume est précédé d'une introduction générale, où l'on trouve une exposition de l'ancienne constitution de la ville, et de la topographie de l'Alsace, spécialement de celle de Strasbourg, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Dans les *Monumenta Germaniæ historica*, M. Wilmann, l'auteur des diplômes de la Westphalie du temps des empereurs, avait publié quelques annales qu'il nommait *Annales Marbachenses*, et qu'il pense avoir été composées à Marbach. M. Hegel croit que ces annales appartiennent à Strasbourg et non à Marbach. Le volume contient ensuite le texte complet de la plus ancienne chronique écrite en allemand, de celle de Fritsche (Frédéric) Closener, dont l'original, perdu depuis longtemps, s'est retrouvé naguère à Paris, et qui a été publié pour la première fois à Stuttgart par M. Schott. Sur l'auteur lui-même, les sources où il a puisé, et leur rapport avec d'autres ouvrages plus récents, surtout avec la grande chronique de Konigshoven, une autre introduction qui précède le texte, donne tous les détails désirables. L'établissement du texte était d'autant plus simple qu'il ne s'est conservé qu'un seul manuscrit, probablement original. Il n'en est pas ainsi de la seconde chronique, celle du célèbre Jacob Twinger von Konigshoven; nous en possédons bon nombre de manuscrits différents, preuve de sa grande diffusion. M. Hegel s'est servi du manuscrit autographe, qui est conservé à Strasbourg. Une introduction donne des renseignements sur la vie de l'auteur, ses autres ouvrages, la foi qui lui est due, sa manière d'écrire et de disposer ses sources, enfin sur l'influence exercée par lui sur les autres ouvrages historiques du XVe siècle. Nous n'avons dans ce volume que deux chapitres de la chronique; les quatre autres, avec appendices, glossaire et table, seront insérés dans le tome suivant. D'après le plan de l'auteur, ces deux tomes ne formeront que la moitié de l'ouvrage.

— Au nombre des préfets de l'Empire les plus considérés on place les *burggrafen* de Nuremberg. Les premiers de ces préfets de Nuremberg sont issus de différentes maisons, principalement de celle de Hohenlohe. Un des *burggrafen* ne laissa qu'une fille pour héritière; elle épousa le comte Frédéric de Zollern, et lui apporta, outre les

[1] *Die Chroniken der Stædte des Oberrheins : Strassbourg.* Erster Band. Veröffentlicht auf Befehl und mit Hülfe Seiner Majestät des Königs von Bayern, u. s. u. Leipzig, Hirzel, 1870, gr. in-8°.

Digitized by Google

possessions paternelles, le burgraviat de Nuremberg. Cette opinion, soutenue et répandue par Stillfried et Märker, bien qu'assez généralement acceptée, n'est pourtant pas inattaquable. Il est surtout fâcheux qu'on ait donné le nom de Frédéric, en usage depuis l'issue du XIIe siècle et jusque bien avant dans le XIIIe, à deux personnages différents, dont l'un serait le fondateur de la ligne royale, l'autre des princes de Zollern. Aussi, d'autres savants, faisant des recherches généalogiques, ont présenté d'autres hypothèses plus ou moins fondées. Certains soutiennent que les Zollern ne sont que des Hohenlohe. M. Seefried[1] cherche à établir que les Zollern descendent des comtes d'Abenberg, qui, à leur tour, seraient descendus des Guelfes. L'auteur s'appuie surtout sur une ancienne épitaphe conservée dans l'église de Heilsbronn, où les fondateurs de cette église se trouvent cités. En premier lieu, les comtes d'Abenberg sont indiqués; puis un comte Conrad le jeune, et dans le vers suivant une Mechtilde et une « socia Sophia. » L'auteur croit que Conrad, comte d'Abenberg, est la souche des prétendus comtes Hohenzollern de Nuremberg ; ses fils furent Conrad II, burgrave de Nuremberg, et Frédéric, comte d'Abenberg-Zollern. Le nom de Zollern est venu dans la maison par le dernier comte, qui épousa une Zollern. M. Seefried prouve enfin que ces comtes d'Abenberg sont d'origine guelfe. Nous ne reprochons pas à l'auteur ses sympathies pour l'infortunée maison des Guelfes, mais nous craignons qu'elles ne l'aient entraîné un peu trop loin.

— Depuis la fin du XIIe siècle, les pays orientaux de l'Europe sont devenus le lieu de refuge des sectes persécutées dans le sud-ouest de cette contrée. C'est aussi en Bohême que se montrèrent, vers le milieu du XIIIe siècle, de nombreux Cathares et Vaudois. La première trace formelle, fournie par des documents, M. Palacky[2] croit l'avoir trouvée dans un écrit d'Innocent IV, du 19 août 1244, publié pour la première fois par Luard, d'après les documents du monastère de Burton, dans le premier volume de ses *Annales monastici* (Londres, 1864). Cet écrit, daté de Lyon, est adressé à tous les archevêques, évêques et les autres prélats des églises de Hongrie, et contient l'ordre de publier l'excommunication prononcée par le pape contre les auteurs, fauteurs et adhérents de l'hérésie qui s'était introduite en Bohême, chez le peuple comme chez la noblesse, et s'était même donnée un pape. Innocent promet à tous ceux qui, animés du zèle de la foi, s'opposeraient aux hérétiques et les attaqueraient de vive force, de leur donner les biens des hérétiques dépossédés. M. Palacky soupçonne qu'il s'agit ici des Cathares, qui, comme on le suppose, n'auraient pas seulement eu leurs évêques

[1] *Die Grafen von Abenberg, fürstlich bagerisch-welfischer Abkunft, die Ahnen des preussischen Königshauses und der Fürsten von Hohenzollern.* München, Franz, 1869, gr. in-8° de 109 p.

[2] *Ueber die Beziehungen und das Verhältniss der Waldenser zu den ehemaligen Secten in Böhmen.* Von Dr Franz Palacky. Prague, Tempsky, 1869, gr. in-8° de 38 p.

Digitized by Google

à eux, mais auraient même élu un pape. Il suppose en outre que ces hérétiques furent mêlés à la conjuration tramée pour détrôner Wenceslas Ier, partisan zélé du pape et adversaire de Frédéric II. Ce qui est hors de doute, c'est que la puissance de ces hérétiques força le roi Ottocar II, en 1257, à implorer le secours d'Alexandre IV.

— Cet écrit papal du 19 août 1244, et les conséquences que M. Palacky en a tirées, ont été l'objet d'une critique très-sérieuse de M. Hoefler[1]. Connaissant mieux que personne les sources de ce temps, il croit que ce bref avait une autre destination. Ce qui excite d'abord son soupçon, c'est que cette bulle porte la date de Lyon, 19 août 1244, tandis qu'Innocent IV n'arriva dans cette ville que le 2 décembre 1244. Il croit qu'elle ne s'adresse pas à la Bohême, mais à la Bosnie, le texte *Bosniæ*, *Bosni* étant corrompu en *Boemiæ*, *Boemi*. On trouve en effet dans les documents relatifs à l'histoire de l'Eglise hongroise, publiés par le P. Theiner, bon nombre de brefs contre les hérétiques de Bosnie et adressés à l'épiscopat hongrois. L'hypothèse de M. Palacky a pourtant beaucoup de probabilité. Le roi de Bohême étant devenu impuissant envers les hérétiques, il est fort probable que le pape dut s'adresser aux Hongrois pour qu'ils vinssent au secours de la religion en Bohême. Mais la bulle ne dit rien d'un antipape, et M. Palacky se trompe encore davantage, s'il suppose comme hors de doute que les Cathares choisissaient non-seulement leurs propres évêques, mais aussi leur pape. Sans doute, il y a plusieurs témoignages du XIIe au XIVe siècle qui font mention expresse d'un pape des Cathares ; mais ni les contemporains Rainer et Moneta, connaissant à fond le système des Cathares, ni les rapports des inquisiteurs français et italiens ne disent rien de ce chef suprême des Cathares. En résumé, d'après les deux auteurs, les Cathares se montrèrent dans la Bohême dès le XIIIe siècle; au XVe ils se confondirent avec les Hussites, mais ils n'ont rien de commun avec les frères bohémiens qui parurent plus tard.

— Un autre ouvrage de M. Palacky, *Les précurseurs de l'Hussitisme*[2], n'est que la reproduction, sous un autre titre, d'un mémoire lu à la Société des lettres de Prague, le 20 octobre 1842. La censure impériale d'alors s'opposa à l'impression. Le manuscrit arriva ainsi aux mains du docteur Jordan, de Leipzig, qui, avec la permission de l'auteur, le traduisit en allemand et le publia sous son nom. La librairie de Tempsky a acheté les exemplaires encore restants, et les met, sous leur vrai titre, à la disposition des savants. Ce mémoire est apprécié en Allemagne, surtout pour les détails donnés sur Conrad de Waldhausen, Milic von Kremsier, Mathée de Janoco, Jan von Stickno.

[1] *Kritische Wanderungen durch die bœhmische Geschichte.* Von C. Hoefler, Prague, 1869. (*Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen*. Jahrgang VII. Heft 5 u. 6.)

[2] *Die Vorläufer des Hussitenthums in Böhmen.* Von Dr Fr. Palacky. Neue Ausgabe. Prag, Tempski, 1869, gr. in-8° de IV et 84 p.

Digitized by Google

— Les précurseurs de Jean Hus nous conduisent à cet hérésiarque lui-même. Dans son *Jean Hus*[1], comme dans son *George Calixte* et dans ses discours sur Conrad de Marburg et Pie VII, M. Henke s'est toujours montré historien impartial et consciencieux, ne cherchant rien que la vérité et la vérité à l'égard de tous. Son récit de la vie active de Hus et des procédés du concile de Constance à son égard contraste fort avec les données accréditées à ce sujet. « Malheureusement, dit-il, on est encore trop accoutumé à voir en Hus le martyr qui succombe devant la force brutale, à regarder au contraire ses adversaires comme les instruments odieux d'une hiérarchie opprimant la vérité. » C'est ce préjugé que M. Henke veut combattre, en nous faisant voir, sous leur vrai jour, la cause comme le procès de Hus, en plaçant sous nos yeux la justice, les juges, l'accusé, la procédure d'alors. L'organisation judiciaire du XVe siècle, les premières manifestations ecclésiastiques et politiques contre Hus, les principaux événements du concile de Constance se trouvent exposés ici conformément à la vérité. En Bohême, où les antipathies tchèques contre toute domination étrangère, dans l'Eglise comme dans l'État, étaient depuis longtemps surexcitées, Hus se présente comme l'organe de ces aspirations, comme le Kosciusko, l'O'Connell de son peuple. C'est cette position, aussi bien que son attachement pour Wicleff, qui ont décidé de son sort ; comme celui-ci, il était non-seulement porté à déclarer antichrétien tout ordre ecclésiastique auquel paraissait manquer le témoignage de la sainte Ecriture, mais il regardait sa propre interprétation des saints Livres comme infaillible, comme identique avec la volonté de Dieu et de son Christ. De là son refus opiniâtre de faire aucune rétractation, bien que la plupart de ses thèses malsonnantes ne fussent que des questions de droit, des conséquences historiques, çà et là même des paradoxes qu'il aurait pu abandonner sans peine. « Si l'on trouvait que par là il remuait les masses, demande l'auteur, ne lui était-il pas possible de promettre qu'il cesserait d'agir ainsi ? » Le concile, après avoir, à plusieurs reprises et dans la forme la plus douce, tâché d'obtenir de Hus cette rétractation, ne pouvait que laisser un libre cours à l'exercice de son droit.

— On se souvient de la sensation que fit, il y a quelque temps, M. G. Bergenroth, si connu par son assiduité dans ses recherches aux archives de Simancas, et mort depuis, quand parut, dans l'*Historische Zeitschrift* de M. de Sybel (année 1868, tome XX, p. 231-270), un mémoire, qui semblait entièrement basé sur les sources originales, intitulé : *L'empereur Charles-Quint et sa mère Jeanne*. Cette sensation s'explique facilement. Il s'agissait de la découverte d'un crime horrible, d'une révélation qui, si elle était véritable, devait condamner à jamais Charles-Quint aux yeux de tous les hommes de bien. *Jeanne la folle* n'a point été folle, à en croire

[1] *Johann Huss und die Synode von Constanz*. Von Th. Henke. Berlin, Lüderitz, 1869, gr. in-8° de 44 p.

Digitized by Google

M. Bergenroth ; elle était, au contraire, en pleine possession de toutes ses facultés; elle fut la victime déplorable d'une honteuse intrigue de famille. L'oppression terrible, les mauvais traitements, le long emprisonnement que lui firent subir son père, sa mère et spécialement un fils sans cœur, mais dévoré d'ambition, ont troublé son esprit dans les dernières années sa vie. Son crime capital, c'est que dès sa jeunesse elle s'abandonna à un certain libéralisme religieux, qu'elle était hérétique, luthérienne même. Il fallait l'exclure de la succession au trône, c'est pour cela qu'elle fut qualifiée d'hérétique.

L'assurance avec laquelle ces assertions se produisirent, les documents qui vinrent à l'appui empêchèrent au premier moment toute contradiction. Bergenroth lui-même, on n'en saurait douter, était pleinement convaincu de la justesse de son hypothèse; et agissant *optimâ fide*, il donna au public les documents où il avait puisé. Peu à peu les doutes commencèrent; ceux-là mêmes qui ne comptaient pas parmi les admirateurs de Charles-Quint, en vinrent à douter du rôle honteux qu'on lui attribuait; on étudia de près les documents, et bientôt ces doutes timides se produisirent avec plus de force. D'abord le célèbre archiviste belge M. Gachard, qui possède si admirablement l'histoire de la maison de Hapsbourg au XVIe siècle, combattit les conclusions audacieuses de Bergenroth, et, leur opposant d'autres documents, les réfuta avec un succès complet [1]. Plus rude encore fut l'attaque d'un autre savant versé dans l'histoire de Charles-Quint, M. le professeur Rösler, de Lemberg [2]. Celui-là démontra non-seulement que la thèse de Bergenroth était totalement insoutenable, mais, de plus, il établit l'impardonnable légèreté avec laquelle les documents avaient été interprétés. M. Maurenbrecher, professeur à Kœnigsberg, s'est enfin joint à MM. Gachard et Rösler; lui aussi a été à Simancas, et dans son mémoire, qu'ont publié les *Annales prussiennes* [3], il se range sur tous les points essentiels du côté des adversaires de Bergenroth, opposant à la fable historique que celui-ci a voulu mettre en circulation ce que nous savons de fondé sur la reine Jeanne.

Trois points ressortent nettement de ces études : 1° La malheureuse princesse était tout à fait incapable de gouverner; son aliénation d'esprit n'était pas prétendue, elle existait réellement, et non pas seulement dans ses dernières années; toutes les personnes qui l'approchaient de plus près, la regardaient comme atteinte d'aliénation et comme incapable de gouverner. Cet état était connu de tout le monde. Dès 1516, d'après les rapports de John

[1] *Sur Jeanne la Folle et les documents concernant cette princesse qui ont été publiés récemment*, par M. Gachard. Bruxelles, Muquardt, 1869. (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique.*)

[2] *Johanna die Wahnsinnige, Königin von Castilien.* Beleuchtungt der Enthüllungen Bergenroths von Rösler. Wien, Faesy, 1870, gr. in-8° de 48 p.

[3] *Preussischen Jahrbücher*, 1870, tome XXV, p. 260-282.

Digitized by Google

Stiles, agent anglais, quelques personnes vinrent trouver le cardinal Ximenès et les grands d'Espagne, et les prièrent d'user envers elle de certains exorcismes, afin de la délivrer des maléfices de quelques démons (Rösler, p. 13-17). M. Maurenbrecher remarque que les *Communeros*, qui avaient un si grand besoin de sa santé, ne pouvaient s'empêcher d'avouer sa démence. 2° L'hétérodoxie de Jeanne, que Bergenroth prétend avoir découverte, signalée d'abord comme le point le plus faible de tout son système, est une affirmation que rien ne prouve. Les documents produits par l'auteur n'apportent pas la moindre preuve de l'existence de sentiments luthériens. Jeanne remplit exactement ses devoirs religieux, du moins autant que son égarement le permet; elle se confesse, elle s'agenouille en assistant à la messe avec beaucoup de ferveur, elle récite à haute voix des prières exclusivement catholiques, elle accorde sa confiance aux dominicains, les religieux de l'Inquisition, fait dire partout des messes pour le repos de son époux (Rösler, p. 27; Gachard, p. 20). Dans un temps où, d'après Bergenroth, elle aurait depuis longtemps apostasié, nous lisons qu' « elle possédait la qualité d'une bonne chrétienne, et que sa maison était pieusement arrangée comme un couvent de la plus stricte observance. » 3° La description si émouvante de la vie misérable et des mauvais traitements de la princesse n'est rien autre chose que le résultat d'une pure illusion de la part de l'auteur. Jeanne n'a jamais été maltraitée, jamais elle n'a été mise à la torture. Pour établir le fait de la torture, l'auteur a lu dans les documents quelque chose qui n'y est pas ; il a rapporté à la torture des expressions qui signifient tout le contraire (*dar cuerda*), ou qui sont du moins fort simples (*hazer premia*). En face des déductions et des preuves apportées par MM. Gachard et Rösler, on ne comprend vraiment pas comment Bergenroth a pu appliquer à la torture ces expressions ; mais on reste interdit quand on voit M. Rösler assurer que le *Dictionnaire* de Dominguez, invoqué par Bergenroth à l'appui d'une de ces interprétations, et recommandé par lui comme singulièrement propre pour l'intelligence des vieux documents, conclut contre la signification qu'il donne au texte. De même, tout ce que Bergenroth raconte d'autres mauvais traitements, de la cruauté et de la dureté du gouverneur, du manque complet d'aide des médecins, des femmes de service, s'explique par une légèreté sans pareille dans l'interprétation des documents et par d'étranges préjugés.

La grave accusation lancée contre la mémoire de Charles-Quint tombe ainsi d'elle-même. On ne peut adresser aucun reproche à l'Empereur, relativement à sa conduite envers Jeanne. Il laissa toutes choses dans l'état antérieur. Il la tenait sous la surveillance d'un gouverneur issu d'une des plus nobles maisons; elle était entourée de dames fort respectables. L'infante Catherine, sa fille sœur cadette, resta jusqu'à son mariage auprès d'elle. Il ne vint pas en Espagne sans la visiter souvent; loin d'elle, il se faisait envoyer de nombreux rapports, puisqu'on ne pouvait la décider à écrire elle-même. Il est vrai qu'il cherchait à cacher autant que possible l'état si triste de sa mère; il est vrai aussi qu'il empêcha

Digitized by Google

l'accès des étrangers auprès d'elle; mais qui, sauf Bergenroth, s'aviserait de lui en faire un crime? Ainsi cette tentative pour enrichir l'histoire d'un épisode scandaleux peut être regardée comme avortée. Ceux qui voudraient avoir plus de détails pourront recourir à un remarquable article de M. le docteur Kampschulte, publié dans le *Theologisches Literaturblatt* de M. Reuss, et que nous avons lu avec profit.

— M. le professeur Cornelius, bien connu par sa belle *Histoire des troubles excités par les Anabaptistes à Münster*, travaille incessamment à la continuation de son grand ouvrage, dont deux volumes seulement ont paru. Un fragment de ces études vient de nous être donné; il est relatif à la conduite des Anabaptistes des Pays-Bas pendant que Münster était assiégé[1]. M. Cornelius décrit ici les apparitions étranges qui se montraient pendant ce siége (1534-1535) aux Pays-Bas, et établit leur liaison avec ce qui se passa à Münster, autant au moins que cela est possible, « les sources n'étant pas encore toutes accessibles. » Ceux qui régnaient sur les Anabaptistes, à Münster, envoyaient les apôtres pour se procurer du secours à l'étranger, surtout en répandant partout le *Livre de la Vengeance*. Obéissant à cet appel, de nombreuses troupes de zélés Anabaptises s'ébranlèrent principalement dans les Pays-Bas, et marchèrent sur Münster; mais, privés de toute organisation, ils n'apportèrent aucun secours sérieux à leurs frères assiégés. En racontant les égarements et les excès des Anabaptistes, M. Cornelius s'attache plus spécialement aux étranges façons des *Nackt-Läufer* d'Amsterdam, et à une émeute que les sectaires y excitèrent le 10 mai 1535. Il s'appuie ici sur un bon nombre de documents inconnus, et tirés des archives de la Haye ou de celles du tribunal provincial de la Hollande septentrionale.

— La duchesse Renée de Ferrare était fille du roi de France Louis XII, et épousa, en 1528, le duc Hercule de Ferrare. Elle devint bientôt le centre d'un cercle lettré, où l'on remarque, entre autres, la célèbre Olympia Morata. Gagnée par Calvin lui-même à la Réforme, elle fut, par le conseil de Henri II, emprisonnée, et à partir de ce moment professa, du moins extérieurement, la foi catholique. Son époux étant venu à mourir, la duchesse, désirant vivre en liberté et selon ses convictions, retourna en France, où sa fille Anne était mariée au duc François de Guise. A Montargis, qui lui avait été assigné pour douaire, elle s'efforça de tempérer l'ardeur des Guise et de défendre les réformés. Nous apprenons, dans un avant-propos de M. de Giesebrecht[2], que cette biographie est l'œuvre d'une femme d'une âme fortement trempée, ayant aussi combattu et souffert. Ceci suffira pour donner une idée de ce livre, sans que nous ayons à entrer plus avant dans son examen.

[1] *Die niederländischen Wiederläufer während der Belagerung Münsters.* Aus den Abhandlungen der Königlichen Academie der Wissenschaften. München, Franz, 1889, in-4° de 63 p.

[2] *Renata, Herzogin von Ferrara. Ein Lebensbild aus dem Zeitalter der Reformation.* Gotha, Perthes, 1869, gr. in-8° de VIII-159 p.

Digitized by Google

—La révolte contre le pape, survenue au XVIe siècle, ne laissa pas que d'amener la révolte contre l'empereur et les princes en général. Parmi ces agressions violentes, il faut citer l'attaque de Guillaume de Grumbach contre le prince-évêque de Wurzbourg. Grumbach avait su attirer à lui le prince Jean-Frédéric de Saxe, fils de l'électeur déposé par Charles-Quint, à cause de sa rébellion. Tous deux furent mis au ban de l'Empire, assiégés et pris dans Gotha. Grumbach fut écartelé, Jean-Frédéric détenu à perpétuité à Steyr. C'est ce qu'on a appelé les troubles de Grumbach, auxquels M. Orsloff a consacré un ouvrage considérable. Le troisième volume [1], qui a paru l'année passée, ne termine pas encore l'ouvrage. L'auteur consacre 562 pages aux seules années 1566 et 1567. Il raconte d'une manière diffuse, et avec tous les détails possibles, les essais de conciliation entre les partis opposés, et termine ce volume en décrivant le temps où nous voyons l'électeur Auguste de Saxe chargé de l'exécution sous les murs de Gotha. Il raconte même les événements les plus insignifiants ; il a vu, du reste, les documents de toutes les archives, et n'avance rien qu'en s'appuyant sur des pièces authentiques, de sorte qu'il ne laisse rien à faire après lui si ce n'est un bon abrégé de son vaste ouvrage.

— C'est pour fournir des matériaux à l'histoire du concile de Trente que M. Sickel a publié un grand nombre de documents trouvés dans les archives autrichiennes [2]. La révolution politique par laquelle l'Autriche vient de passer a servi la science historique. Comme tant d'autres, M. Sickel a pu se féliciter de la libéralité du gouvernement autrichien, qui a mis à sa disposition toutes les archives nationales. Cela n'a pourtant pas encore suffi à l'auteur : il a cherché à se procurer tous les documents concernant le concile, et c'est surtout l'archive du comte Arco qui lui a fourni un riche butin. Ainsi est-il parvenu à publier, dans la première moitié de son ouvrage, pour le temps écoulé du 10 juillet 1559 au 9 décembre 1561, cent trente-neuf documents. Quelques-uns ont un intérêt particulier. Ainsi le n° XXII, qui expose les griefs de la curie contre Ferdinand Ier; le n° XXXVIII, les projets de réforme proposés au pape par le roi. La publication se recommande d'elle-même. Toutes les pièces se présentent avec cette correction et ce soin habituels à l'auteur des *diplômes carlovingiens;* on y a joint des explications qui servent principalement à rattacher ces documents nouveaux à ceux qu'on possédait. Nous souhaitons que l'auteur puisse sous peu publier la deuxième partie, qui, nous l'espérons, contiendra des documents relatifs à l'intérieur du concile.

— La désastreuse guerre de Trente ans, les grands hommes qui y ont pris une part active, ne cessent pas d'être étudiés et envisagés à tous

[1] *Geschichte der Grumbachschen Haendel.* Dritter Band. Iena, Frommann, 1869, gr. in-8° de VIII et 560 p.

[2] *Zur Geschichte des Concils von Trient.* Actenstücke aus oesterreichischen Archiven herausgegeben von Theodor SICKEL. Wien, Gerold, 1870, gr. in-8° de VIII et 216 p.

Digitized by Google

les points de vue. Les ouvrages de Villermont et d'Utterodt n'ont pas empêché M. Grossmann[1] d'en publier un à son tour, car, selon lui, l'un est trop exclusif, et tous deux ont ignoré, ou du moins laissé de côté des sources dont l'auteur s'est servi. Il veut écarter ou rectifier toutes les fausses traditions qui se sont formées sur le comte de Mansfeld; il espère surtout éclaircir ses derniers desseins, ses dernières actions, depuis son alliance avec Chrétien de Danemark en 1625, jusqu'à la fin de sa vie après l'expédition de Hongrie. L'auteur entreprend beaucoup, et n'aboutit à peu près à rien. Mansfeld ne parlait que fort peu, et n'avait pas coutume de confier ses plans. Sa correspondance avec Jean Ernest de Saxe-Weimar, publiée dès 1786, est une source entièrement nulle. D'autres sources importantes n'ont pas été à la portée de l'auteur; les archives de Silésie ont trompé son attente, et ne lui ont presque rien fourni; on ne s'étonnera donc pas de voir M. Grossmann se livrer à une polémique stérile sans éclairer aucun point essentiel.

— Un des hommes qui ont le plus contribué à mettre cette guerre de Trente Ans sous son vrai jour, c'est le lieutenant-colonel Von Soden, auteur de *Gustave-Adolphe et son armée dans l'Allemagne méridionale*[2]. M. Soden ne prétend pas écrire un ouvrage complet; il veut seulement apporter des matériaux pour que cet épisode de la grande guerre puisse être un jour bien raconté. C'est une collection riche en documents de toute sorte et pour la plupart inédits. Il va sans dire que de tels documents, venus de différentes sources et se rapportant à un si grand nombre de faits, ne peuvent être bien liés entre eux; il ne paraît pas que l'auteur ait essayé de faire cette liaison. Ce n'est qu'en ce qui touche la bataille de Nordlingen qu'il donne un récit suivi. Mais son ouvrage n'en est pas moins d'un grand prix. Il éclaire non-seulement l'histoire au sens propre, mais aussi cette partie de l'histoire que nous appelons *Cultur-Geschichte*. Une table des matières permet de s'orienter parmi tous ces matériaux.

— Les pièces authentiques pour servir à l'histoire de Prusse augmentent de jour en jour. C'est le Prince Royal lui-même qui, par ses encouragements, a donné un nouvel essor à ces publications. Le cinquième volume des documents publiés par les ordres du prince est consacré à l'histoire du grand électeur Frédéric-Guillaume, et se rapportent tous aux pays de Clèves et de Mark, nouvellement acquis[3]. Clèves et Mark sont les territoires prussiens les

[1] *Letzte Thaten und Plæne des Grafen Ernst von Mansfeld*. Breslau, Kern, 1870, gr. in-8° de 151 p.

[2] *Gustav Adolf und sein Heer in Süd Deutschland von* 1631 *bis* 1635. *Zur Geschichte des* 30 *jährigen Krieges*. Dritter Band. *Von der Schlacht bei Nördlingen bis zum Prager Frieden*. Nach archivalischen und anderen Quellen bearbeitet von Soden. Erlangen, Deichert, 1869, gr. in-8° de XII-498 p.

[3] *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg*. Erster Band. (Cleve-Mark). Herausgegeben von Haeften. Berlin, Reimer, 1869, gr. in-8° de XVI-1040 p.

Digitized by Google

plus anciens vers le Bas-Rhin, comme Minden et Mark sont les plus anciennes acquisitions de la Prusse en Westphalie. Ce cinquième volume commence par une introduction générale qui contient une exposition détaillée de la constitution de ces pays, priviléges, Etats, etc., jusqu'en 1641, temps où ils furent acquis par la Prusse. Les documents, tirés des archives de Düsseldorf, Münster, Rees, Wesel, Soest, Berlin, la Haye, sont groupés en cinq parties : I. Convention de la diète de 1649; II. Guerre avec Neubourg; III. Députation envoyée à Ratisbonne et le traité de 1653; IV. Guerre du nord (coalition contre la Suède); V. Traités de 1661 et 1666 et hommage de 1666. Chaque partie est précédée d'un avant-propos spécial, sorte de discours sur ce qui est contenu dans les documents. Il est impossible de faire le seul énoncé de tant de documents. Les nouvelles provinces avaient à passer par une rude école. Elles allaient s'apercevoir qu'elles étaient devenues membres d'un Etat dont le chef, dévoré d'une ambition immense, se proposait des vues très-hautes : telle et telle liberté devait être abandonnée, des millions devaient être fournis, de nombreux gens de guerre logés, des forteresses construites, le tout afin que le prince pût faire des conquêtes sur les Polonais, les Suédois, les Danois, etc. Qui s'étonnera que les Etats de Clèves et de Mark se soient un peu débattus sous les serres de l'aigle noir, et qu'il ait fallu trente années pour que les différends entre le prince et les Etats fussent vidés? Les Etats conservent enfin toutes leurs libertés, les voient même augmentées; mais le prince se réserve la libre disposition des moyens d'entretenir l'armée.

— La plupart des hommes studieux ne connaissent que par les *Neuf livres d'histoire de Prusse* de M. Ranke[1], le roi de Prusse Frédéric-Guillaume, cette « figure demi-ridicule, demi-répugnante, sans pourtant être entièrement dépourvue de talents subalternes. » L'ouvrage de Stenzel est encore bon, mais il date de trente ans. Aussi M. Droysen, connu par son *Histoire de la politique prussienne*, a-t-il entrepris de refaire l'histoire du deuxième roi de Prusse. Il a fouillé dans les archives de Berlin, de Hanovre et de Dresde; mais il a malheureusement oublié les archives de Paris et de Vienne, qui, sans doute, lui auraient fourni de précieux documents. Il nous donne ici la première histoire complète de Frédéric-Guillaume, en ce qui regarde les affaires étrangères. Elle embrasse aussi les desseins des autres puissances européennes, tels du moins qu'ils se dessinent au point de vue prussien. Parmi les parties les plus saillantes, nous citerons ce qui se rapporte au traité de Schevedt (1713), par lequel le roi cherche à avoir sa part de l'empire de Charles XII tombant en pièces. La question de droit ne paraît pas être si favorable à la Prusse que M. Droysen le veut faire croire; mais le roi ne prend-il

[1] *Friedrich Wilhelm I König von Preussen*. Leipzig, Veit, 1869, 2 vol. gr. in-8° de VIII-453 et VI-428. (U. a. Titel : *Geschichte der preussischen Politik*. 4 Theil, 2 u 3 Abtheilung.)

Digitized by Google

pas en main les intérêts, les véritables intérêts de l'Allemagne? Par ce traité la Prusse gagne une partie de la Poméranie, mais elle excite encore davantage la rivalité de Hanovre. Cette rivalité est mieux peinte dans ce livre que dans aucun autre. On a reproché à l'auteur de ne pas s'être attaché suffisamment au caractère des personnages; mais n'oublions pas que M. Droysen veut, avant tout, développer les idées politiques qui ont présidé à la naissance et à l'agrandissement de l'Etat prussien. En ce qui concerne le roi lui-même, nous apprenons qu'il hésita, qu'il balança presque toujours, qu'il manqua ainsi le moment décisif; se défiant toujours, il se vit toujours trompé; mais il devint le créateur d'une nouvelle administration militaire et financière qui a jeté les fondements de la grandeur de la Prusse.

— La correspondance de Frédéric le Grand avec le prince Guillaume IV d'Orange et Anne, née princesse royale de La Grande-Bretagne [1], est tirée presque exclusivement des archives de la Haye, et est plutôt un échange amical qu'une correspondance politique. Pourtant la politique n'y reste pas tout à fait étrangère, et principalement les dernières lettres contiennent quelques renseignements fort précieux sur les premières années de la guerre de Sept ans. Toutes ces lettres sont de 1735 à 1758. Frédéric cherche d'abord à éviter toutes les allusions politiques, mais on s'aperçoit bientôt avec quelle attention il suit le cours des événements, et çà et là il lui échappe des indications qui attestent de grands projets d'avenir. Les lettres les plus intimes sont les dernières, échangées entre lui et la princesse Anne. Elles contribuent à nous faire connaître la redoutable crise par laquelle Frédéric passa de 1756 à 1757. C'était Anne qui avertissait le roi des desseins de la politique russe, et écartait les illusions auxquelles le roi s'était abandonné, croyant n'avoir à craindre aucune attaque sérieuse de ce côté. La princesse était si bien instruite de ce qui se passait à Saint-Pétersbourg, qu'elle pouvait informer le roi de tout ce qui pouvait l'intéresser. Le roi lui en fait les remercîments les plus gracieux. La princesse jouit dès lors de toute sa confiance; il lui fait part de ses plans, de ses espérances, de ses craintes, et après la victoire de Prague, au comble de la joie, il n'a garde de l'oublier.

— La *Vie du feld-maréchal comte de Gneisenau* [2] a tous les défauts, mais aussi toutes les qualités propres aux ouvrages de M. Pertz, l'éditeur principal des *Monumenta*. L'auteur ne connaît pas cet art nécessaire d'arranger et de grouper les faits; mais, malgré ces défauts dans la forme, on ne saurait méconnaître que ces témoignages oraux

[1] *Briefwechsel Friedrich des Grossen mit dem Prinzen Wilhelm IV von Oranien und mit dessen Gemahlin.* Mitgetheilt von Leopold von Ranke. Berlin, Dümler, 1869, in-4° de 92 p.

[2] *Das Leben des Feldmarschalls Grafen Neithards von Gneisenau.* Dritter Band. Vom 8 Juni-31 Dec. 1813. Berlin, Reimer, 1869, gr. in-8° de xxiv-737 p.

Digitized by Google

ou écrits de tant de contemporains, servent à combler bien des lacunes. M. Pertz a su grouper presque tous les documents de quelque importance, et par là il a préparé la voie à l'historien du temps des guerres de liberté. Maint document précieux serait perdu si sa main soigneuse ne l'avait mis à sa place. On sait que Gneisenau était la main droite de Blücher. Nous apprenons de M. Pertz que le roi Frédéric-Guillaume III était peu favorable au feld-maréchal et aux hommes d'action; que le parti qui, après la guerre, fut tout-puissant en Prusse et empêcha pendant si longtemps tout mouvement libéral, dominait alors déjà. Il est aussi curieux d'apprendre que le roi actuel de Prusse, Guillaume I, figure parmi les contemporains dont les communications ont mis en état M. Pertz de composer son ouvrage. De la bouche de Sa Majesté elle-même, l'auteur a su que son père, le feu roi Frédéric-Guillaume III ne trouva pas aussi mauvaise qu'on le croit encore, la convention de Fauvoggen, qui, conclue entre le général York et le général russe Diebitsch, préluda au traité de Kalisch entre la Russie et la Prusse.

— *L'Histoire de l'électorat et du royaume de Saxe*[1], que nous donne M. Flathe, s'annonce comme une retouche de l'ouvrage de Bottiger, mais il est presque partout marqué au coin d'un travail personnel et original de l'éditeur, dont le nom est bien connu par ses travaux sur l'histoire de Saxe. L'histoire d'Allemagne, ayant été mise dans une lumière nouvelle par la publication de tant de documents tirés des archives par tant de beaux travaux publiés dans ces dernières années; l'histoire particulière de la Saxe ayant pris aussi un nouvel essor, il était temps d'utiliser les résultats de ces recherches dans un ouvrage comprenant l'histoire de ce pays. L'auteur a si bien atteint son but qu'on peut recommander son livre comme la meilleure histoire de Saxe. Un troisième volume continuera l'histoire de ce royaume jusqu'en 1866.

— Les *Mémoires pour servir à l'histoire d'Angleterre*, de M. R. Pauli[2], ont à coup sûr pour auteur un des savants qui connaissent le mieux cette histoire. Ils nous offrent une série de douze tableaux historiques intéressants, qui, appartenant à des époques très-différentes, et commençant par le prince Noir, vont jusqu'aux temps modernes, et au prince Albert. La plupart de ces essais ont déjà été publiés dans les *Preussischen Jahrbücher*, ou dans l'*Historische Zeitschrift*, mais ils paraissent ici revus avec soin et avec de nouveaux développements; plusieurs, comme *le prince Edouard, le roi Richard III, l'Irlande, Cromwell, Milton*, ont pour origine des discours prononcés par l'auteur à Stuttgart ou à Tübingen. Fruit d'études très-approfondies, ils sont destinés au grand public, et sans cesse revus, leur forme est devenue aussi polie que le peut comporter le génie

[1] *Geschichte des Königreichs und Kurstaates Sachsen*, von Bottiger. Zweite Auflage von Flathe. Zweiter Band. *Von der Mitte des* 16 *bis zum Anfange des* 19 *jahrh.* Gotha, Perthes, gr. in-8° de x-699 p.

[2] *Aufsätze zur englischen Geschichte.* Leipzig, Hirzel, 1869, gr. in-8° de v-505 p.

Digitized by Google

de notre langue. Ceci s'applique surtout au deuxième discours, sur Richard III, où le personnage historique est comparé au héros de la tragédie de Shakespeare; le portrait de Henri VIII nous offre le modèle d'une équitable appréciation historique; l'auteur s'y montre contraire à l'apologie, à la glorification outrée de ce roi énergique et bien doué. Dans l'étude précédente, nous faisons connaissance avec l'empereur Maximilien, un prince toujours nécessiteux, qui ne s'étudie qu'à extorquer de ses alliés, par des promesses trompeuses, des faux-fuyants, autant d'argent que possible, qui ne recule pas pour atteindre son but devant les menaces et les fraudes. Une peinture fort attrayante du XVIe siècle, c'est celle qu'offre la vie de sir Peter Carew, descendant d'une famille noble bien déchue, qui, cependant, par son talent, sa probité, sa persévérance, reconquiert son rang et ses biens. Par exception, ce morceau n'appartient pas en propre à M. Pauli : c'est la traduction libre d'une biographie contemporaine due à la plume de John Vowell. Le discours sur l'Irlande est le fruit d'un voyage dans ce pays, entrepris en 1861. Sous le titre *Cavaliers et Têtes rondes*, nous avons une série de portraits du temps des premiers Stuarts et de la Révolution d'Angleterre; l'auteur retrace la politique des rois Jacques et Charles Ier, la formation des partis, l'histoire du grand marin Blake, de Cromwell et de Milton. Pour Blake, l'auteur a suivi Dixon ; pour Cromwell, il a profité des matériaux amassés par Th. Carlyle dans le but de détruire la caricature faite par les ennemis de Cromwell. Mais M. Pauli se garde bien de partager le culte que Carlyle a pour son héros. En Milton, nous avons une autre grandeur puritaine de ce temps ; quand même nous ne saurions éprouver beaucoup d'enthousiasme pour le grand poëte, nous apprenons à l'estimer comme écrivain politique d'une haute importance, comme interprète de toutes les idées que le temps de la République et du Protectorat a fait éclore. *Georges Canning* est un supplément précieux à tout ce que l'auteur a déjà dit de ce célèbre homme d'État, dans le premier volume de son *Histoire des temps modernes de l'Angleterre*. Une appréciation du prince Albert, que l'auteur a pu connaître et étudier en Angleterre, termine ces portraits, qui fournissent plus d'un contingent précieux à l'histoire d'Angleterre.

— L'ouvrage intitulé : *Le roi Jérôme et sa famille en exil*[1] se compose de lettres et mémoires, et contient moins une description de la vie joyeuse que ce roi menait à Cassel, qu'une peinture du temps qui suivit sa chute. Il comprend les années 1813 à 1839. Viennent ensuite quelques lettres et notes qui appartiennent aux années suivantes. A la fin, nous voyons l'exilé sans patrie, et souvent inquiété, revenir en France et s'installer à la cour de son neveu. Ce sont là des mémoires pour servir à l'histoire de la famille Bonaparte en exil, qui se com-

[1] *Der König Ierome und seine Familie im Exil.* Briefe und Aufzeichnungen. Herausgegeben von Ernest von L. Leipzig. Brockhaus, 1870, gr. in-8° de IV et 333 p.

Digitized by Google

posent pour la plupart de feuilles d'un journal de Mme de B..., et de la correspondance de son époux et de personnes attachées à la maison. C'est le roi Jérôme et sa femme qui apparaissent au premier plan. Fidèle à son époux au milieu du malheur comme dans les jours plus heureux, Catherine meurt en disant : « Ce que j'ai le plus « aimé dans le monde, c'était toi Jérôme! Que n'ai-je pu te dire « adieu en France! » *Was ich in der Welt am meisten geliebt, warst du, Jérôme! Oh dass ich dir in Frankreich hätte Adieu sagen können!*

— M. de Bock, connu par ses nombreux écrits sur la situation des Allemands dans les provinces baltiques de la Russie, ne cesse d'écrire en faveur de ses compatriotes et coreligionnaires opprimés. Dans son *Conflit allemand-russe sur la Baltique*[1], comme dans ses *Pièces relatives à la situation de la Livonie*[2], nous rencontrons un grand nombre de pièces authentiques, parmi lesquelles on remarque les *Mémoires de Bobrinski sur la situation des convertis de l'Eglise grecque en Russie.* Ces écrits de M. de Bock ont donné lieu à un véritable déluge de réponses, aux attaques les plus véhémentes de la part du conseiller d'Etat Samarin. Celui-ci, à son tour, a fait surgir un grand nombre de répliques. Les matériaux publiés par l'auteur se complètent par des commentaires politiques, juridiques et historiques qui les rendent accessibles à un public plus étendu. L'auteur critique en même temps les publications les plus importantes faites en Russie. Ce qu'il dit sur les rapports de l'Eglise catholique avec l'Eglise grecque est aussi d'un grand intérêt. Nous signalons en outre ce qui est relatif au concile actuel et la propagande faite surtout par Overbeck pour l'Eglise orthodoxe de l'Orient. Peut-être M. de Bock va-t-il trop loin et se laisse-t-il entraîner par sa sympathie en reconnaissant partout les efforts de cette propagande grecque, sous les formes les plus différentes. L'auteur a pour but principal de mettre en évidence le système de terreur exercé par les Russes contre l'élément allemand-protestant qui a son siége sur les bords de la Baltique, de mettre dans tout leur jour les périls dont le panslavisme menace l'occident, surtout l'Allemagne. Le livre sur le conflit allemand-russe sur la Baltique contient deux mémoires dont le dernier offre un intérêt particulier, parce qu'il est consacré à un examen approfondi de la commune russe fondée sur le principe de la possession commune; il fait connaître ce qui a été écrit à ce sujet, et montre les grands progrès que les provinces baltiques ont faits sur les anciennes provinces de la Russie, relativement à l'agriculture. Il faut se rappeler que les provinces baltiques ne sont point soumises à la législation de 1861.

— Il ne sera pas hors de propos de comparer, avec les publications de M. de Bock, les *Tableaux d'histoire de l'Eglise luthérienne en Livonie*,

[1] *Der russische deutsche Conflict an der Ostsee.* Zukunftiges geschaut im Bilde der Vergangenheil und Gegenwart. Leipzig, Duncker und Humblodt, in-8° de 117 p.

[2] *Livländische Beiträge,* herausgegeben von Bock. Dritter Band. Leipzig, Duncker und Humblodt. Erstes und zweites Heft, in-8° de 169 et 168 p.

Digitized by Google

qui ont pour auteur le chef des protestants de Bavière, M. Harless [1]. Outre l'attention qui s'attache à un tel écrit, à cause de l'intérêt qu'inspirent les provinces baltiques, il est remarquable parce qu'il se renferme dans un cadre bien déterminé, et s'appuie toujours sur des pièces authentiques. C'est un tableau de la situation de l'Eglise luthérienne de Livonie et de ses relations avec la propagande de l'Eglise grecque. L'auteur aborde surtout la question de droit, expose la position indépendante garantie à sa confession par les traités, et prouve, les documents en mains, que l'oppression commise contre elle renferme la plus flagrante violation d'un traité garantissant aux provinces baltiques la liberté de conscience la plus grande. La violation a continué sous le régime libéral, tant vanté, de l'empereur actuel, à cette seule différence, qu'au lieu de frapper de peines pécuniaires les convertis de l'Eglise luthérienne, on se prend maintenant à persécuter les ministres protestants. Voilà quelques écrits qui pourront contribuer à bien faire apprécier ce dont il s'agit dans le conflit baltique.

— L'*Histoire de la campagne de l'armée du Mein*, par M. Know, est un des meilleurs travaux publiés sur la guerre de 1866 [2]. La partie de l'ouvrage que nous avons sous les yeux va du combat de Kissingen à l'occupation de Francfort. Les opérations changent de face. Jusqu'au combat de Kissingen, l'armée bavaroise avait été le principal objectif de l'armée prussienne; le 17 juillet, Vogel de Falkenstein recevait une dépêche télégraphique lui enjoignant de livrer bataille. Mais le point de vue militaire cède au point de vue politique. La position du huitième corps d'armée, l'importance de Francfort comme capitale de la confédération, l'importance plus grande encore de la forteresse de Mayence, qui, entre les mains des ennemis, aurait pu ouvrir aux Français les portes de l'Allemagne, tout exige impérieusement d'écarter d'abord ces obstacles. L'auteur s'étonne qu'on ait ainsi donné le temps aux Bavarois de se remettre, de reprendre même le terrain perdu; mais, après Sadowa, la Bavière n'était plus à craindre. Ce qui est plus étonnant que l'interruption des attaques contre les Bavarois, c'est qu'on trouva sans défense les défilés du Spesshardt. C'est toujours le succès qui réussit le mieux. Cet ouvrage, écrit avec calme et profondeur, est l'ouvrage d'un homme qui a eu à sa disposition une foule de documents authentiques, et qui a fait tous ses efforts pour bien élucider son sujet. Les ordres, dispositions de marche, ordres de batailles, etc., se trouvent insérés dans le texte, ou figurent comme pièces détachées à l'appendice.

P. Beckmann.

[1] *Geschichtsbilder aus der lutherischen Kirche Livlands von Jahre* 1845 *an.* Leipzig, Duncker, gr. in-8° de 221 p.

[2] *Der Feldzug des Jahres* 1866 *in West und Süd Deutschland.* Nach authentischen Quellen gearbeitet von Knorr. Zweiter Band, zweite Lieferung. Hambourg, Meissner, 1869, gr. in-8°, pp. 249-387 et lxiii à cii.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Les ouvrages historiques publiés en Angleterre pendant le trimestre qui vient d'expirer ne sont pas très-nombreux ; la liste que j'ai sous les yeux contient, toutefois, une certaine quantité de travaux assez estimables. Je signalerai d'abord le rapport[1] de la commission organisée, il y a environ un an, pour rechercher les manuscrits de toute espèce relatifs à l'*Histoire nationale*, dispersés dans les bibliothèques et dépôts particuliers du Royaume-Uni. Outre les collections si riches et si variées du *British-Museum*, de la Bodléienne et des différents colléges d'Oxford et de Cambridge, on conçoit sans peine que les grandes familles nobles qui ont été, à diverses époques, appelées à jouer un rôle politique en Angleterre, doivent conserver précieusement les pièces justificatives de leur influence, lettres, rapports, documents officiels de tout genre. Il y avait là des relevés très-importants à faire, peut-être même des découvertes dont les propriétaires de ces manuscrits soupçonnaient à peine la valeur. C'est ce qui est arrivé en effet. Le rapport très-intéressant dont je parle ici, contient à ce sujet des détails on ne peut plus curieux, et les savants qui faisaient partie de la commission paraissent n'avoir eu qu'à se louer de la courtoisie avec laquelle on leur a fourni tous les moyens de consulter, de trier et de classer les documents en question. Le rapport lui-même est assez court, mais il est suivi d'un appendice embrassant, 1° le dépouillement sommaire de plusieurs bibliothèques, et 2° la transcription d'un certain nombre de pièces fort remarquables. On a lieu d'espérer que la publication de quelques volumes de dépêches et papiers d'Etat historiques ne se fera pas attendre, et qu'un second rapport de la commission chargée de ces recherches paraîtra bientôt.

— Lord Stanhope est déjà favorablement connu du public par une histoire d'Angleterre pendant l'époque qui s'est écoulée depuis la paix d'Utrecht jusqu'au traité de Versailles. Il vient de faire parai-

[1] *First report of the royal commission on historical manuscripts.* London, Spottiswoode, 1870, petit in-fol.

Digitized by Google

tre un beau volume[1], contenant pour ainsi dire la préface de son premier ouvrage, ou, si on l'aime mieux, un trait d'union destiné à relier cet ouvrage avec la grande histoire de lord Macaulay. Les personnes, cependant, qui seraient tentées de lire dans l'original la série non interrompue de ces trois compositions, et de passer de plein pied de lord Macaulay à lord Stanhope, ne manqueront pas de remarquer la différence entre le style de l'écrivain whig et celui de son rival. Là c'est le brillant qui domine; des couleurs un peu trop arrangées, des effets dramatiques si frappants qu'on est bien forcé de croire que la vérité a été sinon fardée, du moins embellie; ici, nous sommes en présence d'une narration correcte, mais froide; les événements y paraissent plutôt que les hommes; point de scène à effet, une sobriété de langage qui va souvent jusqu'à la monotonie. Lord Stanhope a tracé du duc de Marlborough un portrait dont l'exactitude peut être admise, quoiqu'il soit dessiné à un point de vue entièrement opposé à celui que lord Macaulay nous a laissé. Avare, et poussé par son avarice à toutes sortes de tripotages passablement honteux, n'ayant aucun principe, excepté celui de prendre partout où la chose était possible, Marlborough avait cependant certaines qualités qu'il serait injuste d'oublier. Ses succès comme général peuvent être attribués autant à sa prudence et son sang-froid qu'à son courage; il était affable, plein de courtoisie et d'humanité. Voilà ce qui ressort du volume de lord Stanhope, où le héros de Blenheim occupe, j'ai à peine besoin de le dire, la place d'honneur. Cette histoire a été écrite avec beaucoup de soin et de conscience; le noble auteur a pu consulter, non-seulement les pièces officielles que Coxe eut autrefois à sa disposition, mais aussi les dépêches et documents divers qui se trouvent à Paris, au ministère des affaires étrangères.

— L'histoire contemporaine a fourni son appoint à la collection de livres dont j'ai à parler. Voici d'abord une biographie très-bien faite de Sir George Cornewall Lewis[2], autrefois ministre de la guerre et un des membres les plus distingués du cabinet de lord Palmerston. Lorsque, dans trente ou quarante ans d'ici, on songera à écrire les annales du XIXe siècle les travaux, comme celui qui m'occupe en ce moment, devront être tenus en très-grande considération. La correspondance de Sir G. C. Lewis abonde en détails fort intéressants sur les affaires, non-seulement de la Grande-Bretagne, mais de l'Europe entière; car, de nos jours plus que jamais, les peuples sont solidaires les uns des autres, et on sait que l'administration de lord Palmerston a eu à résoudre quelques-uns des problèmes les plus difficiles de la politique du monde civilisé.

— J'ai déjà eu occasion de mentionner, soit ici, soit dans la *Revue universelle*, des ouvrages relatifs à la dernière expédition d'Abys-

[1] *The Reign of Queen Anne until the peace of Utrecht.* By Earl STANHOPE. London, Murray, 1870, in-8°.

[2] *Letters of the Right Hon. Sir George Cornewall Lewis, Bart., to Various Friends.* Edited by his Brother, the Rev. Sir Gilbert FRANKLAND LEWIS, Bart., Canon of Worcester. London, Longmans, 1870, in-8°.

Digitized by Google

sinie; voici un nouveau livre sur cette guerre [1]. M. le colonel Wilkins traite particulièrement des débuts, des reconnaissances préliminaires, et il s'arrête au moment où le corps d'armée entre en campagne et entame, pour ainsi dire, la question principale. On aimerait à trouver dans ce récit, d'ailleurs très-amusant, des renseignements concluants sur les premières opérations des troupes anglaises; on aimerait à y voir l'auteur démolir, pièces en main, les reproches si sérieux adressés par l'opinion publique aux personnes chargées d'organiser la campagne, et de pourvoir aux besoins des troupes que commandait sir Robert Napier. Mais point; le livre du colonel Wilkins est intéressant comme nous donnant les impressions particulières d'un témoin et d'un combattant, voilà tout. En définitive, nous sommes toujours à attendre sur la guerre d'Abyssinie un ouvrage complet et satisfaisant.

— Je regrette d'apprendre que l'*Early text Society* est en décalance, et que les souscripteurs font défaut. Cette société a rendu de véritables services non-seulement à la littérature, mais à l'histoire, par ses publications aussi variées que nombreuses et bien éditées. Voici, par exemple, une réimpression de la célèbre *Vision de Piers Plowman* [2]. C'est un ouvrage assez connu, très-remarquable, et qui cependant n'avait jamais été publié avec le soin qu'il mérite. On admire Chaucer, et je l'admire moi-même autant que qui que ce soit, mais Chaucer voit tout du beau côté; il n'aperçoit pas, dans ses charmants poëmes, la moindre trace du mouvement qui travaillait la société anglaise pendant la dernière moitié du XIVe siècle. Les portraits qu'il nous met devant les yeux sont brillants d'animation, et lorsqu'ils tournent à la caricature, ils nous font sourire. Chez Piers Plowman, au contraire, les couleurs prennent une teinte sombre et terrible, et le sentiment que nous éprouvons en lisant les « Visions » du patriote William Langland est un sentiment d'indignation mêlé de tristesse. En résumé, pour l'intelligence parfaite de la société anglaise aux abords de la renaissance, et lorsque le moyen âge commençait à tomber en ruines, il faut absolument lire *Piers Plowman;* ajoutons qu'il faut le lire dans l'édition de M. Skeat.

— M. le rabbin Margoliouth avait écrit, il y a près de vingt ans, une histoire, en trois volumes, des Juifs en Angleterre. Dans un petit ouvrage [3] contenant un résumé ou extrait de partie de son grand travail, l'auteur s'applique maintenant à prouver qu'une population juive existait de l'autre côté du détroit pendant l'inter-

[1] *Reconnoitring in Abyssinia : a Narrative of the Proceedings of the Reconnoitring Party, prior to the Arrival of the Main Body of the Expedionary Field Force.* By Col. H. St. Clair Wilkins, R. E. London, Smith, Elder et Co., 1870, in-8°.

[2] *The Vision of William concerning Piers the Plowman, together with « Vita de Dowel, Dobet, et Dobest, secundum Wit et Resoun, » by William Langland* (1397 A. D.) *Part II., The « Crowley Text, » or Text B.* Edited from MS. Laud. Misc. 521, etc., by the Rev. Walter W. Skeat, M. A., for the *Early English Text Society.* London, Trübner et Co., 1870, in-8°.

[3] *Vestiges of the Historic Anglo-Hebrews in East Anglia.* By the Rev. M. Margoliouth. London, Longmans, 1870, in-8°.

Digitized by Google

valle compris entre la domination romaine et le règne d'Edouard le Martyr. Nous ne croyons pas que cette proposition soit susceptible d'une démonstration tout à fait incontestable, et l'historien en est réduit à de pures hypothèses; voici pourtant l'indication des pièces sur lesquelles s'appuie M. le docteur Margoliouth : 1° le Yosippon ou pseudo-Josèphe de Joseph ben-Gorion, et le Zemah-David de David Gans. Lorsque l'on saura que le premier de ces documents appartient au IXe ou peut-être au Xe siècle, et que le second ne remonte pas plus haut que le XVIe, on verra qu'il serait impossible de les invoquer comme des preuves de ce qui se passait dans la Grande-Bretagne à l'époque de l'empereur Auguste. Notre auteur cite aussi à l'appui de sa thèse trois pièces d'origine anglaise, mais la première, c'est-à-dire la prétendue charte accordée en 833 aux moines de l'abbaye de Croyland par le roi de Mercie, est généralement considérée aujourd'hui comme fausse, et les deux autres ne prouvent absolument rien quant au sujet dont s'occupe le docteur Margoliouth.

— J'ai déjà plus d'une fois montré le cas que l'on doit faire de la célèbre histoire de M. Froude, qui a obtenu une popularité si grande, grâce à l'esprit de parti et, disons-le, à un talent descriptif tout à fait hors ligne. M. Froude est l'inexactitude en personne, et lorsqu'il a quelque rancune à satisfaire, rien ne lui coûte. Ainsi pour la pauvre Marie Stuart, ainsi pour la reine Elisabeth elle-même. Dans un de ses volumes, par exemple, il attribue à cette souveraine et au comte d'Essex un des actes de cruauté les plus révoltants dont l'histoire moderne fasse mention, savoir le massacre de la population de l'île de Rathlin. Or, pour établir, ou plutôt pour essayer d'établir ce qu'il regarde comme un fait indubitable, M. Froude est obligé d'accumuler les hypothèses; il suppose que le comte d'Essex, en parlant de son expédition contre les Ecossais, entendait *nécessairement* massacrer les femmes et les enfants aussi bien que les hommes en état de porter les armes; il suppose que la reine, en remerciant Norreys de ses services, voulait *nécessairement* le récompenser de la part qu'il *devait* avoir prise au massacre; il suppose que Walsingham avait *nécessairement* montré à la reine une lettre que lui écrivait, à lui, le comte d'Essex. Toute cette question a été très-bien éclaircie par M. Brewer, dans l'*Athenæum*[1], et il faut bien espérer que le catalogue des livres de M. Froude, à force de grossir et de s'étendre, finira par soulever quelques doutes sur sa capacité comme historien.

— M. Hepworth Dixon est un autre écrivain jouissant de beaucoup de célébrité, et qui par cela même devrait se tenir un peu plus sur ses gardes que le commun des mortels. Son *Histoire de la tour de Londres* est un bon livre, ses *Impressions de la jeune Amérique* sont fort amusantes, et malgré certaines théories assez exagérées sur l'influence des races, il n'y a pas trop de mal à dire. Le voici maintenant qui se présente avec deux gros volumes où il nous décrit la

[1] Numéro du 5 mai dernier.

Digitized by Google

Russie[1], et où il prétend tracer un tableau fidèle de l'esprit qui anime la population de ce vaste empire. Malheureusement des juges compétents nous disent que M. Hepworth Dixon ne brille pas par l'exactitude; il commet, nous écrit-on, des fautes grossières, et lorsqu'on lui indique ces fautes, qui pis est, il ne les corrige pas. Je signale cela en courant et tout simplement par acquit de conscience, car je suis très-incompétent pour décider entre M. Dixon et ses adversaires, et je ne me pose pas en champion de la Russie. Cependant, on peut *à priori* révoquer en doute certains détails que nous donne l'auteur sur la police secrète, et j'aurai toujours peine à admettre que l'autorité du czar soit assez faible pour être mise à néant par un de ses propres agents. La partie la plus remarquable de l'ouvrage de M. Dixon est celle qui traite de la situation religieuse de l'empire russe; elle est écrite avec infiniment de soin et contient des détails aussi nouveaux que curieux.

— M. Cox avait, à plusieurs reprises, publié dans la *Saturday Review* et ailleurs des essais critiques sur la mythologie comparée; il a remanié ces articles, les a corrigés, étendus, reliés les uns avec les autres et enfin il nous offre, en deux beaux et excellents volumes[2], un travail des plus satisfaisants. M. le professeur Max Müller, ici comme dans beaucoup d'autres matières, a posé le premier jalon et ouvert la voie; M. Cox le rappelle au début de son ouvrage, et il nous montre, avec un ton d'éloge bien senti, ce que le monde savant doit à l'habile orientaliste. Un des meilleurs titres de gloire de l'éditeur des *Védâs* sera toujours d'avoir suscité des élèves tels que M. Cox. Je n'entrerai pas ici dans des détails sur le traité de mythologie comparée en question; les proportions de cette *Revue* ne les comporteraient pas; je dirai seulement que l'auteur commence par discuter les différentes théories qui ont été mises en avant pour expliquer la théogonie des anciens et le rôle des divinités des Grecs, des Romains et des Hindous. Il passe ensuite à l'examen de la mythologie grecque, puis il nous transporte aux régions moins connues où siégent Vishnou, les Aswins, les Marouts et les autres personnages de la légende védique; revenant enfin à une époque relativement moderne, il recherche les traces des croyances aryennes dans les poëmes de la *Table Ronde* et les épopées scandinaves. La seule lacune que l'on puisse reprocher à M. Cox se rapporte aux systèmes mythologiques des Russes, des Serbes, des Polonais et, en général, des races slaves; il les passe entièrement sous silence. C'est une omission qu'il lui sera très-facile de rectifier dans une seconde édition de son ouvrage.

— Le dernier numéro de cette *Revue* contenait un paragraphe sur la nouvelle bibliothèque projetée par la municipalité de la ville de Londres; cette idée a reçu déjà un commencement d'exécution,

[1] *Free Russia.* By W. Hepworth Dixon. London, Hurst and Blackett, 2 vol. in-8°, with coloured Illustrations.

[2] *The Mythology of the Aryan Nations.* By the Rev. George W. Cox, M. A., late Scholar of Trinity College, Oxford. London, Longmans, 1870, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

car l'architecte désigné vient de soumettre au bureau nommé *ad hoc* des plans et devis qui ont été adoptés à l'unanimité. Le bâtiment, construit dans le style gothique, comprendra : 1° une bibliothèque ; 2° une salle réservée à l'administration ; 3° une salle de lecture, et enfin, 4° plusieurs pièces où seront déposées les archives de la ville. Les travaux vont être entrepris tout de suite et on pense qu'ils seront achevés vers la fin de l'année prochaine.

— On a récemment publié le *Journal de la campagne de Waterloo*, du général Cavalié Mercer [1]; c'est un livre intéressant de plus à ajouter au catalogue déjà si nombreux d'ouvrages sur la guerre de 1815. L'auteur écrit avec beaucoup d'entrain et de vigueur, le récit qu'il nous fait a un air irrésistible de vérité, et comme il se borne strictement à raconter ce qu'il a vu, il nous inspire une grande confiance. Après la bataille, le général Mercer se rendit à Paris avec les alliés; et dans son volume il trace le portrait de quelques-uns des principaux personnages de l'époque. L'esquisse qu'il nous donne du duc de Berri n'est pas très-flatteuse.

— M. Toulmin Smith avait, il y a déjà longtemps, réuni les matériaux d'un ouvrage considérable sur les anciennes *guildes* ou corporations de l'Angleterre [2]; la mort est venue l'interrompre dans son travail, et ce livre paraît aujourd'hui sous les auspices de l'*Early Text Society*, publié par miss Toulmin Smith. Que doit-on entendre par les Guildes? Quel rôle ont-elles joué dans la société du moyen âge? étaient-ce des associations religieuses? Mille questions fort intéressantes se rattachent au sujet traité par M. Toulmin Smith, et les documents qu'il a eus à sa disposition pour cet effet sont les statuts et règlements de plus de cent *guildes* anglaises remontant au XIVe siècle. On remarquera le caractère international de ces corporations ; les confréries du Puy, par exemple, fondées dans les provinces du sud de la France, se multiplièrent beaucoup pendant les XIIIe et XIVe siècles. Non-seulement les villes d'Amiens, de Rouen, de Douai, de Caen, d'Abbeville et de Valenciennes avaient chacune son Puy ; on en trouvait en Flandres et en Angleterre. Les statuts les plus anciens que l'on connaisse d'une confrérie du Puy sont conservés parmi les archives de la ville de Londres ; ils se rapportent à une société qu'organisèrent, sous le règne d'Édouard Ier, des marchands de Guyenne, et la chapelle de *Guildhall* (la maison municipale) paraît avoir été fondée par cette association. En défini-

[1] *Journal of the Waterloo Campaign, kept throughout the Campaign of* 1815. By the late General CAVALIÉ MERCER, *commanding the 9th Brigade, Royal Artillery*. Edinburgh, Blackwood, 1870, 2 vol. in-8°.

[2] *The Original Ordinances of more than One Hundred Early English Gilds; together with the Olde Vsages of the Cite of Wynchestre; The Ordinances of Worchester; The Office of the Mayor of Bristol; and The Costomary of the Manor of Tettenhall-Regis*. From original MSS. of the Fourteenth and Fifteenth Centuries. Edited, with Notes, by the late TOULMIN SMITH, Esq. With an Introduction and Glossary, etc., by his Daughter, Lucy TOULMIN SMITH. London, Trübner and Co, 1870, in-8°. (Printed for the *Early English Text Society.*)

Digitized by Google

tive, le livre de M. Toulmin Smith, avec la préface qu'y a ajoutée le Dr Brentano, mérite l'attention de tous ceux qui s'occupent d'histoire.

— Parmi les hommes célèbres du XVIIe siècle en Angleterre, il faut compter lord Fairfax [1], le général de l'armée parlementaire. La gloire de Cromwell lui a fait tort, et il est d'autant plus nécessaire de lui rendre enfin la justice qu'il mérite. Comme personnage politique, Fairfax m'a toujours semblé infiniment plus digne d'estime que le Protecteur, et comme militaire, sa supériorité est encore plus incontestable. On lui dut le succès de la bataille de Naseby, et tandis que Cromwell rendit à cette période de la guerre civile de brillants services comme officier de cavalerie, Fairfax déploya dans la direction générale de la campagne les talents d'un tacticien de premier mérite. Cependant il n'existait pas, jusqu'ici, de biographie suffisante de cet homme d'État, et c'est pour remplir une lacune regrettable que M. Markham a pris la plume. Son ouvrage, composé sur les documents les plus authentiques, est très-intéressant, et d'une lecture agréable. Il y a ajouté des plans stratégiques à l'aide desquels on pourra se familiariser avec les détails des batailles de Naseby et de Marstonmoor, des siéges d'York et de Colchester, et des campagnes dans le Yorkshire et le Somersetshire. Portrait, gravures sur bois, notes copieuses, appendice de pièces justificatives, index alphabétique facilitant les recherches, — rien n'a été négligé. Le seul blâme que mérite M. Markham s'adresse à sa disposition habituelle à relancer les généraux royalistes et à traiter un peu trop sévèrement Charles Ier et le parti de la cour.

— M. Bruce vient de publier un autre volume de ses précieux *Calendars* [2], ou listes chronologiques de papiers d'État. On sait que le règne de Charles Ier lui a été assigné dans le dépouillement des pièces conservées aux archives nationales de l'Angleterre, et il s'est acquitté de sa tâche avec un soin auquel on ne saurait donner trop d'éloges. Les années 1637 et 1638 suffisent à remplir l'in-quarto que j'ai devant moi, et sur cette époque agitée, le *Calendar* abonde en détails vraiment innombrables. Ce ne sont pas seulement des indications sommaires, mais ce sont des extraits de correspondances officielles qui initient le lecteur à la situation politique du Royaume-Uni. On y voit les affaires religieuses se compliquer, grâce à l'intolérance de l'archevêque Laud d'une part, et au fanatisme aveugle des Puritains de l'autre. L'histoire littéraire entre aussi pour quelque chose dans ce volume, et l'état des mœurs sociales y est caractérisé avec originalité. Nous n'avons qu'un reproche à faire à M. Bruce; il ne dit pas si les pièces qu'il énumère et qu'il analyse ont déjà été

[1] *The Great Lord Fairfax, Commander-in-Chief of the Army of the Parliament of England.* Life by Clements R. Markham, F.S.A. With Portraits, Maps, Plans, and Illustrations. London, Macmillan, 1870, in-8°

[2] *Calendar of state papers of the reign of Charles Ier* (1637-1638). published by H. Bruce, esq. London, Longmans, 1870, in-4°.

Digitized by Google

imprimées, ou si elles sont inédites. C'est là une omission regrettable, et qu'on aimerait à voir combler dans les volumes suivants.

— La correspondance du premier lord Malmesbury, récemment mise au jour par son petit-fils[1], contient un tableau très-animé de l'état de l'Europe de 1745 à 1820. Le premier volume nous reporte à la levée de bouclier du Prétendant et à la bataille de Culloden; le second nous amène jusqu'aux débats du parlement anglais sur le procès de la reine Caroline, jusqu'aux triomphes oratoires de Brougham, de lord Lyndhurst et de lord Eldon. Il y a beaucoup à glaner à travers cet ouvrage: les anecdotes foisonnent, et le lecteur voit se dérouler sous ses yeux un panorama extrêmement vivant, où le comte d'Artois, de l'an de grâce 1775, allant à la procession sur un cheval couvert de diamants, Samuel Johnson avec son *Fidus Achates* Boswell, Napoléon et la belle duchesse de Devonshire, se coudoient, pour ainsi dire, au milieu d'une foule de personnages d'autant plus amusants à étudier qu'ils sont authentiques, tout en ayant quelquefois les extravagances de héros de romans.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The Correspondence of the First Lord Malmesbury with his family and Friends.* Published by sir GRANDSON. London, Bentley, 1870, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer dans le présent courrier, la publication de plusieurs collections historiques importantes en Italie. Nous nous bornons à annoncer une publication sur laquelle nous nous réservons de revenir, c'est le catalogue raisonné des manuscrits du mont Cassin, par dom Andrea Caravita, préfet des archives du célèbre couvent [1]. Le premier volume seul a paru; il contient l'histoire des archives de l'abbaye, la liste des manuscrits qu'elles renferment à partir du VIe jusqu'au XVIe siècle, avec un examen paléographique de chacun de ces manuscrits, et une étude artistique sur les miniatures qui s'y trouvent. Le deuxième volume doit comprendre tout le travail critique de l'éditeur, en même temps que le complément de la description des manuscrits. Le troisième volume embrassera tous les documents et tous les monuments d'une époque plus récente.

Nous pouvons annoncer en outre la publication du cartulaire du monastère de la Cava, près de Salerne. Cet ouvrage important doit paraître sous ce titre : *Codex diplomaticus Cavensis nunc primum in lucem editus opera ac studio DD. Julii de Rogerio abbatis, Michaelis Morcaldi, Mauri Schiani, Sylvani de Stefano, Benedicti Bonazzi, Guilielmi San Felice, O. S. B.* Il doit se diviser en trois parties : la première comprendra une courte notice sur l'histoire du monastère et celle des seigneurs voisins, de Salerne, d'Amalfi et de Sorrento, de plus tous les diplômes, bulles et autres documents, à partir de 793, qui se rattachent à ce sujet. La seconde partie comprendra une étude paléographique, et de nombreux *fac-simile* d'autographes, de sceaux, de monogrammes, etc., des extraits de la Bible du VIIIe siècle, du livre de Beda *De Temporibus*, qui est du IXe, et du manuscrit des lois lombardes, qui est du Xe. La troisième partie contiendra tous les documents relatifs à l'histoire de différents lieux du voisinage, églises, couvents, seigneuries : ce sera une sorte de collection de monographies et de pièces inédites intéressantes. On suppose que l'ouvrage entier formera sept ou huit volumes.

[1] *I codici e le arti a Monte Cassino*, per D. Andrea Caravita, prefetto dell' Archivio Cassinense. Monte Cassino, pei tipi della Badia, 1869. tome Ier, in-8° de 496 p.

Digitized by Google

— Les bons ouvrages sur la paléographie ne font point défaut, pas plus en France qu'en Italie. Mais il manquait en Italie un traité récent et complet dans le genre de celui de M. Natalis de Wailly, et pour remplir ce but, le ministère de l'instruction publique a fait imprimer, à la sollicitation, il est vrai, de l'Université de Padoue, un ouvrage du professeur Andrea Gloria, qui est le résumé et le résultat de longues leçons professées dans cette Université [1]. A l'ouvrage se trouvent annexées vingt-neuf planches renfermant des *fac-simile* de différentes sortes. L'auteur a fixé comme limites à ses études, d'un côté le ve siècle et de l'autre le xve, parce que, dit-il, tout ce qui est postérieur au xve siècle est relativement moderne, et parce que les documents antérieurs au ve siècle sont trop rares et trop incertains. Cet ouvrage renferme de nombreuses tables chronologiques qui peuvent être très-utiles pour les études historiques. Il est fait avec soin; cependant on peut reprocher à l'auteur d'avoir conservé les leçons telles qu'il les avait faites il y a déjà de longues années, et de n'avoir pas tiré parti des nouvelles découvertes et des travaux récents.

— Une grande publication, d'un très-vif intérêt historique, est celle entreprise par M. Osio sur les Visconti; et le célèbre historien Cesare Cantù a parfaitement raison d'en faire l'éloge dans les Mémoires de l'Institut Lombard des sciences et lettres. Le premier volume avait paru en 1865, et la première partie du deuxième volume vient de paraître tout récemment [2]; elle renferme cent soixante-quatre documents sur Philippe-Marie Visconti, documents qui s'arrêtent à l'année 1426. Parmi ces pièces, plusieurs ont trait aux relations extérieures du gouvernement milanais, et notamment à ses différends avec la république de Venise; quelques autres se rapportent au régime intérieur de la Lombardie, aux constitutions municipales. Un règlement de 1413, par exemple, exige l'approbation du duc pour les statuts des terres du duché. D'autres pièces règlent l'exaction des taxes et impôts, l'organisation de la justice criminelle. Cette publication est en somme une mine très-riche où peuvent puiser tous les historiens italiens.

— Il vient de paraître deux nouveaux volumes de la collection des *Chroniques de la ville de Palerme*, entreprise par M. di Marzo, les tomes II et III [3]. Le deuxième volume renferme d'abord un supplément au journal de Filippo Paruta et Niccolò Palmerino; il va de 1606 à 1637, avec des interruptions; il relate les condamnations du Saint-Office, et fait remarquer la différence de la pénalité pour les plé-

[1] *Compendio delle lezioni teorico-pratiche di paleografia e diplomatica*, del prof. Andrea Dott. Gloria. Padova, 1870, in-8° de 732 p.

[2] *Documenti diplomatici tratti dagli archivi Milanesi* e coordinati per cura di Luigi Osio. Milano. Bernardoni, 1869, vol. II, parte 1^a, in-4° de 280 p.

[3] *Diari della città di Palermo dal secolo XVI al XIX*, pubblicati sui manoscritti della biblioteca comunale, preceduti da prefazioni e corredati di note per cura di Gioacchino Di Marzo. Tomes II et III. Palermo, Pedone-Lauriel, 1869, 2 vol. in-8° de 345 et 395 p.

Digitized by Google

béiens et pour les nobles : aux uns les galères et la corde, aux autres la forteresse et les amendes. Les *Memorie diverse intorno al Vicerè duca d'Ossuna*, reproduisent un document très-honorable pour le vice-roi, une lettre du sénat de Palerme au roi Philippe III, le priant de maintenir ce haut magistrat dans sa charge. Viennent ensuite deux chroniques sur la peste de Palerme, en 1624, suivies de la description des obsèques du vice-roi Emmanuel Philibert de Savoie, mort lui-même de la peste. Dans ces chroniques, particulièrement dans celle du capitaine May e Maya, il est fait un tableau de toutes les mesures prises par le gouvernement pour combattre le fléau ; il paraît établi qu'il fut apporté à Palerme par un navire venant d'Afrique. L'on fait un grand éloge du zèle et du dévouement déployé par l'archevêque Gianettino D'Oria, que l'on compare au cardinal Frédéric Borromée.

Le troisième volume de la collection ne contient qu'une seule chronique : *Journal des choses advenues à Palerme et dans les autres parties de la Sicile, du* 19 *août* 1631 *au* 16 *décembre* 1652, dont l'auteur est le docteur Vincenzo Auria, né à Palerme en 1625 et très-estimé de ses contemporains. En dehors de différentes notices sur les embellissements de la ville, les errements de l'inquisition et quelques faits bizarres, tels que la conversion d'un fils du bey de Tunis, on trouve dans ce journal tous les détails sur cet événement important de l'histoire sicilienne qu'on appelle la Révolution de Palerme de 1647, et sur lequel Isidoro la Lancia a écrit un livre intéressant [1]. Ce journal est d'un intérêt saisissant, il offre presque l'attrait d'un roman, la peinture des mœurs du temps est faite sous de vives couleurs, les lutte du clergé, de l'inquisition, du peuple et des seigneurs y sont présentées sous un aspect dramatique.

— Le cinquième volume de l'*Histoire de la diplomatie européenne en Italie, d'après les documents*, par M. Bianchi [2] ressemble aux précédents, et renferme tous les documents relatifs à la résistance héroïque de Venise, et les différentes dépêches des ministres de France, d'Angleterre, d'Autriche, du Piémont et de l'illustre Daniel Manin sur ce sujet. Comme ces questions touchent de trop près au terrain de la politique sur lequel notre *Revue*, exclusivement scientifique, ne se hasarde point, nous nous bornons à une simple indication, sans entrer dans des discussions qui sortiraient du cadre qui nous est tracé.

— Il y a, en Italie, beaucoup de livres importants sur la généalogie et l'art héraldique ; nous citerons, seulement pour le royaume des Deux-Siciles : *La nobiltà dell'Italia*, par Zazzera, ouvrage spécialement consacré aux provinces méridionales (1628) ; *La nobiltà di Napoli*, par Contarini (1569) ; *Discorso delle famiglie*, par Ferrante della Marra (1641) ; *Dell'origine dei seggi de Napoli*, par Tutini (1644) ; *Discorso delle famiglie nobili del regno di Napoli*, par Carlo de Lellis (1654) ;

[1] *Giuseppe d'Alesi o la rivoluzione di Palermo del* 1647.

[2] *Storia documentata della diplomazia europea in Italia dall' anno* 1814 *all' anno* 1861, par Nicomède Bianchi. Tome V.

Digitized by Google

Vindex Napolitanæ nobilitatis, par Borello (1653); *Teatro genealogico... dei regni di Sicilia*, par Francesco Mugnos (1670); *Dell'armi*, par Campanile (1680); *Le memorie istoriche d'Aldimari*, en 1691, et enfin, en 1771, *Le notizie delle famiglie nobili del regno di Napoli*, par le duc d'Accadia. Tous ces ouvrages se trouvent contrôlés et résumés dans une remarquable publication récente de Erasmo Ricca [1], qui s'appuie sur les documents manuscrits des archives et des bibliothèques, non moins que sur les publications antérieures. Il a déjà paru trois grands volumes in-4°, et la première partie du quatrième volume. M. Ricca a utilisé également pour son ouvrage les nombreuses monographies qui ont été publiées sur les grandes familles napolitaines [2], en contrôlant souvent leurs assertions trop favorables. On comprend que ces études soient quelquefois très-développées et assez diffuses, si l'on réfléchit en combien de branches diverses certaines familles se sont divisées et combien de fiefs différents elles ont possédés. Il suffira, comme exemple, de rappeler les différents titres portés par la famille Carraciolo : les Carraciolo sont à la fois, ducs de Andria, d'Accadia, d'Airola, d'Ariano, d'Atripalda, de Brienza, de Melfi, de Santo Vito, de Venosa, de Lavello, de Flumeri, de Castagneto, de Boccaromana (en somme treize duchés); princes de Forino, de Pettoranello, de Torchiarolo, de Sepino, de Melissano (5 principautés); il serait trop long de compter combien de marquisats, de comtés et de baronnies ils ont possédés en outre. Mais l'on est forcé de reconnaître, si l'on cherche un peu loin dans l'histoire, que toute cette somptueuse et brillante noblesse napolitaine, malgré son exubérance de titres, doit céder le pas à la noblesse vénitienne qui ne portait aucun titre, mais qui, à partir du septième siècle, s'est illustrée et par de grands faits d'armes et par l'exercice de la souveraineté.

Nous pouvons reprocher à M. Ricca d'avoir cédé quelquefois à des sympathies personnelles, chose qui arrive du reste à presque tous les historiens, et d'avoir exagéré l'importance de certaines familles; mais nous devons reconnaître que ce grand ouvrage, résultat de patients labeurs, présente un très-sérieux intérêt historique.

— Le marquis Campori, de Modène, a pris à tâche de publier tous les documents sur les hommes illustres de sa patrie qui se trouvent dans les archives de Modène; la tâche est difficile, mais M. Campori a beaucoup de zèle, et dans l'année qui vient de s'écouler, il a recueilli d'intéressants documents sur Palestrina et sur l'Aretin [3]. Le duc de Ferrare, Hercule II, fut comme les autres souverains de

[1] *La nobiltà delle Due Sicilie*, volume IV, parte prima. Napoli, Stamperia di Agostino di Pascale, 1869, in-4°.

[2] Les monographies de Sansovino sur les Orsini (1565); de Francesco de Pietri sur les Carraciolo (1605); de Sarrubo sur les Cavaniglio (1637); de Paul Jove sur les Davalos, d'Aldimari sur les Carafa, etc.

[3] *Pietro Aretino e il duca di Ferraro*, cenni di Giuseppe Campori. Modena, Vincenzi, 1869, in-4°.

Digitized by Google

son temps, un des courtisans de l'Aretin ; il l'accablait de prévenances et de petits cadeaux. M. Campori publie une lettre inédite de messer Pietro Aretino, en date de 1535, dans laquelle il fait allusion à l'envoi d'un manteau de velours et d'une bague ornée d'un diamant qu'il avait reçu du duc de Ferrare; cette lettre était adressée à l'agent du duc, messer Tebaldo. L'Arétin, pour réveiller les instincts de générosité du duc, lui fit, lui-même, hommage d'une pierre précieuse, en échange de laquelle il reçut bientôt un diamant, cinquante écus et une belle pelisse de fourrure; et quoique, lors de la venue du duc à Venise, l'Arétin ne se fût point dérangé pour aller lui rendre visite, il en reçut cependant un don de cent écus, et plus tard encore, une coupe d'argent, de beaux vêtements, etc. Par lettres en date du 12 septembre 1555, le duc recommandait à Girolamo Falletti, son ambassadeur, de remercier en son nom le magnifique messer Pietro Aretino, ajoutant qu'il l'estimait autant que le méritaient ses vertus. Cette phrase, qui aurait dû être ironique, était platement basse, et il est bien fâcheux que l'Arétin n'ait pas été traité quelquefois avec le mépris que méritaient *ses vertus*.

— Dans une autre publication [1], M. Campori produit des documents nouveaux sur deux personnages plus intéressants, deux musiciens célèbres, Palestrina, et Orlando de Lassus, compositeur né à Mons, en 1520; il montre les encouragements et les récompenses que reçurent ces deux grands artistes de la part du cardinal Hippolyte d'Este et du duc Alphonse II. M. Campori corrige sur plusieurs points les assertions de l'abbé Baini, qui a écrit un livre très-estimable sur Palestrina.

— M. Ferdinando Giudicini vient de publier une chronique de messer Galeazzo Marescotto sur un fait intéressant de l'histoire de Bologne [2]. Messer Galeazzo raconte que, la veille de Saint-Luc de l'année 1442, Niccolò Piccinino, seigneur de la ville, fit surprendre Annibale Bentivogli, et le fit enfermer dans la forteresse de Varrano. Galeazzo, qui était ami de Bentivogli, aidé seulement de cinq compagnons, s'y reprit à deux fois pour le délivrer, et, le 3 juin 1443, parvint à escalader la forteresse de Varrano et à faire prisonnière toute la garnison. Galeazzo aida ensuite Bentivogli à renverser Francesco Piccinino; il fut gravement blessé dans la lutte, mais ne fut pas récompensé dignement par Bentivogli pour les services qu'il lui avait rendus [3]. Ensuite, dans la lutte entre Bologne et le duc de Milan Filippo Maria Visconti, Galeazzo Marescotto fut nommé commissaire de l'armée; plus tard, enfin, il reçut du pape Nicolas V la châtellenie dell'Uccellino. C'est sur cet heureux évé-

[1] *Notizie delle relazioni di Orlando di Lasso e di Gio. Pier Luigi da Palestrina coi principi Estensi.* Modena, Vincenzi, 1869, in-4°.

[2] *Cronica come Annibale Bentivogli fu preso e menato di prigione e poi morto et vendicato*, per messer Galeazzo Marscotto di Calvi. Bologna, reg. tip., 1869, in-8° de 80 p. (Tiré à 300 ex.)

[3] « Cossi s'acquista nome chi bene adopera per la patria, ma poco merito sene riceve. »

Digitized by Google

nement qu'il termine son récit, dont nous avons cru devoir donner une courte analyse, la publication étant faite à un petit nombre d'exemplaires.

— On vient de publier, à l'occasion d'un brillant mariage célébré à Livourne, une description du banquet et des fêtes qui eurent lieu en 1475, à Pesaro, pour le mariage de Costanzo Sforza avec Camille d'Aragon, description écrite par un contemporain et imprimée à Vicence; mais ce petit livre est devenu aujourd'hui un incunable des plus rares. Il y a eu, il est vrai, une seconde édition, publiée en 1836 par le bibliophile Gamba, mais n'ayant été faite qu'à 130 exemplaires, cette seconde édition est presque aussi rare que la première. M. Marco Tabarrini, conseiller d'Etat et secrétaire de l'Académie de la Crusca, y a joint des commentaires qui en augmentent encore l'intérêt; il s'est servi pour cela d'un manuscrit de la Riccardiana, copie écrite le 21 novembre 1475 par Niccolò di Antonio degli Alberti. M. Tabarrini [1] donne quelques détails nouveaux sur l'histoire de cette illustre famille des Sforza, sortie, comme tant d'autres, des rangs infimes des armées mercenaires, et grandie par la gloire des armes, à l'aide d'hommes qu'on a justement appelés *ferreos plane viros*, à cette époque brillante de belles œuvres d'art et de grands coups d'épée. Tous les arts présidèrent à cette union entre le noble prince Costanzo et Camille, petite-fille du roi Alphonse d'Aragon, tous, y compris l'art culinaire; les belles-lettres, et vulgaires et classiques, y firent merveille, et à des poésies de toute sorte vient se mélanger une belle oraison latine œuvre de Pandolfo Collenuccio.

— Non moins littéraires furent les noces de Lorenzo de Medicis, dit le Magnifique, avec Clarisse Orsini, dont le Florentin Piero Parenti nous a laissé une description que l'on vient de publier tout dernièrement [2]. Piero Parenti, l'auteur de cette relation, a écrit une *Histoire de Florence*, assez développée et très-importante, qui jusqu'ici n'a pas été publiée. Laurent de Médicis ne voulut point que l'on donnât trop d'éclat à cette fête, comme le dit Parenti, par goût de *modestia* et de *mediocrità*. C'était, disait-il, à titre d'exemple. Il y avait probablement là-dessous quelque motif d'intérêt politique; en tout cas cette relation, comme la précédente, est très-intéressante pour l'histoire des mœurs du temps.

— L'éditeur Lemonnier, de Florence, vient d'imprimer une *Histoire complète du théâtre en Italie*, écrite par M. Giudici [3]. Nous ne trouvons pas, dans ce volume, des documents inédits, mais un résumé assez succinct de ce qu'on peut trouver sur ce sujet dans différents ouvra-

[1] *Descrizione del convito e delle feste fatte in Pesaro per le nozze di Costanzo Sforza e di Camilla d'Aragona nel maggio del* 1475. Nuovamente ristampata a cura di Marco Tabarrini. Firenze, Barbera. 1870, in-8° de 68 p.

[2] *Delle nozze di Lorenzo di Medici con Clarice Orsini nel* 1469. Informazione di Piero Parenti, Fiorentino. Bencini, 1870, in-8°.

[3] *Storia del teatro in Italia*, di Paolo Emiliani Giudici. Firenze, Lemonnier, 1869, in-12 de 460 p.

Digitized by Google

ges. L'auteur commence par le théâtre grec, il continue par le moyen âge, puis il arrive à l'*Ezzelino* de Mussato et à l'*Orphée* d'Angiolo Poliziano. Il a joint en appendice la description de diverses représentations curieuses.

— L'histoire des armes à feu pourrait se faire en Italie : ses armes, comme ses armures, étaient les premières de l'Europe. On a révoqué en doute ce fait curieux de l'emploi de bombardes dans la lutte qui eut lieu en 1311 entre les Brescians et Henri VII ; mais on a trouvé des preuves, antérieures d'un siècle, de l'emploi de la poudre : elles ont été découvertes par M. Luciano Bianchi, l'archiviste de Sienne, et elles paraîtront dans l'histoire des armes à feu que prépare M. Angelo Angelucci, de Turin. Le capitaine d'artillerie Quarenghi vient de publier, sur ce sujet, le résultat de ses recherches dans les archives de Brescia [1]. Quoique la province de Brescia soit célèbre pour ses fabriques d'armes et de canons, depuis une époque très-reculée, les archives de la ville renferment peu de documents sur cette ancienne industrie du pays, qui alimentait presque toutes les puissances européennes au moyen âge. Les statuts de Bovegno (1341) parlent très-brièvement des mines de Valle Trompia. La république vénitienne, au moment de la guerre qui se termina par le traité de Cambray, fit organiser, par l'entremise du fondeur de l'arsenal Conti, une fonderie à Brescia, en face du dôme ; plus tard, en 1560, elle y envoya un des membres de cette célèbre famille des Alberghetti où l'art du fondeur était héréditaire. Avant d'avoir formé l'établissement de Brescia, la république se servait des fonderies de Valle Trompia, et M. Quarenghi cite un document de 1487, d'après lequel les maîtres Venturino et Mignali eurent commission de fondre 362 bombardes.

— M. Cechetti, chef de division aux archives de Venise, vient de faire paraître un essai [2] sur cette partie de l'histoire qu'on négligeait beaucoup autrefois et qui est certainement la plus intéressante, sur les mœurs et coutumes des Vénitiens antérieurement au XIIIe siècle. Il montre comment s'est formée l'autorité du Doge, par l'unification des pouvoirs des chefs des différentes îles qu'on appelait tribuns, en 697 ; il fait ressortir l'importance des salines de Chioggia à cette époque reculée ; il fixe la date de la fondation de Saint-Georges en 982 ; cette île portait auparavant le nom de Memmia ou des Cyprès ; il détermine l'année 1180 pour la construction du premier pont à bateaux du Rialto, et l'année 1264 pour le premier pont sur pilotis, le premier pont de pierre, à Venise, aurait été fait à San-Zaccaria en 1193. M. Cechetti soutient une thèse qui a déjà eu de nombreux défenseurs, sur l'abaissement progressif du sol des lagunes, abaissement en tout cas bien lent, mais mentionné dans une charte de 1108 en ces termes : *cotidianis terrarum defectibus ;* les tombeaux du

[1] *Le fonderie di cannoni bresciani ai tempi della republica Veneta.* Di Quarengi Cesare. Brescia, Valentini, 1870.

[2] *La vita dei Veneziani sino al* 1200, Saggio de Bartolommeo Cecchetti. Venezia, Naratovich, 1870, in-8°.

Digitized by Google

v^e ou vi^e siècle, retrouvés dernièrement près du dôme de Murano, sont placés, dit-on, à une profondeur de cinq pieds. Dans ce travail se trouvent éclaircies plusieurs questions encore obscures, notamment sur l'origine des noms de famille, d'après des documents nouveaux et inédits.

— Les savantes études de Silvestro Centofanti sur l'histoire de la littérature grecque et sur Pythagore, n'avaient encore paru que dans des recueils, ce qui nuisait beaucoup à leur diffusion dans le public. M. Lemonnier vient d'en publier une élégante édition séparée, qui sera très-précieuse pour tous les adeptes de la littérature ancienne [1]. Les relations de la Grèce avec l'Italie, et les discours sur Pythagore amènent Centofanti à parler des temps les plus reculés de l'histoire d'Italie. C'est un livre écrit sur un plan sévère, après de longues recherches et de patientes méditations, tout à fait digne de la haute estime dont il jouit dans le monde savant.

— Voici une monographie intéressante d'un érudit italien sur le sujet difficile des origines de l'histoire des peuples italiens, qui a été exploré si souvent par des savants allemands et français, et notamment dans ces derniers temps, d'une manière très-remarquable, par Ampère et par Mommsen. Il y a bien, dans le travail de M. Ravioli sur Picus, roi du Latium et d'Ausonie, des hypothèses un peu hardies, que nous n'acceptons point sous bénéfice d'inventaire. Il serait peut-être trop long d'entrer dans la discussion du système historique de M. Ravioli; nous nous bornerons, pour l'utilité des études historiques, à mentionner ses conclusions : M. Ravioli prétend que les Pélasges étaient originaires d'Italie, qu'après s'être répandus daus la Grèce, la Thrace, l'Egypte même, ils rentrèrent en Italie sous la conduite de Picus, et en chassèrent les Sicules, qui se réfugièrent en Sicile. Il est plus généralement admis, nous devons l'observer, que les Sicules, comme les Ligures, étaient les premiers habitants du sol et qu'ils en furent chassés par les Pélasges, peuple d'origine grecque. M. Ravioli émet cette opinion que le roi Picus a été appelé Italus. Mars fut le père des Marses, fondateur du Picenum et célèbre chez les Grecs sous le nom du centaure Chiron; toutes ces suppositions, l'auteur les appuie sur des citations des anciens historiens, et l'on ne peut nier que cette monographie n'offre un sérieux intérêt historique [2].

— Nous avons à annoncer deux nouvelles publications archéologiques sur lesquelles nous reviendrons plus tard : l'une de l'illustre comte Gozzadini de Bologne, sur les récentes découvertes faites à

[1] *La letteratura greca, dalle sue origini, fino alla caduta di Costantinopoli, e studio sopra Pitagora*, di Silvestro Centofanti. Firenze, Lemonnier, 1870, in-16 de 425 p.

[2] *Di Pico, re del Lazio, e dell' Ausonia sopracchiamato dagli Aborigeni, Maschio, Marte, Italo, Dagli Arcadi e Latini domatore di cavalli, nettuno equestre, conso e dai Greci ippomige e prode cavaliere italico.* Monografia pel cav. Camillo Ravioli. Roma, tip. Campo Marzo, 1869, in-8° de 88 p.

Digitized by Google

Marzabotto; l'autre du savant comte Conestabile, auteur déjà d'une grande publication très estimée sur les inscriptions étrusques du musée Degli Uffizi, à Florence; il vient de compléter tout dernièrement le grand ouvrage qu'il avait commencé sur les monuments étrusques et romains de Pérouse [1]; c'est un ouvrage publié avec luxe et accompagné d'un grand nombre de planches.

— Disons un mot d'une édition qui fait honneur à l'imprimerie de la Propagation de la foi à Rome : c'est l'Oraison dominicale reproduite en deux cent cinquante versions diverses [2], avec cent quatre-vingt-dix caractères différents, dont soixante orientaux, en général d'une très-belle exécution. Le texte est imprimé en noir, mais il est entouré d'un encadrement pourpre qui change de dessin pour chaque nouvelle version.

— Un célèbre prédicateur italien, le père Balzofiore, vient de faire imprimer une collection de sermons sur l'histoire de l'Eglise [3], sorte de commentaire éloquent au livre des Actes des Apôtres, qui part de l'Ascension et va jusqu'à la mort de saint Pierre et de saint Paul. Chacun de ces sermons est une étude monographique sur un fait de l'Eglise primitive.

— Le savant docteur en théologie et belles-lettres, Giuseppe Clerico, bibliothécaire à Turin, a donné, tout récemment, une édition du discours de saint Basile sur la lecture des livres profanes; il a fait précéder ce discours d'une introduction en pure latinité sur la vie et les écrits de saint Basile. Il a collationné le texte grec sur les meilleures éditions et il y a joint une exacte traduction italienne. Ce petit livre se termine par un grand nombre d'annotations scientifiques très-instructives [4].

— Le Droit romain est la base historique de notre société; toutes nos institutions en dérivent plus ou moins directement; et l'on néglige un peu trop d'aller puiser à cette abondante source historique. On n'a peut-être pas non plus fait assez de recherches sur ses origines, et la paresse fait souvent s'arrêter les studieux au résumé que nous a laissé Justinien. Le *Corpus juris* de Justinien et de Tribonien est certes un grand monument juridique; mais il n'est pas mal de contrôler un peu les citations et les arrangements du texte des anciens jurisconsultes faits par le *Corpus*. Un savant professeur

[1] *I monumenti di Perugia, etrusca e romana.*

[2] *Oratio dominica in CCL linguas versa et CLXXX characterum formis vel nostralibus vel peregrinis expressa*, curante Pietro Marietti equite, typographo pontificio, socio administro typographi S. Consilii de propaganda fide. Romæ, anno 1870, in-8° de 319 p.

[3] *La chiesa dei primi Padri.* Lezioni sugli atti degli Apostoli, per il padre maestro Filippo Balzofiore, agostiniano, dette in Roma, nella chiesa del suo ordine. Roma. Pallotta, 1870, in-16 de 492 p.

[4] *S. Basilii magni, oratio ad juvenes de libris profanis cum fructu legendis.* Textum edit. mona. Sti Benedicti ad mss. codicem taurinensem recensuit, variis lectionibus instruxit, interpretationem italicam et notas adjecit Josephus Clericus. Augusta Taurinorum, ex officina Societatis libris edendis, 1870, 141 p.

Digitized by Google

vient d'entreprendre cette tâche, d'après les anciens commentateurs grecs, et notamment d'après les fragments qui nous sont restés de Cyrille, Donninus, Demosthène, Eudoxe, Patrice et Amblicus, jurisconsultes très-estimés en leur temps, antérieurs à Justinien, quoique postérieurs à la grande époque de la jurisprudence romaine. — M. Aliprandi a fait également paraître une étude intéressante et difficile sur la reconstitution du texte de l'édit perpétuel du préteur dont il ne reste que des fragments disséminés dans les différents textes des jurisconsultes [1].

— L'Allemagne est féconde en études philologiques, elle en a fait sur toutes les langues, notamment sur l'origine de la langue italienne. Le professeur Fortunato Demattio [2] vient de résumer ces études dans une publication qui a le mérite de donner à l'Italie le résultat des travaux faits en Allemagne sur ce sujet, particulièrement par Diez et par Fuchs, dont les ouvrages n'ont pas été encore traduits en italien. L'auteur traite d'abord de l'influence exercée par les anciennes langues italiques ; il cite ensuite, d'après Trucchi et Cantù, les premiers documents connus sur la langue vulgaire, mais il attribue à un Sicilien, Cirillo d'Alcamo, que l'on ne peut guère faire remonter (suivant Grion et Mussafia) plus haut que 1231, la gloire d'avoir le premier écrit en langue italienne; on peut reprocher à l'auteur de ne pas s'être occupé des poésies de Gherardo de Florence, et d'Aldobrando de Sienne, dont on a tant parlé dans ces derniers temps, au moins pour discuter leur date et leur authenticité. M. Demattio explique, sur les traces de Diez, la transformation des consonnances latines en consonnances italiennes ; cependant il donne quelquefois la préférence aux opinions émises par Nannucci, dans sa *Teorica dei nomi della lingua italiana.*

— Un savant distingué, qui s'est placé au premier rang des philologues par ses publications sur la langue celtique et l'ancienne langue irlandaise, M. le chevalier Constantin Nigra, vient de faire paraître une partie des gloses en ancienne langue irlandaise qu'il a recueillies dans différents manuscrits italiens ; il a publié les anciennes gloses que contient un manuscrit de l'antique abbaye de Bobio [3], que le savant et regretté Amédée Peyron avait fait entrer dans la bibliothèque de l'Université de Turin. Comme cette publication s'adressait particulièrement à la patrie de Zeus, de Bopp, etc., M. Nigra a écrit ses commentaires en latin, et nous ne pouvons mieux apprécier la portée de cette publication savante qu'en reproduisant les termes dans lesquels l'auteur en marquait le but : *Rei celticæ investigatoribus et*

[1] *Dell' utilità che arrecano alla storia ed alle antichità del diritto romano gli scritti dei greci interpreti e degli Scoliasti dei Basilici dissertazione.* Del prof. Ilario Aliprandi. Roma, 1869, in-8°.

[2] *Origine, elementi e formazione della lingua italiana.* Studi del professor dottor fortunato Demattio. Innsbruck, libreria accademica Wagner, 1869, in-8° de 413 p.

[3] *Glossæ hibernicæ veteres codicis Taurinensis*, edidit Constantinus Nigra, Lutetiæ Parisiorum, apud A. Frank, MDCCCLXIX, gr. in-8° de 69 p.

Digitized by Google

grammaticæ comparatæ studiosis novum et pretiosum adferent subsidium. M. le chevalier Nigra a encore trouvé le temps, au milieu de ses graves occupations diplomatiques, d'écrire deux articles importants pour la *Revue celtique* dont M. Gaidoz vient d'entreprendre la publication.

— Nous avons parlé, à diverses reprises, du procès dont étaient l'objet les documents dits *Chartes d'Arborée*, sans nous prononcer en aucune façon sur la question, ne connaissant point les éléments du procès. Nous avions dit que l'Académie de Berlin s'était saisie de cette affaire; elle vient de rendre sa décision, et puisqu'il y a des juges à Berlin, nous n'avons aucun motif d'attaquer leur sentence, ces juges étant des savants très-estimables, MM. Théodore Mommsen, Philippe Jaffé, Adolphe Tobler, membres de la commission nommée à cet effet. Malgré les protestations du défenseur, M. Baudi de Vesme, membre de l'Académie de Turin, l'Académie de Berlin, par l'organe de MM. Haupt et Mommsen, a rendu ce jugement assez net : *Tout ce qu'on a publié sous le nom de Chartes d'Arborée est faux.*

— Après les documents de l'histoire, ses monuments.

Chaque jour, les fouilles que l'on fait en Italie, et particulièrement dans les Romagnes et sur l'emplacement des anciennes villes étrusques, amènent des découvertes intéressantes. Nous placerons le rendement de compte de ces découvertes sous l'indication des villes où elles ont eu lieu.

Assise. — Des fouilles faites en 1843 ayant mis au jour de belles statues et des restes de temples, la Société achéologique d'*Assise* prit naissance, et elle se livra à des recherches dont voici le résultat : près le palais Bocchi, un ancien édifice, avec peintures et mosaïques, des fragments de statues, des terres cuites; sous la crypte de Sainte-Marie-Majeure, on a trouvé les restes de la première basilique et d'un édifice romain antérieur, des pavements de marbre et de mosaïque; à Casa Bovi, l'orchestre d'un théâtre. Dans diverses parties de la ville et particulièrement près de la porte San-Giacomo, l'on retrouve les restes d'une antique muraille composée de grosses pierres de taille disposées par couches.

Anzio. — C'est à Anzio qu'on a trouvé l'Apollon du Belvédère, le gladiateur du Louvre, les bustes d'Adrien, de Faustine, etc. — Près de la maison Soffredini l'on a découvert divers fragments, une statue sans tête, et l'on a recueilli cette inscription, curieuse à cause de ce terme rare, *Subædianus*, qui pourrait signifier les forgerons travaillant *sub tecto, corpus Subædianum.*

D. M.
SURO
NUMULARIO
AMICI
SUBÆDIANI
I. C. R. [1]

Sur la plage pittoresque qui s'étend entre Anzio et Astura, il y

[1] Les trois initiales I. C. R., peut-être : Impensa communi restituerunt.

Digitized by Google

avait de somptueuses villas, entre autres celles de Cicéron, de Lépide, d'Atticus, de Brutus, de Cassius, d'Agrippine. On rencontre à chaque pas des fragments de marbre; dans le seul hameau de Nettano, M. Lanciani a compté quarante-neuf colonnes antiques employées à des usages divers. Sur un cippe de la villa Costaguti, l'on a trouvé cette inscription intéressante :

ANTONIÆ M. F.
TERTULLIÆ
VALERIÆ
ASINIÆ
SABINIANÆ.

Porto. — On a découvert à Porto divers fragments antiques, une tête de Jupiter Serapis, un bas-relief représentant le déchargement d'un navire portant du vin. Cette inscription conserve le souvenir d'une des anciennes corporations de la ville : *Numini evidentissimo Minervæ corpus stuppatorum splendidissimum*, la très-illustre corporation des calfats.

Nazzano. — Sur la colline d'Antimo, près de Nazzano, domaine de l'abbaye de Saint-Paul, l'on a trouvé les ruines d'un temple circulaire dont le diamètre aurait été de vingt mètres, des fragments de portes, d'escalier, de pavé atteint par le feu, etc. Six colonnes de la basilique voisine lui ont été évidemment empruntées, leurs chapiteaux sont d'ordre ionique. M. Lanciani croit que c'est le temple de la déesse Feronia, dont le culte remonte aux Pélasges et qui fut admise dans l'Olympe romain comme déesse du printemps (*ver. fer*). La situation de ce temple répond assez bien aux indications des anciens auteurs sur le principal sanctuaire de la déesse Feronia, que Denys et Strabon appellent φερονία πόλις, et qu'ils placent dans l'*agro capenate* [1].

Dans une séance récente de l'Institut archéologique à Rome, l'abbé Bruzza a donné des détails sur la Marmorata, endroit où se débarquaient les marbres, situé dans l'Emporiun, près de l'endroit où se débarquaient les vins. On a retrouvé six cents pièces de marbre environ, dont cent quatre-vingts avec inscriptions latines; le mot *e loco* suivi de chiffres qui vont jusqu'à 1500, désigne le nombre des masses tirées de la carrière; le mot *locus*, d'après le chevalier de Rossi, suivi de nombres qui ne dépassent pas IIII, indique une division des carrières. Les carrières paraissent avoir été exploitées par l'administration impériale, sous la direction d'un chef nommé *procurator* qui avait lui-même un *proactor* sous ses ordres.

Corneto. — Au sud de Corneto, sur les ruines de l'ancienne Tarquinie, l'on a découvert trois tombeaux avec peintures, dont un de style particulièrement étrusque; le deuxième présente, sur ses parois, l'image d'un banquet et de danses; le troisième, où se reconnaît l'influence de l'art grec, se compose de trois chambres peintes, la première représente un banquet, la deuxième l'enfer païen, Plu-

[1] Ὑπότῶ σωρακτωῳ (dit Strabon), *fluvialia rura* (Silius Italicus), *proximi Etruscorum Veientes.* (Tite-Live.)

Digitized by Google

ton et Proserpine, la troisième ne porte plus que des fragments de peintures où l'on reconnaît Ulysse et Polyphème. De plus, à une certaine profondeur, on a trouvé une caisse mortuaire renfermant le cadavre d'un guerrier avec des armes et des ornements de bronze où l'on reconnaît l'influence artistique de l'Orient.

La comtesse Bruschi a dégagé des tombeaux de femmes contenant de riches ornements, des vases de bronze, des candélabres, des miroirs, dont l'un représentant Achille qui perce de sa lance un guerrier étendu à ses pieds et portant cette inscription : ACHLE, en caractères étrusques. Une autre tombe, découverte par M. M. Marzi, se compose de trois chambres ; on y a trouvé quatre figures de terre cuite, représentant des acteurs comiques. M. Helbig, à l'occasion des objets récemment trouvés dans ces tombeaux, émet l'opinion que les miroirs gravés appartiennent à une époque relativement récente de la civilisation étrusque. On ne trouve jamais, prétend-il, avec ces miroirs des vases grecs peints, mais seulement des poteries assez grossières, produit de la décadence de l'art.

Rome. — Dans des fouilles commencées cette année même dans le jardin de l'hospice Saint-Jean, par les soins du marquis Achille Vorelli, député de cet établissement de bienfaisance, sur l'emplacement même où l'on avait découvert en 1862 le torse d'une belle statue de porphyre rouge, on a trouvé, à la profondeur de 3 mètres, une rue large de 4 mètres 50, parallèle à la rue Ferratella et bordée d'édifices dont on a dégagé seulement deux chambres décorées avec beaucoup de luxe, où l'on a trouvé des fragments de marbre, une tête de marbre grec, des chapiteaux corinthiens, etc., et M. Lanciani n'hésite pas à reconnaître dans le monument dont on a déterré une partie, *egregiæ lateranorum ædes*. La continuation des fouilles permettra de vérifier cette attribution.

A Rome encore, à l'angle de la rue Aracœli et de la via Margana, on a trouvé à une profondeur assez considérable, 9 mètres 50 environ, le pavé d'une ancienne voie romaine, en bon état de conservation, le long de laquelle sont placées d'antiques murailles faisant partie d'un édifice dont on peut fixer la date à l'époque des Antonins, d'après les diverses inscriptions qui y ont été trouvées. On peut juger de l'ancienne magnificence de ce monument d'après les fragments de marbres précieux que ses ruines renferment ; c'est de là que venait le magnifique bloc de marbre qui forme le grand autel de l'église du Gesù et divers morceaux qui ont servi à faire la balustrade du chœur, marbres qui avaient été détournés par le locataire, un certain Arduini, et dont la provenance avait été cachée. Cette découverte montre que Caninna s'est trompé dans son plan de Rome, en plaçant à cet endroit l'ancien cirque de Flaminius, détermination qui était assez généralement acceptée. C'est au lieu même où Caninnæ met la *spina* du cirque de Flaminius, que passe l'ancienne voie romaine bordée d'édifices. De cette découverte résulte donc un changement important dans la topographie de l'ancienne Rome.

C. C. Casati.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire. — L'histoire est un art. — La clarté, la correction, l'élégance. — La composition. — L'histoire de fantaisie. — Comment il ne faut pas écrire l'histoire : exemple emprunté au *Journal des Débats*. — Réclamation de M. le grand rabbin Wogue. — L'histoire des mœurs est aussi importante que l'histoire politique. — Nécessité de recueillir et de noter les débris subsistants des mœurs anciennes. — Les représentations dramatiques dans la campagne toscane. — Publications récentes ou en préparation. — Une vieille nouvelle. — Nécrologie : Philippe Jaffé ; Villemain.

Sur ce principe que l'*histoire est une science*, j'ai présenté, dans ma dernière *Chronique*, quelques considérations qui n'auront peut-être pas paru à nos lecteurs dénuées de toute utilité, incomplètes d'ailleurs, et sur lesquelles, à l'occasion, je me proposais de revenir. Me plaçant aujourd'hui à un autre point de vue, partant de ce principe que l'histoire n'est pas seulement une science, mais aussi un art, je demande la permission d'exprimer à cet égard quelques idées qui, je l'espère, pourront également n'être pas sans fruit pour le public éclairé et véritablement choisi auquel cette *Revue* s'adresse, et qui saura bien n'en prendre que ce qu'il faut, les corriger, les redresser, les améliorer, les approprier, en un mot, à son usage. Loin de moi la pensée d'édicter des préceptes ! Un tel soin n'appartient qu'aux maîtres. Mais il peut être permis même à un humble ouvrier, à un apprenti comme moi, de causer avec ses amis et ses maîtres, et de leur soumettre ses pensées sur la science ou l'art qu'il cultive. Je m'imagine (suis-je assez présomptueux !) que la plupart de nos lecteurs sont pour moi des amis, et je sais bien que parmi eux il y a des maîtres. Ayant ici la parole tous les trois mois, j'en profite pour causer d'histoire avec les uns et les autres. Causons donc aujourd'hui de l'histoire considérée comme un art.

Jusqu'à quel point l'histoire doit-elle être une science, jusqu'à quel point un art ? Comment la science et l'art doivent-ils s'accorder en elle ? L'une et l'autre doivent-ils se faire des concessions, et jusqu'où ces concessions doivent-elles aller ? Ce sont là des questions très-graves, très-délicates, très-difficiles à résoudre, et différemment résolues suivant les époques. Autrefois, en histoire, l'art dominait entièrement la science. La science aujourd'hui tend au contraire à prendre le pas sur l'art. Les progrès très-rapides, très-frappants de la méthode scientifique, et, d'autre part, les formes nou

Digitized by Google

velles que l'art essaye, les combinaisons variées de l'un et de l'autre élément, suivant la tournure d'esprit de l'historien et le public auquel il s'adresse, modifient les conditions du problème. Je ne m'engagerai pas, pour le moment, dans les détours subtils et dans les profondeurs de cette question théorique ; je n'en chercherai pas l'issue ou plutôt les issues, car il y aurait plusieurs solutions et bien des distinctions à faire. Je veux m'en tenir, le plus possible, à la pratique, et avoir présent à l'esprit ce qui se fait, en indiquant ce qu'à mon avis il faudrait faire, et surtout ce qu'il faudrait éviter.

En premier lieu, je désirerais que, même dans les ouvrages d'érudition pure, dans ce qu'on appelle proprement les *mémoires* ou *dissertations*, l'auteur s'efforçât toujours de parler une langue claire et correcte, élégante même, s'il se pouvait. L'élégance est appréciable et appréciée jusque dans les démonstrations de géométrie. Il est des érudits

dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées.

Ils se comprennent, mais on ne les comprend pas. Ce sont de vrais sphinx et leur science est une énigme indéchiffrable. Il paraît qu'en Allemagne, on ne déteste pas cela. Le lecteur aime à ne pas comprendre. Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer. Mais en France nous sommes autrement construits. Nous voulons que non-seulement les littérateurs et les artistes, mais les érudits, jusque dans les sciences les plus abstruses, soient clairs, et nous ne leur pardonnons qu'à grand'peine de ne l'être pas. Gardons ce précieux instinct, et n'imitons pas les défauts de nos voisins en leur empruntant leurs qualités. En fait d'érudition historique, pour la forme comme pour le fond, les Letronne, les Guérard, les Wailly, les Quicherat, les Delisle, les Boutaric, les Barthélemy, etc., doivent demeurer nos modèles.

Dans les livres dont l'érudition donne, sans doute, le canevas et les conclusions, mais où l'exposition tient une plus large place que dans les simples *mémoires* ou *dissertations*, où il semble, en un mot, que l'auteur doive mettre plus du sien, ce qu'on ne saurait trop recommander, au point de vue de l'art, outre la clarté et la correction, qui sont toujours exigibles, et l'élégance, qui est toujours appréciée, c'est la *composition*, c'est-à-dire la distribution des matières en de justes parties qui s'équilibrent et s'enchaînent, et forment un récit lumineux et suivi, au lieu de ce pêle-mêle et de ce vrai fouillis dont tant d'ouvrages, même méritoires, nous offrent l'exemple. Les documents doivent ou se fondre harmonieusement dans la trame de la narration qu'ils colorent, ou l'éclaircir en la continuant, quoiqu'ils paraissent l'interrompre, et s'y renouer toujours par un fil plus ou moins subtil et délié. Mais une suite de documents mis bout à bout, de fiches grossièrement reliées par quelques lignes de transition qui servent tout bonnement de ficelles, ce sera, si l'on veut, un excellent recueil de documents historiques, un trésor

Digitized by Google

inappréciable de notes et de pièces justificatives : ce ne sera jamais un livre d'histoire. L'auteur pourra passer, à bon droit, pour un compilateur de premier ordre, il ne méritera pas, en France du moins, le glorieux titre d'historien.

Néanmoins ces ouvrages qui se croient des livres d'histoire, et qui ne sont que des recueils de documents, des paquets de fiches livrées, telles quelles, à l'impression, sont de beaucoup supérieurs, sont infiniment préférables à ces histoires de fantaisie pleines de théories, de vues, de systèmes, vides de faits et d'idées, dénuées de bon sens, aussi ridicules au point de vue de l'art et du style, quoiqu'elles y affichent de grandes prétentions, qu'au point de vue de la science, qui les berne et qui les méprise. Une bonne compilation, un bon classement de pièces et de fiches, s'ils ne constituent pas un livre d'histoire, tout au moins le préparent et déblayent la route devant l'historien futur. La fantaisie au contraire encombre l'histoire de ses préventions et de ses sottises, gâte le goût du public, et de plus, ce qui est un crime de lèse-majesté, fausse et détruit de jour en jour davantage ce merveilleux instrument, si souple aux mains de l'artiste véritable comme du vrai savant en histoire, la prose française ! Il n'y a pas, pour user d'un mot de Voltaire, assez de piloris, assez de camouflets pour ceux qui, fardant l'austère et pur visage de l'Histoire, remplaçant sa longue tunique, d'une éclatante blancheur, par des lambeaux de pourpre et des oripeaux dorés, substituant à sa marche élégante et grave, à la simple et correcte harmonie de sa voix, une danse désordonnée, des chants, des hurlements, des roulades et des trilles, font de cette Muse céleste une Ménade de café-concert.

Il devient d'autant plus utile de combattre la fantaisie, au point de vue de l'art et du style, comme au point de vue de la science, que par suite de l'accroissement très-marqué du public qui prend goût aux livres d'histoire, le nombre des écrivains en ce genre augmente aussi, et que même tout écrivain de nos jours, à un moment donné, veut plus ou moins être historien. Je ne blâme pas cette tendance, loin de là. Un littérateur exercé, un romancier d'un bon goût et d'un vrai talent, un auteur dramatique qui a obtenu au théâtre des succès de bon aloi, peut très-bien, s'il le veut, devenir un excellent historien, pourvu que, se pliant à la méthode scientifique et aux conditions d'un art nouveau, il n'applique point à l'histoire les procédés de conception et de style qui sont particuliers au théâtre ou au roman. L'habitude de l'observation, de l'analyse psychologique, la science de distinguer nettement les points saillants d'une intrigue, de dessiner les caractères, de faire agir les personnages, enfin cette facilité, cette élégance, et jusqu'à un certain point ce *coloris* que donne au style l'exercice assidu de l'art d'écrire en des genres où la forme emporte souvent le fond, tout cela ramené aux sévères conditions de l'étude exacte, soumis aux règles inflexibles de la méthode, peut améliorer, renouveler, étendre les domaines de l'art et qui sait ? de la science même en histoire, et assurer à celui qui est pourvu de ces qualités, une supériorité très-grande

Digitized by Google

et très-légitime. Mais ici l'avantage est compensé par un terrible danger, qui est d'introduire la fantaisie, l'une des grâces du théâtre et du roman, dans l'histoire d'où elle doit être à tout prix bannie, qu'il s'agisse du fond ou de la forme, de la science ou de l'art. La fantaisie, voilà notre ennemie; il la faut impitoyablement signaler et bafouer, partout où nous la rencontrerons sur les domaines de l'histoire.

Comme il est toujours bon de confirmer la théorie par un exemple, je demande la permission de citer un morceau d'un ouvrage dont le premier volume, récemment paru, qui a été annoncé par plusieurs journaux, et auquel le *Journal des Débats* a fait l'honneur, réservé d'ordinaire aux œuvres nouvelles des grands écrivains de notre temps, de citer, avant son apparition, des extraits qui occupent dans le numéro du 6 mars 1870, près de trois grandes colonnes. L'ouvrage, qui aura deux volumes, est intitulé *Albert le Grand*. Je n'ai pas lu le livre; je ne prétends donc pas le juger dans son ensemble. Je dois dire toutefois que si le reste ressemble aux extraits donnés par les *Débats*, cet ouvrage si bien accueilli nous montre le propre triomphe de la fantaisie et du mauvais goût, et un parfait exemple de la façon dont il ne faut pas écrire l'histoire. Qu'on en juge par ce morceau sur Charlemagne et sur l'an 1000 :

« ... On ne fera, nous l'espérons du moins, nulle difficulté de reconnaître avec nous, qu'à partir de l'an 1000, date fatale, annoncée dans *une foule* (?) de prophéties comme devant inaugurer la fin du monde, le monde progresse au contraire comme *pénétré d'un sentiment de vitalité plus intense*, et que les *années de grâce* [1] sont assurément les meilleures que l'humanité agissante et pensante, depuis l'avénement du Christianisme, puisse se vanter d'avoir vécu. Jusque-là, entre les ruines de l'Empire romain et les invasions des Barbares; entre *un* Théodose et *un* Attila, *ce ne sont guère que* ténèbres s'épaississant sur des débris, et la colossale figure de Charlemagne, tout *enluminée* (*sic*), toute *surchargée d'ornements qu'elle apparaît*, ne fait pressentir , n'apporte au demeurant *rien de neuf* (?) Pourquoi? C'est que *l'Emperor à la barbe florie* [2] appartient à un ordre de choses condamné ; *Charlemagne ne fut qu'un grand chef, jaloux de Constantin* (*sic*). A Paris [3], tandis qu'appuyé sur une fenêtre, aux bords de la Seine, l'auguste Franc gémit en prévoyant de nouvelles irruptions normandes ; à Rome, alors qu'il *se ceint* le front du *bandeau* des Césars ; à Aix-la-Chapelle, où il crée un centre à son empire ; en

[1] C'est l'auteur qui souligne ici.

[2] Ici, c'est l'auteur qui souligne. Dans la bonne langue du moyen âge on disait *emperere* et plus tard *empereres* (*imperator*) au sujet, *empereor* (*imperatorem*) au régime.

[3] Ce n'est pas à Paris, c'est *dans une ville maritime de la Gaule Narbonnaise*, que ce fait est placé par le moine de Saint-Gall. *De gestis Karoli imperatoris*, II, 14 dans Pertz. *Monumenta Scriptores*, t. II, p. 757. Les bords de la Seine n'ont donc rien à faire ici. L'auteur paraît confondre le règne de Charlemagne avec celui de Charles le Gros.

Digitized by Google

Saxe, où l'histoire nous le *fait contempler réduisant* les peuples à la loi de l'Evangile, comme ses ancêtres politiques courbaient les peuples vaincus à la servitude : partout, *voire* même dans ses entretiens intimes avec Alcuin, se dessine un personnage dont les attitudes et les mouvements annoncent le Germain, *dont les modèles* FRUSTES *et surannés ont* PARADÉ *sur les marches du Capitole ou dans le cirque de la métropole du Bas-Empire (sic). L'oint du Seigneur*, le fils très-soumis du Saint-Père, le modèle des *potentats* orthodoxes, ne semble point exempt de *gaucherie formidable* (*sic*) ni de *solennité farouche* (*sic*). Après qu'il a fait *à sa guise* œuvre de législateur, *vidé une coupe d'hydromel*, commandé un massacre, chanté au lutrin avec des clercs venus d'Italie que sa voix énorme épouvante, accablé de questions ses *missi dominici* [1], dont l'un lui présente un rapport absolument comme pouvait en adresser un haut fonctionnaire au Sénat, l'autre l'*édifie*, notes en main, sur la quantité de beurre et de laitage que produit une de ses métairies, Charlemagne *se drape dans sa toge d'emprunt, roule deux yeux bleus* vers la ville au sept collines, et *se demande en langue barbare s'il ne ressemble pas à Marc-Aurèle (sic)*.

« CONCLUONS (!). Les temps qui *relèvent* de ce héros *très-épais (sic)* se *ressentent de l'évanouissement d'un géant* sans se distinguer par *aucun pas fait en avant*, et montrent *un vide*, sans tracer *une voie nouvelle* [2]. Tout d'un coup, *la borne* de l'an 1000 *est-elle tournée, ne dirait-on pas* que chaque siècle prend *une allure originale* et s'élance *impétueusement* vers un but précis ? Le onzième siècle vit *se* créer la chevalerie, *sortir* de son *long sommeil* l'honneur : *souriante*, ENAMOURÉE [3] et *suspendue aux* FLANCS SANGLANTS DE L'HONNEUR (!!), *voilà que renaît avec la poésie la femme* dont le culte ne se confondra plus, *cette fois*, avec celui de Vénus, *fille de l'Onde*, mais fera monter l'encens *jusqu'au front* de la Vierge, mère de Dieu. L'Europe guerrière s'arme tout entière au douzième siècle, s'élance vers l'Orient, et au milieu du tumulte des croisades saint Bernard, Abélard élèvent la voix. La philosophie agite désormais, comme autrefois à Thèbes, à Sparte, à Athènes, ses problèmes, ses fictions, ses systèmes en plein air, elle échappe aux *in-pace* [4] (*sic*) du cloître et s'adresse directement au peuple. *Voici venir* enfin à *l'horizon* le treizième siècle, âge fécond, unique, où abondent les figures et les caractères : Albert le Grand, saint Thomas, saint Louis, Thibaud de Champagne, saint Bonaven-

[1] Bien entendu, c'est l'auteur ici qui souligne.

[2] Eh bien ! et la féodalité, et la dynastie capétienne, et l'épopée française, et la poésie liturgique *(proses et tropes)*, et les premières ébauches du théâtre national et chrétien, toutes créations du IXe et du Xe siècle, est-ce que ce ne sont pas là des *pas faits en avant*, pour parler le langage de l'auteur ? Il n'y a peut-être pas eu de plus puissante activité que celle de ces deux siècles, d'où le moyen âge est sorti.

[3] L'auteur souligne cette expression qui, sans doute, lui paraît vieillie, mais pittoresque. Ici, elle est tout bonnement ridicule.

[4] L'auteur souligne cette expression comme technique, et je la souligne comme ridicule en cet endroit.

Digitized by Google

ture, sainte Elisabeth, Frédéric II. C'est bien *là* le siècle où le sentiment religieux, *sorte de foyer* constamment ravivé de l'âme humaine, dans son ère héroïque, arme de *mystiques paladins*, et voit *jaillir*, des enseignements du Christ, *dont une des* forces les plus fécondes *est de pouvoir*, *de devoir* être diversement compris, une race d'hommes imprévue. Dans cet *essor des pieuses effervescences*, les rêves, les idées confuses d'égalité et de fraternité, quelque temps *murées* dans les cellules, prennent *inopinément* un nom, un corps, une vie, s'enhardissent, *jettent* franchement *le gant* à la société, l'anathème à *tout ce qui s'appelle chair et sang* (*sic*), lèvent des légions, et, *sous prétexte de gagner le ciel (sic)*, se hasardent, *se déversent (sic)*, se *heurtent* sur la place publique. Çà et là, à l'improviste, *du capuchon tombent des fleurs (sic), sous les cilices* POINTENT *des ailes* (!!!)..... »

Ah! en voilà assez. C'est trop *pommadé*, comme dit Gorgibus. Cathos et Madelon, Jodelet et Mascarille sont dépassés. Est-il possible de rendre des idées plus vaines dans un style plus prétentieux? Quel bariolage de couleurs! Quel chaos d'expressions qui jurent entre elles! Et quelle inhabileté de main! Quelle maladresse dans la construction des phrases! Quelle inélégance dans les tours! Pour user d'une expression de l'auteur, sa syntaxe, à peine correcte, est d'une *gaucherie formidable*. Voilà pourtant ce que beaucoup d'hommes, même lettrés, appellent aujourd'hui bien écrire; voilà ce que le *Journal des Débats* recommande à ses lecteurs. Ah! monsieur de Sacy, monsieur Saint-Marc-Girardin, qu'en pensez-vous?

L'auteur du morceau que j'ai cité, si cette *chronique* tombe sous ses yeux, me saura probablement fort mauvais gré de ma critique, au lieu d'en faire son profit pour ses écrits à venir. Les auteurs sont de terribles gens. Voici, par exemple, M. le grand Rabbin L. Wogue, de qui, soit dit sans le fâcher, j'ai complétement ignoré l'existence jusqu'au jour où l'un de ses amis, israélite intelligent et instruit, comme il y en a beaucoup, me signala sa brochure et me pria, à plusieurs reprises, d'en dire un mot. Sur quoi, je citai, dans ma dernière *chronique*, un fragment que je trouvais conforme aux saines doctrines. J'ai dû, à la vérité, accompagner cette citation de réserves formelles sur la brochure, où j'avais trouvé, à l'adresse de plusieurs dogmes chrétiens des attaques véhémentes, en termes assez peu mesurés.

M. le grand Rabbin, qui avait trouvé tout naturel de se servir de ces termes, en s'adressant à ses coreligionnaires, ne peut supporter ceux que j'emploie en m'adressant aux miens pour exprimer mes réserves sur sa brochure. Loin de me savoir gré d'avoir donné à sa *conférence* un surcroît de publicité, il abuse de l'impartialité, de la complaisance bien connue du directeur de cette *Revue* pour nous inonder de sa prose. Bien que sa lettre, plus ou moins modifiée, ait déjà paru deux fois à l'heure qu'il est, une première fois dans la *Presse israélite*, une seconde fois dans la *Revue israélite*, et qu'elle soit d'une dimension véritablement excessive, je la reproduis en note, à

Digitized by Google

titre de document historique [1]. J'espère qu'ainsi sera suffisamment assouvie la faim de publicité dont paraît dévoré M. le grand Rabbin. Néanmoins, comme je le soupçonne d'être insatiable à cet égard, et de me tendre un piége, j'éviterai cette embûche en n'entrant point dans la controverse où adroitement il me convie. Nos lecteurs, d'ailleurs, sauront fort bien apprécier sa lettre et en faire leur

[1] Lettre de M. le grand Rabbin Wogue :

Paris, 12 *avril* 1870.

Monsieur le Directeur,

Dans son intéressante *Chronique* du mois dernier, M. Marius Sepet me fait l'honneur de citer incidemment (pages 592 et 593) un paragraphe de ma *Conférence sur les miracles* et d'apprécier cette brochure dans son ensemble. Le paragraphe, il l'approuve, il le signerait même des deux mains comme catholique; la brochure, il la juge très-sévèrement, toujours de son point de vue confessionnel. Seulement, si la citation est longue, la critique est des plus sommaires. Or, le contraire évidemment eût été préférable, car toute critique doit se motiver. M. Sepet me permettra de protester contre ses assertions, qui affirment sans prouver, et qui tendraient à faire croire que j'ai manqué non-seulement de logique, mais de tact et de convenance.

Voyez plutôt : ma brochure, selon lui, « est pleine de réflexions, de raison-« nements tout à fait inadmissibles, et nos croyances (chrétiennes) les plus « chères y sont qualifiées, dans un langage un peu trop rabbinique, d'absur-« dités, d'anomalies morales, d'iniquités monstrueuses. »

Ainsi, d'une part, des assertions *tout à fait inadmissibles;* d'autre part, des qualifications fausses, inconvenantes et, pour tout dire, *trop rabbiniques.* — Examinons ces deux points.

Pour le premier, il suffira, ce me semble, de m'inscrire en faux jusqu'à preuve contraire. Que mon honorable censeur veuille bien me citer un seul de ces raisonnements si étranges, qu'il daigne en démontrer le vice, expliquer ce qui le choque si fort, et je passe condamnation. Toutefois, il voudra bien se souvenir que la plupart de mes assertions sont empruntées à la plus saine philosophie, que les autres sont à l'usage de la théologie chrétienne comme de la nôtre, et à celles-ci, du moins, j'espère qu'il fera grâce.

Passons au second point. J'embarrasserais peut-être mon contradicteur si je le priais de définir — toujours avec preuves à l'appui — ce qu'il entend par le *langage rabbinique.* Je puis lui assurer, moi qui les connais, que

« Nos *rabbins* ne sont point ce qu'un vain peuple pense, »

et que si, faillibles comme des évêques et de simples curés, ils ont pu quelquefois, dans leur langage, payer tribut à l'humaine faiblesse, ils auraient, comme eux et plus qu'eux, bien des circonstances atténuantes à invoquer.

Maintenant, il est vrai que j'ai employé, dans ma Conférence, les termes d'*absurdité*, d'*anomalie morale*, etc. Mais à quoi s'appliquaient ces qualifications? — A nos croyances les plus chères, s'écrie M. Sepet. Sans trop le chicaner sur ce superlatif, car je n'admets pas qu'aux yeux d'un fidèle il y ait des croyances plus ou moins chères que d'autres, je me bornerai à lui demander : De quelles croyances entendez-vous parler?

Est-ce de celles qui s'accordent avec la loi naturelle, comme l'existence de Dieu, l'amour de Dieu et du prochain, l'immortalité de l'âme, la Providence? Certes, je n'aurais eu garde d'insulter de pareils dogmes, qui sont les miens et comme homme et comme Israélite; des dogmes dont le christianisme a si peu le monopole, que le Nouveau Testament les a simplement extraits de

Digitized by Google

profit. Je n'ai aucune inquiétude à cet égard. Je me borne à protester, à jurer par le Styx, que je ne suis point l'ennemi, ni, à plus forte raison, le *bourreau* de la maison d'Israël, que je suis incapable de la *persécuter*, *torturer*, *massacrer*, et que je ne souhaite même point de voir changer en *pilori* aucun de ses nombreux *piédestaux*.

L'histoire de la condition des Juifs, en France, principalement au

l'Ancien, que Moïse nous les avait enseignés avant Jésus, et peut-être la nature avant Moïse!

Parlez-vous des croyances catholiques relatives aux « mystères, » — à la Trinité, à l'Incarnation, au péché originel, à l'autorité infaillible de l'Eglise, *alias* du pape, etc., etc.? Voilà donc vos croyances LES PLUS CHÈRES, celles que vous défendriez envers et contre tous, celles que vous placez, dans votre foi et votre vénération, bien au-dessus de la loi d'amour, de la loi morale, des vérités éternelles, de la justice divine et de la responsabilité humaine? Eh bien! oui, je l'avoue sans détour, c'est à ces croyances-là que j'ai fait allusion; allusion, entendez-vous? car je ne les ai pas nommées; et puisque vous avez si bien deviné ma pensée, nous ne sommes peut-être pas bien loin d'être d'accord.

J'avais pour but de glorifier le judaïsme, méconnu et défiguré par les chrétiens et quelquefois, en un sens, par les juifs eux-mêmes; de le venger des erreurs ou des calomnies dont il est l'objet, de le faire apparaître enfin dans sa vraie lumière, en appelant à mon aide les enseignements de la saine exégèse, de la théologie et du Talmud. C'était là ma *thèse*, et elle ne pouvait être complète sans son *antithèse*. Réhabiliter la doctrine juive, c'était renverser du même coup les doctrines contraires. C'est la faute de la logique, ce n'est pas la mienne. Attaquer *à priori* les croyances chrétiennes ou catholiques était à cent lieues de ma pensée. Le judaïsme, Dieu merci, n'est ni agressif ni convertisseur; il laisse les enfants à leurs mères, les fidèles à leurs croyances, trop heureux si on le laisse lui-même vivre en paix. Mais je ne pouvais, encore une fois, justifier nos principes qu'en réfutant par l'absurde les principes opposés.

Vous soulignez deux fois, avec une visible complaisance, cette phrase de mon discours : *Nous qui sommes dans l'humanité un miracle vivant...*, et vous vous écriez : « Quelle parole! M. le grand Rabbin, qui l'a proférée, est loin d'en sentir toute la valeur et tout le poids! » Hélas! chér censeur, je ne sais que trop ce qu'il vaut — dans certaines bouches chrétiennes — cet argument de la *conservation d'Israël*, titre de gloire dont vos prédicateurs et vos inquisiteurs ont fait pour nous un titre d'opprobre, piédestal dont ils ont fait un pilori; le POIDS meurtrier de cet argument, ils ne l'ont que trop senti mes malheureux pères, ils le sentent encore dans mainte région d'Afrique, d'Asie et même d'Europe, mes coreligionnaires persécutés, torturés, massacrés pour leur dévouement à une idée, pour leur fidélité à leur croyance!... Mais, vous le savez, la semence des martyrs est féconde; la race juive a survécu, elle survivra à tous ses bourreaux; et cette vitalité, grâce à notre émancipation qui grandit tous les jours, ne sera plus la vitalité de la misère, — misère créée par nos ennemis et qui, par un horrible cercle vicieux, servait à son tour d'argument à leur haine : non, ce sera une vitalité heureuse et triomphante, aimée et honorée de tous, — et adieu alors les sophismes homicides! Votre apôtre saint Jean vous l'a dit : « Le salut vient des Juifs (Evang. selon Jean, IV, 22)! » Et ce Vieux Testament, que vous révérez comme nous, mais que vous contredisez, nous l'avait promise comme une faveur céleste, comme une bénédiction, cette durée impérissable que vous nous reprochez comme

Digitized by Google

moyen âge, et de leurs rapports avec les chrétiens, pourrait encore, après les travaux de MM. Bail, Beugnot, Depping, Hallez, Avigdor, Bédarrides[1], etc., fournir le sujet d'un très-bon livre. En recueillant les indications éparses dans les chroniques, dans les actes, dans les légendes, dans les poëmes, etc., en puisant, s'il le pouvait, aux sources hébraïques, un écrivain impartial et modéré, qui aurait l'esprit de synthèse, nous donnerait un piquant tableau, plein de scènes et de contrastes, et qui ne serait pas la partie la moins intéressante de l'histoire des mœurs dans notre pays. Cette histoire, en général, est beaucoup trop négligée. Elle n'est pourtant pas moins importante que l'histoire politique et l'histoire littéraire, et on peut dire, en quelque façon, qu'elle les unit et les éclaire l'une et l'autre. Monteil, par son *Histoire des Français des divers États*, était entré dans une voie excellente où il est bien à souhaiter que s'engagent à sa suite,

une honte! (Voyez entre autres, Lévit. XXVI, 44, 45; I Sam., XII, 22; Ps. XCIV, 14; Is. LXV, 23; LXVI, 22, etc., etc.)

Quand donc un esprit aussi éclairé que M. Sepet vient aujourd'hui, après 89, rééditer un *cliché* aussi inepte que peu charitable, aussi contraire à la raison et à l'humanité qu'à la Bible elle-même, que dirait-il de moi si j'appelais son langage un peu trop *catholique*, comme il accuse le mien d'être un peu trop *rabbinique*?

De grâce, laissons là toutes ces qualifications injurieuses, blessantes, filles de la haine et du préjugé. Aimons-nous et respectons-nous les uns les autres. Honorons toutes les convictions sincères, sans nous croire tenus de les partager; et que le chrétien *fervent*, catholique ou protestant, continue à adorer ses mystères, mais qu'il permette aussi au chrétien rationaliste ou au croyant israélite de ne pas les adorer, et même de les appeler de leur vrai nom.

Les querelles religieuses, comme les persécutions, ne servent qu'à aigrir et exaspérer les haines. Elles n'ont jamais converti personne, ou n'ont produit que des conversions de mauvais aloi.

Trêve donc de discussions. Nous prétendons, les uns et les autres, que l'avenir appartient à nos croyances. Attendons l'avenir, lui seul décidera.

Je réclame de votre impartialité, Monsieur le Directeur, l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro, et vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

L. WOGUE, Grand Rabbin.

[1] *Etat des Juifs en France, en Espagne et en Italie, depuis le commencement du* V*e siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du* XVI*e*, etc., par M. le chevalier Bail. Paris, Alexis Eymery, 1823, in-8°. — *Les Juifs d'Occident ou Recherches sur l'état civil, le commerce et la littérature des Juifs, en France, en Espagne et en Italie pendant la durée du moyen âge*, par Arthur Beugnot. Paris, imprimerie de Lachevardière fils, 1824, in-8°. — *Les Juifs dans le moyen âge, essai historique sur leur état civil, commercial et littéraire*, par G.-B. Depping. Paris, Imprimerie royale, 1834, in-8°. — *Des Juifs en France. De leur état moral et politique depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours*, par M. Théophile Hallez. Paris, Dentu, 1845, in-8°. — *Quelques vérités à M. Th. Hallez à l'occasion de son ouvrage*, etc., par F. Henri Avigdor. Paris, au bureau des *Archives israélites* et chez Amyot, 1845, in-8°. — *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, etc., par J. Bédarrides. Paris, Michel Lévy, 1859, in-8°.

Digitized by Google

non-seulement les érudits, mais les poëtes, les littérateurs et les artistes, qui y trouveraient d'abondantes sources pour rafraîchir et rajeunir les lettres nationales, l'art français.

Mais s'il est important d'étudier dans le passé les mœurs nationales, il ne l'est guère moins de noter partout ce qui reste de ces vieilles mœurs dans le présent, et d'amasser ainsi des matériaux pour l'historien à venir. Les hommes instruits de la province, ceux particulièrement qui, comme les notaires, les curés, habitent les bourgs et les villages, pourraient, à cet égard, rendre les plus grands services. Je suis convaincu, pour prendre un exemple, que dans certaines provinces de France, il y a encore des restes très-curieux des anciens *mystères*, que l'on y représente encore des drames rustiques sur des sujets religieux, chevaleresques, historiques. Combien il serait intéressant de recueillir ces précieux débris, en consignant sur le papier le souvenir des représentations de ce genre, en se procurant des copies de ces drames rustiques. Je ne saurais trop vivement engager ceux de mes lecteurs de province à qui leurs occupations le permettent, de se consacrer à une œuvre de ce genre, soit pour le théâtre rustique, soit pour tout autre débris des coutumes nationales. Toutes les indications qu'ils croiraient utile de me faire parvenir à cet égard, seraient reçues avec reconnaissance, utilisées ici même et ailleurs. Aucune *Revue* n'est peut-être mieux que celle-ci en situation de servir de centre et de point d'arrivée à des observations de détail, qui seraient sans fruit pour la science, si elles demeuraient éparpillées ; et comment cette *Chronique* pourrait-elle être mieux utilisée qu'à les recueillir ?

Pour donner à nos lecteurs une idée de l'intérêt qu'offrent des observations de ce genre, comparées et reliées entre elles, je demande à mon savant confrère M. Casati, la permission d'empiéter sur son terrain, et de présenter le résumé très-bref d'un très-curieux travail de M. d'Ancona, professeur à l'Université de Pise, sur les représentations dramatiques dans la campagne toscane. M. d'Ancona, je pense, ne m'en saura pas mauvais gré [1].

Les pièces sérieuses représentées par les paysans de Toscane, portent les noms divers de *Giostre* (joutes), *Bruscelli* (sortes de mascarades en forme de chasses à la fouée) et *Maggi (Mais)*, qui est le nom le plus généralement admis. La première origine de ces *Mais*, ce sont évidemment les fêtes et chansons auxquelles a donné lieu, depuis la plus haute antiquité, le retour du printemps. Il est certain, par suite, que ces *Maggi*, comme aussi les *Bruscelli*, étaient primitivement des pièces comiques. Les *mystères* ayant fait place dans les villes aux *sacre rappresentazioni*, il est probable que ce nom de *Bruscelli, Maggi* passa, dans les campagnes, des pièces comiques aux pièces sur des sujets religieux et chevaleresques, qui continuaient la tradi-

[1] *La Rappresentazione dramatica del contado toscano*. Estratto dalla *Nuova Antologia*. Firenze, settembre 1869, br. in-8°.

Digitized by Google

tion de l'ancien théâtre chrétien. Quoi qu'il en soit, les *Maggi* sont aujourd'hui des drames sérieux, en vers de huit pieds, composés d'une série de stances de quatre ou cinq vers, chantées sur une simple cantilène, qui paraît fort ancienne, et qui est quelquefois entrecoupée d'ariettes. Plusieurs de ces drames ont un *chœur*. Le *Maggio*, intitulé l'*Incendio di Trojà*, en a même quatre. Les bons paysans, qui remplissent les divers rôles, ne se sentent pas de joie, paraît-il, de revêtir les costumes riches et même somptueux que l'on emprunte souvent aux costumiers ordinaires du théâtre de la ville la plus voisine. Ils aiment surtout à ceindre l'épée, à porter l'habit militaire. Leur action, leur gesticulation scénique est fort animée. Les rois pourtant doivent demeurer, en parlant, immobiles sur leur trône. Il est très-rare qu'ils se lèvent et qu'ils en descendent.

Autrefois les *Maggi* se jouaient en plein air, dans une place, dans un carrefour, dans une forêt, sur quelque esplanade. En 1808, la *Jérusalem délivrée* fut jouée à Calamecca sur la place qui conduit au château et la région environnante, lieu assez vaste, et, à cause des trois rues qui y aboutissent, tout à fait propre à de grands spectacles. Près de la porte du pays, le long du mur qui soutient la colline, de forme conique, qui surplombait la scène, on avait construit une forteresse de bois, peinte à l'extérieur de manière à figurer la pierre et capable de contenir une quarantaine de personnes; le drapeau d'Aladin se déroulait au-dessus. Du côté opposé, mais en ligne très-oblique, et à une grande distance, était placé le camp des chrétiens; au milieu était la place, et la région qui devait être la scène de l'action. Mais la scène de tous les *Maggi*, était bien éloignée d'offrir de telles ressources, et, en général, elle n'occupait guère un espace plus considérable que ne fait, sur la place d'une ville, un saltimbanque entouré de son auditoire. Aujourd'hui, il n'est pas un bourg en Toscane qui ne veuille avoir un théâtre fixe pour jouer ses *Maggi*. La scène est de pierre, munie de coulisses et d'un rideau : tout autour sont disposés des gradins en amphithéâtre ou des estrades en bois; au milieu, il y a des bancs pour le public du *parterre*. Une grande toile attachée à deux poteaux garantit les spectateurs des rayons du soleil couchant. Quand, par malheur, un bourg n'a point de théâtre, on y supplée au moyen d'une grange ou d'un grenier à foin.

La représentation commence par un prologue, récité par un personnage spécial, qui porte des noms divers (*principiante, paggio, angelo, corriere, interprete, introduttore, servo, bracciere, lacche*). C'est généralement un petit garçon vêtu d'une tunique à mi-jambes, le front couronné d'une guirlande ou ceint d'un ruban, tenant en main un sceptre fleuri ou un bouquet. Il chante les louanges du printemps, expose brièvement le sujet du drame et les circonstances antérieures, présente au public les personnages, puis se retire, et ne reparaît plus, si ce n'est pour faire la quête ou donner le *congé*. Le drame s'ouvre alors, sur un sujet tiré des livres saints, des légendes religeuses et chevaleresques, ou de quelqu'un de ces événements historiques qui ont un caractère légendaire par l'ébranlement qu'ils donnent

Digitized by Google

à l'imagination des masses. C'est ainsi qu'on représente, en Toscane, un *Maggio* de *Louis XVI* où l'histoire de ce roi martyr est singulièrement transformée. La forme de ces drames est *romantique*, et paraît se rattacher plus particulièrement à celle du théâtre espagnol. On n'y tient aucun compte des unités. Les changements de temps et de lieux y sont fréquents et d'une extrême rapidité. C'est là une source d'invraisemblance à quoi l'on a essayé de remédier par l'usage de deux toiles, l'une servant à la division par actes, l'autre à la subdivision par tableaux. Au reste, cela est moderne, car autrefois, conformément à l'usage des anciens mystères, les diverses scènes par où devaient passer l'action étaient juxtaposées sur le théâtre, et l'on y voyait rangés, dès le début, chacun à sa place, tous les acteurs. Il y a beaucoup de batailles, de duels, de tournois dans les *Maggi*, avec accompagnement de tambours, de trompettes et de fanfares. On y voit de très-fréquentes *apparitions, diableries* et prodiges de toute espèce. Il y a parfois un assez grand déploiement de mise en scène. Ainsi à la dernière scène du *Maggio* de *Sant'Uliva*, on voit « la grande place de Rome illuminée et ornée d'arcs, de festons, de tapis et tapisseries ; un magnifique trône au milieu, sur lequel siégent magnifiquement vêtus, l'empereur *Robert, Olive, Fulvio, Diego;* aux côtés du trône les gardes et le peuple. L'empereur désigne son héritier en la personne de son neveu, et tous s'agenouillent et lui jurent fidélité. » Les anachronismes ne sont pas rares dans ces drames rustiques. Dans une pièce composée en 1861, Charlemagne s'écrie, en saisissant le drapeau tricolore : « Que cette bannière italienne — en triomphe soit portée. — L'Italie s'est alliée — avec la France et l'Angleterre [1]. » — Comme dans les drames romantiques, le comique s'allie très-bien au sérieux dans les *Maggi*, et il y est même souvent représenté par un personnage spécial, le *buffone* qui correspond au *stultus* des anciens mystères. La *moralité* des *Maggi*, exprimée, la plupart du temps, expressément à la fin du drame, est chrétienne. C'est une impression religieuse que l'auteur veut produire sur son auditoire. La quête a lieu au moment le plus pathétique. Elle est faite au profit des âmes du purgatoire ou de quelque confrérie pieuse. Le *congé* est donné aux spectateurs par le personnage qui a chanté le prologue. Il se compose de remercîments, d'excuses, et aussi de souhaits pieux.

Les *Maggi* sont généralement empruntés à des sources antérieures, qui sont le plus souvent des légendes en prose ou en vers, des *rappresentazioni*, des *opéras* ou *mélodrames*. Les poëtes sont donc plutôt des *renouveleurs* que des inventeurs. Ces poëtes sont la plupart du temps de simples paysans, des ouvriers, des artisans. Quelquefois pourtant ce sont des curés, des médecins, des *docteurs ès lois*, tous

1 Questa italica bandiera
In trionfo sia portata,
Or che Italia s'e alleata
Colla Francia e l'Inghilterra.

Digitized by Google

hommes qui, supérieurs à leur entourage par l'éducation, vivent néanmoins de la vie de la campagne.

Le théâtre purement comique, auquel les *Maggi* appartenaient à l'origine, se conserve encore dans les campagnes toscanes sous la forme de *contrasti* et *buffonate*, analogues aux *farces*, aux *soties* françaises du moyen âge.

M. d'Ancona exprime, en terminant sa brochure, le regret que le théâtre populaire, spontané, que le drame religieux et chevaleresque n'ait pas trouvé en Italie, comme en Angleterre et en Espagne, un grand poëte, un Shakspeare, un Lope de Vega, qui lui pût communiquer la vie immortelle de l'art, et doter son pays d'un théâtre original, d'une forme dramatique qui lui fût propre. « Ce n'est pas le lieu, dit-il, de discuter la supériorité relative du théâtre classique et du théâtre romantique [1]; l'un a atteint spontanément le plus haut point d'excellence chez les Grecs, l'autre dans le théâtre de Shakspeare. L'imitation servile de l'un ou de l'autre, comme toute imitation dans l'art, ne saurait produire de bons fruits, si ce n'est ce qui provient de l'excellence du génie poétique de ceux qui s'appliquent à cette imitation. Mais on peut regretter qu'au XVIIe siècle, l'Italie n'ait pas eu un poëte dont le génie fût égal à celui du grand tragique anglais, ou possédât du moins la brillante imagination de Carlo Gozzi... Si celui-ci était né quand l'art antique n'avait pas encore pris définitivement pied en Italie, quand l'unique théâtre national était la *rappresentazione*, il n'aurait pas eu besoin, pour élargir les bornes du drame, d'imiter les étrangers (espagnols), ou de composer des pièces enfantines, bonnes pour les nourrices et leurs nourrissons. Mais partant de ces formes du théâtre du moyen âge que les campagnes seules ont retenues, et qui furent la source commune où puisèrent les grands créateurs du théâtre anglais et du théâtre espagnol, quoiqu'ils soient arrivés à des résultats si différents quant au caractère général de leur œuvre, un libre et puissant génie aurait alors pu donner à l'Italie l'exemple d'un art dramatique vraiment original et national. » Je cite avec d'autant plus de plaisir cette conclusion du travail de M. d'Ancona, que mes études sur les origines et les développements du théâtre en France, m'ont conduit aux mêmes résultats, c'est-à-dire aux mêmes regrets. La morale de ceci, c'est qu'en littérature, comme en toute autre chose, le vrai progrès pour un peuple, consiste, non pas à rompre avec son passé, mais à continuer en l'élargissant, la voie qu'ont frayée ses aïeux.

La librairie Victor Palmé a mis en vente les tomes V et VI de la réimpression des *Historiens de France*, dirigée par M. Léopold Delisle. Le tome V comprend les règnes de Pépin le Bref et de Charlemagne (752-814); le tome VI renferme tout ce qui s'est passé sous Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine et empereur (781-840).

[1] J'aimerais mieux le mot *roman*. Le mot *romantique* a pris, depuis les tentatives de l'école des Hugo et des Dumas, une signification spéciale qui le rend moins propre à désigner le théâtre national.

Digitized by Google

L'un contient soixante et onze, l'autre soixante-quatre documents d'ordre divers (Chroniques, annales, poëmes, lettres, capitulaires, diplômes, biographies, etc.) A la même librairie sera mis en vente, quand cette *chronique* paraîtra, le tome I de la nouvelle édition du *Gallia christiana*, donnée par D. Paul Piolin, le savant bénédictin de Solesmes. Ce tome comprend les provinces d'Albi, d'Aix, d'Arles, d'Avignon et d'Auch. Dom Piolin reproduit exactement l'œuvre des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, mais en même temps il la complète, d'après les nouvelles découvertes de la science. Il se contente d'indiquer entre crochets les corrections qui peuvent se faire en quelques mots ; pour celles qui demandent de plus longues explications, il renvoie, à l'aide d'un double chiffre, à des *Appendix* destinés à redresser les erreurs, à suppléer les omissions et à conduire l'histoire jusqu'à nos jours. Sans qu'une seule ligne de l'édition précédente ait été retranchée, l'édition nouvelle offre un double avantage : elle indique à leur place les améliorations et les modifications que les premiers auteurs voulaient introduire dans leur travail, et elle le complète en le conduisant jusqu'à notre époque selon le plan primitif. Le premier volume, que nous annonçons aujourd'hui, contient soixante-huit pages d'*animadversiones* qu'il fallait rechercher dans les différents tomes de la collection. Outre l'avantage des corrections et des suppléments que présentent les *Appendix*, ils offrent une grande quantité de bulles, chartes, inscriptions et autres documents inédits ou peu connus. Ces *Appendix* se rattachent de la manière la plus claire et la plus simple à chacune des parties de l'ouvrage dont l'économie primitive est toujours respectée.

Nous signalerons, parmi les publications récentes, *l'Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1789, *racontée à mes petits enfants* par M. Guizot. Cet ouvrage, qui emprunte au nom de son auteur une si grande importance est en cours de publication. Il en paraît une livraison par semaine à la librairie Hachette. L'ouvrage complet, illustré de plus de cent gravures d'après les dessins de M. A. de Neuville, formera trois volumes. Nous y reviendrons. Nous reviendrons également sur les ouvrages récents qui suivent et que la *Revue* ne peut aujourd'hui qu'annoncer à ses lecteurs : *Histoire du concile de Trente*, par M. Baguenault de Puchesse (in-8°, Palmé) ; c'est le travail publié ici même et auquel l'auteur a fait quelques additions. — *Etudes critiques sur les origines du Christianisme*, par l'abbé Thomas (in-8°, Palmé). — *Mesdames de France, filles de Louis XV*, par Edouard de Barthélemy (in-8°, Didier). — *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, par H. de Sybel, tome II (in-8°, Germer-Baillère). — *Mémoires de Monluc*, par M. de Ruble, tome IV (in-8°, Renouard). — *Mémoires de Bassompierre*, in-8°, publiés par M. de Chantérac, tome I (*idem*). — *Les universités de la Franche-Comté, Gray, Dôle, Besançon*, documents inédits publiés avec une introduction par Henri Beaune et J. d'Arbaumont (in-8°, Dijon, Marchand ; Paris, Dumoulin). — *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par A. Brachet, avec une *Préface*, par Emile Egger, membre de l'Institut (grand in-18, Hetzel). — *La justice révolution-*

Digitized by Google

naire, août 1792-prairial an III, d'après des documents originaux, la plupart inédits, par M. Berriat Saint-Prix (in-8°, Michel Lévy). — *Histoire de la restauration*, par M. de Viel-Castel, tome XIII (in-8°, Michel Lévy). — *Histoire de la Monnaie romaine*, par Théodore Mommsen, traduite de l'allemand par le duc de Blacas et publiée par M. J. de Witte, tome II (grand in-8°, A. Franck). — *Waterloo*, par M. le colonel de la Tour d'Auvergne (in-8°, H. Plon). — *Campagnes de l'armée d'Afrique* (1835-1839) par le duc d'Orléans, publiées par ses fils (in-8°, Michel Lévy). — *Ambassades de Philibert du Croc en Ecosse* (1565-1572), par L. Sandret (br. in-8°, Paris, Dumoulin).— *Breve Chronicon abbatiæ Buciliensis. Chronique abrégée de l'abbaye de Bucilly*, rédigée par Casimir Oudin, publiée par Arthur Demarsy (in-8°, Laon). — *Histoire du monde*, tome X, par M. H. de Riancey (in-8°, Palmé). — *Privilége commercial accordé en* 1320 *à la République de Venise par un roi de Perse, faussement attribué à un roi de Tunis*, par M. L. de Mas Latrie (br. in-8°). — M. Kervyn de Lettenhove vient de faire paraître le tome X de son édition de *Froissart* ainsi que la première partie du tome I, contenant l'*introduction*. — Nous annonçons enfin à nos lecteurs que M. Théophile Boutiot va bientôt faire paraître une *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale, depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1789. Il a puisé ses principaux matériaux dans les riches archives municipales de Troyes, qu'il a été appelé à classer, il y a déjà dix-huit ans ; il n'a cessé depuis d'amasser des documents et de suivre toutes les explorations archéologiques qui se sont faites dans le pays dont il va retracer le passé. Son ouvrage aura quatre volumes in-8°, et sera orné de cartes et de plans. Le premier volume doit paraître au commencement de juillet ; il s'arrête au XIIIe siècle.

Voici une dernière nouvelle, qui manque, il est vrai, de nouveauté, mais que nous nous reprocherions de ne pas donner régulièrement à nos lecteurs dans chacune de nos *Chroniques*. Les Archives du Ministère des Affaires étrangères, toujours régies par un capitulaire de Charlemagne... je me trompe, par un règlement de Louis XIV, continuent d'être impitoyablement fermées aux érudits français.

La triste mort de Philippe Jaffé a été un deuil pour la France, comme pour l'Allemagne. Nous empruntons au *Polybiblion* (livraison de mai) une notice sur ce grand érudit, due à la plume élégante et précise d'un de ses élèves, d'un de ses amis, M. Gabriel Monod, agrégé d'histoire, répétiteur à l'École des hautes études : « Né à Schwersenz, près Posen, d'une famille israélite assez pauvre, Jaffé, après avoir fait ses premières études dans le gymnase de Posen, vint en 1840 à Berlin. Il y fut un des meilleurs élèves de Ranke, dont l'école historique devait rendre de si grands services à la science. En 1843, Jaffé remporta le prix du concours académique pour l'*Histoire de Lothaire de Saxe*. Il fit paraître, en 1845, comme suite à ce premier ouvrage, l'*Histoire de Conrad III*. Il commença aussitôt son ouvrage capital, les *Regesta pontificum Romanorum*, recueil immense où plus de onze mille pièces sont cataloguées avec des indications chronologiques

Digitized by Google

très-exactes, et la mention des ouvrages où elles se trouvent imprimées. Ces *Regesta* sont le guide de tous ceux qui étudient l'histoire des Papes, et un guide auquel on peut se fier presque aveuglément. Ils s'étendent jusqu'en 1198, époque où commencent les *Regesta* manuscrits conservés dans la bibliothèque du Vatican, et qui, jusqu'ici, n'ont pu guère être utilisés que par Raynaldi. Mais, pendant qu'il était occupé de cet immense travail, Jaffé avait fini par épuiser le peu de ressources qu'il possédait. Sans espoir d'arriver à une fonction publique, il prit le parti d'étudier la médecine, sans interrompre ses recherches d'érudition. En 1851, en effet, il publiait ses *Regesta* et en 1853 il passait sa thèse de docteur en médecine : *De Arte medica sæculi XII*. La même année, M. Pertz le choisissait comme collaborateur des *Monumenta Germaniæ*, où il publia d'excellentes éditions d'annales, relatives à l'Alsace, la Bavière et l'Italie du Nord dans les vol. XII, XVII, XVIII, XIX et XX de ce grand recueil. — En 1862, il se sépara de la direction des *Monumenta* et devint, grâce aux lois nouvelles, professeur extraordinaire pour les sciences historiques auxiliaires, diplomatique, paléographie et chronologie. Son succès fut grand dans ces nouvelles fonctions. Il y apportait une ardeur communicative et une clarté, une sûreté, une méthode qui faisaient trouver un charme véritable à ces études parfois un peu arides. Il a, je crois, le premier, enseigné la paléographie d'une manière méthodique et scientifique, ne se contentant pas de constater des faits et d'exercer à la lecture des textes ; mais expliquant le développement et les vicissitudes de l'art d'écrire au moyen âge [1]. Sa figure fixe, régulière, dont la sévérité était tempérée par un sourire tantôt bienveillant, tantôt ironique, ajoutait au charme de sa parole. Son zèle était infatigable, et ses élèves ne se sont jamais adressés en vain à son infatigable complaisance.

« Pendant ces huit années de professorat, il entreprit la publication de sa *Bibliotheca rerum Germanicarum*, série de recueils de documents groupés autour d'un évêché, d'une abbaye ou d'un personnage célèbres. La rapidité avec laquelle se succédèrent les volumes de cette collection tient du prodige. En cinq ans, cinq volumes parurent, de 1864 à 1869 : *Monumenta Corbeiensa*. — *M. Gregoriana*. — *M. Moguntina*. — *M. Carolina*. — *M. Bambergensia*. — Le sixième volume, les lettres d'Alcuin, est terminé en manuscrit. Ils ne portent nulle part la trace d'un travail hâtif ; tout y est soigné avec une conscience méticuleuse ; et les préfaces qui accompagnent ces éditions sont des modèles de dissertations chronologiques. Jaffé rappelait par son genre d'esprit, comme par son extérieur, nos savants ecclésiastiques des siècles derniers. Il joignait à l'érudition profonde, l'élégance et la clarté ; à l'amour passionné de sa science

[1] Il y a ici une allusion évidente à l'enseignement de l'Ecole des chartes. M. Monod me permettra de faire mes réserves. Sans engager une discussion sur ce point, je me borne à constater que les élèves des Universités allemandes que j'ai eu occasion de voir à Paris, ne m'ont pas paru, en paléographie *pratique*, aussi *ferrés*, comme on dit, qu'en d'autres genres d'érudition.

Digitized by Google

quelque chose d'aimable et de fin. Il n'a pas eu le génie inventif ; il n'est pas un créateur comme Mabillon ; il n'est pas un chef d'école comme ses illustres compatriotes Ranke ou Waitz, il a été un modèle de travailleur austère, consciencieux et désintéressé. »

La gloire de M. Villemain appartient moins à l'histoire proprement dite qu'à l'histoire littéraire, mais l'histoire littéraire, la critique telle qu'il l'a comprise et pratiquée, se rattache intimement à l'histoire morale et politique des peuples. Ses *Souvenirs contemporains*, son *Chateaubriand*, lui méritent d'ailleurs une place éminente parmi les auteurs de *mémoires* à consulter sur l'époque contemporaine. Son *cours de littérature au* XVIIIe *siècle* est un chef-d'œuvre, son *cours de littérature au moyen âge*, aujourd'hui bien dépassé, n'en était pas moins, lorsqu'il fut professé, une tentative hardie et heureuse. M. Villemain n'était pas un *érudit* comme Jaffé, mais il avait le génie inventif ; c'était sinon un créateur, au moins un initiateur.

« Comme professeur, dit le *Polybiblion* (livraison de juin), il a laissé à ceux qui l'ont entendu de merveilleux souvenirs. Ceux de ses cours qu'il a recueillis et publiés ont gardé la trace de sa vive, facile, abondante et lumineuse éloquence. Il a renouvelé la critique ; il en a fait, suivant l'expression de M. D. Nisard, l'histoire générale des affaires de l'esprit. Il avait surtout ce don précieux, qui est le propre caractère de la grande critique, d'exciter, d'échauffer ses auditeurs ou ses lecteurs, et de leur inspirer l'envie de marcher sur les traces des génies sublimes ou des talents ingénieux qu'il comprenait si bien et faisait si bien comprendre. Classique par son éducation, il ne l'était point à la manière étroite et exclusive de ses devanciers ; il admettait sans regrets que l'on engageât l'esprit français dans des routes nouvelles, mais il ne croyait pas qu'il fallût pour cela le priver de sa lucidité, de sa grâce naturelle et des charmes de son vif et pur langage. Il était un obstiné partisan de la belle prose française, du grand style dont il possédait tous les secrets. M. Villemain parlait et écrivait comme on parle et comme on écrit de moins en moins, même à l'Académie française. On lui a cependant, à juste titre, reproché un excès de rhétorique, et il est certain que sa prose, quoique de premier ordre, n'a pas la sobriété, la solidité de celle de M. de Sacy. La France n'en a pas moins perdu en lui un de ses meilleurs prosateurs, et il est bien à craindre que notre siècle n'en voie plus guère de pareils. »

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. le duc de Broglie est l'un des rares mortels, — même parmi les académiciens, — qui ont pu pénétrer dans ces arcanes mystérieuses qu'on appelle les Archives des Affaires étrangères. Là où M. Chéruel n'a pu puiser pour rectifier au moyen de la correspondance de Saint-Simon, les récits passionnés des *Mémoires;* là où M. Gérin a frappé en vain pour compléter ses recherches sur l'assemblée de 1682 ; là où d'autres français, moins heureux que des étrangers comme M. le professeur de Sybel et le R. P. Theiner, n'ont pu pénétrer, M. le duc de Broglie a obtenu un libre accès et a pu étudier à fond tous les documents qui se rattachent à la diplomatie secrète de Louis XV, et spécialement à la part importante que prit le comte de Broglie à cette diplomatie. Deux articles sur ce sujet ont paru[1], et, malgré leur étendue, ils seront suivis de plusieurs autres. Nous sommes loin de nous plaindre des proportions de ce travail, qui nous fait assister à tout le mouvement de politique extérieure qui signala la seconde partie du règne de Louis XV, et, par les curieux détails contenus dans la partie publiée, nous fait espérer de nouvelles et précieuses révélations.

Nous n'avons point à insister ici sur ce qu'on a appelé la *politique secrète* de Louis XV ; ce sujet a été touché en passant dans l'étude que la *Revue* a publiée sur le *caractère de Louis XV*. L'appréciation de M. de Broglie ne s'écarte guère de celle formulée ici : pour lui, « la diplomatie secrète est un monument qui honore la droiture du sens et des intentions de Louis XV, autant qu'il accuse l'incurable infirmité de son caractère. On y voit à découvert et on y suit pas à pas ce qu'il a médité de faire et qu'il n'a pas fait pour épargner à son règne une tache ineffaçable, à l'Europe une source d'agitations qui n'est pas encore fermée, et à la conscience des peuples un scandale qui a ébranlé, par une atteinte peut-être irréparable, les fondements mêmes du droit public. » Parlant de l'alliance autrichienne et des causes auxquelles les historiens ont attribué cette célèbre révolution diplomatique, M. de Broglie montre que tout ce qu'on a dit à ce sujet n'est qu'une fable, que le traité de Versailles s'explique tout

[1] *Revue des Deux Mondes* des 15 mai et 15 juin.

Digitized by Google

naturellement quand on y regarde de près, surtout à la lueur des documents authentiques nouvellement mis en lumière, et que « chacun suivit en cette occurrence la pente de la situation dans la mesure de son caractère : Marie-Thérèse avec l'ardeur et la perspicacité de la jalousie féminine, Louis XV avec la timidité irrésolue d'un vieil enfant, Frédéric avec la hautaine et impétueuse détermination du génie. »

Il y aurait peut-être quelque chose à reprendre dans cette appréciation de l'attitude de Louis XV : « la timidité irrésolue d'*un vieil enfant*; » il y aurait à rappeler, ce qui a été établi dans cette *Revue*, que la première idée de l'alliance autrichienne appartient en propre au roi, « dont elle était — c'est le comte de Broglie lui-même qui le constatait en 1775 — l' « ouvrage favori, » et qui, dès le mois de juillet 1748, jugeait qu'un rapprochement avec la cour de Vienne pourrait être utile et glorieux[1]. » Ajoutons que la rectification historique apportée par l'éminent auteur avait été indiquée incidemment dans la *Revue* en ces termes : « Mme de Pompadour n'a point été, comme on l'a dit, le seul auteur de ce changement de politique, qui ne fut ni une simple intrigue de boudoir, ni la puérile représaille de propos injurieux..... Le traité conclu par Frédéric avec les Anglais, le peu de confiance et de sympathie que le roi avait pour le prince, les instances intéressées de la cour de Vienne amenèrent la conclusion du traité de Versailles. »

Nous nous reprocherions de quitter le très-remarquable travail de M. le duc de Broglie, sans signaler à nos lecteurs les pages pleines de tact, d'esprit et de finesse où l'auteur parle de l'origine et de l'illustration de la maison de Broglie, et du caractère de ceux de ses membres qui appartiennent à l'histoire : « Un esprit indépendant et caustique, écrit-il, l'âpre franchise du langage, l'austérité des principes poussés jusqu'à la rudesse, et la fermeté de convictions jusqu'à l'entêtement, c'était là, disait-on, leur humeur héréditaire, et ce ne sont pas les qualités qui font, d'ordinaire, apprécier ou pardonner le mérite par les gens en puissance. » Nous voudrions pouvoir citer aussi le portrait de l'abbé de Broglie; quant à celui du comte, il se dessine assez nettement dans l'exposé des faits. Aussi l'auteur se borne-t-il à emprunter à d'Argenson les lignes suivantes : « C'est un fort petit homme, la tête droite comme un petit coq. Il est colère, a quelque esprit et de la vivacité en tout. » L'étude de M. de Broglie sur la *diplomatie secrète de Louis XV* est à coup sûr un des plus rares et des plus curieux morceaux qui se puissent lire, et nous nous promettons bien d'y revenir. Signalons au prote de la *Revue* deux erreurs de dates dans les indications bibliographiques des notes (p. 772 et 802), qui donnent lieu à d'étranges anachronismes.

— Le R. P. Colombier a terminé[2] son travail sur la question d'Honorius. Il a formulé nettement ses conclusions : « Honorius a été jus-

[1] Voir la *Revue*, t. IV, p. 217-18 (1er janvier 1868).
[2] *Etudes religieuses, historiques et littéraires* d'avril 1870.

Digitized by Google

tement condamné, sans que sa condamnation prouve qu'un pape, parlant comme docteur universel, puisse errer dans la foi... Nous avouons que la faute d'Honorius a terni l'honneur du Saint Siége, nous convenons de la grandeur de cette faute et des fâcheux effets qu'elle a produits... Cependant nous maintenons la seule proposition que nous ayons reçue de la tradition catholique : un pape, parlant comme docteur universel, ne peut enseigner l'erreur, et en particulier Honorius, qu'il ait ou non parlé *ex cathedrâ*, n'a pas professé d'erreur dans la foi... Cette qualification d'hérétique appliquée à Honorius, nous l'admettons, mais seulement dans un sens impropre, dans le sens où saint Léon et ses successeurs l'ont expliquée. Si, au contraire, on voulait la prendre dans l'acception stricte et rigoureuse qu'on lui donne aujourd'hui, rien ne nous obligerait à la recevoir ; et ainsi entendue, nous la rejetterions au nom de l'histoire et de la justice, non moins qu'à celui de la foi. »

Après avoir conclu ainsi que « la condamnation d'Honorius ne détruit nullement le privilége de l'infaillibilité par nous revendiqué pour les souverains Pontifes, » le P. Colombier examine si la condamnation ne porte pas atteinte à la suprématie des évêques de Rome; puis il passe à d'autres points de détail, et résume en terminant les propositions qui ressortent de son travail.

Dans la *Revue du Monde catholique* du 25 mai, le P. Colombier est revenu à la charge. Sous la forme d'une lettre adressée à Mgr Héfélé, il répond à l'opuscule *Causa Honorii Papæ*, dont la traduction a été publiée par la *Gazette de France* (numéro du 27 avril). Mgr Héfélé, contradictoirement à ce qu'il avait dit dans sa grande *Histoire des Conciles*, prétend établir : 1° que le Pape, même quand il parle *ex cathedrâ*, peut enseigner l'hérésie ; 2° qu'un concile a le droit de juger et de condamner comme hérétiques les définitions proprement dites d'un pape. Le P. Colombier montre que le savant auteur n'a pas prouvé qu'Honorius ait parlé *ex cathedrâ;* qu'il n'a pas établi davantage qu'Honorius ait enseigné l'hérésie ; que les faits relatifs à la condamnation d'Honorius ne permettent pas d'invoquer comme un précédent légitime « un jugement d'une autorité si problématique, d'une équité si douteuse. »

Nous ne pouvons qu'indiquer ici brièvement les principaux points de cette discussion, que vient de raviver la quatrième lettre de M. l'abbé Gratry, au sujet de laquelle le P. Colombier a publié[1] un *erratum* bien nourri aux quatre lettres du bouillant académicien. La controverse n'est point encore terminée[2]. Quand le moment sera

[1] *Etudes religieuses, historiques et littéraires* de juin.

[2] Indépendamment des réfutations de la quatrième lettre de M. l'abbé Gratry, par D. Guéranger et par M. de Margerie, on annonce un recueil de tous les documents originaux (grecs et latins) relatifs à Honorius, traduits par M. l'abbé Weill et M. Arthur Loth, qui doit paraître (chez M. V. Palmé), sous ce titre : *La cause d'Honorius*, recueil des documents officiels, avec préface, notes et commentaire (in-4° à 3 col.), et un *Post-scriptum sur Honorius*, par le R. P. Pététot (chez Albanel).

Digitized by Google

venu de reprendre cette question, avec la gravité et la modération que comporte l'étude d'un tel sujet, la *Revue* ne manquera pas à ce devoir.

— Les *Annales de Philosophie chrétienne* ont publié [1] une nouvelle conférence de M. le vicomte de Rougé sur les monuments égyptiens qui ont pu mentionner Moïse et les Hébreux. Il fait observer d'abord que ces monuments doivent être rares, car les Egyptiens, peuple vaniteux, ne mentionnent habituellement, dans les inscriptions, que des triomphes; ils doivent être difficiles à déterminer, car si nous sommes très-riches en matériaux pour l'histoire d'Egypte, en revanche les documents spécialement chronologiques sont d'une pauvreté extrême : la chronologie égyptienne n'étant assez bien déterminée que jusqu'à Salomon, et toute la chronologie des rois d'Egypte, telle qu'on nous la donne au collége, étant imaginaire. M. de Rougé établit la certitude de l'identification des *Hébreux* et des *Abari*, nom trouvé dans un monument de Ramsès II, avec le titre spécial aux étrangers. Voilà, jusqu'à présent, ce qu'il y a de positif, et il faut rejeter les interprétations de certains monuments proposées par Loth et Heath.

— Dans la même livraison, M. l'abbé Ancessy explique, par les monuments égyptiens, un texte très-obscur du Lévitique sur les cérémonies de l'holocauste des tourterelles et des colombes; on peut, dit-il, observer un parallélisme dans les rites des Egyptiens et des Hébreux, établi par suite de l'influence des idées égyptiennes. Il trouve dans ces rapprochements, dont l'exégèse doit profiter, des arguments pour défendre l'authenticité du Pentateuque.

— M. Charles Schœbel continue, avec une érudition, toujours sûre, à défendre l'authenticité de l'Exode contre les attaques du rationalisme allemand [2]. Il examine, chapitre par chapitre, le texte sacré, l'explique et le justifie contre les assertions de De Wette, de Hartmann, de Vater, qui voient à chaque page des interpolations, et des mythes dans le récit historique.

— M. Bonnetty poursuit ses recherches sur la religion des Romains, et ses rapports avec les idées juives. Dans ses derniers articles [3], il examine quel a été le but d'Ovide en écrivant les *Métamorphoses :* il a voulu, dit-il, versifier sur les mensonges qu'il connaissait bien, mais qu'il jugeait utile de faire croire au peuple. Ovide, tant vanté par le P. Jouvency, l'est moins par Gierig, et il n'est pas difficile de reconnaître, au milieu de ses fables absurdes, les traces des antiques croyances et de l'influence des Juifs.

— M. l'abbé Corblet est l'auteur d'un travail sur *les origines de la foi chrétienne dans les Gaules, et spécialement dans le diocèse d'Amiens* [4].

[1] Livraison de mars 1870.

[2] *Annales de Philosohpie chrétienne*, livr. d'octobre et novembre 1869, février, mars et avril 1870.

[3] *Ibid.*, mars et avril 1870.

[4] *Revue de l'Art chrétien*, nos de décembre 1869 et de janvier-février 1870. — Publié à part. Paris, Dumoulin; Amiens, Prévost-Allo, 1870. Gr. in-8° de 99 p. avec fac-simile.

Digitized by Google

Nous avons déjà indiqué les preuves au moyen desquelles il s'efforce d'établir l'évangélisation de la Gaule au premier siècle; dans la suite de son mémoire, il discute les objections opposées à sa thèse historique. Sulpice-Sévère n'a fait qu'un trop rapide résumé, et ses expressions ne peuvent être prises dans leur sens le plus étroit; le texte de Grégoire de Tours s'explique par une méprise, signalée par M. Faillon, et perd de son autorité en présence des contradictions de l'évêque de Tours sur cette même question. Passant aux objections tirées de l'état social au milieu duquel vivaient les saints fondateurs de nos premières églises, l'auteur s'occupe du prétendu amour-propre local, auteur de toutes traditions d'apostolicité ; — de la difficulté pour les missionnaires latins de se faire comprendre des populations celtiques; — de l'absence supposée d'édifices religieux avant le IVe siècle ; — de l'absence d'inscriptions chrétiennes des premiers siècles; — de l'invraisemblance de missions données par les papes pour des lieux à peu près inconnus; — de l'interruption des listes épiscopales. Abordant ensuite la question spéciale au diocèse d'Amiens, il s'attache à démontrer que saint Saturnin, qui baptisa le père de saint Firmin, apôtre de la Picardie, vivait au Ier et non au IIIe siècle, et que le martyre de saint Firmin n'eut pas lieu sous Dioclétien; puis il cède la place à M. Ch. Salmon pour réfuter M. l'abbé Richard, qui rejette au règne de Valérien le martyre de saint Firmin, et n'ajoute que quelques courtes observations destinées à fortifier l'argumentation de M. Salmon. M. Salmon doit d'ailleurs publier prochainement un travail sur cette question : *Les Apôtres de la Gaule Belgique au IIIe siècle sont-ils des compagnons de saint Denis de Paris?* travail destiné à combattre un des points de la thèse de M. l'abbé Bernard.

— Sous ce titre : *Encore un mot sur la bataille de Mauriacus*[1], M. d'Arbois de Jubainville est revenu sur l'examen de cette question, dont il s'était occupé, il y a onze ans, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes :* « Où Attila, forcé par Aétius de lever le siége d'Orléans, a-t-il été vaincu ? » Il distingue, au point de vue des données géographiques, trois versions différentes : gothique, franco-burgonde et romaine. L'accord des deux dernières, dont les auteurs étaient plus rapprochés des lieux et plus intéressés à ce grand événement, fixe le lieu de la bataille à *Mauriacus*, au cinquième *miliarius* à partir de Troyes; mais les éléments manquent encore pour déterminer le lieu précis; la philologie s'oppose à ce qu'on s'arrête à Méry-sur-Seine, qui est, du reste, trop éloigné de Troyes; la distance fait rejeter Moirey, qu'avait précédemment proposé M. d'Arbois de Jubainville. Quand il traçait ces lignes, l'auteur n'avait pas encore eu connaissance de la belle étude de notre collaborateur M. Anatole de Barthélemy. Il s'y arrête un moment, dans un *post-scriptum* où il loue ce travail, qu'il proclame « le plus savant et le plus complet qui ait été jusqu'à présent écrit en France sur la campagne d'Attila en Gaule en 458, » et discute quelques points de détail.

[1] *Bibl. de l'École des chartes*, 1870, 2e livraison.

Digitized by Google

— M. Gaston Dubois a publié[1] des *Recherches sur la vie de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Mans et de Touraine*, qui avaient été l'objet d'une thèse soutenue par lui à l'École des chartes. C'est une œuvre pleine d'érudition, qui fait non-seulement connaître un personnage digne d'avoir une page dans l'histoire, mais fournit encore, dans la partie que nous avons sous les yeux, de précieuses données sur le rôle d'*Alienor* d'Aquitaine, mère de Richard Cœur-de-Lion, après la mort de son fils, sur la compétition de Jean-sans-Terre et d'Arthur, dont Guillaume des Roches fut d'abord un des plus puissants appuis, et sur le rôle de Philippe-Auguste dans ces événements.

— Les relations commerciales des chrétiens avec les peuples d'Orient, qui ont déjà fourni à M. L. de Mas-Latrie le sujet d'importantes publications, viennent de servir de texte à un intéressant travail[2] où il rétablit l'origine d'un privilége commercial accordé en 1320 à la République de Venise. Ce privilége, qu'on avait attribué à un roi de Tunis, est restitué par M. de Mas-Latrie au roi de Perse Abou-Saïd. Parmi les avantages qu'il fait aux Vénitiens, on peut mentionner la protection promise aux courriers et aux caravanes, la reconnaissance de la juridiction consulaire, le respect des personnes, des biens et du culte : les religieux latins, chargés du service religieux de la nation, pouvaient fonder des couvents où ils voulaient; liberté entière des transactions; exemption du payement des contributions perçues dans l'intérieur de l'Empire. M. de Mas-Latrie donne le texte et la traduction du document; il fournit aussi d'intéressants détails sur le commerce dans ces contrées, et sur la diplomatique orientale : presque tous les actes de priviléges constatent qu'avec l'acte a été remis un *baisa, paysam*, qui facilitait aux envoyés leur mission et leur voyage dans l'Empire.

— Notre collaborateur M. Casati vient de publier[3] trois fragments importants de dépêches qu'il a extraites des nombreux matériaux que lui ont fournis les archives étrangères. L'un montre Maximilien préférant faire un schisme plutôt que de laisser le siége pontifical à un cardinal du parti français ou même neutre. Les deux autres constatent deux faits inconnus jusqu'à présent : les relations de Charles-Quint avec la Perse, et sa préoccupation au sujet des chrétiens d'Orient.

— L'histoire de l'instruction publique en France vient de s'enrichir de trois pièces intéressantes, découvertes par M. Bessot de Lamothe, archiviste du Gard, que M. de Rozière vient de publier[4], en les accompagnant d'un commentaire plein d'érudition. Il s'agit d'une école de droit qui a existé à Alais au XIIIe siècle, et dont l'existence a dû être assez éphémère. Les pièces sont une procuration donnée par le consul pour passer contrat avec un professeur, et

[1] *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1869, 4e et 5e livraisons.
[2] *Ibid.*, 1870, 1re livr. Tirage à part, gr. in-8° de 31 p.
[3] *Ibid.*, 1re livraison.
[4] *Ibid.*, 1re livraison.

Digitized by Google

deux contrats passés avec deux professeurs. On y trouve des renseignements assez curieux, auxquels M. de Rozière a beaucoup ajouté, sur les relations des étudiants avec le professeur, sur ses appointements, sur la manière dont on enseignait le droit, etc.

— M. Paul Viollet vient de faire, sous ce titre : *La Pragmatique sanction de saint Louis, examen critique d'un ouvrage de M. Charles Gérin* [1], ce que nous appellerions volontiers une œuvre de critique querelleuse. L'auteur y trouvera peut-être une certaine satisfaction, mais à coup sûr il ne fournira pas beaucoup de lumière. Il avoue ne pas croire à l'authenticité de la Pragmatique; on était en droit d'attendre de lui l'exposé des motifs qui lui font rejeter ce document, et on est tout étonné, après avoir lu son travail, d'arriver à cette conclusion : Si la Pragmatique n'est pas authentique, elle est du moins vraisemblable, et en tout cas elle eût été un acte heureux. La plus grande partie du mémoire est employée à prouver, à l'encontre de ceux qui combattent la Pragmatique, qu'il y avait, au XIIIe siècle, de graves abus dans les élections ecclésiastiques; que la simonie se pratiquait, que la cour romaine accablait le clergé de levées d'argent : on ne peut donc attaquer la Pragmatique en se fondant sur ce que ces désordres n'existaient pas. M. Viollet voudrait bien nous faire croire que cet acte ne répugne pas au caractère de saint Louis; mais il se contredit lui-même, quand il écrit plus loin qu'on pourrait avancer, « *pourvu que cet argument fût développé avec mesure et précaution*, que l'acte est invraisemblable en lui-même, parce qu'il ne paraît pas probable que saint Louis *ait osé* réformer l'Église par une ordonnance royale, sans l'intervention de la cour de Rome et du clergé. » — Le seul enseignement qu'on puisse tirer de cette critique, c'est que l'attention doit se porter sur un discours des envoyés de saint Louis à Urbain IV, discours sur lequel M. Beugnot a essayé de fonder sa démonstration de l'authenticité de la Pragmatique. Ce document, c'est M. Viollet qui nous l'apprend dans une note de ses *Œuvres chrétiennes des familles royales de France,* où il a été plus explicite que dans son *Examen critique*, — ce document a été publié après Browne, par Llorente, dans ses *Monuments historiques concernant les deux pragmatiques sanctions* (1818). M. Viollet dit ici que, « si l'acte publié par Llorente est authentique, » il offre un argument qui a « plus de valeur à lui tout seul que toutes les autres considérations invoquées en faveur de la Pragmatique. » L'auteur, qui trouve *inouï* qu'on « prétende réfuter un à un tous les arguments de ses adversaires, et qu'on ne dise pas un mot de celui-là, » nous permettra de trouver étrange qu'il n'ait point examiné, dans son étude sur la Pragmatique, l'authenticité de ce discours et les conséquences qu'on en peut tirer.

—Quand donc cesserons-nous d'avoir à parler du Masque de fer? Si nous osions emprunter au vocabulaire de l'atelier une expression

[1] *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1870, 2e livr. Publié à part. Paris, E. Thorin, 1870, gr. in-8° de 32 p.

Digitized by Google

triviale mais énergique, nous dirions que c'est là maintenant une véritable *scie*. L'Académie paraît ne pas être de cet avis, puisqu'elle vient d'accorder une récompense au livre de M. Topin; il est vrai que, sans doute, elle ne jugera pas digne de ses suffrages la belle *Histoire de Marie Stuart* de M. Jules Gauthier :

Des goûts et des couleurs...

Et pourtant M. Jung, — après M. Loiseleur, — nous a prouvé que ce livre est ce que les Anglais appelleraient *a total misrepresentation*. Nous avons déjà signalé le travail de M. Jung à nos lecteurs; les trois nouveaux articles parus depuis [1] ne le conduisent pas encore à son terme. Après des détails intéressants et fort précis sur le personnel de Pignerol, d'Exiles, de Sainte-Marguerite et de la Bastille, l'auteur passe en revue tous les prisonniers qui furent confiés à Saint-Mars: Fouquet (1665), le sieur de Cron (1667), Lauzun (1671), Eustache Danger (1669), les valets de Fouquet et de Lauzun, Loggier (1672), etc. Il s'arrête, en passant, à Mattioli, pour rectifier son nom (Ercole Antonio-Maria *Mattioli*, et non Ercole Antonio *Matthioly*), la date de sa naissance (13 et non 1er décembre 1640), et fournir quelques indications biographiques nouvelles (il cite en particulier un dossier conservé aux archives, qui contient des documents fort importants, et qui paraît avoir échappé aux recherches de M. Topin). M. Yung, d'ailleurs, se réserve de donner plus tard un récit détaillé de la vie de Mattioli. L'énumération de tous les prisonniers remplit les troisième et quatrième articles; ce dernier, qui vient de paraître au moment où nous traçons ces lignes, se termine ainsi : « Cet historique a eu l'énorme avantage de nous débarrasser d'une foule de personnages inutiles, de nous donner une idée exacte de la manière habituelle de procéder, à cette époque, ou l'incarcération des prisonniers d'État, de la formule employée et de la valeur réelle qu'on doit attacher à ces détentions arbitraires. Il a eu, en outre, l'incontestable résultat de prouver que, parmi les prisonniers que nous avons passés en revue, il n'y en a aucun dont la figure mérite assez d'intérêt pour faire comprendre la présence continuelle de Saint-Mars, les précautions infinies du ministre et du geôlier, etc... Dans l'exposé de ces différentes histoires, tout est simple, au contraire, clair, nettement défini, tout se présente sans ambiguïté à l'esprit, du moins nous le croyons. Maintenant, au contraire, nous allons assister sans discontinuité à une série de faits curieux, de mesures identiques, de procédés particuliers qui, sans avoir rien de merveilleux, n'en sont pas moins appelés à démontrer que c'est dans cet ordre d'idées, sur cette piste nouvelle, qu'il faut aller chercher la solution de ce problème étrange que nous ont légué la légende et M. de Voltaire. »

On peut juger par là des procédés et du style de M. le capitaine Jung; dans notre prochaine livraison, nous mettrons nos lecteurs à même de juger de son système.

[1] *Revue contemporaine* des 15 avril, 15 mai et 15 juin.

Digitized by Google

— M. Albert Réville a commencé, dans la *Revue des Deux Mondes*, la publication d'une étude développée sur la *Hollande et le roi Louis Bonaparte* [1]. « On connaît fort mal en France, dit-il, l'histoire de l'avénement au trône et du règne de Louis Bonaparte en Hollande, et cette ignorance s'explique par la nécessité de recourir, pour traiter ce sujet d'une manière impartiale et complète, aux sources hollandaises, que trop peu d'écrivains français sont en état de consulter. C'est dans l'espoir de combler en partie cette lacune que, mettant à profit des circonstances particulières de séjour et de position, nous osons présenter à nos lecteurs les résultats obtenus par une comparaison attentive des documents écrits dans les deux langues. » Les trois points principaux que M. A. Réville a voulu mettre en lumière sont les suivants : les événements et les desseins dont la combinaison mit Louis Bonaparte sur le trône; le conflit qui ne tarda pas à s'élever entre ses devoirs de roi et les intentions de celui qui avait posé la couronne sur sa tête; enfin les étranges péripéties qui précédèrent et amenèrent son abdication. Après un aperçu de l'histoire antérieure du peuple néerlandais et surtout de sa constitution politique, l'auteur nous fait assister à la révolution qui livra la Hollande à la France et aboutit à l'avénement au trône d'un membre de la famille Bonaparte. « En abordant cette étude, nous dit M. Réville, je croyais, sur la foi des histoires françaises de l'Empire, que Napoléon ne songea d'abord qu'à tirer le plus de profit possible de l'alliance plus ou moins volontaire de la Hollande, et que, ses exigences croissant avec son ambition, il en vint à vouloir mettre à la tête de ce pays d'abord un homme dont il se croyait sûr (Schimmelpenninck), puis l'un de ses frères, enfin à s'y mettre lui-même. Il me paraît évident, au contraire, que de très-bonne heure et dès le consulat, il se proposa l'incorporation de la Hollande au territoire français comme un but vers lequel il devait tendre.... Il s'agissait avant tout d'habituer les Hollandais à un régime français sous un gouvernement en apparence national, de fausser lentement le ressort du patriotisme en le courbant d'une manière continue, mais sans violence trop sensible, sous une main derrière laquelle ils devraient toujours reconnaître la sienne, d'introduire successivement les changements les plus antipathiques au caractère du pays. Quand tout cela serait fait à l'ombre du vieux drapeau, le moment viendrait de lui-même où les Hollandais ne verraient que des avantages à remplacer la fiction par la réalité, et, déjà Français de fait, à le devenir de nom. » L'auteur termine son second article au moment (9 novembre 1809) où Louis Bonaparte quitte, un peu malgré lui, la Hollande, pour se rendre à Paris près de Napoléon, dont les exigences devenaient de plus en plus intolérables.

— Nous avons à annoncer à nos lecteurs l'apparition d'une nouvelle revue, trimestrielle comme la nôtre, que M. Henri Gaidoz

[1] Livraisons des 1er et 15 juin.

Digitized by Google

vient de faire paraître, avec le concours d'érudits distingués, parmi lesquels nous retrouvons plusieurs de nos collaborateurs. La première livraison de la *Revue celtique* [1] contient un mémoire de M. Anatole de Barthélemy sur *la divinité gauloise assimilée à Dis pater à l'époque gallo-romaine;* un travail de M. Unger, professeur à l'Université de Gœttingue, sur la *Miniature irlandaise;* un article anglais de M. Hennessy, intitulé : *The ancient Irish Godden of war;* deux études de M. Nigra sur un manuscrit irlandais de Vienne, et sur les gloses irlandaises de Milan; la première partie d'une *Étude phonétique sur le breton de Vannes,* par M. d'Arbois de Jubainville; un conte populaire breton, recueilli et traduit par M. F.-M. Luzel; enfin des *Mélanges,* une *Bibliographie* et une *Chronique.* Nous souhaitons la bienvenue à ce nouvel organe, dont le caractère sérieux et vraiment scientifique est suffisamment attesté par le nom du directeur et de ses savants coopérateurs.

FR. DE FONTAINE.

[1] Paris, Franck, in-8°.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Palestine sous les Empereurs grecs (326-636), thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, par Alphonse Couret. Grenoble, Allier, 1869, in-8° de 275-xxvi p.

Les destinées de la Palestine étaient complétement ignorées pour la période du Bas-Empire. M. Couret comble cette lacune; il met en pleine lumière le magnifique développement de la vie religieuse, monastique et civile qui remplit ce laps de trois siècles et les catastrophes qui l'ont étouffé. Il fait passer devant nous les grandes figures de saint Athanase, Cyrille de Jérusalem, l'impératrice Eudoxie, saint Euthyme, cette autre Eudoxie emmenée captive en Afrique et qui revient mourir à Jérusalem; de saint Sabas qui, à l'âge de quatre-vingts ans, fait le voyage de Constantinople pour demander à Justinien la réduction des impôts; de saint Sophronius, mort de désespoir en voyant les Arabes maîtres de Jérusalem, etc. Nous assistons à la lutte des évêques de Césarée et de Jérusalem, à la fondation des grands monastères. L'auteur analyse les écrits dogmatiques d'Eusèbe de Césarée, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Nil, de saint Lésychius et de Procope de Gaza; les précieuses biographies du moine Cyrille de Scythopolis, les poésies grecques de saint Sophronius et cette étrange règle de liturgie monastique demeurée célèbre en Orient sous le nom de Typique de saint Sabas.

Il étend ensuite ses études sur le mouvement de la vie sociale et politique; il peint les mœurs du peuple et des grands, le Samaritain, le Juif persécutés, l'artisan, le colon; les théâtres, les bains; le commerce : importations et exportations; conditions des villes, priviléges du *Jus italicum*; littérature grecque en Asie; voyageurs illustres, invasions des Perses et des Arabes, entrée d'Omar dans Jérusalem; impôts oppressifs, tyrannie musulmane, l'auteur n'a rien omis : tout est décrit avec clarté, dans un style élégant, facile, souvent ému. Enfin le dernier paragraphe montre l'intervention de Charlemagne en Palestine.

L'ouvrage se termine par une liste de tous les textes grecs et latins qui peuvent déterminer la situation topographique des principaux monastères de Palestine.

Cette thèse est un vrai travail de bénédictin : tous les textes des auteurs du Bas-Empire, païens, chrétiens, profanes, ecclésiastiques, sont passés au creuset et fournissent les sources les plus précieuses, les plus abondantes à ceux qui voudraient dé-

Digitized by Google

sormais s'occuper de l'histoire de la Palestine sous la domination byzantine.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

—

Le Juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens, par le chevalier GOUGENOT DES MOUSSEAUX, auteur du livre *Dieu et les dieux*, etc., etc. Paris, Henri Plon, 1869, in-8° de XXXIX et 568 pages.

Quoique ce livre ne soit pas précisément un ouvrage historique, l'auteur y a cependant réuni une série de documents sur l'histoire des Juifs dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes, qui ne sont pas sans jeter une certaine lumière sur cette nation. Mais le but de l'auteur n'était pas d'écrire une histoire. Il a été frappé d'un fait qu'il a voulu expliquer, et il a recherché les conséquences qu'il aura dans l'avenir. Ce fait palpable, évident, c'est la grande influence, la puissance des Juifs d'aujourd'hui : puissance matérielle en ce sens qu'une grande partie de la fortune publique est entre leurs mains, puissance morale en ce sens qu'ils sont maîtres de la presse politique et littéraire sur presque tout le continent. En analysant cet état de choses, M. le chevalier Gougenot des Mousseaux a été amené à chercher dans le passé du peuple juif des antécédents de nature à éclairer le présent.

Ce livre est fort intéressant à lire et à méditer. Il est à craindre cependant que par sa forme un peu étrange et par certaines exagérations, il ne soit exposé à être dédaigné par de nombreux lecteurs, qui n'aiment pas à approfondir les questions par eux-mêmes, et rejettent volontiers une œuvre consciencieuse à cause de quelques taches qui s'y trouvent. Nous regrettons vivement que l'auteur n'ait pas limité sa tâche à ce qui fait le sujet proprement dit de son livre. Il n'aurait eu qu'à recueillir autour de lui, et à constater les faits dans leur simplicité; ces faits auraient parlé d'eux-mêmes. Sans partager entièrement les craintes de M. le chevalier G. des Mousseaux sur l'envahissement de l'empire du monde par les Juifs, nous convenons que la question soulevée par lui est des plus graves. Il a rendu un grand service en appelant l'attention publique sur ce point. En somme, il s'agit moins des visées des Juifs, de la possibilité plus ou moins grande de voir un jour entre leurs mains le pouvoir matériel (car sur ce point la réaction se fera nécessairement, comme elle s'est faite si souvent dans les siècles passés); ce qui est digne des préoccupations de tout homme de bonne foi, c'est le danger que courent les idées chrétiennes et la civilisation chrétienne tout entière. C'est ce qu'a fort bien exposé M. des Mousseaux, dont l'accent convaincu est de nature à triompher des plus récalcitrants. T. P.

—

Archéologie chrétienne primitive. Les nouvelles études sur les catacombes romaines. — *Histoire.* — *Peintures.* — *Symboles.* Par le comte DESBASSAYNS DE RICHEMONT, précédées d'une lettre par M. le chevalier DE ROSSI. Paris, Poussielgue, 1870, in-8 de XXVII-507 p.

Le volume que nous annonçons n'est point une nouveauté pour nos lecteurs, car il est formé en majeure partie des deux magistrales études que notre savant collaborateur a données à la *Revue*, sous le titre du *Cimetière de Calliste*, et de *l'Art chrétien pendant les trois premiers siècles*. Mais chacun aimera à relire ces pages si pleines, si érudites, si lucides qui, comme le remarque M. de Rossi dans la lettre précédant ce volume, font plus que de présenter au public sous une forme

Digitized by Google

plus nette et plus saisissante les immenses travaux de l'illustre archéologue romain, que de « coordonner, aussi bien au point de vue du développement logique et artistique, les données les plus importantes, disséminées non-seulement dans les deux volumes de la *Roma Sotterranea*, mais aussi dans les sept années du *Bullettino di archeologia cristiana*, et dans des dissertations isolées, » — qui « formulent des principes d'interprétation, » « remontent à des origines de la science symbolique où les recherches et les méditations de l'auteur lui ont servi de guide. »— « Je ne prétends point, écrit M. de Rossi à l'auteur, que chaque phrase de votre livre soit le résumé d'une partie de mon texte, que chaque idée que vous émettez ne soit qu'une reproduction de la mienne; vous avez votre part d'originalité et de responsabilité, et je vous en félicite. » Au moyen de l'ouvrage de M. de Richemont, chacun « pourra, sans effort, se faire une idée exacte et claire des nouvelles lumières qui ont été acquises sur les origines du christianisme, sur les rapports de l'Église avec la société païenne, sur les croyances des premiers fidèles, et sur les premières phases de la symbolique et de l'art chrétien. » Nous avons pensé que nous ne pouvions mieux présenter ces *Nouvelles études sur les Catacombes*, qu'en plaçant sous les yeux du lecteur ce bel hommage rendu par M. de Rossi à son savant émule. Il nous reste à dire brièvement ce que l'auteur a ajouté à son travail.

La première partie est intitulée : *Les premiers monuments chrétiens sur les Catacombes* (p. 1-68). Avant d'arriver au cimetière de Calliste, M. de Richemont a voulu « jeter un coup d'œil général depuis leur origine jusqu'à leur abandon au IXe siècle, et depuis leur réapparition au XVIIe jusqu'à nos jours. » Après cet aperçu rapide, viennent quelques pages sur le plan de la *Roma Sotterranea* et sur la méthode de M. de Rossi, et l'auteur conclut par l'expression de ce vœu : « Je ne puis mieux terminer ce travail qu'en exprimant avec M. de Rossi le désir de voir naître bientôt un immense tableau, un *Orbis christianus* comprenant les monuments des six ou sept premiers siècles. » Nous passons sur *le Cimetière de Calliste* (p. 69-267), et sur la première partie de l'*Art chrétien pendant les trois premiers siècles* (p. 269-442), intitulée ici *les Sujets*. Ce travail est suivi de deux morceaux qui ont pour titre : *Les Sources* et *les Formes* (p. 442-495), où l'auteur recherche à quel flambeau l'art chrétien s'est allumé, à quelle école il a puisé les moyens d'exprimer sa pensée et de traduire son inspiration, et quelle est la part d'originalité qui lui appartient dans ses œuvres. Sa conclusion est « qu'on ne saurait chercher ni dans l'expression ni dans l'ascétisme la marque distinctive de nos peintures primitives.....; avant le IVe siècle, le caractère spécial des images, d'accord avec leur âge et avec la nature de leurs auteurs, c'est la profondeur du fond sous la candide simplicité de la forme. »

G. DE B.

Notices sur Rome, les noms romains et les dignités *mentionnés dans les légendes des monnaies impériales romaines*, par l'abbé J. MARCHAND, membre de la Société française de numismatique et d'archéologie. Paris, Rollin et Feuardent, 1869, in-8° de 669 p.

A notre époque, on rencontre bon nombre de jeunes gens qui, bien que n'ayant pas un goût prononcé pour l'étude des institutions de l'antiquité, se prennent cependant d'une certaine passion pour la numismatique. C'est à ces personnes que M. l'abbé Mar-

Digitized by Google

chand semble avoir songé en écrivant son gros volume, où, à la suite d'une étude sur la capitale de l'empire (p. 4-82) et sur les noms romains (p. 82-179), il étudie les différentes dignités mentionnées dans les légendes des monnaies romaines. Nous pensons que cet ouvrage, où l'auteur a eu l'attention de reproduire en notes les passages des auteurs grecs et latins dont il s'est servi, leur sera d'une grande utilité; mais n'est-il pas à craindre que par son étendue et son appareil de citations, il n'effraye quelques-uns de ceux auxquels il est destiné?

Voici la liste des chapitres du livre de M. l'abbé Marchand : *Roma; Nomina; Cæsar; Augustus; Princeps juventutis; Dominus noster; Pontifex maximus; Pontifex; Flamen; Salius; Augur; Imperator; Tribunitia potestate; Censor; Pater patriæ; Consul; Proconsul; Prætor; Proprætor; Quæstor; Proquæstor; Dictator; Ædilis; III vir A. A. A. F. F.; III vir R. P. C.; Præfectus classi et oræ maritimæ; Virtus.* Dans tous ces chapitres, l'auteur paraît avoir réuni tout ce qui a été dit par les anciens auteurs sur les sujets qu'il traite. On ne pourrait lui reprocher que d'avoir été trop prolixe. Ainsi, pour ne parler que du chapitre consacré aux noms, était-il besoin de débuter par cinq pages de remarques sur les noms hébreux? On pouvait se passer parfaitement de rapporter, dans l'examen des cinquante et une dénominations latines que l'auteur considère comme des prénoms, ces étymologies de Valère Maxime : Aulus, dérivé du verbe *Alo*; Caius de *Gaudium*, à cause de la joie des parents à la naissance de leurs enfants; Marcus, prénom donné à des enfants nés dans le mois de mars (*Martius*), *Tullus* de *tollendus*, ou bien l'opinion de Festus, suivant laquelle le prénom Titus serait dérivé de *titulus* ou plutôt de *tutulus*. Si l'on veut prendre la peine de se rappeler que, parmi les six souverains qui succédèrent à Romulus, on compte des Sabins et des Etrusques, on ne peut s'empêcher de croire qu'une bonne partie de l'onomastique latine pouvait être empruntée aux populations dont Numa et les Tarquins étaient issus. L'abbé Marchand, du reste, constate l'origine sabine de certains noms tels qu'Ancus, Appius, Arvus, Mamercus, Numa, et il nous dit même, d'après Suétone et Aulu-Gelle, le sens du prénom *Nero* dans le langage des Sabins.

L'auteur a l'intention, dans le cas où son œuvre recevrait un accueil qui prouverait son utilité, de publier un travail identique sur des magistratures grecques et latines moins connues, mais cependant importantes. Nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie, en lui recommandant toutefois d'être plus succinct dans des travaux destinés à des débutants.

AUGUSTE LONGNON.

Histoire des Conciles, *d'après les documents originaux*, par Mgr Charles-Joseph HÉFÉLÉ, évêque de Rottenbourg, traduite de l'allemand par M. l'abbé DELARC. Tomes III et IV. Paris, Adrien Le Clere, 1870, 2 vol. in-8° de 664 et VI-634 p.

M. l'abbé Delarc continue avec activité la traduction du savant ouvrage de Mgr Héfélé. Le tome troisième comprend l'histoire du quatrième concile œcuménique tenu à Chalcédoine en 541, la discussion sur les *trois Chapitres*, l'histoire du cinquième concile œcuménique tenu à Constantinople en 553, sans parler de l'histoire des synodes secondaires de la fin du Ve siècle, du VIe et du VIIe jusqu'en l'année 680. Le tome quatrième comprend l'histoire du monothélisme et du sixième concile œcuménique, l'histoire de l'hérésie des

Digitized by Google

Iconoclastes et du septième concile œcuménique, ainsi que l'histoire des synodes tenus jusqu'en 788. Nous avons déjà indiqué ici l'importance de cet ouvrage. Nous voudrions le voir dans toutes les bibliothèques de colléges, de séminaires et dans ces bibliothèques cantonales à l'usage des conférences ecclésiastiques lorsqu'on songera sérieusement en fonder. Aucun livre n'est mieux fait pour apprendre à ceux qui veulent étudier l'antiquité ecclésiastique, la nécessité de remonter aux documents originaux et de n'être pas étranger aux travaux critiques, anciens et contemporains, élaborés sur tel ou tel sujet. J'ai dit cependant que cet ouvrage était un peu lourd dans sa forme : je le répète ici; la lecture en est fatigante : il n'y a pas assez de mouvement, et parfois on désirerait encore plus de clarté. Au milieu de cette analyse parfaite de textes et d'opinions, on est exposé à perdre de vue l'ensemble, et le lecteur a besoin d'un certain travail pour résumer la doctrine du savant auteur sur les points discutés. Ne pourrait-on pas remédier à ce défaut en donnant, ou un sommaire en tête de chacun des paragraphes, ou une table des matières détaillée, qui présenteraient comme les positions des thèses établies par l'auteur? M. l'abbé Delarc qui, en raison du bruit récemment fait autour de la question d'Honorius, a ajouté en appendice le texte des documents concernant ce Pape, ne pourrait-il pas ajouter au texte d'Héfélé ces résumés dont l'utilité me paraît incontestable? Nous osons le demander, et nous attendons avec confiance la réponse du zélé traducteur.

On connaît la manière dont procède Mgr Héfélé. Il analyse tous les textes ou les cite intégralement : canons de conciles, lettres de papes, arguments de docteurs; il expose et discute méthodiquement les opinions émises sur chacun de ces textes, de sorte que rien n'est oublié pour la critique. Quant à son opinion, elle se produit toujours avec discrétion et modération; toujours on reconnaît un esprit droit qui cherche en tout la vérité, rien que la vérité. Mgr Héfélé n'est pas un apologiste dans le sens ordinaire du mot, et plusieurs lui reprocheraient de ne l'être pas assez : il est toujours indépendant et par-dessus tout sincère et loyal dans l'exposition complète de l'opinion qu'il se croit obligé de combattre.

S'agit-il du pape Vigile? après avoir montré la persécution à laquelle il fut en butte, la pression exercée contre lui, il admettra que ses lettres à l'empereur Justinien et à l'impératrice sont probablement authentiques, mais qu'elles ont été interpolées; il reconnaîtra que le Pape a émis sur un point, secondaire il est vrai, une opinion différente de celle soutenue par lui antérieurement; mais il montrera également que la doctrine du Pape libre fut la même que celle du cinquième concile œcuménique, et que la doctrine de ce concile ne contredisait pas la sentence du concile de Chalcédoine. En parlant de la condamnation d'Origène par le cinquième concile œcuménique, Mgr Héfélé démontrera que le concile a en effet anathématisé le grand Docteur, mais qu'il ne l'a pas condamné dans une session particulière : il l'a condamné *transeundo*, en citant son nom parmi ceux des autres hérétiques, car les quinze anathèmes contre Origène attribués au cinquième concile œcuménique, sont l'œuvre d'un concile antérieur, tenu à Constantinople en 543. Au sujet du fameux décret *de libris prohibendis*, Mgr Héfélé prouve l'authenticité du décret de Gélase, niée par plusieurs auteurs : il reconnaît comme le véritable texte du décret

Digitized by Google

de Gélase et du synode romain de 496, celui dont la formule est la plus courte, car des additions y furent introduites plus tard par le pape Hormisdas. Quant à la question d'Honorius, devenue malheureusement depuis six mois l'objet de si vives polémiques, Mgr Héfélé, sans examiner les rapports que cette question peut avoir avec celle de l'infaillibilité du Souverain Pontife, étrangère à son sujet, reconnaît qu'Honorius fut entraîné par un sentiment de bienveillance à écrire une première lettre où, dans sa préoccupation de conserver la paix, il ne sut pas tirer les conséquences de ses raisonnements et rejeta la véritable expression orthodoxe pour adopter deux termes hétérodoxes. Dans une seconde lettre, le Pape mit sur la même ligne les expressions orthodoxes et hétérodoxes, pour rejeter les unes comme les autres. On doit donc dire avec Mgr Héfélé que le fond de l'opinion d'Honorius, la base de son argumentation fut orthodoxe, et que sa faute consista en une maladroite exposition du dogme et en un manque de logique. Pour l'absoudre complétement, il faudrait douter de l'authenticité des actes du sixième concile et des autres documents qui y ont rapport, comme l'ont proposé Pighi et Baronius ; mais cela n'est vraiment plus soutenable, bien que le système de Baronius ait été repris, en le modifiant, par Damberger; ou bien il faudrait accuser le concile d'avoir commis une erreur *de fait*, comme l'ont dit Turrecremata, Bellarmin, Assemani, ce qui serait plus admissible, mais ce qui est peu probable. Aussi vaut-il mieux reconnaître les faits, et dire que le sixième concile a réellement et avec raison anathématisé les lettres d'Honorius. Mais le pape Léon II, qui confirma es décrets du Concile, a nettement marqué la différence qui existe entre la condamnation d'Honorius et celle des autres hérétiques, Cyrus, Sergius, Pyrrhus, etc. Le Concile « frappe d'anathème Théodore de Pharan, Sergius, etc., et, avec eux, Honorius, autrefois pape de Rome, qui les a suivis. » Léon II, en confirmant le Concile, sépare plus nettement encore en deux groupes les personnes condamnées : il anathématise Théodore de Pharan, etc..., et aussi Honorius, *qui hanc apostolicam Sedem non apostolicæ traditionis doctrina lustravit, sed profana proditione immaculatam fidem subvertere conatus est* (ou comme dit le texte grec qui est moins fort παρεχώρησε, c'est-à-dire *suberti permisit*) *et omnes qui in suo errore defuncti sunt*. Dans une autre lettre aux évêques d'Espagne, le même pape Léon II écrit au sujet d'Honorius : *Flammam hæretici dogmatis non, ut docuit apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit, sed negligendo confovit* ; et, dans sa lettre au roi Ervig, il rappelle que le Concile condamna Sergius, etc., et *Honorius qui immaculatam apostolicæ traditionis regulam, quam a prædecessoribus suis accepit, maculari consensit*. Ainsi la faute d'Honorius — car il y eut réellement faute — est une négligence (*negligendo confovit*), une malencontreuse adhésion (*maculari consensit*), une sorte de trahison et d'abandon coupable de ses devoirs en ne proclamant pas la doctrine de l'Église (*profana traditione immaculatam fidem subvertere conatus est... flammam incipientem non extinxit*). Il n'y a pas là d'hérésie, il y a faiblesse devant l'hérésie. Voilà ce que montre l'histoire. Au surplus, lorsque les passions aujourd'hui excitées seront apaisées, cette question de la condamnation du pape Honorius sera traitée dans cette *Revue* par un de nos collaborateurs avec toute l'étendue qu'elle comporte ; mais il me

Digitized by Google

semble qu'on ne peut y apporter plus de science, plus de bonne foi, plus de droiture que ne l'a fait Mgr Héfélé. La solution de la science n'a rien qui embarrasse les catholiques.

Cette étude approfondie des sources, cette discussion de toutes les opinions émises par les historiens, cette droiture de pensée, se remarquent également partout, et dans le récit de l'hérésie des Iconoclastes, condamnée par le septième concile œcuménique, et dans le récit des synodes tenus en Germanie et en France à l'époque de saint Boniface. — Le travail de Mgr Héfélé est, avant tout, une étude d'histoire, mais par cela même que tous les faits sont élucidés, il rend un grand service, car toutes les accusations, tous les réquisitoires formulés chaque jour s'appuient principalement sur l'histoire. Introduire la vérité dans l'histoire est donc un grand pas pour amener le triomphe complet de la vérité. L'ouvrage si savant de Mgr Héfélé peut mieux qu'un autre contribuer à cet heureux résultat.

H. DE L'É.

Journal du Concile de Trente, rédigé par un secrétaire vénitien, publié par Armand BASCHET. Paris, H. Plon, 1870, petit in-8° de 275 p.

M. Armand Baschet vient de publier un *Journal du Concile de Trente* rédigé par Antoine Milledonne, secrétaire, pendant vingt mois (avril 1562-décembre 1563), des ambassadeurs de la République de Venise auprès du Concile. Il existe dans les archives de Venise quatre sources d'informations diplomatiques : les registres secrets du Sénat, les recueils des dépêches des ambassadeurs, les registres des audiences données aux ambassadeurs étrangers, les recueils des Relations ou Rapports. Malheureusement M. Armand Baschet, qui les a consultés, y a reconnu bien des lacunes et il nous assure qu'il y a peu de profit à en attendre pour l'histoire du Concile. Constater cette pénurie, c'est donner plus de prix au journal d'un simple secrétaire. Ce secrétaire a écrit un récit très-abrégé des événements du concile en les reprenant depuis l'époque de l'ouverture, récit qui devient plus détaillé à partir du moment de son arrivée à Trente; il reste cependant toujours un peu froid. On y retrouve, sinon des faits nouveaux, du moins un indicateur précieux, jour par jour, de ce qui se passait au concile et le reflet des sentiments divers qui agitaient l'assemblée : les demandes souvent exorbitantes des ambassadeurs catholiques, par exemple au sujet du mariage des prêtres, les réclamations de prélats ardents pour faire décréter les questions les plus difficiles, la sagesse du Pape exprimant aux légats son désir d'agir avec une extrême prudence pour éviter un schisme. Après le *Journal*, M. Baschet a mis en appendice des documents importants. Si la lettre d'Amyot et les instructions à Lansac sont partout, on rencontre : un sommaire de 237 dépêches des ambassadeurs vénitiens au concile (du 18 avril 1562 au 5 décembre 1563), d'après un registre conservé aux archives de Venise ; — la date des dépêches concernant le concile, adressées par la République à ses ambassadeurs, soit à Rome, soit à Trente, pendant les années de 1560 à 1564, qui existent dans les registres secrets du Sénat. La publication des passages de ces dépêches, copiés dans un manuscrit de Saint-Marc, eût été, ce me semble, intéressante. M. Baschet a, dans un long séjour à Venise, rempli ses portefeuilles de documents. Nous devons souhaiter qu'il s'empresse de nous les livrer : ce sera un grand service rendu à l'histoire.

H. DE L'E.

Digitized by Google

Le procès de Galilée d'après les documents contemporains, par Ph. Gilbert, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Louvain. Louvain, 1869, gr. in-8° de 125 p.

Ce travail, publié d'abord dans la *Revue catholique* de Louvain, est digne de tous éloges ; il est savant, plein de faits que l'on ne rencontre nulle part réunis avec cette abondance. Dorénavant, si l'on veut revenir sur la question de Galilée, il sera nécessaire d'étudier le livre de M. Gilbert; au surplus je ne sais ce qu'il pourrait y avoir de nouveau à dire : tous les points sont maintenant élucidés, et M. Gilbert les traite avec une sûreté d'érudition remarquable. Après un récit des faits, il pose d'abord en principe que les décisions de 1616 et de 1633 contre Galilée ne peuvent avoir aucun caractère d'infaillibilité : aucune des conditions voulues en pareil cas ne s'y rencontre. Aussi, pas un contemporain ne s'y est trompé; la condamnation était connue, et cependant personne ne crut la doctrine de Copernic taxée d'hérésie, parce que le chef de l'Église n'avait point parlé d'une manière explicite. L'autorité de l'Église n'est donc pas engagée par ces jugements, son honneur ne l'est pas davantage par la procédure suivie, qui fut douce et clémente. Comment donc, se demande M. Gilbert, une doctrine scientifique, dont l'enseignement avait été libre jusqu'au temps de Galilée, a-t-elle pu soulever tout à coup un tel trouble dans l'Église et devenir l'occasion de persécutions contre ce grand homme ? L'auteur répond en montrant la lutte engagée par Galilée contre l'influence déplorable exercée par l'école d'Aristote sur l'étude de la nature. « La persécution contre Galilée, sa condamnation à Rome furent le triomphe des péripatéticiens, comme un demi-siècle plus tard le triomphe de la méthode scientifique fut la ruine de leur influence. » Si à présent on s'étonne de voir les congrégations romaines entraînées dans la lutte, il faut se rappeler l'abus invétéré de faire intervenir à tout propos, chez les catholiques aussi bien que chez les protestants, l'autorité de l'Écriture dans les discussions purement naturelles ; c'est ainsi qu'une question purement scientifique prit tout à coup les allures d'une controverse religieuse.

Tout en ayant raison au fond, Galilée fut imprudent, maladroit ; ses ennemis exploitèrent sa maladresse et amenèrent sa condamnation. M. Gilbert élucide toutes les questions, et montre très-bien que le système de Copernic ne pouvait être, du temps de Galilée, qu'une probabilité, qu'il était donc naturel de voir l'autorité religieuse se refuser à l'introduire, comme une vérité physique démontrée dans l'exégèse biblique. L'autorité aurait pu être plus ferme; assurément, il est regrettable, M. Gilbert le dit, que les congrégations n'aient pas maintenu, avec les droits de la religion, la liberté nécessaire au développement de la science, en interdisant aux uns leurs tentatives d'exégèse biblique fondée sur une théorie astronomique discutée, aux autres leurs attaques dirigées au nom de l'Écriture contre un système au fond très-inoffensif; mais, répétons-le, il eût fallu alors n'avoir aucune des passions de ce temps, et un tribunal n'échappe jamais entièrement au courant de l'opinion. Le travail de M. Gilbert est le plus satisfaisant que j'aie lu sur cette question : on y trouve, avec une science toujours sûre, une grande rectitude de jugement.

H. de l'E.

Digitized by Google

Vie du vénérable serviteur de Dieu dom Barthélemy des Martyrs, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, archevêque de Brague en Portugal, écrite par cinq auteurs, dont le premier est le P. Louis DE GRENADE; nouvelle édition revue, mise en ordre et augmentée par M. l'abbé BERNARD. Paris, Douniol et Poussielgue, 1870, in-8° de XXIV-543 p., photogr. (*Bibliothèque dominicaine.*)

Né en 1514, Barthélemy des Martyrs fut nommé à l'archevêché de Braga en 1558, et mourut le 16 juillet 1590, avec la réputation d'un des plus fermes défenseurs de la discipline ecclésiastique. De son vivant, le P. Louis de Grenade composa un abrégé de ses vertus; le P. Louis de Casegas composa plus tard son histoire, qui fut achevée par le P. de Souza et publiée en 1619; cette édition a été suivie de celles de 1742, 1763 et 1785. La vie du saint prélat se trouve dans l'*Histoire des archevêques de Braga*, par Rodrigue de Cunha, archevêque de Braga et ensuite de Lisbonne. Vint ensuite Louis de Muñoz, dont la vie parut en espagnol en 1645. La vie française, reproduite par M. Bernard, « a été écrite à l'aide de ces sources originales, » par les religieux du noviciat des Frères Prêcheurs, au faubourg Saint-Germain; bien que le nouvel éditeur n'en donne pas la date, c'est sans doute celle qui parut à Paris en 1663 (in-8°) et 1664 (in-4°). Depuis, Franc. Alvares Vitoria a composé une nouvelle vie de Barthélemy des Martyrs, imprimée à Lisbonne en 1748-9 (2 vol. in-4°); de nos jours, l'ouvrage de Muñoz a été traduit en allemand (Ratisbonne, 1856), et de cette langue en italien (Trente, 1857). Nous n'avons pas à insister sur la valeur de la vie qui fait l'objet de ce compte rendu; elle est partagée en cinq livres, qui nous montrent successivement dom Barthélemy religieux, archevêque, au concile de Trente, de retour à Brague et dans la retraite. L'éditeur a scrupuleusement respecté le texte original; mais il a fondu dans la trame générale du récit le quatrième livre sur les vertus de dom Barthélemy, placé par les précédents éditeurs à la fin de l'ouvrage; il a en outre retranché quelques pages relatives à l'histoire du Portugal et supprimé quelques répétitions ou hors-d'œuvre. Par compensation, il a ajouté l'*Itinéraire* ou journal de voyage du saint archevêque, et le recueil de *Postulata* qu'il présenta au concile de Trente; il les a trouvés dans l'édition des œuvres complètes du saint, donnée par Malachie d'Inguimbert, évêque de Carpentras (Rome, 1735, 2 vol. in-fol.). Mentionnons en tête du volume une belle photographie d'un portrait du saint.

U. C.

Mémoire sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan, par M. Ch. JOURDAIN. Paris, Imprimerie impériale, 1870, in-4° de 33 p. (Extrait du tome XXVI des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*)

Amaury de Chartres est un panthéiste né à Bène, au diocèse de Chartres. Il professa la théologie à Paris au commencement du XIIIe siècle : ses doctrines furent condamnées par le pape Innocent III et par le quatrième concile général de Latran; le concile de Paris de l'année 1210 ordonna que son cadavre fût exhumé et jeté au feu. Le système d'Amaury n'avait rien d'original : Amaury s'était borné à se servir dans son enseignement d'un ouvrage panthéiste composé par Scot Erigène, au IXe siècle, sous le titre de Περὶ φύσεως μερισμοῦ; il avait reproduit les idées contenues dans cet ouvrage, il en avait copié servilement les expressions. David de Dinan, condamné par le concile de Paris de 1210, en même temps qu'A-

Digitized by Google

maury, ne se rapprochait guère de lui que par une égale hostilité aux principes fondamentaux du christianisme; il était matérialiste. Il avait emprunté la base de sa doctrine à un commentateur d'Aristote, à Alexandre d'Aphrodisiade. Alexandre avait donné du *Traité de l'âme* d'Aristote une interprétation matérialiste. Cette interprétation était parvenue à la connaissance des chrétiens d'Occident par deux voies. Une traduction latine du texte grec avait été apportée de Constantinople au commencement du XIIIe siècle; Guillaume le Breton parle des ouvrages de philosophie péripatéticienne, arrivés à cette époque de Constantinople à Paris; mais, dès une date fort ancienne, il circulait aussi une version faite sur l'arabe d'un des commentaires d'Alexandre d'Aphrodisiade sur le *Traité de l'âme*. Telles sont les conclusions du mémoire de M. Jourdain. Elles sont motivées avec autant de science que d'élégance et de clarté.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Les hérétiques d'Italie, *discours historiques* de César CANTU, traduits de l'italien, par Anicet DIGARD et Edmond MARTIN. Paris, Putois-Cretté, 1869-70, tomes III et IV, 2 vol. in-8° de 666 et 528 p.

Les tomes III et IV des *Discours historiques* de M. Cantù, traduits par MM. Anicet Digard et Edmond Martin, ont été récemment publiés. Le tome III porte, comme sous-titre : *Les suites du concile de Trente*; le tome IV, l'*Hérésie scientifique*. On ne voit pas ce qui peut justifier cette division, car le tome III contient, avec des études sur les hérétiques de Toscane, de Naples, de Lombardie, les biographies des philosophes Bruno, Campanella, Vannini, et le tome IV contient une suite des études sur les hérétiques en Vénétie, en Piémont, etc. A vrai dire, ces discours n'ont pas un plan très-coordonné, ils forment moins un ouvrage ayant ses prémisses, son exposition, ses divisions, ses conclusions, qu'un vaste recueil de renseignements sur le mouvement intellectuel en Italie au XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Ces renseignements sont présentés un peu pêle-mêle, mais beaucoup sont nouveaux et tous sont intéressants. En effleurant seulement les faits généraux de l'histoire, M. Cantù s'attache à mettre en relief certaines particularités, certaines personnalités, et la lumière dont il sait si bien les éclairer rejaillit sur l'histoire générale. Aussi, après avoir lu cette masse de renseignements un peu confus, mais curieux, on est parfaitement au courant des idées et des mœurs du XVIe siècle. Pour plusieurs personnes, les récits de M. Cantù seront une véritable révélation. On se représente trop les Italiens comme un peuple qui fut toujours docilement soumis à la papauté, et l'Italie comme une terre qui demeura fermée au protestantime. M. Cantù montre la force des idées anti-catholiques et indique les efforts tentés pour inoculer dans les veines de la nation les idées nouvelles. Leur inoculation n'y a pas produit cette fièvre ardente qui agita la France et l'Allemagne, mais l'humeur a pénétré comme un poison lent dans le corps pour l'engourdir et le paralyser. Sur tous les points du territoire, les novateurs sont ardents. En Toscane, c'est un ancien secrétaire du pape Clément VII, Mgr Carnesecchi, ce sont les prêtres Domenichi et Doni; à Sienne, c'est le Romain Donio Paleario sur lequel Mme Young a écrit deux volumes en 1860; à Lucques, c'est Burlamacchi, qui voulait enlever au pape son domaine temporel; à Naples, c'est un noble, Carracciolo, et un moine, Romano. Au pied des Alpes

Digitized by Google

comme au fond de la Calabre, on rencontre des Vaudois, et partout il y a des disciples zélés pour la propagation des idées luthériennes, calvinistes ou rationalistes. Pour résister à toutes ces tentatives, l'Inquisition et les gouvernements prennent leurs mesures; il y a des condamnations : des personnes sont décapitées, d'autres brûlées, d'autres exilées; et à Genève, en Suisse, en Pologne, en Allemagne, on rencontre une émigration italienne dont M. Cantù nous raconte l'histoire. Catholique et libéral, M. Cantù apporte dans ses jugements une grande liberté d'esprit; il sait toujours dégager l'institution elle-même de toute solidarité avec les moyens malheureux qu'on a pu employer pour la défendre. Les grandes figures de l'histoire apparaissent sur le second plan, mais avec un profil très-net : c'est Pie V, en qui se personnifie la transformation de la papauté; c'est Sixte V, c'est Paul V, c'est Catherine de Médicis, dont la politique fut « éminemment française. » C'est Henri IV qui « calcula (est-ce bien vrai?) que le royaume de France pouvait bien s'acheter au prix d'une messe. » Toutes ces biographies, tous ces détails sont tirés de lettres et autres documents recueillis dans les archives et bibliothèques de Florence, de Milan, de Venise, etc., et publiés par fragments ou en entier; il y a de nombreuses citations et des indications bibliographiques toujours précieuses.

Je le répète, on apprendra beaucoup en lisant les discours de M. Cantù ; seulement on aura peut-être besoin de se recueillir pour bien classer tous ces renseignements. Un cinquième et dernier volume — car l'édition française renferme plus de matières que l'édition italienne — est attendu. Il faut espérer que le savant historien nous donnera un résumé de son travail, en redressera les grandes lignes, un peu brisées et confuses, et fera ressortir les conclusions que l'on peut tirer de ses immenses et savantes recherches. H. DE L'E.

Le royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Carlovingiens, par Emile MABILLE, de la Société des antiquaires de France. Toulouse, Ed. Privat, 1870, in-4° de 59 p. à deux colonnes.

Cette dissertation, extraite du tome II de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, donne une bien avantageuse idée de ce que sera la collaboration de M. Mabille. En voyant avec quelle sûreté cet érudit décrit l'organisation politique de l'Aquitaine sous les Carlovingiens, dresse la généalogie des principales familles de cette province de la fin du VIIIe siècle à la fin du IXe, et énumère par ordre chronologique les comtes et marquis, gouverneurs des villes importantes de ladite province pendant cette période, on reconnaît qu'il était impossible, pour la révision de la partie de l'œuvre de Dom Vaissète, relative à la géographie et à l'histoire du moyen âge, de s'adresser à un travailleur plus compétent. Aidé des textes qui manquèrent à l'illustre Bénédictin, aidé surtout de cette critique qui lui manqua plus encore (on est toujours de son temps, quelque grand que l'on soit, et, de nos jours, Dom Vaissète n'aurait pas cru à la charte d'Alaon), M. Mabille a débrouillé, en ces pages si pleines et parfois si neuves, plusieurs questions fort difficiles et fort compliquées. Ce n'est pas seulement le livre de Dom Vaissète qu'il rectifie, c'est aussi le *Marca Hispanica*, l'*Art de vérifier les dates*, le *Recueil* de Dom Bouquet, celui de M. Pertz, etc. Homme du midi, je demande la permission de féliciter ici tout particu-

Digitized by Google

lièrement le savant paléographe du succès avec lequel il a consacré ses recherches à l'époque la plus obscure de l'histoire du Languedoc.

T. DE L.

—

Etude sur les chroniques de Froissart. Guerre de Guienne, 1345-1346. *Lettres adressées à M. Léon Lacabane, Directeur de l'Ecole impériale des Chartes*, par M. BERTRANDY, inspecteur général des Archives. Bordeaux, 1870, gr. in-8° de 404 p.

L'*Etude* de M. Bertrandy est une des meilleures de celles qui, de nos jours, ont été consacrées au XIVe siècle. Cet érudit, marchant dignement sur les traces d'un homme que tous saluent comme un des maîtres de la critique historique, M. Lacabane, son oncle, a montré dans quatre lettres publiées d'abord par la *Revue d'Aquitaine*, combien Froissart est inexact quand il raconte la campagne du comte de Derby en Guienne et combien on a eu tort de le prendre pour guide, soit sur certains points, comme dom Vaissète (p. 45) et comme M. Henri Martin (pp. 45, 312, 331, 380), soit sur presque tous les points, comme M. Ribadieu (*passim*). La discussion de M. Bertrandy est d'une solidité qui ne laisse rien à désirer. Le judicieux critique, s'appuyant toujours sur d'authentiques documents, inédits pour la plupart, et rapportés presque tous *in extenso* au bas des pages (je n'en ai pas compté moins de 132), rectifie si bien les nombreuses erreurs de Froissart, et mêle à ses rectifications tant d'intéressantes observations sur les hommes et sur les affaires du temps, que son volume devient indispensable à quiconque voudra désormais lire sérieusement la partie des *Chroniques* qui est relative à la guerre des années 1345 et 1346. J'espère bien qu'encouragé par les suffrages des bons juges, M. Bertrandy continuera résolûment ce qu'il a si bien commencé. Il faut qu'il nous donne peu à peu une série d'études où toutes les inexactitudes du chapelain de la *bonne royne Philippe* soient signalées et corrigées avec le même soin et la même sûreté, et où, pour avoir l'occasion d'adresser à tout prix quelques critiques au savant commentateur, on soit obligé de descendre jusqu'à des détails aussi minutieux que ceux-ci : à la page 154, au lieu de traduire le mot *Sancto-Damiano* par « Saint-Amans (?), » il aurait fallu le traduire par *Saint-Damien de Granges*, qui était le nom d'une paroisse voisine de celle de Saint-Sardos. A la même page, il aurait fallu supprimer, en regard du mot *Sainte-Foy*, la parenthèse dubitative (Lafite ?), car c'était bien la paroisse de *Sainte-Foy de Pech-Bardat* qui était voisine de celle de Lacépède. Enfin (même page), il aurait fallu supprimer, en regard du mot *Payrinhac*, la forme *Preignac*, car c'est bien de l'abbaye de *Saint-Vincent de Pérignac* qu'il est ici question, abbaye qui était dans la juridiction de Montpezat et qui sur toutes les listes des établissements monastiques de l'ancienne France figure à côté des trois autres grandes abbayes de l'Agenais, Clairac, Eysses et Saint-Maurin.

T. DE L.

—

The Life and death of Jeanne d'Arc, called *the maid*, by Harriet PARR. London, Smith, Elder and Co, 1866, 2 vol. pet. in-8° de VIII-278 et 288 p.

Il est fort difficile, après de si nombreux devanciers, d'écrire une vie de Jeanne d'Arc. Cette difficulté augmente pour un étranger; que sera-ce si l'auteur est Anglais et protestant? Il ne faut donc pas être trop difficile pour miss Harriet Parr, et l'on doit lui tenir compte de sa bonne volonté.

Digitized by Google

« Mon dessein, dit-elle, a été de représenter la Pucelle conformément à la vérité et à l'évidence, persuadée que la réalité d'une nature si loyale, si religieuse et si pure est plus touchante, avec ses rudesses et ses ombres, que si l'on entreprenait d'atténuer et d'éluder. » C'est d'après les cinq volumes de M. Quicherat que ce travail a été fait. Il y aurait plus d'une observation critique à présenter. Miss H. Parr ne pouvait pas bien comprendre Jeanne d'Arc : elle parle quelque part de ses « hallucinations. » Malgré tout, ses deux petits volumes offrent une lecture agréable, et peuvent contribuer à détruire plus d'un préjugé et à réfuter plus d'une erreur, encore accrédités parmi ses compatriotes.

—

Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France (1506-1577), par G. Baguenault de Puchesse. Paris, Didier, 1869, in-8° de xiv-444 p.

Une thèse présentée à la Faculté des lettres pour le doctorat, devient facilement, sous la plume d'un homme instruit, un livre destiné au grand public et d'une lecture fort agréable. En choisissant pour son sujet la vie de Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France, M. G. Baguenault de Puchesse a eu une bonne inspiration et s'est ménagé un vrai succès. Morvillier n'a pas une de ces individualités qui attirent le regard, mais son influence sur les affaires a été continue et incontestée. M. Baguenault de Puchesse appuie son récit sur un précieux recueil de documents inédits, avis, discours, rédigé par Morvillier lui-même, et relatif aux événements dans lesquels il fut personnellement mêlé, c'est-à-dire aux affaires d'Italie lors de son ambassade à Venise, au concile de Trente, aux affaires des Pays-Bas et aux guerres de religion. Esprit essentiellement modéré, Morvillier voulait la paix en Italie, repoussait tout projet d'alliance avec les protestants d'Allemagne ou avec les révoltés des Pays-Bas ; en France, il n'avait pas confiance dans les protestants ; « il voulait leur anéantissement, mais en même temps il concluait à la paix par une sorte de contradiction, et principalement par horreur de la guerre civile et de l'appel fait à l'étranger. » Il fut honnête, « garda une renommée irréprochable au milieu de la cour la plus intrigante et la plus corrompue, » mais son honnêteté ne rencontra pas pour la mettre en relief un caractère ferme. « Pour lui, l'autorité royale était tout, » et il paraissait ne pas voir les crimes de ses représentants. Sans doute il sut à l'occasion donner de sincères conseils, mais hésitant, « manquant essentiellement de doctrines politiques, » il cherchait dans les divers actes du gouvernement « plutôt des expédients que des principes. » Si Morvillier, dit M. G. Baguenault de Puchesse, s'interposa pour la paix entre les deux partis, ce fut plutôt par haine pour la guerre civile que dans l'intérêt de la liberté de conscience. En côtoyant les grands événements passés pendant le temps où Morvillier fut aux affaires, M. G. Baguenault de Puchesse a pu porter d'excellents jugements sur l'ensemble des faits. Un appendice, contenant une cinquantaine de lettres, écrites de Venise par Jean de Morvillier, de 1546 à 1547, et d'autres datées de 1570, 1576, etc., complète ce travail savant et plein d'intérêt.

H. de l'E.

—

Digitized by Google

Histoire du Protestantisme en Normandie, depuis son origine jusqu'à la publication de l'Edit de Nantes, par G. Le Hardy, avocat, docteur en droit, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Caen, E. Le Gost-Clérisse, 1869, in-8° de xxiv-456 p.

« Cette histoire du protestantisme en Normandie a, entre autres défauts, celui d'être la première, et par conséquent on doit craindre qu'elle ne soit pas complète... Au moins, puis-je dire que je n'ai voulu négliger, omettre ou dissimuler aucun des témoignages que j'ai pu recueillir. » Ainsi s'exprime l'auteur lui-même au commencement de son travail, et il ajoute plus loin « que les événements d'une importance générale servent de cadre au tableau des péripéties que la Normandie a traversées et en donnent l'intelligence. » Ces lignes résument à merveille les qualités comme les défauts du livre que nous signalons ici à l'attention.

M. Le Hardy suit en effet l'histoire de France; il la prend même par règne, — sans omettre celui de Charles X sous la Ligue, — et il rattache aux événements connus l'histoire particulière de la Normandie au point de vue des luttes catholiques et protestantes. Ce plan est fort naturel, et l'auteur l'a fidèlement suivi : nous regrettons seulement qu'il n'ait pas donné plus de développements aux faits fort importants qui se sont passés dans le pays même dont il traite. Ainsi le siége de Rouen, où mourut le roi de Navarre, la reprise du Havre, dans l'intervalle des deux premières guerres civiles, la bataille d'Arques occupent moins de place peut-être dans cet ouvrage qu'elles n'en occupent dans les plus courtes histoires de France. D'autre part, nous aurions aimé, pour les faits locaux, à voir M. Le Hardy mettre à profit les pièces inédites que les diverses archives de la Normandie ne doivent pas manquer de contenir; nous le voyons, il est vrai, renvoyer fréquemment à l'*Histoire du Parlement de Normandie* de Floquet, à l'ouvrage publié sur le même sujet par M. Lair, ou à quelques autres autorités, respectables à coup sûr, mais que des documents authentiques auraient heureusement complétées. Ces réserves faites, nous n'en sommes que plus à l'aise pour louer le talent d'exposition, l'esprit sagement modéré qu'on rencontre dans cet ouvrage. Ces travaux locaux sont du reste très-méritoires : ils ne sont évidemment destinés qu'à un public restreint; mais de leur faisceau même jaillit la lumière, qui doit se répandre ensuite sur tout l'édifice de notre grande histoire nationale. G. B. de P.

Mémoires de Philippe Bouton, sieur de la Salle (1626-1652), publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon. Paris, L. Techener, 1870, petit in-8° de xvi-128 p.

M. le comte de Baillon a obtenu de Mme la marquise de Juigné la communication d'un manuscrit provenant du chartrier du château de Ganges. Ce manuscrit, autographe, est l'œuvre de Philippe Bouton, né en 1626, d'abord avocat au Parlement de Paris, puis, entre les deux Frondes, trésorier de France en Languedoc, mêlé un moment aux troubles de 1652, et suspendu alors de sa charge pour deux ans. Philippe Bouton, bien qu'élevé chez les Jésuites à Montpellier, était huguenot; il fit « assez légèrement » son abjuration à Notre-Dame, en 1651, ce qui ne l'empêcha pas, dit M. de Baillon, de devenir plus tard un fort bon catholique. Les *Mémoires* publiés ici pour la première fois commencent — au point de vue des renseignements

Digitized by Google

historiques — en 1648; ils se terminent en novembre 1652. L'auteur raconte d'une façon vive et intéressante les faits dont il fut le témoin; il y a là un parfum de sincérité qui attache, et le récit de Phil. Bouton, quelque bref et peu développé qu'il soit, mérite de fixer l'attention des historiens.

—

Archives de la Bastille. Tome IV. *Documents inédits*, recueillis et publiés par François Ravaisson, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal. *Règne de Louis XIV* (1663 à 1678). Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1870, gr. in-8° de xvi-502 p.

Nous ne reviendrons pas sur les critiques que nous nous sommes permis d'adresser au savant éditeur de ce recueil, bien que le présent volume donne lieu aux mêmes observations. Ce tome IV des *Archives de la Bastille*, composé en majeure partie de pièces étrangères à ces archives, est d'un grand intérêt pour l'histoire des procès fameux qui occupèrent la cour et la ville pendant la plus belle période du règne de Louis XIV. A côté de quelques affaires plus ou moins importantes, à la suite de pièces sur la part prise par Mme de Montespan à certaines opérations de magie, sur la mort de Madame, sur le chevalier de Rohan, viennent les affaires du comte Colonna, de la marquise de Brinvilliers, — terminée par le curieux récit des derniers moments de la célèbre empoisonneuse par son confesseur, — de Vanens, La Chaboissière, Bachimont, etc. — Les documents sur les procès se continueront dans le volume suivant, car nous n'avons rien vu là encore de ces faits effroyables et d'un si révoltant cynisme que relate l'éditeur dans sa préface; de pareils sacriléges ne se rencontrent que trop souvent dans les procès de sorcellerie, et avec un cortége de circonstances tellement horribles que, comme le remarque M. Ravaisson, on se refuserait à y croire si des documents authentiques ne venaient en fournir la preuve.

Fr. de F.

—

Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris, par Ad. Schmidt. Leipzig, Veit, 1870, in-8° de viii-558 p.

L'ouvrage de M. Schmidt pourrait être intitulé *Histoire de l'esprit public pendant la Révolution*, car il nous initie admirablement à ces dessous de cartes que la grande histoire ne nous montre pas, à ces protestations isolées, à ces revirements soudains, à ces mouvements et à ces fluctuations de l'opinion qu'il est précieux de pouvoir saisir sur le vif. Nous avons déjà (t. IV, p. 368) fait connaître à nos lecteurs ce que contiennent les deux parties qui remplissent le premier volume. Le tome II nous offre les parties III à VII, que nous allons passer brièvement en revue.

III. *Derniers temps du ministère Garat.* Jusqu'au 15 août 1793, Garat continue à recevoir les rapports de ses « observateurs : » Dutard, Perrière, Julian, Latour-Lamontagne, le tiennent au courant des moindres faits : processions faites publiquement dans les églises de Paris le 7 juin (p. 9-10), moutons paissant l'herbe des Champs-Elysées (p. 15), marmiton voulant être appelé *monsieur* et non *citoyen* (p. 21), etc., etc. — IV. *Le règne de la Terreur.* Garat a été remplacé par Paré, qui adopte le plan d'observation conçu par son prédécesseur. Les premières lettres sont employées par Perrière à se concilier la faveur du nouveau ministre; puis viennent des rapports sur le salon de peinture, sur les théâtres, sur la conspiration de Michonis, sur les propos tenus dans les bureaux du ministère. A partir du mois de sep

Digitized by Google

tembre et jusqu'au milieu d'avril 1794, un nouvel ordre est introduit pour la présentation des rapports des commissaires observateurs : les rapports originaux passent en grande partie par les mains du comité du Salut public, c'est-à-dire de Robespierre; le nombre des observateurs est porté à 24, et comme chacun d'eux devait fournir ses notes tous les matins, le gouvernement aurait eu à sa disposition environ 720 rapports par mois. M. Schmidt nous donne (p. 123) le nombre des rapports présentés, de septembre à avril, par chaque commissaire. En dehors de quelques documents isolés, nous n'avons plus ici que des extraits officiels, rédigés d'après les rapports, principalement pour le mois de mars 1794. — V. *La réaction thermidorienne.* Ce sont maintenant les rapports de police de la commune de Paris qui fournissent le plus de matériaux. L'éditeur se borne à des fragments très-courts, omettant les formules, mais indiquant avec soin tous les faits. C'est une des parties les plus instructives du volume; nous ne pouvons malheureusement faire autre chose qu'y renvoyer le lecteur. — VI. *La fin de la Convention.* Les mêmes rapports se poursuivent, et donnent jour par jour la physionomie de l'esprit public jusqu'à l'insurrection du 13 vendémiaire (5 octobre 1795); les rapports de police pour vendémiaire et une partie de brumaire ont disparu des cartons du département. — VII. *Le début du Directoire exécutif.* La Constitution de l'an III amène la création du bureau central. Les documents publiés par M. Schmidt établissent que le bureau central de Paris ne fut formé que peu à peu, que son installation date du 15 frimaire et que son organisation se fit sur les bases de la commission administrative de police. Les trois membres qui formaient cette commission reparaissent au fur et à mesure dans le bureau central, qui arriva bientôt à concentrer dans ses mains tout le pouvoir municipal. A partir de la création du ministère de la police (12 nivôse an IV), le bureau central est subordonné à ce ministère, et dure jusqu'à l'établissement de la préfecture de police en 1800. Les rapports de cette période, publiés dans ce second volume, ne vont que jusqu'à la fin de frimaire an IV (décembre 1795); ils sont assez détaillés, et se divisent en plusieurs chefs : esprit public, mœurs et opinions, sociétés, cafés, spectacles, agiotage, etc.

On voit par ce court aperçu tout l'intérêt que présentent les documents laborieusement recueillis dans nos archives par M. Schmidt; n'est-il pas un peu humiliant que d'aussi curieux renseignements sur cette époque tourmentée de notre histoire passent par Leipzig avant de nous arriver? Il est vrai qu'à Leipzig et à Berlin, souvent on sait mieux notre histoire que nous ne la savons : ne suffit-il pas d'un passe-port prussien pour avoir accès aux archives de notre ministère des affaires étrangères, systématiquement fermées à la plupart des savants français? G. DE B.

Les prisons de Paris sous la Révolution, *d'après les relations des contemporains*, avec des notes et une introduction, par C.-A. DAUBAN. Ouvrage enrichi de onze gravures, vues intérieures et extérieures des prisons du temps. Paris, H. Plon, 1870, in-8° cav. de XXX-484 p.

Nos lecteurs se rappellent les précédents ouvrages de M. Dauban sur la Révolution. *Les prisons de Paris* offrent le même mélange de documents curieux et de hors-d'œuvre inutiles ou même déplacés. A quoi bon, par exemple, ce récit scandaleux

Digitized by Google

tiré des *Mémoires de Tilly*, qui occupe un certain nombre de pages de l'introduction? Cette introduction est écrite du même style prétentieux et ampoulé que l'on rencontre dans les précédents volumes. Résume-t-elle bien exactement l'impression qui ressort de la lecture de l'ouvrage? Et puis l'auteur n'aurait-il pas dû chercher, en dehors de ces relations anecdotiques, et parfois un peu superficielles, qu'il publie, des renseignements plus graves et plus véridiques, qui permettraient de peindre sous ses véritables traits cette vieille société française courbée sous le joug sanglant de la Terreur et attendant le couteau de la guillotine? La réponse à ces questions nous entraînerait trop loin. Bornons-nous à dire ce que M. Dauban a mis dans son livre, sans rechercher ce qu'il aurait pu y mettre. Voici l'énumération des morceaux qui s'y trouvent :

Les prisons de Paris avant la Révolution, morceau inédit, écrit en 1776 et qui trace un sombre tableau du Fort-l'Évêque, des deux Châtelets et de la Conciergerie ; — *Mon agonie de trente-huit heures*, récit de Jourgniac-Saint-Méard, déjà bien souvent édité ; — *Souvenirs de M. Audot*, éditeur de Jourgniac, recueillis par M. Dauban de sa propre bouche ; — *La moralité de Beaumarchais*, récit fort piquant d'une visite domiciliaire, faite le 11 août 1792, chez Caron de Beaumarchais ; — *La commune de Paris*, tableau tracé par l'abbé Morellet ; — *Mémoires d'un détenu*, par Riouffe, avec une notice écrite sur des documents inédits ; — *La Conciergerie*. A la suite de quelques explications de l'auteur, qu'accompagne un plan, vient un récit contemporain sur le régime intérieur de cette prison, extrait de l'*Almanach des prisons* et de l'*Histoire des prisons*, de Nougaret ; — *Beugnot à la Conciergerie*, note extraite du fragment des *Mémoires* de Beugnot publié dans la *Revue française* en 1838 ; — *Beaulieu à la Conciergerie et au Luxembourg*, récit extrait des *Essais satiriques sur les causes et les effets de la Révolution* ; — *le Luxembourg*, d'après l'*Almanach des prisons* ; — *les Madelonnettes*, d'après le *Tableau des prisons* ; — *Port-Libre*, d'après le même ouvrage ; — *Pélagie*, d'après l'*Almanach des prisons* ; — *Saint-Lazare*, d'après le même ouvrage ; — *Roucher à Saint-Lazare*, d'après des lettres du poëte ; — *La Mairie, la Force et le Plessis*, d'après le *Tableau des prisons* ; — *Dialogue des morts*, reproduction partielle d'un écrit fort rare du temps.

L'ouvrage se termine par une table des noms des personnes mentionnées dans les relations ; nous n'avons pas à insister sur les gravures mentionnées dans le titre et qui donnent un nouveau prix à cet ensemble de documents.

G. DE B.

Essai historique sur l'abbaye de S. Barnard et sur la ville de Romans. *Complément textuel du* Cartulaire, *faisant suite aux preuves de la 1re et de la 2e partie*, par M. GIRAUD. Lyon, Perrin, 1869. in-8° de XVI-280 p.

La *Revue* a précédemment entretenu ses lecteurs des deux premières parties (4 vol. in-8°) consacrées par M. Giraud, ancien député, à l'histoire de la ville de Romans, depuis la fondation de son abbaye jusqu'au XVIe siècle. Cet *Essai* avait pour base principale le *Cartulaire de Saint-Barnard*, dont l'auteur était parvenu à retrouver, en l'absence de l'original, deux cent trois chartes. Des recherches en vue d'un *Essai historique sur les hôpitaux et les institutions charitables de Romans* (paru en 1865), ont fait découvrir ce précieux document, le 7 octobre 1864, par M. le Dr Ulysse Cheva-

Digitized by Google

lier. Son fils, M. l'abbé Ul. Chevalier, transcrivit les deux cent trente et une chartes qui restaient inédites, et cette copie fut remise à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en vue du *Recueil des chartes et diplômes non imprimés*. C'est cette même copie qui a servi à M. Giraud pour réaliser l'heureuse idée de fournir le complément textuel des chartes qui manquaient à ses deux premières parties. Pour remédier à la dispersion de ces quatre cent trente-quatre chartes dans trois volumes (preuves de la 1re et de la 2e part., compl.), l'auteur a fait suivre sa note préliminaire d'une table à trois colonnes, dont la première indique le numéro d'ordre de la charte, la deuxième et la troisième le volume (A, B, C) et la page qui en contient le texte. Le volume dont nous rendons compte est accompagné d'une double table alphabétique des noms de personnes et de lieux, l'une pour l'appendice au Cartulaire renfermé dans la deuxième partie de l'*Essai*, l'autre pour le présent complément. L'auteur s'est efforcé, on le voit, de tirer tout le profit possible d'une découverte tardive, dont les résultats ne laissaient pas que de s'adapter difficilement à sa publication anticipée. Grâce à lui, les érudits ont maintenant entre les mains, dans son intégrité, un des plus précieux cartulaires de province. Transcrit dans la première moitié du XIIe siècle, il comprend près de quatre cents documents depuis le IXe siècle jusqu'à cette époque ; dans ce nombre, très-peu avaient été mis au jour avant la publication de M. Giraud. Bien qu'intéressant spécialement l'histoire du Dauphiné, le Cartulaire de Saint-Barnard sera recherché de tous ceux qui étudient ce qui se rattache à l'ancien domaine des empereurs en France. E. S.

—

Breve chronicon abbatiæ Bucilliensis. Chronique abrégée de l'abbaye de Bucilly, rédigée par Casimir Oudin, prêtre de l'ordre de Prémontré, publiée par Arthur Demarsy. Laon, imp. de H. de Coquet et Stenger, 1870. In-12 de 50 p. (Extrait du *Bulletin de la Société académique de Laon.*)

L'abbaye de Bucilly, au diocèse de Laon, appartenant à l'ordre de Prémontré, remonte au Xe siècle. Elle paraît avoir été fondée par Albert, comte de Vermandois. Son cartulaire, perdu depuis la Révolution, a été retrouvé en 1841 par M. Ozeray ; il est déposé actuellement à la bibliothèque impériale. M. Cocheris l'a fait connaître par l'analyse qu'il en a donnée dans ses notices et extraits de manuscrits relatifs à la Picardie. La chronique qui le suit est peu connue, quoiqu'elle soit intéressante pour l'histoire de l'abbaye ; c'est ce qui a décidé M. Arthur Demarsy à la publier ; il s'est acquitté de cette tâche en érudit consciencieux, donnant, ce que l'on trouve rarement, le rapport de la pagination de sa publication avec celle du manuscrit, et terminant par une table alphabétique des noms propres ; il y a joint aussi quelques notes, et l'indication de tous les dessins connus relatifs à l'abbaye. Cette chronique va du Xe siècle à 1688, époque de la mort de l'abbé C. du Fresnoy. L'auteur est Casimir Oudin, qui a laissé un grand nombre de travaux historiques ; après avoir été quelques années chanoine de l'ordre de Prémontré, à Bucilly, il embrassa le protestantisme, et mourut à Leyde, en 1717, sous-bibliothécaire de l'Université. R. de St-M.

—

Digitized by Google

Notes historiques sur quelques évêques de Chalon-sur-Saône, par Marcel Canat. Chalon-sur-Saône, 1870, gr. in-4° de 20 p. (Extr. des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.*)

La liste des évêques de Chalon-sur-Saône, telle qu'on la trouve dans le *Gallia Christiana* (t. IV), ou dans l'abbé Du Tems (t. IV), est susceptible d'améliorations que lui apportera sans doute la nouvelle édition du premier de ces ouvrages, entreprise par dom Piolin. En attendant, M. Canat, président de la Société d'Histoire de Chalon, fournit de précieuses notes sur quatre évêques du xe au xve siècle : *Stacteus*, évêque en 928, avait été prévôt et probablement abbé de Saint-Pierre de Chalon; *Roclenus*, d'abord prévôt et doyen de l'Église de Chalon, paraît comme évêque au concile de cette ville, le 2 mars 1073 (*Cartul. de Saint-Barnard de Romans*, n° 84), et mourut vers 1080; *Pierre* Ier de Saint-Marcel fut élu en 1153 et mourut vers 1178; *Étienne* de Semur, de doyen élu évêque en 1405, dut céder à Jean de la Coste, nommé par Benoît XIII. Ces notes, toutes appuyées sur des documents cités par l'auteur, sont suivies de six preuves reproduites *in extenso* : trois d'après l'un des Cartulaires de Cluny, deux tirées des archives de Saône-et-Loire et une lettre de G. Fléchart à Étienne de Semur. Cet essai fait vivement désirer le complément que M. Canat en laisse espérer.

U. C.

—

L'évêché de Langres au XVe, au XVIe et au XVIIe siècles, *ou Tableau de ses Etablissements ecclésiastiques à ces trois époques, comprenant, par archidiaconés et par doyennés, ses cures, succursales, chapitres, abbayes, prieurés, chapelles, hospices et autres institutions de charité*, d'après d'anciens manuscrits latins, interprétés, annotés et publiés sous les auspices de Mgr Guerrin, 105e évêque de Langres. Bar-le-Duc, Guérin, in-8° de 78 p.

Nous regrettons de ne pouvoir rendre compte que de la deuxième partie (*l'évêché de Langres au* xvie *siècle*) de cet ouvrage. La première partie doit contenir le pouillé du diocèse de Langres au xve siècle. Nous avons tout lieu de croire que l'éditeur (anonyme) n'a pas connu le pouillé du même évêché au xive siècle qui se trouve dans le ms. 10031 de la Bibliothèque impériale, f°s 45 à 63 (voir pour la description et la date de ce ms. *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, t. II, 7e liv., p. iij ss., et *Revue du Lyonnais*, 3e sér., t. V, p. 313 ss.) : *Regestrum taxacionis beneficiorum civitatis et diœcesis Lingonensis pro decima*, Decanatus Lingonensis (1). Moigii (2), Bassigneu (16), Petreficte (17), Divionensis (3), Besuen (5), Fontisverre (6), Granceu (4), Sancti Stephani (7), Tornodorensis (8), Reomen (10), Molismen (9), Vinimerii (11), Castellionis (13), Barri super Sequanam (12), Calvimontis (15), Barri super Albam (14), Exempti, Cistercienses. Les numéros entre parenthèses renvoient au pouillé du xvie siècle (*Polerium seu Registrum omnium beneficiorum diœcesis Lingonensis*), sur la provenance duquel l'éditeur ne nous fournit aucun renseignement. Nous n'en pouvons apprécier la fidèle reproduction que par un *errata* assez long (p. 77-8). Le diocèse était alors partagé en 6 archidiaconés : Langrois (1-2), Dijonnais (3-7), Tonnerrois (8-11), Lassois (12-3), Barrois (14-5), Bassi-

Digitized by Google

gny (16-7), auxquels correspondaient les 17 doyennés ci-dessus. Chacun d'eux est précédé d'une courte notice, puis vient l'énumération des bénéfices avec et sans charge d'âmes : les noms modernes sont dans le corps du texte, mais en italiques. L'indication de chaque bénéfice est accompagnée de celle du patron et du collateur. Ils étaient au nombre de 941, dont 132 cures à la pleine disposition de l'évêque. — Cette petite publication sera utile à la contrée qu'elle intéresse.

U. C.

—

Chronique de Metz de Jacomin Husson, 1200-1525. Publiée d'après le manuscrit autographe de Copenhague et celui de Paris, par H. Michelant. Metz, Rousseau-Palez, 1870, in-8° de XII-380 p.

Jacomin Husson était un bourgeois de Metz, et, ce semble, un des principaux marchands de cette ville. Il vécut dans la seconde moitié du XVe et le premier quart du XVIe siècle. C'est dire qu'une bonne partie de la *Chronique* se réfère à des sources antérieures. De l'an 1200 à l'an 1464, il a fait une compilation de diverses chroniques, parmi lesquelles il faut citer plus particulièrement celle du doyen de Saint-Thibaut. A partir de l'an 1464, il copie la chronique de Jean Aubrion, non servilement toutefois, car tantôt il abrége, tantôt il fait des additions qui sont de peu de valeur. Il ne devient original qu'à partir de l'année 1501, comme il le déclarait lui-même dans une phrase qu'il a ensuite raturée. Sa chronique a la forme et le caractère d'un *journal* où sont enregistrés des événements d'importance très-variée, et je crois en donner une idée exacte en disant que c'est un véritable recueil de *Faits divers*. Les documents de ce genre n'apportent pas toujours des renseignements bien nouveaux ni bien précieux pour l'histoire proprement dite, mais pour l'histoire des mœurs ce sont des répertoires d'une valeur infinie. Le manuscrit original de cette chronique qui fit partie de la bibliothèque de l'intendant Foucault, appartient aujourd'hui à la bibliothèque royale de Copenhague. Les événements politiques de ces dernières années ayant retardé l'envoi de ce manuscrit, M. Michelant n'en a pu faire usage qu'à partir de la feuille 10 de son édition, qu'il avait dû établir sur une copie assez incorrecte conservée à à la bibliothèque impériale, sous le n° 5395 du F. Fr. La plupart des corrections qu'il avait faites se sont trouvées confirmées par l'original. Aucun de ceux qui ont vu les éditions données par M. Michelant n'en sera surpris. Les services rendus à la science par ce philologue éminent sont si nombreux, qu'on n'ose même plus le remercier de ceux qu'il lui rend encore tous les jours avec une ardeur nouvelle.

M. S.

—

Les Ursulines de Noyon, par M. l'abbé Blond. Noyon, Andrieux, 1869. In-8° de 45 p. (Extrait du tome IV des *Mémoires du Comité Archéologique de Noyon.*)

Cette brochure est composée de notices sur les Supérieures des Ursulines de Noyon et sur quelques-unes des religieuses de ce couvent ; la plus grande partie est tirée d'un recueil de lettres circulaires comme les maisons religieuses avaient coutume d'en échanger entre elles pour solliciter des prières en faveur de leurs morts. Le couvent de Noyon fut fondé en 1628 par Françoise Le Scellier, sœur Marie de Saint-François, de la maison d'Amiens, à laquelle ont succédé seize supérieures différentes. On trouve des détails édifiants sur presque toutes et les principaux actes de l'administration temporelle. La communauté se

Digitized by Google

composait, en 1792, de vingt-neuf religieuses dont seize prêtèrent serment, et qui toutes furent bientôt obligées de se séparer. La déclaration faite au district de Noyon, en 1791, établit que les revenus du couvent étaient de 737 setiers de blé, de 6770 livres, et les charges de 71 livres; elle constate en outre que les pensionnaires fournissaient, année commune, 4000 livres. Les bâtiments, après avoir été affectés à une caserne, à des logements de prisonniers espagnols, à un dépôt de mendicité, sont occupés maintenant par le petit séminaire.

R. DE ST-M.

Notice historique sur la maladrerie de Voley près Romans, *précédée de recherches sur la lèpre, les lépreux et les léproseries, et suivie de 72 pièces justificatives inédites,* par J.-A. Ulysse CHEVALIER, docteur en médecine, etc. Paris, Dumoulin, gr. in-8° de IX-166 p.

M. U. Chevalier est le père de M. l'abbé U. Chevalier, dont tous les lecteurs de la *Revue* connaissent les érudits travaux. La *Notice sur la maladrerie de Voley* se rattache à un sujet que l'auteur avait effleuré dans ses *Essais historiques sur les hôpitaux et les institutions charitables de la ville de Romans* (1865); ici, il l'a tellement approfondi, qu'il serait bien difficile de rien ajouter d'important à tout ce qu'il a recueilli. Cette notice se divise en trois parties. L'*Introduction* (27 p.) renferme un résumé très-bien fait de ce que l'on sait généralement sur la lèpre, les lépreux et les léproseries. La seconde partie du livre est consacrée à l'histoire spéciale de la maladrerie de Voley (p. 29-68). La troisième partie contient, soit en totalité, soit en fragments, 72 documents compris entre les années 1279 et 1806, qui tous proviennent des anciennes archives de la maladrerie de Voley et sont mis au jour pour la première fois. Cette reproduction, dit l'auteur à la fin de son *Avant-propos* (p. IX), « utile comme complément, nous a paru indispensable à titre de preuve justificative d'un travail sur un sujet entièrement neuf. » L'ouvrage, d'un bout à l'autre, fait honneur à la consciencieuse érudition de l'écrivain, et ce n'est pas seulement dans le Dauphiné que ce travail mérite d'avoir des lecteurs.

T. DE L.

Inventaire des manuscrits de Saint-Germain des Prés, *conservés à la Bibliothèque impériale, sous les numéros* 11504-14231 *du fonds latin,* par Léopold DELISLE, membre de l'Institut. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1868, gr. in-8° de 132 p.

Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor, *conservés à la Bibliothèque impériale, sous les numéros* 14232-15175 *du fonds latin,* par Léopold DELISLE. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1869, gr. in-8° de 79 p.

J'ai rendu compte, dans la *Correspondance littéraire* du 25 mai 1864, de l'*Inventaire des manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros* 8823-11503 *du fonds latin,* publié par M. L. Delisle en 1863. Les éloges alors donnés à l'éminent paléographe, je les lui devrais encore aujourd'hui, s'il n'était du nombre de ces travailleurs d'élite que l'on n'a plus à louer. Renonçant donc à tout ce qui serait hommage superflu, je dirai que, fidèle à son excellente méthode, M. Delisle énumère successivement, avec une précision dont la clarté n'a jamais à souffrir, les manuscrits de très-grand format, de grand format, de moyen format, de petit format. Le plus souvent une ligne lui suffit pour caractériser l'ouvrage. Parfois, il entre dans quelques détails indispensables, comme quand il énumère les morceaux divers que renferme tel

Digitized by Google

ou tel volume (vies de Saints, poëmes, notices sur les monastères, et principalement sur les monastères bénédictins, mélanges, etc.). Des milliers de noms considérables sont mentionnés par M. Delisle, et non-seulement presque tous les Pères de l'Eglise et presque tous les docteurs du moyen âge se trouvent là représentés, mais encore beaucoup de personnages célèbres des temps modernes, et par exemple, pour ne prendre que l'*Inventaire* de 1868 : Du Cange, le P. Sirmond, Dom Germain, Dalechamps, Mabillon, d'Aguesseau, l'abbé d'Estrées, Séguier, Montfaucon, le capitaine Gourgues, l'abbé de Rancé, les Sainte-Marthe, Galland, Le Noury, Maldonat, Génébrard, Cujas, Papyre Masson, Laurent Valla, Campanella, Bodin, Alain Chartier, Bassompierre. Dans l'*Inventaire* de 1869, je signalerai, comme bien inattendu, l'*inventaire du mobilier de Catherine de Médicis à Paris, en* 1589 (Original, n° 14359). T. DE L.

Les anoblis de Bresse, Bugey et des pays de Gex et de Valromey, sous les princes de la maison de Savoie, par Albert ALBRIER. Chambéry (*s. d.*), impr. Bottero. In-8° de 23 p. (Extrait du t. XII des *Mém. et docum. publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.*)

Dans ce travail, fait sur des documents provenant de la Chambre des Comptes de Chambéry et conservés aux archives de la Côte-d'Or, M. Albert Albrier mentionne quarante-sept lettres de noblesse concédées par les ducs de Savoie de 1515 à 1600. Il a ajouté, d'après des documents trouvés dans le fonds de la Cour des Comptes de Dijon, dix lettres de confirmation accordées par Henri IV et Louis XIII pour réparer l'effet d'un édit qui annulait les concessions de titres et priviléges faites par les ducs vingt-cinq ans avant l'abandon de la Bresse à la France. Parmi tous les noms, qui sont heureusement relevés dans une table alphabétique, nous ne signalerons que celui de Jean Jacob, pourvu de lettres de noblesse en 1589, auteur des *Jacob de la Cottière.*

Nous ne ferons qu'une critique à M. Albrier. Rien ne distingue ce qu'il a tiré des documents authentiques, de ce qu'il a puisé à d'autres sources. Aussi nous trouvons-nous embarrassés, notamment pour le nom de « Du Port » (n° 4), que nous avions toujours vu écrit et imprimé Duport.

R. DE ST-M.

Œuvres chrétiennes des familles royales de France, recueillies et publiées par Paul VIOLLET, ancien élève de l'Ecole des chartes. Paris, Poussielgue frères, 1870, in-8° de VIII-472 p.

Au premier abord, le titre adopté par M. Viollet ne donne pas de son livre une idée parfaitement nette. Il faut avoir lu la préface, d'ailleurs fort agréable et d'un style excellent, pour savoir ce que l'auteur a voulu faire. Il a recueilli et réuni en un volume un certain nombre de morceaux, émanés, plus ou moins directement, de divers membres des familles royales de France, et ayant un caractère de piété chrétienne.

Les personnages qui ont apporté leur contingent à ce recueil sont : Clovis, sainte Radegonde, Dagobert, Charlemagne, Gisla et Rictrude, Louis le Débonnaire, Robert le Pieux, Louis VII, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, saint Louis, Philippe le Hardi, Charles V, Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, le roi René, la B. Jeanne de Valois, Gabrielle de Bourbon, Marguerite d'Angoulême, Marie Stuart, Louis XIII, Henri de Bourbon-Condé, Armand de Bour-

Digitized by Google

bon, prince de Conti, Anne-Marie-Martinozzi, princesse de Conti, Mme de Longueville, la Grande Mademoiselle, Louis XIV, le duc de Bourgogne, sœur d'Orléans de Sainte-Bathilde, Louis d'Orléans, fils du régent; Marie Leczinska, Isabelle de Parme, Louis, dauphin, père de Louis XVI, Marie-Thérèse de Saxe, sœur Thérèse de Saint-Augustin (Madame Louise de France), Louis XVI, Marie-Antoinette, Mme Elisabeth, Mme Adélaïde, la vénérable Marie-Clotilde de France, Louise-Marie-Thérèse d'Orléans, duchesse de Bourbon-Condé, mère Marie-Josèphe de la Miséricorde (Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé), et Marie-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême. L'auteur nous fait faire, on le voit, une sorte de promenade pieuse, de pèlerinage à travers l'histoire de France.

M. Viollet présente tour à tour chacun de ces personnages au lecteur dans une courte notice biographique, écrite avec beaucoup de soin et d'exactitude, puis il leur cède la parole. « Les morceaux que nous publions, dit-il, sont de nature et d'origine diverses. Les uns, en fort petit nombre, sont des actes authentiques et officiels; d'autres ont été extraits d'ouvrages de piété et de diverses compositions poétiques et littéraires; d'autres, enfin, ont un caractère plus intime, et ne furent point, à l'origine, destinés au public. »

M. Viollet dit de la lettre de Dagobert, à l'occasion de la nomination de saint Didier à l'évêché de Cahors, que le roi l'*écrivit ou la fit écrire*. Mais il est évident que cette pièce, tout à fait analogue aux décrets impériaux qui, de nos jours, *nomment* les évêques, est une œuvre de chancellerie. Au lieu de la sèche formule en usage maintenant : *sur le rapport de notre ministre des cultes*, les actes de ce genre étaient munis d'un préambule où l'on développait des *considérants* pieux. — J'aurais des réserves à présenter sur d'autres points, et en particulier sur l'appréciation nécessairement très-rapide que M. Viollet fait du caractère et de l'œuvre de Charlemagne. Il ne me paraît en saisir ni la vérité, ni la grandeur. Mais c'est encore moins pour moi que pour lui le lieu d'insister.

L'auteur a réuni à la fin du volume, sous le titre de *Notes et éclaircissements*, quelques brèves dissertations qui achèvent de donner à son ouvrage un caractère scientifique, que l'on rencontre bien rarement à ce point dans les livres de piété. M. S.

Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, *jurisconsulte et poëte national du Beauvoisis* (1246-1296), par H. L. Bordier. Paris, Techener, 1869, gr. in-8° de 154 p. av. fig.

Les jurisconsultes connaissent tous le mérite du traité de jurisprudence composé par Beaumanoir sur les coutumes du Beauvoisis, et combien est grande son importance pour l'étude du droit au moyen âge; mais jusqu'ici on ne savait presque rien de celui qui l'a composé, de sa vie, de sa famille, de ses actes comme bailli du roi, fonctions qu'il a remplies pendant les quinze dernières années de sa vie; on ne savait pas davantage quand il est mort; on ne savait même pas son vrai nom. Ce sont ces lacunes que les recherches de M. Bordier viennent de combler; mais, et c'est là le point saillant de son travail, il ne nous a pas donné une simple biographie du jurisconsulte Beaumanoir, il a démontré que celui-ci s'appelait de son véritable nom Philippe de Remi, et que Philippe de Remi était l'auteur du roman de *la Manekine* et du roman de *Jean de Dammartin* et de *Blonde*

Digitized by Google

d'Oxford, attribués jusqu'ici à un poëte anglo-normand, Philippe de Remi, qui est un personnage purement imaginaire.

C'est là, pour l'histoire littéraire, une véritable découverte, dont les conséquences sont considérables, car, ainsi que le dit fort bien M. Bordier, cette première donnée en amène une autre; avec le nom de Remi, il a pu recueillir un certain nombre de chartes relatives à la famille de Beaumanoir. C'était une des grandes familles du Beauvoisis; le Pierre de Remin, que Guillaume le Breton cite dans sa *Philippide* comme s'étant distingué à Bouvines à la tête des milices de Compiègne, était probablement le grand-père du jurisconsulte; son père, nommé Philippe comme lui, avait été bailli du Gâtinais pour la maison des comtes d'Artois, Boulogne et Dammartin; sa mère était la fille du petit seigneur de Bailleul-le-Soc, près Remy; lui-même était un serviteur des comtes de Clermont. Par tous les liens possibles donc, Beaumanoir était attaché au sol du Beauvoisis; or, le roman de *Jean de Dammartin* est l'histoire des exploits en France et en Angleterre d'un des plus grands seigneurs de la contrée, avant que le comté de Clermont ne fût acquis par saint Louis (ce qui arriva seulement en 1245); c'est une légende, c'est-à-dire une fable mêlée d'histoire. La *Manekine* participe de ce caractère, mais à un degré beaucoup moindre. Il va sans dire que les éditeurs de ces deux poëmes, MM. Francisque Michel et Le Roux de Lincy, n'ayant pas la clef de ces récits, en ont ignoré la principale valeur, et ont pris pour un simple roman d'aventures, un roman de mœurs, ce qui est une véritable épopée beauvoisine.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les qualités toutes particulières qui distinguent le travail de M. Bordier: connaissance approfondie des usages et des institutions du moyen âge, recherches consciencieuses, exactitude et clarté d'exposition, tout se réunit pour en faire, indépendamment du point nouveau qu'il révèle au monde savant, une monographie aussi intéressante qu'instructive.

L'ouvrage est divisé en quatre parties: 1° origine du jurisconsulte Philippe de Beaumanoir; 2° vie de Philippe de Beaumanoir; 3° les proches de Philippe de Beaumanoir et le fief de Beaumanoir; 4° les parents éloignés de Philippe de Beaumanoir. A la fin se trouvent trente-huit pièces justificatives qui, pour la plupart, se rapportent à la personne du jurisconsulte. Une carte du pays et comté de Clermont, et deux planches contenant les blasons des principales familles du Beauvoisis, sont jointes au volume.

ÉMILE MABILLE.

Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby, *d'après les lettres inédites conservées dans les archives des ducs de La Trémoille*, 1601-1664, par Mme de WITT, née GUIZOT. Paris, Didier, 1870, in-12 de v-371 p.

Madame de Witt vient de restituer à la comtesse de Derby son caractère de simplicité et d'héroïsme, à l'aide de sa correspondance conservée dans les riches et hospitalières archives du duc de La Trémoille. Tout en racontant sa vie agitée par les préoccupations et les vicissitudes les plus diverses, elle retrace avec des couleurs saisissantes, empruntées souvent à son illustre père, cette période de troubles et de révolutions que traversa l'Angleterre depuis le règne de Charles Ier jusqu'à celui de Charles II. C'est une étude de mœurs en même temps qu'un grand tableau d'histoire, où la figure de la comtesse de Derby ressort tant par la place qu'elle oc-

Digitized by Google

cupe, que par le soin avec lequel elle a été retracée.

Charlotte de La Trémoille était née en 1601, au château de Thouars, de Claude de La Trémoille et de Charlotte Brabantine de Nassau. Elle reçut le nom de comtesse de Derby, qu'elle a illustré et sous lequel elle est connue, de James Stanley, lord Strange, qu'elle épousa en 1626 et qui, depuis la mort de son père, en 1642, porta le titre de comte de Derby. Les premières années de leur mariage se passent dans leurs immenses terres, où il vivent entourés de populations dont ils se font aimer, et au milieu d'embarras pécuniaires provenant des charges d'une grande situation et des difficultés qu'a la comtesse de Derby pour toucher sa dot. Le calme de cette existence disparut bientôt avec la Révolution. Le comte de Derby mit au service de Charles Ier son dévouement et celui de tous les siens; il lui sacrifia repos, fortune et vie, car il mourut sur l'échafaud, le 15 octobre 1651. De son côté, la comtesse de Derby se dévouait à la même cause : ainsi, pendant plusieurs mois, elle soutint avec un courage héroïque, dans son château de Latham, un siége contre les troupes du parlement, et quand sir Thomas Fairfax lui envoya donner un rendez-vous pour s'entendre sur les conditions de la reddition, elle lui fit faire cette réponse : « Dites à sir Thomas Fairfax qu'en « dépit de ma situation présente, je « me souviens de l'honneur de mon « seigneur comme de ma naissance, « et qu'il me semble plus convena- « ble qu'il vienne me trouver que si « je l'allais chercher. »

Au milieu de tous ces graves événements, on trouve la comtesse de Derby toujours occupée de ses enfants, de ses filles qu'elle établit, de ses fils, dont l'aîné surtout la mécontenta gravement, à tel point qu'elle écrivit dans son testament : « Je lègue à mon fils Charles, comte de Derby, la somme de *cinq* livres; » — de sa famille française, dont le zèle pour la religion nouvelle était une source de dangers; — de ses affaires, bien plus compromises encore depuis tant de perturbations politiques. Il ressort cependant de ses lettres que, malgré tout ce qu'elle eut à souffrir, ses ennemis ne la traitèrent pas avec la cruauté dont on les accuse. La restauration des Stuart donna un tout autre cours à ses préoccupations : « Elle se retrouva une personne de cour aussi naturellement qu'elle avait été naguère une héroïne de guerre civile. Il est question dans ses lettres des nouvelles de la cour, des fêtes, des honneurs obtenus ou espérés. » « J'ai une supplication à vous faire, écrit-elle un jour à la duchesse de La Trémoille sa belle-sœur, qui est de commander à quelqu'une de vos femmes de me faire acheter une poupée qui se déshabille et qui soit des plus belles. » Sa correspondance s'arrête à l'hiver 1663. On n'a aucun détail sur les circonstances de sa mort, qui arriva le 31 mars 1664. Quand on est arrivé à la fin de cet intéressant ouvrage, on regrette une chose, c'est de ne pas trouver une table qui donne comme un résumé de la vie de cette femme qui était « par-dessus tout une grande dame et une grande âme, franche et résolue, loyale et fidèle, digne de porter dans ses armes les deux belles devises qui gouvernent sa vie : *Je maintiendrai*, et *Sans changer*, qui sont celles des Nassau et des comtes de Derby. »

R. de St-M.

—

Digitized by Google

Vie du R. P. Lacordaire, par M. Foisset, conseiller honoraire à la Cour impériale de Dijon. Paris, Lecoffre, 1870, 2 vol. in-8° de VII-586 et 556 p.

Correspondance inédite du P. Lacordaire, *lettres à sa famille et à ses amis, suivies de lettres à sa mère, d'un appendice et précédées d'une étude biographique et critique*, par Henri Villard, avocat, avec un portrait inédit. Paris, Palmé, 1870, in-8° de X-582 p.

Le livre du P. Chocarne était la biographie *religieuse*, le livre de M. Foisset est plus spécialement la biographie *historique* du P. Lacordaire. Dans le premier, c'est plutôt la vie intime, dans le second la vie publique du grand orateur qui est étudiée et replacée sous nos yeux. « Quand j'ai connu Lacordaire, dit M. Foisset, il avait dix-sept ans et j'en avais dix-neuf; depuis, je ne l'ai point perdu de vue un seul jour. » Ainsi, c'est un *témoignage*, dans toute la force du terme, que l'ami du P. Lacordaire vient rendre à l'illustre dominicain devant la postérité. « Je ne suis pas un panégyriste, je suis un témoin. Je viens dire ce que j'ai vu, je ne saurais le dire que comme je l'ai vu; j'ai pu mal voir, mais je ne saurais mentir. » Il a composé son ouvrage « avec des souvenirs et avec des lettres » auxquelles il a toujours soin de renvoyer, en indiquant la date, en nommant les personnages auxquels elles sont adressées.

Après avoir exposé dans une *introduction* l'état de l'Eglise sous le premier Empire et sous la Restauration, l'auteur entre dans son sujet divisé en vingt chapitres, dont voici les titres : Education, incrédulité, conversion. — Premières années de sacerdoce. — L'abbé F. de Lamennais. — L'*Avenir*. — L'encyclique de 1832. — Chute de M. de Lamennais. — Conférences du collége Stanislas. — Premières conférences à Notre-Dame. — Lettre sur le Saint-Siége. Rupture avec M. de Quélen. — Station de Metz. Vocation dominicaine. — La Quercia. Sainte Sabine. Saint Clément. — De 1841 à 1844. — De 1844 à 1848. — De 1848 à 1851. — De 1851 à 1854. — Tiers-ordre enseignant. — Divisions de la province dominicaine. — Question italienne. — Second provincialat et dernière maladie du Père. — Appréciation générale. — Indépendamment des citations, qui sont abondantes, l'ouvrage est accompagné d'assez nombreuses pièces justificatives.

A la vie du P. Lacordaire se rattachent les événements les plus importants de l'histoire religieuse au XIXe siècle et quelques-uns des plus graves événements de l'histoire politique. M. Foisset n'a pas hésité à retracer non-seulement le rôle de Lacordaire dans ces diverses conjonctures, mais ces conjonctures elles-mêmes, par exemple la crise amenée par l'influence et par la chute de Lamennais, les luttes pour la liberté religieuse sous le règne de Louis-Philippe, l'attitude des catholiques après le Deux décembre, la guerre d'Italie et ses conséquences, etc. Son livre est donc un véritable mémoire pour servir à l'histoire religieuse et politique de notre siècle.

Ecrit avec l'autorité d'un témoin et la gravité d'un juge, cet ouvrage sera certainement agréable aux lecteurs de cette *Revue* à qui, sans nous rendre solidaires de toutes les opinions, de tous les jugements qui y sont exprimés, nous le recommandons chaudement à titre de *document historique*, et ce titre est aussi celui qui fera sa valeur aux yeux de la postérité. Clair, méthodique et consciencieux, il est digne, en somme, ce qui n'est pas peu dire, et du sujet et de l'auteur.

— M. Henri Villard, un autre ami de Lacordaire, a voulu apporter, lui aussi,

Digitized by Google

son tribut à cette glorieuse mémoire. Il ne pouvait à cette fin mieux faire que d'enrichir le trésor épistolaire qui ne sera pas, aux yeux de la postérité, le moindre titre de l'illustre Dominicain. Il a donc publié cent vingt-trois lettres inédites adressées par Lacordaire à sa famille ou à ses amis. Ces lettres, qui vont de 1823 à 1861, roulent sur toutes sortes de sujets, mais plus particulièrement sur des sujets de piété. Néanmoins, il y est aussi question de Lamennais, des prédications du Père, des affaires de l'Ordre de Saint-Dominique, de Sorèze, de la question romaine, etc., et par conséquent cette partie de la correspondance de Lacordaire est intéressante au point de vue de la vie publique aussi bien qu'au point de vue de ses opinions, de sa direction morale.

Ce qui donnera un attrait particulier, une sorte de saveur nouvelle à cette publication, ce sont les extraits, publiés par M. Villard, de lettres inédites de *Anne Dugied, mère du P. Lacordaire.* « Nul, j'en suis certain, dit-il avec raison, ne me reprochera la joie que j'ai prise à mettre un rayon de lumière sur la figure de cette vraie chrétienne, en qui l'élévation de l'intelligence s'alliait à la grâce de l'esprit, et qui joignait un cœur si tendre à un jugement si ferme, — la digne mère de son fils, en un mot. »

Après ces extraits, viennent quatorze appendices, parmi lesquels nous signalerons l'extrait de naissance et l'extrait de baptême du P. Lacordaire, son discours au club de l'Union le 11 avril 1848, deux lettres de M. Guizot, et enfin une chanson inédite, en quatre stances, intitulée *la Sorézienne,* que le Père avait rimée pour ses élèves.

M. Henri Villard a fait précéder la publication d'une étude biographique et critique, où, dit-il, « j'ai pris le soin de laisser, le plus que j'ai pu, parler le P. Lacordaire lui-même. A deux pages près, cette étude est celle que j'ai soumise l'année dernière à l'Académie des *Jeux floraux.* » Cette biographie, qui occupe 143 pages, outre qu'elle est une introduction nécessaire à la lecture des lettres et documents, a son utilité à côté du livre de M. Foisset et de celui du P. Chocarne. Par le temps qui court, il faut, pour lire deux et surtout quatre volumes, si intéressants, si remplis qu'ils soient, des loisirs ou un courage que tout le monde n'a pas, et il est utile à tout le monde de pouvoir lire la vie du P. Lacordaire. M. S.

Dictionnaire universel des contemporains, *contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers, avec leurs noms, prénoms, surnoms et pseudonymes, le lieu et la date de leur naissance, leur famille, leurs débuts, leur profession, leurs fonctions successives, leurs grades et titres, leurs actes publics, leurs œuvres, leurs écrits et les indications bibliographiques qui s'y rapportent, les traits caractéristiques de leur talent*, etc. Ouvrage rédigé et tenu à jour, avec le concours d'écrivains de tous les pays, par G. Vapereau, ancien élève de l'Ecole normale, ancien professeur de philosophie et avocat. 4e édit., entièrement refondue et considérablement augmentée. Paris, Hachette, 1870. Gr. in-8 à 2 col. de IV-1888 p.

Un dictionnaire biographique des hommes vivants est, à coup sûr, une des œuvres les plus difficiles, les plus délicates et les plus laborieuses qu'on puisse se proposer. M. Vapereau l'a entreprise avec un courage et un zèle qu'il faut louer ; est-ce avec un bonheur égal ? Nous ne voulons pas renouveler ici le procès de tendances qu'on lui a fait ; c'est au point de vue de la composition elle-même, de l'exactitude des détails, des lacunes qui se trouvent dans l'ouvrage, que nous voulons l'examiner brièvement. Quel-

Digitized by Google

ques critiques qu'on puisse faire, — et c'est, croyons-nous, un service à rendre à l'auteur que de lui signaler ses imperfections, — ce vaste répertoire n'en conservera pas moins l'incontestable mérite de fournir une foule d'indications dont personne ne peut se passer, et qu'on trouverait difficilement ailleurs : il offre donc un manuel désormais indispensable, et, forcément, il doit se trouver entre toutes les mains. Un écoulement aussi considérable permet à l'auteur de revenir souvent à la charge, et, par des remaniements successifs, d'améliorer l'œuvre, de la rendre plus complète, plus impartiale, plus exacte surtout.

L'édition de 1870 du *Dictionnaire des contemporains* offre tout ensemble des suppressions, des modifications et des additions. Les suppressions portent sur les personnes décédées, qu'on se borne à mentionner, en renvoyant aux éditions précédentes ; les modifications portent sur des articles incomplets ou erronés qui ont été complétés ou rectifiés ; les additions consistent en renseignements nouveaux venant s'ajouter à la biographie de chacun, pour la période des cinq dernières années, et dans l'adjonction de noms qui sont arrivés à une notoriété suffisante pour avoir leur place dans le *Dictionnaire*. Les suppressions sont très-légitimes ; les modifications demanderaient à être plus nombreuses, car une foule de rectifications de détails n'ont point encore été faites ; quant aux additions, elles donnent lieu à plus d'une critique. Nous allons en indiquer quelques-unes.

Nous ne relèverons pas les célébrités nouvelles qui figurent ici : le lecteur en trouvera l'indication dans la *préface*. Attachons-nous plus spécialement aux notabilités qui nous touchent de plus près, à celles qui appartiennent au domaine des lettres. Parmi les noms nouveaux qui figurent dans la quatrième édition, nous rencontrons ceux de MM. Baguenault de Puchesse, l'abbé Baunard, l'abbé Bayle, Blanchemain, Boutiot, Calemard de La Fayette, l'abbé Canéto, le P. Carayon, Carnandet, Ed. du Méril (on a écrit *Duméril*), l'abbé Domenech, G. de Flotte, Léon Gautier, J. Guigard, Janicot, Jouvin, L. de Laincel, Victor Langlois, Francis Magnard, Lucien Merlet, Nadault de Buffon, Nourrisson, L. Passy, Mgr Pie, O. de Poli, A. Rondelet, A. de Soland, Eug. Ténot, Jules Verne, comte M. de Vogüé, Albert Wolf. Plus d'un de ces noms aurait mérité d'avoir plus tôt ses entrées au *Dictionnaire* ; mais enfin ils y sont. Pourquoi regrette-t-on l'absence d'autres noms qui auraient un titre égal à y figurer ? M. Gandar, le jeune et brillant professeur prématurément enlevé à sa chaire ; M. l'abbé Le Hir, le savant sulpicien ; M. l'abbé Trébuquet, l'aumônier fidèle de Mgr le comte de Chambord ; M. Baudon, si honorablement connu dans le monde des œuvres et si glorieusement mêlé un moment à nos grandes luttes sociales ; M. le vicomte de Melun, dont le nom est si populaire, et dont les œuvres ont un parfum si délicat ; M. Adolphe de Circourt, un des plus distingués et ajoutons un des plus spirituels de nos érudits ; M. Albert du Boys, le savant auteur de l'*Histoire du droit criminel* ; M. Léopold de Gaillard, publiciste distingué, actuellement directeur du *Correspondant* ; M. L. Aubineau, érudit bien connu, et rédacteur de l'*Univers* ; M. Ern. Curtius et M. Ph. Jaffé, deux savants allemands qui ont une réputation européenne, ne sont point nommés dans le livre de M. Vapereau. Il en est de même de MM. Gérin, docteur Frédault, Victor Guérin, Servois, Fr. Combes, Alb. Gigot, l'abbé Lebeurier,

Digitized by Google

l'abbé Maynard, le P. Monsabré, le R. P. Ad. Perraud, le prince Augustin Galitzin, G. Gandy, Ch. Garnier, Ch. et Eug. de Beaurepaire, l'abbé Christophe, l'abbé Gorini, Edouard Dumont, Hubault, Marguerin, Wiesener, l'abbé Crosnier, l'abbé Darras, Moreau, ancien rédacteur de l'*Union*, etc., etc. Ceci est d'autant plus inexcusable que nous trouvons ici les noms de MM. Belouino, Ern. et Alph. Daudet, Oct. Gastineau, Goumy, Ch. Joliet, A. Joly, G. d'Heilly, le marquis de Magny (Claude Drigon), Louis et Victor Noir, etc., etc. — Pourquoi, d'un autre côté, mentionner Mme Carraud, Mme Audouard, etc., et omettre Mme Craven, Mme d'Armaillé, la comtesse de Ségur, Mme de Barberey, la princesse de Sayn-Wittgenstein?

Si nous entrions dans les critiques de détail, nous aurions fort à faire. Bornons-nous à faire observer que beaucoup de personnages morts sont indiqués comme vivants (ainsi les abbés Desclais, Frechon, Le Crom, le duc des Cars, MM. Harscouet de Saint-Georges, Léon de Bastard, Ch. de Riancey, H. de Riancey, dont la mort n'est point indiquée au supplément, etc.); que d'autres, encore vivants, sont portés comme morts (témoins l'abbé Peyron, qui vient de mourir et qu'on avait tué dès 1866; le marquis de La Grange, qui siége toujours au Sénat et au Comité des travaux historiques; Mgr Gaume, qui atteste son existence par de nouvelles productions, etc.); que les familles nobles sur lesquelles on donne des renseignements sont, en général, assez maltraitées; que trop souvent les dates précises du décès font défaut; que certains noms sont mal classés : ainsi on n'ira pas chercher M. Fourcheux (et non Fourcheut) de Montrond (et non Mont Rond) à Fourcheux, pas plus qu'on n'irait chercher M. de Butenval à His, ou M. de Larcy à Saubert; enfin que, pour un grand nombre de noms, les renseignements ne sont pas suffisamment tenus à jour.

Nous espérons qu'une bonne partie de ces *desiderata* recevront satisfaction dans une cinquième édition, ou tout au moins dans un *supplément au supplément* qui termine la quatrième.

G. de B.

Victor Palmé.

Le Mans. — Impr. Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

A NOS LECTEURS

Notre livraison d'octobre était sous presse quand éclatèrent les événements qui ont eu de si terribles et si désastreuses conséquences. L'investissement de Paris, puis l'occupation du Mans vinrent, en dehors de toute autre considération, nous créer des obstacles matériels qu'il n'était point en notre pouvoir de vaincre. Après tant d'héroïsme, après de si cruels sacrifices, Paris a enfin recouvré sa liberté et est rentré en possession de lui-même ; Le Mans est délivré de l'occupation qui a pesé si lourdement sur lui. Nous pouvons donc songer à reprendre notre publication, forcément interrompue.

Que nos lecteurs nous permettent de leur adresser ici un double appel.

Nous avons d'abord à solliciter leur indulgence pour la présente livraison, que les circonstances nous obligent à faire paraître à peu près telle qu'elle était à la fin d'août, et sans tous les compléments qu'elle devait recevoir : le désarroi causé par l'effroyable crise que nous venons de traverser, la dispersion de nos collaborateurs, la difficulté des communications, enfin la situation où se trouve placé notre

Digitized by Google

imprimeur, nous interdisent pour cette fois de faire plus et mieux.

Nous demandons en second lieu à nos lecteurs de demeurer fidèles à notre œuvre et de nous prêter plus que jamais leur bienveillant et zélé concours. A la sinistre lueur de l'incendie qui s'est allumé sur notre sol, bien des yeux se sont ouverts, bien des esprits ont été frappés par des vérités méconnues jusque-là. De toutes parts un retour s'est fait vers les idées de droit, de justice, de devoir. On a senti l'impérieuse nécessité de renoncer à ces erreurs dont le prestige séduisait tant d'intelligences, à ces chimères qui caressaient notre orgueil, à ces fantaisies qui flattaient notre imagination. Désormais, le culte du bien, du beau et du vrai sera le seul que toute âme vraiment chrétienne, que tout cœur sincèrement patriote — et quel est le cœur qu'un ardent patriotisme n'enflammerait pas au lendemain de nos douleurs et de nos humiliations ? — veuillent embrasser et servir. On en revient aux grandes et saines traditions de la France; on reconnaît la nécessité des fortes études, des patientes et consciencieuses investigations, de la sérieuse méditation des problèmes qui intéressent la destinée de notre nation. Combien l'oubli de ces traditions, l'absence d'une instruction assez solide, et, dans toutes les sphères, le défaut d'une préparation suffisante, se sont fait sentir dans les cruelles épreuves que la Providence nous a envoyées ! Et que ne peuvent faire, pour le renouvellement de la France, pour les intérêts de son avenir, le retour aux habitudes du travail, l'étude assidue de notre glorieux passé, l'examen approfondi des *questions historiques !* Jamais la tâche que nous nous sommes proposée dans cette *Revue* n'a été plus grande et plus nécessaire; jamais ce vaste champ que nous avons entrepris d'exploiter n'a eu un plus impérieux besoin d'être purgé de toutes ces plantes parasites qui l'encombrent, et qui empêchent la semence de la vérité de germer et de

Digitized by Google

fructifier. Plus nos devoirs sont étendus, plus nous nous efforcerons de les remplir dignement. Notre carrière était déjà bien vaste : elle va le devenir plus encore par la facilité qui nous est offerte d'aborder les graves problèmes qui touchent à la politique de notre pays, aux brûlantes questions d'histoire contemporaine, aux redoutables éventualités que l'avenir nous réserve. Quelles leçons admirables l'histoire du passé de la France ne nous offre-t-elle pas ! Quels éclatants exemples d'effroyables désastres, suivis de rénovations soudaines, de providentiels retours de fortune !

Il suffit d'énoncer brièvement ces considérations : elles trouveront un sympathique écho dans l'âme de nos lecteurs. Chacun voudra s'associer plus intimement à l'œuvre que, grâce à eux, il nous a été donné d'entreprendre et — nous pouvons le dire sans orgueil — de poursuivre avec succès. Chacun nous apportera le concours de son talent, de son érudition, de son zèle éclairé. Cette tribune de la vérité historique, que nous avons élevée, sera en même temps la tribune de la justice et du droit ; et l'histoire sérieuse, calme, impartiale, y rendra toujours ses arrêts, comme une protestation vengeresse contre les audaces mensongères de l'erreur, contre le triomphe momentané de la force.

G. DU FRESNE DE BEAUCOURT.

15 mars 1871.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

CARACTÈRE DE CHARLES VII

« Il n'est point, a dit Pascal, d'homme plus différent d'un autre que de soi-même dans les divers temps [1]. » On se trompe en effet quand on prétend imposer à un personnage historique un moule unique et uniforme. On oublie que « le changement est la loi des hommes, comme le mouvement est la loi de la terre [2]; » on oublie surtout que l'homme est un composé de bien et de mal, et que chez lui les contradictions abondent [3]. A la longue, ces divergences s'effacent ou s'atténuent, et l'homme moral apparaît sous ses traits définitifs. Mais sous l'empire des événements, courbé par l'adversité ou bercé par une fortune prospère, quel est celui qui, dans le cours d'une longue existence, demeure constamment fidèle à lui-même? Quel est celui qui n'a pas donné un démenti aux promesses de sa jeunesse, ou, par un revirement soudain, fait évanouir les craintes qu'il avait inspirées à l'entrée de sa carrière ?

Il n'est certes point de prince auquel le mot de Pascal s'applique mieux qu'à Charles VII. On pourrait dire qu'il y

[1] La Bruyère a dit aussi : « Quelques hommes, dans le cours de leur vie, sont si différents d'eux-mêmes par le cœur et par l'esprit, qu'on est sûr de se méprendre si l'on en juge seulement par ce qui a paru d'eux dans leur première jeunesse. » *Caractères*, éd. Servois, t. II, p. 46.

[2] Vauvenargues, *Essai sur quelques caractères*, dans les *Œuvres*, éd. Gilbert, p. 350.

[3] « Ils ont des passions contraires et des faibles qui les contredisent. » La Bruyère, *l. c.*, t. II, p. 69.

Digitized by Google

eut chez lui autant d'hommes que son règne eut de périodes différentes. Ne serait-ce pas là la cause des appréciations si contradictoires dont il a été l'objet de la part des historiens? Prince médiocre, livré aux plaisirs, indifférent et ingrat, disent les uns; prince doué d'éminentes qualités, courageux et brave, vrai sauveur de la monarchie, selon d'autres, qui ont pris au sérieux son titre de *Victorieux*. Mais l'opinion la plus généralement accréditée nous montre Charles VII sans caractère, sans valeur personnelle, amolli dès l'enfance par l'abus des voluptés, livré tout d'abord à d'indignes favoris, abandonné bientôt à l'influence souveraine d'Agnès Sorel, laissant tout faire sous son nom sans rien diriger, et, après un réveil momentané, retombant, aux derniers jours de son long règne, dans l'inaction et dans l'apathie qui avait signalé ses premières années. Les grandes choses accomplies de son temps n'auraient eu en lui qu'un spectateur inerte et indifférent. « Charles VII a été le témoin des merveilles de son règne. » Cette parole du président Hénault, répétée à satiété, est demeurée comme l'arrêt de l'histoire. Un autre mot a servi à caractériser la période des infortunes et des revers, c'est le mot attribué à La Hire : Charles VII *perdait son royaume on ne peut plus gaiement*. En faut-il davantage pour être condamné sans appel? Un roi sans royaume qui s'étourdit dans les plaisirs; un roi restauré qui oublie ses devoirs au sein d'une molle oisiveté, tel est apparu Charles VII aux yeux de la postérité. Ajoutez la part qu'il eut au meurtre de Jean sans Peur, assassiné sous ses yeux, et, prétend-on, par son ordre; ses torts si graves à l'égard de Jeanne d'Arc, trahie avant d'être prise, lâchement abandonnée après; l'ingratitude témoignée à Jacques Cœur, dont les services furent payés par la confiscation et l'exil, et vous aurez tout le personnage royal. Indolence, oisiveté, faiblesse, insensibilité, défiance, volupté, ingratitude, voilà — à entendre ces voix bourdonnantes qui redisent toujours le même écho sans seulement s'inquiéter d'où est venu le premier son — quels seraient les attributs du caractère de Charles VII. On a été plus loin : on a parlé de sa *couardise* [1]; on a dit qu'il était « dénué de sens

[1] « On n'entendait qu'un cri à Paris contre la « couardise » de Charles VII. » M. Henri Martin, *Histoire de France*, t. VI, p. 401. Il est bon de faire remarquer que le mot que l'auteur place entre guillemets, comme s'il l'avait emprunté à un auteur contemporain, lui appartient en propre.

Digitized by Google

moral [1]; » et, recueillant un bruit dont un contemporain s'est fait l'écho, on a prétendu qu'il n'était point exempt de la folie de son père [2]. N'a-t-on pas été jusqu'à nous montrer, de Charles VI à Charles VIII, quatre générations de rois successivement atteintes de ce mal funeste [3]?

Il importe donc, non de s'attacher à tel ou tel point pour opposer à des assertions erronées des textes leur infligeant un démenti [4], mais de reprendre à fond la question, d'étudier d'une façon sérieuse et complète le caractère de Charles VII, et de mettre en pleine lumière la figure de ce roi. C'est la tâche que nous nous proposons de remplir dans le présent travail. Nous ne nous arrêterons point ici aux trois accusations formulées par l'histoire : l'attentat de Montereau, l'abandon de Jeanne d'Arc, la condamnation de Jacques Cœur [5]. Nous nous renfermerons dans l'étude intime du personnage; nous l'envisagerons dans son caractère, dans ses mœurs, dans ses habitudes, à travers les diverses phases de sa vie; nous chercherons à déterminer sa part d'action dans les événements, et à placer tout entier sous les yeux du lecteur l'homme physique et l'homme moral.

I

On a dit que l'homme se forme sur les genoux de sa mère. Charles VII n'eut point cette féconde initiation à la vie :

[1] « Vive et infatigable intelligence, dit M. Henri Martin à la date de 1440, *en parlant* du dauphin Louis, il ne tenait de son père que la sécheresse d'âme *et le goût* du libertinage; aussi défiant, *aussi dénué de sens moral*, etc. » *Histoire de France*, t. VI, p. 388.

[2] « En examinant de très-près la vie entière du fils de Charles VI, en considérant avec attention les images authentiques qui nous sont restées, on doute si la terrible maladie du père ne transmit point au fils quelque trace héréditaire. » Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 422.

[3] M. le docteur Chéreau, dans l'*Union médicale* du 27 février 1862.

[4] Nous avons accompli cette tâche en 1856, dans un écrit intitulé : *Le règne de Charles VII d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines*. Dès cette époque, nous préparions le travail d'ensemble sur Charles VII dont le présent mémoire fait partie. — Nous saisissons cette occasion de faire appel aux érudits français ou étrangers qui auraient connaissance de documents se rattachant, à un titre quelconque, au règne de Charles VII. Toutes les communications qu'ils voudront bien nous faire seront reçues avec reconnaissance.

[5] Nous avons publié ici même, sur l'un de ces points historiques, un mémoire étendu (*Le meurtre de Montereau*, livr. du 1er juillet 1868).

Digitized by Google

il trouva chez Isabeau de Bavière, d'abord une mère indifférente, bientôt une marâtre implacable. Quand il naquit [1], son malheureux père, en proie, depuis près de onze ans, aux accès d'une démence qui avait le caractère de la manie furieuse [2], était dans un moment de lucidité [3] ; il apprit avec joie la naissance d'un fils, le cinquième que lui eût donné la reine, et l'avant-dernier de ses enfants [4]. Le nou-

[1] Charles VII naquit à Paris le 22 février 1403, à deux heures du matin. Voir *Annotations sur l'histoire du Roy Charles VI*, dans le Recueil de Godefroy, p. 732.

[2] D'après le témoignage d'un homme compétent qui s'est livré à l'étude de ce problème, Charles VI n'était pas, à vrai dire, atteint de *démence*, ce mot exprimant aujourd'hui « l'affaiblissement ou l'abolition entière de l'intelligence. » L'affection du roi était une *manie furieuse*, c'est-à-dire un « délire général sans séries prédominantes, mais au contraire rapides, confuses, incohérentes, exprimées avec agitation, avec des cris, des chants, des menaces, des mouvements désordonnés ou tumultueux, avec disposition à la colère, à la fureur. » *De la maladie de Charles VI, roi de France, et des médecins qui ont soigné ce prince*, par le docteur A. Chéreau, dans l'*Union médicale* des 20 et 27 février, 6 et 13 mars 1862.

[3] Un problème auquel, quelque délicat qu'il soit, nous ne pouvons nous dispenser de toucher en passant, est celui de la légitimité de la naissance de Charles VII. On sait les doutes du jeune prince au moment où, le bras de Dieu semblant l'abandonner, il fut près de s'abandonner lui-même : Jeanne d'Arc parut, et, dans cette scène mystérieuse mentionnée par les contemporains, elle lui dit ces paroles solennelles qui répondaient à sa pensée intime : « Je te dis de la part de Messire que tu es vray heritier de France et *fils du roy*. » Si nous cherchons maintenant, dans les auteurs contemporains, des renseignements sur l'état morbide de Charles VI au mois de mai 1402, nous le voyons, quelques jours avant la Pentecôte (qui tomba le 14 mai en cette année), éprouver un accès de folie. (Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 28 ; Cf. Jouvenel des Ursins, p. 147.) Le samedi après la Pentecôte (20 mai), Charles était encore dans sa crise, quand parut un édit du duc d'Orléans pour la levée d'une imposition génerale. Ce n'est que dans les premiers jours de juin qu'il recouvra la raison. (Religieux, p. 28 et 34 ; Jouvenel, p. 147.) Il éprouva une rechute au milieu du mois de juillet, se remit le 1er octobre, pour retomber le 3. Au commencement de février, il était rétabli. Si nous ouvrons maintenant les comptes de l'année 1402, nous voyons que la reine séjourne au mois de mai à l'hôtel Saint-Paul, résidence de Charles VI. Le 14 mai, elle dîne au palais, soupe et couche à Saint-Ouen ; les 21 et 28 mai, elle est à l'hôtel Saint-Paul, où elle reste pendant la plus grande partie de l'année, sauf quelques séjours à la Porte-Barbette. Ces dates peuvent jeter quelque lumière sur la question.

[4] Voici quels furent les enfants de Charles VI et d'Isabeau : 1° *Charles*, né le 25 septembre 1386, mort le 28 décembre suivant ; 2° Jeanne, née le 14 juin 1388, morte en 1390 ; 3° Isabelle, née le 9 novembre 1389, morte le 13 septembre 1409 ; 4° Jeanne, née le 24 janvier 1391 ; 5° *Charles*, né le 6 février 1392, mort le 13 janvier 1401 ; 6° Marie, née en juillet ou août 1393 ; 7° Michelle, née le 12 janvier 1395 ; 8° *Louis*, né le 22 janvier 1397 ; 9° *Jean*, né le 31 août 1398 ; 10° Catherine, née le 27 octobre 1401 ; 11° CHARLES ; 12° *Philippe*, né le 10 novembre 1407, mort le même jour. Voir *Notes sur l'état civil des princes et princesses nés de Charles VI et d'Isabeau de Bavière*, par M. Vallet de Viriville, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XIX, p. 473-82.

Digitized by Google

veau-né fut tenu sur les fonts du baptême par le connétable Charles d'Albret, par Charles de Luyrieux, gentilhomme savoisien, et par Jeanne de Luxembourg, dame de la reine. Un moment installé dans l'hôtel du Petit-Musc [1], non loin de l'hôtel Saint-Paul où résidait Charles VI, il grandit dans cette dernière demeure [2], au sein d'une opulence attestée par les documents du temps [3]. Il eut pour nourrice une femme de qualité, Jeanne de Chamoisy [4] ; sa gouvernante se nommait

[1] « A Hance, sellier, pour avoir fenestrées et mises à point les fenestres de la chambre de Mgr Messire Charles de France, en l'ostel du Petit-Muce. » *Compte de l'argenterie de la Reine*, Archives, KK, 43, f. 17 v°. Extrait publié par M. Vallet de Viriville dans le *Cabinet historique* en 1857 (t. III, p 241), et en 1858 dans l'appendice de la *Chronique de Jean Chartier* (t. III, p. 257).

[2] C'est ce qu'attestent les comptes conservés aux archives. — M. Vallet dit (t. I, p. 3) « qu'il fut élevé comme ses frères et sœurs par les soins et sous les yeux de sa mère Isabeau, qui se séparait peu de sa jeune famille. » Les comptes de la Reine nous la montrent « en plusieurs hostelz » pendant la première enfance de Charles (voir KK, 45, f. 126 v°, 130 v°, 161 ; KK, 46, f. 6). — En 1404, elle ne va plus seulement d'un hôtel à l'autre, elle quitte Paris, et nous la trouvons à l'hôtel du Séjour au Pont-de-Charenton, au château de Crécy, au voyage de Saint-Fiacre ; en mai 1405, elle va passer 19 jours à Crécy et à Château-Thierry. En juillet, et d'août à octobre, elle s'absente de nouveau pour aller à Poissy, Saint-Germain, Melun et Corbeil. Pendant ce temps, ses enfants sont au Louvre, où ils restèrent jusqu'à la fin de cette année, tandis qu'Isabeau réside à l'hôtel Saint-Paul. KK, 46, *passim*.

[3] « A lui (Raoulet du Gué) pour avoir fait un berceul tout de bort (bois de sapin) d'Irlande, où il a un escren au chevet, et une bersouere bordée, avec un autre berseul et une grant bersouere pour l'enfant dont, au plaisir de Dieu, la Royne accouchera prochainement. » (KK, 42, f. 110 v°.) — « Pour avoir fait paint de fin or bruny un berseul et une bersouere pour Mgr Messire Charles de France, derrenier né, XVI l. IIII s. p., » par marché du 31 janvier 1403. (*Ib.*, f. 105 v°.) — « Pour douze livres de fin duvet mis et employé en la couste et coussin dudit lit, » etc. « Pour vingt-quatre livres de plume nommée Fleurin, qu'il a mises et employées en ladite couste et oudit coussin, » etc. (*Ib.*, f. 117.) — « Pour deux escrans neufs achattés par les maistres d'ostel huit sous la pièce, vendredi XXIIIe jour de fevrier. » (*Ib.*, f. 169 v°.) — « A lui, pour avoir fait un hochet d'argent doré pour Mgr Messire Charles de France. » — « A lui pour avoir fait pour Mgr Messire Charles de France, en un petit tableau de painture, une chaiere d'argent pesant 2 onces 1/2. » (KK, 43, f. 28 et 29 v°.) — « A Perrin Chappeal, pour une harpe prinse et achetée de lui par le commandement et ordonnance de la Royne, et delivrée aux gens de Mgr de Pontieu pour en jouer devant ledit seigneur, pour ce, le XVe jour de fevrier l'an M CCCC III, XXXVI sols parisis. » — « A lui pour un petit chauderon de laitton (cuivre jaune), qu'il a baillié et livré pour faire jouer et esbatre ledit seigneur, lequel estoit mal disposé. Pour ce, par marchié à lui fait le derrenier jour de juing (1404), XXI s. p. » (KK, 43, f. 88 et 90 v°.)

[4] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. I, p. 115. — Jean de Chamoisy était un des écuyers de la Reine. KK, 46, f. 30 v°.

Digitized by Google

Jeanne du Mesnil [1]; il avait en outre une « barceresse » (berceuse), et une femme de chambre [2]. L'enfant fut élevé *au petit pot :* cela est suffisamment établi par les comptes, qui parlent de la « fleur » qui servait à son alimentation, de la « paielle » (poêlon) et de la « cullier d'argent blanc pour faire la bouillie à Monseigneur messire Charles de France, » des serviettes délivrées à ses femmes « pour mettre devant lui quant on lui donne sa *boullye* [3]. »

Charles reçut le nom de comte de Ponthieu [4], sous lequel il devait être connu jusqu'à l'âge de quatorze ans. Sa maison se composa, outre les femmes que nous avons nommées, d'un aumônier, Jean de Mante, et d'un clerc de chapelle, Jean de Montmoret. La berceuse du nouveau-né devint la *demoiselle* de l'enfant. Vers 1411, il sortit vraisemblablement des mains des femmes [5]; il eut alors des gouverneurs sages, vertueux, dignes de la tâche qui leur était confiée : « là fut nourrit et instruit en science et meurs, dit un contemporain, par plusieurs nobles et saiges seigneurs [6]. » L'histoire nous les a fait connaître: c'étaient Hugues de Noyers, Pierre de Beauvau et Hardouin de Maillé. Hugues de Noyers, premier écuyer de corps et maître de l'écurie, était un capitaine dont la carrière fut toute d'honneur et de fidélité. Il resta jusqu'à sa mort au nombre des conseillers de Charles VII, et l'on retrouve en 1447 auprès du trône,

[1] KK, 43, fol. 6. — Simon du Mesnil était le premier échanson de la Reine. KK, 42, fol. 85. Jeanne du Mesnil appartenait à une famille attachée à la maison d'Orléans, et qui donna à la couronne de nombreux gages de dévouement. En 1419, elle passa au service de la jeune dauphine.

[2] KK, 43, fol. 6; 46, fol. 61 v° et 103 v°; 48, fol. 30 v° et 157. — La berceuse se nommait Ouzanne Riou, et la femme de chambre Margot de Sommevère. Celle-ci fut remplacée en 1405 par Catherine du Puis.

[3] KK, 45, fol. 170, et 43, fol. 37 v° et 31; cf. fol. 38 et 81.

[4] On le trouve désigné sous ce nom dès le mois de juin 1403. Archives, KK, 43, fol. 33. M. Vallet dit: « Dès 1404 au plus tard. » La mention que nous indiquons lui aura échappé.

[5] Au mois de juin 1410, il reçut en présent de sa mère un *roncin* (petit cheval de peu de valeur). KK, 48, fol. 64. Voir les extraits publiées par M. Vallet dans J. Chartier, t. III, p. 268.

[6] Jean Raoulet, à la suite de Chartier, t. III, p. 143. C'est aussi l'opinion du dernier historien de Charles VII, qui a étudié si profondément la biographie des personnages du temps : « Trois gentilshommes expérimentés. » — « Deux sages et expérimentés chevaliers. » — « Un savant et vertueux docteur... » — « Vénérable et saint homme. » Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 5, 161, 164. — M. Vallet a donné, sur les trois gouverneurs et le précepteur du jeune prince, des notices assez étendues. Voir *Chronique de Jean Chartier*, t. III, p. 143-147, en note, et la *Nouvelle biographie générale*, au mot Machet.

Digitized by Google

comme maître d'hôtel, le gouverneur qui avait veillé sur les jeunes années du prince. Pierre de Beauvau, serviteur de la maison d'Anjou, fut l'un des exécuteurs testamentaires du duc Louis II. Après avoir été le bras droit de ce prince et de son fils, il figura jusqu'à sa mort dans tous les événements militaires du règne de Charles VII. Hardouin de Maillé, le troisième des gouverneurs du comte de Ponthieu, était aussi attaché à la maison d'Anjou, et, pendant le cours de sa longue carrière (il vivait encore en 1466), ne cessa, comme membre du grand Conseil et comme maître d'hôtel de la Reine, de résider à la cour, et d'y rendre de loyaux et utiles services. Le précepteur du prince était Gérard Machet, docteur en théologie, professeur au collége de Navarre, vice-chancelier de l'Université en 1414, chanoine de Paris, puis évêque de Castres en 1432; il était renommé par sa science, sa sagesse et sa sainteté, et fut constamment, depuis 1412, attaché à la personne de Charles, d'abord comme précepteur, puis, jusqu'à sa mort, comme confesseur.

Un événement important prit place en 1413 dans la vie du comte de Ponthieu : le 18 décembre de cette année, il fut fiancé à Marie d'Anjou, fille de Louis II, roi de Sicile, et de Yolande d'Aragon, née le 14 septembre 1404. A partir de ce moment le jeune prince entre, on peut le dire, dans une nouvelle famille [1]. Il quitte Paris le 5 février 1414, pour se rendre en Anjou et en Provence, d'où il revient en septembre 1415. Le 20 octobre, il assiste à Rouen au conseil tenu par le roi et le duc de Guyenne [2] pour aviser à la résistance aux Anglais, débarqués en Normandie le 15 août, et qui, cinq jours après la tenue de ce conseil, devaient infliger à nos armes un sanglant et irréparable échec [3]. Ce fut le premier acte politique du comte de Ponthieu. De Rouen, il passa par Paris, où il fut investi de la charge de capitaine de Vincennes [4], et regagna Angers, où il se trouvait le 1er décembre.

[1] La maison d'Anjou avait alors une influence prépondérante à la cour; elle était en rivalité avec la maison de Bourgogne depuis la rupture du mariage projeté entre le fils du roi de Sicile et une fille du duc de Bourgogne que Louis II avait renvoyée injurieusement à son père. Voir Religieux de Saint-Denis, t. VI, p. 50. — Il faut noter que, tandis que Charles suivait sa future belle-mère, sa fiancée demeurait sous les yeux d'Isabeau, près de laquelle elle fut élevée. Relig., *l. c.*, p. 72.

[2] Monstrelet, t. III, p. 97-98.

[3] La bataille d'Azincourt fut livrée le 25 octobre.

[4] Le P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. I, p. 115. — Le prince assista aussi

Digitized by Google

Le 18 décembre 1415 mourait le dauphin Louis, duc de Guyenne. Jean, duc de Touraine, prit le titre de Dauphin. Agé de dix-sept ans, ce prince vivait à la cour de son beau-père, le comte de Hainaut, et ne parut pas dans la capitale. Après la mort du vieux duc de Berry, Charles y revint, et y occupa bientôt la place que l'absence de son frère laissait vacante. Nommé capitaine général de Paris en remplacement du duc de Berry [1], il reçut en apanage le duché de Touraine par lettres du 15 juillet 1416 [2]. Le roi de Sicile et le connétable d'Armagnac se partageaient alors le pouvoir; mais Louis II, en proie à une maladie mortelle, partit en décembre 1416 pour l'Anjou, où il mourut quatre mois après (29 avril 1417). C'était une grande perte pour son gendre [3], que la mort du dauphin Jean, enlevé tout à coup, le 3 avril, par une fistule à l'oreille, rendait à ce moment même l'héritier du trône.

Cet enfant de quatorze ans, appelé ainsi avant le temps à un rôle considérable, ne semble-t-il pas voué à une destinée providentielle? Le dernier né, pour ainsi dire, des enfants de Charles VI, et le cinquième de ses fils [4], il est parvenu au premier rang. Placé dès l'âge le plus tendre sous l'influence bienfaisante de la maison d'Anjou, enlevé dès lors aux querelles sanglantes qui ont assombri sa première enfance [5], il a grandi sous l'aile d'une femme d'élite, à laquelle il vouera un culte mérité [6], et a respiré une atmosphère plus calme et plus vivi-

au conseil où fut décidé qu'on ferait appel au comte d'Armagnac. Monstrelet, t. III, p. 126.

[1] Monstrelet, t. III, p. 146; Berry, p. 431.

[2] *Ordonnances*. t. X, p. 371.

[3] « Par la mort duquel icellui Dauphin fut moult affaibli de conseil et d'aide. » Monstrelet, t. III, p. 180. — Le Religieux de Saint-Denis fait son éloge, t. VI, p. 78.

[4] Voir note 4 de la page 350. Charles VI n'eut après lui qu'un fils, Philippe, né le 10 novembre 1407, et mort le même jour.

[5] Charles n'avait pas cinq ans quand le duc d'Orléans fut assassiné, le 23 novembre 1407; deux ans plus tard (17 octobre 1409), un ministre, Jean de Montagu, tombait sous la hache du bourreau, victime de la haine de Jean-sans-Peur; en 1413, le règne des Cabochiens avait répandu la terreur dans la capitale, où les proscriptions et les exécutions se prolongèrent pendant plusieurs mois. Voir M. Vallet de Viriville, t. I, p. 7-10.

[6] « Laquelle nostre dite bonne mère, disait plus tard Charles VII dans des lettres du 22 février 1443, nous a en nostre jeune âge fait plusieurs grans plaisirs et services en maintes manières, que nous avons et devons avoir en perpétuelle mémoire. » Cité par M. Vallet, t. I, p. 465, d'après Archives, PP. 2298.

Digitized by Google

fiante. Cette « bonne mère » qui ne cessera jusqu'à sa mort (1442) de l'entourer de sa vigilante affection et de ses sages conseils, a remplacé pour lui celle qu'on a pourtant appelée une « mère tendre [1] » — tendre comme la louve qui veille sur ses petits! — mais qui, si elle céda un moment à la voix du sang, ne devait point tarder à la faire taire sans pitié [2]. Une telle éducation morale et politique [3] a-t-elle préparé le jeune prince au rôle qu'il va avoir à remplir? Chef du parti royal, va-t-il se montrer à la hauteur des circonstances? Un coup d'œil rapide sur la marche des événements est ici nécessaire.

Investi du titre de Dauphin par lettres du 13 avril 1417 [4], Charles fut appelé, par une ordonnance du 14 juin, à présider le conseil en l'absence de son père [5]. Isabeau venait d'être, sous le poids d'une inculpation qui paraît avoir couvert des desseins politiques [6], reléguée à Blois et de là à Tours. Le

[1] Le mot est de M. Vallet de Viriville (t. I, p. 5): « Mère tendre (quoi qu'on en ait pu dire) à l'égard surtout de ses jeunes enfants. » L'auteur n'avait pas sans doute présent à l'esprit ce passage du Religieux de Saint-Denis où il raconte que la Reine ayant été accusée de négliger ses enfants, Charles VI, dans un moment de lucidité, voulut savoir la vérité, et interrogea son fils aîné, qui lui apprit que depuis trois mois sa mère ne l'avait pas embrassé : « Quod Rex molestius ferens, et veritatem ab ore primogeniti cupiens extorquere, ipsi multis affabilibus verbis sciscitanti quantum materna oscula amplexibus et dulcifluo intermixta distulisset sibi regina exhibere, respondit quod per tres menses. » (Religieux, t. III, p. 290, année 1405.) — Comment aurait-il pu en être autrement, quand elle était livrée à de tels débordements que le moine Augustin Jacques le Grand l'apostrophait en ces termes, dans un sermon prononcé devant la Cour le jour de l'Ascension 1405: « La déesse Vénus règne seule à votre cour; l'ivresse et la débauche lui servent de cortége, et font de la nuit le jour au milieu des danses les plus dissolues... Partout, ô Reine, on parle de ces désordres et de beaucoup d'autres, qui déshonorent cette cour. » (*Id.*, p. 268.)

[2] Elle en vint à dénoncer son fils au roi d'Angleterre comme l'assassin de Jean-sans-Peur (lettre du 20 septembre 1419, publiée dans notre étude sur le *Meurtre de Montereau*, dans la *Revue des questions historiques*, t. V, p. 226 et suivantes), et alla jusqu'à lui refuser, dans des lettres-patentes délivrées au nom du Roi, l'excuse tirée de sa jeunesse : « Et ne doit-on point avoir aucun regard à la jeunesse dudit Charles pour son excusacion, car il estoit assez aagé pour connoistre et bien et mal; et posé ores qu'il fust jeune, toutes voyes sa malice et mauvaistié a esté si grande, qu'elle a excedé tout aaige? » (Lettres du 17 janvier 1420, *Ordonnances*, t. XII, p. 277.)

[3] Il n'y a rien là de cette « éducation molle et énervante » dont parle M. Vallet, qui a chargé ici sa palette des plus sombres couleurs, sans produire aucune preuve à l'appui de ses assertions.

[4] *Ordonnances*, t. X, p. 404.

[5] *Ibid.*, t. X, p. 416.

[6] Voir Vallet de Viriville, t. I, p. 37 et suiv.

Digitized by Google

prince la visita le 2 juin dans cette dernière ville, et se rendit ensuite à Angers, où il apprit l'insurrection qui venait d'éclater à Rouen. L'attitude qu'il montra à Rouen, au milieu de circonstances difficiles, atteste une intelligence précoce et une modération vantées par les historiens [1]. Le mois suivant, Charles était à Paris, menacé par le duc de Bourgogne. Là, il prend part à la résistance contre un ennemi regardé comme plus dangereux que le roi d'Angleterre [2] : le 17 septembre, on le voit se rendre au Parloir-aux-Bourgeois pour haranguer les principaux de la cité et les exhorter à rester unis pour la défense [3]. Quelques jours après, il reçoit le héraut Palis, porteur d'un message du duc de Bourgogne, et lui adresse une verte réponse [4]. Enfin, après l'enlèvement d'Isabeau par le duc (2 novembre), il est solennellement confirmé dans la lieutenance générale du royaume [5].

[1] Voir Monstrelet, t. III, p. 178-79; Berry, p. 432-33; Religieux, t. VI, p. 94; P. Cochon, p. 432; Raoulet, p. 155-56. Cf. M. Vallet, t. I, p. 52-54. « Ce fut, dit Raoulet, le premier fait d'armes où jamais fut le Daulphin, filz seul du Roy. » — Si l'on ne fait pas honneur de cette conduite à l'enfant de quatorze ans et demi, l'on devra reconnaître au moins qu'il agissait sous de sages influences.

[2] « ...Burgundionibus... in regno hostibus reputatis. » dit le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 42). Cet auteur, quoique Bourguignon, flétrit la tentative du duc.

[3] Religieux, t. VI, p. 142 et suiv.

[4] « Et si veult, dit le jeune prince, que Monseigneur et nous le tenions pour nostre parent, loial vassal et subjet, il voise combattre et debouter le Roy d'Angleterre, ancien ennemy de ce royaume, et après retourne devers Monseigneur le Roy, et il sera receu. Et ne die plus que Monseigneur le Roy et nous soions à Paris en servage de nulle personne, car nous sommes tous deux en nostre pleine liberté et franchise. » — Monstrelet, t. III, p. 217-218.

[5] *Ordonnances*, t. X, p. 422. Lettres confirmatives d'une lieutenance générale accordée antérieurement au prince; on y lit : « Considérant que nostre dit fils a tenues au fait de sa commission (de lieutenant général) la parfaite amour naturelle et obéissance qu'il a à nous, et qu'il a, comme nous sommes veritablement adcertenés, toute bonne et entière volonté, comme raison et nature le adstreignent, au bon gouvernement et refformation de notre dit royaume, à la garde et deffense de nos subjets, et de les relever des graves charges et oppressions que, pour les causes dessus dictes, ils souffrent chascun jour; ayant aussi regart que Dieu luy a donné bon entendement à ce suffisant, et très-grand desir de soy y employer ainsi que à lui appartient, comme nostre seul fils heritier et successeur après nous de la couronne de France...; et afin que lui, qui a jà souffisant age, et peut endurer peines et labours et travailler de sa personne, se puist à ce faire exerciter, et par fréquentation plus sçavoir, estre expert et mieulx adverti aux choses qui touchent le bien, garde et conservation de nous et de nostre seigneurie... »

Digitized by Google

Nous n'avons point à entrer ici dans l'exposé des faits; nous nous bornons à indiquer rapidement ce qui peut éclairer notre sujet. Constatons seulement que le Dauphin exerça l'autorité royale jusqu'au 29 mai 1418, date de l'entrée des Bourguignons dans Paris; constatons aussi que le jeune prince ne fut point complétement inféodé au parti d'Armagnac, et qu'il eut son propre parti, moins violent, moins exclusif que celui du connétable, et dont l'influence se fit sentir dans les négociations entamées, aux mois d'avril et de mai, au monastère de la Tombe [1].

Arraché à la mort ou, tout au moins, à la captivité, grâce au dévouement de Tanguy du Chastel et de Robert le Maçon [2], que fait le Dauphin? Dès le 31 mai, et malgré les remontrances de ses conseillers, il veut à toute force se rapprocher de Paris, que Tanguy du Chastel espérait reprendre à main armée [3]. Quand cette tentative a échoué, il se replie sur Melun, Montargis et Bourges, et, tandis que Paris subit le joug de la faction bourguignonne, il lève hardiment le drapeau de la

[1] Voir sur la part prise par le Dauphin à ces négociations et sur les conseils tenus au Parlement, sous sa présidence, les *Registres du Parlement* (*conseil*), aux dates suivantes: 18 avril, 3 mai, 14 mai 1418. — Le 16 mars 1418, une réunion solennelle avait été tenue, pour l'affaire des libertés de l'Eglise gallicane, et nous voyons que le Dauphin y avait assisté.

[2] Le prince était couché, et fut enlevé à moitié nu, enveloppé dans sa houppelande. — Tous les auteurs du temps font honneur à Tanguy du Chastel d'avoir sauvé le Dauphin, sans être d'accord d'ailleurs sur les circonstances. Il convient, sans enlever à Tanguy le mérite de l'initiative, de rendre à un autre fidèle serviteur du Dauphin la justice qui lui est due. On lit dans des lettres-patentes en date du 7 septembre 1420, que Robert le Maçon, « meu comme loyal serviteur du grand désir qu'il avoit du salut de nostre personne, en mettant arrière sa sûreté et sa vie pour nous retraire, descendit de son cheval, lequel il avoit prins pour sa salvation, et icelui nous bailla pour partir..., qui fut cause de nostre preservation, et ce ne pouvoit jamais partir de nostre souvenance.» Bodin, *Recherches historiques sur Saumur*, p. 238. — M. Vallet de Viriville, qui tente de concilier les deux versions, nous paraît se tromper (t. I, p. 101-102), en faisant monter à cheval le Dauphin pour gagner la Bastille. Nous croyons que le prince fut porté jusqu'à la Bastille à travers les jardins de l'hôtel Saint-Paul, et que, de là, il gagna ensuite Melun sur le cheval de Robert le Maçon. Le prince ne séjourna pas le 29 à la Bastille, comme le dit l'historien; il gagna immédiatement Melun, et y passa la journée du 30. Puis, le 31, il retourna à Charenton pour seconder le retour offensif de Tanguy du Chastel. Voir la lettre de Robert le Maçon, en date du 31 mai, dans les *Mémoires de Fenin*, appendice, p. 268-69, et les divers auteurs contemporains.

[3] « S'y en retourna à Charenton en espérance d'entrer par la Bastide à Paris, pour dechacier lesdis Bourguignons, *et ne l'a peu homme garder que en personne il n'y soit allé.* » Lettre de Robert le Maçon, p. 269.

Digitized by Google

résistance, et organise son parti, qui, plus que jamais, était celui de la défense nationale [1].

Tant d'erreurs et de faussetés ont été accumulées sur cette période de la vie de Charles VII, qu'il convient de la retracer avec quelque détail, et d'en étudier les phases successives jusqu'à l'heure où la fortune renaissante fera du *roi de Bourges* [2] le roi de France.

On a dit que le Dauphin *s'arrogea* le titre de lieutenant général, et que son enlèvement de la capitale eut pour le royaume de fatales conséquences [3]; nous n'avons pas besoin de réfuter cette double assertion. Ce sont les circonstances qui amenèrent le prince à prendre, non le titre de lieutenant général qu'il portait déjà, on l'a vu, mais celui de *Régent*, et, quoi qu'on puisse dire, en lui résidait désormais le seul espoir de la France. Charles était, comme le reconnaît son dernier historien, « le gage le plus précieux du pouvoir et de l'autorité [4]. »

Le Dauphin ne perdit pas un moment pour préparer la résistance. A peine arrivé à Melun, il convoque ses gens de guerre [5], nomme Tanguy du Chastel lieutenant et capitaine général dans l'Ile-de-France, la Champagne et la Brie au delà de la Seine, avec le titre de maréchal des guerres [6], place Pierre de Beauvau à la tête d'un corps d'armée, avec le titre de lieutenant du roi dans tout le royaume [7], et institue Aubry Foucault capitaine général de l'armée du Limousin [8]. De tous

[1] M. Michelet, qui ne s'est pas fait bourguignon comme la plupart de nos modernes historiens, reconnaît que le parti Armagnac était, dès 1416, « celui de la défense nationale. » (T. IV, p. 326, note.)

[2] « Le bon Roy Charles VII estoit lhors l'un des plus pouvres princes de son royaulme, car pour toutes choses il possedoit le duché de Berry, et estoit par lesdis Anglois, et aultres tenant leur party, appelé *Roy de Berry.* » *Chron. des ducs d'Alençon*, dans Du Chesne, vol. XLVIII, f. 123.

[3] M. Henri Martin, *Histoire de France*, t. VI, p. 39.

[4] M. Vallet de Viriville, t. I, p. 102. Le même auteur a dit ailleurs (Art. La Fayette, *Nouvelle biographie générale*), qu'il représentait la cause de la monarchie et de la nation.

[5] Berry, *ap.* Godefroy, p. 435; Lettre de Robert le Maçon, dans les *Mémoires de P. de Fenin*, p. 268-69; Monstrelet, t. III, p. 264.

[6] Berry, p, 435; Annotations de Godefroy, p. 796. « Du Chastel peut être considéré, dit M. Vallet de Viriville, comme ayant été dès lors le véritable généralissime du Dauphin (t. I, p. 131). »

[7] Lettres du 29 juillet 1418. Clairambault, *Titres scellés*, au Cabinet des titres, vol. XII, p. 751.

[8] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 578.

Digitized by Google

côtés lui arrivent de fidèles serviteurs [1] : le jeune duc d'Anjou ; Philippe d'Orléans, comte de Vertus ; Charles de Bourbon ; le grand maître des arbalétriers Jean de Torsay ; un maréchal de France, Pierre de Rochefort ; Jean de Blois, seigneur de l'Aigle. Des capitaines renommés, Barbazan, d'Avaugour, Bataille, Gaucourt, Loré, La Hire, Saintrailles sont à ses côtés ou à la tête de ses gens de guerre [2]. Il entretient des relations avec le duc de Bretagne et avec les provinces qui lui restent soumises [3] ; il organise son gouvernement [4], et lance un programme dont la sagesse et la modération auraient dû pacifier les querelles de parti [5]. Bientôt il se montre à la tête des troupes, « menant grande guerre avec ses gens d'armes [6]. » Vers le 20 juillet, il somme les habitants de Tours de se rendre [7] ; en novembre, il s'empare d'Azay-sur-Indre [8], et assiége Sully-sur-Loire où Georges de la Trémoille tenait renfermé un de ses conseillers, Martin Gouge, évêque de Clermont [9] ; puis il reparaît en armes devant Tours, et force cette ville à la soumission [10].

[1] « Lequel vint ès païs de Berry et Touraine, avec sesdis gouverneurs et plusieurs vaillans et saiges capitaines, et autres qui bien et loyaulment le servirent. » Raoulet, dans Chartier, t. III, p. 164.

[2] Berry, p. 436 ; Annot. de Godefroy, p. 795-96 ; *Catalogue des actes de Charles VII*, lettres des 7, 15, 30 août, 11, 23 octobre, etc. On me permettra de citer cet ouvrage, bien qu'il doive rester encore longtemps inédit, pour ne pas être obligé de trop multiplier les indications de sources.

[3] Berry, p. 436 ; *Cat. des actes*, lettres des 7 et 16 août, 19, 24 et 31 octobre 1418.

[4] Lettres du 21 septembre 1418, établissant un Parlement à Poitiers. *Ordonn.*, t. X, p. 477.

[5] C'est ce que dit M. Vallet (t. I, p, 129) : « Ce programme aurait dû rallier le duc de Bourgogne à l'héritier du trône, dans une rivalité patriotique contre l'ennemi commun du royaume. »

[6] Raoulet, *l. c.*, p. 164.

[7] Voir les lettres d'abolition délivrées par le Dauphin aux habitants de Tours, le 30 décembre 1418, dans la *Collection de Touraine* (de D. Housseau), t. IX, n° 3826. Cf. M. Vallet, t. I, p. 130.

[8] Jouvenel des Ursins, p. 354 ; Cousinot, *Geste des nobles*, p. 172. C'est peut-être le seul cas où les assiégés furent passés au fil de l'épée, car Charles VII, on le verra plus loin, se montra toujours clément. Mais ici les « parolles villaines, » les injures grossières des défenseurs de la place, avaient exaspéré les assaillants.

[9] Jouvenel, p. 355 ; Berry, p. 436.

[10] Chronique d'Alençon, attribuée à Perceval de Cagny, dans Du Chesne, vol. XLVIII ; Jouvenel, p. 355 ; Berry, p. 436 ; Monstrelet, t. III, p. 293 ; Cousinot, p. 174 ; Raoulet, p. 164. Voir aussi les lettres du 30 décembre, citées ci-dessus.

Digitized by Google

Le *Régent* — c'est ainsi qu'il s'intitule désormais [1] — annonce donc d'heureuses dispositions. Il a de l'intelligence, du bon sens [2], de l'activité; il a le désir de s'employer à la pacification et à l'affranchissement du territoire [3]; il prétend payer de sa

[1] M. Vallet pense (t. I, p. 135) que Charles prit ce titre dès le 26 octobre 1418, et il invoque un acte de cette date émané de Henri V, et dont voici les termes : « Cum illustris et potens princeps consanguineus noster carissimus et adversarii Franciæ Dauphinus de Vienna, *regens Franciæ ut dicitur*..... » (Rymer, t. IV, part. III, p. 67.) M. Pardessus prétend, au contraire (*Table chronologique des Ordonnances*, 1847, p. 340, note 1), que les lettres du 21 août 1419 sont le premier document dans lequel Charles Dauphin ait pris la qualité de régent; jusqu'alors, d'après ce savant, Charles aurait agi comme lieutenant général. Entre ces deux assertions, quelle est la vérité ? Nous voyons, à la date du 30 octobre 1418, le Dauphin rendre une ordonnance par laquelle il défend d'obéir aux mandements du roi pendant sa détention et maladie : cette ordonnance, visée dans celle de Charles VI du 13 novembre 1418, et indiquée par le P. Anselme (*Hist. généalogique*, t. VI, p. 395), semblerait confirmer l'affirmation de M. Vallet. Mais les lettres de Charles VI du 13 novembre nous montrent que le Dauphin ne prenait point encore officiellement le titre de régent. On y lit : « Nostre dit filz, *soy disant nostre lieutenant general* par tout nostre royaume (*Ordonnances*, t. X, p. 490). » Nous ne relèverons point ici ce que disent Monstrelet (t. III, p. 278), Jouvenel des Ursins (p. 360), le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 382), Berry (p. 440). — Cousinot, dans la *Geste des nobles* (p. 175), dit que Charles prit la régence après la prise de Tours, qui eut lieu à la fin de décembre 1418. Des lettres du Dauphin, en date des 22 janvier, 4 et 23 février 1419 (*Titres scellés* de Clairambault, vol. XXIX, CLXXIX et L), confirment ce témoignage, que vient corroborer d'une manière formelle un document produit par François du Chesne dans son *Histoire des chanceliers* (1680, in-fol., p. 464), et que M. Vallet a cité en extrait dans ses *additions* (t. III, p. 464) : « Ce jour (31 décembre 1418) furent baillées lettres à la cour de par Monsieur Maistre Jean de Vailly, président en icelles, escrites le vingt et sixiesme decembre 1418, au siége devant Tours ; par lesquelles icelluy president escrivoit qu'il avoit esté conclud que doresnavant Monsieur le Dauphin, en toutes ses lettres, s'appelleroit ou intituleroit Charles, fils du Roy de France, *Regent le Royaume*, Dauphin de Viennois, duc de Berry, de Touraine et comte de Poictou ; et que plus n'y fut mis le tiltre de lieutenant du Roy. » En effet, les lettres d'abolition données par le Dauphin aux habitants de Tours, en date du 30 décembre 1418, portent cette formule : « Charles, fils du Roy de France, *Regent le Royaume*, duc de Berry et de Touraine, et comte de Poitou. » (D. Housseau, vol. IX, n° 3826.)

[2] « Monseigneur le Dauphin, conbien qu'il fust jeune d'aage, toutesfois il avoit bien bon sens et entendement. » Jouvenel des Ursins, p. 335. Cf. l'ordonnance du 6 novembre 1417, citée plus haut. Je ne crois donc pas que l'assertion de M. Vallet, qui prétend que « diverses causes arrêtèrent en lui jusqu'à un terme fort tardif le développement de ses facultés, » soit en rien justifiée. (T. I, p. 159.)

[3] « Pour ce que c'est l'entention et volenté de mondit seigneur de soi employer en personne ou fait de la guerre contre lesdis anciens ennemis, mondit seigneur veult, en sa compagnie son beau-frère le duc de Bretagne et les autres de son sang, avoir la charge de la guerre contre lesdis anciens ennemis ou pays de Guyenne et de la Basse-Normandie, et pour lui servir mandera les nobles et autres des pays de ce royaume. » *Advis fais pour le bien de la paix*

Digitized by Google

personne, et témoigne même d'une certaine énergie [1]. Dans son entourage, les mauvaises influences ne prédominent point encore. A côté de Tanguy du Chastel, dont le dévouement est incontestable, mais que les contemporains représentent comme un « très-périlleux homme, chaud, soudain et hatif [2], » et fort peu désintéressé, il y a Barbazan, type d'honneur et de loyauté, bien digne de son surnom de *chevalier sans reproche*. A côté du président Louvet, âme basse et sordide, caractère intrigant et faux [3], il y a le chancelier Robert le Maçon, « bien prudent et sage clerc [4]. » A côté de rudes et parfois peu scrupuleux hommes de guerre comme le vicomte de Narbonne, Guillaume d'Avaugour [5], Guillaume Bataille, Pierre Frotier, Guillaume de Chaumont-Guitry, il y a les anciens *gouverneurs* du prince, Beauveau et Noyers, son précepteur Gérard Machet, son ancien clerc de chapelle Jean de Montmoret, devenu son aumônier. La reine de Sicile réside près de lui, à Mehun-sur-Yèvre; ce n'est que le 30 juin 1419 qu'elle s'éloignera pour aller s'établir en Provence [6]. Jacques Gelu, archevêque de Tours, Jean Tudert, doyen de

et union de ce Royaume, en date du 4 août 1418. Fontanieu, 111-112, et De Camps, XLVIII, f. 771. *Ed.* par Mlle Dupont, *Mémoires de Pierre de Fenin*, appendice, p. 278. Dans d'autres lettres, en date du 22 mars 1419, on lit : « Nous, ces choses considerées, qui desirons de tout nostre cuer sur toutes autres choses de ce monde entendre et nous emploier, et par toutes voies et moyens à nous possibles, à la conservacion, deffense et preservement de ceste dicte seignoirie, et au recouvrement d'icelle à resister ausdiz anciens adversaires, rebelles et desobéissans, comme cellui qui bien congnoissons que la chose nous touche, après mondit seigneur, plus grandement et de plus près que à nul autre, et à ce et pour ce faire appeller, requerir et assembler les amis, aliez et bienveillans de mondit seigneur et de nous... »

[1] On a vu avec quelle décision il voulut se rapprocher de Paris, lors du retour offensif de Tanguy du Chastel. — Au siége d'Azay, où étaient enfermés des Bourguignons qui injurièrent le prince et les siens, en criant : « C'est le demeurant des petits pastez de Paris ! » on voit le Dauphin déclarer « qu'il falloit qu'il eust la place. » Jouvenel, p. 354. — Il est assez curieux de voir Henri V, un peu plus tard, parler de la « bouillante ardeur » du jeune prince. Religieux, t. VI, p. 378.

[2] Procès de Barbazan. Plaidoirie de Labat, défenseur de Barbazan, ms. fr. 5061, fol. 125.

[3] C'est Louvet qui fut le principal instigateur de l'attentat des Penthièvre contre le duc de Bretagne. Voir Vallet, t. I, p. 197 et suiv.

[4] Jouvenel, p. 335. Voir sur ces personnages M. Vallet, t. I, p. 161-66.

[5] M. Vallet dit de ces deux personnages : « Le vicomte de Narbonne et Guillaume d'Avaugour déployèrent plus tard une valeur morale et intellectuelle d'un ordre considérable (p. 165, note). »

[6] Voir Vallet, t. I, p. 151, note 2.

Digitized by Google

Paris, Jean Gerson, chassé de la capitale par les troubles, sont souvent appelés dans ses conseils, où siégent à titre habituel Jean de Poitiers, évêque de Valence, Martin Gouge, évêque de Clermont, et Jean de Norry, archevêque de Sens [1].

Après le meurtre de Montereau, il semble pourtant que l'influence des *violents* grandisse : Pierre Frotier est nommé (20 septembre 1419) premier écuyer de corps et grand maître de l'écurie du Régent, et Hugues de Noyers est déchargé de son office de maître de l'écurie [2]. A ce moment apparaissent dans les armées Gilbert Motier, seigneur de la Fayette, Amaury de Séverac, Bernard d'Armagnac; et dans le conseil, Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, Guillaume de Boisratier, archevêque de Bourges, Philippe de Coëtquis, évêque de Léon, et Guillaume Cousinot. Le prince reste d'ailleurs en relations avec la reine de Sicile, dont il reçoit les étrennesà La Palisse, au commencement de 1420 [3], et qu'il visite, dans le cours de ce voyage triomphal à travers les provinces du midi qui fut signalé à la fois par les succès militaires [4] et par les acclamations populaires [5]. Ce n'était point seulement, il est vrai, le prestige du rang et de la jeunesse qui en imposait au peuple : accompagné d'une suite nombreuse et brillante, ayant une escorte personnelle de trente à quarante chevaux, le prince se faisait remarquer par le luxe de ses vêtements et ses équipages ; son harnais de campagne avait coûté des sommes énormes ; ses robes étaient chargées d'or et d'ornements [6]. Des acquisitions continuelles de chevaux, des dépenses de luxe, les largesses répandues de 1419 à

[1] On comprend que pour cette liste de noms il soit impossible d'indiquer les sources. Nous nous sommes appuyé sur les auteurs contemporains, sur le savant opuscule de M. Vallet : *Charles VII et ses conseillers*, et surtout sur notre *Catalogue des actes de Charles VII*, en préparation.

[2] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VI, p, 480 ; t. VIII, p. 472.

[3] Le 3 janvier 1420, Charles fait payer à Charles Garnier, écuyer, la somme de 50 l. t., en considération du plaisir qu'il lui a fait en lui apportant les étrennes de la Reine de Sicile. Orig., Gaignières, 903 bis, f. 18.

[4] Siége de Nîmes (4-10 avril) ; siége du Pont-Saint-Esprit (2-7 mai). Jouvenel p. 378 ; Berry, p. 439 ; *Comptes de l'écurie*, KK, 50 ; Monstrelet, t. III, p. 407; Cousinot, p. 178. Cf. D. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, t. IV, p. 453, et Menard, *Hist. de Nîmes*, t. III, p. 152-153.

[5] Entrées à Vienne, à Toulouse, à Carcassonne, au Puy, etc.

[6] Voir M. Vallet, t. I, p. 208-210 ; cf. édition de Jean Chartier, t. III, p. 297 et suiv.

Digitized by Google

1421, attestent une aisance bien éloignée de la pénurie à laquelle il fut plus tard réduit [1].

En regagnant le centre de la France (juin 1420), le Régent pouvait à juste titre regarder son pouvoir comme définitivement affermi au sud de la Loire. Au nord, la situation était bien différente : le traité de Troyes venait d'être signé, et les Anglais gagnaient chaque jour du terrain [2]. Charles ne perdit point courage [3], et se remit aussitôt en campagne dans l'espoir de secourir Melun [4]. Sa déchéance, prononcée

[1] Voir le registre KK, 53, aux Archives, et les extraits publiés par M. Vallet dans son édition de Jean Chartier, t. III, p. 300-313. En 1419 et années suivantes, 128 chevaux sont achetés, moyennant 46,617 l. t.; en novembre 1419, le Dauphin fait acheter un balai et trois grosses perles, pour mettre à *ses riches heures* (*Titres scellés*, vol. XXXI); de septembre à novembre 1421, il fait faire une brigandine de 1000 l., un casque orfévré de dauphins et de fleur de lis du prix de 1,120 écus d'or, et une épée de parament de 1,800 livres (toutes ces sommes en faible monnaie); en décembre 1421, il fait broder d'argent doré une robe de laine qu'il devait porter aux noces d'un de ses familiers ; en mars 1422, époque de son mariage, le Dauphin se fait faire une huque (robe courte) brodée d'orfévrerie, pour laquelle furent employés 18 marcs d'argent doré.

[2] « Laquelle chose certes lui estoit occasion assez de merancolie et matière de grand soucy comment et en quelle manière il pourroit remedier à un si grand et si espouvantable effort comme de deux princes qu'il avoit contre luy, et encore estre delinqui de son père et desavoué comme bastard. » Chastellain, t. I, p. 150.

[3] L'activité du Dauphin pendant cette période est attestée par les témoignages contemporains, et même par les chroniqueurs du parti bourguignon. Voici ce que dit Monstrelet : « En oultre le dessusdit Daulphin, venu à Bourges (octobre 1419), manda gens d'armes de toutes parts à venir devers lui. Atout lesquels ala en Anjou... Et de là ala à Poitiers, puis en Auvergne et en Languedoc, par tout assembler gens de guerre et faire à iceulx aliance, en intencion de resister contre tous ceulx qui nuire ou grever le vouldroient (t. III, p. 357). » — « Il eut conseil de pourveoir à son fait et soy defendre au mieux qu'il pourroit. Si fist garnir de ses gens plusieurs villes qui estoient sur les frontières de ses adversaires, et y constitua capitaines les plus féables de ceulx de son parti... ; et avec ce pourveut de très-grant nombre de gens de guerre pour toujours estre au plus près de sa personne, en attendant les aventures qui de jour en jour lui pourroient survenir (*id.*, p. 381-82). » — « S'en retourna à Bourges en Berry (juin 1420), et assembla de toutes pars grant puissance de gens d'armes, en entencion de resister contre les efforcemens du roy d'Angleterre et du duc de Bourgogne (*id.*, p. 408). » — « Et luy sembloit chose bien penible et dangereuse moult à résister à tout et pourveoir convenablement... Provision toutes voies possible pour lors et la meilleure qu'il pust il y mit, et garnit ses villes prestement par tout, icy et là, et y mit ses plus féables et vaillans capitaines. » Chastellain, t. I, p. 120. Cf. *id.*, p. 150; Pierre de Fenin, p. 139, et Th. Basin, t. I, p. 37.

[4] « Mgr le Dauphin Regent faisoit cependant grande diligence d'assembler gens pour faire lever le siége. » Jouvenel, p. 379. — Le Dauphin revint à Mehun-sur-Yèvre le 4 septembre. Sa cause venait de perdre un de ses plus vaillants champions : Philippe d'Orléans, comte de Vertus, mourut à Blois le 1er sep-

Digitized by Google

par le traité de Troyes, l'arrêt de bannissement dont il fut l'objet quelques mois plus tard, furent accueillis par lui avec une fierté dédaigneuse [1]. Secondant la « vigilante activité » de ses conseillers [2], il se rend au commencement de 1421 à Selles en Berry, où il avait convoqué tous ses gens de guerre, en attendant les quatre à cinq mille Écossais qui allaient débarquer en France [3]. Le 22 mars, la victoire de Baugé vient enflammer l'ardeur de ses partisans, dont le nombre augmente chaque jour [4]. Charles remet sa maison sur le pied de guerre, et s'équipe pour entrer en campagne [5]. Il assiste aux siéges de Montmirail, de Bonneval et de Gallardon, il attaque Chartres [6]. Le Dauphin était donc, suivant l'expression d'un auteur du temps, animé d'un « vaillant courage, » et poussait vigoureusement les hostilités [7].

Cette activité, cette part personnelle dans les opérations

tembre. « Par le trépas duquel, dit Monstrelet, ledit de Touraine Daulphin fut moult affebli d'aide et de conseil (t. IV, p. 8). » Peu après, Barbazan était pris dans Melun. Au mois de septembre, le Dauphin donna à Sibylle de Montaut, sa femme, la somme de 6,000 livres, en récompense des services rendus par Barbazan pendant le siége de Melun.

[1] « Duquel arrest ledit de Valois appella tant pour soy que pour ses adhérans à la pointe de son espée, et fit vœu de relever et poursuivre sadite appellation tant en France qu'en Angleterre, et par tous les pays dudit duc de Bourgogne. » *Extr. des Registres du Parlement*, dans Godefroy, *Annotations sur l'histoire du Roy Charles VI*, p. 703. Cf. Monstrelet, t. IV, p. 36.

[2] Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 244.

[3] Archives, KK, 50, f. 2 v°-3 et 31 ; Vallet, *l. c.*, p. 246.

[4] Pierre de Fenin constate (p. 152) qu'après le traité de Troyes et le départ du roi d'Angleterre, un certain nombre de personnages qui avaient suivi jusque-là le parti bourguignon, se rallièrent à la cause du Dauphin.

[5] Jouvenel, p. 391. Cf. Vallet, t. I, p. 262. — En avril, à Tours, le Dauphin donna à dîner aux chefs de l'armée d'Ecosse et aux prisonniers anglais, parmi lesquels se trouvaient le comte de Somerset et le comte de Huntington. Archives, KK, 50, f. 3.

[6] Jouvenel, p. 391-92 ; Raoulet, p. 170 ; Monstrelet, t. IV, p. 44-45, 47 ; Religieux de Saint-Denis, t. VI, p. 262-64 ; Chastellain, t. I, p. 235 ; Archives, KK, 53, f. 108-109, etc. « Nous avons, grâces à Monseigneur, écrit le Dauphin le 26 juin, devant Gallardon, aux habitants de Tours, recouvert les places de Montmirial, Boisrufin, Beaumont-le-Chétif, au pays du Perche ; et le jour de hier, au vespre, fut prise par assaut, et qui ne dura pas un quart d'heure, ceste ville et place de Galardon... Ils se sont, par resistance opiniatre, laissé de tout point destruire. » *Lettres tirées des archives de Tours*, publiées par M. Luzarche, p. 37.

[7] Jouvenel, p. 392.— Voir la très-curieuse ordonnance du 5 août, ordonnant de convoquer les nobles et les milices communales du Dauphiné (*Ordonn.*, t. XI, p. 126). Dans des lettres du 1er juin, le Dauphin parle de l'affluence de chevaliers, écuyers et « autres estrangers » en son hôtel (KK, 50, f. 3) ; le 26 juin, il écrit aux habitants de Tours d'apporter des vivres à sa *compagnie*, « qui est

Digitized by Google

militaires semblent se ralentir dans l'automne de 1421. Charles s'installe à Bourges; il n'intervient pas pendant le siége de Meaux [1], et nous le voyons remplacer les harnais et les armures de guerre par des épées de parement, des casques à plumets et des robes ornées de chaînons dorés [2]. Il faut dire que le Dauphin était à la veille d'accomplir son mariage, qui fut célébré, avec beaucoup de pompe et au milieu d'un grand concours de princes, de seigneurs et de dames, à la fin de mars 1422 [3]. Peu de jours après eut lieu à Bourges le mariage d'un personnage appelé à jouer un grand rôle dans les événements du temps : Jean, Bâtard d'Orléans, s'unit à Marie Louvet, fille du président de Provence [4].

si grant et si notable que piéça ne fut vue telle (lettre citée). » Le 5 août, il enjoint de verser 5,684 l. au maître de sa chambre aux deniers, pour la dépense des gens de guerre, qui viennent en grand nombre devers lui (Arch., KK, 50, f. 3). « Fortes guerres et merveilleuses regnoient par tout, » dit Jouvenel des Ursins (p. 390). Cf. Raoulet, p. 171-72. — M. Vallet de Viriville prétend qu'à cette époque le jeune prince « n'assistait pas même aux conseils de la guerre. » (T. I, p. 274 et 320.) C'est tirer une conséquence exagérée de l'absence du Dauphin au conseil tenu à Blois, et d'où sortit l'ordonnance du 5 août, qui porte cette suscription : « Par Monseigneur le Regent Dauphin, à la relation de son grand conseil tenu par son commandement à Blois... » Cette exclusion systématique, dont parle l'historien, n'existait point; le Dauphin n'était pas encore l'être passif que nous rencontrerons quelques années plus tard.

[1] Jouvenel dit cependant qu'il fit ce qu'il put pour secourir Meaux (p. 386). Ajoutons qu'à ce moment il continuait à préparer une résistance énergique, comme l'attestent les considérants d'une ordonnance rendue le 16 mars 1422 : « Voulans, à l'ayde de Dieu, de tout nostre povoir, et à l'ayde des bons et loyaulx subgiez et vassaulx, alliez et bien veillans de mondit seigneur et nostres que mandez avons et ordonné faire venir devers nous de plusieurs pars et contrées, resister par toutes voyes et manières possibles qui par les gens de nostre conseil, capitaines de gens d'armes et chiefs de guerre, seront advisées, à l'entreprise dudit adversaire... » Ms. fr. 89, n° 24.

[2] M. Vallet, t. I, p. 320-321.

[3] *Les honneurs de la Cour*, par Aliénor de Poitiers, dans les *Mém. sur l'ancienne chevalerie* (édit. Ch. Nodier), t. II, p. 153-54; Cf. Vallet, t, I, p. 325. — Par lettres du 11 avril 1422, le Dauphin ordonne d'employer 246 écus et demi d'or au payement de plusieurs parties de drap de soie qu'il avait fait acheter (ind. *Titres scellés* de Clairambault, vol. XXXI, p. 2323). Le 27 mars, Guillaume Charrier délivrait une reconnaissance de « une chambre de drap d'or de vieille façon de couleur vert, faite à espiz de blé, comme de ciel, dossier et couverture de mesme..., » apportée d'Orléans à Bourges par ordre du chancelier d'Orléans. *Biblioth. de l'École des chartes*, 2e série, t. III, p. 136.

[4] Voir la quitt. du 28 juin 1422, pour un « annel d'or garny d'un dyament, prins et acheté *ou moys d'avril derrain passé*, pour mademoiselle Jehanne d'Orléans, pour donner et presenter aux noces de Mgr le bastard d'Orléans. » Documents sur Dunois, publiés par M. Vallet dans le *Cabinet historique*, t. III, p. 5. Cf. *Louis et Charles d'Orléans*, par Champollion Figeac, 1re partie, p. 316.

Digitized by Google

Ce nom de Louvet nous ramène aux conseillers du Régent. Malgré la promesse formelle faite au duc de Bretagne, par un traité en date du 8 mai 1421, d'éloigner de la cour le président Louvet, le Bâtard d'Orléans, Frotier et d'Avaugour, regardés par le duc comme les auteurs de l'attentat des Penthièvre, le président était resté au pouvoir, et il venait de donner la main de sa fille au fils naturel du duc d'Orléans, comblé des bienfaits du Dauphin [1]. Frotier n'était pas moins bien en cour : dans le courant de 1421, il avait reçu, en considération de son mariage, un don de 10,000 livres [2]. Remarquons que d'autres serviteurs du prince, tels que Tanguy du Chastel, Robert le Maçon, Barbazan, Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, avaient part en même temps à ces largesses [3]. Mais le pernicieux ascendant du président Louvet commence à s'exercer d'une façon souveraine : secondé par l'évêque de Laon, Guillaume de Champeaux, et par Tanguy du Chastel, qui est à sa discrétion, Louvet va dominer en maître. « Par ces trois hommes, qui tous furent renommez de vie honteuse et deshonneste, dit un auteur royaliste, fut à ce temps le Roy gouverné, et ses finances ; dont lui et ses subjectz souffrirent moult d'oppressions [4]. » Ces conseillers font rompre l'alliance bretonne ; plus tard ils chercheront à entraver l'alliance bourguignonne ; leurs craintes pusillanimes éloignent de plus en plus le prince du théâtre de la lutte [5].

Je ne crois pas aller trop loin en affirmant que l'image de Charles, telle qu'elle nous apparaît à la veille de son avénement, est bien différente de celle que présente l'histoire, et l'histoire

[1] Par lettres du 4 novembre 1421, le Bâtard d'Orléans reçut la terre de Vaubonnais en Dauphiné ; par lettres du 31 juillet 1422, il reçut les terres de Theiss, de la Pierre, du Vaine et de Falavier en Dauphiné.

[2] Lettres du 13 août 1421, indiquées dans la quittance de Frotier, *Titres scellés*, vol. L, p. 3811.

[3] 21 décembre 1421, don de 2,200 l. à Tanguy du Chastel ; 7 novembre 1420, concession en faveur de Robert le Maçon ; septembre, don à la dame de Barbazan ; 25 novembre et 3 décembre, dons de 500 et de 1500 l. au comte d'Aumale.

[4] Cousinot, *Geste des nobles*, p. 190. L'homme qui s'exprimait avec cette franchise touchait alors (depuis le 12 novembre 1419) une pension de 600 livres comme conseiller du roi.

[5] « Le tiroient toujours arrière de ses ennemis le plus qu'ilz pouvoient. » Pierre de Fenin, p. 195 (année 1422).

Digitized by Google

même qu'on pourrait croire la mieux informée. Où est cette « éducation molle, énervante, solitaire, abreuvée du poison de la flatterie [1] » dont parle son dernier historien? Où est « l'enfant de la démence [2]? » Où reconnaît-on un « développement tardif des facultés [3]? » Y a-t-il plus de vérité à parler de « l'inertie » du Dauphin, et de sa disparition « au sein d'un demi jour sans gloire et probablement sans vertu [4]? » Pendant sa régence, il est loin d'être « enfermé comme au milieu d'une enceinte impénétrable [5], » et l'histoire ne nous voile pas tellement ses traits qu'il ne soit possible d'en tracer une esquisse [6]. Nous pouvons, à la lumière des seuls documents contemporains, nous rendre compte de ce que fut, de quinze à dix-neuf ans, ce prince « eslongné par fureur et sedicion de la maison royale, guerroyé de ses ennemis, assailly de glaive et de parolles de ses propres subjetz, doubteusement obey du surplus de son peuple, delaissé de ses aides principaulx où il se devoit fier, despourvu de tresor, enclos de forteresses rebellans [7]. » Alors que certains désertaient sa cause, la regardant comme perdue, lui ne s'est point laissé abattre : mettant, selon l'expression d'un auteur du temps, « son fait et son bon droit ès mains de Dieu [8], » il a résisté énergiquement à tous ses ennemis, de quelque côté qu'ils vinssent. Quatre années de luttes, de déplacements, d'efforts continuels [9], ont ranimé l'ardeur de ses partisans, et inspiré confiance à ceux-là même qui le condamnaient « comme malade jugié à mort et habandonné sans remède [10]. » Il a su affermir son pouvoir dans une

[1] *Hist. de Charles VII*, par M. Vallet de Viriville, t. I, p. 422.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 465.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 159.
[4] *Id.*, *ibid.*, p. 361. Cf. p. 160.
[5] *Id.*, *ibid.*, p. 160.
[6] *Id.*, *ibid.*, p. 202.
[7] Alain Chartier, *Quadrilogue invectif*, dans l'édition des *Œuvres* donnée par André du Chesne, p. 439.
[8] Raoulet, à la suite de Jean Chartier, t. III, p. 174.
[9] « Nous voyons nostre prince qui depuis quatre ans n'a cessé de voyager sans gueres de repos, » écrivait Alain Chartier en 1422, peu avant l'avénement de Charles VII. *Quadrilogue invectif*, p. 446.
[10] « Et n'a pas encore trois ans que j'ay veu en plusieurs hommes de tous estatz si enferme et petite foy, que les plusieurs en leur courage fuyoient l'adhesion de leur seigneur et l'aide de leur seigneurie, comme chose perdue et comme malade jugié à mort et habandonné sans remède, qui depuis ont reprins cueur et bonne fiance. » Alain Chartier, *l. c.*, p. 439.

Digitized by Google

bonne partie du royaume, et ramener à sa cause plus d'un adversaire. Il « ne s'armoit mie vollentiers, nous dit un contemporain, et n'avoit point chier la guerre s'il s'en eust peu passer [1] ; » il n'a eu que plus de mérite à triompher de cette répugnance, car il s'est *armé*, nous l'avons vu, à plus d'une reprise. Il a fait preuve d'activité, de bon sens et d'une certaine intelligence des affaires [2]. Ses avantages physiques, son affabilité ont prévenu le peuple en sa faveur : il était, lisons-nous dans un auteur du temps, « moult bel prince, et biau parleur à toutes personnes, et estoit piteux envers povres gens [3]. »

II

La jeunesse de Charles VII a été l'objet de trois accusations auxquelles il convient de nous arrêter : immoralité, amour des plaisirs, inertie, voilà ce que la plupart des historiens ont mis au compte du roi, pendant la première période de son règne, si peu étudiée et si mal connue jusqu'ici.

On a prétendu que, dès le commencement de sa carrière, Charles tomba dans ces désordres de mœurs qui devaient deshonorer sa vieillesse. Sa vie n'aurait donc été, au dire de son dernier historien, qu'une « longue carrière d'immoralité [4]. » Cette assertion repose sur un passage des *Annales de France*

[1] Pierre de Fenin, p. 195.

[2] Nous avons déjà cité ce passage de Jouvenel des Ursins : « Monseigneur le Dauphin, combien qu'il fust jeune d'aage, toutes fois il avoit bien bon sens et entendement (p. 335). » Pierre de Versailles, moine de Saint-Denis, dans une lettre au père de l'auteur de l'*Histoire de Charles VI*, Jean Jouvenel, conseiller du Roi et *du Dauphin*, s'exprimait en ces termes sur Charles : « Speras quod apud regni heredem, scilicet dominum Dalphinum, adolescentem bonarum indolum, necdum intus vitiis irretitum, sed adhuc innoxium, cujus est consiliarius... » Cette lettre, qui se trouve dans Martène, *Thesaurus novus anecdotorum* (t. I, col. 1726), est placée à tort entre un acte de 1407 et plusieurs autres qui appartiennent à l'année 1408.

[3] Pierre de Fenin, p. 195 (année 1422).

[4] Vallet de Viriville, *l. c.*, t. I, p. 256. Cf. p. 202 : « La nature, pour la fougue et la puissance de certaines passions, l'avait créé très-ressemblant à son père ; » et p. 463 : « La vie physique du sang affluait, chez lui, en des organes adultes. »

Digitized by Google

de Nicole Gilles. En racontant le renvoi du président Louvet, en 1425, cet auteur s'exprime en ces termes : « Aussi en fut envoyée Jeanne Bonnete (*sic*), femme du seigneur de Joyeuse, *laquelle avoit esté longuement fort en la grace du Roy, elle estant damoiselle en l'hostel de la Royne* [1]. » Nicole Gilles, qui mourut en 1503, n'est point, pour la période qui nous occupe, un contemporain, et nous devons tout d'abord constater le silence absolu gardé sur ce fait par les auteurs et les documents du temps. Ses *Annales* sont le premier corps d'ouvrage publié après les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, que l'auteur a pris pour guide [2]. L'édition la plus ancienne qu'on en connaisse est de 1525, et porte ce titre : *Les tres elegantes, tres veridiques et copieuses annales des tres preux, tres nobles, tres chrestiens et tres excellens moderateurs des belliqueuses Gaules. Depuis la triste desolation de la tres inclyte et tres fameuse cite de Troye jusques au regne du vertueux roy Francois a present regnant. Compilées par feu... maistre Nicole Gilles jusques au temps de tres prudent et victorieux Roy Loys unziesme. Et depuis additionnées selon les modernes hystoriens jusques en Lan mil cinq cens et vingt* [3]. La compilation de Nicole Gilles n'a donc pas été publiée de son vivant; elle a été revue et augmentée par des continuateurs. Il suffit de l'ouvrir pour en apprécier le peu de valeur et l'absence complète de critique [4]. Voilà d'après quel témoignage on a prétendu que Charles VII eut Jeanne Louvet pour maîtresse [5].

En même temps que le défaut de garantie dans le témoi-

[1] Edition de 1525, fol. LXXX v°; édition de 1544, fol. LXXVI v°.

[2] S'il en fallait croire le P. Le Long, son œuvre aurait paru en 1492; mais le savant auteur du *Manuel du Libraire* suppose qu'il y a eu une fausse attribution, et que les prétendues éditions de 1492 et de 1498 sont un autre ouvrage, *les Chroniques de France abrégées*.

[3] In-folio, gothique, 2 tomes en 1 vol.

[4] « On peut dire aujourd'hui, sans trop de hardiesse, que l'ouvrage du secrétaire de Louis XII est également dépourvu d'érudition et de talent. » Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre V.

[5] « L'une de ses filles, nommée Jeanne, *qui ne déplaisait pas au roi*, fut placée, comme demoiselle d'honneur, auprès de Marie d'Anjou. » Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I (1863), p. 445. Le même auteur a dit ailleurs : « Louvet avait deux filles : l'une d'elles s'appelait Jeanne Louvette, du nom de son père. Le roi, qui lui accordait une bonne grâce très-intime, l'avait attachée en qualité de demoiselle d'honneur à la reine.... C'est Nicole Gilles qui nous révèle ces détails. » *Documents sur Dunois*, dans le *Cabinet historique*, t. III (1858), p. 4.

Digitized by Google

gnage, nous invoquerons les faits et les dispositions morales du jeune prince.

La maison de Marie d'Anjou dut être formée au commencement de 1419 [1], quand, à la suite des négociations entamées sous les auspices du duc de Bretagne, la princesse quitta cet hôtel de Bourbon où elle avait passé des jours pleins d'angoisses, entourée des plus grands périls, pour aller rejoindre sa famille et son fiancé [2]. C'est entre cette époque et le mois de juillet 1425, date de la disgrâce du président Louvet, qu'il faudrait placer la *longue* liaison du roi avec la « damoiselle de l'hôtel de la Royne. » Mais il paraît probable que, si la dame de Mirandol, mère de Jeanne Louvet, fut un moment attachée à la personne de la reine, Jeanne n'était pas au nombre de ses demoiselles de corps. On a conservé le compte des dépenses de la Reine de 1422 à 1427, et l'on y voit figurer, non la dame de Joyeuse, mais la dame de Vaubonnais et la dame de Mortain [3]. Or cette désignation s'applique à une seule et même personne, à Marie Louvet, femme de Jean, Bâtard d'Orléans, seigneur de Vaubonnais, puis comte de Mortain. C'est donc *Marie*, et non point *Jeanne*, qui résidait à la cour de 1422 à 1425. Quant à Jeanne, il n'est point prouvé qu'elle y fût à cette époque; elle avait été donnée en mariage, dès le 29 mars 1419, à Louis, baron de Joyeuse, fils de Randon, gouverneur du Dauphiné. Louis de Joyeuse servait le roi contre les Anglais; son père et lui reçurent à plusieurs reprises des marques de la

[1] On a des lettres du Dauphin du 20 décembre 1419, qui prouvent que la maison de la princesse était formée à cette époque. Bibl. de Paris. *Chartes royales*, XIV, n° 2.

[2] Le roi Charles VI lui fit présent d'une haquenée du prix de 225 livres. Richard de Bretagne, avec une ambassade composée de seigneurs bourguignons (dont Guillaume de Vienne et Regnier Pot), et de serviteurs de Charles VI, la conduisit à Saumur. Voir La Barre, t. II, p. 144, notes *a* et *d*, et les auteurs contemporains. — Le 18 janvier 1420, le Dauphin étant à la Berelle, dans le cours de son voyage de Languedoc, reçut les étrennes que lui envoyait la Dauphine. Cabinet des titres, GAMACHE.

[3] Archives, KK, 56. On y trouve nommées les dames de Tonnerre, de Vaubonnais, de Mortain, de La Roche, de Boutrou, d'Asse, les demoiselles Eléonore de La Pau, Jeanne d'Orléans, Jeanne du Mesnil et Jeanne de Bournan. — Jean, Bâtard d'Orléans, était seigneur de Vaubonnais depuis le don à lui fait de cette seigneurie par le Dauphin (4 novembre 1421), et comte de Mortain depuis le don fait par le roi de ce comté en mars 1424.

Digitized by Google

faveur royale[1]; une de ses sœurs avait épousé le maréchal de La Fayette[2].

Remarquons en passant que, dans le temps où Charles VII aurait eu la dame de Joyeuse pour maîtresse[3], la reine lui donna deux enfants : le premier, qui fut plus tard Louis XI, naquit à Bourges le 3 juillet 1423; le second, mort presque aussitôt, vint au monde en décembre 1424[4].

Les dispositions morales et religieuses du jeune prince forment d'ailleurs un contraste frappant avec la légèreté de mœurs qu'on lui attribue. Ne faudrait-il voir, avec un historien, dans ces sentiments de foi, dans ces pieuses pratiques

[1] Le 9 mars 1420, il recevait 647 l. 10 s. t., pour ses gages et ceux des gens de sa compagnie. (*Titres scellés*, vol. LXI.) En mars 1421, Randon, seigneur de Joyeuse, conseiller et chambellan du Dauphin, recevait un don de 300 livres. Le 3 novembre 1423, Randon, seigneur de Joyeuse, gouverneur de Dauphiné, recevait un don de mille florins delphinaux. Vers la fin de cette année, Charles VII, en récompense des services de Louis, baron de Joyeuse, lui donna 2,000 livres de pension, et le château de Solfet pendant sa vie et celle de sa femme. En juillet 1432, la baronnie de Joyeuse fut érigée en vicomté en faveur de Louis (P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. III, p. 837). Le 7 avril 1441, le roi faisait un don de 300 livres à Jeanne, dame de Joyeuse (*Titres scellés*, vol. CLXX).

[2] Le 15 janvier 1423.

[3] Le dernier historien de Charles VII a insinué, non dans son grand ouvrage, mais dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes* publié en 1846 (2e série, t. III, p. 139), que Jeanne Louvet n'aurait pas été la seule des filles d'honneur de la Reine qui ait fixé les regards de Charles. De ce que Eléonore de Paul, « damoiselle de corps de nostre très-chière et très-amée compaigne la Royne, » aurait reçu le 5 avril 1425, un don, — « pour considération des bons, continuels et agréables services... faits en plusieurs et maintes manières à nostre dicte compaigne..., et pour lui aidier à supporter les fraiz et despens que, à l'occasion desdiz services, il lui convient chascun jour faire, et aussi pour plusieurs autres causes et considerations à ce nous mouvans, » — M. Vallet de Viriville, tout en déclarant vouloir s'abstenir de rechercher la nature de « ces autres causes et considerations, » conclut que des relations pouvaient exister entre Charles VII et Eléonore ; il rapproche ce don d'un autre acte en faveur d'Antoinette de Maignelais, « dont l'analogie, dit-il, nous dispense de tout commentaire. » Il n'y a évidemment, dans le passage signalé par l'auteur, qu'une simple formule de style, et nous nous refusons à voir là autre chose que la légitime récompense de services rendus. S'il fallait admettre ces insinuations, ce n'est pas d'ailleurs à 1425 qu'on devrait faire remonter la faveur d'Eléonore, mais à 1419, car nous trouvons dans des lettres du 20 décembre 1419, parmi les payements ordonnés par le Dauphin, durant son séjour à Loches, une somme de 33 livres tournois donnée « à Eliénor de La Pau, damoiselle de nostre très-chière et très-amée compaigne. » *Chartes royales*, XIV, n° 2. — Éléonore, c'est M. Vallet qui nous l'apprend, était d'Anjou; elle avait probablement été élevée avec la jeune princesse.

[4] Ce second enfant, dont les généalogistes n'ont pas fait mention, était un fils nommé Jean. Voir Archives, KK, 56, f. 100.

Digitized by Google

que nous révèlent les documents du temps, qu'une pure affaire de convenances et de decorum, une simple « tradition de famille et dynastique[1] ? » Nous ne le pensons pas : fidèle aux enseignements de son vertueux précepteur, si Charles VII accomplissait ostensiblement les pratiques de la religion, il en remplissait en même temps les devoirs[2]. Dès le 6 novembre 1418, nous le voyons revêtir à Loches le surplis, la chape et l'aumusse pour sa réception comme abbé[3], et, après avoir entendu la messe dans sa stalle, jurer d'observer les statuts du chapitre[4]. Le même jour, il ordonne de payer cinquante livres tournois à un religieux franciscain « pour icelle emploier et convertir, lit-on dans les lettres données à cet effet, selon nostre dévocion et entencion, au saint sépulcre où il va de present, et ainsi et selon ce qu'il verra en sa conscience estre le mieulx emploié pour nous[5]. » En 1420, le Dauphin se fait recevoir chanoine de Notre-Dame du Puy : il assiste, revêtu du surplis et de l'aumusse, aux premières vêpres de l'Ascension, et communie le lendemain à la grand'messe[6]. Vers la même époque, il offre à l'église Notre-Dame de Boulogne « une grande image de vermeil doré, qui avait sur la tête une couronne enrichie de perles et de pierreries et qui tenait une relique en sa main[7]. » En octobre 1422, le prince, pendant un séjour à La Rochelle, éprouva un accident qui mit ses jours en danger : le plancher d'une grande salle où il présidait une nombreuse assemblée, s'effondra tout à coup ; quelques personnes furent tuées,

[1] « Dans les hautes régions sociales auxquelles appartenait le Dauphin de France, la piété était particulièrement une tradition de famille et dynastique. L'observation des préceptes de la foi constituait, pour les princes, aux yeux des populations, non-seulement un devoir, mais un titre de recommandation spéciale, etc. » Vallet de Viriville, t. I, p. 257.

[2] « Mist son fait et son bon droit ès mains de Dieu, *lequel il servoit chaque jour moult devotement*, » dit Jean Raoulet, t. III, p. 174. — « Devot à Dieu, » dit Chastellain, t. II, p. 179, en parlant de cette période de sa vie.

[3] Charles, comme duc de Touraine, était chanoine-né de la Collégiale de Loches.

[4] Extrait du Cartulaire de l'église collégiale de Loches, *Collection de Dom Housseau*, t. IX, n° 3828. Cf. Vallet, t. I, p. 137 : « Charles, par la pente de sa nature, aussi bien que par habitude et par éducation, témoigna toujours un grand zèle pour ces prérogatives. »

[5] *Titres scellés*, vol. XLIX, p. 3681.

[6] *Gallia christiana*, t. II, col. 732 ; Francisque Mendet, *Histoire du Velay*, t. IV, p. 324-26

[7] Antoine le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne* (1681), p. 60 ; l'abbé Haigneré, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, p. 89.

Digitized by Google

un grand nombre furent blessées. Seul Charles demeura assis dans sa *chaière*, placée sous une sorte d'arcade pratiquée dans l'épaisseur d'un gros mur; la chute fut ainsi atténuée, et n'occasionna qu'une légère blessure [1]. Échappé providentiellement à ce péril, le Dauphin, qui avait pour saint Michel une dévotion particulière, envoya au Mont Saint-Michel une pierre qui s'était détachée au-dessus de sa tête et son buste en cristal, comme *ex-voto* [2]. En même temps, il fonda à la Sainte-Chapelle de Bourges une messe perpétuelle [3].

La maison religieuse du Dauphin se composait, outre son confesseur Gérard Machet, d'un aumônier et de plusieurs chapelains. Chaque jour il entendait dévotement deux ou trois messes, et n'omettait jamais la récitation de ses heures canoniales; il communiait souvent, se confessait plus souvent encore, et faisait de nombreuses aumônes [4]. A son entrée dans

[1] Voir l'*Histoire de la Rochelle*, manuscrite, d'Amos Barbot, ms. S.-Germain français 1060, à l'année 1422; Cousinot, *Geste des nobles*, p. 187; Monstrelet, t. IV, p. 132 et 142; ms. fr., 23018, f. 431 (cité par M. Douet d'Arcq, en note); Chronique dite de Cagny, *l. c.*; Raynal, *Hist. du Berry*, t. III, 1re partie, p. 9. Il paraît résulter de certains de ces témoignages, que le Dauphin, bien que légèrement blessé, « demeura tout assis, » et ne fut point entraîné à l'étage inférieur avec tous les assistants. Pourtant, la chronique dite de Cagny affirme que « lui et grand nombre de chevaliers et escuyers *fondirent et chaïrent en bas.* » Et nous lisons dans des lettres en faveur de la Sainte-Chapelle, en date du 28 juillet 1427 : « .... Et une messe pour nous le jour que Dieu nous préserva à La Rochelle du peril en quoy fusmes, *quand nous cheusmes d'une salle haute en une basse*, parce que le plancher fondi sur nous et plusieurs autres en nostre compaignie, dont les aucuns furent mors emprez nous. » (Raynal, *l. c.*) Dans son *Epître sur la réformation du Royaume*, adressée à Charles VII, Jean Jouvenel des Ursins s'exprime en ces termes : « Je scay qu'il vous souvient bien du peril ou fustes à La Rochelle, quand le plancher *fondit soubz vous*, et vostre parent nommé monseigneur de Preaulx, *qui estoit derrière vous*, fut tué, et aultres blessez et navrez. » (Ms. fr. 2701, f. 87.)

[2] Vallet de Viriville, t. I, p. 351. Cf. D. Huynes, *Hist. du Mont Saint-Michel*, (1744), ms. Saint-Germ. fr. 924 (Fr. 18949), p. 94. Le Héricher dit par erreur (*Hist. du Mont Saint-Michel*, p. 65) que le prince alla lui-même au Mont Saint-Michel.

[3] Cette fondation est rappelée dans des lettres en faveur de la Sainte-Chapelle, en date du 28 juillet 1425. Raynal, *Histoire du Berry*, t. III, 1re partie, p. 9.

[4] « Confessor enim ejus devotus erat, episcopus videlicet Castrensis, cui quotidie omni die confitebatur; et in festis sacramentum corporis Christi sumpsit; tres missas genibus flexis devote audiebat; matutinas canonicas dicere non omittebat cum animarum commemorationibus, et hoc omni die mundi cum aliis orationibus celebrabat. » Le Religieux de Dumferling, dans Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 340. Il est bon de faire remarquer que cet auteur se trouvait en France lors de la venue de Jeanne d'Arc (voir *Procès*,

Digitized by Google

une ville, sa première visite était pour la cathédrale, où il ne manquait pas de venir s'agenouiller [1]. Deux jours avant la bataille de Baugé, le jeudi saint de l'année 1421, en digne petit-fils de saint Louis, il lave lui-même, vêtu d'un sac de toile, les pieds à douze pauvres [2]. A la nouvelle de la victoire, il se rend à pied à la cathédrale de Poitiers, où il fait chanter une messe solennelle et où il entend un sermon prononcé par Pierre de Versailles [3]. Quelques jours après, il se présente avec le costume de chanoine en l'église de Marmoutiers, prête le serment accoutumé, et prend part aux distributions de pain, de vin et d'argent qui représentaient sa prébende [4]. En octobre 1424, il est reçu chanoine d'Angers : pendant son séjour dans cette ville, « il alloit tous les jours, nous dit un annaliste angevin, ouyr le service en l'église cathédrale de monseigneur saint Maurice, prenant plaisir à voir l'église si solennellement servie [5]. » Charles était aussi chanoine de Saint-Hilaire de Poi-

t. IV, p. 482). — « A Messire Estienne de Montmoret, prestre, aumosnier du Roy, auquel ledit seigneur a voulu et ordonné estre baillé par ledit tresorier la somme de six cens livres par an..., pour par ledit aumosnier employer et convertir en aumosnes, par ses lettres du 20 novembre 1422. » Godefroy, *Recueil des historiens de Charles VI*, p. 797. — Par lettres du 15 mars 1420, le Dauphin donne aux Cordelières de Sainte-Claire de Toulouse une somme de 60 l. t., pour employer en aumônes, pour les aider à vivre, et afin qu'elles prient pour lui. Orig., Gaignières, 260, pièce 57.— « A Maistre Gérard Machet, confesseur du Roy, auquel le Roy, par ses lettres données le 22 novembre 1422, a ordonné cinquante livres de pension par chascun mois, pour et en recompensacion des livraisons que ledit confesseur, à cause de son dit office, avoit accoustumé de prendre en l'hostel dudit seigneur, tant pour sa personne que *pour le chapelain qui chante la seconde messe du Roy.* » Godefroy, p. 797-98. — Cf. Comptes royaux, KK, 50, fol. 14 v°; ms. franc. 6749 (anc. s. fr. 1399), fol. 6 v°. — Je me garde bien de citer ici Henri Baude, comme l'a fait M. Vallet (t. I, p. 260, note 1); je m'attache scrupuleusement à ne prendre que des témoignages de cette période du règne.

[1] « Dedens trois jours ensuivans, icellui Daulphin par traicté entra à Rouen atout sa puissance, et ala à cheval jusques à la grande église faire son oraison. » Monstrelet, t. III, p. 179, année 1417.

[2] Archives, KK, 50, f. 9 v°. — Par lettres du 1er avril 1423, deux cents livres tournois sont versées « pour le mandé que icellui seigneur a fait aux pauvres le jeudi absolu derrenier passé. » Voir fol. 87 v°.

[3] Jouvenel, p. 390. Par lettres du 8 novembre 1422, Charles VII, en reconnaissance des grâces que Dieu lui a faites en le préservant de ses ennemis, et en mémoire de la victoire de Baugé, prend l'engagement, quand il aura recouvré la seigneurie de Thury, d'y fonder un couvent de Célestins, auquel seront attribués tous les revenus de la seigneurie. Archives, K, 68, n° 40.

[4] *Armoires* de Baluze, 77, fol. 347; Cf. Vallet, t. I, p. 259-60.

[5] Jehan de Bourdigné, *Histoire agrégative des annales et chroniques d'Anjou*, publiée par le comte de Quatrebarbes (1842), t. II, p. 155. Cf. Labbe, *Mélanges curieux*, à la suite des *Eloges des rois de France* (1651, in-4°), p. 706-707.

Digitized by Google

tiers, et assistait aux offices de l'église avec les insignes de cette dignité[1]. Dans des lettres de juillet 1425 en faveur du chapitre de Saint-Hilaire, le roi invoque le désir qu'il a de favoriser « l'augmentation et accroissance » de cette église, et d'être « participant aux prières et bienfaitz qui ont esté et seront faiz en ycelle[2]. »

Tel fut Charles VII durant sa jeunesse et pendant la première partie de son règne[3]. Loin de se livrer à des désordres de mœurs qu'on lui a prêtés gratuitement, il se montre toujours chrétien fervent, fidèle à toutes les pratiques de la foi, et demandant à la religion une consolation aux maux sans cesse grandissants qui l'accablent[4].

III

Une autre accusation, bien plus accréditée, pèse sur la jeunesse de Charles VII : on a dit et répété qu'il chercha dans les plaisirs et dans les fêtes une diversion à ses malheurs; c'est là une sorte de monnaie courante à l'usage de tous ceux qui

[1] Description de la chape de Charles VII comme chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, dans les *Annales archéologiques*, t. I, p. 27.

[2] Les lettres sont données « pour amour et contemplacion, requeste et prière que nous a fait faire en ceste matière nostre très-chière et très-amée compaigne la Royne, qui a ladicte église en singulière et especiale devocion. » *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XV, p. 77.

[3] On pourrait citer de nombreuses lettres attestant cette disposition du Roi. Le 18 mars 1423, il décharge d'une aide les religieux et habitants de Saint-Léonard, en Limousin, « en faveur et devocion de Monseigneur saint Lienart, et aussi à ce que soions plus especialement recommandez ès prières et bienfaiz desdiz religieux. » Original, Gaignières, 276 (fr. 20915), fol. 27. — Le 3 juin 1427, le Roi donne des lettres en faveur de l'église de Saint-Jouin, où on lit : « Voulans à nostre povoir ameliorer et augmenter les églises de nostre royaume, et les garder et preserver de voies de fait et oppressions indues... » Ms. latin 5449, fol. 85. — En 1422 et 1425, des ordonnances furent rendues contre les blasphémateurs. Dans celles du 11 février 1425, on lit : « Est à doubter que à ceste occasion, entre les autres, nostre dit Créateur ait permis à venir en nostre royaume les tribulations, guerres et grants afflictions qui y sont. » Blancs-Manteaux, vol. VIII, f. 106.

[4] Voir le religieux de Dumferling, t. V, p. 340. Jacques Gelu, archevêque de Tours, dit dans son *Tractatus de puellâ* : « Omnia patienter sustinebat, auxilio destitutus humano et avaritia suorum depauperatus, sed spem firmam in Deo eum reposuisse audivimus, ac ad Deum singulariter recurrisse, orationibus et eleemosynis. » *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 400.

Digitized by Google

ont parlé de ce temps en n'y jetant qu'un coup d'œil superficiel. Sur quoi repose cette accusation? Un historien du temps, assez mal informé des événements de la première partie du règne, a fait allusion à ces divertissements; il a même été jusqu'à prétendre que Charles s'efforça de détourner le Bâtard d'Orléans de sa rude besogne d'homme de guerre pour le retenir à sa cour [1]; mais l'assertion de l'évêque de Lisieux ne suffit pas pour que, sans preuve plus positive, on puisse admettre un tel fait. Ce n'est point lui d'ailleurs qui a donné naissance à la tradition si facilement acceptée par l'histoire; elle nous vient des écrivains du XVIe siècle, et la forme pittoresque qu'elle a revêtue n'a pas peu contribué à la répandre. Les enjolivements qu'elle reçut, en passant de bouche en bouche, auraient dû cependant suffire pour inspirer à l'histoire sérieuse une légitime défiance.

Le premier auteur qui ait articulé le fait est Gilles Corrozet, dans un ouvrage publié en 1556 et intitulé : *Les divers propos memorables des nobles et illustres hommes de la chresteinté.* Voici en quels termes il s'exprime :

« La Hire, capitaine françois, estant envoyé de l'armée vers le Roy de France Charles septiesme pour luy remonstrer les affaires de la

[1] « Qualis autem miles futurus esset, audita clade quam Francos apud Vernolium pertulisse memoravimus, statim auspicia ostendit. Cum enim rex, qui tunc adhuc juvenis erat, et, ut hujusmodi ætas dare solet, conviviis, choreis et voluptatibus diu noctuque satis indulgens et plusquam utile fuisset, eum, utpote una nutritum et educatum, multum amans, apud se retinere in deliciis vellet et, ne ad arripienda arma convolaret, impediret atque prohiberet, id efficere non potuit. » Thomas Basin, t. I, p. 54. Le savant éditeur, M. Quicherat, en rattachant à tort à cette « singulière défense » l'interdiction faite au Bâtard d'Orléans de s'intituler comte de Mortain et de séjourner dans le pays, — interdiction qui fut la conséquence du renvoi du président Louvet, beau-père du Bâtard, — constate les graves inexactitudes de l'historien relativement à la jeunesse et aux premiers faits d'armes de celui qui devait illustrer le nom de Dunois. S'il fallait relever toutes les erreurs et tous les anachronismes commis dans les deux premiers livres de Thomas Basin, la tâche serait laborieuse. — Quant au mot *voluptatibus*, qui se trouve plus haut, il n'y faut point attacher un sens défavorable aux mœurs du jeune prince : l'évêque de Lisieux, qui s'étend si complaisamment sur les désordres de la dernière partie de la vie de Charles VII, n'aurait pas manqué de flétrir ceux de sa jeunesse s'ils avaient existé. Il y a, du reste, quelque trace de banquets, de fêtes et de « plaisances mondaines » (c'est là le vrai sens de *voluptatibus*), dans la vie du jeune roi : ainsi, en 1422, au moment de son mariage; ainsi en octobre 1424, à Angers, quand il s'y trouva avec la reine Yolande et les princes bretons; ainsi en octobre 1425, à Saumur, lors de la conclusion du traité avec le duc de Bretagne. Mais, dans les années qui précédèrent le siége d'Orléans, on n'en voit aucune trace.

Digitized by Google

guerre et que par faulte de vivres, d'argent et autres choses necessaires, les François avoient perdu quelques villes et batailles contre les Anglois : le Roy voulant envers luy user de familiarité luy monstra les delicieux appareils de ses plaisirs les esbatemens les dames et les banquets en quoy il prenoit sa recreation, luy demandant qu'il luy en sembloit. La Hire librement luy respondit : « Sire « je ne vey jamais Prince qui perdist plus joyeusement le sien que « vous [1]. »

Nous retrouvons la même anecdote dans les *Recherches de la France,* par Etienne Pasquier, qui parurent en 1596 :

« Il estoit au milieu de ses afflictions du tout addonné à ses voluptez, faisoit l'amour à une belle Agnes, oubliant par le moyen d'elle toutes les choses necessaires à son estat : et dit-on que ce brave capitaine La Hire venant un jour botté, crotté, battu de pluye et du vent, le salüer pour luy conter quelques exploits de guerre par luy faits, il le trouva au milieu des dames, menant sa maistresse à la danse (je me mocque certes de moy quand j'appelle une simple damoiselle maistresse d'un Roy), lequel demandant à La Hire cé qu'il luy sembloit de ceste belle compagnie, il luy respondit d'une parole brusque et hardie, que jamais il ne s'estoit trouvé Roy qui perdist si joyeusement son Estat comme luy [2]. »

Enfin un écrivain du commencement du XVIe siècle, auteur d'une *Histoire manuscrite de la Pucelle d'Orléans,* souvent citée, reproduit l'anecdote en ces termes :

« Brief, le roy Charles VII estoit saisy d'une telle tristesse qu'on avoit bien de la peine à le consoler : et pour se divertir ayant faict un ballet, La Hire s'estant trouvé comme il repetoit ce ballet, le Roy demanda à ce chevalier sans peur ce qui luy en sembloit. Baptista Egnatius et le chancelier de l'Hospital raccomptent que La Hire dist

[1] *Les divers propos memorables des nobles et illustres hommes de la chresteinté,* édition d'Anvers, 1557, in-12, fol. 85. L'auteur dit, dans sa dédicace à Anthoine du Prat : « J'ay amassé du tresor de plusieurs volumes ce livre de divers propos des personnages illustres, m'asseurant qu'il s'y en pourra trouver parmy qui n'ont encores esté escrits ailleurs ; lesquels toutefois je n'ay desdaigné joindre avec les autres, pour les avoir entendus et appris par le recit de grands et prudens personnages ayans auctorité entre les hommes de lettres et de reputation. »

[2] *Recherches de la France,* livre VI, chap. IV. Pasquier a évidemment combiné le récit de Corrozet avec le passage suivant de Du Haillan (*De l'Estat et succez des affaires de France,* Paris, 1570), reproduit en substance dans l'*Histoire de France* du même auteur : « Il estoit homme aymant ses plaisirs et qui n'apprehendoit pas le mal et la ruine de son royaume, s'amusant à faire l'amour à sa belle Agnes, et à faire de beaux parterres et jardins, ce pendant que les Anglois, avec la craye en la main, se pourmenoient par son royaume (fol. 68 v°). »

Digitized by Google

qu'on n'avoit jamais veu ni ouy parler qu'aucun prince perdist si gayement son Estat que luy. Ce qui fut cause que le Roy se resolut et prist à cœur ses affaires un peu plus qu'auparavant quoy que les Anglois prosperassent de jour à autre [1]. »

Le dernier historien de Charles VII, en rapportant la substance de cette historiette, constate qu'il n'a pu remonter à sa source « historique et authentique, » au delà du XVIe siècle; mais il ajoute que la tradition « ne s'accorde que trop avec les notions historiques les plus positives qui nous sont parvenues sur l'état moral où végétait encore, à cette époque, le roi de France [2]. » Cherchons donc si Charles VII a pu s'oublier de la sorte au milieu des ballets et des fêtes [3]. La pénurie des documents historiques pour cette époque rendra

[1] *Histoire de la Pucelle*, Ms. fr. 10448 (anc. S. fr. 4907), fol. 6. — J'ai cherché en vain, dans le *De exemplis illustrium virorum* de l'italien Egnazio, (Venet., 1554, in-4°) et dans divers écrits de l'Hospital l'anecdote en question; mais il importe peu de remonter à la source où Richer aurait puisé : l'autorité de ces deux auteurs serait ici complétement nulle.

[2] Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 39. En 1859, dans l'article La Hire de la *Nouvelle biographie générale*, le même auteur s'exprimait ainsi : « La forme de cette anecdote et les détails peuvent être apocryphes, mais le fond n'offre rien que de vraisemblable et de très-conforme à ce que nous savons de Charles VII et de La Hire. » — Un sagace historien (Levesque, *La France sous les cinq premiers Valois*, t. IV, p. 74) constatait pourtant, au XVIIIe siècle, que « ce récit n'est pas confirmé par les auteurs contemporains; » et, dès le commencement du XVIIe siècle, Scipion Dupleix, dans son *Histoire générale de France* (Paris, 1621-28, 3 vol. in-fol., t. I, p. 198), s'exprimait en ces termes : « Mais ce qui luy estoit plus dur, estoit le continuel mescontentement de ses subjets contre luy : et mesme comme mesprisant ses affaires, il s'adonnoit à l'amour de la belle Agnes. Tache qui flaistrit encore le nom de Charles VII en la commune creance du peuple françois, enregistrée comme certaine vérité aux Historiens de nostre temps qui ont escrit de ce regne. Comme c'est mon style de puiser aux originaux, et n'alleguer pour autheur un nouvel escrivain, j'ay recherché soigneusement ce qu'en ont marqué les anciens. Alain Chartier secretaire du Roy (lisez Berry) n'en dit un seul mot. Monstrelet (c'est-à-dire son continuateur) n'en parle que par occasion sur la fin de son règne... L'histoire de saint Denys faite par l'historiographe de France l'excuse tout à fait en ces termes..... Quoy qu'il en soit, ce chapperon est demeuré sur la teste de Charles, qu'il ne tenoit compte de ses affaires perdant le temps et le sens, après cette femme et ses jardins. »

[3] Dans l'article Charles VII, donné par lui en 1855 à la *Nouvelle biographie générale* (t. IX, col. 835), M. Vallet s'exprimait en ces termes : « Charles VII, sans ressort et sans énergie, et bien que de plus en plus éprouvé par les coups répétés de l'infortune, pliait sous le destin. Futile, insouciant au bord du précipice, il passait sa vie de château en château, et de jardin en jardin, ivre en même temps de frivolités et réduit à la détresse; confiant son sceptre à une série inépuisable de parasites, de favoris, et son sort à la fatalité. »

Digitized by Google

notre tâche difficile ; mais nous ne désespérons pas de jeter quelque lumière sur ce problème.

En parlant des joyeux divertissements auxquels se livrait le jeune roi, l'histoire a parlé aussi du dénûment auquel il se trouva réduit, sans s'apercevoir de la contradiction qui existe entre ces deux faits. On a vu que, pendant sa régence, Charles déployait un luxe vraiment royal. Mais les lourdes charges qui pesaient sur son trésor l'obligèrent de bonne heure à modérer ses dépenses et à recourir aux expédients pour se procurer les ressources nécessaires. Dès le 26 novembre 1421, il donnait commission pour vendre ou engager des terres de son domaine jusqu'à concurrence de 6,000 écus d'or, annonçant l'intention de vendre ses joyaux s'il le fallait [1]. Deux autres ordonnances prescrivirent de nouvelles aliénations [2]. En mars 1422, au moment de son mariage, nous voyons le Dauphin emprunter au duc d'Orléans les tapisseries de Blois [3]. Les fournisseurs de la cour ne peuvent être soldés, et refusent de continuer à servir [4]. Le 24 juin 1422, Charles reconnaît devoir au chapitre de Bourges, pour fourniture de poisson d'étang,

[1] *Ordonnances*, t. XI, p. 141.

[2] Ordonnance du 16 mars 1422 par laquelle le Dauphin vend à Guillaume de Roussillon, seigneur du Bouchage, ses château, ville et châtellenie de Morestel en Viennois moyennant 4,200 écus d'or. Ms. fr. 89, n° 24, et Archives, K, 168, n° 90. — Ordonnance du 31 mars 1422 autorisant à emprunter, et même à engager les villes du domaine. *Ordonnances*, t. XI, p. 159. — On lit dans l'ordonnance du 16 mars : « Avons par l'advis et deliberacion des gens de nostre grant conseil, en grant nombre, deliberé, conclut et ordonné de vendre grand partie de nos joyaux et de engaigier, obliger ou vendre à temps ou rachapt aucunes de noz terres, villes et chasteaulx, forteresses, rentes et revenus, tant de celles estans ou royaume et seigneuries de mondit seigneur et nostres, comme de celles de notre pays du Daulphiné... » — A la fin de 1421, il y avait un déficit de 58,476 fr. *Compte de la chambre aux deniers*, cité dans Jean Chartier, t. III, p. 322.

[3] Vallet, t. I, p. 324, et dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 2e série, t. III, p. 136.

[4] En avril 1421, Pierre Enjorran, boucher de Bourges, suspendit ses fournitures. Archives, KK, 50, f. 6 v° (voir extr. dans Chartier, t. III, p. 316). Le 1er avril 1423, le roi ordonne de payer la somme de 3,200 livres pour être employée « ès prests qui ont esté ordonnés estre faiz aux marchans servans l'hostel dudit seigneur, tant de blez, vins, aveines, comme de boucherie, poullaillerie et autres choses necessaires pour l'hostel dudit seigneur. » KK, 50, fol. 87 v°. — Le 8 janvier 1425, le roi ordonne de payer 4,000 l. à un marchand d'Avignon auquel il devait 1,914 écus d'or pour draps d'or, soie et laine, et diverses étoffes, « voulans, dit-il, les bons marchans frequentans nostre royaume, et par especial ceux qui volontiers et de bonne foy nous ont baillé leurs marchandises, estre contentez et payez entièrement. » Fontanieu, 113-114.

Digitized by Google

plus de 4,000 livres parisis, qui ne furent payées qu'en 1440 [1]. Le 18 février 1423, il engage son grand diamant *le miroir* [2]. D'autres joyaux furent ainsi mis en gage. Moyennant de tels expédients et l'abandon de certains domaines ou revenus, le président Louvet, La Trémoille et d'autres courtisans fournirent le moyen de subvenir aux dépenses de l'Etat [3]; mais, d'une part, les libéralités du prince, qui ne connaissaient point de bornes nécessaires [4]; de l'autre, les dilapidations et les exigences de ses serviteurs, ajoutaient encore à sa détresse. Les octrois généreusement consentis, à de nom-

[1] Voir KK, 50, fol. 87 v°; cf. Raynal, *Histoire du Berry*, t. III, part. I, p. 6, d'après les Archives du Cher.

[2] Voir *Catalogue Joursanvault*, n° 779. — « *Item* a eu le grant Diamant....., lequel lui fut baillé depuis près de trois ans (à la fin de 1422 par conséquent) pour la somme de quatre mil escus, qu'il fit délivrer pour certains marchands en plusieurs parties par le commandement et pour la nécessité et besoing du Roy. » — « Au temps où ledit miroir et perle furent baillez, lit-on plus loin, la nécessité estoit telle en fait d'argent que on n'y trouvoit nul remède, et se failloit ayder de ce qui estoit pour subvenir le fait du Roy. » Réponse du président Louvet aux demandes faites au nom du Roi (16 août 1425), dans Le Grand, vol. VI.

[3] Le 24 août 1422, prêt de 2,000 l. t. par Gabriel de Bernes, qui reçoit la terre de Senez en Gapençois; le 25 mars 1423, moyennant un prêt de 2,000 écus d'or, le sire de La Trémoille est déchargé de toute contribution à l'aide imposée par les États de Bourges; le 28 mars 1423, remboursement de 4,350 l. dues à Gilbert seigneur de La Fayette; le 28 août 1423, vente au duc d'Alençon des château, ville et châtellenie de Niort, moyennant 1,508 marcs et une once un quart d'argent blanc, 42 marcs 4 onces et demie d'or de touche et 8,916 écus d'or, en remboursement de prêts successifs depuis mars 1420; le 4 novembre 1424, payement de 200 l. à Regnault de Varie, auquel 2,000 l. étaient dues; le 17 avril 1425, la ville et le comté de Chartres sont engagés au comte de Vendôme en nantissement de 20,000 écus d'or par lui prêtés; le 7 août 1425, abandon à Regnault de Chartres de la ville de Vierzon pour la somme de 16,000 l. à lui due; le 18 décembre 1425, abandon au maréchal de Séverac du profit des tailles, aides et subsides en Rouergue, Auvergne, Gevaudan, Languedoc, etc., jusqu'au payement de la somme de 92,000 l. t. que le Roi lui doit. — On voit par les lettres du 5 juillet 1425 et la réponse du 16 août, que Louvet avait été un des principaux prêteurs. Il avait reçu successivement en gage: un des joyaux de la couronne, un fermaillet, un collier garni de balais et de perles, le grand diamant, la perle de Navarre. Plusieurs de ces joyaux étaient déjà engagés et furent rachetés par lui. Et voilà ce que Louvet appelait avoir « libéralement toujours baillé le sien pour le Roy! » Il prétendait l'avoir servi loyalement, « comme sa très-humble créature, » et « pour avoir ce fait estre en dangier de sa personne. »

[4] Aux termes des lettres du 28 février 1423, c'est pour donner de la vaisselle d'or et des joyaux à diverses personnes que le miroir est engagé. — Il faut faire remarquer que ces dons ne recevaient pas toujours d'exécution, et n'étaient soldés parfois qu'après deux ou trois ans et plus. Voir le P. Anselme, t. III, p. 817; *Titres scellés*, vol. CXXXVI, p. 2265, et vol. CCV, p. 8779; Gaignières, vol. CLIX, p. 15, etc.

Digitized by Google

breuses reprises, par les Etats généraux, étaient absorbés et au delà par les besoins journaliers, et souvent dépensés à l'avance; les sommes imposées sur des populations à demi ruinées ne servaient donc qu'à rembourser les créanciers de l'État, lesquels, presque toujours, n'étaient autres que les propres conseillers de la couronne. Et au milieu de la pénurie extrême du jeune roi, alors qu'il ne pouvait subvenir aux dépenses les plus vulgaires, certains de ses familiers, gorgés de biens et de richesses, étalaient un faste insolent [1].

Quelques faits montreront où en était réduit le trésor royal. En avril 1423, c'est un des *queux* (cuisiniers) du roi qui prête la somme nécessaire pour un payement urgent [2]. Le 26 juin de la même année, Charles VII donne 60 livres à un de ses serviteurs, en dédommagement de ce qu'il a longtemps exercé son office sans recevoir de gages [3]; à la naissance du dauphin Louis (3 juillet 1423), on diffère pendant plusieurs mois le payement de 40 livres pour le rachat des vases d'argent qui ont servi au baptême [4]. Le 12 juin 1426, une ordonnance révoque tous dons et mandements précédemment accordés, et supprime pendant un an les gages de la plupart des officiers royaux [5]. Le 6 février 1427, les habitants de Tours, voulant faire un présent à la reine, décident que la somme de 100 ou

[1] Tanguy du Chastel, dans le cours de l'année 1423, employait en achat de vaisselle, joyaux et pierreries, l'argent qu'il recevait pour la solde des troupes ou les contributions de guerre levées par lui (Voir Cousinot, *Geste des nobles*, p. 189-190). Le 6 octobre 1424, il reçut une rente annuelle de 2,000 écus d'or (Cabinet des Titres, Du Chastel). Le 30 juillet 1425, en partant pour le Languedoc, il reçut en don une somme de 2,000 l. t. (*idem.*) — Jean Cadart, quand il quitta la cour en 1425, était regardé comme « le plus sage et le mieux avisé : » « car, dit un chroniqueur, il s'en alla riche de vingt-cinq à trente mille escus. » (Cousinot de Montreuil, p. 230.) — Louvet avait usé et abusé des pouvoirs illimités qu'il s'était fait attribuer. — On verra plus loin à quel degré de fortune arriva La Trémoille.

[2] Cabinet des titres, Raguier ; Vallet, t. I, p. 374.

[3] Cabinet des titres, Villebresme.

[4] « A messire P. Hutin, chapelain du Roy, la somme de 40 livres, laquelle ledit seigneur, par ses lettres données le 26 novembre 1422, a ordonné luy estre baillée et delivrée pour ceste fois des deniers de ses finances pour et en recompensation des bassins d'argent qui furent portez au baptisement de Mgr le Dauphin de Viennois, lesquels bassins ledit Hutin devoit avoir, comme il disoit, par les statuts et coustumes royaux. » 5e *compte de Guill. Charrier, receveur général de toutes finances* (1422-1423). Dans les preuves de l'édit. de Jouvenel donnée par Godefroy, p. 798.

[5] Sauf les membres du Parlement, les maîtres des requêtes de l'hôtel et les capitaines de gens de guerre. *Ordonnances*, t. XIII, p. 117.

Digitized by Google

120 livres qui doit être consacrée à ce don, sera employée à l'achat de deux bassins d'argent, ou de linge, « pour ce que par le capitaine a esté sceu que ce sont les choses dont elle a plus grant nécessité [1]. »

Les années 1428 et 1429 marquent le plus haut point de la pénurie du trésor. C'est le temps où Charles VII vend ses joyaux et tout ce qu'il possède [2], où il fait remettre des manches à ses vieux pourpoints [3], et où il doit se passer de chaussures neuves. Ce dernier trait mérite d'être cité : « Il fut en telle pauvreté, que ung couvrexier ne luy volt mie croire une paire de houzel ; et il en avoit chaussez ung, et pour tant qu'il ne le pehut payer contant, il luy redechaussit ledict houzel, et lui convient reprendre ses vielz houzel [4]. » C'est le temps où le général des finances Regnier de Bouligny, au dire de sa femme, appelée à déposer dans le procès de Jeanne d'Arc, n'avait que quatre écus en caisse [5]. C'est le temps enfin où se place l'historiette rapportée par Martial d'Auvergne dans ses *Vigilles de Charles VII* :

Un jour que La Hyre et Poton
Le vindrent veoir, pour festoyement
N'avoient qu'une queue de mouton
Et deux poulets tant seulement [6].

Ceci nous ramène à l'anecdote citée plus haut, et dont nous sommes maintenant à même d'apprécier la valeur et la confor-

[1] *Extraits des archives de Tours*, publiés par M. Vallet de Viriville, dans le *Cabinet historique*, t. II, 2e partie, p. 106.

[2] *Tractatus de Puella*, auct. Jac. Gelu. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 400.

[3] Dans un compte du receveur des deniers royaux à Chinon, il est fait mention d'une somme de 20 sols, « pour manches neuves mises à un vieil pourpoint du Roy. » *Notice archéol. et histor. sur le château de Chinon*, par M. de Cougny. Chinon, 1860, in-8°, p. 59.

[4] *Tableau des Rois de France*, par le doyen de Saint-Thibaud de Metz, fragment publié par M. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 325. « Et plusieurs autres soffertés et pauvretés ay-je oy dire et conter de luy, ajoute l'auteur, tout à fait contemporain, dont je m'en rapporte à ses cronicques. »

[5] « Quo tempore erat in hoc regno et in partibus regi obedientibus tanta calamitas et pecuniarum penuria quod erat pietas. Et hoc scit loquens quia ejus maritus erat tunc temporis receptor generalis, qui illo tempore, nec de pecunia regis, nec de sua, habebat nisi quatuor scuta. » Déposition de Marguerite La Touroulde, veuve de Regnier de Bouligny. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 85.

[6] *Les Vigilles du roy Charles VII*, t. I, p. 56.

Digitized by Google

mité « avec les notions historiques les plus positives [1]. » Où y a-t-il trace, je le demande, de ces fêtes, de ces danses, de ces banquets dont on a tant parlé? Où placer ces joyeux « esbatemens, » et cette parole « brusque et hardie » qui a eu un succès si retentissant? Au moment où l'on peint Charles VII sous de telles couleurs, les auteurs contemporains nous le montrent courbé sous le poids de l'adversité, en proie à un découragement dont rien ne peut l'arracher, abîmé dans la prière et dans les larmes [2]. Loin de s'exposer à des reproches mérités de la part de La Hire, il ne pense qu'aux moyens d'empêcher Orléans de succomber. Si le vaillant capitaine paraît alors à la cour, c'est pour y entretenir le Roi des périls de la situation, et travailler de concert avec lui à la défense du dernier boulevard de la monarchie [3]. Il faut donc reléguer le mot de La Hire parmi ces fables dont l'histoire sérieuse n'a point à tenir compte; ne le séparons pas d'ailleurs des circonstances où on le place : c'est la « belle Agnès » que le roi menait ainsi à la danse, « oubliant par le moyen d'elle toutes les choses nécessaires à son Estat. » Or nous savons à quoi nous en tenir sur la présence d'Agnès Sorel à la cour en 1428 : il est constant qu'elle n'y parut qu'en 1444 [4].

[1] Vallet de Viriville, t. II, p. 39.

[2] Si l'on veut à toute force un témoignage du XVIe siècle à opposer à ceux de Corrozet, de Du Haillan et de Pasquier, qu'on ouvre les *Annales de Bourgongne* de Guillaume Paradin (in-fol., Lyon, 1566, p. 703), et voici ce qu'on y lira : « Et ne se faut esbahir si Dieu eust pitié de ce pouvre Roy affligé, auquel la grande vexation et tentation avoit tellement enlevé l'esprit en Dieu que se trouvant en ceste destresse, l'on le voyoit la nuit se lever de son lict en chemise, et se mettre à genoux, priant Dieu, les larmes aux yeux, recongnoissant que le secours et ayde ne luy pouvoit venir d'ailleurs que du Dieu fort et du Seigneur des armées qui exalte les humbles et humilie les orguilleux. »

[3] On a conservé un compte fort précieux, qui est intitulé : *Le fait de l'advitaillement et secours sur les Anglois de la ville d'Orliens* (ms. fr. 7858, fol. 41-53). La Hire y est mentionné à plusieurs reprises. En septembre 1428, on le voit se rendre d'Orléans à Chinon près du Roi, et retourner à Orléans, « où ledit seigneur l'envoya pour l'entretenement des gens d'armes ilec. » En novembre, il revient à Chinon « pour remonstrer audit seigneur et faire sçavoir de l'estat de ladite ville et d'aucunes places et forteresses d'environ, » et repart avec des fonds pour le payement des gens de guerre, qui devaient être employés « à certaine entreprise secrète faite par ledit La Hire à l'encontre des Anglois. » En mai-juin 1429, il reçoit, pour ses gages et ceux des gens de sa compagnie, 2,042 l. 10 s. tournois. Ce compte a été publié en 1868 par M. J. Loiseleur, qui répète à son tour la fable du ballet. (*Mém. de la Société archéol. de l'Orléanais*, t. XI, p. 130.)

[4] Voir dans la première livraison de la *Revue* (t. I, p. 204-224) notre travail intitulé : *Charles VII et Agnès Sorel.*

Digitized by Google

IV.

Pour achever de faire apparaître Charles VII sous ses véritables traits pendant la première période de son règne, il nous reste à examiner le reproche d'inaction et d'inertie qui lui a été adressé par tous les historiens, et cette fois avec fondement. Toutefois, nous devons faire remarquer que la cause de cette inaction n'a jamais été précisée avec soin. Le silence des chroniqueurs, la pénurie des documents rend encore ici notre tâche difficile. Efforçons-nous pourtant, comme nous l'avons fait pour le Dauphin, de suivre dans l'histoire la trace du Roi, pendant ces années troublées où la France semble lui échapper des mains.

Au lendemain de son avénement (30 octobre 1422), la situation du Roi est loin d'être désespérée, et son âme ne connaît point encore le découragement. S'il est entouré d'ennemis, il a de nombreux auxiliaires, et jusque dans les rangs hostiles il conquiert de nouveaux partisans. Si ses lieutenants sont défaits à Cravant, ils triomphent à la Gravelle : on possède la lettre par laquelle Charles VII se réjouit de cette victoire [1]. Au printemps de 1424, comptant sur les sentiments de sympathie qui se manifestent dans les populations, il annonce l'intention de marcher sur Reims et de là sur la Normandie [2].

[1] Voici cette lettre, adressée au sire de Culant, amiral de France, au sénéchal de Lyon, au Borgne Caqueran, et aux bourgeois et habitants de Lyon : « De par le Roy. Nos amez et feaulx, pour vous signifier au vray de nos nouvelles, ainsi que savons que sur toutes choses estes desirans d'en oïr en bien, vous envoyons encloux en ces presentes la coppie de certaines lettres originales qui, le jour d'ui, nous ont esté apportées, faisans mencion, comme par icelles verrez, de certaine journée que a eue bien nouvellement beau cousin d'Aubmarle à l'encontre des Angloys nos ennemis ; et her soir veismes autres lettres consonans à cestes; lesquelles nouvelles pourrez notiffier là et ainsi que verrez à faire, en nous aussi certiffiant de celles de par delà, s'aucunes en y a qui facent à escrire. Donné à Loiches le xxixe jour de septembre. CHARLES. — Picart. » Original, scellé du sceau de secret, appartenant à M. Vallet de Viriville, et publié par lui dans l'art. Aumale de la *Nouv. biogr. générale*, et dans son édition de Cousinot, p. 193, note 4.

[2] C'est ce qui ressort d'un curieux document publié par M. César Lavirotte, et qui se rapporte à un complot tramé en Bourgogne en faveur de Charles VII, complot auquel prit une part assez active Odette de Champdivers, la *petite reine*, qui avait eu la triste mission d'adoucir les fureurs de l'infortuné Charles VI. On voit dans la déposition du cordelier Étienne Charlot qu'il avait, en avril

Digitized by Google

Le désastre de Verneuil vient porter à sa cause un coup irréparable. Systématiquement éloigné des champs de bataille par ses conseillers, qui veulent ménager la seule chance de salut de la France livrée à l'étranger [1], Charles conserve dans le conseil une certaine part d'action [2]. Mais plus on avance,

1424, été présenté au Roi ; que celui-ci s'était enquis s'il y avait beaucoup de gens de guerre en Bourgogne; qu'il avait tenu un conseil où se trouvaient les nobles d'Auvergne et du Languedoc, auxquels il recommanda d'être prêts à marcher, voulant se mettre en campagne vers le 10 mai ; qu'il lui avait demandé des renseignements sur les dispositions de divers seigneurs, et déclaré que son intention était de diriger bientôt son armée sur Reims, puis sur la Normandie, « parce que bon nombre de gens des bonnes villes étoient venus à lui en habits dissimulés pour l'assurer que quand il lui plairoit de venir à eulx, il seroit bien receu et lui rendroient obeissance. » *Odette de Champdivers, ou la petite reine à Dijon après la mort de Charles VI.— Mémoires de l'Académie de Dijon*, 2e série, t. II, p. 147-166.

[1] « Vérité est que le conseil du roy Charles ne veut oncquez souffrir qu'il fust en sa persone en nulle bataille ; et quant ilz atendoient d'avoir aucune journée, ils envoioient tousjours leur Roy en aucune bonne ville. Donc ilz feirent par plusieurs fois grant scens : car pour ce qu'ilz perdirent pluseurs journées, leur Roy eust esté mors ou prins s'il y eust esté, par quoy leur querelle eust peu estre du tout mise au neant. » Pierre de Fenin, p. 222.

[2] En 1423 et 1424, le Roi préside les assemblées d'Etats ; le 1er janvier 1425, conformément à la déclaration par lui faite, en date du 27 octobre 1423, qu'il voulait recevoir personnellement le serment de fidélité de ses sujets, il se rend à Espally, où les principaux personnages du Languedoc viennent lui prêter serment. (D. Vaissette, t. IV, p. 461, à la date fautive de 1424.)

On a conservé plusieurs lettres closes, émanées du Régent ou du Roi, qui peuvent fournir quelques lumières sur son intervention dans les affaires, et que nous croyons devoir reproduire.

1422. — De par le Regent le Royaume, Dauphin de Viennoys. — Nostre amé et feal, pour ce que presentement avons receu letres de nos gens, qui sont devant la Cherité sur Loyre, par lesquelles ils nous ont fait savoir que nos adversaires se disposent de venir à effort sur eulx dedens deux ou trois jours, nous vous prions bien acertes que, incontinent ces letres veues, vous tirés hastivement par devers nos dites gens, à la plus grant compagnie que pourrés. Et quant à vos gens qu'avés envoyés par devers nous pour vos affaires, nous y ferons si brief et tellement appointier que vous en devrés estre bien content. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Bourges, le vingtiesme jour de juin. CHARLES. — Fumechon. — A nostre amé et feal conseiller de Monseigneur et de nous le Sire de Severac, mareschal de France. (Doat, vol. IX, fol. 264.)

1423. — De par le Roy. — Nostre amé et feal, nous avons sceu la bonne dilligence que faicte vous avés jusques ci en nos besoignes et affaires de par de là, et en tout ce que avés cogneu estre au bien de nous, et la peine et despence que avés prise et faicte pour l'entretiennement de vos gens et de la frontiere de par de là, en laquelle vous estes personnellement tenus et vous y estes, pour nous servir et complaire, grandement emploié, dont bien acertes vous mercions et vous en savons très grant gré. Avons sceu aussy par le rapport de nostre chancelier l'appointement par luy et nos autres ambaxeurs prins avecques beau cousin de Savoye sur le fait des

Digitized by Google

plus cette action s'amoindrit, plus il semble se désintéresser des affaires de l'État. Il avait d'ailleurs « moult à faire, » selon l'expression d'un contemporain (Raoulet), car s'il était assailli de tous côtés par ses ennemis, il avait à se défendre contre ses propres conseillers, dont les intrigues et les rivalités troublaient sa petite cour : « Les envyes, dit le même auteur, estoient bien fort en sa maison pour le gouvernement. »

treves des pais de Masconnois et de Bourgoigne, lesquelles vous ont esté signifiées. Et pour ce que pas ne vouldrions que icelles treves, qui pour esperance d'un si grand bien comme du traictié et paix final ont esté, comme avés peu savoir, prises et accordées, feussent de nostre part enfraintes ne violées, et que par ce nous fut imputé charge de la roupture du dit traitié, nous vous prions et mandons, sur tout le plaisir et service que nous desirés faire, que en toute fermeté entretenez et par tous les vostres faites entretenir lesdites treves sans aucune manière attempter au contraire, car tel est nostre plaisir, et en ce vous veuillés si prudemment et paisiblement gouverner que ce soit à nostre honneur et descharge, à la vostre aussi, et au gré et bon contentement de nous et de nostredit cousin, qui si avant s'est voulu et veult du fait dudit traitié entremetre et embesongner. Car faire le contraire seroit assés cause de toute roupture et s'en pourroient ensuir inconveniens irreparables. Et combien que nostredit chancelier eust arresté avecques vous à son partement, que, dedans le quinsiesme de ce mois, auriés nouvelles de nous pour vostre fait et appointement et celuy de vos gens, tant en paiement que en loigeis et autrement, toutes voies est il impossible de si hastivement y donner la provision, pour cause de l'absence de tous nos chefs de guerre, et mesmes de toutes nos gens de finance, qui en divers lieux sont tous espars et embesoignés pour le fait du levement de ce siege de Meullent, dont la journée est emprise au vingtiesme de ce mois. Et pour ce vous prions très singulierement que veuillés, par quelques moyens que ce soit, entretenir sur le païs de par de là vos dictes gens jusques à la fin de ce dit mois, pendant lequel terme aurés pour tous delais nouvelles de nous, et vous ferons donner tel et se bon appointement, tant en vostre fait et celluy de vos dites gens que sur vos autres memoires que nous avés envoiés, que vous en serés bien content; et par homme propre que pour ce vous envoierons, vous ferons scavoir ce que y aurons appointé, avecques toutes nouvelles, et en ce n'aura point de deffaut. Et sachiés certainement que s'ainsi le faites, nous le congnoistrons envers vous en telle maniere que bien apparcevrés le plaisir et service que reputerons nous avoir esté en ce par vous fait. Donné à Bourges le septiesme jour de fevrier. CHARLES. — PICART. (Doat, vol. IX, fol. 268.)

DE PAR LE ROY. — Nostre amé et feal, nous avons receu vos letres par lesquelles vous excusés de prendre et accepter la charge de la frontiere de Masconnois et Charrolois, en nous requerant que veuillons envoyer par de là aucun des nostres, à ce par nous commis, à qui doiés bailler et delivrer les places d'icelle frontière que devrés recouvrer de beau cousin de Savoye. Sur quoy vous faisons savoir que, veue vostre response et excusation, nous avons deliberé que lesdites places vous bailliés et delivrés, ou faites delivrer par ceulx qu'il appartiendra, au seneschal de Lion, que nous avons à ce commis et ordonné jusques autrement y ayons pourveu. Si les

Digitized by Google

En revenant du midi, en juin 1423, la Reine de Sicile avait trouvé son ancien serviteur Louvet en possession d'un pouvoir illimité. Les luttes d'influence, qui n'avaient guère cessé autour du jeune prince, recommencèrent avec une nouvelle intensité. Yolande reprit aussitôt tout son ascendant, et travailla activement à un double rapprochement avec le duc de Bretagne et avec le duc de Bourgogne. Comme en 1418, au temps de la domination du connétable d'Armagnac, il y eut alors un parti de la paix et un parti de la guerre : les uns, à la tête desquels

faites ainsi sans dificulté ou delay, car tel est nostre plaisir ; et se faulte y avoit en serions très desplaisans, et vous en demourroit la charge. Donné à Bourges le vingt et quatriesme jour d'avril. CHARLES. — PICART. — A nostre amé et feal chevallier et mareschal le Sire de Severac, ou à son lieutenant en la frontière de Masconnois et Charrolois. (Doat, vol. IX, fol. 283.)

DE PAR LE ROY. — Nostre amé et feal, nouvelles nous sont venues que les Bourgongnons sont entrés dedans la ville de la Charité, et encores se tiennent pour nous certaines tours et pourteaux d'icelle ville, comme vous pourrés veoir par letres que vous envoyons ci dedans enclouses. Si vous prions et mandons bien expressement que, incontinent ces presentes veues, vous vous tirés avec le plus de gens que vous pourrés finer à Gien sur Loire, et faites sçavoir au bastard de la Vausine, et ailleurs, ou vous verrés qu'il sera de faire, qu'ils se tirent vers vous ; et d'autre part nous mandons aux gens des garnisons de par delà qu'ils se tirent au dit Gien pour adviser par quelle maniere secours pourra estre donné à nos gens qui sont dedans ladite ville, et nous semble, mais que faciés bonne diligence, qu'ils seront bien secourus ; car il n'est pas vraysemblable que les Bourguignons qui sont entrés dedans attendent qu'on soit davant eulx pour avoir à faire à ceulx des tours et portaux, et à ceulx de dehors. Si faites en ce tout ce qui vous sera possible, et nous faites savoir toutes nouvelles. Donné à Bourges le vingt et cinquiesme jour de decembre. CHARLES. — PELUCE. — A nostre amé et feal conseiller et chambellan le Sire de Severac, mareschal de France. (Doat, vol. IX, fol. 281.)

1424. — DE PAR LE ROY. — Nostre amé et feal, pour les grans et griefs complaintes que avons eues à ce present Conseil de Selles, et autrement, des oppressions et dommages et autres maulx innumerables que font les gens d'armes et de trait qui sont sur les champs et vivent sur le peuple à nous obeissans, par quoy il est tant vexé et si travaillié que plus n'en puet bonnement souffrir, et à ceste cause est fort indigné et ne puet plus riens paier des revenues qu'il doit ne des aides dont nous les chargons pour le fait de la guerre et autrement, et moins le pourroit faire ou temps advenir si il n'estoit suporté et deschargié des dites gens d'armes et de trait, tout en nostre tres grand prejudice et dommage inestimable, nous, par l'advis du dit Conseil, avons commis et ordonné nos amés et feaulx le mareschal de La Fayete, le maistre des arbalestriers, et l'admiral, à quatre cens hommes d'armes, c'est assavoir ledit mareschal à deux cens hommes d'armes, ledit maistre des arbalestriers à cent, et ledit admiral à cent, pour chasser et faire vuider tous autres gens d'armes et de trait vivans sur nostre peuple, et tous autres capitaines, gens d'armes et de trait quelxconques avons cassés, exceptés les Escossois et les Lombars qui sont soubs le Borne Caqueran, en vous mandant que les dis gens d'armes vous ne acueilliés

Digitized by Google

était le chancelier Martin Gouge, évêque de Clermont, voulaient une réconciliation avec le duc de Bourgogne, et, dès l'avénement de Charles VII, d'accord avec le duc de Savoie, ils avaient posé, comme base des négociations, les conventions qui furent arrêtées douze ans plus tard à Arras; les autres cherchaient dans des alliances étrangères, dans des secours armés venus d'Espagne, de Lombardie et surtout d'Ecosse, un moyen de résister à la fois au duc de Bourgogne et aux Anglais, et de s'affranchir du joug de capitaines qui déshonoraient par leurs excès la cause royale. Charles VII nous semble avoir incliné vers les partisans de la paix. La défaite de Verneuil, en privant le Roi de ces Écossais qu'il avait toujours regardés comme ses meilleurs auxiliaires [1], rendit plus évidente la nécessité d'un rapprochement. La reine Yolande ayant, au mois d'octobre 1424, ménagé une entrevue de son gendre avec Arthur, comte de Richemont, mécontent des Anglais et qui n'était pas éloigné de rompre avec eux, Charles n'hésita pas à donner toutes les garanties exigées, quelque exorbitantes qu'elles fussent [2], et à subir les conditions que le prince breton mettait à l'acceptation de l'épée de connétable : en première ligne figurait le renvoi de ceux des conseillers qui étaient soupçonnés d'avoir eu part à l'enlèvement du duc de Bretagne par les Penthièvre [3]. Richemont,

ne recevés aucuns, ne leur donnés soustenement ne confort à plus sejourner, mais que chascun retourne à son hostel, et d'iceulx ne voulons plus estre servis, et à la saison nouvelle l'on en trouvera des autres. Donné à Selles, le trentiesme jour de janvier. CHARLES.— MALLIÈRE. (Doat, vol. IX, fol. 279.)

[1] Après la bataille de Baugé, gagnée en bonne partie par les troupes écossaises, Charles disait à leurs détracteurs : « Eh bien ! que vous semble de ces Écossais, mangeurs de moutons et sacs à vin ? » C'est ce que nous apprend un auteur écossais contemporain, Walter Bower, continuateur du *Scotichronicon* de Jean de Fordun (Ed. Hearne, 1722, in-8°, t. IV, p. 1213) : « Sed statim quia non excluserunt Anglos de regno, delati sunt Scoti apud Regem, et vocati sunt devoratores vini et multonum nebulones. Quorum murmura rex bibulis auribus patienter obsorbens, distulit exprobrantibus respondere verbum, donec commisso bello de Bawgy, ubi anglici capti erant et devicti, vocatis ad se querelantibus, dixit : *Quid vobis videtur de Scotis multonum epulonibus et vini voratoribus ?* Qui tanquam malleo frontibus repercussi, præ verecundia non habebant quid regi responderent. »

[2] Il fallait mettre entre ses mains les places de Lusignan, de Chinon, de Loches et de Mehun-sur-Yèvre, et envoyer en Bretagne, comme otages, le Bâtard d'Orléans et Guillaume d'Albret. Voir Cousinot de Montreuil, p. 231; Gruel, p. 360; Lettres du 20 octobre 1424 dans Gaignières, 896[1], f. 14.

[3] Je possède une pièce dont il ne reste malheureusement que les huit dernières lignes, avec les signatures autographes du Roi et du duc de Bretagne.

Digitized by Google

après avoir demandé et obtenu l'agrément de son beau-frère le duc de Bourgogne, revint à Chinon (7 mars 1425) prendre l'épée de connétable. En la remettant entre ses mains, le Roi — ce sont les propres termes de sa déclaration — exprimait l'espoir « que par son moyen et celuy des siens, qui sont grands et puissans, pourront estre faits à nous et à nostre dicte seigneurie tels et si profitables services, que ce sera à perpetuelle mémoire, au bien de nous et d'icelle nostre seigneurie, et à la confusion de nos dits ennemis [1]. »

L'alliance bretonne et, comme corollaire, l'alliance bourguignonne ; la réorganisation de l'armée, voilà ce que Charles VII attendait du nouveau connétable ; en retour, il lui abandonnait la haute direction des affaires, et le laissait maître d'exclure de son entourage tous ceux qui pouvaient déplaire soit au duc de Bretagne, soit au duc de Bourgogne. Le président Louvet, Tanguy du Chastel, Guillaume d'Avaugour, Pierre Frotier et le sire de Giac avaient été formellement désignés. Chose étrange ! Richemont, qui exigeait du Roi le renvoi de ses familiers, prenait en même temps, « sur les saints Evangiles de Dieu, par le baptesme qu'il apporta des saints fonts, par sa part de Paradis et sur son honneur, » l'engagement de les laisser en possession de leurs fonctions, et de ne point les éloigner « pour quelconque paix traitée et à traiter. » Cette curieuse pièce, qui porte la signature du connétable et la date du 7 février 1425, a été publiée par M. Vallet de Viriville [2]. Mais si le connétable viola le serment qu'il avait fait, le Roi tint sa parole : il exigea la retraite de ses conseillers. Tanguy se retira noblement en déclarant que, bien qu'il n'ait eu part ni à la mort du duc de Bourgogne, ni à la prise du duc de Bretagne, il ne voulait point empêcher, par sa présence, un si grand bien

Cette pièce contient les préliminaires arrêtés à Saumur, entre Charles VII, la reine de Sicile et les ambassadeurs du duc de Bretagne, le 21 octobre 1424, et approuvés par le duc, à Vannes, le 13 novembre.

[1] Voir les lettres dans Godefroy, *Histoire des Connétables*, etc., p. 60, et dans le *Panthéon littéraire*, au bas du texte de Guill. Gruel, p. 361.

[2] *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 439. L'engagement du comte est pris à l'égard de Tanguy du Chastel, le président Louvet, Giac, d'Avaugour et Frotier. Les conseillers cherchent à mettre la personne du Roi à l'abri, en même temps qu'eux-mêmes : ils font promettre que Richemont « aidera à tenir la personne du Roy en franchise et liberté, en usant de sa seigneurie franchement et pleinement en toute chose, comme il a fait jusqu'à présent ; » la personne du Roi ne sera jamais « nulle part qu'il y ait seigneur plus fort que le Roy. »

Digitized by Google

que la paix avec le duc de Bourgogne [1], et partit pour Beaucaire, dont il fut nommé sénéchal; Frotier, d'Avaugour et Cadart s'éloignèrent également. Seul le président Louvet voulut tenir tête à l'orage. Louvet était en quelque sorte plus maître que le Roi, s'étant fait donner l'entière administration des finances, et possédant, avec les pouvoirs les plus étendus, des blancs-seings à discrétion [2]. On put croire un moment qu'une lutte armée allait s'engager entre le président qui, après avoir chassé deux conseillers favorables à Richemont, avait organisé la résistance à Poitiers [3], et le connétable qui, au premier bruit de cet incident, était accouru, et avait occupé Bourges. Les efforts de la reine de Sicile, non moins que la démonstration armée de Richemont, triomphèrent de l'obstination de Louvet : sous le voile d'une mission dans le midi, il fut congédié, et bientôt on lui signifia nettement sa disgrâce et la révocation de ses « moult grandes, excessives et desraisonnables puissances [4]. » Peu après le Roi qui, dans la commission donnée pour retirer tous pouvoirs à Louvet, avouait avoir été victime de « l'importunité » du Président [5], déclara publiquement à Bourges qu'il reconnaissait avoir été mal conseillé par le passé, et que « dorenavant il se voulait conduire par bon conseil, et faire tout ce que son beau-frère de Bretagne et son connétable lui conseilleroient [6]. » En même temps il prescrivit au conné-

[1] Gruel, p. 362.

[2] « Ayant par inadvertance et sans aucune deliberation du Conseil, baillé et delivré sous nostre grand scel plusieurs de nos lettres patentes, par lesquelles s'est fait donner et attribuer par nous de moult grandes, excessives et desraisonnables puissances, tant sur le fait de nos finances que autrement; entre lesquelles, comme bien nous recordons, luy est commise la totale administration de toutes nos finances, quelles qu'elles soient..., par tel et si ample pouvoir qu'il en peut faire et disposer comme bon luy semblera... Et qui plus est, a obtenu de nous puissance generale pour traictier et du tout conclure et accorder en nostre nom toutes manières d'alliances avec quelzconques personnes que bon luy semblera, tant amis qu'ennemis de nous et de nostre royaume. Lesquelles lettres, avec autres plusieurs, scellés en blanc de grant scel, il a emportées. » Lettres du 5 juillet 1425, dans Le Grand, vol. VI. fol. 3 et suiv.

[3] Richemont l'accuse d'avoir fait des ouvertures aux Anglais, mais cela n'est point présumable. Voir lettre du Connétable aux Lyonnais, en date du 2 juin 1425. *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 329.

[4] Lettres du 5 juillet 1425.

[5] « Par l'importunité dudit president et par les choses qu'il nous donnoit à entendre. » Ces lettres devaient être publiées partout, « si solemnellement que aucun n'en doye pretendre ignorance. »

[6] Voir *Memoire des choses que Monseigneur de Richemont ay commendé à*

Digitized by Google

table de veiller au maintien de la justice, et de pourvoir aux affaires comme bon lui semblerait, ordonnant à tous de lui obéir.

Charles VII avait déjà, pour ainsi dire, abdiqué entre les mains de Louvet. C'est comme une nouvelle abdication, plus radicale et plus complète, qui s'opère en 1425 entre les mains du connétable. Celui-ci est chargé de toutes les affaires de l'État, et les princes médiateurs, le duc de Bretagne en première ligne, ont à poursuivre les négociations commencées. Cette situation se dessine nettement à Saumur, au mois d'octobre 1425, dans les traités signés avec le duc de Bretagne. Le duc est investi du soin de diriger toutes les affaires du royaume [1] ; il doit travailler à établir une union parfaite avec tous les princes du sang et en particulier avec le duc de Bourgogne; l'administration des finances des pays de Langue d'oil appartiendra au duc, et le roi n'aura que ce qui sera strictement indispensable pour sa personne [2]. Des avantages financiers, des dons de terre vinrent sceller ce traité, que la nécessité plus encore que l'intérêt imposait à Charles VII.

Dès lors le connétable, qui a pour lui les princes du sang comme les comtes de Clermont et de Vendôme, les grands seigneurs comme les comtes de Foix et de Comminges, le sire d'Albret, Guillaume d'Albret, le sire de La Trémoille [3], dis-

Joffroy et à Philibert de dire à nostre très-redoubté seigneur Monseigneur de Bourgoigne, dans les preuves du tome IV de l'*Histoire de Bourgogne*, p. LXIII.

[1] « Nous ait dit et fait exposer, dit le duc de Bretagne dans ses lettres du 7 octobre, que des ores en avant il se vouloit et veult en ses affaires et de son royaume adrecer et gouverner par nous et nostre conseil... »

[2] « Lui suppliasmes en oultre que nous eussions le gouvernement des finances du pays de Languedoil pour les faire employer ou fait de la guerre pour le bien de lui et de son royaume, sauf ce que en seroit ordonné pour l'estat de lui, à son bon advis et de ceuls de son conseil, lequel estat sembloit que il devoit tellement moderer que le par sus souffist à maintenir la guerre, attendu que ledit maintien et expulsion de ses ennemis avec le recouvrement de sa seigneurie est son plus grant et hault estat. » Lettres du duc, déjà citées. — Quelle différence avec le traité de Sablé du 8 mai 1421! Le duc de Bretagne y déclarait vouloir chérir et honorer le jeune Régent et lui complaire en toutes manières comme il y est tenu, lui donner aide, confort et secours sans rien épargner, et s'opposer et employer de toute sa puissance contre ceux qui s'efforceraient d'endommager la seigneurie du Roi et du Régent, « ainsi que, disait-il, fils et loyal parent de mondit seigneur le Roy, et comme bon frère de mondit seigneur le Regent devons faire... » (D. Morice, t. II, col. 1092.)

[3] On a des lettres du même jour que les lettres du duc et les lettres confirmatives de Charles VII, par lesquelles les comtes de Clermont, de Foix et de Vendôme, le sire d'Albret, le comte de Comminges et le sire d'Orval décla-

Digitized by Google

pose de tout. C'est de ses mains que Charles reçoit le sire de Giac, le seul des anciens conseillers qui ait bénéficié du pacte étrange sitôt violé par Richemont, et qui ne devait pas tarder à trahir sa confiance en lui « haussant son chevet » près du Roi [1]. Il est maître à la cour [2], maître dans les armées, maître dans les négociations; l'administration et les finances sont à sa discrétion [3]. Aucune concession n'est refusée par Charles VII, pour peu qu'elle ne soit point incompatible avec l'honneur de sa couronne [4]. Le duc de Bourgogne n'a qu'un mot à dire pour former, avec le duc de Bretagne et le connétable, un véritable triumvirat appelé à décider des destinées de la France [5].

En retour de ce sacrifice de ses serviteurs qu'on a qualifié d'héroïque, de ce complet abandon du pouvoir, qu'obtint Charles VII? Rien de ce qu'il était en droit d'attendre. Impuis-

rent, « par le commandement de mondit seigneur le Roy, de nostre liberale voulenté et en sa présence, » adhérer au traité du 7 octobre. La Trémoille ne parut qu'un peu plus tard. L'adhésion de ces seigneurs n'était rien moins que désintéressée : le comte de Foix obtint une pension de 2,000 l. par mois; le comte de Comminges de 500 l.; le sire d'Albret touchait 12,000 l. par an pour la garde de ses châteaux de Guyenne.

[1] « L'an 1426, mondit seigneur le connétable tira devers le Roy, et trouva monseigneur de Giac qui bien lui avoit haussé son chevet devers le Roy... » Gruel, p. 364.

[2] On lit dans les instructions données par Richemont à ses envoyés au duc de Bourgogne : « Il a chassié hors de costé le Dalphin tous ceulx qu'il a cuidié qu'ils vous deussient desplaire, et se autres il estoient demorez qu'il vous samble qu'il ne soient bons et souffisans, il l'est prest de les geter hors, mas que il ne hust pas si lonc delait que pour le trop attendre il ne fust ruez jus. » Et plus loin : « Tous ceulz qu'il sont de present entour li (le Dauphin) sont pour li (le connétable) sans ce que autre il ait puissance. » Preuves du tome IV de l'*Hist. de Bourgogne*, p. LXIII.

[3] La Reine de Sicile, dans sa lettre aux Lyonnais en date du 28 juin 1425, indique bien le but que l'on devait atteindre, grâce au concours du connétable : « Pourveoir aux choses necessaires au relevement de ce royaume et union des seigneurs du sanc de mondit seigneur, mettre sus justice, et oster toutes roberies et pilleries. » *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 333.

[4] « Se confiant en mondit seigneur de Bourgogne, esperant qu'il ne vouldroit pas que l'onneur de la Couronne fut blecié. » Instructions du duc de Bretagne à son chancelier. Preuves du t. IV de l'*Histoire de Bourgogne*, p. LXV.

[5] « *Item* lui sera dit que, quand il plaira à Dieu et à luy que bonne paix soit faicte, que tout le suivra et lui obéira au relevement du royaume. » Instructions secrètes de Richemont à ses envoyés au duc de Bourgogne, *l. c.*, p. LXVI. — « *Item* que ladicte paix faitte, les affaires du Roy et du royaume se traiteront, les finances aussi se dispenseront et distribueront, par le conseil et ordonnance de mondit seigneur de Bourgoingne, par tels gens et officiers qu'il advisera. » Mémoire remis aux gens du conseil du duc de Bourgogne, le 19 janvier 1427, par les comtes de Richemont et de Clermont, *l. c.*, p. LIX.

Digitized by Google

sant dans la lutte contre les Anglais, faiblement conduite et sans plan arrêté, aussi bien que dans la réforme de l'armée, toujours aussi indisciplinée et aussi peu efficace pour la défense de la cause royale [1], Richemont ne fut pas moins impuissant sur le terrain des négociations. Les pourparlers longtemps poursuivis avec le duc de Bourgogne, n'aboutirent qu'au renouvellement successif des trêves conclues sous les auspices du duc de Savoie : jamais Philippe ne consentit à formuler sérieusement des propositions, ni à donner à ses envoyés des pouvoirs étendus. On comprend qu'un tel résultat dut entamer le crédit du connétable [2]. Le faible roi subissait d'ailleurs avec une facilité déplorable l'ascendant de son entourage intime. Giac, habile et intrigant, s'éleva peu à peu dans sa faveur : au milieu de l'année 1426, il était devenu tout-puissant [3].

On ne connaît que très-imparfaitement les intrigues de cette petite cour ; mais le peu qu'on sait prouve que les rivalités y étaient non moins violentes et l'anarchie plus grande encore qu'avant la retraite des anciens conseillers. A côté du connétable [4] et des princes ses alliés ; à côté du sire de Giac, le maréchal de Boussac [5], le maréchal de La Fayette [6], le

[1] En 1425, au mois d'août, les comtes de Foix et de Comminges étaient arrivés à la cour, « avec foison de gens d'armes ; » leurs troupes ne firent que ruiner le pays. Cousinot, *Geste des nobles*, p. 199, et *Chron. de Cousinot*, p. 238.

[2] « Le duc Phelipe ne veut poïnt atendre pour ceste fois, *dont le roy Charles et son conseil estoient très courchiés*, et bien leur sembloit que s'ilz eussent eu la paix, ils eussent remis les Englès hors de France. » Pierre de Fenin, p. 227.

[3] Le 3 décembre 1425, Pierre de Giac reçoit un don de 2,000 livres ; le 30 décembre, il reçoit 4,000 l. ; le 10 février 1426, 500 l. Par lettres du 3 août 1426, il est retenu pour servir continuellement auprès de la personne du Roi. Cousinot, dans sa *Geste des nobles*, dit en parlant de Giac : « Qui plus ot auctorité que nul autre entour le Roy (p. 200) ; » Guillaume Cousinot écrit dans sa *Chronique* : « Et disoit-on que le Roy l'aimoit fort et qu'en effect il faisoit ce qu'il vouloit, dont les choses alloient très mal (p. 237) ; » enfin on lit dans Jean Chartier : « Pou après le sire de Giac fut principal conseiller du Roy, par lequel, ainsy com disoit, se gouvernoit le Roy et tout le fait du royaume. » (T. I, p. 54.)

[4] Par lettres du 24 octobre 1425, le connétable reçut du Roi les terres de Parthenay, Vouvans, Mervans, Secondigny, etc. Blanchard, *Table chronol.*, t. I, p. 243.

[5] Retenu pour la garde de la personne du Roi, par lettres du 17 juillet 1426. Le P. Anselme, t. VII, p. 171.

[6] Il reçut, le 18 février 1426, 2,000 l. en considération de ses services, et fut retenu pour servir le Roi, en l'absence de plusieurs autres seigneurs, par lettres du 26 novembre 1426. Il recevait depuis le 25 octobre 1425 une pension de 1,200 l. *Id.*, *ibid.*, p. 56-57.

Digitized by Google

maréchal de Severac [1], le chancelier Martin Gouge [2], Robert le Maçon, Robert de Rouvres, évêque de Séez, Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, le sire de Treignac [3], le sire de La Trémoille [4], avaient une part considérable dans l'action ou dans les conseils. Ce n'étaient que querelles autour du Roi : tantôt le maréchal de Severac et le sire d'Arpajon forçaient Charles à les faire comparaître devant le Parlement, et refusaient pendant longtemps de se réconcilier [5] ; tantôt Culant, soutenu par La Trémoille, et Lignières, soutenu par Giac, portaient leur différend devant le Roi [6]. Au plus haut point de sa faveur, Giac ne craignit pas de faire saisir un des plus fidèles serviteurs du prince, son ancien chancelier Robert le Maçon, et de le tenir en captivité dans un château d'Auvergne. Pour exécuter cet enlèvement, on avait obtenu par surprise des lettres royales ordonnant à Jean de Langhac, sénéchal d'Auvergne, de procéder à l'arrestation. Robert le Maçon s'adressa aussitôt à son maître, qui envoya un de ses écuyers d'écurie pour le faire relâcher. L'ordre n'ayant pas reçu d'exécution, le Roi le fit renouveler

[1] Le 20 janvier 1426, il reçut 10,000 l. pour le payement de 300 hommes d'armes qu'il devait amener au service du Roi ; la même année il fut nommé lieutenant du Roi en Maconnais, Lyonnais et Charolais. (Doat, 214, f. 302 ; le P. Anselme, t. VII, p. 69.) Par lettres du 16 novembre 1426, le Roi reconnaissait lui devoir 97,000 fr.

[2] Il reçut 2,000 l. du Roi par lettres du 16 décembre 1425. Gaignières, 153, f. 60.

[3] Il reçut 2,000 l. du Roi par lettres du 18 février 1426. Gaignières, 154, f. 47.

[4] Il venait d'être rançonné par Perrinet Grasset, et avait obtenu, par lettres des 20 et 29 juillet 1426, des concessions exorbitantes pour servir au payement de sa rançon. M. Vallet place son entrée dans le conseil au 25 août 1426. (*Charles VII et ses conseillers*, p. 50.) Mais le 20 juillet précédent il obtenait, sa vie durant, la terre de Nesle en Poitou, en compensation de la somme de 6,000 écus, que le Roi lui avait ordonnée pour son ambassade vers le duc de Bourgogne (*Inventaire des titres de Sully en* 1458, dans les archives du duc de La Trémoille) ; et dès le 20 décembre 1425 il recevait du Roi une somme de 450 l. pour acheter un cheval (*Titres scellés*, CCIV, p. 8761.) Ajoutons qu'il était déjà à la cour à la date du 17 juin 1424, jour où il reçut en prêt de Lubin Raguier, queux du Roi, un gobelet d'or couvert en mailles de figures, qu'il prit l'engagement de rendre à la Pentecôte prochaine. (Archives du duc de La Trémoille.)

[5] Ils finirent par se rencontrer à Mehun sur Yèvre en la chambre du Roi et par s'embrasser : « Severac estoit en la chambre du Roy et en vouloit issir, et le seigneur d'Alpajon, ignorant qu'il y fust, cuidoit y entrer ; et se rencontrèrent l'un l'autre et heurtèrent les poitrines, et s'acolèrent et baisèrent soudainement, pleurans à chaudes larmes, et pardonnèrent l'un à l'autre tous maltalens. » (*Chron. de Cousinot*, p. 236.)

[6] *Chronique de Cousinot*, p. 238.

Digitized by Google

par son prévôt des maréchaux. Nouveau refus. Charles écrivit alors au sénéchal; la Reine écrivit également, sans pouvoir obtenir la mise en liberté. Robert le Maçon ne fut délivré qu'au bout de trois mois, moyennant une forte rançon dont le Roi fit en partie les frais [1]. En présence même de Charles VII, Giac n'imposait aucun frein à sa violence. Aux états de novembre 1425, Hugues Combarel, évêque de Poitiers et membre du grand Conseil, ayant appuyé les doléances faites par les députés sur les pilleries des gens de guerre, Giac, de retour dans la chambre du Roi, dit en jurant que, « qui l'en croiroit, on getteroit ledit Combarel en la rivière avec les autres qui avoient esté de son opinion [2]. » Dans les derniers mois de 1426, une altercation des plus vives eut lieu devant le Roi entre Giac et La Trémoille: celui-ci donna un démenti à Giac; puis il quitta la cour et se retira à Sully.

Au milieu de toutes ces intrigues, pendant cette période d'effacement politique, Charles VII semble avoir eu quelque velléité de revenir au rôle actif qu'il avait joué lors de sa régence. On lit en effet ce qui suit dans des lettres-patentes du 18 février 1426, contresignées par le comte de Foix et l'évêque de Laon: « Comme pour résister aux grans entreprises de noz anciens ennemis et adversaires les Angloys et autres noz rebelles et desobéissans, et iceulz à l'aide de Dieu extirper de ce royaume dont ils occupent partie, soyons delibérez nous mettre sus à ceste saison nouvelle à grant puissance et faire venir par devers nous plusieurs de nostre sang et lignage, et autres noz vassaulx, subgiez, bien veuillans et alliez [3]... » C'était le moment où le connétable faisait sur Sainte-James de Beuvron cette tentative infructueuse qui le rendit furieux; on a dit que Giac

[1] Voir les pièces qui se trouvent aux Archives, M, 450, et qui ont été utilisées par M. Vallet pour son curieux article LE MAÇON (*Nouvelle Biographie générale*).

[2] *Chronique de Cousinot*, p. 237. Cf. *Discours de Jean Jouvenel sur la charge de chancelier* : « Je fus une fois à Mehum sur Yèvre à une assemblée des trois Estats, où il y eut ung sages homs qui se acquita selon son povoir, et disoit vérité; mais ung des principaulx du Conseil regnya Dieu que qui l'en croieroit on le getteroit en la rivière. Et pareillement une aultres foys à Chynon; et nommeroye bien les personnes. Et appart moy, qui estoie advocat du Roy, leur monstray que c'estoit mal dit. Celluy de Mehum ne print pas en gré ma parole; mais au bout de deux moys il luy mescheut. Celluy de Chynon le print assez en gré... » Ms. 2701, f. 45. — Le 14 octobre 1426, Charles VII permit à Combarel de fortifier son château de Selles (Gaignières, 176, f. 367); était-ce pour le mettre à l'abri des fureurs de Giac?

[3] Original, *Chartes royales*, XIV, n° 39.

Digitized by Google

fut cause de cet échec ; c'est au chancelier de Bretagne qu'il doit être imputé, et la meilleure preuve en est dans l'enlèvement de ce personnage par Richemont, qui le fit enfermer à Chinon, ville dépendant du douaire de sa femme, et où celle-ci résidait alors. D'autres ordonnances, rendues au mois de juin suivant pour remédier à la détresse financière, attestent la double préoccupation de résister à l'ennemi et de s'opposer aux désordres des gens de guerre [1]. Mais l'anarchie qui régnait dans le gouvernement paralysait tout.

Le connétable, avant tout, tenait à n'avoir à la cour que des créatures [2]. L'ascendant toujours croissant de Giac, qui s'appuyait sur le comte de Clermont et sur le comte de Foix ; la retraite du sire d'Albret et de La Trémoille [3], le décidèrent à frapper un grand coup. Un matin (premiers jours de février 1427), des gens de guerre saisirent Giac, encore au lit, le mirent à cheval, et l'emmenèrent à Dun-le-Roi. De là, après un semblant de procédure, il fut conduit près de Bourges et noyé dans l'Auron. Le connétable frappait en Giac un instrument rebelle; mais La Trémoille poursuivait à la fois un ennemi personnel et un rival : il présida à l'arrestation, de concert avec le connétable et le sire d'Albret [4], et voulut même

[1] « Comme pour la grand et urgente necessité qui est de pourveoir au fait et soustenement de nostre guerre et à la conduite d'icelle et des autres grans fraiz et affaires qui continuellement nous seurviennent, et aussi pour faire cesser et pourveoir au fait des pilleries qui à nostre très grant desplaisance se sont faictes et se font sur nostre peuple... » 26 juin 1426. *Ordonnances*, t. XIII, p. 117.

[2] Il écrivait, le 11 février, aux Lyonnais, que plusieurs des anciens conseillers avaient déjà été *desboutez*, « en esperance que par leur absence bon ordre se peust mettre ; » mais « que encores y avoit de la semence des autres. » *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 335.

[3] Charles d'Albret et La Trémoille étaient frères utérins, ayant l'un et l'autre pour mère Marie de Sully, mariée d'abord à Guy V, sire de La Trémoille, et, en deuxièmes noces, à Charles Ier, sire d'Albret.

[4] Gruel met le connétable seul en scène ; Cousinot parle du connétable et de La Trémoille ; Berry ajoute le nom du sire d'Albret. D'après un récit inédit, tiré de lettres du Roi en date du 3 mars 1438, La Trémoille aurait joué le principal rôle dans l'arrestation. Voici ce curieux récit : « Ledit seigneur de La Tremoille, à l'occasion de certaines paroles contencieuses qui avoient esté entre lui et ledit feu père seigneur de Giac, peu de jours avant son trespassement, ou autrement, avoit conceu hayne à l'encontre dudit seigneur de Giac et s'estoit vanté et juré qu'il le chastieroit bien. Et ne tarda guaires de jours que ledit de La Tremoille, estans à Yssouldun ou païs de Berry où nous estions, ung jour au matin environ six heures, vint en la compaignie de grant nombre de gens d'armes et de trait hurter à la chambre où estoit couchié avec

Digitized by Google

assister à l'exécution [1] ; cinq mois plus tard, il épousait la veuve de Giac [2].

A la nouvelle de l'enlèvement, Charles VII s'émut et prit ses armes, craignant une trahison [3]. Justement irrité du procédé sommaire du connétable, il exprima hautement son méconten-

sa femme ledit seigneur de Giac, en lui disant : « Levez vous! vous estes trop à votre aise. » Et tellement que ledit de Giac, non pensant le mal qui lui estoit advenu, fist ouvrir l'uys de sa chambre, cuidant que ledit de La Tremoille venist veoir sa femme au lit, ainsy que autres foiz avoit fait. Mais incontinant que ledit huys fut ouvert, entrèrent une partie d'iceulx gens d'armes en ladicte chambre, et par force firent lever ledit de Giac et les menerent hors de ladicte chambre, atout une robbe, sans pourpoint, chausses ne chapperon, et prindrent et emporterent sa vaisselle et ce que bon trouverent en ladicte chambre. Et en la rue, au plus près de l'yuis d'icelle chambre, estoit ledit de La Tremoille, accompaignié desdis gens d'armes et de trait en grant nombre. Et de fait firent monter ledit de Giac à cheval, et l'emmenèrent hors d'icelle ville, et de là à Dung le Roy. Et après dedans peu de jours, à l'instigation, pourchaz et œuvre dudit de La Tremoille, fut mené ledit de Giac emprès nostre ville de Bourges, et fut nayé sans nostres ceu et voulenté, et à nostre très grant desplaisance, et à tort et sans cause. » (*Archives du duc de La Trémoille.*)

[1] « Et pour l'eure que ledit de Giac fut ainsi mort et nayé, ledit de La Tremoille estoit sailly de nostre dicte ville de Bourges et venu au plus près de là où il fut nayé, et se pourmenoit ilec à cheval en attendant nouvelles de la mort dudit de Giac. » (*Ibid.*)

[2] « Et peu de jours après, ledit de La Tremoille se transporta en nostre dit chastel de Meung devers ladicte Katherine de l'Isle, où elle monstroit encores faire le deul de sondit mary ; et combien qu'elle sceust certainement qu'il estoit cause et principal de faire mourir son dit mary, toutesfoiz ilz parlerent ensemble, et lui fist ladicte Katherine très bonne chière. Et tellement furent apointez entre eulx que incontinent après ladicte Katherine bailla audit de La Tremoille grant quantité de joyaux d'or et d'argent dudit seigneur de Giac, et les emporta ou fist emporter là où bon lui sembla. Et de fait s'en ala ladicte Katherine avec ledit de La Tremoille, lequel l'emmena au chastel de Gencay en nostre païs de Poitou, et là furent espousez et coucherent ensemble. Dont tout le monde fut esmerveillé que sy hastivement elle se mist entre les mains dudit de La Tremoille et le prist à mary, consideré les choses dessusdictes; par lesquelles peut apparoir veritablement que ladicte Katherine estoit consentant ou du moins très joieuse de la mort dudit seigneur de Giac en son vivant son mary. » (*Ibid.*) — Il était dans la destinée de Catherine de l'Isle-Bouchard d'être l'occasion de tragiques dénouements : Giac, pour pouvoir l'épouser, avait empoisonné sa première femme, avec des raffinements de cruauté qui font frémir (voir Gruel, p. 364, et Cousinot, p. 239). Catherine était déjà veuve du comte de Tonnerre ; La Trémoille était donc son troisième époux : mais elle était une des plus riches héritières de Touraine. La Trémoille, de son côté, était veuf de Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, duchesse de Berry, qu'il avait épousée, bien qu'elle eût environ dix ans de plus que lui, cinq mois après la mort du duc de Berry (19 novembre 1416), et avec laquelle il n'avait vécu que fort peu de temps en bonne intelligence. — On voit, par une lettre de Guy et André de Laval en date du 8 juin 1429, qu'à l'époque du sacre, la dame de La Trémoille était à la veille de devenir mère. (Quicherat, *Procès*, t. V, p. 106.)

[3] Raoulet, dans Chartier, t. III, p. 189. Cf. Chartier, t. I, p. 54, et Gruel, p. 365.

Digitized by Google

tement et ne se calma qu'avec peine. Richemont s'était retiré à Bourges, d'où il sollicita ses amis les Lyonnais d'intercéder en sa faveur pour le « rapaisement » du Roi, « attendu, disait-il, que ce est fait pour le très grant bien de lui et de sa seigneurie [1]. » Il finit par obtenir le pardon du Roi [2], mais il ne regagna pas sa confiance. Peu après, un simple écuyer d'écurie, Le Camus de Beaulieu [3], s'implantait dans la faveur de Charles VII, et arrivait au poste de grand-maître de l'écurie. Richemont en usa envers lui comme il en avait usé envers Giac : il le fit saisir par les gens du maréchal de Boussac, dans un pré où il se promenait, près du château de Poitiers, et exécuter sommairement (fin de juin 1427). Le Roi avait vu le meurtre de ses fenêtres ; il s'emporta, ordonna de courir après les assassins et de les livrer à la justice. Mais on ne put les arrêter : « aucuns furent soupçonnez qui en estoient innocens ; enfin il n'en fut autre chose [4]. » — « C'était, a dit un historien, une triste condition de roi d'avoir à subir les attentats de ce connétable furieux. Le jeune prince ne savait où prendre un conseil de force et de sagesse pour se soustraire à cette domination souillée de meurtre [5]. »

L'heure de La Trémoille était venue. Cette fois, ce n'était plus le caprice royal, mais la volonté du connétable qui mettait le pouvoir aux mains d'un homme destiné à être pendant six ans le mauvais génie du Roi et de la France [6]. « Se gardent le Roy tant qu'ils pourront, a dit un grave auteur du XVIe siè-

[1] Lettre du connétable, en date du 11 février : « En ayant regard aux inconveniens irreparables qui, par son courroux, ensuir se pourroient, lui vueillez rescripre, actendu que ce est fait pour le très grant bien de lui et de sa seigneurie, qu'il lui plaise oster et mettre hors de son cuer tout courroux et desplaisance, s'aucuns en a euz et prins pour ceste cause, et qu'il lui plaise interpreter en bien ladicte prinse. » *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 336.

[2] Lettre du connétable aux Lyonnais, en date du 7 mars : « Quant à la response des lettres que vous avons escriptes touchant au fait du feu Giac, vous ferez bien, pour vous acquitter de vos loyaultez, d'en escripre à mondit seigneur le Roy, ainsi que vous en avons escript, *combien que, Dieu mercy, il est bien appaisié et est bien content de nous* ; et avons esperance, à l'aide de Nostre Seigneur, que les besoingnes se porteront bien. » *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 342.

[3] Son véritable nom était *Camus de Vernet*. Par lettres des 18 janvier et 17 février 1425, il avait reçu du Roi : 1° 100 l. pour acheter un cheval ; 2° 300 l. à titre de don.

[4] *Chronique de Cousinot*, p. 248.

[5] M. Laurentie, *Histoire de France*, t. IV, p. 234.

[6] « Durant six années, La Trimouille fut le véritable roi de France. » Vallet, t. I, p. 457.

Digitized by Google

cle, que leur estat ne tombe en grande nécessité, de peur d'estre asservis à leurs subjects pour avoir la raison de leurs ennemis [1]. » C'est bien la loi que subit Charles VII ; il semble d'ailleurs qu'il ait pressenti l'asservissement où il allait tomber. Comme le connétable, pour vaincre sa répugnance, lui observait que La Trémoille était puissant et qu'il le pourroit bien servir : « Beau cousin, répondit-il, vous me le baillez, mais « vous en repentirez, car je le connais mieux que vous. » Et La Trémoille, observe le chroniqueur, « ne fit point le Roy menteur [2]. »

Assurément il y avait eu chez Charles VII, comme l'écrivait le connétable aux Lyonnais, « faulte de bonne conduite [3] ; » il y avait eu une facilité déplorable à donner sa confiance. Mais ce « mauvais gouvernement, » cet abandon du pouvoir entre des mains indignes, le Roi en est-il seul responsable? Cette responsabilité n'incombe-t-elle pas, dans une certaine mesure, au connétable? Lui qui tient, comme il le dit, « l'espée de la conservation de la seigneurie et justice du Roy [4], » n'a-t-il point d'autre rôle à remplir que celui d'exécuteur des hautes œuvres à la cour d'un prince jeune, faible et malheureux, qui lui a tout abandonné comme au sauveur de la monarchie? Supposez un Du Guesclin au lieu de Richemont, remplacez ce rude Breton à la main de fer, qu'aucune considération n'arrête quand il s'agit d'arriver à son but [5], par un type d'honneur, de

[1] Jean du Tillet, *Recueil des traictez d'entre les roys de France et d'Angleterre*, édit. de 1606, p. 349.

[2] Guill. Gruel, p. 366.

[3] *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 335.

[4] *Id.*, *ibid.* Dans leur lettre du 26 février 1427, les Lyonnais lui rappellent ce mot : « Vous qui estes si hault et si puissant seigneur, et qui estes chief et portant l'espée de la conservacion de la seigneurie et justice du Roy nostre dit seigneur (p. 339). »

[5] On a vu comment Richemont s'était engagé avec les conseillers du Roi par un serment aussitôt violé. En février 1427, il demande aux Lyonnais 2,300 fr. qu'il prétend lui être dus, en déclarant que s'il ne reçoit prompte satisfaction, « il s'en prendra au premier qu'il trouvera de ladicte ville. » (*Id.*, p. 337 ; cf. p. 339 et suiv.) En octobre 1427, il introduit des archers dans la Gravelle au mépris de la capitulation. (Gruel, p. 367; Cousinot, p. 249.) Je ne m'arrêterai pas à examiner quels moyens employa le connétable pour décider le duc de Bourgogne à rompre avec les Anglais; mais, lors même qu'on ne regarderait pas comme avérés tous les faits que nous révèlent certains documents, il en resterait assez pour entamer la réputation du connétable. (Voir *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais*, par M. Desplanque. Bruxelles, 1867, in-4°.) Richemont n'est point ce héros que certains historiens se sont plu à célébrer.

Digitized by Google

loyauté, de dévouement : que deviendront les mesquines intrigues de la petite cour du Roi, cette stérilité dans les négociations, cette impuissance dans les réformes et dans les combats? Richemont a échoué dans la lourde tâche qu'il avait entreprise : il a indisposé le Roi par sa violence ; il achève de se ruiner par l'insuccès de ses efforts. La situation est devenue plus grave qu'après Verneuil. Loin d'avoir ramené le duc de Bourgogne à la cause royale, il va lui laisser perdre l'alliance bretonne qui semblait assurée : le duc de Bretagne est à la veille de se rapprocher des Anglais et de prêter serment à Henri VI (8 septembre 1427). Voilà donc le résultat des sacrifices imposés au Roi à Angers et à Saumur! Voilà à quoi ont abouti ces traités dont on se promettait de si merveilleux effets ! Les Anglais, tranquilles du côté de la Bretagne, ayant raffermi leur alliance avec le duc de Bourgogne, vont pouvoir reprendre l'offensive ; l'armée est plus désorganisée que jamais, les finances sont de plus en plus délabrées, les divisions toujours profondes dans le conseil, et bientôt la guerre civile, comme aux plus tristes jours de la rivalité d'Orléans et de Bourgogne, va mettre les débris du royaume à la merci des Anglais.

La Trémoille, par son rang, par ses alliances, par son opulence, acquiert promptement une prépondérance que personne n'ose lui disputer. Il se fait octroyer le gouvernement du Berry, que possédait le connétable. Richemont prend ses précautions, et forme une ligue où entrent le comte de Clermont, le comte de Pardiac et d'autres seigneurs [1]. Dès lors, ce n'est plus la lutte contre les Anglais qui l'occupe, c'est la lutte contre La Trémoille. Après d'inutiles pourparlers qui suspendent un moment les hostilités (novembre 1427), la guerre éclate (juil-

[1] Voir dans D. Morice, t. II, col. 1199, le traité d'alliance du comte de Clermont et du connétable en date du 4 août 1427. Les deux princes jurent de se prêter un mutuel appui, « procurant tousjours le bien, proffit et honneur de mondit seigneur le Roy et de sa seignorie, *et de nous*, envers et contre tous ceulx qui feroient, ou pourroient, ou vouldroient faire ou procurer le dommaige, desplaisir ou deshonneur de mondit seigneur le Roy, de nous et de l'un de nous ou de nos chevances et seignories. » — Le comte de Clermont s'était signalé en avril 1427 par la façon *honnête* dont il avait saisi le chancelier Martin Gouge, qu'il ne relâcha qu'en septembre, au reçu d'une bulle du pape, et moyennant une forte rançon, que le Roi paya en partie, comme il avait fait pour Robert le Maçon. — Cousinot dit que Clermont, le connétable, Pardiac, etc., « estoient mal contens de ce que le Roy n'entendoit autrement au gouvernement de son royaume et à la défense d'iceluy contre ses ennemis (p. 251). »

Digitized by Google

let 1428): d'un côté le connétable, le comte de Clermont, le comte de la Marche, les comtes d'Armagnac et de Pardiac, le maréchal de Boussac; de l'autre, La Trémoille, Gaucourt, Guillaume d'Albret, Regnault de Chartres, — le prélat diplomate doublé d'un homme de guerre [1], — le seigneur de Belleville [2], le seigneur de Villars [3], Christophe d'Harcourt, La Hire, Saintrailles, etc. Bourges fut occupé par les comtes de Clermont et de Pardiac, qu'une manœuvre habile empêcha le connétable de joindre; mais la grosse tour tint bon : le sire de Prie s'y fit tuer, et donna le temps aux troupes royales d'arriver. Charles VII, fort animé contre les conjurés [4], vint en personne devant Bourges : Clermont et Pardiac capitulèrent, et reçurent, le 27 juillet 1428, des lettres d'abolition dont Richemont était formellement exclu [5]. Le connétable ne se tint pas pour battu : avec l'appui du duc de Bretagne, il continua la lutte en Poitou contre les gens du Roi [6]. A la faveur de ces divisions, les Anglais reprennent l'offensive : après avoir soumis toutes les places sur leur passage jusqu'à Orléans, ils mettent le siége devant cette ville (12 octobre 1428).

Telle était donc la situation du Roi au moment de sa plus

[1] Il avait été en 1418 investi de la lieutenance en Languedoc, pour recouvrer cette province, occupée en partie par les Bourguignons.

[2] Le Roi venait de lui donner en mariage sa sœur naturelle, Marguerite de Valois, qu'il avait légitimée en janvier 1428.

[3] Philippe de Lévis. Il venait (novembre 1425) de marier son fils Antoine avec Isabelle de Chartres, nièce de Regnault de Chartres. Les Lévis eurent, à partir de ce moment et jusqu'à la fin du règne, une grande part dans les faveurs royales. Le 2 août 1425, Philippe de Lévis, conseiller et chambellan du Roi, recevait 8,500 l.; le 22 janvier 1426, le Roi donne ordre de lui verser 4,500 l. pour solde de cette somme; le 17 février 1426, Antoine de Lévis, seigneur de Vauvert, reçoit 1,000 l.; le 23 février 1426, Gaston de Lévis, seigneur de Léran, reçoit 300 l.

[4] « Et estoit le Roy très mal content desdits seigneurs et de leur manière de faire. » Cousinot, p. 251.

[5] Cousinot, p. 251; Gruel, p. 368-69; Berry, p. 375. Les lettres d'abolition sont dans La Thaumassière, *Hist. de Berry*, liv. III, ch. XXVII. Le même jour, 27 juillet, le maréchal de Boussac s'engage à ce que par lui ou les siens « ne sera fait ou pourchacé dommaige ne desplaisir en quelque manière que ce soit à Mgr de La Tremoille ne aux seigneurs de Gaucourt et de Chasteaubrun, ne aux leurs, jusques ad ce que les besoignes pourparlées entre mondit seigneur de La Tremoille et Mgr de Culant, admiral de France, soient appoinctiés, ou que leur ayons signifié de tenir l'appoinctement ou non, ce que nous promectons leur signifier huit jours devant que nous puissions faire ne porter dommaige ne desplaisir à eulx ne aux leurs. » Original, signé JEAN DE BROSSE et LOUIS DE CULANT, dans les archives du duc de La Trémoille.

[6] Gruel, p. 369; D. Taillandier, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 505.

Digitized by Google

grande détresse. La Trémoille, après s'être imposé à lui, avait habilement exploité son mécontentement et ses rancunes contre le connétable; il s'était rendu nécessaire en alimentant le trésor royal : de janvier à août 1428, il avait avancé des sommes s'élevant à environ 27,000 livres, pour lesquelles la châtellenie de Chinon lui avait été donnée en gage [1]. Que d'abus ne cachaient pas des services aussi chèrement payés! Sous le voile du dévouement à la chose publique [2], le prêteur ne songeait qu'à ses propres intérêts : « On a vu aucunes foys, dit Jean Jouvenel dans son *Epître aux États de Blois*, prester en ce royaume argent au Roy pour emploier à la chose publique, et que ceulx qui le prestoient y gagnoient le tiers ou le quart en trois ou quatre moys [3]. » La Trémoille était de ceux dont parle le prélat, et « qui amoyent plus leur singulier proffit que l'estat de la chose publique. » Charles VII voyait le mal; il en gémissait : « Si congnois l'entendement du Roy estre tel, dit encore Jouvenel, que des faultes advenues de son temps il en a assez congnoissance... Et ne veulx point dire que ce soit la faulte du Roy, car en ma conscience je sçay qu'il a grant pitié de son povre peuple, et l'ay veu et sceu; et estoit très-dolent et desplaisant des manières qu'il véoit tenir à aucuns qui estoient à l'environ de luy, et souventes foys ordonnoit des choses dont riens ne se faisoit [4]. » La Trémoille avait en effet pris un tel ascendant que, selon l'expression d'un contemporain, personne n'osait même le

[1] Lettres du 29 octobre 1428, auxquelles est joint le rôle des sommes avancées par La Trémoille (*Archives du duc de La Trémoille*). Par des lettres du mois d'août, le Roi avait abandonné Chinon à La Trémoille, de l'exprès consentement de la Reine; mais La Trémoille se souvint que Chinon faisait partie auparavant du douaire de la duchesse de Guyenne, épouse de Richemont : alléguant le prétexte que la Reine n'avait reçu aucun dédommagement, « et afin qu'on ne peust dire qu'il voulsist riens entreprendre ou prejudice d'elle, il se fit donner, par lettres du 29 octobre, la chatellenie de Lusignan. » Les lettres sont contresignées par l'archevêque de Reims, le comte de Vendôme, les évêques de Séez (Rouvre) et d'Orléans (Kirkmichael), le sire de Trèves (le Maçon), le vicomte de Rochechouart et le seigneur d'Argenton.

[2] « Lequel congnoissant et veant le grant besoing que en avions, et pour la grant affection qu'il a eu et a au bien de nous et de nostre seigneurie et à la deffense d'icelle... » Lettres du 29 octobre 1428. — La Trémoille, prêteur au Roi, empruntait de son côté : le 31 juin 1429, à Loches, il reconnaît devoir 1,500 écus d'or à Robert le Maçon et à Etienne Bernart, dit Moreau, et s'engage à les leur rembourser dans le délai de six mois. Orig. signé, arch. du duc de La Trémoille.

[3] Ms. 2701, f. 4 v°.

[4] Ms. fr. 2701, f. 2 v°.

Digitized by Google

contredire [1]. Mais il faut dire que l'insouciance du roi, son défaut d'énergie, laissaient la porte ouverte à bien des abus [2] : ce n'était plus le prince que nous avons vu, au début de sa régence, si ardent et si résolu. Le passage suivant des *Remontrances sur la réforme du royaume*, adressées à Charles VII par Jean Jouvenel, montre bien le changement qui s'est opéré : « J'ay mémoire que l'évesque de Clermont, à l'issue de Paris, fut prins par un seigneur de ce royaume pour avoir argent; mais vous mesmes en personne vous mistes en chemin et le delivrastes [3]. Depuis fut prins par deux fois; mais avant qu'il eschappast falut qu'il baillast argent, sans ce que en feissiés oncques diligence, ne feissiés faire [4]. » — « Ne ay-je pas veu, dit ailleurs le prélat dans les mêmes *Remontrances*, prendre vos chanceilliers diverses foys, c'est assavoir l'evesque de Clermont, le seigneur de Trèves [5], tuer, prendre les plus prochains de vous? Ne oncques je n'ay sceu que justice en fust faicte. Oncques tirannies si horribles ne detestables ne furent faictes ou Royaume ne que ilz ont esté en vostre temps; et tout s'en est alé par dissimulacions, abolissions et remissions. Et aucunes foys les plus coulpables aprez estoient au plus prez de vous [6].»

Ainsi le faible prince n'est plus qu'un jouet entre d'indignes mains. Dans cette triste période de son règne, « tout le

[1] « Neantmoins nul ne fut qui contredire l'osast. » Cousinot, *Geste des nobles*, p. 201. — Des traités d'alliance particuliers unissaient La Trémoille avec les personnages les plus considérables du temps. Ainsi, le 28 février 1428, il passait à Blois un traité d'alliance avec le comte de Foix (Vallet, t. I, p. 40, et dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1859-60, p. 43); en juillet, il gagnait le maréchal de Boussac.

[2] « Vous savez, disait Jean Jouvenel à Charles VII, dans son Epître aux États d'Orléans, que par plusieurs fois et en divers lieux de vostre royaume vous avez fait assembler voz trois estas avant vostre sacre, par lesquelz vous ont esté monstrées les tirannies et oppressions cruelles que souffroit vostre peuple, et promettiez de y mettre remède..., mais rien ne s'en faisoit, et si levoit-on l'argent et estoit exposé en boursses particulières, et non mie au prouffit de vostre seignorie ne de la chose publique... Quantes fois sont venues à vous povres creatures humaines plaindre des griefves extorsions que on leur faisoit, ausquelles n'estoit donnée aucune provision! Hélas! elles povoient bien dire : *quare obdormis, Domine?* Mais elles ne vous povoient esveiller, ne ceulx qui estoient entour vous. » Ms. fr. 5022, f. 4 v°.

[3] Allusion au siége de Sully, par le Dauphin, en 1418. La Trémoille y tenait enfermé Martin Gouge. Voir ci-dessus, p. 359.

[4] Ms. fr. 2701, f. 109.

[5] Allusion au même fait et à l'enlèvement de Robert le Maçon, seigneur de Trèves, par les affidés de Giac.

[6] Ms. fr. 2701, f. 102.

Digitized by Google

monde, » suivant l'expression pittoresque d'un écrivain du XVIIe siècle, « jouoit avec le roy Charles VII au Roy dépouillé [1]. » Mais si l'histoire doit condamner cette inaction, ce défaut d'initiative et d'énergie, elle doit reconnaître aussi que la situation est parfois plus forte que les hommes, et que le génie seul peut triompher de certains obstacles. « Quand les adversités sont modérées, elles aiguisent le courage ; mais quand elles sont extrêmes, elles finissent par abattre les plus fermes volontés. Il y a un degré au delà duquel la nature humaine plie sous le faix [2]. » C'est ce qui arriva pour Charles VII. « Obligé de tout souffrir, on le voit dévorer les plus sanglants affronts avec une faiblesse qui paraît pusillanime et honteuse. Souvenons-nous qu'elle était forcée... Charles VII pardonnait tout parce qu'il avait besoin de tout le monde [3]. » — « Le crime de Charles VII, a-t-on dit, c'est l'impuissance politique [4]. » Mais ce crime, il serait injuste d'en accuser le Roi. Si l'on examine de près l'histoire, si l'on ne sépare point des faits qui semblent accablants pour la mémoire du jeune prince les circonstances qui les ont entourés, l'on reconnaîtra que « ce n'est pas à l'incapacité de Charles VII qu'il faut attribuer son impuissance dans la première partie de son règne, mais que cette impuissance était le résultat de la situation générale de la France et de la situation particulière de l'institution royale [5]. »

Il faut tenir compte d'ailleurs de certains indices qui montrent que, selon la remarque de l'évêque Jouvenel, Charles VII ne subit qu'à contre-cœur le joug que Richemont, puis La Trémoille, font peser sur lui. Au moment où le connétable fait si brutalement justice des favoris qui s'étaient emparés de la confiance du Roi, celui-ci semble avoir eu une pensée de retour vers ces anciens serviteurs qui, du moins, lui

[1] Guy Allard, *Hist. généalog. des familles de Bonne, de Créquy*, etc. (1672), p. 193.

[2] *D'une polémique récente à l'occasion de Charles VII et de Jeanne d'Arc*, par M. Nettement. *Union* du 16 juillet 1856.

[3] Gaillard, *Hist. de la rivalité entre la France et l'Angleterre*, t. IV, p. 19.

[4] M. Emile Chasles, *Une question de justice historique : le caractère de Charles VII. Revue contemporaine* du 30 juin 1856, p. 325.

[5] Cette remarque pleine de sens a été présentée par M. Nettement, dans l'article que nous venons de citer. — M. Emile Chasles a dit aussi : « Les faits mêmes, la situation, les caractères conspiraient contre le Roi et le tenaient dans l'impuissance (*l. c.*, p. 319). » Et ailleurs : « Que cette époque du règne soit fort obscure, nous en convenons ; cependant nous ne trouvons pas qu'elle permette de ravaler le caractère de Charles VII (p. 324). »

Digitized by Google

étaient toujours demeurés inébranlablement fidèles [1]. Alors que La Trémoille s'empare de la direction, nous voyons Charles VII appeler à lui Gaucourt, le héros de Nicopolis et de Harfleur, récemment sorti d'une captivité de dix ans [2] ; son ancien gouverneur Maillé reparaît à la même époque, ainsi que le Bâtard d'Orléans, qui vient de jouer un rôle si glorieux dans la délivrance de Montargis. A côté de Regnault de Chartres, l'ami de La Trémoille, qui bientôt reprend les sceaux, siégent Robert le Maçon, l'ancien et fidèle conseiller du dauphin; l'évêque de Séez, Robert de Rouvres, qui est entré dans le conseil en 1423, et Christophe d'Harcourt, dont la place y est désormais marquée [3]. Ainsi commence à se former un noyau d'hommes capables, intègres, dévoués, qui acquerront chaque jour plus d'importance, et dont l'influence finira par devenir prépondérante.

On peut constater aussi quelques efforts du Roi pour s'élever au-dessus des coteries, et pour prendre en main la défense du royaume en s'appuyant sur la nation tout entière. Dans la convocation des Etats généraux du royaume à Tours pour le 10 septembre 1428, faite en date du 22 juillet, il déclare, conformément au mémoire dressé par

[1] Tanguy du Chastel reçoit, le 21 octobre 1427, indépendamment de ses 1,200 livres de pension annuelle et de sa rente viagère de 2,000 écus d'or, la somme de 100 livres tournois à prendre chaque mois sur les finances du Languedoc pour la garde de Beaucaire. Jean Cadart obtient, le 16 décembre 1426, pendant sa vie, la jouissance de divers droits et profits s'élevant annuellement à 1,200 livres. La dame de Mirandol, femme de Jean Louvet et ancienne dame d'honneur de la Reine, reçoit, le 17 juin 1427, un don de 500 livres, « tant pour consideration des agreables services et plaisirs qu'elle a fais, le temps passé, à nostre très chière et très amée compaigne la Royne, lorsqu'elle estoit en sa compaignie, comme pour lui aidier à avoir des atours et autres menues choses qui sont necessaires à dames et qui appartiennent à leur estat. » — Un peu plus tard, Guillaume d'Avaugour reçut une pension sur le grenier à sel de Tarascon. Nous n'avons pas les lettres royales, mais une lettre adressée aux gens des comptes, datée de Chinon le 20 janvier (1429 ?) et qui porte les signatures de Regnault de Chartres, de Robert de Rouvres, de La Trémoille, de Christophe d'Harcourt et de Robert le Maçon. Cette lettre enjoint d'expédier les lettres-patentes : « n'y faictes point de delay ne difficulté, car ainsi le veut le Roy et de ce vous escript. » (Arch. du duc de La Trémoille.)

[2] Gaucourt reçut, par lettres du 14 avril 1426, 12,000 livres pour l'aider à payer sa rançon. De nombreux dons attestent que, pendant cette période, ses loyaux services furent généreusement récompensés. — « Messire Regnault de Chartres, le seigneur de La Trémoille, *le sire de Gaucourt*, qui lors gouvernoient le corps du Roy et le fait de la guerre...: » (Chronique dite de Cagny dans Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 30.)

[3] *Charles VII et ses conseillers*, par M. Vallet, et divers actes du temps.

Digitized by Google

les princes révoltés [1], qu'il veut s'en remettre aux représentants du pays pour « déterminer et appointer de toutes les grans affaires du royaume et Daulphiné. » — « Chacun, dit-il, aura franche liberté d'acquitter sa loyauté, et de dire pour le bien des besognes tout ce que bon lui semblera [2]. » Et cette promesse fut tenue, car on a conservé le *Cahier des doléances* qui fut présenté par les gens du pays de Languedoc à l'assemblée réunie, non à Tours, mais à Chinon, où elle fut transférée [3]. Toutes les requêtes générales ou spéciales [4] purent se faire entendre : union entre les princes du sang, paix avec le duc de Bourgogne, retour du connétable [5], bonne direction de la justice, unité des monnaies, révocation d'aliénations du domaine ou des revenus, répression des désordres des gens de guerre, liberté du commerce hors du royaume, administration des finances, etc. Cette manifestation des sentiments et des vœux de la nation, cet échange libre et sincère de requêtes et de promesses entre la France et son roi, à la veille du terrible assaut que les Anglais allaient nous livrer, a quelque chose de grand et de solennel : il y eut donc un instant où les mesquines intrigues des conseillers de la couronne s'évanouirent devant la voix du pays, et où tous les cœurs n'eurent qu'un seul battement. La Trémoille fit oublier ce jour; il fit mentir le Roi; mais l'heure devait venir où ces promesses auraient leur réalisation.

G. du Fresne de Beaucourt.

[1] Ce curieux mémoire inédit, qui est conservé aux Archives (P, 1388 [3]), contient le programme de la réconciliation tel qu'il fut proposé au Roi après la prise d'armes contre La Trémoille : « Pour bien conseiller le Roy en la grande necessité en laquelle de present son royaume est, y lit-on, et reduire ledit royaume à bonne transquilité, semble necessaire l'assemblée des trois estas representans le corpz publique dudit royaume, affin que, par le bon conseil du chief et corps, ensemble par la grace du Saint Esprit, laquelle reluist en toute congregacion faicte ou nom de Dieu, et plus eficacement en une generale congregacion que en une petite, puissions parvenir et briefment à la fin que dessus. »

[2] D. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, t. IV, p. 471. Les princes avaient demandé « toute liberté à ung chascun de dire tout ce que bon lui semblera à laffin que dessus. »

[3] Ms. latin, 9177, fol. 271-280. Ce *Cahier*, où se trouvent, à la suite de chaque article, les réponses du Roi, porte la date du 11 novembre 1428.

[4] Certaines étaient particulières aux pays de Languedoc; d'autres étaient communes aux gens de Languedoil et de Languedoc.

[5] Voici la réponse qui fut faite sur cet article : « Par le Roy, ne ceulx qui sont entour lui, n'a tenu ne tendra, et en ont esté faictes grans diligences par le Roy, comme il leur a esté exposé, et encores sera fait. »

Digitized by Google

CRITIQUES ET RÉFUTATIONS

M. HENRI MARTIN

DEUXIÈME PARTIE.

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. Paris, Furne, 1855-60, 16 vol. in-8° cavalier, et un vol. de tables. — *Histoire populaire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris, Furne (1867-70); en cours de publication.

VIII

M. Henri Martin observe quelque part qu' « il n'y a qu'une seule tache au règne de saint Louis, la persécution religieuse. » Mais il ne s'en étonne pas, car à ses yeux c'est là un fait général, qui se rencontre à chaque instant dans l'histoire de l'Eglise, fait logique, puisqu'il est produit par la croyance à une doctrine fatale. Cette doctrine, nommée par M. Martin « l'ithacianisme [1], » du nom de ce prêtre Ithacus qui demanda à l'empereur Maxime la punition des hérétiques priscillianistes, avait déjà été signalée au temps de saint Martin. Peu à peu elle grandit, et « la sanguinaire hérésie ithacienne dénatura le christianisme [2]. » — « Le moyen âge fut envahi tout entier

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 58.
[2] *Ibid.*, p. 14.

Digitized by Google

par l'ithacianisme [1]. » M. Martin confond ainsi à plaisir l'ithacianisme avec l'Église, sans faire attention qu'Ithacus fut condamné par saint Ambroise, par le pape Sirice, par les conciles de Milan et de Turin. Mais passons.

Au XIe siècle, « s'ouvre l'ère sanglante des persécutions. » Bientôt saint Thomas d'Aquin, en soutenant qu'il faut mettre à mort les hérétiques, formule dans « sa sincérité terrible la doctrine de l'Église du moyen âge, défigurée depuis par les subtilités des apologistes qui ont voulu laver sur sa robe blanche la tache du sang qu'elle ne versait pas elle-même, mais qu'elle ordonnait aux laïques de verser [2]. » Alors saint Louis, « entièrement dominé par cette doctrine, devint cruel dans ses lois par charité même [3].» Alors, dans le Midi, les persécutions prirent un caractère que M. Henri Martin s'est attaché à mettre en relief. Il s'agit de la guerre contre les Albigeois, et de la pacification du pays après la guerre.

Tout est préparé pour amener l'impression désirée. Afin de faire retomber l'odieux des persécutions uniquement sur l'Église, on oublie d'abord les persécutions dont elle fut si longtemps et si cruellement la victime ; puis, dans le cas présent, on atténue le caractère de la doctrine albigeoise, qui fut éloignée de la vérité, et sa portée, qui pouvait être désastreuse. « Cette doctrine, écrit un libre penseur, M. Frédéric Morin, regardée par tant d'historiens comme un fait local et exceptionnel, ravageait la France et on pourrait dire l'Europe [4]. » M. Martin dissimule l'odieux de ce système ; bien plus, il voudrait en montrer l'équité au moins relative : « On peut, dit-il, le trouver bizarre aujourd'hui, mais quand l'idée du progrès n'était pas encore entrée dans les intelligences..., quand on voyait encore dans le mal quelque chose d'absolu, alors la croyance à ce qu'on nommait les deux principes, loin de choquer, ainsi qu'elle le ferait aujourd'hui, semblait à une foule de gens une explication plus satisfaisante que celle de l'Église sur l'origine du mal (p. 246). » Étrange raisonnement! car si j'interroge les théologiens, le P. Perrone me démontrera

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 346, note 2.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 285.
[3] *Ibid.*
[4] *Dict. de Scolastique*, t. I, p. 561 et 1270.

Digitized by Google

péremptoirement [1], après bien d'autres, que ce système, aux yeux mêmes de la raison, est absurde, et si je m'adresse seulement à tout homme de bon sens, il me répondra par la bouche de M. Mignet : « Cette croyance est aussi contraire au dogme chrétien qu'à la raison philosophique [2]. »

Mais M. Martin a besoin de poser ces prémisses, et il continue : « Il n'y avait point alors en Europe un pays plus riche, plus prospère et plus civilisé que le Midi de la France... Cette supériorité de civilisation et de richesse inspirait aux Méridionaux des idées contraires à celles des peuples du Nord et provoquait la haine de ceux-ci (p. 224). » — « Si les Albigeois étaient éloignés de l'Évangile par l'esprit, ils s'en rapprochaient par le cœur. Leurs *parfaits*... ne se distinguaient pas seulement du clergé catholique par l'exagération de leurs jeûnes, par la simplicité de leur culte, mais par leur extrême douceur. » — « Ils ne faisaient de mal à personne ; ils étaient vénérés pour leur rigidité et pour leur charité, » pendant que « le clergé catholique vivait mal et avait perdu toute considération (p. 246). » Je lis encore : « Le despotisme religieux du Pape était insupportable aux Méridionaux [3]. » — « Les gens du Midi étaient devenus tolérants [4]. » Ainsi le Midi est moins féodal, moins ecclésiastique, moins scolastique que le Nord ; dans le Midi on est plus avancé en civilisation, on a une religion meilleure, on est tolérant : d'où cette conclusion se tire naturellement qu'à ces trois titres l'Église devait détester et combattre les gens du Midi. Le Midi, comme le dit M. Martin, n'était-il point, « à tous les égards, bien préparé [5] » à recevoir le souffle nouveau qui venait de la Cambrie réveiller les esprits opprimés par la conquête romaine, par la conquête germaine et surtout par la conquête chrétienne ?

Il faudrait beaucoup discuter pour savoir si le Midi était réellement plus civilisé que le Nord. On le répète sans cesse. Je ne veux point contredire cette opinion, mais

[1] *Prælectiones theologicæ*, t. II, p. 69. M. C. Schmidt (*Hist. et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, t. I, p. 9), tout en condamnant l'erreur du Catharisme, la considère comme un effort hardi pour résoudre un des problèmes les plus difficiles qui pèsent sur l'esprit de l'homme.

[2] *Journal des Savants*, 1852, p. 365.

[3] *Histoire populaire*, t. I, p. 246.

[4] *Ibid.*, p. 244.

[5] *Hist. de France*, t. III, p. 374.

Digitized by Google

la civilisation se manifeste ordinairement au dehors par des mœurs plus parfaites, par la culture des lettres et des arts, par le développement du commerce, par l'enthousiasme pour les entreprises généreuses. Or, rien ne prouve que les mœurs du Nord fussent plus barbares ou plus corrompues que celles du Midi; il y avait dans le Midi moins de foi et plus de scepticisme [1]. Si on invoque la littérature, le Midi, je le sais, avait ses troubadours et ses *canzone;* mais le Nord avait ses trouvères et ses chansons de geste, que nous commençons seulement à connaître [2]. Si on invoque la culture des arts, il y avait dans le Nord autant de monuments d'architecture, autant de Notre-Dame de Paris qu'il pouvait y en avoir dans le Midi. Si le commerce était florissant à Narbonne, à Beaucaire, dans le Languedoc, il y avait aussi à Saint-Denis, à Provins et en Champagne des foires justement célèbres. Quant aux pensées qui poussent aux entreprises généreuses, les croisés du Nord combattant en Palestine ne se sont pas montrés inférieurs aux compagnons de Raymond. Je ne saisis donc pas la différence si marquée, dit-on, entre la civilisation du Nord et celle du Midi; différence qui ferait regarder la venue de Simon de Montfort et de ses guerriers comme une nouvelle invasion de Barbares, comme une lutte provenant de l'antagonisme des races, mot dont on abuse beaucoup trop. M. Boutaric l'a fait observer très-justement.

Je passe à un autre point. Qu'il y eût dans le clergé catholique des faiblesses, je n'ai garde de le nier ; beaucoup de faiblesses même, je le proclame avec les Conciles de l'Eglise, et c'est la loi de l'humanité ; car, lorsque l'on signale des catastrophes dans la vie des nations, on peut être sûr de trouver un clergé oublieux de ses devoirs : le sel de la terre n'a plus sa vertu, et alors tout se corrompt. Il ne faudrait pas croire pourtant que les Albigeois fussent tous d'une vie irréprochable. Je sais ce qui réjouit le cœur de M. Martin : « Ils ont des prêtres, mais aussi rapprochés que possible des fidèles, et

[1] Voir *Op. S. Bernardi*, ep. 241.

[2] Qui n'a présent à la mémoire les travaux de MM. Paulin Paris, Le Clerc, etc., et qui n'a lu l'ouvrage le plus complet en son ensemble, les *Épopées françaises*, par M. Léon Gautier, livre savant et éloquent tout ensemble, dont les trois premiers volumes ont obtenu le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions ?

Digitized by Google

auxquels le célibat est plutôt recommandé qu'imposé ; ils conservent la confession, mais comme acte d'humilité et recherche de conseil, non comme absolution en vertu d'un pouvoir surhumain; ils enseignent le salut gratuit par Jésus-Christ, etc.[1] » Bref, « c'est la transition du christianisme primitif au protestantisme[2]. » Mais je sais aussi ce qui ternit la brillante auréole dont on veut entourer le front de ces hérétiques, car on découvre parmi eux des aberrations d'esprit étonnantes et des impuretés que la plume se refuse à dire. N'étaient-ils pas, d'ailleurs, les alliés fidèles de ces routiers, cottereaux, ennemis acharnés de l'Église et de la société, qui couraient alors la France pour tout piller? Les documents l'attestent, comme l'a fait très-bien remarquer le savant et regretté H. Géraud[3].

Puis, il convient de le remarquer, la guerre n'a pas éclaté tout d'un coup ; depuis longtemps des Conciles avaient cherché à défendre les chrétiens contre ceux qui, pillant les églises et les monastères, renversant les autels, brûlant les croix, maltraitant les prêtres, n'épargnaient aucun âge ni aucun sexe. Pendant tout le XIe siècle et le commencement du XIIe, — M. H. Martin ne le dit pas, et cependant ce serait très-important à savoir, — de zélés missionnaires, saint Bernard en tête, étaient venus du Nord essayer de ranimer la foi parmi les populations séduites. Avant la croisade militaire, il y avait eu la croisade religieuse ; avant l'époque de répression du désordre, il y avait eu l'époque de discussion contre l'erreur : *Fides suadenda est, non imponenda,* s'écriait saint Bernard[4] : la foi doit venir de la persuasion, non de la compression. *Capiantur non armis sed argumentis quibus refellantur errores eorum :* que ce ne soit pas par le glaive, mais par la discussion que l'on réfute leurs erreurs[5]. Ce fut seulement lorsque la raison eut été impuissante à faire cesser les désordres dans la société chrétienne, que la constitution de cette société demanda la répression du mal produit. L'hérésie était à ses yeux un délit civil comme la fabrication de la fausse monnaie, plus grave même que cette

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 8. Cf. *Mémoires de la Société archéolog. du Midi*, t. VI, p. 101.
[2] *Ibid.*, p. 4.
[3] *Biblioth. de l'École des chartes*, 1re série, t. III, p. 127.
[4] *Serm. in cantic.*, 66, § 12.
[5] *Ibid.*, 64, § 8.

Digitized by Google

fabrication, selon le mot de saint Thomas[1]. Aujourd'hui, en plein XIXe siècle, contre les sectaires qui l'attaquent, la société peut rester longtemps inactive en présence de théories malsaines; mais lorsque ces théories viennent à exciter le désordre et à troubler la rue, alors la société menacée prend les armes, et d'un consentement unanime frappe ses malheureux adversaires, car le salut est à ce prix. Ce qui se passe au XIXe siècle, ce qui s'est passé dans tous les siècles, eut lieu au XIIIe. Du moment où la société se trouva menacée, elle se défendit, et saint Bernard a expliqué la pensée qui inspira la guerre des Albigeois et toutes les répressions de l'erreur, lorsqu'il a dit : « La foi doit venir de la persuasion, non de la compression, quoiqu'il soit encore préférable d'arrêter les hérétiques par le glaive, que de leur permettre d'entraîner les autres dans l'erreur. » La société d'alors le crut, et elle agit. On peut s'en montrer froissé, mais il est difficile de ne pas reconnaître son droit. Au surplus, il faut bien se pénétrer de cette idée qui ressort de tous les faits : c'est que la crainte de voir l'autorité publique passer aux mains de partisans des hérétiques détermina la guerre, plus que le désir d'anéantir individuellement les hérétiques se trouvant parmi le peuple. Un prince maître du Midi de la France et protecteur de l'hérésie, apportait un trouble profond dans la constitution sociale, et on ne voulait pas que cette constitution fût troublée.

Quoi qu'il en soit, M. Henri Martin le déclare, « l'établissement catholique romain (*établissement catholique*, absolument comme on dit l'*établissement anglican*) étant fondé sur l'association du spirituel et du temporel, c'est-à-dire de la puissance religieuse du Pape et de l'Eglise avec la puissance militaire des Princes (comme si l'établissement de l'hérésie albigeoise n'était pas fondé sur la même association, nombre de seigneurs ayant embrassé l'hérésie et la soutenant les armes à la main), et sur la destruction par la force matérielle de tout ce qui contestait le pouvoir spirituel (comme si les hérétiques, là où ils étaient les plus forts, ne pillaient pas les églises et ne détruisaient pas les objets du culte qui leur déplaisaient), la guerre était inévitable entre la catholicité et le pays qui prati-

[1] *Summa theolog.*, 2a quæst. XI, art. 3.

Digitized by Google

quait la tolérance [1]. » — « Le parti catholique exaspéré appelait l'étranger avec une aveugle furie [2]. » En employant ce mot *étranger*, M. Martin commet un anachronisme : au moyen âge, l'étranger, l'homme en dehors de la chrétienté, l'*hostis*, était le non-catholique. Une fois la guerre inévitable, voici, d'après M. Henri Martin, les différents rôles des deux partis : « Le clergé catholique prêchait à ses fidèles la guerre sainte et l'extermination des hérétiques ; les pasteurs hérétiques détournaient, autant qu'ils pouvaient, leurs croyants de se défendre ou de se venger [3]. » Antithèse brillante, comme toutes celles où se complait l'imagination de M. Henri Martin, mais qui a le malheur de ne s'appuyer sur rien de précis, car pour les Albigeois, l'Église romaine était une assemblée de méchants qu'il fallait détruire, et ils la détruisaient autant qu'ils pouvaient.

Une fois ses prémisses posées, M. Martin n'a pas de traits assez vifs pour stigmatiser les catholiques. Voici d'abord le légat du Saint-Siége, « le terrible Arnaud, un de ces fléaux de Dieu que la Providence envoie dans les jours de sa colère [4], homme incapable de repos et de pitié, un vrai génie d'extermination, un Attila en robe de moine [5], » « un homme qui avait sous sa robe de moine le génie destructeur des Genserik et des Attila [6], » tandis que plus d'un document nous le montre estimé dans le pays où il était connu, ayant été pendant trois ans abbé de Grandselve, au diocèse de Toulouse [7]. Puis voici saint Dominique et « son œuvre sanglante [8], » saint Dominique, qui « passe pour le génie de l'Inquisition incarnée » (notez que saint Dominique, mort en 1221, a été complétement étranger à l'inquisition établie dix ans après), et offre « un des plus terribles exemples de ce que le fanatisme peut faire des meil-

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 247.
[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 21.
[3] *Ibid.*, p. 248.
[4] P. 14.
[5] *Hist. populaire*, t. I, p. 248.
[6] *Hist. de France*, t. IV, p. 23.
[7] Dom Vaissète, *Hist. génér. de Languedoc*, livre XXI, § 13. Relevons ici en passant une inexactitude : ce ne sont pas les légats qui firent élire Folquet, évêque de Toulouse, c'est le Chapitre de la cathédrale qui l'élut (Baluze, *Miscellanea*, t. VI, p. 457 ; dom Vaissète, *l. c.*, liv. XXII, § 21.) — Puis le légat Milon ne mourut qu'à la fin de l'an 1209. En quittant Montpellier, il s'était rendu en Provence. (*Epistol. Innocentii III papæ*, liv. XII, ep. 152.)
[8] *Hist. de France*, t. IV, p. 285.

Digitized by Google

leures natures [1]. » Enfin voici l'évêque de Toulouse, Folquet, « le féroce Folquet, surnommé l'évêque des Diables à cause de sa méchanceté, » et « pire que le légat, » dit M. Martin. Il « était toujours là, soufflant sa fureur aux gens du Nord contre ses diocésains. » Or, un de nos meilleurs confrères à l'Ecole des chartes, M. Lecoy de La Marche, me dit avoir trouvé, dans un manuscrit de Tours [2], ce trait bien digne d'un évêque, qui contredit l'appréciation de M. Martin : Une femme hérétique vint demander à l'évêque de Toulouse, Folquet, un secours, parce qu'elle était une pauvresse. L'évêque, sachant qu'elle était hérétique et qu'il n'aurait pas dû lui venir en aide, eut cependant pitié d'elle, et dit : « Je ne viens pas en aide à l'hérétique, je secours le pauvre [3]. » Folquet est, selon M. Martin, l'auteur de ce « plan vraiment diabolique de détruire autour de la ville les châteaux, les maisons, les arbres, en sorte qu'un des plus beaux et des plus riches pays du monde fut changé en désert. » Voilà déjà quelque chose! Ces dévastations sont rapportées par les chroniqueurs, et je n'ai garde de les justifier. Là guerre ne connaissait guère alors d'autres lois : en tous pays, on ravageait, on pillait ; l'instinct brutal apparaissait presque seul, et l'influence du christianisme n'avait encore pu changer totalement l'opinion. Ces dévastations étaient un fait général des opérations militaires, mais rien n'indique que l'évêque de Toulouse en ait été l'inspirateur. Au surplus, M. Henri Martin conserve une bonne partie de son indignation pour le légat : il flétrit son inhumanité au siége de Béziers, sa perfidie au siége de Carcassonne, et « le massacre des habitants de Marmande par les croisés excités par les prêtres et les moines ; » trois faits importants invoqués par M. Henri Martin à l'appui de ses assertions, trois faits faux, dont un historien écrivant en 1868 n'eût pas dû ignorer la fausseté.

M. Martin écrit : Le légat « jura qu'il ne laisserait point à Béziers pierre sur pierre, et qu'il ferait tout mettre à feu et à sang, tant hommes que femmes et petits enfants [4]. » D'après ces mots, le sac de Béziers aurait donc été prémédité ; mais, par malheur pour l'authenticité de ce serment, les chro-

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 25 et 26.
[2] Ms. 205, f° 157.
[3] *Hist. de France*, t. IV, p. 148.
[4] *Hist. populaire*, p. 250.

Digitized by Google

niques contemporaines, le poëme de la croisade notamment, ne le relatent pas, et on le trouve seulement — M. Tamizey de Larroque l'a prouvé ici même — dans la chronique rendue en prose au XIVe siècle. Il en est de même de cette autre parole qu'Arnaud aurait prononcée lorsqu'on lui demandait comment distinguer les hérétiques des fidèles : « Tuez-les tous, car Dieu connaît les siens ! » Parole qui n'a jamais été dite par le légat, et qui, répétons-le avec M. Tamizey de Larroque, constitue une belle et bonne calomnie. Ni la chronique de saint Denis, ni Guillaume Le Breton, ni Guillaume de Nangis, ni Albéric de Trois-Fontaines, ni Pierre de Vaulx-Cernay, ni Guillaume de Puylaurens, ni l'histoire de la croisade écrite en vers, etc., etc., ne font mention de cette prétendue réponse [1]. Elle se rencontre seulement, comme un on-dit, *dixisse fertur*, dans le livre d'un moine allemand, Pierre Césaire, qui écrivait quinze ans plus tard, au monastère de Heisterbach, à trois cents lieues du théâtre des événements, le *Dialogi miraculorum*, où, de l'aveu de tous les critiques, l'invraisemblance des récits atteint les dernières limites du grotesque. La ville fut prise et pillée par les truands, sans ordre des chefs, impuissants ensuite à arrêter leur fureur : voilà ce que dit l'histoire sur ce point, mis en pleine évidence par M. Tamizey de Larroque, à la dissertation duquel M. Henri Martin, qui répète le mot fameux, peut recourir pour plus ample informé [2]. La conduite d'Arnaud au siége de Marmande rend d'ailleurs invraisemblable la réponse que le seul Césaire lui prête : on demandait au légat de décider du sort des habitants : « A ces paroles, dit Pierre de Vaulx-Cernay, l'abbé fut grandement marri et n'osa les condamner, *vu qu'il était moine et prêtre.* »

Quant à la perfidie du légat à Carcassonne, l'accusation

[1] Il est bon de faire observer que si l'on a cru longtemps, comme M. Martin (*Hist. de France*, t. IV, p. 33), que l'auteur de l'*Histoire de la Croisade*, d'abord partisan de la Croisade, devint plus tard partisan des Albigeois par haine des excès commis par Simon de Montfort, le contraire est à présent établi. M. Guibal (*le Poëme de la Croisade contre les Albigeois*. Toulouse, 1863) a combattu ce système de Fauriel et soutenu qu'il fallait attribuer les deux parties contradictoires du poëme à deux auteurs différents, fait démontré avec une grande sagacité par M. Paul Meyer (*Recherches sur les auteurs de la chanson de la Croisade albigeoise*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 6e série, t. I.)

[2] « On a contesté sans aucune raison valable ces paroles rapportées par un contemporain, moine de Citeaux lui-même, » écrit M. Martin, *Hist. de France*, t. IV, p. 33.

Digitized by Google

tombe devant le simple récit des faits puisés aux sources les plus authentiques. On convint, avec le vicomte Raymond, d'accorder la vie sauve aux habitants de Carcassonne, mais on retint le vicomte comme otage jusqu'à l'entière exécution de la capitulation ; il n'y eut pas là de perfidie [1].

Reste enfin le tableau des prêtres excitant les croisés au massacre des habitants de Marmande, ce qui est aussi peu exact que le mot du légat au sac de Béziers. Aucun document n'en parle, sauf un seul, postérieur à l'événement, et sans valeur, la critique l'a démontré par la plume de M. Tamizey de Larroque.

C'est en s'appuyant ainsi sur des faits erronés que l'on asseoit une argumentation qui, au premier abord, semble irrésistible, car tout a été choisi avec art pour frapper l'imagination. Cette argumentation s'écroule devant l'examen ; mais qui a le temps de compulser les in-folios pour examiner les faits ? Aussi M. Henri Martin tient pour établie aux yeux de tous sa thèse sur l'Eglise persécutrice, féroce, intolérante, et il va continuer à la développer.

IX

Le Midi est vaincu ; quel usage le Nord, — et ici, selon la pensée de M. Martin, il faut lire l'Eglise, — quel usage le Nord va-t-il faire de sa victoire ? L'Eglise établit l'Inquisition, et l'Inquisition c'est l'opprobre et la ruine : voilà en peu de mots la thèse de M. Henri Martin. Pour la justifier, l'auteur confond des questions qu'il faut rétablir dans leur ordre.

Je laisse de côté plusieurs incidents, je vais au fond du débat.

Le mot *Inquisition*, pris dans son sens primitif, désigne un système de procédure introduit dans le droit ecclésiastique et civil ; plus tard ce mot désigna les tribunaux chargés, au XIIIe siècle, d'appliquer cette procédure à la recherche des actes

[1] Dom Vaissète, liv. XXI, § 61. M. Martin, qui suit ici de préférence le récit de Guillaume de Nangis, dit lui-même en un autre endroit (p. 210, note) que Guillaume écrit en homme mal informé.

Digitized by Google

d'hérésie, actes qualifiés de crimes par la société d'alors. Quelle fut la valeur de ce système de procédure qui remplaça le système germanique? M. Henri Martin écrit bien: « L'abolition de ces coutumes superstitieuses (les ordalies) dans les procès fut un notable progrès [1]. » Mais il ajoute, comme un blâme contre la procédure nouvelle: « L'inquisition remplaça la procédure grossière, mais *loyale*, que la féodalité avait reçue en héritage des barbares. » Ce blâme est-il justifié? La procédure d'enquête (*inquisitio*) repose sur le témoignage; or tous les criminalistes et historiens jurisconsultes ont loué le droit canonique d'avoir ramené à sa véritable valeur la preuve testimoniale en la régularisant, et personne n'a reproché à cet élément de preuves qui fait encore le fondement de notre procédure, d'être *moins loyal* que celui du fer rouge ou de l'eau bouillante. L'enquête par commission remplaça les gages de bataille, et l'Eglise, en adoptant la preuve testimoniale, fit rentrer la justice dans la véritable voie, celle qui conduit à la vérité matérielle. Voilà le progrès accompli par la procédure d'inquisition [2]; cette procédure adopta d'ailleurs les formes de la procédure romaine, les principes du droit romain.

M. Martin, analysant les règles suivies par l'Inquisition, écrit: « Les hérétiques qui ne méritent point d'indulgence, quoiqu'ils se soumettent à l'Eglise, doivent être enfermés pour toujours. Quant à ceux qui refusent d'aller en prison ou de faire pénitence, ils doivent être, comme les relaps, envoyés à la mort. Aucun homme suspect, dit le règlement, — ici M. Henri Martin ouvre des guillemets pour montrer qu'il a l'air de citer mot à mot, — ne peut être dispensé de sa prison par la jeunesse de sa femme ou sa vieillesse, etc... A cause de l'éternité de ce crime (l'hérésie) on doit admettre pour convaincre les accusés le témoignage des malfaiteurs et des infâmes » (ces mots sont toujours entre guillemets). Comment douter de ces dispositions? M. Martin cite le règlement, en donne la date; il a été promulgué en 1235 à la requête des inquisiteurs

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 256.

[2] La supériorité, dit M. Faustin Hélie, dans son *Traité de l'Instruction criminelle* (t. I, p. 408), était évidemment du côté des justices ecclésiastiques. Le savant M. Pardessus, dans un mémoire sur le droit coutumier (*Mém. de l'Académie des inscript.*, t. X, p. 666 et suiv.), fait l'éloge de cette procédure qui, dit-il, est encore la base de toutes celles qu'on suit dans les tribunaux modernes (p. 697 et 698).

Digitized by Google

par un concile des provinces ecclésiastiques de Narbonne, d'Aix et d'Arles. N'est-on point convaincu par ces textes, et comment peut-on nier? — Eh bien, on peut nier, et l'on doit n'être point convaincu. J'ouvre un recueil de conciles : celui de Labbe est sous ma main, et je lis l'un après l'autre les articles du règlement. D'abord, je cherche en vain le premier membre de la phrase: « Les hérétiques *qui ne méritent point d'indulgence.* » Puis je vois seulement que l'on engage (ce sont des conseils que donne le concile) à soumettre les hérétiques convertis à une punition, à une pénitence : Si on le juge opportun, *si fuerit visum expedire,* on les exilera d'une ville, d'une province, pour un temps ou pour toujours, on construira des prisons pour enfermer les pauvres convertis [1] ; et le concile ajoute : « Nous entrons dans ces détails, non pour que vous imposiez à tous et partout les pénitences ci-dessus, mais pour qu'avec les pleins pouvoirs qui vous sont donnés par le Pape, vous les appliquiez selon les fautes commises, selon les personnes qui les ont commises, selon les lieux, les temps et les autres circonstances où elles ont été commises, en agissant avec une telle réserve et une telle prudence que, soit en sévissant, ou en pardonnant, vous arriviez à corriger la vie des coupables. » Vraiment, je ne vois là rien de bien terrible, et j'entends proclamer ce grand but de la pénalité poursuivi par les criminalistes et réalisé seulement par l'Eglise : la correction des coupables.

Les relaps et les impénitents sont livrés au bras séculier, mais, ajoute le texte, que M. Martin a cru devoir abréger ici, s'il l'allongeait tout à l'heure : « Si ces impénitents se repentent, on ne doit pas les repousser. »

« Aucun homme suspect, » dit M. Martin, mettant encore ces mots entre guillemets, pour montrer sans doute que la citation est textuelle ; or ces mots ne se trouvent pas dans le texte, ils sont remplacés par ceux-ci : « Parmi ceux qui doivent être incarcérés. » M. Martin continue : « Nul ne peut être dispensé

[1] L'emprisonnement est la peine adoptée par l'Église. M. Guizot a dit à ce sujet (*Hist. de la Civilisat.*, 6e leçon) : « Il y a dans les institutions de l'Église un fait en général trop peu remarqué, c'est son système pénitencier, système d'autant plus curieux à étudier aujourd'hui qu'il est, quant aux principes et aux applications du droit pénal, presque complétement d'accord avec les idées de la philosophie moderne. »

Digitized by Google

de la prison... » C'est ce qui a toujours été, même ce qui est de nos jours. Seulement le règlement ajoutait : « à moins de permission spéciale, » ce qui laissait la porte ouverte à tous les tempéraments; mais M. Martin, jugeant probablement ces mots inutiles, les a passés sous silence et remplacés par trois points. Trois points également tiennent lieu d'un mot qui a cependant son importance, car il change complétement la signification de la phrase. C'est le mot : quoique, *quamvis*. « Quoiqu'à cause de l'énormité de cette accusation les criminels et les gens dont la réputation est compromise (*infames*, ce que M. Martin traduit par notre mot « infames ») et même les complices soient admis à accuser et à porter témoignage (ici M. Martin termine brusquement sa phrase et met un point là où dans le texte il y a une virgule ; je continue donc de citer), il y a cependant des exceptions pour anéantir le témoignage des témoins qui semblent ne pas être dirigés par le zèle de la justice, mais par l'ardeur de la malignité : tels sont ceux qui trament des complots et nourrissent des inimitiés mortelles. Les autres crimes, quoiqu'affaiblissant le témoignage, ne l'anéantissent pas, surtout si les témoins en ont fait pénitence. »

On peut, comme on le voit, trouver déjà quelque différence entre la phrase du texte et celle artistement découpée par M. Martin. Toutefois M. Martin ayant jugé à propos de mettre en italique le mot « infames, » sans doute pour mieux faire remarquer au lecteur l'infamie de cette disposition, il me vient à la pensée qu'il n'a pas compris le sens du mot latin *infames*. A défaut d'un dictionnaire d'étymologie, M. Martin n'a-t-il donc jamais ouvert un ouvrage de droit canon ? Il aurait pu lire dans del Bene par exemple [1] : On repousse le témoignage de l'excommunié, du criminel, de celui dont la réputation est atteinte en droit, tel est celui qui a été condamné pour quelque crime : *Repellitur excommunicatus, criminosus et infamis infamia juris qualis est quicumque aliquo crimine est damnatus ;* on repousse même celui dont la réputation est atteinte en fait, mais cependant sa déposition peut parfois être admise pour en corroborer d'autres, *repellitur etiam infamis facti sed tamen interdum*

[1] *De officio S. Inquisitionis.* Lugduni, 1680, 2 in-f°. Cf. Carena, *Tractatus de officio S. Inquisitionis.* Bologne, 1668, in-f° ; *Opus quod judiciale Inquisitorum dicitur.* Rome, 1670, in-4°; *Della punizione degli eretici e del tribunale della S. Inquisiz. lettere* (Anonyme, de Vincent Parri. Rome, 1795, p. 430).

Digitized by Google

admitti potest in subsidium. Et veut-on savoir quels sont ceux dont la réputation est atteinte en fait, les *infames facti* opposés aux *infames juris?* Ce sont les usuriers, les bâtards, les blasphémateurs, les joueurs et les ivrognes de profession, les bateleurs de la place publique, les apostats, les prodigues; des auteurs, comme Limborch [1], ajoutent les courtisanes et les gens de mauvaise vie déposant sur les faits passés dans leurs maisons. Ne paraît-il pas juste de traduire comme je l'ai fait: gens compromis de réputation? et dès lors quel blâme peut-on élever contre cette prescription? Quant au mot *criminosi*, traduit par M. Henri Martin par le mot *malfaiteurs*, c'était principalement, dans le langage du droit canonique, les excommuniés.

Encore une fois, je laisse au jugement du public ce système d'éclectisme sur les textes, mis en pratique par M. Henri Martin, citant ce qui peut choquer, et taisant ce qui mériterait des éloges [2]. M. Martin veut à tout prix justifier sa phrase que les instructions données aux inquisiteurs « semblent inspirées par le génie des Tibère et des Domitien; » mais où est l'équité?

M. Henri Martin adresse ensuite un grand reproche à l'Inquisition, au pape Grégoire IX, aux conciles provinciaux, c'est d'avoir organisé la procédure secrète. Or, les jurisconsultes le constatent, la procédure secrète ne fut pas érigée en principe par le droit canon; le principe contraire était même directement proclamé [3]. Il est vrai que des exceptions furent admises au principe de publicité, dans le cas, par exemple, où les témoins auraient été, par suite de la publication de leurs noms,

[1] *Historia Inquisitionis.* Amstelodami, 1692, in-f°, p. 267.

[2] M. Martin, en citant quelques décrets du Concile de Toulouse, en 1229, oublie celui-ci et plusieurs autres : « Il est ordonné à la Cour de donner un avocat aux pauvres auxquels leur pauvreté ne permet pas d'en avoir. Il ne faut condamner que sur l'aveu personnel du coupable ou sur des preuves claires et évidentes, car il vaut mieux laisser un crime impuni que de condamner un innocent. » *Satius enim est facinus impunitum relinquere quam innocentem condemnare.*

[3] « Cæterum in his omnibus præcipimus, dit Boniface VIII (*Sexti Decretal.*, l. III, lit. 2, c. 20) tam episcopos quam inquisitores puram et providam intentionem habere, ne ad accusatorum vel testium nomina supprimenda ubi est securitas periculum esse dicant, nec in eorum discrimen securitatem asserant, ubi tale periculum immineret super hoc eorumdem conscientias onerantes. » Cf. M. d'Espinay, *l. c.*, p. 127 et suiv., et sur tous ces points la grande *Histoire du droit criminel*, par M. du Boys, *passim*, voir surtout t. II, p. 305, 380, 382, 597, 602, 702, etc.

Digitized by Google

exposés à quelque danger: ce secret, gardé aujourd'hui encore avant le débat public parce qu'il facilite la découverte des crimes, devint général sous Innocent VI. La procédure secrète, dont l'établissement fut à l'origine une réaction bienfaisante contre la procédure du passé[1] où la publicité était trop absolue et les hommes jugeurs trop négligents, s'établit donc insensiblement, et fut ensuite sanctionnée par les ordonnances royales de 1498, 1536, 1539, 1670. « Mais la procédure inquisitoriale du XIIIe siècle ne présentait point, écrit un savant professeur de la Faculté de droit de Toulouse, M. Huc, les inconvénients qu'on lui a injustement reprochés. S'il est vrai de dire que cette procédure découle directement de la doctrine canonique, il serait inexact de prétendre que c'est le droit pontifical qui a créé ce système obscur et ténébreux. La procédure devint secrète dans les tribunaux ecclésiastiques comme dans les tribunaux séculiers, mais ce résultat fut produit par des causes étrangères au droit canonique. Si le droit séculier s'était borné à adopter la procédure canonique, il aurait consacré un progrès immense; mais il voulut aller plus loin, et en établissant la procédure secrète, il donna naissance à tous ces abus qui ont tant jeté de défaveur sur l'ancien droit criminel[2]. » M. Martin écrit au contraire : « On y reconnaît (dans la procédure de l'Inquisition) la source de tout ce qu'il y eut d'odieux et d'inhumain dans notre vieux droit criminel[3]. »

Rétablissons donc la vérité sur la question de principe : la procédure de l'Inquisition ne fut pas irréprochable sans doute, rien ne l'est ici-bas; mais son adoption au XIIIe siècle constitua une amélioration, fut un progrès sur les temps antérieurs, et cela suffit pour la justifier aux yeux de l'histoire. « Lorsqu'il s'agit de juger une institution, fait observer avec raison un savant légiste, M. Pardessus, c'est d'après le bien ou le mal qu'elle a fait à l'époque et dans la situation où elle s'est produite, qu'il faut l'apprécier[4]. »

Quant à la raison qui a fait établir des tribunaux pour punir

[1] Faustin Hélie, *Traité de l'Instruction criminelle*, t. I, p. 585.
[2] *De l'Influence du droit canonique sur la législation criminelle*, dans la *Revue critique de législation*, 1858, t. I, p. 455-57.
[3] *Hist. de France*, t. IV, p. 154.
[4] *Recueil des ordonnances des Rois de France*, t. XXI, préface : *de l'Administration de la justice en France*.

Digitized by Google

les actes d'hérésie, elle est naturelle, étant donnés les rapports de l'Eglise et de l'Etat au moyen âge. M. Martin condamne la légitimité de ces rapports, c'est autre chose; mais il faut prendre la situation comme elle était. Or, en ce temps-là, l'empereur Frédéric II lui-même, prince très-peu religieux, ce me semble, édictait les lois les plus dures contre les hérétiques : prison perpétuelle, mort, etc. « Les hérétiques, disaient les légistes, doivent être punis plus sévèrement que les criminels de lèse-majesté, car ils pèchent à la fois contre Dieu, contre leurs semblables et contre eux-mêmes [1]. » Voilà l'opinion du pouvoir laïque, les règles suivies par les tribunaux laïques; tout esprit impartial doit se les rappeler pour juger équitablement les actes des tribunaux ecclésiastiques.

Veut-on à présent condamner l'application qui a été faite de la procédure inquisitoriale dans les tribunaux ecclésiastiques? Assurément je ne puis ici ni tout approuver, ni tout excuser, et je veux blâmer tout ce qui est répréhensible, mais il ne faut rien non plus exagérer.

Le savant éditeur de l'*Inventaire* inédit concernant les archives de l'Inquisition de Carcassonne, M. Germain, a justement écrit : « En relatant d'une manière parfois minutieuse les incidents de la procédure, le document montre avec quelle lenteur et quelle maturité se comportait cette justice inquisitoriale prétendue si expéditive [2]. » Parle-t-on de la question? Mais la question, la torture, dont l'usage devint général, fut un legs de la double procédure romaine et germanique fait au monde moderne : elle ne vint pas du droit canonique [3]. Lorsqu'à la suite des études sur le droit romain on admit la question, l'Eglise en repoussa d'abord, puis en limita l'usage, comme précédemment elle avait repoussé et limité l'usage des ordalies. Les tribunaux ecclésiastiques adoptèrent la question; mais si ces supplices sont aussi contraires aux règles

[1] Pertz, *Monum. Leg. Germ.*, t. II, p. 285.

[2] *Inventaire*, etc., p. 24, publié en 1856, réimprimé dans le tome II des *Mélanges académiques d'histoire et d'archéologie*, par M. A. Germain, 3 vol. in-4°. Montpellier, 1860.

[3] Ce sont les juges royaux, très-enclins à appliquer le droit romain, qui furent les premiers à employer la question. Cf. M. Faustin Hélie, *Traité de l'Instruction criminelle*, t. I, p. 544 : M. d'Espinay dans la *Revue de législation*.

Digitized by Google

de l'humanité qu'aux véritables besoins de la répression sociale, tous les tribunaux qui l'ont employée doivent encourir le même reproche. La rigueur des peines envers les hérétiques, fait observer Mœhler [1], dépend évidemment de la rigueur des lois pénales admises par la société de ce temps. Et M. Germain a écrit : « Les inquisiteurs préféraient la miséricorde au sacrifice [2]. » En dehors de la question philosophique, et historiquement parlant, on ne doit pas être plus reçu à blâmer l'Inquisition à cause des rigueurs de sa justice pareilles aux rigueurs de la justice civile, qu'on ne serait reçu à reprocher, par exemple, aux tribunaux du XIXe siècle l'usage de la détention préventive, de la mort civile, etc., prescriptions légales dont l'opinion réclame dès aujourd'hui la suppression, et qui dans cinquante ou cent ans paraîtront peut-être d'une iniquité révoltante.

Il faut blâmer partout les abus, et on peut le faire d'autant plus librement que l'Eglise n'est nullement engagée dans le débat. Tant qu'elle vivra dans le temps, elle pourra, dans ses rapports avec les hommes et les choses, en subir la corruption. Ce sera un malheur assurément, mais un malheur dont elle n'est point seule responsable. Personne ne peut demander à qui que ce soit d'avoir plus de lumière et de sagesse que les plus intelligents de ses contemporains. « Quel tribunal, quelle réunion de juges, écrit M. Germain, n'a jamais rien eu à se reprocher [3] ? » Au surplus, je le répète, il ne faut rien exagérer, et sur ce point il y a eu souvent exagération, ceux qui ont étudié les faits le savent très-bien. Ainsi M. Laferrière, en étudiant les coutumes de Toulouse, a montré que les lois spoliatrices qui, dit-il en termes généraux, pesèrent sur l'Albigeois et le pays de Carcassonne, n'eurent pas d'empire même un seul jour à Toulouse [4]. Or Toulouse était le seul pays dont M. Laferrière s'occupait. Ainsi encore, M. Boutaric, qui connaît si bien l'histoire de ces temps et de

[1] *Histoire de l'Église*, t. II, p. 580.

[2] *Inventaire*, etc., p. 7. — M. Albert du Boys (*Correspondant*, 25 avril 1857) a dit avec raison que les rigueurs de la procédure et de la pénalité usitées dans l'Inquisition au XIIIe siècle furent plus tard bien aggravées sous l'influence des lois civiles. On n'a, dit-il, qu'à comparer à ce sujet le *Directorium* d'Eymeric (1360) avec le commentaire de Pegna en 1586.

[3] *Une consultation inquisitoriale au* XIVe *siècle*, p. 7.

[4] *Revue de législation*, t. VI, p. 500.

Digitized by Google

ces pays, a écrit que « le zèle des agents inférieurs, officiers civils du comte, fait contraste avec la modération du clergé séculier et des inquisiteurs eux-mêmes, qui durent plus d'une fois lutter pour arracher aux bûchers de malheureux hérétiques qui avaient trouvé grâce à leurs yeux, mais que la rapacité des agents du fisc voulait y précipiter [1]. »

Mais il y eut des inquisiteurs assassinés..., preuve, dit-on, que les peuples les avaient en horreur à cause de leurs forfaits. « Cet épouvantable régime sous lequel personne n'était assuré ni de sa liberté, ni de sa vie, poussa au désespoir les populations du Midi, écrit M. Martin; un régime de liberté et de brillante civilisation fut remplacé par un régime d'étouffement et de terreur tel qu'on n'en avait jamais vu en Europe. » M. Martin nous montre alors « les populations du Languedoc tentant un dernier effort contre la domination du Nord et contre la tyrannie des Inquisiteurs, qui avaient recommencé leurs sanglantes procédures [2]; » puis il signale « les frères prêcheurs au zèle sanguinaire, pourvoyeurs et suppôts de l'Inquisition, courbant toutes les têtes sous leur terrible ministère [3]. » Enfin il gémit sur ces trente-cinq ans « d'effroyables calamités [4], » « de tyrannie catholique [5], » dont le Midi a souffert.

Encore une fois je ne nie point des excès possibles; je ne veux même point discuter aucun des faits passés à Avignonet, à Albi et ailleurs, bien que plusieurs personnes estiment la discussion très-opportune pour justifier la conduite des Inquisiteurs. Je sais seulement, toute l'histoire l'atteste, que l'erreur, poursuivie par la vérité, l'attaque à outrance par la calomnie; je sais que souvent il suffit d'un nom pour soulever les passions et amener des excès contre les personnes même

[1] *Revue des Questions historiques*, t. II, p. 177. M. Boutaric renvoie à une curieuse lettre écrite par un inquisiteur au comte Alphonse. Souvent il en fut ainsi, car l'Église a besoin parfois de modérer le zèle imprudent : chacun ne se rappelle-t-il pas la lettre écrite alors par le Pape au roi de Navarre au sujet des lois terribles portées par saint Louis contre les blasphémateurs ? « Il ne convient pas, disait le Souverain Pontife, que le roi de France adopte les peines si sévères portées contre le blasphème par les législateurs dans l'Ancien Testament. »

[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 193.

[3] *Ibid.*, p. 62, note, et p. 195.

[4] *Ibid.*, p. 196.

[5] *Ibid.*, p. 151.

Digitized by Google

les plus innocentes : nous l'avons vu de nos jours; je sais encore que, lorsque Rome intervint, ce fut pour adoucir la rigueur et examiner la plainte. Ainsi, en 1243, le pape Innocent IV défendit à l'évêque de Carcassonne de donner des sentences d'interdit général pour punir des crimes de particuliers [1]; ainsi en 1268 le pape Clément IV nomma deux cardinaux pour examiner les réclamations faites contre les Inquisiteurs par des bourgeois de la ville [2]; ainsi en 1305 le pape Clément V, sur de nouvelles plaintes adressées par les chapitres de Saint-Salvy, de Sainte-Cécile d'Alby, de Gaillac, donna une semblable commission à deux cardinaux; car, écrivait le pontife, « il est utile de savoir la vérité, si les Inquisiteurs ont suivi la justice dans les procès, comme nous le désirons, ou si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils ont prévariqué et se sont rendus coupables [3]. »

Quoi qu'il en soit, les rigueurs, les vengeances, sont aux yeux de M. Martin le résultat du régime imposé au Midi après la guerre des Albigeois, régime qui amène, comme conséquence, la perte de la liberté politique et la disparition de toute culture littéraire.

Examinons à présent ces jugements.

M. Martin parle d'un « régime d'étouffement et de terreur; » or un des meilleurs érudits de notre génération, M. Boutaric, nous a montré comment, à la période de violences terminée par le traité de 1229, succéda une période de réparation et d'apaisement sous saint Louis et son frère Alphonse de Poitiers. M. Boutaric, dans un excellent travail, publié ici même [4], a étudié, d'après plus de trois mille documents déposés aux Archives et à la Bibliothèque nationale, l'administration du comte Alphonse : il montre quels furent sa justice et son gouvernement; il fait voir comment il répara en partie les maux causés par la guerre, en bâtissant des villages et en les

[1] P. Bouges, *Histoire ecclés. et civile de Carcassonne*, p. 553, et M. Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. V, p. 415.

[2] M. Mahul, *ibid.*, t. V, p. 628.

[3] « Utile est scire veritatem an Inquisitores bene processerint, ut optamus, an perperam egerint et nequam, quod absit, ut quilibet tale venire possint ad testimonium perhibendum. » M. Mahul, *Cartulaire*, t. V, p. 656; M. Compayré, *Études historiques et Documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et le diocèse de Lavaur*, p. 240. Docum. inédits, n° 65. Albi, 1841, in-4°.

[4] *Revue des Questions historiques*, t. II, p. 155-180.

Digitized by Google

dotant de bonnes institutions municipales ; il affirme, pièces en main, qu'Alphonse ne pressura pas ses peuples, et que les populations du Midi trouvèrent dans saint Louis et dans son frère des maîtres bienveillants, qui respectaient les libertés provinciales [1]. Or M. Henri Martin écrit au contraire : Alphonse et sa femme, « établis à Vincennes, abandonnent leurs domaines à des sénéchaux qui portèrent atteinte aux libertés municipales [2]. » Cependant un fait général se produit : à la suite de la guerre des Albigeois, des barons du Midi s'efforcèrent de détruire les vieilles traditions populaires ; mais si le pays fût resté catholique, observe le savant M. Germain, cette destruction peut-être n'eût pas eu lieu, et, comme Montpellier, le pays eût gardé toutes ses libertés et eût mené de pair, de même que cette commune, son développement politique et son développement intellectuel [3]. S'il y eut donc diminution de liberté politique, l'hérésie en serait plutôt responsable que l'Église.

En perdant la liberté, le Midi perdit sa poésie, et M. Martin déplore « la gloire des troubadours, étouffée sous les bûchers de l'Inquisition [4]. » A cette phrase retentissante, je répondrai d'abord que les derniers troubadours trouvèrent asile et protection dans la ville la plus catholique du Midi, à Montpellier ; je dirai ensuite qu'un des hommes les plus instruits dans l'histoire de la littérature romane, M. Diez, a fort bien montré comment la poésie de cour étant le produit de l'esprit chevaleresque, tel qu'il régnait parmi les seigneurs du Midi au XIIe siècle, se trouvait soumise aux vicissitudes du système féodal et devait tomber avec lui [5]. « Cette raison, parfaitement suffisante, dispense d'en chercher d'autres, » dit précisément un autre érudit fort compétent, M. Paul Meyer [6]. La littérature romane, comme toutes les littératures, s'éteignit lorsque les esprits prirent une autre direction. Désormais « l'évolu-

[1] Voir les preuves données par M. Boutaric, *l. c.*; et *Revue historique du droit*, juillet-août 1860, p. 40.
[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 249.
[3] *De l'organisation administrative de Montpellier*, p. 51-52.
[4] *Hist. populaire*, t. I, p. 299.
[5] *De la Poésie des troubadours*, p. 65 de la traduction.
[6] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. V, p. 246. Cf. 6e série, t. III, p. 49.

Digitized by Google

tion littéraire se fit dans le sens français et bientôt en français [1]. »

Avant de quitter cette époque, et puisque nous parlons littérature, je voudrais ouvrir ici une parenthèse pour l'art. M. Henri Martin sait fort bien arranger les faits pour les présenter au public ; il écrit : « Le concile défendit expressément aux laïques d'avoir les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette interdiction achevait d'élever comme un mur de séparation entre le clergé et le troupeau des fidèles, qui perdait tout droit de connaître par lui-même sa religion. C'était attribuer au laïque l'ignorance et la foi aveugle [2]. » Cette conséquence n'est pas exacte : car, d'abord, la lecture de la Bible, si utile et si instructive qu'elle soit, n'est nullement nécessaire au peuple pour bien connaître la religion ; ensuite, en relisant le canon du concile dont parle M. Henri Martin, je vois indiquée une exception à cette défense de lire les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament : « Sauf, est-il dit, le Psautier ou le Bréviaire pour les offices divins, ou les heures de la vierge Marie. » Citer cette ligne serait déjà à propos, mais la conscience d'un historien demanderait quelque chose de plus ; il faudrait observer d'abord en principe que la lecture des livres saints n'a jamais été interdite, puisqu'il y a nombre de décrets — Cherubini les a notés [3] — pour la recommander ; puis en fait que l'Eglise a approuvé des traductions de la Bible en langue vulgaire, exigeant seulement l'exactitude dans la traduction [4]. Il conviendrait en outre, pour le cas présent, de remarquer que ce décret local, temporaire, a été donné parce que les traductions cathares ayant été mal faites — probablement sur des textes grecs différents de la version latine, — et ayant ainsi altéré le sens original, il était sage de prémunir les fidèles contre une lecture que l'ignorance pouvait

[1] M. Meyer, *ibid.*, p. 247 ; cf. un article de M. Camboulin (de Montpellier) dans la Revue du Dr Ebert : *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, 1860, 2e cahier, sur les causes de la chute de la poésie des troubadours et la renaissance de cette poésie au XIVe siècle à Toulouse. M. Meyer n'admet pas cette renaissance (*Bibl. de l'École des chartes*, 5e série, t. V, p. 53).

[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 153.

[3] *Bibliotheca criticæ sacræ*. Lovani, 1704, in-f°, t. IV, p. 151.

[4] Cherubini donne une liste de ces versions publiées en France, en Italie, en Allemagne. Voir également Haim, *Repertorium bibliographicum*, 1826-1838. Panzer, *Annales typographici ab artis inventæ origine*, le *Manuel du libraire* de Brunet, les divers catalogues de manuscrits, etc.

Digitized by Google

rendre dangereuse. L'ignorance — dans ce pays civilisé, — au XIIIe siècle comme au XIXe, est en effet ce qui permet à l'erreur de faire des progrès rapides. Déjà, en 1217, le pape Honorius III s'en était aperçu, et avait demandé à l'Université de Paris d'envoyer quelques prédicateurs pour s'adonner à l'enseignement [1]. En 1233, le concile de Béziers, composé d'évêques du pays très au courant des besoins des populations, écrivait : « Parce que l'aveuglement de l'ignorance a trop prévalu dans ces contrées, nous ordonnons que dans tout monastère les abbés établissent un maître pour apprendre la grammaire aux enfants et aux autres ignorants [2]. » C'est également dans cette pensée de propager l'instruction, comme moyen de détruire l'hérésie et de ramener à la Vérité, que le souverain Pontife fonda cette Université de Toulouse dont l'établissement fut stipulé au traité de Paris par le légat du Saint-Siége [3]. Ainsi M. Martin voudrait toujours montrer l'Eglise catholique amie des ténèbres; mais toujours l'histoire proclame les efforts de l'Église pour propager l'instruction et combattre l'ignorance.

X

Nous avons indiqué, d'après M. Henri Martin, les déplorables résultats des événements politiques accomplis dans le Midi, au XIIIe siècle, résultats dont la responsabilité retomberait, selon lui, sur l'Église, et nous avons dit combien ce jugement nous paraissait peu d'accord avec les faits ; nous allons à présent entendre le réquisitoire direct que l'auteur de l'*Histoire de France* fulmine contre la Papauté pendant ce même XIIIe siècle. La Papauté a livré l'Irlande aux Anglais ; la Papauté a été, en Angleterre, ennemie de la liberté, amie des despotes ; la Papauté a sacrifié Jérusalem à ses passions contre Frédéric II,

[1] Rinaldi, ann. 1217, n° 49. « Monemus per apostolica scripta mandantes quatenus illuc aliqui ex vobis accedant qui causam Dei agentes ex animo, lectioni, prædicationi et exhortationi vigilanter insistant. »

[2] *Ibid.*, 1233.

[3] Le texte de la fondation dans d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 605. Savigny dit (*Hist. du droit romain*, t. III, p. 290 de la traduction) que la bulle du Pape fondant en 1233 l'Université de Toulouse est un monument de l'oppression des Albigeois.

Digitized by Google

en délaissant saint Louis pendant son séjour en Terre sainte; la Papauté enfin a abandonné Constantinople.

Parmi ces faits, il y en a peut-être de vrais, mais ils sont mal présentés, et il y en a évidemment de faux. Examinons-les rapidement.

M. Henri Martin écrit : « En 1156, le pape anglais Adrien IV, celui-là même qui avait autorisé Henri II au parjure contre son frère (ce qui est complétement erroné), lui avait octroyé la seigneurie d'Irlande, afin, était-il dit dans la bulle papale, d'y rétablir le christianisme dans sa pureté et d'assujettir les Irlandais à l'impôt du denier de Saint-Pierre... Ainsi c'est la Papauté qui a livré l'Irlande à l'Angleterre. La Papauté a peu mérité de l'Irlande le dévouement opiniâtre que celle-ci lui a témoigné dans les temps modernes [1]. »

Je sais que le docteur Lynch en 1660 [2], le P. Alford en 1663 [3], que l'abbé Mac-Geoghegan en 1758 [4], ont nié énergiquement l'authenticité de la bulle d'Adrien IV; mais comme tous les historiens de notre temps, Plowden [5], Lingard [6], Lanigan [7], Kelly [8], Haverty [9], l'acceptent, je veux bien l'admettre. Peu importe du reste, puisque les Papes, cela est certain, ont, au XIIIe siècle, employé leurs efforts pour amener l'obéissance des Irlandais aux rois d'Angleterre. Le point de départ de cette conduite doit donc être, malgré les difficultés qu'elle soulève, cette bulle, vraie ou fausse, accordée par Adrien IV aux exigences d'Henri II [10], selon qu'il est rapporté par Jean de Salisbury si le passage n'est pas interpolé, comme plusieurs le prétendent. D'après les idées ayant cours alors, le Pape pouvait

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 218.
[2] *Cambrensis eversus*, 1662, in-f°.
[3] *Annales ecclesiastici et civiles*, 4 vol.
[4] *Hist. de l'Irlande*, 3 vol. in-4°. Paris, 1758.
[5] *Historical review of the progress of the catholic association*, 1822, t. I, p. 27.
[6] *History of England*, 1823, t. II, p. 360.
[7] *Ecclesiastical history of Ireland*, 1829, t. IV, p. 165, 242.
[8] Nouvelle édition du *Cambrensis eversus*, 1850, dernière note.
[9] *History of Ireland*, Dublin, 1860, p. 205 et 206. Cependant l'opinion de la non-authenticité de la bulle d'Adrien IV conserve aujourd'hui encore des partisans très-érudits. Nous croyons savoir que Mgr Moran prépare un travail sur ce sujet. Je ne puis que remercier ici mes deux honorables amis, MM. O'Kelly et O'Byrne, pour leur bienveillance à répondre à mes questions et à me fournir des renseignements précieux.
[10] « Significasti nobis te Hiberniæ insulam velle intrare. » (Labbe, *Concil.*, t. X, p. 1143.)

Digitized by Google

avoir le droit d'agir ainsi; mais tout en admettant la bonne foi, il ne m'en coûte nullement d'avouer que cet acte serait, à mes yeux, regrettable. Au premier abord, en effet, il paraîtrait contraire à l'équité de croire les calomnies proférées par un prince dissolu et impie contre un peuple et un clergé qui produisait alors des saints et honorait Dieu d'un culte public; il paraîtrait contraire à la justice d'avoir permis à ce prince, avant toute vérification des faits invoqués, de s'emparer de l'Irlande; je dis avant toute vérification, car l'enquête ordonnée par Adrien IV n'a pas eu lieu, comme Grégoire IX le déclara le 4 janvier 1235, en ordonnant à l'archevêque de Dublin d'ouvrir une nouvelle enquête [1]. Je puis donc regretter la bulle d'Adrien IV, mais il m'est impossible d'ignorer que cette bulle s'appuyait sur le droit reconnu en ce temps; je me souviens aussi, et des recommandations adressées par le Pape au Roi: *Stude gentem istam bonis moribus informare,* et des manœuvres employées pour arracher le consentement du Souverain Pontife [2].

Quant à la seconde partie de la phrase de M. Henri Martin: « La Papauté a peu mérité le dévouement de l'Irlande, » je ne saurais l'accepter, car les Souverains Pontifes n'ont jamais cessé de réclamer contre la dureté de l'oppression anglaise et les abus introduits dans ce pays. Honorius III, le 9 mai 1224 [3]; Grégoire IX, le 4 janvier 1235 [4]; Innocent IV, le 20 juillet 1252 [5], et surtout Jean XXII, le 30 mai 1318 [6], ont fait entendre à ce sujet les plus énergiques protestations. J'entends encore la voix de ce Jean XXII rappelant que, si son prédécesseur Adrien a concédé la seigneurie de l'Irlande — *concessisse dicitur,* — « ce fut à des conditions spéciales et formelles, qu'aucun roi d'Angleterre n'a observées et que tous ont violées, en infligeant injustement à ce pays de cruels traitements, en l'accablant par des excès inouïs, en sorte que par des charges

[1] Theiner, *Vetera monumenta Hibernorum et Scotorum historiam illustrantia,* t. I, p. 23. Cette circonstance militerait, ce me semble, en faveur de l'opinion sur la non-authenticité de la bulle.

[2] Ces manœuvres ont été très-bien exposées par M. l'abbé Vervorst dans son *Histoire ecclésiastique* (collection Migne, t. XXI, p. 293).

[3] Theiner, *Vetera monumenta,* t. I, p. 23.

[4] *Ibid.,* p. 30.

[5] *Ibid.,* p. 56.

[6] *Ibid.,* p. 201.

Digitized by Google

insupportables et une inhumaine tyrannie, il s'est trouvé plus malheureux et dans une position plus intolérable[1]. » Je recueille avec bonheur ces paroles des Souverains Pontifes car elles sont à mes yeux, s'il en est besoin, la réparation et j'oserai le dire l'expiation des bulles d'Adrien IV et de ses successeurs. Depuis lors la voix de la Papauté n'a pas manqué à la cause de l'Irlande : le « dévouement opiniâtre » de ce noble pays ne l'a pas oublié, et vainement M. Henri Martin voudrait amener aujourd'hui les Irlandais à maudire, comme lui, la conduite de la Papauté à leur égard. On ne maudit pas une mère, et tous les fils de saint Patrice savent quels liens les attachent à la sainte Église romaine.

Je passe au second fait relevé par M. Henri Martin.

S'il est vrai qu'Innocent III cassa la grande Charte d'Angleterre, Charte qui, prise en son ensemble, était excellente puisqu'elle réprimait des abus choquants, faut-il en conclure, avec M. Martin, que « la Papauté prenait parti pour le despotisme, à condition que les despotes fussent ses serviteurs ? » Non ; car M. Martin présente ici les faits d'une manière trop incomplète. Toute l'argumentation du Pape en cette circonstance est celle-ci : le Souverain Pontife est suzerain de l'Angleterre (c'était la croyance du temps, admise par tous les Anglais); la Charte a été extorquée, par violence, à un prince vassal de l'Église et qui, s'étant engagé à se rendre à la croisade, était plus spécialement sous la garde de l'Église : à ce double point de vue, l'autorité du Saint-Siége se trouverait amoindrie si tout ce qui a été fait sans lui, par voie de rébellion, contre le prince, n'était révoqué. C'est donc surtout une question de forme : le Pape défend aux barons la rébellion, *ne igitur ipsius bonum propositum hujusmodi occasionibus volueritis impedire*. Le Pape ne touche pas au fond de la question, ou, s'il l'examine, c'est pour se ranger du côté des barons : « De même, leur écrit-il, que nous ne voulons pas voir le Roi privé de son droit, nous voulons aussi que le Roi cesse de vous nuire et d'opprimer l'Angleterre, par des coutumes mauvaises et des actes iniques. Ne réclamez donc pas avec insolence, mais avec

[1] « Indebite duris afflictionibus et gravaminibus inauditis importabilium servitutum oneribus et tyrannibus inhumanis ipsos eo miserabilius et intolerabilius quo diutius oppresserunt. » Le texte donné par le P. Theiner, d'après les registres du Vatican, diffère sur quelques points de celui déjà publié.

Digitized by Google

respect : nous supplierons le Roi d'agréer vos justes demandes [1]. » Voilà donc cet acte du Pape naturellement expliqué, comme l'histoire doit l'expliquer. Ajoutons, ce que M. Martin n'a pas dit, que si Innocent III déclara nul le serment que les barons avaient forcé le Roi de prêter, et excommunia les barons rebelles au souverain [2] (conséquence du vice de forme dont l'acte était entaché), ce pontife mourut lorsqu'il venait d'envoyer, en Angleterre, un légat pour examiner à fond l'affaire. Suppléons encore au silence de M. Henri Martin, en disant que ce légat leva l'excommunication portée contre les barons, et donna à l'acte constitutif des libertés du royaume une approbation confirmée par le pape Honorius III. Innocent IV, successeur d'Honorius, fit de même, et confirma solennellement la sentence d'excommunication portée par les Évêques anglais contre tous ceux qui violeraient les libertés contenues dans la grande Charte [3]; fait notoire, connu en Angleterre et rappelé dans une occasion solennelle, en 1341, par l'archevêque Stratford au roi Edouard III. M. Henri Martin, qui tire de l'acte d'Innocent III des conséquences fausses, aurait pu rappeler ces faits, afin d'être exact. Mais, s'il les eût rappelés, comment eût-il établi sa thèse que « la Papauté abdiquait le patronage populaire et permettait la tyrannie aux rois, pourvu que ces tyrans fussent les esclaves de Rome [4] ? » Toute l'histoire proteste contre cette assertion.

M. Henri Martin sera-t-il plus heureux en accusant la Papauté d'être « plus occupée de sa guerre avec les héritiers de Frédéric II, que de la perte de Constantinople et des dangers que couraient les places chrétiennes de la Terre sainte [5] ? » Non, on a les lettres d'Innocent IV, de Clément IV, etc... Toujours on voit les Papes préoccupés également des deux périls qui menaçaient alors la liberté européenne : l'invasion des Turcs et l'ambition des Hohenstauffen. Jamais

[1] Rinaldi, *Annales ecclesiast.*, ann. 1215, § 31. Rymer et Sanderson, *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis Imperatores, Reges, Pontifices, etc.*, in-f°. Londini, 1816, t. I, p. 127.

[2] Rymer, *l. c.*, p. 135. Les lettres du Roi au Pape ont pu donner le change au Pontife. *Ibid.*, p. 66, 67-69.

[3] Rymer, *l. c.*, p. 293.

[4] *Hist. de France*, t. IV, p. 90.

[5] *Hist. populaire*, p. 299, 30 sept. 1253.

Digitized by Google

les Papes n'ont négligé la défense de la Terre sainte, toujours ils l'ont mise au premier rang de leurs devoirs et de leurs préoccupations. Que M. Henri Martin veuille bien parcourir les documents publiés dans l'*Annales ecclesiastici* de Rinaldi, dans le *Codice diplomatico del S. Ordine Gerosolimitano*, du P. Seb. Paoli [1], dans l'*Analecta juris Pontificii* [2]; qu'il complète cette ample moisson par les actes épars dans diverses collections, il verra que s'il est un fait continu dans l'histoire, ce sont les incessantes exhortations des Souverains Pontifes aux princes et aux peuples de défendre Jérusalem et Constantinople contre le flot sans cesse envahissant des Turcs. C'était même pour les Papes une sorte d'idée fixe, et l'esprit serait presque fatigué de leurs redites perpétuelles, si on pouvait se fatiguer jamais d'entendre les plus nobles cris de la conscience et de l'honneur.

Lorsque M. Henri Martin écrit : « Louis IX rencontre les plus grands obstacles à la ligue chrétienne qu'il rêvait, dans le chef même de la chrétienté [3], » il se trompe évidemment, car la formation de la ligue chrétienne fut toujours le plus cher désir du Pape et le but de tous ses actes : vingt textes le prouvent. Lorsque M. Martin écrit : « Innocent IV entretenait la guerre civile dans les débris du royaume de Jérusalem qui restait aux Latins [4], » il énonce exactement le contraire de la vérité. Cette assertion est d'abord *fausse* en fait, car il n'y a pas eu de guerre civile, ni en Syrie, ni en Chypre, durant le pontificat d'Innocent IV (1244-1254). La guerre à laquelle M. Martin fait sans doute allusion, était terminée un an auparavant, en 1243. Complétement inexacte en fait, l'assertion est fausse dans ses intentions et ses interprétations. Elle indique que l'auteur est absolument étranger à la vie et à la constitution des royaumes latins d'outre-mer : en effet, M. Martin veut peut-être dire qu'Innocent IV chercha à ranimer la guerre civile quand, en 1247, il déclara le royaume de Chypre indépendant de la suzeraineté impériale et reconnut, avec la Haute-Cour de Syrie, le roi de Chypre, seigneur du royaume de Jérusalem, au détriment du fils de Frédéric II, Conrad ; mais

[1] Lucques, 1733, 2 vol. in-f°.
[2] 3e livraison, p. 597. Il y a 75 bulles (1301-1847).
[3] *Hist. de France*, t. IV, p. 201.
[4] *Ibid.*, p. 199.

Digitized by Google

ces actes sont de la plus stricte légalité, et sont l'application pure du régime des Assises. Afin d'être fixé sur tous ces points, M. Henri Martin pourrait recourir au témoignage de l'homme qui connaît le mieux l'histoire de ces pays, M. L. de Mas-Latrie, dont la savante *Histoire de Chypre* [1] est écrite d'après de nombreux documents inédits et authentiques.

L'assertion de M. Henri Martin, au sujet des rapports d'Innocent IV avec Jérusalem, contient donc une erreur. L'histoire nous montre le Pape et, de concert avec lui, le patriarche de Jérusalem qui s'asseoira un jour, lui aussi, sur le siége de Pierre, restaurant le culte chrétien et pacifiant les querelles soulevées par les passions, au grand détriment de la chrétienté. Il ne faut pas non plus parler des « passions égoïstes du Saint-Siége empêchant le secours de la Terre sainte [2], » de « saint Louis abandonné pendant sa croisade. » Les dates le prouvent : au mois de juin 1248, avant le départ de saint Louis, le pape Innocent IV exhorte les fidèles à aller en Syrie avec le roi de France. Puis, comme une nombreuse armée avait accompagné le roi, parti d'Aigues-Mortes le 28 août, le Pape permit aux seigneurs de la Frise de suivre l'étendard de Guillaume contre Frédéric et de se libérer ainsi de leur vœu d'aller en Terre sainte. Mais lorsque, en 1250, les mauvaises nouvelles arrivent, que saint Louis est prisonnier, le Pape est le premier à presser les croisés de la Provence et du Midi de la France de passer en Orient. Il envoie les mêmes ordres à ceux d'Allemagne, de Frise et de Norwége ; il excite Venise et prêche partout la croisade. Est-ce là un abandon ? Le Pape a-t-il aussi abandonné la Terre sainte lorsque, pour triompher des Turcs par la parole, plus sûre que l'épée, il envoyait des missionnaires évangéliser ces peuples et désarmer les bras en éteignant les haines ? Lorsque plus tard le sultan d'Egypte fit irruption, qui donc fut inquiet de la Palestine ? qui donc implora la pitié de la chrétienté pour ce malheureux pays ? qui donc supplia le roi d'Arménie, comme le plus proche voisin, de porter aux populations envahies un secours plus rapide, si ce n'est le Pape ? Le Pape s'adressa à l'empereur de Constantinople et au roi de France, aux rois de Bohême et de

[1] T. I, p. 324 et 338.
[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 199.

Digitized by Google

Navarre, aux ducs de Saxe et de Bavière, et chercha des alliés jusque dans le Danemark et la Suède. N'est-ce pas encore le pape Clément IV qui faisait alors retentir, en faveur de Jérusalem, cet appel aux armes où le sang d'un chevalier français semble bouillir sous la robe du Pontife : *Exurgant igitur viri ad bella doctissimi, strenui regni Franciæ bellatores* [1]? Encore une fois, où donc est l'abandon? Aussi, lorsque M. Henri Martin écrit : « La Papauté était beaucoup plus préoccupée de la destruction des Hohenstauffen que de la conservation de Byzance, on le vit bien à sa façon d'agir [2], » on peut hardiment lui répondre qu'il fait violence à toutes les données de l'histoire. Mais qu'importe à M. Martin ? il poursuit, car il faut que l'anathème pèse lourdement sur la Papauté, et il écrit : « Cette Papauté, cette puissance ecclésiastique, qui prêchait la haine et la vengeance au lieu de la charité, qui arrachait au pauvre le pain de ses sueurs au lieu de nourrir sa misère [3], qui tuait au lieu de bénir, semblait aux populations des campagnes l'Eglise de Satan plutôt que l'Eglise de Jésus [4]. » Dans un pareil langage — je demande que l'on veuille bien me répondre avec calme et franchise, — n'y a-t-il pas du délire ?

Je continue d'examiner les opinions de M. Martin et l'habileté de sa tactique.

En accusant les Papes, et pour fortifier son accusation, M. Henri Martin voudrait montrer que, dans les siècles passés, les personnes les plus sages, les plus intelligentes, saint Louis, Blanche de Castille, etc., se sont opposées à la cour de Rome. N'est-ce point justifier par leur exemple ses propres sentiments ? Pour atteindre ce but, M. Martin écrit : « La reine Blanche instruisit saint Louis à ne pas s'en rapporter au Pape et au clergé dans les choses temporelles, et à défendre contre eux les droits de sa couronne [5]. » Et encore : « Saint Louis approuva la ligue des barons contre les gens d'église [6]; » Louis IX « refusa avec indignation les propositions du Pape d'envahir l'Angleterre [7]. » Et, à cette occasion, M. Martin

[1] Rinaldi, *Annales eccles.*, 1265, § 41.
[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 318.
[3] Et tous les hôpitaux, les hospices ! ! !
[4] *Ibid.*, p. 241.
[5] *Hist. populaire*, t. I, p. 270.
[6] *Ibid.*, p. 282.
[7] *Ibid.*, p. 281.

Digitized by Google

montre « le contraste de cette âme de saint Louis, si pure, si sereine, si exclusivement dévouée à la religion du devoir, avec les passions égoïstes et forcenées (du Pape!) qui se débattaient autour d'elle sans la souiller ni la troubler [1]. » M. Martin ajoute que « Louis IX n'était pas moins indigné des refus opiniâtres qu'Innocent IV opposait à ses efforts pour le réconcilier avec l'empereur [2]. » Quatre faits mis en avant pour attester que la Papauté soulevait alors contre elle toutes les âmes droites et généreuses, quatre faits faux, ou faussement présentés par M. Henri Martin.

Nulle part, en effet, on ne trouve rien qui permette de prêter à la reine Blanche les sentiments indiqués par M. Martin. Si M. Martin veut faire allusion à la prétendue pragmatique de 1228, ancêtre de la pragmatique de 1269, M. Martin fait évidemment fausse route. Un seul mot répond à toute cette argumentation : la pragmatique sanction de 1228 est repoussée presque unanimement par les auteurs comme une fable, et à son tour la pragmatique sanction de 1269 n'est très-probablement pas authentique. M. Henri Martin en avait entendu parler, car Thomassin, Tillemont, le P. Stirling, le P. Griffet, Sponde, M. Raymond Thomassy, et récemment encore M. Gérin[3], en ont montré le caractère apocryphe. Mais M. Martin met en note : « L'authenticité a été contestée sans raison valable. » Ainsi, il paraît donc à l'auteur très-naturel et raisonnable d'admettre un document dont le style — notamment la suscription et le mandement final — est contraire à toutes les habitudes diplomatiques du temps, qui est demeuré inconnu pendant deux siècles, n'a été cité qu'au xve, époque véritable de sa fabrication, et dont le fond réunit tous les caractères de l'invraisemblance !

M. Henri Martin voudrait-il invoquer, à l'appui de son opinion sur la politique de la reine Blanche et de saint Louis, la lettre écrite par le Pape pour se plaindre des lois portées, disait-on, par les barons et le roi contre l'Église? Il oublierait alors que ces lois, connues du reste à Rome seulement par des *on dit*, n'ont jamais existé, ou ont été immédiatement abro-

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 207.
[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 281.
[3] *Les deux pragmatiques sanctions attribuées à saint Louis*, 2e édit., 1869.

Digitized by Google

gées. Le cardinal Bertrand dit positivement à ce sujet que jamais le roi n'adhéra aux mesures des barons, et qu'il calma leur ressentiment. Il en est de même des délibérations des seigneurs en 1246 ; jamais le roi ne les approuva.

Saint Louis fut-il indigné des propositions faites par Innocent IV au sujet de l'Angleterre et des refus du Pape de traiter avec Frédéric ? Nullement ; on a sa lettre [1] : on n'y voit pas la trace de l'indignation, tandis qu'on voit ce monarque véritablement indigné des refus faits par Frédéric II de rendre à la liberté les évêques arrêtés par l'empereur, lorsqu'ils se rendaient au concile de Rome. L'histoire nous a conservé la fière et menaçante lettre de saint Louis, qui obligea Frédéric à céder [2] ; elle nous a conservé aussi les lettres de saint Louis et de la reine Blanche, offrant au Pontife persécuté par l'empereur de le ramener en Italie à la tête d'une armée [3]. C'est le cri de la France catholique qui se trouvait alors sur les lèvres du saint roi, dont M. Martin voudrait à toute force faire un antagoniste de la Papauté.

XI

A défaut de saint Louis, M. Henri Martin va rencontrer Philippe le Bel [4]. « La France, écrit M. Martin, avait été l'instrument dévoué du catholicisme romain, rôle nécessaire et glorieux tant que le Pape de Rome avait été lui-même l'instrument providentiel de la civilisation européenne (notez que jamais M. Martin n'a montré les Papes remplissant ce rôle), mais la Papauté commençait à descendre de son rang sublime (il y a longtemps déjà, on le dit, qu'elle *commence* à descendre, mais il paraît qu'elle ne *continue* pas, car dans chaque siècle elle ne fait que *commencer*), et la France avait d'autres destinées à remplir qui réclamaient l'indépendance de sa monar-

[1] Rinaldi, *Ann. eccl.*, 1239, § 39.
[2] Huillard-Breholles, *Historia diplomatica Frederici II*, t. V, p. 1336.
[3] Rinaldi, *l. c.*, 1247, § 13.
[4] On ne peut prononcer le nom de Philippe le Bel sans indiquer le beau travail de M. Boutaric : *La France sous Philippe le Bel.*

Digitized by Google

chie [1]. » Pour amener cette indépendance, on eut « la religion de la royauté, » religion qui « a servi puissamment à nous empêcher de retomber sous le joug ultramontain, alors que l'ultramontanisme (lisez l'Église) n'était plus qu'un obstacle à la marche de la civilisation et aux destins de l'humanité [2]. » Philippe le Bel est le fondateur de cette religion : il a lutté contre Boniface VIII en employant la ruse et la force ; il vient, « par son or et ses intrigues, de faire élire un nouveau Pape, qui lui avait juré secrètement d'avance de faire toutes ses volontés. » En écrivant cette phrase, M. Henri Martin sait pourtant très-bien que les documents les plus positifs, comme le registre de visites de l'archevêque Bertrand de Got [3] et les notes de voyage du roi Philippe le Bel [4], prouvent que le roi et le futur pape Clément V ne se sont pas rencontrés avant l'élection ; on peut donc conclure que le récit de Villani, convaincu ainsi de fausseté sur un point important, n'est pas plus exact sur les autres. M. Martin le sait, car il dit : « M. Rabanis a prouvé la fausseté de l'entrevue » ; mais il ajoute : « L'affaire fut apparemment conclue avec quelque affidé de Philippe [5]. » Sur quoi est fondée cette dernière supposition ? sur rien absolument. Mais M. Martin, en employant ce procédé, peut accuser un Pape, et il ne perd jamais cette occasion. C'est ainsi que, malgré les démentis vingt fois donnés, pièces en main, il accuse Boniface VIII d'avoir fait enfermer dans une tour Célestin V, cet « ignorant extatique, » de peur qu'il ne lui prît envie de revenir sur son abdication ; il l'accuse — ou plutôt, se mettant à couvert sous un anonyme, — « on accuse, dit-il, Boniface VIII d'avoir retenu Célestin V dans une étroite et dure prison, et, ajoute-t-il, Boniface VIII, plus tard, fut accusé d'avoir avancé ses jours... Si l'*on* en croyait les imputations de ses ennemis, Boniface VIII eût été quelque chose d'intermédiaire, par le caractère comme par le temps, entre Grégoire VII et Alexandre VI (Borgia) : il eût joint aux pré-

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 311.
[2] *Ibid.*, p. 335.
[3] M. Rabanis, *Clément V et Philippe le Bel*, p. 55. Le récit de Villani avait déjà été contesté. Villani est souvent un pamphlétaire : *non illi semper credendum est*, dit Muratori (*Rer. ital. script.*, t. XIII, p. 3).
[4] *Mansiones et itinera Philippi IV*, dans le *Recueil des histor. de France*, t. XXI, p. 445.
[5] *Hist. de France*, t. IV, p. 459.

Digitized by Google

tentions du premier les vices infâmes du second [1]. » Wiseman [2] et dom Tosti [3], faut-il le rappeler? ont suffisamment fait justice de ces calomnies.

Pour revenir à Clément V, M. Henri Martin nous représente ce Pape « se hâtant d'acquitter en grande partie le prix de son marché simoniaque [4], » alors que les complaisances de Clément V envers le roi, complaisances évidentes, je le reconnais, notamment dans l'affaire des Templiers et la radiation des registres de Boniface, s'expliquent suffisamment par la faiblesse du Pontife et par les difficultés de la situation. Mais, continue M. Martin, « le pacte simoniaque commençait à accabler Clément, qui mesurait avec effroi l'abîme où l'avaient entraîné ses passions [5]. » Tout à l'heure M. Martin laissait planer des soupçons sur les mœurs de Boniface VIII; il accuse à présent celles de Clément V. « Les parisis et les tournois des prélats de France coulaient à flots dans le giron de la belle et insatiable Brunisende de Foix, femme du comte Talleyrand de Périgord, qu'entretenait presque publiquement le Saint-Père. Ses légats et tous les officiers de la cour papale imitaient le maître et pillaient à l'envi [6]. » Si Clément V est aux yeux de M. Martin un débauché, Jean XXII est un voleur. « Jean XXII, écrit-il, laissait un scandaleux trésor de 25,000,000 de florins d'or, amassé par vingt-deux ans de prodigieuses extorsions. » Sans doute, les impositions furent multipliées sous ce règne, les annates, ou le payement à la Chambre papale des revenus d'une année du bénéfice accordé, furent introduites en grand nombre ; mais il ne faut pas oublier que l'assertion de Villani au sujet du trésor a été réfutée par l'abbé de Sade [7].

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 409.
[2] *Mélanges relig., scientifiq. et littéraires*, in-8°, 1859, p. 293 à 353.
[3] *Hist. de Boniface VIII*, trad. Duclos, 2 vol.
[4] *Hist. de France*, t. IV, p. 461 et 462.
[5] P. 461.
[6] P. 466.
[7] *Mémoires pour la vie de François Pétrarque*, 3 vol. in-4°, 1764-1767. — M. Tamizey de Larroque (*l. c.*, p. 271 et 272) a déja relevé cette erreur, ainsi que celles sur le nom et la condition de Jean XXII. Il s'appelait Jacques Duese et non « d'Euse ou d'Ossa, » comme l'écrit M. Martin (t. IV, p. 543). Il n'était pas un homme de basse naissance, fils d'un savetier de Cahors, comme le dit M. Martin (t. IV, p. 543), ce qui du reste ne fait rien à la question, mais fils d'un des plus riches bourgeois de cette ville. *Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII*, par M. Bertrandy, ancien élève de l'Ecole des chartes; *Rectification de quelques erreurs relatives*

Digitized by Google

Mais c'est contre Clément VI que M. Martin s'indigne le plus; sans doute il fut trop grand seigneur, pas assez Pontife, mais il le représente « entouré d'un faste asiatique, remplissant le Sacré-Collége de jeunes gens d'une conduite scandaleuse, lui-même vivant dans une familiarité très-suspecte avec maintes belles dames, et tolérant autour de lui des vices beaucoup plus honteux. Avignon était une Gomorrhe [1]. » Ainsi, sur la foi de Villani, le grand pamphlétaire, dont chaque jour les calomnies sont découvertes, sur la foi d'un libelle anonyme accusant le Pape d'aimer de folles femmes, on élève ces textes futiles à la hauteur de documents historiques. « Clément VI, a dit avec sa science incontestable l'ancien doyen de la Faculté des Lettres de Paris, M. Victor Le Clerc, ne mérita point ce jugement haineux [2]. »

Je le répète, passons rapidement; il suffit de savoir que toute la note du récit est montée à ce diapason. Voilà le bilan de la Papauté au XIVe siècle; nous allons voir le compte ouvert pour la Royauté. Mais, avant de nous éloigner de Jean XXII, signalons une conséquence des événements précédents indiquée par M. Martin : « Les mauvais exemples, donnés par les Papes et les Rois, de cruautés affreuses, avaient tourné beaucoup de têtes faibles et perverti beaucoup d'imaginations. » De là, la sorcellerie, « cette religion de rage et de désespoir, » dit avec raison M. Martin, tout en se trompant sur la cause qui la produisit; de là, la persécution contre les sorciers, contre les lépreux, contre les Juifs. M. Martin, on le voit, est habile à organiser des procès de tendance et à dresser des réquisitoires.

La magie est, en effet, la religion des peuples qui n'ont point de fortes croyances. Elle régnait en maîtresse chez les païens. Bonamy [3], au siècle dernier, et de nos jours le savant M. Bonnetty [4], nous l'ont montré en des pages qui resteront.

au pape Jean XXII, par M. Tamizey de Larroque. *Correspondance littéraire*, 5 juillet 1858, et *Annales de philosophie chrétienne*, juillet 1858. Cf. M. Tamizey de Larroque, *Annales de philosophie*, avril 1863, p. 272, sur la fable de l'*Ego sum Papa*.

[1] *Hist. de France*, t. V, p. 114.

[2] *Hist. littéraire de la France*, t. XXIV, p. 20.

[3] *Mémoire de l'Académie des Inscriptions*, t. VII, p. 25.

[4] Dans les *Annales de philos. chrétienne*, et à part : *Documents historiques sur la religion des Romains*, t. I. Paris, 1867.

Digitized by Google

Chaque fois que la religion chrétienne a diminué dans le monde, chaque fois que les idées et les mœurs se sont rapprochées de celles du Paganisme, la magie a repris son empire, et cette concordance est un des faits les mieux établis de l'histoire. On en voit ici la preuve.

M. Henri Martin écrit : « Au XIIe et au XIIIe siècle, il y avait eu beaucoup d'hérétiques qui étaient communément gens de sainte vie, » et on les avait poursuivis. Maintenant le pape Jean XXII « poursuivait avec bien plus d'acharnement encore des ennemis de la Religion d'une tout autre espèce. » Non, la filiation est plus directe, et M. Martin a le tort de l'oublier. La croyance aux deux principes enseignée par les Albigeois a précisément propagé ce culte du démon, cette magie, cette sorcellerie qui envahit le monde et que l'Église condamna. Görres en a fait la remarque dans son livre sur la *Mystique* [1] : « L'histoire à la main, on peut démontrer que la magie a atteint son plus grand développement là où le paganisme a persévéré plus longtemps, où plus tard, et à cause de cela peut-être, le protestantisme a poussé des racines plus profondes. » Et encore : « La sorcellerie et la magie s'établirent rapidement dans ces contrées, où elles trouvèrent les voies déjà préparées, et par les doctrines manichéennes et par le rationalisme. » — « Toute secte vaincue se porte vers le culte des démons, vers la sorcellerie, dit à son tour un ancien professeur à l'École des chartes, M. Bourquelot [2] ; ainsi en est-il arrivé des Vaudois du XVe siècle, reste des hérétiques vaudois du XIVe. » On les poursuivit sévèrement, j'en conviens ; il y eut des victimes peut-être, et je le déplore, mais il y eut aussi des malfaiteurs ; et si ces malfaiteurs ont été assez puissants pour troubler l'esprit des juges jusqu'à l'égarer, c'est à eux qu'en revient surtout la responsabilité [3]. M. Martin ne le pense pas, et, à ce sujet, il accuse les Papes, Jean XXII notamment, Jean XXII qui a fait mettre à mort comme magicien l'évêque de Cahors. Or, M. Bertrandy a prouvé que l'évêque ne fut pas condamné

[1] *La Mystique divine, naturelle et diabolique*, par Görres, trad. par Ch. Sainte-Foi. Paris, 1855, t. V, p. 68 et 73.

[2] *Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, t. III, p. 102.

[3] On peut voir dans les livres spéciaux, dans Martin del Rio, par exemple, *Disquisitionum magicarum*, libri VI (Lovanii, 1599, in-4°), de nombreuses formules d'évocation ou de pacte.

Digitized by Google

comme magicien [1]. Lisez la bulle du 1er novembre 1316, citée par le savant inspecteur des Archives, vous verrez que l'instruction contre l'évêque commença lorsque de divers côtés on avait produit contre lui des accusations d'abus, de concussions, d'extorsions. En présence de pareilles charges pesant sur l'évêque de Cahors, Jean XXII, sous peine d'encourir le reproche d'une scandaleuse connivence, dut ordonner le procès. Les fautes signalées devinrent des crimes : l'évêque fut condamné, et « le Pape, dit M. Bertrandy, n'obéit qu'à sa foi et à la loi [2]. » Quant à cet empoisonnement prétendu, à ces actes de magie pour envouter, etc., ce sont des conjectures. Rien de précis et de formel, dit M. Bertrandy, n'est encore venu en montrer la vérité [3].

Les sorciers ne furent pas les seuls persécutés. M. Henri Martin parle des lépreux, sans faire observer qu'au commencement du XIVe siècle les lépreux, conjurés avec les Pastoureaux, avaient dans leurs actes et leurs doctrines quelque chose d'analogue, disent les savants éditeurs du *Recueil des Historiens de France*, aux socialistes de nos jours [4]; sans faire observer également que, pour cette raison probablement, l'opinion changea alors à leur égard, puisqu'auparavant (les nombreuses maladreries l'attestent, et les historiens spéciaux comme M. Buvignier, par exemple, l'ont remarqué), les lépreux, loin d'être l'objet de la crainte et de l'aversion du monde, avaient été entourés d'une pieuse sollicitude [5].

Après les lépreux, voici les Juifs, dont « le sort, dit M. Martin, a été vraiment effroyable pendant des siècles : on s'en prenait de tout à ces pauvres gens [6]. » C'est vrai, et cela est regrettable ; mais il aurait été juste de se demander si ces « pauvres gens » ne faisaient pas tout ce qu'il fallait pour s'aliéner l'esprit des peuples. Et en réalité il en était ainsi.

Si « une multitude fanatique les massacrait, » leur fanatisme exaspérait aussi la multitude ; puis, très-souvent, la plupart

[1] *Un Evêque supplicié*, par M. Bertrandy, inspecteur des Archives. In-8°, 1855.
[2] *Ibid.*, p. 57. La dissertation de M. Bertrandy est péremptoire.
[3] *Ibid.*, p. 65.
[4] *Recueil des historiens de France*, t. XXI, préface, p. 16.
[5] M. Buvignier, dans les *Maladreries de Verdun*, in-8°, 1862, fournit, d'après les chartes, les ouvrages de médecine, la chanson d'Amis et d'Amiles, des renseignements précieux sur l'état des lépreux au XIIe siècle.
[6] *Hist. populaire*, t. I, p. 340.

Digitized by Google

du temps même, le fils de la nation déicide qui insultait chaque jour encore avec une rage inouïe le corps du Sauveur présent dans la sainte Hostie, disparaissait, ou plutôt se doublait de l'usurier trafiquant sans pudeur sur les besoins du peuple. M. Œlsner a montré, d'après des documents recueillis en Silésie, que la haine contre les Juifs avait été dans ce pays bien plus dirigée contre les capitalistes et les usuriers que contre les meurtriers du Christ [1]. Or, cette remarque se trouve confirmée pour les autres pays par plusieurs textes importants [2].

Assurément on ne saurait approuver la persécution contre les Juifs, mais on ne peut non plus approuver leurs excès, et lorsque M. Henri Martin nous montre « les autorités elles-mêmes qui les persécutaient pour des crimes imaginaires, » il serait peut-être à propos de signaler les efforts des Papes, se nommassent-ils Clément VI, et des docteurs, se nommassent-ils saint Bernard, pour rendre leur sort moins dur. « Il ne faut pas persécuter les Juifs, disait ce dernier, il ne faut pas les tuer, pas même les chasser [3]. » Et Froissart nous montre « les povres Juifs ars et escacés par tout le monde, excepté en la terre de l'Église, dessous les clefs du pape Clément VI. » Rappeler ces faits eût été juste, mais le but de M. Henri Martin étant de charger indirectement l'Église de la responsabilité des violences exercées contre les sorciers et contre les Juifs, rien ne devait l'empêcher d'atteindre ce but. La responsabilité de l'Église, ai-je dit; j'ajoute celle des rois, car les rois du XIVe siècle sont sévèrement traités dans l'*Histoire de France* de M. Martin.

« Depuis que les Rois, écrit-il, étaient devenus puissants, la

[1] Publié dans les *Archives pour la connaissance des sources historiques autrichiennes*, t. XXXI, p. 57-144. Compte rendu par M. Himly dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

[2] *Recueil des ordonnances*, t. I, p. 426 et *passim*. Les mesures que prit Louis IX contre les Juifs, écrit un des savants éditeurs de ce recueil, M. de Pastoret, eurent bien plus pour objet de garantir ou de protéger des Français tourmentés par leurs usures que d'enrichir par des confiscations le trésor de l'État. *Recueil des ordonn.*, t. XV, préface. Cf. Tillemont, t. V, p. 296, et les *Notes* de Vion d'Hérouval, publiées par M. Bruel dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. III, p. 611. Voir aussi un recueil de textes dans l'*Église et la Synagogue*, par L. Rupert, 1859, *passim*. Il y a bien des réserves à faire sur le livre de M. Depping, *les Juifs dans le moyen âge*, 1834.

[3] *Recueil des historiens de France*, t. X, p. 606.

Digitized by Google

cour de France prenait les habitudes des despotes d'Asie [1]. » — « Le despotisme légal et fiscal est fondé, et chaque progrès de la royauté alourdissait le fardeau populaire [2]. » La cour de France ne daignait s'enquérir des intérêts et des nécessités populaires ni chez elle, ni chez les voisins [3]. « Ce grand pays et ce peuple nombreux de France étaient mal gouvernés et n'avaient ni finances ni armée [4]. » — « Philippe de Valois agit comme ces despotes d'Asie, qui ne reconnaissent aucune sorte de droit ni de loi... Il ne pouvait arriver que malheurs à un pays ainsi gouverné [5]. » Les malheurs arrivèrent en effet.

Nous ne nous sentons assurément aucune tendresse pour ce XIVe siècle qui vit à son commencement une insulte faite à un Pape sous les yeux et avec l'assentiment de la France, et à sa fin un schisme dans l'Église soutenu par la France, comme aussi l'établissement de l'étranger dans notre pays. Terrible châtiment de graves offenses ! C'est une époque de décadence, de désorganisation sociale ; mais cependant il convient d'étudier froidement les faits et de les présenter exactement dans leur suite, faisant la part de ceux qui sont répréhensibles, sans rien exagérer, et de ceux qui peuvent être dignes d'éloges, sans rien atténuer. La riche palette de M. Martin prodigue, au contraire, les couleurs du tableau, pour arriver au seul effet voulu, pour inspirer la haine contre la Royauté et les Princes. C'est par cette raison que, sur ce fond sombre qu'il vient de présenter aux regards, il détache un seul rayon lumineux, et alors l'insurrection de 1356 apparaît comme une réaction vengeresse contre toutes les hontes royales. Marcel est à la tête du peuple : « Tout ce que disait Marcel était juste et bon, » écrit M. Martin, qui le représente comme le directeur du « premier essai du gouvernement représentatif en France, » et comme « la plus grande figure du XIVe siècle [6]. » Marcel voulut « le premier en France fonder le gouvernement de la nation par elle-même, il voulut substituer au gouvernement de ceux qui commandaient par droit de naissance le gouvernement des plus capables et

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 343.
[2] *Ibid.*, p. 399.
[3] *Hist. de France*, t. V, p. 38.
[4] *Hist. populaire*, t. I, p. 349.
[5] *Ibid.*, p. 355.
[6] *Hist. de France*, t. V, p. 213.

Digitized by Google

des plus honnêtes ; » phrase qui sent trop évidemment son XIXe siècle. Or, M. Perrens [1], ayant soutenu la même thèse que M. Martin dans un livre spécial, a vu toutes ses assertions réfutées, pulvérisées, pièces en main, par un ancien élève de l'École des chartes, M. Siméon Luce [2]. C'était une exécution. M. Perrens parlait, lui aussi, du « grand Etienne Marcel, » et « du génie gaulois apparaissant alors avec une jeunesse nouvelle. » M. Henri Martin ne voit pas que Etienne Marcel, loin d'être un libérateur, fut à la tête du mouvement désordonné qui aboutit à l'abandon des destinées de la France entre les mains de Charles le Mauvais, la créature soudoyée des Anglais ; que sa dictature fut funeste [3], que s'il ne provoqua pas la Jacquerie, il l'encouragea ; qu'enfin, pendant toute cette période, il faut séparer le mouvement pacifique et juste de 1355 du mouvement violent et injuste dirigé par Etienne Marcel en 1356. Le savant M. Lacabane [4] a parlé avec raison des « coupables projets » d'Etienne Marcel : l'histoire ne doit pas les désigner d'un autre nom. Ce qu'il y avait de généreux dans le mouvement de 1355 fut conservé par une assemblée composée des adversaires de Marcel. Elle se réunit le 4 mai 1356, et rendit, en s'inspirant de la pensée des Etats, les fameuses ordonnances qui portent cette date. Marcel n'avait cherché qu'à exploiter le mouvement, et il l'avait déshonoré. M. Henri Martin écrit alors : « Le parti royal mettait l'anarchie en France pour empêcher le gouvernement des États de se fonder [5], » gouvernement dont Marcel eût été le chef ; or cette phrase ne repose sur rien d'exact. Si Marcel eût triomphé, a écrit plus justement M. Mignet [6], « la France eût été une multitude de républiques municipales comme l'Italie. » Ç'eût été précisément l'anarchie, que M. Martin reproche au parti royal d'avoir amenée en France ; bien plus, le triomphe de Marcel et des gens d'armes navarrais eût été, M. Siméon Luce le fait

[1] *Etienne Marcel*, in-8°, 1860.

[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, t. I, p. 251. Cf. *Etienne Marcel et la Révolution de* 1356, par M. de Beaucourt. Paris, 1862.

[3] Cependant M. Martin reproche à Marcel deux fautes : sa fatale violence et sa modération tardive (*Hist. de France*, t. V, p. 389).

[4] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. I, p. 80.

[5] *Hist. populaire*, t. I, p. 378.

[6] *Journal des Savants*, 1855, p. 372.

Digitized by Google

justement entendre [1], le gouvernement de la France par la Terreur, avec un nouveau Comité de salut public. On ne peut donc prendre avec plus de naïveté que ne le fait M. Martin le contre-pied de la vérité dans l'histoire.

En racontant l'histoire du règne de Charles V, M. Martin dit avec raison que ce monarque « restaura l'indépendance nationale; » mais M. Martin, tout entier à la poursuite d'un idéal politique, est-il juste en reprochant à Charles V la destruction « de la liberté dans le présent et dans l'avenir [2] ? » « L'histoire, ajoute-t-il, ne doit pas oublier qu'à l'intérieur Charles V fit avorter l'essai d'un gouvernement libre (allusion à sa résistance à Etienne Marcel), et fraya la funeste route de la monarchie absolue [3]. »

Ces jugements sont-ils équitables ? Est-il tenu assez compte à ce Roi, un des plus habiles dont la France puisse se glorifier, des services rendus pour réparer les désordres matériels et moraux causés par les discordes civiles et les malheureuses tentatives de révolution ? Je ne le crois pas.

Après Charles V, la démence du nouveau roi, l'ambition des princes du sang, leurs discordes, la guerre civile appelant la guerre étrangère, replongent la France dans l'anarchie. Cela est exact. M. Martin parle alors des « pillages tels qu'on n'avait jamais rien vu de pareil,» de la cour, « plus débauchée que jamais. » — « Tout tourne à mal dans ce misérable temps; jamais la société française n'avait été dans un tel désarroi. » Ces appréciations, prises dans leur ensemble, sont vraies, mais ici encore les ombres sont accumulées; c'est au milieu de ces ténèbres que se termine le XIVe siècle.

Nous avons vu quel rôle M. Martin y assigne à l'Église et à la Royauté; voyons à présent comment est appréciée la conduite des Rois et des Papes au XVe siècle.

XII

Si l'époque d'Etienne Marcel et de Charles V est défigurée, celle de Charles VII et de Jeanne d'Arc n'est point présentée

[1] *Biblioth. de l'École des chartes, l. c.*, p. 280.
[2] *Hist. de France*, t. V, p. 305.
[3] *Ibid.*, p. 333.

Digitized by Google

sous des couleurs plus fidèles. Ici je me sens à l'aise, car je m'appuie sur l'érudition si exacte de M. de Beaucourt. Je relèverai seulement les principales erreurs de l'auteur de l'*Histoire de France;* pour le détail, il faudrait recourir à la brochure que j'ai signalée au commencement de ce travail.

La figure de Charles VII est envisagée sous les couleurs les plus sombres et les plus systématiquement défavorables. A vingt ans, il a « tous les défauts de la jeunesse sans les qualités généreuses de cet âge, » — « car il est amolli dès l'enfance par un précoce abus des voluptés, à la fois mou et obstiné, crédule aux méchants et défiant envers les bons, aussi incapable de comprendre les grands cœurs que d'être reconnaissant des grands services. » Toujours à la merci du premier intrigant, c'est lui qui, en 1425, fait échouer l'alliance bourguignonne, parce qu'il « ne pouvait se passer de quelqu'un qui le gouvernât et fît pour lui ce que la paresse l'empêchait de faire. » C'est lui dont « la faiblesse et l'incapacité semblaient livrer les restes de la France à l'Angleterre. » Au commencement de 1429, il « avait fait tout ce qu'il fallait pour se perdre lui-même. » Jeanne d'Arc paraît alors, et sauve la France; mais Charles est « jaloux » de Jeanne d'Arc, « car malgré son titre et sa couronne, il n'est que le second dans son royaume, et il ne peut supporter cette pensée; » il fait donc manquer la mission de la Pucelle, et « trahit la cause de la France. » Charles VII « a conspiré contre son royaume » en empêchant Jeanne d'abord de prendre Paris, et ensuite de délivrer la Normandie du joug anglais. « Il n'y a rien de pareil dans l'histoire, s'écrie M. Henri Martin, à ce roi trahissant ainsi son royaume par envie contre celle qui le lui avait rendu; » et à plusieurs reprises M. Martin signale « la trahison du roi. » Plus tard, si la France a encore à se plaindre des excès des gens de guerre, le roi est « le véritable auteur de tous ces maux. » Enfin « après bien des luttes, » ses conseillers bourgeois parviennent à s'emparer de lui et à le gouverner d'une manière durable, avec l'alliance du connétable et de la reine Yolande, et l'appui d'Agnès Sorel. C'est à « ce comité de gouvernement » qu'il faut reporter l'honneur de tout ce qui se fit de bien sous ce règne, » car Agnès exerça sur le roi un « grand empire. » Elle avait du bon sens et du cœur; elle « tâcha de se faire pardonner sa faute et sa position irrégulière

Digitized by Google

en détournant le roi des mauvais conseils et en l'excitant à secouer sa paresse et son insouciance. » Alors « Charles VII, qui n'avait pas voulu se laisser conduire par une sainte, obéit à sa maîtresse; » et « l'ingrat, mourant par l'ingratitude, » « dépourvu de sens moral, » « dénué de moralité, s'éteignit tristement dans la débauche et l'isolement. » Ces appréciations font partie du réquisitoire ordinaire dressé contre les rois, et, pour tout esprit non prévenu, indiquent une intention de dénigrement systématique : ce n'est pas un jugement droit et sincère, faisant dans une figure royale, qui a ses lumières et ses ombres, la part du bien et du mal.

M. Martin parle des désordres de la jeunesse de Charles VII, mais les chroniques du xve siècle gardent le silence sur ce point. Loin d'être à la merci du premier intrigant, Charles VII, dit Chastellain, « s'accompagnoit volontiers de sages et de vaillans ausquelz par dessus leur sens continuellement il adjoustait nouvelle invencion [1]. » — Charles VII était paresseux, incapable... Or, le contemporain Henri Baude écrit : « Le Roy continuellement s'estudioit à trouver moyens bons au soulaigement de son peuple [2]. » Et le contemporain Chastellain écrit aussi : « Il mectoit jours et heures de besoignier et besongnoit de personnes à personnes distinctement à chescun ; une heure aveuques clercs, une aultre aveuques nobles, une aultre aveuques estrangiers, une aultre aveuques gens mécanicques ; et sur les gens avoit souvenance de leur cas et de leur jour estably [3]. » — Charles VII était jaloux de Jeanne d'Arc et la trahit... Or, aucun texte ne montre cette prétendue trahison du roi. — C'est à Agnès Sorel qu'il faut reporter l'honneur de tout ce qui se fit de bien sous ce règne... Or, Agnès, qui eut des rapports avec Charles VII entre 1441 et 1443, ne fut installée à la cour qu'en 1444. Son influence pendant les cinq années de son règne resta tout intime, et sous ce rapport fut bonne, car « elle avançoit devers le Roy, dit Olivier de la Marche, jeunes gens d'armes et gentils compaignons dont le Roy fut depuis bien servi [4]. »

[1] Cité par M. Quicherat, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. IV p. 77. Dans M. de Beaucourt, *l. c.*, p. 18.
[2] M. de Beaucourt, *l. c.*, p. 18.
[3] *Ibid.*, p. 19.
[4] *Ibid.*, p. 25, et *Revue des Questions historiques*, juillet 1866, p. 204-224.

Digitized by Google

Passons à Jeanne d'Arc, ou plutôt *Darc*, comme l'écrit toujours M. Henri Martin, s'imaginant, sans doute, en retranchant l'apostrophe, donner à ce nom un cachet plus démocratique [1], car Jeanne, qui a résisté au Roi qu' « elle voulait sauver malgré lui, » et au Pape « auquel elle n'a pas voulu soumettre sa mission, » Jeanne est « une fille des Gaules [2], » une vraie « fille du peuple, une véritable démocrate, » qui « oppose le libre génie gaulois au clergé romain (!!) [3]. »

Nous avions cru jusqu'ici qu'élevée près de sa mère, Jeanne conduisait rarement les brebis aux champs (*non custodiebat animalia communiter*); erreur! nous avions cru qu'elle avait été nourrie dans le culte de la Royauté, et que tout enfant elle ne pensait qu'à son « gentil Dauphin ; » erreur! M. Martin nous apprend qu'elle « ne savait ce que c'était que Charles VII. » Nous avions eu foi en sa parole et nous avions regardé comme des envoyés d'en haut les voix mystérieuses qui se faisaient entendre à ses oreilles : nous étions encore dans l'erreur. Ce sont là « des faits de subjectivité, » c'est-à-dire « les révélations du ferouer mazdéen, du bon démon, de l'ange gardien, de cet autre *moi*, qui n'est que le *moi* éternel, en pleine possession de lui-même, planant sur le moi enveloppé dans les ombres de la vie [4]. »

M. Martin expose la mission de Jeanne, et raconte les explications données par elle à Poitiers. Or, là où des textes formels font dire à Jeanne : « Je viens de la part du Roi des « cieux, pour faire lever le siége d'Orléans, et pour conduire le « Roi à Reims, » M. Henri Martin place dans sa bouche les paroles suivantes : « Au nom de Dieu, je ferai lever le siége « d'Orléans, je mènerai sacrer le Dauphin à Reims, je lui rendrai « Paris, après son couronnement, et je lui restituerai son « royaume [5]. » Si après cela M. Martin nous dit : « Dès le soir du sacre, Jeanne criait « à Paris, » comme auparavant elle avait crié « à Reims; » s'il affirme, à plusieurs reprises, qu'elle « savait que sa tâche n'était point accomplie ; » s'il ajoute que

[1] Tout le monde sait pourtant qu'à cette époque le *de* devant un nom ne désignait aucunement la noblesse, mais indiquait que l'on était de tel ou tel endroit. L'orthographe rectifiée de M. Martin renferme donc un non-sens.
[2] *Hist. de France*, t. VII, p. 300.
[3] *Ibid.*, t. V, p. 302.
[4] *Ibid.*, t. IV, p. 144, note.
[5] *Hist. populaire*, t. I, p. 468.

Digitized by Google

« la méchanceté et la folie des hommes » brisèrent sa destinée ; que « comme Jésus, elle fut méconnue, trahie, livrée à mort par ceux qu'elle était venue sauver, » nous aurons le droit de lui demander la preuve de telles assertions, toutes gratuites de sa part, car les textes sont contre lui ; il faudrait autre chose que ces phrases déclamatoires pour nous faire admettre que Jeanne, après comme avant Reims, combattit avec la même confiance, qu'elle fut, dans la dernière partie de sa carrière militaire, trahie par Charles VII, par La Trémoille et par le « mauvais prêtre » Regnault de Chartres.

Deux citations peuvent résumer toute la pensée de M. Henri Martin sur la double thèse qu'il soutient en ce moment, relativement à la Royauté et à l'Eglise : « Entre l'anarchie princière, étalant aux yeux du peuple indigné, la nudité de son égoïsme, et l'unité monarchique, même avec tous ses abus, même avec tous ses périls, la France ne saurait hésiter ; avec celle-ci, la France souffre et vit ; avec l'autre, elle meurt [1]. » Voilà l'arrêt prononcé contre la Royauté du xve siècle ; voici l'arrêt porté contre l'Église : « En condamnant Jeanne, la doctrine du moyen âge, la doctrine d'Innocent III et de l'Inquisition, comme le vieux pharisaïsme, quatorze siècles auparavant, en condamnant le Christ, a prononcé sa propre condamnation [2]. » Et la réhabilitation ? M. Henri Martin, qui confond perfidement l'Église avec l'Université anglaise du xve siècle, et le Pape avec un évêque ambitieux et bas, oublie, sans doute, que Jeanne fut réhabilitée, sur la demande du Roi, à la suite d'un rescrit pontifical. Que dis-je, oublie ! M. Martin le sait, mais il pense et il écrit que « Charles VII était mû seulement par une pensée d'égoïsme, » et que la cour de Rome était seulement « résignée à la révision du procès [3] ; » il ajoute : « Si nous savons la vérité aujourd'hui, ce n'est point grâce au procès de réhabilitation, c'est malgré le procès [4], » car ce procès a subi des « mutilations [5] : » or, M. de Beaucourt a réfuté péremptoirement cette assertion [6], en montrant que le

[1] *Hist. de France*, t. VI, p. 572.
[2] *Ibid.*, p. 302.
[3] *Ibid.*, p. 458.
[4] *Ibid.*, p. 459.
[5] *Ibid.*, p. 509.
[6] *Le règne de Charles VII*, p. 80. *Un dernier mot*, p. 44-55.

Digitized by Google

procès où « les juges étaient la probité même, » selon le mot de M. Quicherat, a porté la lumière sur tous les points qui devaient être éclairés.

N'importe, il faut, dans la pensée de M. Martin, que « le Messie de la France [1], notre Messie national [2], » que Jeanne d'Arc soit la condamnation de la Royauté et de l'Église, de l'Église surtout. Jeanne d'Arc n'est-elle point, selon M. Henri Martin, « la plus grande victime entre tous les martyrs de l'Inquisition (*sic*) ? »

C'est, on le voit, contre l'Église, que M. Henri Martin dirige principalement ses coups. Voyons comment il l'apprécie à cette époque ; le passage est triste, mais il est plein d'instruction : « La Papauté, dit-il, avait descendu tous les degrés de l'abîme. Par le farouche et avide Paul II, par le fangeux et sanglant Sixte IV, qui avait fait du Vatican une Gomorrhe, rivale en abominations du sérail ottoman; par Innocent VIII, patron de tous les forfaits, sous qui Rome avait été une caverne de voleurs, d'assassins et de ravisseurs, la Papauté était arrivée jusqu'à Alexandre VI; Rome, revenue aux jours de Tibère et de Néron, saluait d'acclamations idolâtriques le monstre qu'un conclave simoniaque venait de proclamer le vicaire du Christ..... [3]. » M. Henri Martin continue sur le même ton, car ce sont des Papes...

Ce mot aurait suffi sans ce torrent d'injures !

Assurément, cette époque n'est pas celle où l'Église eut les meilleurs Pontifes. La société présentait, de tous côtés, les plaies les plus douloureuses, et il ne faut pas s'étonner si les Papes élevés dans cette société, respirant l'impureté de cette atmosphère, ne se sont pas préservés de toute souillure. En vertu de ce privilége d'infaillibilité, jamais plus remarquable que chez les Pontifes en qui l'esprit mondain a trop prévalu, la doctrine de l'Église resta immaculée; mais si le côté divin resplendit toujours, le côté humain de la Papauté apparut plus visiblement qu'en d'autres temps, les maximes de l'Évangile étaient trop oubliées par ceux qui auraient dû être les premiers

[1] *Hist. de France*, t. VI, p. 459.
[2] *Ibid.*, p. 464.
[3] *Ibid.*, t. VII, p. 240.

Digitized by Google

à les mettre en pratique : elles avaient été oubliées d'une partie du sacerdoce, et ne l'ayant point assez dominé, elles n'avaient pu pénétrer dans le monde ; ce fut le malheur de ces temps, comme c'est aussi le malheur du nôtre. La doctrine est divine, féconde, mais les hommes la repoussent ou la rendent stérile ; ce point, mis suffisamment en lumière, justifierait Dieu, et nous permettrait l'espérance [1]. Toutefois, si négligents que soient les hommes à établir le règne de l'Évangile au milieu des passions du monde, si coupables qu'ils soient, les expressions violentes dont se sert M. Martin peuvent et doivent être discutées. Un volume serait ici nécessaire, mais on peut, en peu de mots, indiquer où est l'exagération.

Rappelons donc que le « farouche Paul II, » appelé en un autre endroit [2] le « sanguinaire Paul II, triste champion du catholicisme, » dicta, entre autres choses, ce programme de toute sa vie politique : « abroger les lois inutiles, corriger et remplacer celles qui ne sont plus en rapport avec les mœurs [3] ; » disons que ce Pape « sanguinaire » travailla à réconcilier les seigneurs et les peuples de l'Italie, et eut le bonheur d'y réussir [4] ; que ce pape « avide » était personnellement d'un si grand désintéressement que jamais il ne reçut de présents, hommage ordinairement fait à cette époque aux hommes publics ; qu'il « attaqua ouvertement la simonie, défendit les extorsions, et ne voulut auprès de lui que les hommes de la plus pure probité. » Ajoutons que Paul II n' « entama » pas « une brusque persécution contre les philosophes et les savants [5] ; » mais qu'ayant confié à des littérateurs les charges d'abréviateurs ou rédacteurs des brefs, afin que ces brefs fussent en bon style, et ces littérateurs ayant abusé de leur position pour en trafiquer, Paul II, blessé de cet abus de confiance, les destitua tous en masse. Les littérateurs, furieux de perdre leurs profits, crièrent alors à la persécution, et se vengèrent par la calomnie. Mais, objectera-t-on, il y en eut d'emprisonnés,

[1] C'est ce que m'écrivait récemment M. l'abbé Vervorst.

[2] *Hist. de France*, t. VII, p. 231.

[3] Voir des actes de ce Pape dans le P. Theiner, *Codex diplom.*, t. III, p. 430-472.

[4] Phrase de la *Nouvelle biographie générale*, recueil qui n'a rien d'ultramontain, observe M. Tamizey de Larroque, auquel j'emprunte cette citation. (*Annales de Philosophie*, avril 1863, p. 279.)

[5] *Hist. de France*, t. VII, p. 231.

Digitized by Google

de torturés... Voici pourquoi : Une conspiration politique avait été, dit-on, tramée par des littérateurs, Platina, Callimaque, avec des exilés de Naples, dirigés par Lucas Gozzi ; il fallait donc ouvrir une instruction ; puis le paganisme littéraire avait amené ces esprits à ressusciter une véritable société païenne, qui pouvait avoir ses périls. On s'en doutait déjà fortement, on pouvait même l'affirmer avec Canensius [1], lorsque récemment M. de Rossi a retrouvé sur les parois des catacombes romaines les titres non équivoques de l'organisation [2]. Quoi qu'il en soit, Pomponius et ses collègues furent absous au bout d'une année, et reprirent leurs travaux [3]. Ce n'est pas la littérature, la science, que le Pape condamna, car il protégea les savants ; ce qu'il poursuivit, ce furent les gens de lettres rapaces et simoniaques, ceux qui écrivaient contre l'enfer, contre les croyances chrétiennes sur Dieu, l'âme, etc. Les gens de lettres étaient honorés, pensionnés. « Il faut rendre à Paul II d'immortelles actions de grâces, écrivait Filelfe, pour avoir rappelé les muses dans la cour romaine, et ce savant confessait devoir beaucoup, ainsi que tous les gens instruits, au grand esprit de Paul II [4]. »

Paul II eut des torts, mais nous ne saurions voir « un triste champion du catholicisme » dans ce Pape, sous le règne duquel l'imprimerie fut introduite à Rome, après avoir été essayée à Subiaco, dans un couvent de moines.

Quant au « fangeux » Sixte IV, l'histoire nous le montre savant, libéral, protecteur des lettres et des arts, recherchant à travers l'Europe les précieux manuscrits, gardant enfin des mœurs intègres. Sixte IV, sans aucun doute, favorisa trop ses neveux, mais tout le monde a fait observer que la nécessité de

[1] *Pauli II veneti vita, præmissis ipsius S. S. Pontificis vindiciis adversus Platinam aliosque detractores*, par le cardinal Quirini. In-4°, Roma, 1740, p. 78.

[2] *Roma sotteranea cristiana*, t. I, p. 3-7.

[3] M. de Rossi indique, dans un manuscrit de la bibliothèque Ambroisienne de Milan, le recueil fait par le cardinal Frédéric Borromeo de *Memorie di Pomponio Leto e della sua academia*, une dissertation de Walch dans le t. I de ses *Miscellanea*, et Nicolai dans *Atti della pontificia accademia di archeologia*, t. V, p. 5-6.

[4] Ep. Leonardo Datho, lib. XXX, cité par M. l'abbé Christophe, *Hist. de la Papauté*, t. II, p. 196. — Gaspard de Vérone dans son livre premier, resté inconnu à Muratori, et publié par G. Marini (*Degli archiatri pontifici*, t. II, append., p. 179), nous montre Paul II amateur de manuscrits, collectionneur de médailles, numismate, artiste.

Digitized by Google

la situation, en face d'une aristocratie turbulente, imposait presque ce népotisme aux Papes, pour assurer des soutiens à leur cause. Sixte IV ne mérite point l'épithète de « sanglant, » car pour faire réussir sa politique, il repoussa toujours l'idée de la violence; il voulait le renversement des Médicis, mais non leur mort [1]. On ne peut l'accuser d'avoir « accaparé les grains, » car si je jette les yeux sur le bullaire, je vois travestie de la sorte une mesure louable, prise par le Pontife : pour remédier à la détresse des habitants de la province du Patrimoine de saint Pierre, forcés parfois de vendre leurs grains à un prix inférieur à celui de revient, il leur permit d'exporter librement les blés qui ne seraient pas reconnus nécessaires à la consommation locale [2]. Si M. Martin fait aussi allusion aux achats de blé ordonnés en France par le Pape, à l'intervention de Sixte IV auprès des Colonna et des Orsini pour assurer l'approvisionnement de la capitale [3], M. Martin se méprend évidemment, car Sixte IV se montrait alors souverain prévoyant. « Tout ce qui touche à l'abondance des vivres, disait-il, au développement des richesses, est au premier rang des devoirs imposés aux gouvernements. »

Il n'est pas moins contraire à la vérité de représenter Innocent VIII comme le « patron de tous les forfaits. » Sans doute Innocent VIII, cœur bon, mais faible, se montra inégal aux besoins de la situation, et ne réprima pas toujours énergiquement les abus; mais il ne patronna aucun forfait, voulut, au contraire, sincèrement le bien, et fut d'une douceur proverbiale [4].

Quant à Alexandre VI, « nouveau Tibère et nouveau Néron, » il est, sans doute, un des Pontifes dont l'Église n'a point à s'honorer, et, avec le pape Pie II, nous devons flétrir la conduite légère du cardinal. Sa liaison avec Vanozza, ses complaisances pour ses enfants, impriment, du reste, à sa

[1] « Non voglio la morte di niuno ma la mutazione dello stato, » dit le Pape à son neveu, déposition de Montesicco dans les notes de Angeli Politiani, *Conjur. Pactianæ commentarius* (Ed. Adimari. Neapoli, in-4°, 1769).

[2] Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, t. I, p. 409.

[3] Martene, *Ampliss. collect.*, t. II, p. 1478, 1540, 1542.

[4] Infessura dit de lui dans Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. III, p. 1190 : « Bonus in se fuit et semper justitiam in proposito habuit et nisi fuisset impeditus a dictis ejus æmulis et inimicis, certe ostendisset qualitatem animi sui erga Ecclesiam..., gratias malorum non fecit (p. 1192). »

Digitized by Google

mémoire, une tache indélébile [1]. Mais, ici encore, il ne faudrait pas dire plus que ce qui est, et affirmer ce qui n'est pas. Ainsi, Djem ne fut pas empoisonné par le Pape, gagné par les 300,000 ducats offerts par Bajazet; ainsi la fausseté des relations incestueuses du Pontife avec Lucrèce est reconnue; ainsi Alexandre VI mourut de la fièvre tierce, alors épidémique à Rome, et non du poison bu par mégarde, dans la coupe destinée par lui à des cardinaux. Toutes ces assertions, répétées par M. Henri Martin [2], ont été réfutées par les documents les plus précis. Il ne faudrait donc pas écrire avec cet auteur qu' « Alexandre VI avait coutume de battre monnaie avec le poison et le poignard [3], » que « l'inceste, le meurtre, la révolte contre Dieu et contre la nature, semblaient avoir pris définitivement possession de la chaire de saint Pierre, par cet homme, qui résumait avec une effroyable grandeur, les vices et les crimes de ses devanciers, et qui apparaissait comme une incarnation de l'esprit du mal. »

Il ne faudrait pas le dire, car Alexandre VI ne le mérite pas; on ne devrait pas non plus montrer « le Vatican troublé et surpris comme la Babylone de Balthasar au milieu de l'orgie [4] » par la voix de Savonarole, et Alexandre après la mort du grand moine Florentin « se replongeant dans son enfer [5]. » Quel est cet « enfer? » Quels sont ces « fêtes du Vatican qui rappellent celles des plus immondes d'entre les Césars où le sang se mêlait à de monstrueuses orgies [6]? » Oh! je le comprends trop, et M. Martin lui-même l'exprime clairement lorsqu'il parle de ces « quarante femmes prises à Capoue et envoyées par César Borgia au sérail (*sic*) de son père au Vatican [7]. » M. Martin conclut en disant qu'Alexandre VI mourut « emportant avec lui la gloire d'avoir reculé les bornes du mal et réuni dans une même existence toutes les fureurs de la

[1] Le P. Ollivier (*Le Pape Alexandre VI*, 1re partie. Paris, 1870) a récemment cherché à prouver que Rodrigue fut marié légitimement, avant son entrée dans les ordres, avec Julie Gaetani, que Vanozza n'était que sa belle-mère, etc. Mais cette défense du cardinal Borgia n'a pas été généralement admise, car elle soulève de graves objections.

[2] *Hist. de France*, t. VII, p. 280, 286, 341.

[3] *Ibid.*, p. 341.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 287.

[6] *Ibid.*, p. 286, note 1.

[7] *Ibid.*, p. 331.

Digitized by Google

passion la plus effrénée et tous les raffinements de la plus savante perversité, Tibère et Caligula[1]. » Un historien ne devrait pourtant pas accepter si facilement des pamphlets comme documents historiques. La mauvaise foi de Guicciardini à l'endroit des Papes indignait Voltaire lui-même, et le recueil de propos d'antichambre, de ouï-dire, plus ou moins authentiques — (*ut dictum est, fertur*, terme ordinairement employé) — publié sous le nom de Burchard, est tenu en suspicion par tout esprit droit et délicat.

Que l'on ne se méprenne pas sur ma pensée : je ne veux que la vérité, et, pour un pape plus que pour tout autre, l'excuse est hors de propos : « les Papes n'ont besoin que de la vérité. » Les Papes que le monde accuse furent en quelques points trop semblables aux princes de ce monde : voilà leur faute, et l'Eglise qui lutte contre le monde peut et doit justement les condamner. « Dieu nous garde en effet, dirons-nous avec Baronius, de trahir la vérité pour ne pas trahir la faiblesse de quelque ministre coupable de l'Eglise romaine, puisque l'Eglise romaine elle-même ne défend pas de dire que ses membres et ses représentants les plus intimes soient sans une tache honteuse... Ils sont des hommes et non des anges. »

Le nom d'Alexandre VI rappelle une autre assertion émise par M. Henri Martin, et il convient, vu sa gravité, de ne pas la laisser passer sans y répondre, car Alexandre VI n'est pas seul attaqué ici ; tous les Papes le sont avec lui.

« Les Portugais, écrit M. Martin, avaient reçu des Papes l'autorisation de réduire en servitude les habitants des pays qu'ils découvriraient. La première conséquence de cette concession fut l'établissement de la traite des noirs... » « La grande iniquité des Papes, ajoute-t-il (le partage entre l'Espagne et le Portugal des pays à découvrir), autorisait la conquête et la destruction d'une foule de peuples innocents. A Colomb la gloire de la découverte, à d'autres (c'est-à-dire aux Papes) la responsabilité des cruelles destructions d'hommes qui ont signalé l'invasion de l'Amérique par l'Europe[2]. » Dans la grande *Histoire*, M. Martin a produit la même pensée, en la mettant en relief dans son style à effet : Alexandre VI décidant

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 341.
[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 582.

Digitized by Google

comme arbitre entre les Espagnols et les Portugais la limite de leurs conquêtes, c'était « Satan qui partageait la terre au nom du Christ [1]. » Mais M. Martin a-t-il bien lu la bulle? On pourrait en douter, car je le mets au défi de trouver un seul mot à l'appui de son assertion. Loin de donner l'autorisation de réduire les peuples en servitude, le Pape écrit : « Nous vous disons qu'en vertu de la sainte obéissance, vous devez envoyer dans ces contrées des hommes probes et craignant Dieu, instruits, habiles et expérimentés, pour élever les habitants dans la foi catholique et leur donner de bonnes mœurs [2]. »

Si l'autorisation de réduire les hommes en servitude n'a pas été donnée par Alexandre VI, un autre pape en sera-t-il coupable? L'histoire va répondre. Après Alexandre VI, lorsque l'esclavage devint général, nous voyons d'abord le cardinal Ximenès défendre à tous les Espagnols d'amener aucun esclave nègre, puis le pape Léon X écrire aux rois d'Espagne et de Portugal pour « les prier de ne pas souffrir que l'avarice des colons les pousse à l'injustice et à la cruauté, car la nature, dit le Souverain Pontife, non moins que la Religion, condamne l'établissement de la servitude. » Quelques années après, à la suite d'un long rapport de l'évêque dominicain Garcez, le pape Paul III, voulant remédier au triste état de choses qu'on lui signalait, rappela le principe que « les Indiens et tout autre peuple peuvent comme de juste jouir de la liberté de leurs personnes et de leurs biens, et qu'on ne doit pas, dès lors, les réduire en servitude. » Ce bref, daté du 28 mai 1537, fut envoyé au cardinal Tabera, archevêque de Tolède, avec ordre de publier l'excommunication *ipso facto* contre ceux qui le violeraient. Est-ce là autoriser la traite des noirs? est-ce l'approuver? Qu'en pense M. Henri Martin? Qu'en pensent surtout ses lecteurs?

Un siècle se passe, et l'on signale au pape Urbain VIII de nouveaux excès : les Portugais attaquaient les Indiens du Paraguay, que les Jésuites vont tout à l'heure si admirablement

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 297.

[2] Cherubini, *Bullarium*, t. I, p. 454. M. H. Martin écrit (t. VII, p. 293) : « Ce droit des gens du catholicisme était plus inhumain que le droit des gens de l'islamisme qui prescrit l'assujettissement du *djiaour* au tribut, mais non sa conversion forcée ou sa destruction! On vit bientôt les affreuses conséquences des principes proclamés par la Papauté et appliqués par d'avares et impitoyables conquérants. »

Digitized by Google

évangéliser. Le Souverain Pontife est navré, et le 22 avril 1629 il ordonne au collecteur apostolique en Portugal de publier la défense de réduire les Indiens en esclavage, de les acheter, de les vendre, de les transporter par force en d'autres pays. Un siècle après, le 20 décembre 1741, le pape Benoît XIV confirme de nouveau toutes ces déclarations, renouvelées de nos jours par le souverain pontife Grégoire XVI [1]. Je le répète, est-ce là autoriser la traite des noirs? est-ce l'approuver?

Je sais très-bien que plusieurs écrivains, Pauw, Robertson, Lhorente, ont écrit des phrases analogues à celles que M. Henri Martin insère dans son histoire, mais à Lhorente, à Robertson, à Pauw, on oppose les documents authentiques, consignés dans les ouvrages, fondamentaux sur la matière, de J. de Solorzano (*Disputationes de Indiarum jure* [2]), de Jean de Torquemada (*Monarchia Indiana* [3]), de Al. Nunez (*Relacion de loacaescido en los dos jornadas a las Indias* [4]). M. Henri Martin a-t-il compulsé ces recueils? A-t-il parcouru le savant travail publié sur ce sujet dans la *Civiltà cattolica* [5]? Ses assertions erronées prouvent le contraire, et, s'il ne les a pas lus, comment expliquer cette négligence? Non, ce n'est pas la bulle d'Alexandre VI, ni celle d'un autre Pape, qui a autorisé la traite des noirs; elle a été établie par l'amour du lucre avant même la découverte de Colomb; mais aussi, avant Colomb, les Souverains Pontifes avaient élevé la voix en faveur de la liberté des nègres: ainsi avaient fait Sixte IV en 1476, Pie II en 1462, et enfin Eugène IV en 1435 lorsqu'il condamnait la vente des esclaves et ordonnait, sous peine d'excommunication, de mettre en liberté tous les noirs. Voilà ce que dit l'histoire. Elle ajoute qu'au XVIIe siècle notamment, les agents des compagnies de commerce, la plupart protestants, ont violemment persécuté les religieux dominicains, capucins, jésuites, qui, en vertu des brefs apostoliques, s'opposaient à la traite des nègres. M. Henri Martin ignore et a voulu ignorer ces faits. Il a mieux aimé accuser les Papes d'autoriser la conquête et « la destruction de peuples innocents; » il a mieux aimé faire retomber sur leur tête la respon-

[1] *Magnum Bullar. roman.* Luxemburgi, t. XVII, p. 58.
[2] Matritii, 1629-1639, 2 vol. in-f°.
[3] Madrid, 1723, 3 vol. in-f°.
[4] Valladolid, 1535, in-4°.
[5] 6e série, t. II, p. 147.

Digitized by Google

sabilité de « cruelles destructions d'hommes. » Mais, en posant de telles prémisses, en les ajoutant à celles déjà indiquées, M. Henri Martin veut évidemment disposer le lecteur à admettre pour conclusion cette phrase de Machiavel, citée par lui avec une évidente complaisance : que « nous avons à l'Eglise et aux prêtres cette première obligation d'être impies ou corrompus [1]. »

Pour M. Henri Martin, comme pour l'ex-oratorien Daunou, écrivant par l'ordre et sous l'inspiration de Napoléon Ier un pamphlet contre l'Eglise, « le fait le mieux démontré de l'histoire moderne est que la Papauté, telle qu'elle est devenue depuis le IXe siècle, a été d'âge en âge la principale cause des malheurs de l'Europe. » L'*Histoire de France* de M. Henri Martin sert de pièces justificatives à cette assertion d'un religieux apostat.

XIII

Autour des mauvais Papes dépeints par M. Henri Martin, dans un style que plusieurs peuvent trouver énergique, mais que nous appellerions d'un autre nom si nous avions à le qualifier, l'historien rencontre de mauvais prêtres. Ici encore je n'entends pas nier des abus, des scandales évidents. Il y avait besoin de réforme dans l'Eglise : l'Eglise le savait et le proclamait ; j'ajoute qu'il n'y avait pas assez de saintes préoccupations, pas assez d'énergie pour briser les obstacles et opérer cette réforme comme il aurait fallu. Des remèdes avaient déjà été apportés sur plusieurs points, je le sais ; mais il fallait une réforme plus radicale. Cela est hors de doute. Toutefois les expressions de M. Martin sont encore exagérées et fausses ; les couleurs poussent trop au noir. Dès le commencement du XVe siècle, il s'écriait : « Les membres de l'Eglise sont aussi gan-

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 475, note. M. Martin adopte aussi cette autre opinion de Machiavel, que « la Royauté papale est l'obstacle radical à l'indépendance et à l'unité de l'Italie... La Papauté est, entre l'Italie du Nord et celle du Sud, comme une pierre entre les deux lèvres d'une blessure qu'elle empêche de se refermer. » (*Ibid.*; p. 474.) Et lui-même dit : « Empêcher l'unité de l'Italie fut au Vatican une pensée constante et fatale. » (*Ibid.*, t. IV, p. 319.)

Digitized by Google

grenés que le chef; l'épiscopat presque en masse est indigne, la corruption presque universelle parmi le clergé séculier et régulier [1]. » Cette corruption subsiste, et quand le xve siècle se termine, voici comment M. Martin parle du clergé, principalement des moines : « Leur ignorance, leur libertinage et les détestables nominations qu'ils faisaient chaque jour avaient été le prétexte le plus spécieux de l'envahissement des élections par la couronne... La corruption et l'incapacité étaient les meilleurs titres au choix de la plupart des communautés, qui redoutaient par-dessus tout l'amour de la règle et le zèle religieux chez leurs chefs ; les moines avant l'élection obligeaient le candidat à jurer qu'il ne gênerait en rien leurs habitudes, et Dieu sait quelles étaient ces habitudes! la chasse et le vin étaient les plus innocentes [2]. » Quelles sont les autorités invoquées par M. Martin à l'appui de ces assertions ? C'est Brantôme ! c'est Rabelais !

Mais, par malheur pour M. Henri Martin, les procès-verbaux des élections existent; il n'y a pas un mot de ce qui est ici inventé, et ceux qui connaissent les documents peuvent rire s'ils ne veulent s'indigner de la fantastique imagination de M. Henri Martin. D'abord les serments dont il est parlé ne se faisaient point avant l'élection, mais avant l'installation, et les coutumes que le supérieur jurait de respecter étaient des coutumes anciennes, fondées sur les plus louables traditions et très-utiles aux monastères. La même chose absolument s'est pratiquée dans presque toutes les cathédrales de France jusqu'à la Révolution. Il faudrait un volume, dit le savant dom Piolin, pour citer les noms et les textes prouvant que M. Martin n'a rien compris aux mémoires qu'il a parcourus.

M. Martin continue, toujours sur la foi des mêmes auteurs: « Le titre de clergé *régulier* ne semblait plus qu'une épigramme, car la règle était partout anéantie : la plupart des monastères étaient dans les campagnes autant de foyers de corruption. Les hôtels épiscopaux ne montraient pas un meilleur exemple, les évêques et les abbés avaient de véritables sérails, comme dit Brantôme (quelle autorité !) ; les chanoines vendaient leurs suffrages à beaux deniers comptants, et les élections n'étaient

[1] *Hist. de France*, t. V, p. 551.
[2] *Ibid.*, t. VII, p. 465.

Digitized by Google

pas moins souillées d'intrigues et de violences dans les chapitres que dans les couvents : le sang y coulait et l'on allait parfois jusqu'à s'entre-tuer.» C'est ainsi que, sur la foi de romanciers ou de pamphlétaires, M. Martin exagère, en généralisant l'affaiblissement de la piété et de la discipline claustrale, les irrégularités que l'on peut justement signaler [1]. Il interroge seulement Brantôme et Rabelais : il voit le mal, il l'augmente, et n'en sait pas la cause ; et puis il ignore le bien. Il ne sait pas que la commende a été la cause principale des abus, et que si l'Eglise ne s'est pas montrée assez énergique pour arrêter le relâchement, jamais du moins elle n'a approuvé des désordres, fruit inséparable de la faiblesse humaine ; il ne sait pas que, si les moines, les chanoines, sont coupables, ils ne le sont que pour avoir violé leurs règles, tout en vivant cependant encore mieux que ne vivaient les autres hommes leurs contemporains. M. Martin ignore et la réforme des Bénédictins avec les abbés de Sainte-Justice et de Bursfeld, et la réforme de Fontevrault, et la réforme des Célestins ; il ignore que les ordres mendiants étaient encore dignes d'estime, et qu'à côté des évêques mondains, il y avait des prélats, pieux modèles des vertus évangéliques. M. Martin ignore les travaux par lesquels on s'efforçait de contrebalancer et de racheter les opérations du mal. La cité de lumière et la cité de ténèbres se rencontrent partout et toujours. Si votre regard s'arrête seulement sur l'une des deux, vous ne connaissez pas l'histoire et la vie du monde. Sans doute il y a des époques où, le soleil venant à décroître, les ombres s'étendent davantage sur l'humanité refroidie, je le sais, et je me réjouis de le savoir, car ce qui me jetterait dans la stupeur en présence des maux dont je vois le monde souffrir, serait de rencontrer partout une énergique résistance contre le mal. Si je ne voyais pas des ministres de l'Evangile, négligents ou coupables, abusant des grâces, trop désintéressés du

[1] Le désordre dans les monastères ne fut jamais un fait général. Dom Piolin, dans le tome V de sa savante *Histoire de l'Église du Mans*, cite, seulement pour le Maine, un grand nombre d'exemples qui prouvent que, dans les monastères de la Couture et les quinze prieurés qui en relevaient, d'Evron, de Solesmes, de Saint-Vincent, il y avait bon nombre de pieux religieux qui étaient encore des savants et des artistes, comme Dom Michel Bureau, abbé de la Couture, Dom Jean Bougles, prieur de Solesmes, Dom Pierre Cousturier, prieur de la Chartreuse du Parc, etc., etc. Ces hommes n'étaient point sans exercer une salutaire influence autour d'eux, les faits le prouvent.

Digitized by Google

service de Dieu parce qu'ils sont trop préoccupés du service du monde, je sentirais, je l'avoue, mon âme se plonger dans la tristesse et aller jusqu'au découragement, car je me dirais : Comment, avec une doctrine aussi parfaite que l'Evangile, avec des ministres aussi parfaits que plusieurs veulent bien le dire, comment le mal peut-il encore faire irruption dans la société et y établir son empire? L'Evangile n'est donc pas l'Evangile, la doctrine du salut, celle qui guérit les nations et rend les peuples forts? Non, non, je le dirai à certains catholiques, laissons là les réhabilitations impossibles, et « méprisons ces pitoyables mutilations de l'histoire dictées par une fausse et impuissante prudence [1] ; » il faut la vérité entière, complète. « Après Dieu, a écrit admirablement le P. Lacordaire, il n'y a pas de plus grand révélateur que l'âme d'un scélérat. » J'ai besoin de reconnaître les abus et de rencontrer le scandale, j'ai besoin pour ma foi de connaître l'histoire et de voir souvent ternie l'auréole qui devrait toujours apparaître sur la tête de nos pontifes et de nos prêtres pour nous illuminer nous-même ; car, en reconnaissant le mal et une des causes de la puissance du mal dans les fautes des hommes, l'histoire m'apporte précisément ce que je cherche : la justification de la Providence de Dieu. Le bien ne s'est pas produit comme il aurait pu se produire, parce que l'Eglise, trop dominée par le monde, n'a pas enseigné et pratiqué avec assez d'ardeur et de dévouement la doctrine et les vertus de l'Evangile. Voilà ce qu'il faut dire, et alors, après avoir reconnu le mal, il faut aussi rechercher les traces du bien, car je veux apprendre où sont livrés les combats de la vertu, où se cachent les trésors de cette force morale qui se nomme la sainteté, puisque ce sont les points lumineux qui seuls peuvent diriger sûrement ma course, m'animer à la lutte dans le présent, et me laisser l'espérance pour l'avenir.

Mais, à la fin du xve siècle, y a-t-il un avenir pour l'Eglise? M. Henri Martin paraît en douter : « La doctrine du moyen âge (c'est pour lui le catholicisme) pâlit et s'efface [2]. » Depuis cinquante ans, « le grand courant de l'esprit humain s'est porté ailleurs [3]. » « L'esprit s'est retiré de la doctrine du moyen âge,

[1] M. le comte de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. I, p. CLII.
[2] *Hist. de France*, t. VII, p. 537.
[3] *Ibid.*, t. IV, p. 391.

Digitized by Google

c'est désormais en dehors d'elle et contre elle que s'opéreront les progrès de l'humanité et les manifestations du gouvernement de la Providence sur la terre [1]. » Ainsi l'Eglise est repoussée par l'humanité et par Dieu lui-même! M. Henri Martin a tout disposé pour que cette conclusion dernière n'ait rien d'étonnant. Nous avons vu ce que sont à ses yeux les Papes, les évêques, le clergé. Il a exagéré ce qui, sur certains points, était déjà trop répréhensible, il a généralisé ce qui ne devait pas être ainsi généralisé : je comprends dès lors son arrêt que « la corruption du haut clergé rendait impossible une réforme pacifique et régulière [2]; » il voit la Papauté « plongée dans un abîme de sang et de fange [3]. »

Voici à présent comment il apprécie l'état religieux de la société catholique. « La doctrine du salut par les œuvres tombait dans un mécanisme où s'anéantissait l'âme; on arrivait au salut par des espèces de formules magiques (comme vous pourriez chercher ce que cette expression veut dire, M. Martin a soin de mettre entre parenthèses : *les indulgences*) ou par les *machines à prier* (nouvelle note au bas de la page pour dire le rosaire) comme dans l'Orient dégénéré [4]. » Je

[1] *Hist. de France*, t. VI, p. 302.

[2] Croire impossible de sauver l'Église par l'Église, c'est là ce qui fait toujours un hérétique de celui qui aurait pu être un réformateur.

[3] *Histoire de France*, t. VII, p. 341.

[4] *Ibid.*, p. 534. Relevons en passant une erreur de cette note : « Le rosaire, dit M. Martin, inventé par Sprenger, l'inquisiteur qui fut en même temps l'auteur du *Malleus maleficarum* (marteau des sorcières), est le perfectionnement des Codes inquisitoriaux du XIIIe siècle. » (*Ibid.*) Ah! les distractions de M. Martin me font tomber en de bien mauvaises pensées. Mais, en lisant cette phrase, je le confesse, j'oublie l'erreur matérielle, je ne vois que l'effet produit sur le lecteur par l'association de ces trois mots : machine à prier, rosaire, inquisition et inquisition perfectionnée; or qui ne sait, parmi les catholiques, que le rosaire n'a pas été *inventé* par Sprenger, que saint Dominique l'a institué, encore que d'Achery et Mabillon aient cherché à prouver l'usage de cette pratique au XIIe siècle. Toutes les preuves ont été fournies par le P. Mamachi (*Annales ordin. prædic.*, t. I, p. 316). — Je sais parfaitement bien que Sprenger a propagé au XVe siècle la pratique du rosaire et qu'il est l'auteur d'un écrit : *De institutione et approbatione societatis seu confraternitatis S. S. Rosarii*, Coloniæ, anno 1475 *primum erectæ*, qu'Echard et Quetif ont indiqué (t. I, p. 880); mais si M. Martin s'est appuyé sur le titre de cet ouvrage, il a été singulièrement distrait, et que n'a-t-il continué de lire quelques lignes encore? — Quant à l'expression dédaigneuse de *machine à prier* employée par M. Martin, on n'a qu'à lire à ce sujet les pages du P. Lacordaire (*Vie de S. Dominique*, p. 331-334) et qui se terminent ainsi : « Le rationaliste sourit en voyant passer des files de gens qui redisent une même parole : celui qui est éclairé d'une meilleure lumière comprend que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le disant toujours il ne le répète jamais. »

Digitized by Google

ne m'étonne pas si l'intelligence et le cœur de M. Martin se soulèvent contre une telle dégradation! Mais pourquoi l'auteur de l'*Histoire de France* se persuade-t-il que cet état de choses est l'état régulier, normal de la société chrétienne? c'est parce qu'il ignore — *ignorant et errant;* — il ne sait pas retrouver la vérité momentanément obscurcie ; du marbre autrefois sorti vivant des mains du sculpteur, aujourd'hui pollué et rongé par les injures du temps, il ne sait pas dégager le Dieu. Son regard, obscurci par le préjugé, ne sait plus voir que les abus[1] : et M. Martin juge les abus comme le produit naturel de la doctrine catholique, au lieu de les reconnaître pour ce qu'ils sont réellement, le produit des passions, que combat précisément cette doctrine. Les abus existent lorsqu'il n'y a plus dans la société et dans l'Eglise assez de christianisme, et la preuve c'est que, là où le christianisme est pratiqué, les abus n'existent pas. M. Martin ne voit pas ces faits que le soleil de l'histoire illumine. Au xve siècle l'Eglise, affaiblie sans doute, conserve encore la vie, puisqu'elle garde intacte sa doctrine féconde : il ne faudrait qu'une main expérimentée, et qu'un souffle de Dieu pour la ranimer par la pratique de cette doctrine ; ainsi le mal peut diminuer devant l'œuvre progressive du bien. Mais M. Martin ne croit pas au bien opéré par l'Eglise, et, pour amnistier d'avance tout ce qui se fera contre elle, il écrit: « La Papauté allait au rétablissement de l'ésotérisme, non pas de l'ésotérisme dogmatique de l'ancien Orient, mais d'un ésotérisme négatif : on aurait eu dans le sanctuaire une association de philosophes sceptiques ; hors du sanctuaire une masse ignorante, fascinée par la superstition et par les pompes extérieures du culte. La Papauté fut arrêtée sur cette pente par une épouvantable commotion. » Voici Luther : en évoquant cette fantasmagorie, M. Henri Martin a voulu d'avance justifier les jugements qu'il va émettre.

Nous allons le suivre sur ce terrain ; mais, arrivés au seuil de cette époque où l'on fait commencer le monde moderne, et

[1] Un savant jurisconsulte, qui fut dans notre âge un des princes de la science et un des types du *vir probus*, M. Pardessus, a dit : « Trop souvent les hommes se font une conscience avec des préjugés, ils se croient ensuite libres de préjugés quand ils suivent cette conscience. » (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. X, p. 724.)

Digitized by Google

en présence des erreurs systématiques où les plus invincibles préjugés ont entraîné l'auteur de l'*Histoire de France*, je me demande avec tristesse, et j'adresse la même demande à tout homme instruit : en tout ceci, où donc est la science ?

HENRI DE L'EPINOIS.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

MÉLANGES

I

UNE RÉHABILITATION D'ALEXANDRE VI[1]

La réhabilitation de Rodrigue Borgia a tenté jusqu'ici sans succès plus d'un écrivain catholique. Le R. P. Ollivier a-t-il mieux réussi que ses devanciers ? On le croirait, à lire les éloges qui ont accueilli son livre. D'ailleurs, le style chaud et coloré d'un écrivain sûr de lui-même, l'accent de conviction et de sincérité que respirent toutes les pages, la fière dignité avec laquelle l'auteur, dans sa préface, jette le gant aux timides et aux routiniers, aux méticuleux et aux méchants, sont bien de nature à provoquer un jugement favorable. Mais, parmi ceux qui croient n'appartenir à aucune des catégories énumérées par le P. Ollivier, il en est qui, après avoir lu son plaidoyer avec calme, et contrôlé ses assertions, blâmeront l'œuvre, tout en reconnaissant les hautes qualités de l'ouvrier, et regretteront de voir l'Eglise, la papauté et la science catholique exposées à de nouvelles attaques par suite d'une maladroite défense. Ah ! sans doute, nous eussions préféré qu'on ne soulevât point les questions historiques qu'agite ce livre. Mais puisqu'il a plu à un religieux, trompé par des recherches incomplètes, de faire un panégyrique là où le silence était la plus grande marque de respect, il convient peut-être à une

[1] *Le Pape Alexandre VI et les Borgia*, par le R. P. M.-J. Ollivier, des Frères prêcheurs. Première partie. *Le Cardinal de Llançol y Borgia*. Paris, Albanel, 1870, in-8°.

Digitized by Google

plume catholique de montrer que le dévouement le plus entier à l'Eglise et au Saint-Siége n'étouffe pas l'amour de la vérité.

Le défaut fondamental de l'ouvrage du P. Ollivier, c'est le cadre étroit dans lequel il a restreint ses études et ses recherches. On s'en aperçoit dès l'introduction, où l'auteur apprécie avec plus de sévérité que de critique les sources auxquelles il a puisé. S'il avait mieux étudié la triste époque dont il parle, s'il avait consulté plus de documents contemporains, nous sommes persuadé qu'il aurait brisé sa plume plutôt que d'entreprendre une réhabilitation impossible. Sans doute, il s'est persuadé trop vite que des scandales comme ceux que racontent les chroniqueurs et les historiens étaient chose impossible[1]. Au dix-neuvième siècle, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes part d'en haut. Mais, avant le concile de Trente, il n'en était pas ainsi : l'esprit du monde avait envahi tous les rangs. Il fallut l'exemple et les efforts des grands saints du seizième siècle, les décrets d'un concile œcuménique et toute l'énergie de plusieurs papes, pour déraciner des abus séculaires.

Notre intention n'est point de discuter les jugements portés dans l'introduction sur Burchard, Infessura et Guicciardini. Le P. Ollivier eût-il cent fois raison sur ce point, il n'en est pas moins vrai qu'il succombe à la tâche qu'il s'est imposée. Nous allons le démontrer par une série de remarques sur les deux premiers chapitres, qui contiennent la thèse fondamentale de l'ouvrage. Commençons d'abord par examiner ce qui y est dit touchant l'origine des Borgia.

Le P. Ollivier admet sans réserve l'origine royale de cette maison. Il aurait dû cependant s'apercevoir qu'on n'apporte aucune preuve à l'appui de cette assertion. Des généalogies de familles, sans documents authentiques, ne trouvent pas d'ordinaire grand crédit devant l'histoire. Les généalogistes du seizième siècle avaient bientôt fait de créer aux familles devenues célèbres un arbre héraldique, dont quelque famille royale ou impériale fournissait la souche. La noblesse des Borgia remonte avec certitude jusqu'au commencement du treizième siècle. Au delà, l'historien ne sait plus où poser le pied ferme. L'établissement des Borgia à Xativa[2], patrie de Calixte III et d'Alexandre VI, date de la conquête de cette ville par le roi Don Jayme. Ce prince distribua le territoire conquis à ses compagnons d'armes, parmi lesquels s'en trouvaient neuf du nom de Borgia, issus sans doute de différentes familles. Ces détails, que nous ne pouvons contrôler, nous les empruntons à Gaspar Escolano, cité par les Bollandistes[3]. Son récit est d'autant plus probable qu'à la fin du quatorzième siècle vivaient à Xativa deux Borgia, l'un de race noble,

[1] *Le Pape Alexandre VI*, p. 57.

[2] Xativa ou Jativa, appelée San-Felipe depuis 1713 jusqu'au règne d'Isabelle, sauf deux intervalles de 1812 à 1814, et de 1820 à 1823. Voir le *Dict. géograph.* de Madoz. Le P. Ollivier se trompe donc, p. 78.

[3] *Acta SS. Octobris*, t. V, p. 150. — Nous venons de consulter l'ouvrage d'Escolano, et nous pouvons affirmer que les citations des Bollandistes sont exactes.

Digitized by Google

l'autre simple laboureur. Le premier, nommé Rodrigue Gil, demeurait *Place des Borgia, près du marché* [1]. L'autre, Dominique, possédait un petit bien à Canals, près de Xativa [2]. Alphonse, fils de Dominique, s'étant fait remarquer par sa science et ses talents, parvint au siége épiscopal de Valence, et procura ainsi à sa sœur Isabelle une union au-dessus de sa condition. Elle épousa Geoffroy, fils de Rodrigue-Gil, et fut mère de Rodrigue, à qui la haute fortune de son oncle, devenu le pape Calixte III, fraya la voie vers les honneurs ecclésiastiques. Avec moins de vertus que son oncle, Rodrigue fit preuve d'un talent égal ou même supérieur dans le maniement des affaires, et, sous le nom d'Alexandre VI, monta à son tour sur le trône pontifical.

Nous venons d'esquisser l'histoire des Borgia, telle qu'elle ressort du texte de Zurita et des documents publiés par Villanueva. Aucun historien d'Alexandre VI, croyons-nous, n'a encore fait usage de ces derniers, qui tranchent la question d'une manière définitive. Cependant, depuis longtemps déjà on pouvait très-bien regarder comme douteux le changement de nom d'Alexandre VI. L'autorité de Zurita, l'annaliste officiel d'Aragon, et l'un des historiens les plus estimés de l'Espagne, balançait, et au delà, les assertions d'Onofrio Panvini et de tous ceux qui, après lui, ont fait descendre Rodrigue Borgia de la famille Lenzuoli. Comment donc cette opinion, qui n'a pour elle aucun texte contemporain d'Alexandre VI, s'est-elle introduite ? Nous croyons pouvoir l'expliquer d'une manière fort naturelle. Il est certain que plusieurs neveux d'Alexandre VI ont abandonné leur nom de famille pour prendre celui de leur oncle. Nous citerons les cardinaux Jean et Pierre-Louis Llançol, fils de Jeanne, sœur d'Alexandre VI, qui sont connus seulement sous le nom de Borgia. Ce changement de nom, identique à celui qu'on attribue à Rodrigue Borgia, nous paraît l'origine de l'erreur que nous avons signalée. On savait fort bien au seizième siècle que tous les Borgia n'étaient pas tels par droit de naissance. D'un autre côté, il était assez naturel de supposer que le père et la mère d'Alexandre VI, appartenant à des familles différentes, ne portaient pas le même nom [3].

On nous objectera une médaille, dont l'autorité l'a emporté, devant les Bollandistes, sur le témoignage de Zurita [4]. On lit sur cette pièce l'inscription italienne suivante : RODERICO LENZUOLA D. BORGIA, qu'on interprète : R. L. *detto* (dit) *Borgia*. Il nous serait bien loisible d'y lire *d[ei] Borgia*, expression conforme aux usages du temps et au génie de la langue italienne, mais nous n'avons pas besoin de

[1] « Plaza de los Borjas, cerca del mercado. » Villanueva, *Viage literario*, t. II, p. 214.

[2] *Ibid.*, t. IV, p. 107. — Zurita, *Anales de Aragon*, t. IV, fol. 35, col. 4. Edit. de 1610.

[3] Nous venons de trouver dans Imhof la même idée. *Genealogiæ XX illust. in Hisp. famil.*, p. 24.

[4] Bonanni, vol. I, p. 115.

Digitized by Google

cette explication. Nous regardons la médaille comme bien postérieure à Alexandre VI, quoique marquée du millésime 1492. En effet, si nous en croyons le P. Jobert [1], « les coins des médailles même de Martin V et des autres jusqu'à Jules II (*second successeur d'Alexandre VI*), ont été gravés sous le pontificat d'Alexandre VII, par les soins de M. l'abbé Bizot, soutenu de la faveur du cardinal François Barberin. » La médaille publiée par Bonanni ne peut donc nous empêcher de souscrire à l'opinion de Zurita, devenue une certitude depuis le *Viage literario* de Villanueva.

Le P. Ollivier aurait dû discuter cette question, dont Zurita et les Bollandistes lui fournissaient les éléments. S'il l'a omise, n'est-ce pas une preuve que, tout entier à son rôle de panégyriste, il a trop oublié les devoirs de l'historien et du critique? Cette lacune dans ses recherches l'a aidé à admettre trop facilement la carrière militaire de Rodrigue Borgia, et à ne pas exposer sous son vrai jour l'acquisition du duché de Gandie. On sait que Rodrigue acheta ce fief pour son fils aîné, Pierre-Louis. Le P. Ollivier voit dans cet acte, passé par le descendant reconnu d'une race royale, la revendication d'un héritage, transféré moyennant *certains frais de mutation* [2]. Il nous paraît, au contraire, que les Borgia, hommes de race noble, ne se trouvaient pas au premier rang de leur ordre. Alexandre VI a été la première grande illustration de cette famille, dont Calixte III a commencé la fortune.

Quant à la carrière militaire de Rodrigue Borgia, décrite par le P. Ollivier en quelques pages si entraînantes[3], nous voudrions la voir appuyée sur des preuves sérieuses. Villanueva nous fournit ici encore un document fort curieux, qui jette du jour sur la jeunesse de Rodrigue, destiné dès ses premières années à l'Eglise, comme son frère Pierre-Louis au monde. Alphonse Borgia, évêque de Valence, devint cardinal le 2 mai 1444, et se garda bien d'oublier sa famille. Le 20 janvier de nous ne savons quelle année, il envoya les provisions *de chanoine et de préchantre*, dans la collégiale de Xativa, pour son neveu Rodrigue de Borgia, alors *sacriste* de cette église [4]. S'il est ici question de notre Rodrigue, comme cela n'est guère douteux, on pourrait fort bien ne pas admettre d'interruption dans sa vie ecclésiastique, puisqu'il avait alors au moins quatorze ans.

Sauf cette pièce, importante du reste, nous ne connaissons aucun document digne de foi qui nous renseigne sur l'histoire de Rodrigue jusqu'au mois de juin 1455, date à laquelle nous le voyons arriver de Rome à Bologne, pour y continuer ses études ecclésiastiques[5]. Le P. Ollivier comble l'intervalle de 1450 à juin 1455 par un roman ingénieusement combiné, où nous voyons se dérouler toute l'his-

[1] *La science des médailles*. Paris, 1739, vol. I, p. 10.
[2] *Le Pape Alexandre VI*, p. 114, 121, 207 et 304.
[3] *Ibid.*, p. 82 et suiv.
[4] Villanueva, t. IV, p. 270.
[5] De Bursellis, ap. Muratori, t. XXIII, p. 888. — Muzzi, *Annali di Bologna*, 1842, t. IV, p. 442.

Digitized by Google

toire d'un mariage contracté avec Julie Farnèse, dont la mort aurait bientôt laissé Rodrigue veuf, avec quatre enfants, Pierre-Louis, François (lisez Jean), César et Lucrèce.

Remarquons d'abord que la question de nom est ici fort secondaire. Que la mère des enfants de Rodrigue ait porté le nom de Julie Farnèse ou de Vanozza Gaetani, peu importe. Il s'agit avant tout de fixer l'époque de leur naissance. S'ils sont nés avant 1456, Rodrigue, même à le supposer coupable, obtiendrait facilement le bénéfice des circonstances atténuantes de tous ceux qui ont étudié le quinzième siècle, époque d'épanouissement splendide pour les lettres et les arts, et de corruption inouïe pour la morale. « Dans l'atmosphère d'un monde aussi corrompu, était-ce chose étonnante que la contagion atteignît aussi le clergé ? Que beaucoup d'ecclésiastiques et de prélats ne répondissent guère à la sainteté de leur vocation ? Qu'au milieu de la corruption universelle, le scandale pénétrât dans le sanctuaire, et rendît plus rares ces brillants exemples de vertu, donnés au monde dans des temps plus heureux [1] ? » A vrai dire, nous serions fort heureux d'en être quittes à si bon marché dans la défense de Rodrigue Borgia. Mais, quoi qu'en dise le P. Ollivier, l'étude des véritables documents donne une tout autre conclusion. Les historiens catholiques n'ont manqué ni d'attention ni de sagacité, encore moins de loyauté, lorsque, avec Panvini, Raynaldi, Muratori et les Bollandistes, ils ont gémi sur les écarts d'une vie où ils auraient voulu trouver des exemples de toutes les vertus chrétiennes [2]. Le P. Ollivier est plus injuste encore que sévère à l'égard de ses devanciers, et surtout des Bollandistes. Comment qualifier, en effet, les phrases suivantes ? « La publication de Leibnitz (le *Diarium Burchardi*) avait été l'objet de sévères appréciations. Les Bollandistes, dans leur cinquième volume d'octobre, qui débute par l'éloge de Joseph II, se crurent obligés de venger Burchard. Après avoir rapporté le témoignage du docteur François de Borgia en faveur du légitime mariage (*de Rodrigue*), ils le déclarent inacceptable, parce que, disent-ils, Burchard dit le contraire. Avaient-ils lu Burchard ? Nous l'ignorons ; mais nous affirmons qu'ils ne l'avaient pas étudié. Ce fut le coup de grâce. Le lourd factum de l'anglais protestant Gordon, traduit en français et publié à Amsterdam par un Hollandais protestant, devint, grâce à des religieux catholiques, le manuel indiscutable où l'histoire s'instruisit désormais [3]. »

Nous osons le déclarer, il y a plusieurs injustices dans ces quelques lignes. Les Bollandistes ne se sont point crus appelés à venger Burchard, dont ils ont sans doute accepté le témoignage, comme plus conforme aux autres documents historiques. Si dans une dédicace commandée, ils louent l'empereur Joseph II, qui, protecteur-né de leur œuvre, montrait cependant peu de sympathie pour les *Acta sanctorum*, et s'ils donnent pour passe-port à une timide défense quel-

[1] *Civiltà cattolica*, anno 19°, vol. 1, p. 143.
[2] Cf. *Le Pape Alexandre VI*, p. 57 et 140.
[3] *Ibid.*, p. 125.

Digitized by Google

ques-unes des banalités dont on est prodigue dans les pièces de ce genre, est-il loyal de relever un fait dont les lecteurs ne connaissent pas la portée et qu'ils interpréteront en mauvaise part? Convient-il d'attribuer à des religieux catholiques le succès du protestant Gordon, qu'ils ne citent même pas? Peut-on croire de bonne foi que vingt lignes, tombées de la plume d'écrivains qui ne parlent pas d'Alexandre VI *ex professo*, aient eu une telle influence? Combien d'historiens de ce pape ont pensé à consulter le tome V des *Acta Sanctorum Octobris* pour former leur opinion? Mais les Bollandistes et les écrivains catholiques, si maltraités par le nouvel historien d'Alexandre VI, seront assez vengés par les faits que nous allons exposer.

Il suffira d'examiner la vie de Lucrèce Borgia et de César pour renverser l'échafaudage de conjectures élevé par le P. Ollivier. Lucrèce, après avoir été fiancée à un gentilhomme espagnol [1], épousa successivement Jean Sforza, seigneur de Pesaro, Alphonse de Bisseglia et Alphonse d'Este, avec qui elle vécut dans une union paisible et glorieuse jusqu'à sa mort, arrivée le 24 juin 1519. La fille de Rodrigue Borgia se maria par procureur, à Rome, le 29 décembre 1501, et fit son entrée à Ferrare le 2 février 1502. Si les calculs du P. Ollivier sont justes, elle avait alors au moins quarante-sept ans. Ce seul fait constitue déjà une véritable impossibilité morale. Qu'on y songe : Alphonse d'Este, alors âgé de vingt-cinq ans, et fils aîné du duc de Ferrare, était veuf et sans enfants. Lui aurait-on fait épouser une femme dont il ne pouvait guère espérer d'héritiers? Mais ce n'est pas tout. Comment expliquer, sans une sorte de miracle, la fécondité extraordinaire de Lucrèce, qui donna six enfants à son mari, et mourut en couches d'un septième? Hercule, l'aîné, naquit le 4 avril 1508; Hippolyte, plus tard cardinal, le 3 juillet 1509; Eléonore, qui devint religieuse Clarisse, le 3 juillet 1515; et François, marquis de Massalombarda, le 1er novembre 1516. L'épitaphe de Lucrèce nous fait connaître le nom de deux autres enfants, Alexandre et Isabelle, morts très-jeunes [2]. Tous ces détails, sauf la dernière indication, nous viennent d'un témoin *omni exceptione major*, Antoine Frizzi, qui a compulsé pour ses *Memorie per la storia di Ferrara* les manuscrits de Ferrare [3]. Ils sont d'accord avec les *Antichità Estensi* de Muratori [4], dont l'autorité, en tout ce qui regarde l'histoire de la maison d'Este, est d'un si grand poids.

Ajoutons que, d'après Frizzi, Lucrèce avait environ vingt-cinq ans lors de son mariage avec Alphonse, et quarante-un lorsqu'elle mourut. Cela est fort probable, puisque le premier mariage de Lucrèce date de 1493, et l'on sait que seize ans était un âge très-convenable en Italie, à cette époque surtout.

[1] Le comte de Procida, d'après Ugolini, *Storia dei conti e duchi d'Urbino*. Firenze, 1859, vol. II, p. 66 et 84.

[2] Guarini, *Compendio Historico..., delle chiese di Ferrara*, 1621, p. 286. Cf. Gilbert, *Lucrezia Borgia*. London, 1869, vol. II, p. 331 et 345.

[3] Frizzi, 2a Ed., t. IV, p. 2, 3, 281 et *passim*.

[4] Muratori, t. II, p. 322 et *passim*.

Digitized by Google

Nous n'avons rien à dire des deux premiers ducs de Gandie, Pierre-Louis et Jean, dont l'âge n'est indiqué dans aucun document parvenu à notre connaissance. Mais il n'en est pas de même du trop célèbre César Borgia, qui, d'après le P. Ollivier, aurait eu au moins quarante-six ans l'an 1500. Or, cette même année, un ambassadeur de Venise, dont on trouvera la relation au numéro 3 de l'appendice de Ranke, dit que le duc de Valentinois *è di anni* 27 [1]. Cela s'accorde avec l'âge de Lucrèce, et doit être regardé comme exact ou à peu près. En effet, César, pourvu d'une prébende au chapitre de Lérida, en 1488, et nommé évêque de Pampelune en 1491, n'était pas encore trop âgé au mois de décembre de cette dernière année, pour aller achever ses études ecclésiastiques à Pise [2].

Burchard note, à la date du 12 septembre 1491, que le pape a nommé administrateur de l'évêché de Pampelune, César Borgia, *in decimo septimo ætatis suæ anno.*

En 1488, Pierre Pompilius dédia à César ses *Sillabyca*, imprimés à Rome. La préface indique très-clairement que le fils de Rodrigue était encore bien jeune à cette époque [3].

Si nous écrivions une vie complète de Rodrigue Borgia, nous démontrerions maintenant, ce qui ne serait pas difficile, que Geoffroy de Squillace était le frère, et non le cousin de César et de Lucrèce. Nous verrions aussi qu'il était très-jeune encore, lorsqu'il épousa en 1494 une fille du roi de Naples. Mais à quoi bon ? Nous avons hâte d'en finir avec un sujet bien peu consolant pour un cœur catholique. Nous nous bornerons donc à ajouter quelques mots sur Vanozza de' Cattanei, la mère des Borgia, et sur Julia Farnèse. Ce n'est pas non plus une besogne agréable. *Vanozza de' Cattanei ist für den historiker ein hœchst unerquicklicher Gegenstand*, dit fort justement A. von Reumont [4].

Vanozza est un personnage historique, dont le nom de famille est maintenant bien connu. Elle s'appelait Cattanea ou de Cattaneis, et appartenait donc à une famille Cattanei. Elle ajoutait parfois le nom de Borgia au sien propre. On en comprend la raison.

Il serait contraire au but que nous nous proposons ici de rassembler tout ce que l'on sait de Vanozza. Il suffira de reproduire quelques monuments authentiques, où, par bonheur, le farouche César Borgia et sa mère apparaissent sous un jour favorable. Il existe à Rome un hôpital où se conserve le souvenir des dons généreux répandus dans le sein des pauvres malades par le duc de Valentinois. On y révère aussi le nom de Vanozza Cattanea, mère du duc

[1] *Histoire des Papes au* XVIe *et au* XVIIe *siècle.* — N. B. La traduction française donne seulement le titre des pièces. Il faut consulter l'original ou la traduction anglaise. — La relation est publiée en entier dans la collection d'Albéri, série 2^a, vol. III, p. 9, 10 et 11.

[2] Fabroni, *Leonis X vita*, p. 10. Cf. *Laurentii magnifici vita*, volume I, page 192.

[3] Gennarelli, *Diarium Burchardi.* Florentiæ, 1855, p. 148 et 269.

[4] *Theol. Litt. Blatt* de Bonn, 1870, col. 479.

Digitized by Google

Borgia, parmi ceux des illustres bienfaitrices de la maison. Trois inscriptions nous rappellent son souvenir. Son nom est tracé sur une pierre, au côté droit de l'autel, sous le millésime 1527 : VANNOZIA CATANI BORGIA. Dans la grande salle de l'hôpital des hommes, on lit : VANOTIA CATANI BORGIA DE CARIGNANO, 1527[1]. Une plus longue inscription, qui se trouve à côté de celle-ci, commence par ces mots : VANOGZA CATANEA MADRE DEL DUCA BORGE. Elle constate que, par un acte du 15 janvier 1517, Vanozza a fondé trois anniversaires, un pour elle, et un pour chacun de ses deux maris, Georgio Croce et Carlo Canale. Tout cela a été publié à Rome en 1835, dans un opuscule où l'on n'a que des éloges pour Vanozza et son fils[2]. On ne peut donc regarder comme suspects les documents qui y sont renfermés. De semblables titres ont la valeur de pièces contemporaines, bien que renouvelés assez longtemps après la mort des fondateurs.

Un autre monument, encore plus curieux, nous donne l'âge de Vanozza. C'est son épitaphe, qui se trouvait autrefois à Sainte-Marie *del popolo*, et que Vincent Forcella a reproduite en 1867, d'après une collection manuscrite du XVIe siècle, dans la quinzième livraison de ses *Iscrizioni delle chiese... di Roma*[3]. On nous permettra de mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte entier.

VANOTIAE CATHANAE CAESARE VALENTIAE JOANE GADIAE
JAFRE DOSCYLATII ET LUCRETIAE FERRARIAE DUAB' FILIIS NOBILI
PROBITATE INSIGNI RELIGIONE EXIMIA PARI ET AETATE ET
PRUDENTIA OPTIME DE XENODOCHIO LATERANEN MERITAE
HIERONYMUS PICUS FIDEICOMISS. PROCUR. EX TESTO POS.
VIX. ANN. LXXVI M. IIII D. XIII OBIIT ANNO. M. D. XVIII. XXVI NOV.

Nous corrigerons la seconde ligne, et nous lirons :

IOFREDO SCYLATII ET LUCRETIA FERRARIAE DUCIB'.

Remarquons en passant le nom de Geoffroy de Squillace, compté au nombre des fils de Vanozza. On dirait que Pierre-Louis, premier duc de Gandie, omis dans cette épitaphe, était seulement frère consanguin de César et de Lucrèce. Cependant la conclusion n'est pas certaine. Pierre-Louis est mort jeune. Jérôme Pico, l'exécuteur testamentaire de Vanozza, a pu oublier son nom. Les dates gravées sur le monument de Vanozza nous montrent qu'elle était née le 12 ou le 13 juillet 1442.

A. von Reumont indique d'autres sources, auxquelles nous n'avons pu puiser. Nous nous bornerons donc à renvoyer aux notes

[1] Pourquoi *de Carignano?* Nous l'ignorons. Y aurait-il là quelque rapport avec Dominique de Arignano ?

[2] A. Belli, *Ospitale delle Donne presso S. Maria della Consolazione*. Roma, 1835, p. 21, 35, 36.

[3] Vol. I, p. 335, n° 1276.

Digitized by Google

de son histoire de Rome[1]. Les documents cités plus haut nous paraissent défier toute critique. Mais fussent-ils rejetés, on n'en prouverait pas moins que le système d'apologie proposé par le P. Ollivier est insoutenable.

Que dirons-nous des circonstances qui accompagnèrent la promotion de César Borgia? D'après Infessura, des témoins vinrent attester qu'il était le fils légitime de Vanozza et de Dominique de Arignano [2]. Zurita, qui paraît n'avoir pas consulté Infessura, raconte le même fait, avec plus de détails[3]. Si l'on y ajoute le témoignage tiré de la pièce citée par Montfaucon [4], on doit avouer qu'il y a ici tout ce qu'il faut pour donner aux affirmations de Guicciardini, témoin suspect quand il est seul, tous les caractères d'une solide probabilité. Il nous semble que la tache qui souillait la naissance de César, pouvait faire rougir, même au quinzième siècle, les cardinaux destinés à l'avoir pour collègue.

On nous saura gré de passer sous silence l'histoire de la vraie Julie Farnèse, dont la chronique scandaleuse a sans doute fait tous les frais. Bornons-nous à dire que cette femme n'était pas née en 1450, et qu'elle vivait encore en 1494. Le rôle odieux que les pamphlétaires lui ont fait jouer n'est prouvé par aucun document sérieux, et n'a d'ailleurs rien de probable, vu le caractère des familles et des personnes mises en scène. L'histoire ne peut tenir compte des *on-dit* inspirés si souvent par cette impulsion secrète qui porte toujours l'homme à charger sans pitié les coupables. Peut-être est-ce le premier châtiment du crime en ce monde. Personne n'a subi cette peine d'une manière plus terrible que les Borgia. On connaît toutes les infamies rattachées au nom de Lucrèce, à qui des écrivains consciencieux ont rendu justice depuis plus d'un demi-siècle. Rodrigue lui-même a bénéficié de cette réhabilitation, sans pouvoir cependant se relever comme sa fille devant l'opinion de la postérité.

Avons-nous besoin de redire en finissant que nous avons écrit guidé par l'amour de la vérité, et par la crainte de voir les ennemis de l'Eglise s'emparer de l'œuvre du P. Ollivier pour reprocher à l'école catholique de ne savoir pas lire les documents de l'histoire, quand ils nous sont contraires? Si, malgré la vénération profonde dont nous entourons le grand nom de saint François de Borgia, nous ne pouvons souscrire à la réhabilitation tentée par un pieux et éloquent fils de saint Dominique, nous serons peut-être bientôt d'accord pour dire avec un savant catholique [5] : « Il fallait un saint pour remettre en honneur le nom de Borgia. Ce saint fut François de Borgia, quatrième duc de Gandie, vice-roi de Catalogne, et le compagnon de Charles V, qui l'appela, devenu religieux, au-

[1] *Geschichte der Stadt Rom*, vol. III, 1re partie, p. 203 et 502, et 2e partie, p. 838. Cf. *Theol. Litt. Blatt*, 1870, col. 479.
[2] Ap. Eccard, p. 2015; ap. Muratori, p. 1249.
[3] *Anales de Aragon*, t. V, fol. 28, col. 1.
[4] *Bibliotheca Bibliothecarum*, p. 213. — *Le Pape Alexandre VI*, p. 121.
[5] Voir von Reumont, dans le *Theol. Litt. Blatt* de Bonn, 1870, col. 481.

Digitized by Google

près de lui, à Yuste. Troisième général de la compagnie de Jésus, François de Borgia fut beaucoup employé par saint Pie V, lorsqu'il s'agit d'entraîner l'Occident à cette alliance contre les Turcs, qui amena la victoire de Lépante. La vie de l'arrière-petit-fils d'Alexandre VI jette sur un triste passé le doux éclat d'une gloire expiatrice. »

H. MATAGNE.

II

WATERLOO

LE RÉCIT DE M. THIERS COMPARÉ AU RÉCIT DU COLONEL CHARRAS [1]

La grande lutte par laquelle se termina la fatale période des Cent Jours et qui aboutit à une invasion nouvelle, plus cruelle et plus désastreuse encore que la précédente, a été l'objet de controverses nombreuses et ardentes. Les batailles livrées du 16 au 18 juin 1815 ont donné lieu à des récits contradictoires, entre lesquels il a été, pendant longtemps, bien difficile de démêler la vérité. Les deux relations laissées par Napoléon, — la première, *la Campagne de* 1815, publiée en 1818 sous le nom de général Gourgaud, la seconde (sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de France en* 1815), publiée en 1820, — ont été la source principale où les historiens français ont puisé, et la plupart ont adopté, sans les contrôler, les assertions du grand capitaine, bien que les deux versions ne soient pas entièrement d'accord entre elles. L'illustre historien du *Consulat et de l'Empire*, dans son exposé sobre, lucide et saisissant de la campagne de 1815, tout en s'écartant sur quelques points secondaires du système de Napoléon, en accepte les données principales. Mais, dès 1857, un officier français, renommé par ses talents militaires, et

[1] *Waterloo*, par M. A. THIERS. Paris, Lheureux, 1862, in-12 de 354 p. (Extr. du t. XX de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.*) — *Histoire de la campagne de* 1815. *Waterloo*, par le lieutenant-colonel CHARRAS. Sixième édition. Première édition publiée en France. Paris, Armand Le Chevalier, 1869 (1870), 2 vol. gr. in-8° de 415 et 405 p., avec un atlas de 5 cartes.

Digitized by Google

mêlé un instant à nos luttes politiques pendant la période républicaine de 1848 à 1851, avait publié un important ouvrage, fruit des loisirs que lui avait faits l'exil. Convaincu tout d'abord de l'exactitude des écrits de Napoléon, le lieutenant-colonel Charras n'avait pas tardé, en contrôlant son récit de la campagne de 1815, à reconnaître l'impossibilité de le faire concorder avec les événements. « Je reconnus, dit-il, les artifices de cette narration rapide, magique, qui se joue du temps, des distances, transpose, altère, dissimule les faits, en invente au besoin, et n'a d'autre but que l'apologie captieuse de celui-là même qui l'a composée. » L'étude approfondie des sources historiques : « correspondances, ordres, rapports des chefs des armées belligérantes et de leurs lieutenants, récits, notices, commentaires, mémoires élaborés, inspirés par ceux qui prirent une part grande ou infime aux événements dans un camp ou dans l'autre, historiens militaires, critiques de divers pays, » cette étude a permis à l'auteur de ne rien négliger de ce qui pouvait servir à élucider le sujet. Les archives du dépôt de la guerre, explorées pour lui par des mains amies, les archives du ministère de la guerre des Pays-Bas, le témoignage de plusieurs survivants de la lutte, enfin l'examen approfondi du terrain, lui ont fourni des lumières nouvelles et, selon lui, décisives. C'est donc armé de toutes pièces que l'auteur se présentait devant le public, et qu'il formulait contre le récit de Napoléon ces conclusions si sévères que l'on vient de lire.

Le livre du colonel Charras avait paru à Bruxelles. Promptement répandu en Europe, traduit en plusieurs langues, il fut interdit en France, et n'y put avoir, par conséquent, qu'une publicité restreinte. A ce livre, qui prétendait « restituer aux faits leur vérité, aux hommes leur caractère, ne regardant pas à la couleur du drapeau pour exprimer l'éloge ou le blâme, » M. Thiers opposa bientôt, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, un récit qui tendait à des conclusions diamétralement opposées. De plus, dans de longues notes placées au bas des pages, il insistait sur certains points, et s'efforçait de défendre Napoléon contre les assertions de son détracteur. Le colonel Charras revint à la charge, et, dans la 4e édition de son livre, publiée en 1864, environ un an avant sa mort, il s'arrêta longuement à ces points controversés, et suivit pied à pied M. Thiers sur le terrain où il avait placé le débat.

Pour la première fois l'*Histoire de la Campagne de* 1815 vient de paraître en France, dans son texte intégral[1], et il est permis au public de se faire juge de la question. M. Thiers a apporté ici ses éminentes qualités d'historien, son admirable talent d'exposition, sa merveilleuse lucidité, son sincère amour du vrai; mais il est sous l'empire d'un parti pris qui l'aveugle parfois d'une façon singulière. M. Charras, moins habile, moins éloquent, apparaît comme un stratégiste puissant, un dialecticien consommé, qui manœuvre avec

[1] Il y a pourtant dans l'appendice une des notes qu'on a remplacée par des points (t. I, p. 323).

Digitized by Google

sûreté au milieu des difficultés les plus compliquées, et triomphe, ce nous semble, d'une manière invincible, par l'abondance et la solidité des preuves et des arguments.

Pour bien mettre en lumière les points du débat, il faudrait une dissertation *ex professo*, faisant connaître les faits, la marche des armées, les phases de la lutte, les incidents et les résultats des batailles de Ligny et de Quatre-Bras, le double mouvement de Napoléon vers l'armée anglo-hollandaise, de Grouchy vers l'armée prussienne, enfin les péripéties de la sanglante journée qui devait voir la ruine de nos armes. Je ne sais si un pareil travail est désormais bien utile; en tous cas ce n'est pas ici le lieu de l'entreprendre. Il nous suffira d'indiquer les points en discussion et de suivre brièvement les deux adversaires dans leur exposé et dans leurs conclusions.

S'il faut en croire M. Thiers, Napoléon, qui a conçu un admirable plan de campagne, qui en a, avec une merveilleuse rapidité, préparé les moyens d'exécution, est toujours le grand capitaine des jours brillants de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram; son génie n'a rien perdu de sa puissance, sa sûreté de jugement est toujours la même, son activité ne s'est pas ralentie.

Le 15 juin, il est resté dix-huit heures à cheval; après avoir occupé la chaussée de Charleroi à Bruxelles, il a forcé les Prussiens à se replier vers Namur, et a lancé Ney à la rencontre des Anglais en lui prescrivant d'occuper les Quatre-Bras, position importante à la jonction des routes venant de Charleroi et de Namur. Bien que Ney, s'arrêtant avec une prudence exagérée devant la « route ouverte » des Quatre-Bras, « c'est-à-dire devant la fortune de la France, » ait empêché la réalisation complète du plan de Napoléon, tout a réussi, car les Prussiens sont séparés des Anglais, et le lendemain, tandis que l'empereur battra les premiers, Ney pourra s'avancer contre les seconds.

Le 16 juin, Napoléon a engagé l'action à Ligny, vers deux heures et demie du soir, contre les Prussiens, tandis que Ney attaquait les Anglais aux Quatre-Bras. La lenteur de certains corps d'armée, les ordres contradictoires donnés à d'Erlon ont empêché la journée d'être aussi décisive qu'elle eût pu l'être : Blücher est battu, mais il n'a perdu que 30,000 hommes sur 120,000; les Anglais ont cédé du terrain, mais la concentration successive de leurs forces a rendu infructueuse l'attaque des Quatre-Bras. Pourtant, « en réalité, notre plan de campagne, si profondément conçu, avait parfaitement réussi : » Napoléon, qui était encore resté dix-huit heures à cheval, était parvenu à occuper victorieusement la chaussée de Namur à Bruxelles; si Ney n'avait pas expulsé Wellington des Quatre-Bras, celui-ci n'en était pas moins séparé de Blücher, « qu'il ne pouvait rejoindre que fort en arrière. » Le temps avait donc été « bien employé, » au moins à Ligny, et si l'on en avait « déplorablement perdu » aux Quatre-Bras, rien n'était compromis. Napoléon avait même lieu d'être satisfait : « il était parvenu à surprendre les armées anglaises et prussiennes, à s'interposer entre elles, à vaincre

Digitized by Google

l'armée prussienne, à contenir l'armée anglaise, et à les rejeter l'une et l'autre dans des directions assez divergentes pour avoir le lendemain ou le surlendemain le temps de battre séparément le duc de Wellington. »

Le 17 juin, Napoléon se prépare à marcher sur Bruxelles. A cinq heures du matin il est debout, prêt à attaquer l'armée anglaise : « les Prussiens étant hors de cause pour deux ou trois jours au moins, » c'est elle qu'il faut chercher à battre. Après avoir employé la matinée à explorer le champ de bataille, à faire donner des soins aux blessés, à distribuer des récompenses, et permis ainsi aux troupes de prendre un repos nécessaire, il ordonne à Grouchy de suivre et de pousser vivement les Prussiens, qu'on croit en retraite vers Namur, et quitte vers onze heures le champ de bataille de Ligny pour se porter contre les Anglais. Mais ceux-ci ont battu en retraite vers Bruxelles, et un orage épouvantable, se prolongeant jusque dans la nuit, vient ralentir la marche de nos troupes, qui le soir prennent position devant Mont-Saint-Jean, en face de l'armée anglaise. Après une reconnaissance faite, « les pieds dans une boue profonde, la tête sous les boulets, » Napoléon annonce qu'il faut se préparer à une grande bataille; puis il s'endort profondément, « à la veille de la journée la plus terrible de sa vie et l'une des plus funestes qui aient jamais lui sur la France. »

Le 18, éveillé avant le jour, Napoléon, qui a déjà, vers dix heures du soir, expédié ses instructions à Grouchy, lui renvoie à trois heures du matin un duplicata de l'ordre de la veille. Puis il attend que le soleil vienne sécher les champs détrempés, et à huit heures tient conseil avec ses généraux : « Nous avons, dit-il, quatre-vingt-dix chances sur cent. » Il dicte son plan d'attaque, « incontestablement le meilleur, le plus efficace, d'après la forme des lieux et la répartition des forces ennemies, » et dispose ses troupes, devant le front desquelles il passe avec une confiance mêlée d'orgueil. Il ne se presse pas d'ailleurs : l'artillerie manœuvrera mieux quand le sol se sera raffermi, et il donnera ainsi à Grouchy, dont « tout lui devait faire espérer la prochaine apparition, » le temps d'arriver. Il vient de lui envoyer un nouveau message, et se jette sur un lit de camp où il goûte quelques moments de repos. A onze heures, il s'éveille, examine de nouveau ses cartes, et donne à onze heures et demie le signal du feu. A midi, l'action s'engage par l'attaque de Goumont. « Obligé de s'en fier à ses lieutenants du détail des attaques, » Napoléon suit attentivement l'ensemble de la bataille, et prépare l'opération principale contre le centre et la gauche de l'ennemi. A ce moment, l'apparition d'un corps d'armée sur notre droite attire son attention : l'ordre d'attaque, qui allait être donné, est suspendu, et l'on acquiert bientôt la certitude que les 30,000 hommes de Bülow s'avancent pour nous prendre en flanc. Lobau, appuyé par Domon et Subervic, se porte au-devant d'eux. Pendant ce temps, l'attaque de la Haie-Sainte commence; puis le mouvement de d'Erlon s'effectue sur la gauche de l'ennemi. On sait comment cette double tentative échoua. Napoléon, fort contrarié de cet

Digitized by Google

incident, l'est plus encore en apprenant, par un officier de Grouchy, que le maréchal n'avait quitté Gembloux qu'à neuf heures, se dirigeant sur Wavre : il fallait donc se résigner à avoir deux armées sur les bras. En effet, à trois heures à peu près, les deux premières divisions de Bülow, précédées par de la cavalerie, approchent des positions de Lobau, et l'affaire s'engage. Du côté des Anglais, Goumont n'est point emporté, mais Ney s'empare enfin de la Haie-Sainte. De là il se porte en avant, et exécute cette célèbre et terrible charge de cavalerie qui dure trois heures, et sème le carnage dans les rangs de l'armée anglaise sans parvenir à les rompre. En vain Ney appelle à son secours de l'infanterie : Napoléon, qui a vu avec peine ce mouvement prématuré, qui regrette vivement l'emploi de *toute* sa cavalerie, ordonne à Ney de se maintenir sur le plateau de Mont-Saint-Jean en attendant du secours. Il est d'ailleurs en ce moment engagé avec les Prussiens, commandés par Blücher en personne, et qui menacent de nous tourner par Planchenois. Repoussés vigoureusement, ceux-ci laissent à Napoléon un moment de répit, dont il profite pour lancer sa vieille garde sur le plateau où Ney tient encore tête aux Anglais. On sait l'issue fatale de cette charge désespérée; on sait que l'arrivée des Prussiens du corps de Zieten décide du sort de la bataille : la retraite commence, elle se change bientôt en déroute.

Ainsi Napoléon avait été livré à ses seules forces. Grouchy, au bruit du canon, aurait pu, suivant le conseil du général Gérard, accourir et arriver encore à temps pour prévenir le désastre; mais « l'infortuné maréchal » s'était décidé à poursuivre sa marche sur Wavre, où il s'était heurté contre Thielmann. Obligé de tenir tête à la fois à Wellington et à Blücher, Napoléon avait fait tout ce qui était humainement possible pour prévenir la défaite. « S'il avait retardé l'heure de la bataille, c'était par une nécessité physique, car si des fautes de tactique avaient été commises par Reille, par d'Erlon, il avait essayé de les réparer; car si Ney avait devancé l'action principale, il n'avait pu l'empêcher, occupé qu'il était vers sa droite, et cette action prématurément engagée il l'avait suspendue pour tenir tête aux Prussiens, et ceux-ci repoussés il s'était hâté de la reprendre, lorsqu'un dernier corps prussien était venu l'accabler. Il n'avait donc pas failli comme capitaine.... Jamais il n'avait été plus profond, ni plus actif, ni plus fécond en ressources. »

Tel est le résumé du récit de M. Thiers. Napoléon, on le voit, n'a pas commis une faute. Ce sont ses lieutenants qui, par leurs lenteurs, leurs hésitations, et aussi par leur imprudence, ont tout compromis. Ney a empêché la victoire de Ligny d'aboutir à la destruction de l'armée prussienne, et compromis le surlendemain, par son ardeur bouillante, le succès de l'attaque contre l'armée anglaise; Grouchy a laissé le chemin libre aux Prussiens, qui sont venus nous prendre en flanc et nous écraser à Waterloo.

Le colonel Charras, après une étude patiente et approfondie du sujet, après être revenu à la charge dans une discussion serrée et

Digitized by Google

minutieuse, arrive à des conclusions diamétralement opposées. Pour lui « le grand coupable, dans cette funeste guerre, c'était le chef même de l'armée française. » — « Napoléon était vieux avant l'âge. Le long exercice du pouvoir absolu, les efforts prolongés d'une ambition sans limites, le travail excessif du cabinet et de la guerre, les émotions, les angoisses de trois années de désastres inouïs, la chute soudaine de cet empire qu'il avait cru fondé à jamais, l'odieuse oisiveté de l'exil, une double maladie dont les crises se multipliaient en s'aggravant avaient profondément altéré sa vigoureuse organisation... Il avait gardé la même facilité, la même abondance, la même force de conception; mais il avait perdu la persévérance de l'élaboration de la pensée, et, ce qui était pis, la promptitude, la fixité de la résolution... De sa précédente ténacité il ne lui restait que cette obstination fréquente et déjà bien funeste à voir les faits non tels qu'ils étaient, mais comme il aurait convenu à son intérêt qu'ils fussent. Sous les coups répétés de la défaite, son caractère s'était brisé. Il n'avait plus cette confiance en soi, élément presque indispensable à la réussite des grandes entreprises. « Il « sentait même, c'est lui qui l'avoue, un abattement d'esprit; il avait « l'instinct d'une issue malheureuse [1]. »

La première journée a été incomplète : Napoléon n'a pas atteint le but qu'indiquait son ordre de mouvement; il n'a pu passer la Sambre avant midi; il n'a pu pousser assez loin pour intercepter les communications entre Blücher et Wellington. Napoléon a dit vrai en écrivant que « cette perte de temps avait été *bien fâcheuse.* » Mais on ne doit pas imputer, comme il le fait, à Vandamme un retard dû à l'incurie du chef d'état-major et qui ne fut pas si considérable que l'a dit Napoléon, pas plus qu'il ne faut imputer à Ney la non-occupation des Quatre-Bras, car le colonel Heymès, seul officier d'état-major qu'eût alors le maréchal, *entendit* Napoléon lui donner ses instructions : or le nom des Quatre-Bras n'y figure même pas, et elles se réduisent à ces mots : « Allez et poussez l'ennemi! » Napoléon a accusé Ney à tort, et il « a imaginé des instructions dont les événements lui ont donné l'idée après coup [2]. »

La journée du 16, bien que présentant des résultats considérables, n'a pas donné tout ce que demandaient les exigences de la situation. A Ligny, les irrésolutions, les lenteurs de la matinée ont été une faute capitale. Ni Lobau, ni d'Erlon n'ont été utilisés par Napoléon, qui a laissé ainsi échapper l'occasion de compléter sa victoire en détruisant la plus grande partie de l'armée prussienne. Aux Quatre-Bras, la contre-marche de d'Erlon n'a pas permis à Ney d'occuper une position dont il s'est un moment emparé; pourtant il a empêché l'armée anglaise d'intervenir à Ligny, et, quoi qu'on en ait dit, il a fait tout ce qu'il avait à faire : ni lui, ni d'Erlon ne méritent les reproches que Napoléon leur a adressés. « Soldats et

[1] T. I, p. 119-120.
[2] T. I, p. 143-55; cf. note I, p. 325-42, réfutation de M. Thiers sur l'ordre d'occupation des Quatre-Bras.

Digitized by Google

généraux furent admirables de bravoure, de constance. Ils ne manquèrent pas au chef, le chef leur manqua [1]. » Remarquons, d'ailleurs, que la dépêche de Napoléon à Ney, et celle envoyé à Grouchy (que M. Charras a publiée pour la première fois), établissent que, le 16 au matin, Napoléon ne prévoyait aucune résistance sérieuse, devant lui, pour la journée. Il pensait que Sombreffe, Gembloux, les Quatre-Bras, Genappe, seraient emportés sans difficulté, que le soir il marcherait sur Bruxelles, et qu'il serait devant cette ville à sept heures le lendemain. On peut juger par là des illusions que se faisait Napoléon.

La journée du 17 est une journée fatale, après laquelle le désastre du lendemain devient pour ainsi dire inévitable. Au lieu de se porter vigoureusement en avant pour compléter la victoire de Ligny en refoulant l'armée prussienne et en rompant entièrement ses communications avec les Anglais, Napoléon la laisse battre tranquillement en retraite, sans s'inquiéter de la marche qu'elle suit, sans même savoir si elle se dirige vers Namur ou vers Wavre. Il perd la matinée à passer l'armée en revue, à visiter le champ de bataille, à discourir avec les blessés ou avec ses généraux. Ce n'est qu'à midi qu'il prend ses dispositions définitives et envoie des ordres à Ney et à Grouchy. Autour de lui on s'étonne et on murmure. Vandamme dit à ses officiers : « Le Napoléon que nous « avons connu n'existe plus; notre succès d'hier va rester sans « résultat. » Gérard, de son côté, « déplore d'incompréhensibles, d'irrémédiables lenteurs. » Croirait-on qu'à huit heures du matin Napoléon ne savait pas le résultat du combat des Quatre-Bras, et que, de son côté, Ney ignorait la victoire remportée à Ligny? « De neuf heures du soir à huit heures du matin, il n'y avait eu aucune communication entre le général en chef et le commandant de l'aile gauche de l'armée, séparés l'un de l'autre par une distance de moins de trois lieues. L'incurie était égale des deux côtés. » Enfin Ney a l'ordre d'attaquer les Anglais pour les chasser des Quatre-Bras, et Grouchy doit se porter sur Gembloux, et « pénétrer ce que l'ennemi veut faire » pour en instruire Napoléon. Mais déjà l'armée prussienne s'était entièrement repliée sur Wavre, et il n'était plus en notre pouvoir d'intercepter ses communications avec l'armée anglaise.

Il était près de deux heures quand Napoléon arriva aux Quatre-Bras. Les Anglais étaient en pleine retraite. On marche à leur poursuite. Mais l'orage qui survient fait manquer, le soir, l'occasion qu'on n'avait pas su saisir le matin de frapper un grand coup sur l'armée anglaise isolée et disséminée. La journée avait donc été perdue, et, on peut le dire, par la faute de Napoléon : « activité, décision, tout lui manqua [2]. »

Nous arrivons à Waterloo. 72,047 Français sont en présence de

[1] T. I, p. 218-223 et 257-276; cf. notes K, L et M, p. 343-372, réfutation de M. Thiers.

[2] T. I, p. 277-311; cf. note N, p. 373-410, réfutation de M. Thiers.

Digitized by Google

70,187 Anglais et Hollandais. Napoléon, malgré ses lenteurs de la veille, a devant lui l'armée anglo-hollandaise, résolue à recevoir la bataille, à peu près égale en nombre, mais inférieure à la sienne par la qualité d'une partie des troupes et par l'artillerie. Le mauvais temps a, il est vrai, détrempé le sol ; mais les *Mémoires de Sainte-Hélène* constatent que dès huit heures on pouvait à la rigueur faire manœuvrer l'artillerie. Cependant le signal de l'attaque n'est donné qu'à onze heures et demie, et l'opération principale, engagée par le corps de d'Erlon, ne commence qu'à une heure et demie. Dès ce moment, Napoléon est averti de la présence des Prussiens sur notre droite; et dès lors il ne peut guère compter sur la coopération de Grouchy, auquel, à dix heures du matin seulement, il a adressé une dépêche portant ordre de marcher sur Wavre. Il lui envoie pourtant à une heure, avec l'avis que Bülow menace son flanc, l'injonction de manœuvrer dans sa direction. Chose remarquable, ici encore il approuve la marche suivie jusque-là par Grouchy. Tandis que la mauvaise disposition de l'infanterie de d'Erlon fait échouer l'attaque de l'aile gauche des Anglais, on s'acharne vainement sur le château de Goumont, qui défie toute la journée les efforts des assaillants. L'attaque du centre, la plus difficile et la plus périlleuse qui pût être tentée, n'est ni suffisamment préparée, ni appuyée par de l'infanterie. C'est à tort que Ney et Milhaud ont été tour à tour inculpés par Napoléon d'avoir engagé prématurément la cavalerie. « La vérité parait être que l'attaque du plateau par notre cavalerie eut lieu sur l'ordre même de Napoléon, qui vit un mouvement de retraite des Anglo-Hollandais dans le mouvement que Wellington fit faire à sa première ligne pour l'abriter contre les coups de notre artillerie. » Napoléon put suspendre l'attaque, et ne la suspendit pas; il fit soutenir Ney par Kellermann, et l'on a le témoignage de son aide de camp M. de Flahaut, qui affirme avoir porté l'ordre à *toute la cavalerie* de se lancer en avant [1]. Quand, après une lutte de près de trois heures, la garde vient soutenir la cavalerie, il est trop tard, et « l'on s'expose à un désastre pour s'être acharné après le succès, quand, malgré la bravoure de nos troupes, le succès n'était plus possible, quand il aurait fallu se hâter de battre en retraite. »

Napoléon, malade et ne pouvant supporter l'exercice du cheval, est resté à pied pendant presque toute la journée, « voyant peu par lui-même, ou voyant mal, et obligé souvent de juger de l'état successif des choses sur des rapports qui purent l'induire en erreur plus d'une fois. » Mais la principale faute de Napoléon, c'est d'avoir refusé de croire à l'intervention possible de l'armée prussienne. Son plan de bataille « est très-beau, très-solide; il révèle le chef habitué à combiner les plus grandes actions de guerre ; il défie la critique; » mais avec l'intervention prussienne, le plan « est immédiatement ruiné par la base; il n'est plus exécutable [2]. »

[1] Lettre au directeur du *Moniteur* en date du 6 avril 1857.
[2] T. II, p. 108-127; cf. note O, p. 313-339, réfutation de M. Thiers.

Digitized by Google

Ici se pose cette question, qui a longtemps tenu l'histoire en suspens, et qui, ce nous semble, peut être maintenant définitivement résolue : est-ce Grouchy qui, en n'exécutant point les ordres de Napoléon, en permettant aux Prussiens d'arriver sur le champ de bataille, doit porter la responsabilité du désastre de nos armes ?

Grouchy, suivant les instructions de Napoléon, est arrivé le 16 au soir à Gembloux avec ses trente-trois mille hommes ; il ne connaît point encore la direction prise par la masse de l'armée prussienne, et ne sait si elle s'est portée sur Wavre ou sur Perwez. Le lendemain, il se décide à suivre une ligne intermédiaire, et s'avance vers Sart-lez-Walhain. L'irrésolution du maréchal entraîne du retard dans le départ de ses troupes. D'un autre côté, il néglige de se mettre en rapport d'opérations avec Napoléon, dont il ne connaît même pas la position ; car Napoléon, du 17 à midi au 18 à dix heures du matin, a laissé Grouchy sans instructions : malgré les affirmations contraires produites à Sainte-Hélène, le fait paraît acquis [1]. Ainsi séparé de Napoléon, dont il se serait rapproché en se dirigeant sur Mousty, Grouchy ne parvient pas à rejoindre Blücher, sur la piste duquel il n'est même point encore, et qui, on l'a vu, était depuis la veille hors de sa portée. « Mais cette faute n'exerça et ne pouvait exercer aucune influence sur la bataille de Waterloo. Grouchy l'aurait évitée, il aurait marché à Mousty ; il y aurait marché dès le point du jour, que nos armes n'en auraient pas moins subi un désastre : » avec trente-trois mille hommes il ne pouvait arrêter les quatre-vingt-dix mille de Blücher. Eût-il marché au bruit du canon ; fût-il, comme le lui conseillait énergiquement Gérard vers midi, accouru au secours de notre armée engagée devant Mont-Saint-Jean ; fût-il parvenu — ce qui est démontré matériellement impossible — à franchir en quatre ou cinq heures un pays coupé et difficile qui avait présenté de tels obstacles aux Prussiens que Bülow, parti de Dion-le-Mont dès le point du jour, n'était arrivé qu'à quatre heures sur le champ de bataille, il eût à coup sûr été arrêté par des forces égales aux siennes, sans pouvoir empêcher l'intervention de Bülow, ni celle de Zieten sur notre droite. « Tout l'étalage de critiques, d'accusations fait par Napoléon et ses apologistes sur les incertitudes, les temporisations, les fausses manœuvres de Grouchy, n'ont d'autre but que de masquer les fautes énormes commises le 17 et le 18 juin, fautes dont Grouchy fut complétement innocent, qu'il n'aurait pas eu le pouvoir de réparer, eût-il déployé toute l'habileté, toute l'activité, toute l'énergie imaginables [2]. »

Le lecteur a sous les yeux les deux versions, le tableau en raccourci des faits, les lignes principales sur lesquelles M. Thiers d'une part, le colonel Charras de l'autre, ont appuyé leurs conclusions.

[1] Voir sur les prétendues dépêches du 17 à 10 h. du soir et du 18 à 4 h. du matin, t. II, p. 180-183, et note P, p. 339-349.

[2] T. II, p. 152-185 ; cf. note Q, p. 350-394, réfutation de M. Thiers.

Digitized by Google

Celui-ci va peut-être parfois un peu loin dans ses sanglantes critiques; il a pu commettre de légères erreurs de détail; mais une étude attentive des deux récits et de la controverse qui s'est engagée, ne laisse guère de doute dans l'esprit : la vérité nous paraît être du côté du colonel Charras. Malgré sa passion du vrai, son rare bon sens, sa rectitude habituelle de jugement, M. Thiers s'est trompé dans son appréciation des journées des 16, 17 et 18 juin; à la suite de Napoléon il a fait les procès de Ney et de Grouchy, il a essayé de rejeter sur eux les conséquences du désastre ; malgré toute son habileté, sa tentative a été vaine, et son récit ne saurait tenir devant les faits.

Mais si, nous élevant au-dessus des détails et recherchant les causes générales qui ont amené la défaite de Waterloo, nous interrogeons les deux historiens, nous reconnaîtrons que leurs jugements ne sont point aussi éloignés qu'ils le paraissent, et nous les verrons formuler, avec la nuance qui les distingue, des conclusions générales également accablantes pour Napoléon.

« Les causes morales de la défaite, dit M. Thiers, il faut les chercher plus haut; et à cette hauteur, Napoléon reparaît comme le vrai coupable... Le génie le plus puissant devait échouer devant des impossibilités morales insurmontables. » A Napoléon la responsabilité des hésitations et des fautes de ses lieutenants, « car c'est lui qui avait gravé dans leur mémoire les souvenirs qui les ébranlaient si fortement, » c'est lui « qui les avait placés tous dans des positions si étranges, » où leur manquaient à la fois le calme moral et le sang-froid dans l'héroïsme; à Napoléon la responsabilité d'une situation « où le moindre accident physique devenait un grave danger, où pour ne pas périr, il fallait que toutes les circonstances fussent favorables, toutes sans exception, ce que la nature n'accorde jamais à aucun capitaine; » à Napoléon la responsabilité d'une situation où il devait se battre avec cent vingt mille hommes contre deux cent mille, et où la Vendée, « qui faisait partie de cette situation extraordinaire dont il était l'unique auteur, » lui en retirait trente mille. « Et pour ne rien omettre, enfin, cet état fébrile de l'armée, qui, après avoir été sublime d'héroïsme, tombait dans un abattement inouï, était comme tout le reste l'ouvrage du chef de l'État qui, dans un règne de quinze ans, avait abusé de tout, de la France, de son armée, de son génie, de tout ce que Dieu avait mis dans ses prodigues mains ! »

« Cette aventure du 20 mars, écrit le colonel Charras, aussi prodigieuse par la rapidité du succès que par la promptitude de la chute, avait attiré sur la France les plus horribles calamités... Pour la seconde fois en quinze mois et presque jour pour jour, la capitale de la France subissait l'invasion étrangère. La vieille Monarchie avait su la préserver de cette humiliation pendant des siècles, même lorsque notre frontière n'était pas à quarante lieues de Montmartre; la République, dans les plus terribles circonstances, l'avait protégée aussi par la victoire, refoulant au loin la coalition des rois. L'Empire seul, par ses ambitieuses folies, soulevant contre nous et les peuples,

Digitized by Google

et les aristocraties, et les souverains de l'Europe, devait apprendre au monde que Paris n'était pas inviolable... Les pertes d'argent furent bien grandes, les pertes de territoire bien douloureuses; mais elles furent peu de chose comparées à ces autres conséquences de la victoire de l'étranger : le drapeau de la France abaissé, sa gloire militaire obscurcie, sa puissance morale, déjà bien amoindrie en 1814, annulée pour longtemps... Oubliant que l'homme n'avait eu qu'un but : sa propre élévation ; que le règne avait, par deux fois, abouti à la ruine de la France; négligeant les fautes, les folies, les crimes, on a créé une légende à la place de la vérité, montré le martyre là où fut l'expiation ; et, grâce à ces imaginations plus ou moins sincères, il est advenu, un jour, que celui qui avait dévasté l'Europe, foulé les peuples, épuisé la France, excité des haines internationales implacables, éteint le flambeau de la Révolution, ramené notre patrie aux institutions, aux abus de l'ancienne monarchie; que celui-là, disons-nous, a passé pour l'ange libérateur des nationalités, pour le messie du progrès, de la civilisation. On revient de ces incroyables erreurs, et cela est heureux. On voit dans la fin de Napoléon un châtiment providentiel, une légitime expiation...

« Cette défaite pèse encore sur notre patrie, il ne faut pas se le dissimuler, car on a vu, on est parvenu à faire voir la France luttant tout entière dans un suprême effort, là où n'ont combattu qu'un homme et une armée : un homme dont le génie militaire s'était épuisé dans les excès du despotisme; une armée restée numériquement faible, dénuée de toutes réserves par suite de lenteurs, d'hésitations inouïes dans l'organisation de la défense, par suite, encore et surtout, de la duplicité d'une politique énervante [1]. »

Ainsi le vrai, le grand coupable, ce fut Napoléon : M. Thiers le proclame comme M. Charras. A lui donc et à lui seul la responsabilité d'un désastre qui mit la France à deux doigts de sa ruine, qui compromit un moment sa grandeur, et que les laborieux efforts d'un gouvernement libre, honnête et vraiment national, ne purent parvenir à réparer.

G. DE BEAUCOURT.

P. S. — Ces lignes étaient écrites au mois de juillet dernier, avant les grands revers que « les fautes, les folies, les crimes » d'un autre Bonaparte devaient infliger à la France. Aujourd'hui, les désastres du premier Empire ont été laissés bien loin par les désastres du second Empire. L'Austerlitz de Napoléon III avait été le 2 décembre ; son Waterloo a été Sedan ; et la France sait, hélas ! de quel prix il

[1] T. II, p. 305-311.

Digitized by Google

lui faut payer la politique personnelle, anti-nationale et à jamais néfaste du prisonnier de Wilhemshœhe. Bientôt ces faits entreront dans le domaine de l'histoire. La *Revue* aura à les juger avec la sévérité, mais avec la justice qui doit présider aux arrêts d'un tribunal. Qu'une remarque nous suffise présentement : la nation n'est-elle pas désormais suffisamment éclairée sur ces combinaisons mensongères qui, plaçant la force à la place du droit, l'égoïsme à la place du devoir, n'aboutissent qu'à la confiscation de toutes les libertés et à la ruine de tous les intérêts ?

G. DE B.

3 mars 1871.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Le trimestre d'été, en Angleterre du moins, est toujours pour la critique une morte saison, et c'est à peine si l'on peut trouver à glaner quelques livres à droite et à gauche. Réunissons tant bien que mal les éléments de notre compte rendu habituel.

— M. Long vient de publier le troisième volume de son histoire romaine[1]. Il a pris comme sujet les derniers temps de la république : César, Catilina, Cicéron et Gallus, sont les principales figures du tableau. Sur le premier de ces célèbres personnages, notre auteur émet une opinion qui ne sera probablement pas adoptée par la majorité des lecteurs; César, pense-t-il, dans le début de sa carrière politique, agit seulement sous l'inspiration de son ambition personnelle, et il n'a jamais eu les profonds desseins que tant d'auteurs lui ont attribués. M. Long juge Cicéron avec beaucoup d'impartialité, et croit que si la correspondance du grand orateur n'avait pas été si soigneusement conservée, les appréciations de la critique eussent pris un ton moins sévère. Toute la partie militaire de l'histoire est excellemment traitée par M. Long, et il s'est attaché à rendre les détails géographiques irréprochables, chose difficile quand on songe aux renseignements contradictoires que donnent les auteurs classiques. Le nouveau volume que je signale nous donne le récit des vingt années comprises entre la troisième guerre contre Mithridate et l'exil de Cicéron.

— Quand on juge un ouvrage d'après le titre qu'il porte[2], on s'expose souvent à commettre beaucoup d'erreurs; ainsi, il serait absurde de croire, *à priori*, que les deux gros volumes de M. Bollaert nous donneront l'histoire complète des guerres du Portugal et de l'Espagne de 1826 à 1840. Ce sont tout simplement les mémoires

[1] *The decline of the Roman republic*, by George Long. Vol. III. London, Bell, 1870, in-8.

[2] *The Wars of Succession of Portugal and Spain, from* 1826 *to* 1840; *with a Resume of the Political History of Portugal and Spain to the Present Time.* Maps and Illustrations. By William Bollaert. Vol. I. *Portugal. Contains Account of the Siege of Oporto*, 1832-3. Vol. II. *Spain. Contains Flight of Isabella II in September*, 1868. London, 1870, 2 vol. in-8. Stanford.

Digitized by Google

d'un officier de fortune, et en une centaine de pages l'auteur aurait pu nous dire tout ce qu'il a jugé à propos de délayer pour l'ennui du public. M. Bollaert, à ce qu'il paraît, était d'abord destiné à l'enseignement des sciences, et il occupa pendant cinq ans (1820-1825) la place d'aide-préparateur à l'Institution royale de Londres. Se regardant comme victime d'un passe-droit, il s'enrôla un beau matin parmi les aventuriers qui voulaient défendre en Portugal la cause libérale sous les drapeaux de don Pedro; il passa ensuite au service de don Carlos, et enfin le voici de retour à Londres, dégoûté de la carrière des armes, et racontant sans beaucoup de succès les exploits auxquels il prit part. Un homme de verve et de talent aurait sans doute trouvé l'occasion de mettre sous les yeux de ses lecteurs un tableau animé de la situation politique de la Péninsule; il aurait esquissé avec finesse les portraits des acteurs du drame; Cabrera, Narvaez, don Pedro, dona Maria. — Que de motifs pour un peintre habile! Le tout groupé dans un cadre attrayant composé d'aventures personnelles et d'épisodes tragiques ou bouffons. M. Bollaert n'a malheureusement pas la moindre notion du métier d'écrivain, et son livre est ce que l'on peut s'imaginer de plus ennuyeux.

— L'histoire d'Amy Robsart[1] et du comte de Leicester est un des incidents les plus intéressants des annales du seizième siècle, et les lecteurs des romans de sir Walter Scott savent comment l'illustre écrivain a mis cet incident en œuvre dans son *Kenilworth*. Hâtons-nous d'ajouter que la vérité historique y est faussée d'un bout à l'autre; sir Richard Varney est représenté comme un monstre, et Antoine Foster y est traité avec une injustice qui aurait donné lieu à un procès en diffamation si les descendants de la famille existaient encore aujourd'hui. M. Adlard a jugé qu'il était nécessaire de rectifier les erreurs de sir Walter Scott, et de faire connaître au public ce qu'étaient véritablement les deux Robert Dudley, Amy Robsart et tous les autres personnages du roman. Il résulte du récit, fort intéressant, que nous avons sous les yeux, que le mariage de Dudley avec Amy Robsart eut lieu publiquement en présence du roi Edouard VI; la fiancée requit de son père une dot sous forme de pension viagère de vingt-cinq livres sterling, et le contrat en vertu duquel cette rente fut servie porte aux signatures le nom d'*Anne* et non pas d'*Amy*. Lady Robert Dudley mourut en 1560, à la suite d'une chute qu'elle fit sur l'escalier du palais de Cumnor. Le bruit courut que la mort de cette dame avait été un meurtre véritable, mais ce

[1] *Amye Robsart and the Earl of Leycester; a Critical Inquiry into the Authenticity of the various Statements in relation to the Death of Amye Robsart, and of the Libels on the Earl of Leycester, with a Vindication of the Earl by his Nephew, Sir Philip Sydney; and a History of Kenilworth Castle, including an Account of the splendid Entertainment given to Queen Elizabeth by the Earl of Leycester in* 1575. *From the Works of Robert Laneham and George Gascoigne; together with Memoirs and Correspondence of Sir Robert Dudley, Son of the Earl of Leycester*. By George Adlard, J. R. Smith, 1870, in-8.

Digitized by Google

ne fut jamais là qu'une supposition gratuite, et il n'y a rien qui puisse le prouver. Au contraire, si Dudley ne faisait pas preuve de beaucoup de tendresse conjugale, il est certain d'autre part qu'il n'avait rien à gagner par la mort de sa femme, et il n'est guère probable qu'il se fût rendu coupable d'un crime inutile. Toute l'histoire d'Amy Robsart errant à la recherche de son époux, et de la vie solitaire qu'elle mena pour ne pas rencontrer la jalouse Elisabeth, est absolument fausse. On sait qu'elle ne fut jamais comtesse de Leicester, et que Dudley n'obtint ce titre que douze ans après la mort de la pauvre Amy. Éconduit alors par la reine, dont il passait pour être l'amant, il épousa secrètement lady Douglas Howard, veuve de lord Sheffield, et fille de William Howard d'Effingham.

Telle est en substance l'histoire d'Amy Robsart, ainsi que M. Adlard nous la raconte. Son livre, comme je l'ai déjà dit, a beaucoup d'intérêt : il est très-consciencieusement rédigé et mérite d'être lu.

— J'ai déjà, dans mes précédents courriers, énuméré et apprécié quelques ouvrages anglais sur l'expédition d'Abyssinie : voici deux volumes in-quarto [1], accompagnés d'un atlas, relatifs à cette guerre. Enfin nous allons, pensais-je, avoir un récit complet, correct, détaillé, précis ; car c'est un secrétaire d'État qui a fait rédiger le travail dont je m'occupe, et une narration officielle doit être, naturellement, l'exactitude même. Erreur profonde ; malgré la masse de rapports, de tableaux statistiques, de dépêches, de circulaires réunis ici à grands frais et qui semblent au premier abord avoir tous les caractères de la vérité, on aurait de la peine à s'imaginer un travail plus mal conçu et fourmillant de plus de fautes. En voici quelques exemples : Pour la géographie, on nous dit que les eaux du Mareb se jettent dans le Nil, et que le Takkazié est un des tributaires de l'Abai ! Pour l'histoire, nous apprenons que le prince Henri, si connu comme navigateur, envoya Covilham en Abyssinie, et entretint avec lui une correspondance suivie. Or on sait que ce prince mourut dix-huit ans avant l'expédition de Covilham ! Les noms propres sont estropiés, le récit de la campagne n'a pas même le mérite de la clarté et du style, et les cartes sont faites avec si peu de soin qu'elles se démentent les unes les autres. En définitive, la publication de ces deux volumes fait très-peu d'honneur au ministre qui l'a ordonnée et qui aurait dû la surveiller, puisqu'il en assumait la responsabilité.

— Espérons que l'intéressant rapport de la commission des manuscrits historiques amènera bientôt la publication de mémoires et de correspondances qui sont, à l'heure qu'il est, exposés dans les archives de diverses familles à la triple influence de l'humidité, des rats et de la poussière. Ce sont les matériaux sur lesquels l'histoire générale est faite, et plus ces matériaux abondent, plus on a de chances d'arriver à la connaissance de la vérité. Comme spécimen curieux de cette sorte d'ouvrages, je citerai un livre fort amusant

[1] *Papers and documents relating to the war in Abyssinia.* London, Spottiswoode, 1870, 2 vol. in-4.

Digitized by Google

édité d'après des documents originaux par M. Kington Oliphant pour le *Grampian Club*[1], et qui nous met sous les yeux un tableau fort animé des seigneurs Jacobites du XVIIe siècle. Les *Lairds* de Gask étaient des *légitimistes* déterminés ; ils prirent les armes en 1715 et en 1745, combattirent à Preston-Pans et à Culloden, émigrèrent et firent partie de la petite cour de Saint-Germain. Aussi trouve-t-on dans le livre dont je parle ici certain nombre d'incidents relatifs à la France. Un des Gask, visitant les curiosités de Paris, entre dans l'église de Saint-Eustache, et y voit le monument funèbre « de monsieur Colbert, *Écossais.* » Ce Gask reçut de Louis XIV une pension qu'il dépensa avec beaucoup de dignité et de convenance. Il allait à Marly voir souper « ce grand monarque ; » il nous décrit les feux d'artifice qui furent tirés à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. Le volume de M. Oliphant est décidément un livre à consulter.

— Daniel Webster[2] a été un des plus célèbres orateurs des États-Unis d'Amérique ; il est bien connu en Europe comme personnage politique, et on sait qu'il négocia ce qu'on appelle l'*Ashburton treaty*. Personne plus que lui ne méritait donc les honneurs d'une biographie, mais *il y a fagots et fagots*, comme on sait, et M. George Ticknor Curtis aurait dû laisser à un écrivain exercé le soin de raconter la vie de Webster. Je ne veux pas dire que l'ouvrage dont je m'occupe soit absolument dénué de valeur; loin de là; mais les matériaux sont mal distribués, sans proportion aucune, et le compilateur est tombé dans le défaut ordinaire de ses pareils; il a imprimé quantité de paperasses insignifiantes, qui auraient dû être brûlées sans miséricorde.

— Le Kourdistan est un de ces pays que les touristes paraissent avoir négligés, et sur lesquels, par conséquent, les renseignements nous manquent, ou plutôt nous manquaient; car nous avons à remercier M. le major Millingen du volume qu'il a consacré à la description géographique et à l'histoire des Kourdes[3]. Comme impressions de voyage, ce livre mérite la popularité qu'il a obtenue; mais nous ne nous y serions pas arrêtés s'il ne possédait que cette recommandation. On y trouve aussi des détails d'ethnologie et d'archéologie qui le font rentrer dans le cadre des publications dont nous rendons ordinairement compte.

— Les chansons historiques d'un pays sont un répertoire de renseignements qu'il ne faut pas négliger; voyez le recueil de Maurepas, celui des Mazarinades, et le petit volume intitulé *Nouveau Siècle de Louis XIV*, imprimé à Paris il y a une dizaine d'années. Ainsi en est-il pour l'Angleterre et l'Écosse ; on ne saurait laisser de côté

[1] *The Jacobite Lairds of Gask*. By T. L. Kington OLIPHANT. Published for the Grampian Club by Griffin et Co., 1 vol. in-8.

[2] *The Life of Daniel Webster*. By George TICKNOR CURTIS, one of his Literary Executors. London, Low et Co., 2 vol. in-8.

[3] *Wild Life Among the Koords*. By Major F. MILLINGEN, F.R.G.S. London, Hurst and Blackett, 1870, in-8.

Digitized by Google

les ballades qui forment un appoint si volumineux dans la littérature de ces deux pays, et M. Augustin Thierry, en écrivant l'histoire de la conquête normande, a montré surabondamment quel parti on pouvait tirer de ces tableaux parfois naïfs, mais toujours fidèles, de la civilisation populaire. Je vois donc avec plaisir la collection intitulée *Chandos series* s'enrichir d'un choix de ballades légendaires éditées par M. Roberts [1], et se rapportant aux traditions écossaises et anglaises. N'y aurait-il pas eu moyen de faire figurer l'Irlande dans ce volume? Le tableau eût été complet, et il ne nous resterait qu'à féliciter l'auteur sans restriction.

— L'ouvrage du colonel Badeau [2] appartient aussi à la classe des biographies, et des biographies américaines, mais il est bien supérieur au travail de M. Curtis dont je parlais un peu plus haut. M. Badeau avait embrassé la profession de journaliste à New-York quand la guerre civile éclata entre les États du Sud et ceux du Nord; il s'enrôla immédiatement en qualité de volontaire dans l'armée sous les ordres du général Sherman, obtint bientôt le grade de colonel, et servit d'aide de camp au général en chef. Il emploie maintenant ses loisirs à raconter les principaux incidents de la guerre, et le fait à merveille. Cette histoire militaire du général Grant servira beaucoup pour l'intelligence de la campagne anti-esclavagiste; les lettres et autres pièces justificatives sont choisies avec discernement, et complètent le livre sans le surcharger.

— Sous le titre *In exitu Israel*, M. Baring-Gould [3] a publié un roman historique dont je dois dire quelques mots ici, puisqu'il s'agit de l'Église de France à l'époque de la Révolution de 1789, et de la constitution civile du clergé. Les principaux personnages du récit sont Berthier, Foulon et Robert Lindet, qui devint, comme chacun le sait, évêque constitutionnel de l'Eure. M. Baring-Gould ne cherche pas à déguiser qu'il a voulu, sous forme de roman, écrire un ouvrage de controverse; son thème est, dit-il, la séparation de l'Église et de l'État, thème bien mal choisi, car on ne saurait, sans faire violence à l'histoire, soutenir que le clergé né de la révolution eut les coudées franches. Notre auteur condamne l'ancien régime en bloc : il y voit exclusivement des abus, et, pour lui, tout ce qui de près ou de loin se rattache à l'époque immédiatement antérieure à 1789, ne vaut absolument rien. Avec un système comme celui-là, les portraits d'un romancier tournent sans peine à la caricature; c'est le défaut que M. Baring-Gould n'a pas su éviter.

— La vie de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, nous est familière à tous grâce au beau livre de M. de Rémusat; un *clergyman*

[1] *The Legendary Ballads of England and Scotland.* Edited and Compiled by John S. Roberts. London, Frederick Warne et Co., 1870, in-12.

[2] *Military History of Ulysses S. Grant, from April,* 1861, *to April,* 1865. By Adam Badeau, Colonel, and A. D. C. to the General-in-Chief. Vol. I. New-York, Appleton et Co., 1870, in-8.

[3] *In exitu Israel : an Historical Novel.* By S. Baring-Gould, Author of *Curious Myths of the Middle Ages.* London, Macmillan, 1870, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

anglais [1] vient d'y consacrer un volume de proportions modestes, faisant partie de la *Bibliothèque du dimanche*, publiée par M. Macmillan. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ce nouvel ouvrage des discussions très-abstraites sur le système philosophique de saint Anselme, ses preuves de l'existence de Dieu, et son *cur Deus homo;* mais M. Church a résumé avec assez de bonheur les principaux incidents de la vie du prélat, et il a écrit d'une manière populaire et cependant suffisamment complète un des plus intéressants chapitres de l'histoire de l'Eglise au moyen âge.

— Le docteur Stanley, doyen de l'abbaye de Westminster [2], est un théologien de grande réputation de l'autre côté du détroit. Ses *Lectures* sur l'histoire des Juifs, son volume sur la Palestine, ses souvenirs de Westminster Abbey lui ont acquis beaucoup de renommée, grâce, principalement, à la magie de son style et à un rare talent de description. En sa qualité de théologien, il est peut-être encore plus célèbre, mais c'est une célébrité regardée comme de mauvais aloi par les uns, tandis que les autres y applaudissent à outrance. M. Stanley est en effet le chef avoué de ce que l'on appelle en Angleterre le *broad church;* je veux dire cette section de l'Eglise anglicane qui voudrait réduire au minimum les confessions de foi et les symboles, et instituer une entente cordiale assez élastique pour embrasser les calvinistes d'un côté et les ritualistes de l'autre. On retrouvera les preuves de cette tendance d'esprit dans le recueil tout récemment publié d'articles de journaux et de revues, de dissertations et d'essais maintenant rassemblés sous un titre général, après avoir figuré dans la *Revue d'Edimbourg*, et ailleurs. Mais le volume du docteur Stanley n'est pas seulement un livre de théologie; il intéresse également le lecteur sérieux comme pièce justificative de l'histoire religieuse du XIVe siècle, et voilà pourquoi j'ai été amené à en parler. On trouvera reflété, ainsi que dans un miroir, un des côtés les plus saillants de l'anglicanisme contemporain.

— M. le professeur Max Müller avait donné l'hiver dernier à l'Institution royale de la Grande-Bretagne quatre conférences sur l'histoire des religions comparées; ces leçons ou lectures viennent de paraître [3], et se recommandent par toutes ces qualités qu'on est habitué à trouver dans les écrits du savant sanscritiste. Après avoir examiné les différents systèmes proposés pour la classification des opinions religieuses, il en vient à dire que le meilleur de tous est celui qui est généralement admis de nos jours pour la philologie, et il s'attache à prouver par de nombreuses citations que chaque corps de doctrines théologiques contient un élément de vérité qu'il s'agit seulement de dégager.

[1] *The Life of St. Anselm.* By the Rev. R. W. Church, M. A., Rector of Whatley. London, Macmillan, 1870, in-8.

[2] *Essays, Chiefly on Questions of Church and State, from* 1850 *to* 1870. By A. P. Stanley, D.D., Dean of Westminster. London, Murray, 1870, in-8.

[3] *Four lectures on the science of religion*, by professor Max Müller. *Fraser's Magazine*, april-july, 1870. (London, Longman.)

Digitized by Google

— Il y a vingt-cinq ans que M. O'Callaghan a commencé l'intéressant ouvrage dont j'ai à parler aujourd'hui [1]. Français et Anglais y sont également mis en scène; c'est, pour ainsi dire, un fragment d'histoire internationale, et il est bon de s'y arrêter pendant quelques instants. Il existait depuis longtemps un corps de troupes écossaises au service de France, et les éventualités des guerres de religion avaient plus d'une fois réuni sous l'étendard des fleurs de lis des mercenaires partis d'Edimbourg ou de Glasgow pour chercher fortune sur les champs de bataille du continent. La Révocation de l'édit de Nantes, en développant ce mouvement d'émigration, lui donna un double courant. Tandis que les soldats huguenots quittaient leur patrie pour grossir les régiments du roi d'Angleterre, les catholiques irlandais, frappés par les décrets sévères lancés contre les non-conformistes, traversaient le détroit à leur tour et venaient s'enrôler comme soldats du roi très-chrétien. Ruvigny, officier français, était à la tête des régiments anglais, tandis que le duc de Berwick, sujet anglais, gagnait pour Louis XIV la bataille d'Almanza pendant la guerre de la succession d'Espagne. Le même esprit d'intolérance qui donnait au général sir John Ligonier un rang élevé dans l'état-major du duc de Cumberland à Lawfeld permettait à Louis XIV et à son successeur de compter parmi leur meilleures troupes une brigade irlandaise. Il est curieux de suivre le progrès de cette double émigration qui se continua jusqu'à la Révolution. L'orage, qui emporta tant de choses, ne pouvait oublier les troupes étrangères au service de la France; les Suisses avaient été massacrés, les Irlandais furent licenciés, et plusieurs de leurs chefs montèrent sur l'échafaud. M. O'Callaghan nous raconte les exploits de quelques-uns des principaux parmi ses compatriotes qui, à divers titres, nous offrirent leur talent ou leur génie; Lally-Tollendal obtient une mention spéciale, et un petit coin est réservé au comte Arthur Dillon.

— M. Edward Edwards a déjà composé sur des sujets de bibliographie plusieurs excellents travaux; voici un nouveau livre qui ajoutera encore à sa réputation [2]. Il s'agit du *British Museum*, établissement dont nos alliés d'outre-Manche ont raison d'être fiers et qui est certainement un modèle dans son genre. On aime à suivre les progrès de ces riches collections et à étudier la biographie des généreux amateurs qui peu à peu amenèrent le musée au point où nous le voyons aujourd'hui. Sir Robert Cotton (1570-1631) ouvre la liste et M. Edwards a su consulter sur lui de nombreux documents conservés aux archives du royaume. Puis viennent sir Hans Stoane, lord

[1] *History of the Irish Brigades in the Service of France : From the Revolution in Great Britain and Ireland, under James II, to the Revolution in France, under Louis XVI.* By John Cornelius O'Callaghan. Glasgow, Cameron et Ferguson, 1870, in-8.

[2] *Lives of the Founders of the British Museum; with Notices of its Chief Augmentors and other Benefactors,* 1570-1870. By Edward Edwards. London, Trübner et Co., 1870, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

Lansdowne, lord Granville, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de nommer. L'auteur du présent ouvrage n'a négligé aucun détail, et la suite de notices biographiques dont il nous a régalés ne laisse rien à souhaiter. C'est là un chapitre d'histoire littéraire qu'on aime à étudier, et qui fait infiniment d'honneur à M. Edwards. Il nous parle, non-seulement des différentes personnes dont les blibliothèques et les collections soit d'objets d'art, soit d'histoire naturelle ou d'archéologie ont été acquises par le *British Museum* ou lui appartiennent à titre de cadeau, mais aussi des principaux bibliothécaires et conservateurs, M. Panizzi, par exemple.

— Voici deux volumes[1] de lettres et de pièces diverses qui mériteraient un article spécial, une notice détaillée. Nous y reviendrons. En attendant, les lecteurs des Mémoires de Mallet du Pan se rappelleront, sans doute, le nom de M. Wickham, qui joua un rôle politique très-dintingué pendant la Révolution française. Envoyé comme ministre plénipotentiaire en Suisse, il fut à diverses reprises chargé, par George III, de missions secrètes dont il s'acquitta avec beaucoup de succès. Les affaires de la Vendée, l'émigration en Angleterre, la petite cour de Hartwell occupent une place considérable dans la correspondance de M. Wickham; les noms de Pichegru, Bourmont, Sapinaud, Louis XVIII, le prince de Condé, s'y retrouvent à chaque instant. Parmi les nombreux ouvrages publiés depuis vingt ans sur l'histoire politique de l'Europe au commencement de ce siècle, j'en connais peu qui méritent d'être comparés à celui-ci.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The Correspondence of the Right Honourable William Wickham from the Year* 1794. Edited, with Notes, by his Grandson, William WICKHAM, M. A. London, Bentley, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire : Tristesse de l'heure présente. — De l'ignorance considérée comme une des causes de nos malheurs, et comment la *Revue des questions historiques* l'a toujours combattue. — Les officiers français et la géographie. Traits historiques à l'appui de notre thèse. Comparaison avec les officiers allemands. Cartes et atlas prussiens. — Du remède qu'il faut apporter à ce grand fléau de l'ignorance. — Les Bibliothèques, les Musées et les Archives pendant le siége de Paris. — Nécrologie : MM. Villemain, Mérimée, Huillard-Bréholles. — La Décentralisation et les futures Universités. — Nécessité du travail. — Conclusion.

I

Nous reprenons la plume en de tristes conjonctures, et que nous n'aurions pas osé prévoir. Si les derniers événements ont jeté dans toutes les âmes une tristesse dont rien ne saurait donner l'idée, ils ont surtout découragé et abattu tous ceux qui se livrent aux études historiques. Oui, ce sont ceux-là qui souffrent le plus cruellement des épreuves de la Patrie. Ils subissent le présent; mais, hélas! le comparent au passé, et leur cœur ouvert saigne deux fois plus. O douleur! Connaître la grande mission si rudement accomplie, d'un Clovis et d'un Charles Martel; avoir lu les hauts faits de ce très-dur et très-doux Charlemagne; être illuminé par l'histoire rayonnante d'un Godefroy de Bouillon, d'un saint Louis et d'une Jeanne d'Arc : et être condamné à subir la lecture des hauts faits d'un Billioray, d'un Babick et d'un Varlin, successeurs de Charlemagne et saint Louis!! Et cela, quand la France est sous le pied vainqueur du Prussien, quand elle vient de perdre deux de ses provinces et cent mille de ses enfants!! O douleur, indicible douleur!

Certes, la France, depuis quinze cents ans, était parfois tombée bien bas, mais jamais dans un si vil abîme. A la fin du VIIIe siècle, elle allait descendre au rang d'une petite tribu germanique, quand elle fut soulevée vers le ciel par la forte main de Charles le Grand, fils de Pépin. Au XVe siècle, le roi de France fut un moment « le roi de Bourges; » mais une petite fille de campagne, une *rurale* arriva, qui sauva tout. A Denain, la France allait mourir, quand elle fut vigoureusement guérie, ou plutôt ressuscitée par le génie de Villars et la fierté de Louis XIV. Mais en 1871, rien de pareil. Notre

Digitized by Google

malheur ne vient pas aujourd'hui du succès de nos ennemis, mais de notre pourriture intime. Ce sont nos vices qui nous tuent. Si la Prusse a triomphé, c'est sans doute grâce à l'incontestable talent de M. de Moltke, mais c'est surtout à l'inqualifiable ignorance de tous nos généraux et de tous nos officiers. Tout récemment, je rencontrais M. A. Cochin, et il me disait avec sa finesse habituelle : « Nous « sommes un peuple d'esprit qui ne travaillait point, et nous avons « été battus par un peuple sans esprit QUI TRAVAILLAIT. » O Français, ô Athéniens, ô hommes tout spirituels et tout charmants, retenez bien ces deux derniers mots qui sont la clef de nos derniers malheurs. Nous sommes le plus aimable..... et le plus paresseux de tous les peuples.

La *Revue des questions historiques* n'aura pas, du moins, manqué à son devoir. Voilà quatre ou cinq ans qu'elle ne cesse de prémunir ses lecteurs contre les dangers de l'ignorance et de la paresse; voilà quatre ou cinq ans qu'elle leur donne les Allemands pour modèle et qu'elle leur crie sur tous les tons : « Travaillez, travaillez. » Nous avons particulièrement insisté sur la nécessité de relever en France les études géographiques et historiques. Il faut bien croire que nous avons un peu parlé dans le désert..., et que notre chère *Revue* n'avait pas beaucoup d'abonnés dans notre armée.

II

Je vais ici toucher un point très-délicat, rouvrir une blessure mal fermée et faire vivement crier le blessé, mais enfin IL LE FAUT.

Pour tout dire en quelques mots, rien n'égalait l'ignorance de l'officier français. La vie de garnison prenait nos jeunes gens au sortir de l'Ecole polytechnique ou de Saint-Cyr; elle nous les prenait pleins de feu et de lumière, et les éteignait en quelques mois. Un sous-lieutenant de vingt-cinq ans devenait rapidement aussi usé que le plus vieux des capitaines de son régiment; et ce n'est pas peu dire. J'en appelle ici aux souvenirs de tous ceux de nos lecteurs qui ont habité des villes de province. N'est-il pas vrai que nos officiers faisaient, à peu près partout, leur gîte habituel du Café de la Comédie où ils passaient les sept huitièmes d'une vie inoccupée et flânarde? Avant le déjeuner, l'absinthe; après chaque repas, le café et tout ce qui le suit; entre le déjeuner et le dîner, la promenade au Cours, le billard et l'ennui; le soir, le théâtre. Heureux ceux qui pouvaient par ci par là enlever le cœur de quelque Dugazon de rencontre! Voilà,—sauf des exceptions brillantes et aussi nombreuses que vous le voudrez,—voilà les officiers que nous avons opposés à la Prusse. Osez dire et essayez de prouver le contraire. Vous ne le pourrez pas.

Tant que les jeunes gens étaient à l'Ecole polytechnique, ils y étaient soutenus par l'espoir de sortir dans un des premiers rangs, et de conquérir ainsi leur diplôme d'ingénieur. Les traditions de travail se maintenaient de la sorte avec une certaine vigueur que nous sommes très-joyeux de constater. Mais à l'Ecole d'application

Digitized by Google

de Metz, il n'en était plus de même, et l'antique ardeur se refroidissait étrangement. Je ne crois pas faire à la vérité le moindre outrage en ajoutant que certains officiers allemands qu'on envoyait à Metz suivre les cours de l'Ecole en étaient peut-être les travailleurs les plus obstinés. Le spectacle offert par Saint-Cyr n'était guère plus consolant. Certes, on travaillait énergiquement pour y entrer; mais une fois dans la place, on se relâchait tout aussitôt de ses habitudes studieuses. Quelques fortes têtes, qui visaient à l'état-major, essayaient de se maintenir dans les trente premiers rangs, et y dépensaient une vigoureuse activité. Mais c'était à peu près tout. Il y avait à Saint-Cyr un mépris tout spécial pour la géographie et la littérature, qu'on englobait dans la même haine. Un excellent professeur, M. Broutta, s'est donné là beaucoup de peine pour bien peu de chose. C'est ce même savant que j'ai vu professer au Cercle catholique un cours admirable de Géographie... devant cinq auditeurs. Et il y avait là, tout près, deux ou trois cents jeunes gens qui se gardaient bien d'assister à ces leçons et jouaient bruyamment au billard. J'ai vu, j'ai entendu toutes ces choses.

Les chefs de la société militaire donnaient à cet égard les plus pernicieux, les plus regrettables exemples. L'ex-Empereur était un de ceux qui, dans tout l'Empire, ignoraient le plus scandaleusement la géographie. Voici un trait dont je garantis l'authenticité. Quelque temps après les commencements de la guerre du Mexique, Napoléon III demandait qu'on lui montrât sur la carte... où étaient la Vera-Cruz et Puebla. Historique, historique, historique!

Parmi les généraux, c'était trop souvent à qui ferait fi de la science. Je me rappelle encore l'illustre général Frossard, qui, visitant un jour les archives de la Haute-Marne en sa qualité de président du Conseil général, prononça devant moi ces mémorables paroles: « Pourquoi ne brûle-t-on pas la moitié de ces vieilles paperasses? » Or, les archives de Chaumont sont un des plus riches dépôts de la France, un de ceux où l'on trouve le plus de lumières sur la géographie et l'histoire de la vieille France. Et M. Frossard, déjà nommé, était un général appartenant à l'arme du génie. On en fit même, plus tard, un Gouverneur du prince impérial. Ces paroles, que j'ai entendues (j'étais l'archiviste du département), me rappellent un discours non moins singulier de je ne sais quel général, inspecteur de nos écoles militaires: « Vous êtes bien bons de travailler, « mes enfants. Moi, je suis bien arrivé sans cela. » Les écoles régimentaires n'existaient guère que sur le papier. Les officiers « qui travaillaient » étaient un peu montrés au doigt et passaient pour étranges. Je sais un « bon travail sur l'histoire de l'Algérie, » dû à un chef de bureau arabe, et qui, depuis dix ans, dort, au fond d'un carton, au ministère de la guerre. Et il y a des naïfs qui s'étonnent de nos défaites!

La guerre de 1870 est malheureusement venue donner une terrible leçon à ces généraux dont la bravoure égalait l'ignorance, je le sais bien, mais qui n'en ont pas moins été battus pour cela. Or, nous avions devant nous une nation qui fait SCIENTIFIQUEMENT la

Digitized by Google

guerre; oui, qui la fait géographiquement, physiquement, chimiquement. Car le Prussien se bat de la même façon qu'il critique un texte, avec la même précision et la même méthode : « Bah ! nous « sommes-nous dit, nous avons nos mitrailleuses et nos zouaves, « et nous serons à Berlin le 15 août. » On sait le reste.

Le 4 août, le malheureux général Douay se faisait héroïquement tuer à Wissembourg. Il n'avait que la veille consenti à ouvrir et à consulter une carte de géographie...

Mais nous avons, hélas ! mille autres preuves de l'ignorance de nos chefs militaires.

Peu de temps avant Sedan, un de nos généraux se promenait le long d'un grand et large fleuve avec un de nos amis, qui nous a rapporté et garanti le fait. « Comment s'appelle ce cours d'eau ? » demanda-t-il à cet ami. Ce cours d'eau, c'était la Meuse. Il n'en savait rien.

Un autre demandait vers le même temps : « A quelle distance est Metz de la frontière (! ? »

Un autre : « Si le Rhin coulait à Thionville (!!). »

Un autre, se battant à Neuville, depuis le matin, demandait à ses soldats le nom d'une localité où il avait arrêté l'ennemi pendant une journée héroïque.

Aux environs de Paris, même ignorance. Un officier d'état-major (de la garde nationale, il est vrai) conduisait, sans le savoir, un bataillon de marche au beau milieu des Prussiens. Il fut prévenu juste, bien juste à temps, par un simple garde qui, par bonheur, avait une carte de l'état-major. Vite, on se replia en bon ordre ; mais, dans la bagarre, on faillit oublier la malheureuse avant-garde qui, quelques minutes plus tard, eût été faite prisonnière d'un seul coup de filet. Qu'on aille soutenir après un tel récit... que les géographes n'ont pas d'esprit. Et je pourrais, certes, multiplier de tels exemples ; mais je veux être sûr de tous ceux que je cite.

Le Prussien, au contraire, est passé maître en géographie. Les Atlas classiques, publiés en Allemagne, sont des chefs-d'œuvre d'exactitude minutieuse d'où la Beauté même n'est point absente. J'ai sous les yeux celui de Meyer qui contient cent cartes. Cinq sont consacrées à notre pauvre France, et les moindres replis de terrains y sont scrupuleusement marqués. On connaît les cartes plus élémentaires que portent toujours avec eux les officiers et sous-officiers allemands : elles sont précises, claires et commodes. Ajoutons que leur bon marché est véritablement prodigieux. Nos ennemis ne se contentaient pas de les avoir dans leurs sacs : ils les savaient par cœur. Un de mes amis me racontait le trait suivant... Les Prussiens pénètrent un jour, aux environs d'Amiens, dans un tout petit village qui, comme tant d'autres, n'a qu'une rue. Ils cherchent, ils furettent partout. Leur chef enfin s'adresse à l'un des habitants : « Il doit y avoir, dit-il, un petit chemin de traverse qui nous épar- « gnerait un plus long chemin. Vous l'avez caché : il nous le faut. » L'Allemand disait vrai. Le sentier était là, et les habitants en avaient, aussi habilement que possible, dissimulé l'ouverture à l'en-

Digitized by Google

nemi. Ils durent renoncer à leur ruse, que la géographie avait éventée. — Au moment des grands combats que Faidherbe livra à l'armée prussienne, des officiers allemands, restés à Amiens, faisaient preuve d'une connaissance encore plus étonnante de tous les accidents de notre sol. Ils dessinaient, avec un rare talent, toutes les positions occupées par leurs troupes ou par le général français qu'ils tenaient d'ailleurs en grande estime. Aucune butte, aucune motte de terre, aucun ruisselet ne leur échappaient. Ils savaient tout, et prédisaient les différentes péripéties de la bataille qui devait se livrer le lendemain. Et les choses, en effet, se passaient comme ils l'avaient annoncé. Direz-vous encore que la géographie et les cartes ne servent à rien?

J'ignore comment les choses se sont passées à Bruxelles avant les négociations de la paix. Mais, à ne rien céler, je tremble pour la délimitation de nos frontières. Je suis intimement persuadé que les Prussiens auront choisi dans les Vosges les pics et les plateaux qui constituent les meilleures positions militaires. Et peut-être seront-ils aidés dans leurs prétentions par notre déplorable et scandaleuse ignorance. Ces gens connaissent les Vosges comme si elles leur appartenaient depuis mille ans; ils ont depuis longtemps jeté leur dévolu sur les forteresses naturelles qui leur paraissaient les plus inexpugnables. *Caveant consules!*

A un si grand mal quel remède apporter? Il n'y en a qu'un, le travail. Que dans tout collége et lycée, il soit désormais fondé un Cours solide de géographie physique et politique. Qu'on le confie à un professeur de sciences, et non pas à un grammairien ou à un lettré. Que, pendant les vacances, on organise pour nos jeunes gens des voyages en Allemagne, en Italie, en Espagne, aux Alpes, aux Pyrénées, partout. Qu'au lieu d'imposer à nos enfants ces arides et stupides nomenclatures de nos *Géographies élémentaires*, on leur donne l'intelligence d'une science aussi vivante et aussi élevée. Que dans nos Ecoles militaires, on ne s'amuse pas à lever « pour rire » ces fameux plans de forteresses qui sont presque toujours les mêmes; que l'on voie tout de ses yeux; que l'on subisse un stage dans les écoles et dans les camps des autres peuples; que l'on fasse de la géographie avec ses jambes comme avec son esprit; que l'on prenne des notes; que l'on ait de bons carnets, véritablement scientifiques, dont on se servira plus tard contre le Prussien avec un succès certain. Bref, devenons savants, devenons géographes, et n'ayons pas la folie de rougir de ce dernier nom que n'ont pu déshonorer les plaisanteries des anciens soldats de Bonaparte. Avec notre intelligence et notre esprit d'initiative, nous aurons bien vite réparé le temps perdu.

III

La *Revue des questions historiques* publiera peut-être quelque jour un travail complet sur le Siége de Paris. Notre devoir de Chro-

Digitized by Google

niqueur se réduit à montrer ici quel a été le caractère de ces longs mois d'isolement et de douleurs au point de vue très-spécial des études historiques. Je vais conduire mon lecteur aux Bibliothèques, aux Musées, aux Archives et aux Cours publics. Le voyage, hélas! sera triste.

Donc, nous sommes au mois de décembre, si vous le voulez bien, et nous voici devant la porte de la Bibliothèque nationale. Entrons, et voyons ce que la guerre a fait de ce beau foyer de lumière, auquel tant d'Allemands sont venus allumer leurs intelligences... et que l'Allemagne a failli éteindre.

Cette « Salle des imprimés, » où l'on a si heureusement reproduit les dispositions du British Museum, elle est déserte maintenant. C'est une solitude froide. D'immenses réservoirs contiennent l'eau destinée à amortir le feu des bombes. La vie s'est réfugiée dans le « Département des manuscrits. » Quelques bibliothécaires ont la glorieuse obstination de venir là, tous les jours, lutter contre les dangers de l'heure présente. Ils ne sont plus là, ces érudits d'outre-Rhin, ces professeurs et ces élèves des Universités allemandes que nous accueillions avec un sourire et auxquels nous communiquions si libéralement tous nos trésors. Plusieurs d'entre eux vont diriger le feu des canons Krupp. D'autres, que je pourrais nommer, sont morts à Reichshoffen et à Sedan, sous le costume d'officiers de la landwher. Les plus beaux de nos manuscrits, cependant, se sont silencieusement retirés de ces chers rayons où nous les croyions à l'abri de tout outrage. Virgile et saint Thomas d'Aquin sont partis ensemble, Platon et les *Quatre fils Aymon*, Cicéron et Eginhard, les livres chinois et sanscrits avec les manuscrits de Bossuet. Tous sont égaux devant le péril; tous s'enfuient en de meilleures et plus sûres ténèbres...

Aux Archives de « l'ex-empire, » la sollicitude n'a pas été moins vive. Ce beau Musée que « notre Fritz » avait jadis tant admiré; cette collection de nos Diplômes mérovingiens que les généraux allemands avaient eux-mêmes daigné trouver incomparable, ces autographes, ces richesses sans pareilles, il a fallu les cacher, tout comme si on les volait. Le Directeur des Archives a fait preuve, en ces circonstances difficiles, d'une activité qui eût suffi à tout sauver. Sa vigilance n'a rien oublié, et il a traité ses Archives avec une affection véritablement paternelle. Le personnel tout entier était appelé à veiller avec lui sur ces trésors que l'Allemagne nous envie, qu'elle ne nous prendra point. Nous passions là toutes les nuits, faisant des rondes toutes les heures, épiant le feu et ayant eu la joie de ne jamais le voir. Il me sera peut-être permis d'ajouter que M. Alfred Maury a été pour son personnel d'une bonté que nous ne pourrons jamais oublier, que nous n'oublierons jamais. Nous nous les rappellerons toujours, ces nuits des Archives, ces nuits d'hiver où la rigueur des événements, plus encore que la rudesse de la saison, nous abattait profondément et nous mettait les larmes aux yeux. Nous nous rappellerons toujours ces conversations érudites et charmantes où, depuis une heure jusqu'à sept heures du matin, l'esprit et la mémoire

Digitized by Google

de M. Maury nous tenaient délicatement en éveil. Nous avons là beaucoup appris, et nous savons surtout qu'un « administrateur » (quel dommage que ce mot soit si lourd) peut avoir le cœur d'un père !

Au Louvre, on avait roulé les toiles de Murillo et de Raphaël, et la Vénus de Milo s'était pudiquement cachée. J'ai été mal consolé de ce malheur en apprenant ce matin que le citoyen Gustave Courbet était chargé par la Commune de réorganiser nos musées. Voyez-vous la Vénus de Milo, cette belle blancheur grecque, portée dans les bras du peintre d'Ornans? Voyez-vous la *Conception* de Murillo et la *Belle Jardinière* protégées par l'auteur des *Baigneuses?* Le Beau mis sous la protection du Laid!!!

Au Collége de France, les bombes pleuvaient. Les professeurs de l'Ecole des Chartes poursuivaient bravement leurs cours, les jours même où leur petit amphithéâtre était transformé en salle de vote. Et enfin, de l'autre côté du Détroit, les érudits anglais nous ménageaient d'aimables surprises. Au lendemain de l'armistice, le journal *The Academy*, de Londres, envoyait dix mille francs aux rédacteurs de la *Revue critique*, de Paris, « pour être distribués à tous les érudits qui avaient souffert des rigueurs du siége. » Nous tenons ici à remercier publiquement les auteurs de cette délicate et noble attention. Voilà de ces choses qui sont dues là-bas à l'initiative personnelle, et dont on ne laisse pas le soin à l'Etat. Imitons ces procédés d'un peuple libre. Si nous ne sommes pas aussi riches qu'à Londres, nous pouvons être aussi généreux et aussi indépendants. Ne manquons pas à ce devoir.

IV

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a fait, durant les derniers événements, des pertes nombreuses et cruelles. Parmi ses membres titulaires, elle a perdu MM. Villemain, Caussin de Perceval, Alexandre et Huillard-Bréholles; parmi ses membres libres, MM. Dehèque et Mérimée. A plusieurs de ces érudits nous devons l'expression publique d'un regret intime et sincère. « Je ne trouve qu'un tombeau, je le couvre de fleurs, » dit Jasmin en l'un de ses plus beaux poëmes. C'est ce que nous sommes réduits à répéter, nous aussi, devant la tombe de tous ces maîtres si prématurément disparus...

M. Villemain appartenait à la famille des esprits modérés et qui ont à l'excès le sentiment des nuances. Il n'a pas vu, soudain et face à face, la grande figure de Jésus-Christ; il n'a pas été conduit, sans une longue préparation, devant la divine Lumière. Quelques rayons seulement du Christianisme ont été merveilleusement saisis par cette intelligence délicate ; elle les a retenus au passage, et elle a vécu dans cette lumière tempérée. Néanmoins, les catholiques seraient ingrats de ne pas honorer, comme il convient, la mémoire de M. Villemain. Il faut en effet que nous sachions ne rien oublier,

Digitized by Google

et la reconnaissance est un des signes auxquels on doit nous reconnaître. Lorsque M. Villemain monta en chaire, lorsqu'il écrivit ses premiers livres que distinguait une si délicate élégance, on ne connaissait encore rien de la littérature chrétienne, ni de celle du moyen âge. C'est l'honneur de M. Villemain d'avoir suivi la généreuse impulsion donnée par Chateaubriand. Son *Eloquence chrétienne au IVe siècle* est, somme toute, un livre courageux; personne avant lui n'avait osé parler si littérairement des Pères de l'Eglise, et malgré un célèbre passage de La Bruyère, on s'obstinait à les considérer comme des théologiens aussi ennuyeux qu'édifiants. Aujourd'hui sans doute nous ne trouvons plus au talent de M. Villemain la même vigueur de coup d'aile : mais, ne l'oublions pas, il a ouvert des voies nouvelles où de plus vigoureux esprits l'ont suivi, d'un pas plus énergique. Pour un Universitaire, M. Villemain fut extraordinairement audacieux. Sa *Littérature du moyen âge* a beaucoup plus souffert des injures du temps; elle a été dépassée au point d'être effacée, et c'est un livre dont il est aujourd'hui bien difficile de soutenir la lecture. Mais enfin, c'était LA PREMIÈRE FOIS, en France, qu'un professeur daignait consacrer les leçons de toute une année à cette époque obscure, à ce moyen âge qui, en 1871, n'existe pas encore aux yeux de l'Université... de France. Voilà ce dont je félicite l'ancien Ministre, plus encore que de son ministère. Cette initiative sauvera son nom de l'oubli. Quant à son rôle politique, je n'en saisis point très-vivement la hauteur. Je ne suis pas fait sans doute pour comprendre les habiletés de ces esprits mitoyens : j'avoue qu'ils sont intelligents, sans voir où leur intelligence nous a conduits. Ils ne sont pas coupables des fautes du second Empire; mais qu'ont-ils fait pour l'éternelle Vérité ? Ont-ils confessé Jésus-Christ? Ont-ils proclamé sa Divinité? Oui, sans doute, à la fin de sa vie, M. Villemain fut amené par les événements à comprendre la place que doit occuper dans le monde moderne la souveraineté du vicaire de Jésus-Christ. Mais je n'approuve pas toutes les raisons exclusivement politiques que les politiques donnent à l'appui de cette nécessité d'ordre providentiel. Je suis d'ailleurs convaincu que M. Villemain a fini sa vie et qu'il est mort en bon chrétien. Tous les dimanches, je le voyais à Saint-Germain-des-Prés, dans cette incomparable chapelle des Apôtres, qu'a illustrée le génie d'Hippolyte Flandrin. Sa fille le conduisait doucement à Jésus-Christ, à ce Dieu que sa jeunesse avait seulement entrevu et dans le baiser duquel il aura voulu mourir!

M. Mérimée ne nous arrêtera pas si longuement. C'était une des plumes les plus fines de notre temps; ou, pour mieux parler, un de nos ciseleurs les plus accomplis. Il était de ces esprits souverainement délicats qui mettent à polir une œuvre, des jours, des mois et des années. Parmi les romanciers et les poëtes, il en est qui appartiennent à la race des architectes et d'autres à celle des joailliers. Mérimée était de ceux-ci. Rien n'égale la perfection de ses *Nouvelles* où la place de chaque mot a été longuement calculée. Je relisais ces jours derniers *Colomba* et désespérais d'y trouver une tache. Ces ai-

Digitized by Google

mables ciselures resteront comme un des ouvrages les plus achevés du siècle. Le souffle manquait à leur auteur, et la fécondité. Il avait la pénétration, la finesse, l'esprit d'observation. C'était, par certains côtés, un Meissonnier « très-réussi, » et il ne fallait d'ailleurs lui demander ni l'élévation ni la profondeur. Il aimait les études archéologiques et sut s'y complaire assez pour faire avancer cette science, qui marche encore d'un pas si lent. Remercions-le de ces progrès qui lui sont dus, et gardons son souvenir, comme celui d'un homme aimable qui possédait parfaitement l'art d'écrire et ne dédaignait pas, à ses heures, de s'occuper du passé. On le remplacera plus difficilement à l'Académie française qu'à l'Académie des Inscriptions. Je ne dis pas que ce soit là une critique, ni un éloge.

L'auteur de ces pages a beaucoup connu M. Huillard-Bréholles et voudrait dignement parler de lui. M. Huillard-Bréholles, mort si jeune encore, peut véritablement être considéré comme le modèle de tous ceux qui veulent consacrer leur vie à l'étude. A vrai dire, sa vie fut un prodige d'honnêteté, de droiture et de travail. Sa jeunesse ne fut pas entourée de ces consolations et de ces appuis naturels qui sont ordinairement réservés par la Providence à la faiblesse de nos commencements. Il les remplaça par un labeur constant, quotidien, infatigable, et sa petite chambre s'éclaira par là d'une douce lumière. Chose frappante, il ne s'était pas voué tout d'abord à l'étude du moyen âge. Il commença par l'Université, et ne se convertit qu'assez tard à nos chers travaux. Il eut alors ce très-rare mérite d'entrer résolûment dans une voie qu'il ne connaissait pas, ou plutôt de s'y jeter avec une ardeur que rien ne put refroidir. Je n'ai jamais pu regarder sans admiration les hommes qui commencent l'étude de la paléographie à trente ou à quarante ans. C'est de l'héroïsme. Tel fut le courage de M. Huillard-Bréholles, et il devint bientôt un de nos plus profonds médiévistes. L'*Historia diplomatica Friderici secundi* restera, malgré tout, un des monuments de notre érudition contemporaine. Ces neuf volumes de textes si correctement établis, mais surtout cette Introduction pleine de faits si nouveaux assureront à leur auteur une place honorable et sûre parmi ceux qui ont suivi de nos jours les traditions bénédictines. Editeur de *Mathieu Paris* et du *Chronicon Placentinum*, M. Huillard travaillait encore, la veille de sa mort, à son *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, dont un volume avait déjà paru. Dans les *Notices du Musée des Archives*, il avait rédigé les pages qui se rapportent aux Valois ; mais son dernier livre et celui dans lequel il résuma le mieux sa pensée fut la *Vie de Pierre des Vignes*, ce conseiller de Frédéric II. Il en faut venir malgré nous à parler ici des doctrines de celui que nous regrettons. Nulle âme n'était mieux faite que celle de M. Huillard-Bréholles pour comprendre la beauté de Jésus-Christ et de l'Eglise. Peu d'âmes, hélas ! l'ont moins saisie. A l'inverse de M. Villemain, il sembla moins goûter le Christianisme à mesure qu'il avança dans la vie. Il tourna le dos à cet Astre qui vivifie tout dans le monde moral, et peu s'en faut, chose étrange, qu'il ne se soit quelquefois passionné contre cette lumière. Nous disons là ce que

Digitized by Google

sait tout le monde ; mais nous ajouterons et tenons singulièrement à ajouter que, malgré ces évolutions de son intelligence, il demeura toujours intègre, et surtout bon. Il était très-naturellement bienveillant, et la bonté était le parfum naturel de cette âme sévère et droite. Homme de devoir, il trouva le secret difficile de concilier ses goûts littéraires avec ses occupations administratives, qu'il savait relever et honorer. Sur sa tombe, il a été loué dignement par MM. Alfred Maury et Léopold Delisle. A ces excellents discours nous n'ajouterons qu'un mot, et il sort de notre cœur : nous espérons très-vivement que la figure radieuse de Jésus-Christ consolateur sera apparue au chevet de notre ami mourant ; nous avons la très-intime croyance qu'il se sera enfin tourné vers ce Dieu, et que, dans la plénitude de sa liberté, il l'aura salué d'un de ces derniers regards qui illuminent et sauvent les âmes.

V

Il n'est que trop aisé de constater aujourd'hui tous les fléaux qui nous dévorent ; mais il est difficile de les conjurer pour l'avenir. Les grands politiques, les esprits fins, les profonds diplomates nous indiquent tous les jours mille moyens puissants d'en finir avec notre décadence : « Le mal, nous disent-ils, est dans nos institutions. Com-« mençons par là. Corrigeons, réformons, défaisons, refaisons. » Eh bien ! nous ne saurions admettre ces doctrines. C'est le propre du Christianisme d'avoir toujours commencé la réforme de la société par celle des individus. Seront frappés de mort tous les systèmes qui procéderont autrement. Aujourd'hui, plus que jamais, l'Eglise voit loin et voit juste. Elle nous crie : « Tout réside dans l'éduca-« tion de l'homme ; mettez tout d'abord la main à cette besogne « sans laquelle vous ne pourrez rien faire, et commencez par là à « rebâtir les murs de votre Jérusalem. »

Il n'appartient pas à la *Revue des questions historiques* de donner ici aux pères de famille les conseils qu'ils demanderont légitimement à l'Eglise et dont ils chercheront la consécration dans leur conscience. Nous n'avons ici qualité que pour parler de l'instruction publique ; mais du moins nous avons le droit d'élever énergiquement la voix. Et nous ne nous tairons pas.

En matière d'instruction, TOUT EST PARMI NOUS A FAIRE OU A REFAIRE.

On parle beaucoup de Décentralisation depuis quelques mois, et, vraiment, l'on n'en saurait trop parler. Mais c'est surtout la décentralisation de l'Enseignement qu'il faut revendiquer tous les jours, à toutes les heures, sans se lasser jamais, avec une obstination acharnée et invincible. Si nous n'en revenons pas franchement au système des Universités, nous sommes perdus. Les Universités, c'est la force de l'Allemagne et le secret de ses triomphes. Mais gardons-nous de croire que ce sera là un emprunt servile, fait à nos plus intimes, à nos plus mortels ennemis. Non, non : les Universités sont

Digitized by Google

d'origine catholique ; elles sont la gloire d'une époque que nous avons trop dédaignée ; elles appartiennent incontestablement au moyen âge. Et c'est la France qui a donné l'impulsion universitaire à toute la chrétienté. Et c'est en France qu'étaient les Universités les plus célèbres. Que notre amour-propre se rassure : en créant vingt Universités sur le sol actuel de notre France, nous ne ferons d'emprunt qu'à nous-mêmes. Mais cet emprunt, il le faut faire, et sans retard.

Là se présente cette question si grande et si simple de la Liberté de l'enseignement supérieur. Sans cette liberté nécessaire et essentielle, la Décentralisation intellectuelle n'aura pas, suivant nous, de résultats satisfaisants. C'est à l'émulation des Universités libres qu'il faut demander le progrès de cette institution. Que l'Etat garde ses établissements d'instruction publique, qu'il ait ses Universités : nous y consentons. Mais il ne saurait, au nom de la liberté, nous refuser d'avoir nos Chaires de médecine, de droit, de sciences et de théologie. Et même il y est intéressé. Car ces différentes Universités lutteront noblement entre elles. C'est à qui aura les meilleurs professeurs, les « sujets les plus distingués, » l'enseignement le mieux organisé...

Catholiques, il faut nous préparer à cette liberté de l'enseignement supérieur. Les temps sont proches. Lorsque cette bienheureuse liberté nous sera donnée, il ne faut pas qu'elle tombe sur nous comme la foudre, mais qu'elle descende comme un bienfait. Les hommes nous manquent? formons-en. La science nous manque? étudions. L'argent nous manque? il viendra. L'espérance nous manque ? levons les yeux en haut.

Il est plusieurs excès qu'en matière d'enseignement il nous faudra, d'ailleurs, éviter très-soigneusement. Le plus dangereux, le Monstre que je redoute le plus, c'est la Rhétorique, c'est le beau-parler qui est si à la mode au Collége de France, à la Sorbonne, dans toutes nos Facultés, partout. Les cours supérieurs ne sont guère en France que des exhibitions d'éloquence. Le professeur tient à avoir son auditoire émaillé de dames : il se met à leur portée. Il est spirituel, il est verbeux, il est charmant. S'il n'a pas l'heur de posséder des dames, il s'adresse aux opinions politiques de la jeunesse qui l'écoute. Il vise à la finesse, à la malice, à l'esprit gaulois, et l'Allusion « aux vêtements de gaze » se tient sans cesse auprès de lui. C'est délicieux sans doute ; mais, hélas ! cela ne sert à rien. On sort de là tout aussi ignorant que ravi. Et voilà pourtant comment, depuis longtemps, nous entendons l'Enseignement supérieur. Je dis, je dis qu'il faut changer tout cela.

Tout cours sérieux doit se faire en petit comité, autour d'une table chargée de bons livres. Le professeur ne doit pas dédaigner de s'asseoir au milieu de ses élèves, et surtout de les interroger : « Expliquez-moi tel texte, critiquez-moi tel fait scientifique, « prenez de l'initiative scientifique, cherchez, trouvez, marchez. » En de tels cours, pas d'éloquence ; pas de jolies phrases fines et pleines d'un venin délicat contre telle ou telle forme politique ; pas

Digitized by Google

d'allusions, pas de fleurs. En Allemagne, on ne connaît pas ces choses charmantes. Mais on y travaille énergiquement ; mais on y fait de la science solide ; mais on y arrive à donner à toutes les sciences la précision des mathématiques. Le professeur est un bonhomme qui cause gravement avec ses élèves, et non pas un orateur qui verse sur eux des torrents de lumière. Au moyen âge, tout cours était fait SUR UN LIVRE que l'on lisait aux élèves, et qu'on leur expliquait ensuite. Je vous jure qu'un tel système a du bon, bien qu'il ait été trop souvent oublié par MM. les professeurs et LECTEURS du Collége de France. Au nom de Dieu, si nous fondons des Universités catholiques, écrivons sur la porte : « Défense aux beaux parleurs d'entrer ici. » Sinon, tout ira mal, tout croulera.

Il me semble que trois ou quatre grandes Universités catholiques suffiraient pour la France : une pour chaque région du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Je n'en désire point à Paris, où les jeunes gens sont trop livrés à tous les souffles mauvais de la philosophie, du plaisir, et qui pis est, de la politique. De bons esprits sont déjà très-préoccupés, j'allais dire très-occupés, de ces fondations prochaines. Il y faut songer. Je connais un illustre évêque qui trace en ce moment le plan déjà très-avancé d'une Université COMPLÈTE. J'étonnerai sans doute un grand nombre de mes lecteurs en leur disant qu'il en trouve à peu près TOUS les éléments dans sa propre ville épiscopale, sans se voir obligé à rien chercher plus loin. C'est qu'en effet nous n'avons pas besoin d'un si grand nombre de Chaires dans chacune de nos Facultés : quatre ou cinq peuvent largement suffire. Quatre ou cinq médecins, d'un esprit pratique et élevé, sont le noyau d'une Faculté de médecine ; quatre ou cinq avocats, d'une probité et d'une science éprouvées, suffisent à une Faculté de droit. Et ainsi des autres. Seulement, demandons à tous ces savants d'être AVANT TOUT CHRÉTIENS. Demandons à toutes les voix, à toutes les intelligences qui seront chargées de faire, parmi nous, des hommes, des Français et des chrétiens, une adhésion loyale à toutes les doctrines de l'Eglise, et à celles surtout que le Pape a tout récemment promulguées.

Mais, qu'on le sache bien : toutes les réformes que nous venons de signaler seraient stériles, si elles n'étaient dominées par un esprit de foi et de respect. Voilà, voilà ce qui nous manque le plus. Les événements auxquels nous avons la douleur et la rage d'assister nous prouvent, au delà de l'évidence mathématique, que sans la notion de l'Autorité et de la Hiérarchie, aucune société, aucune nation ne sauraient subsister. Ce qui nous a tués en France, c'est que chaque Français ne veut reconnaître d'autre souverain que lui-même. Chacun de nous a sa Constitution dans la tête, son plan stratégique, son système religieux, politique et social. Il ne veut pas s'incliner devant les idées de son voisin : « Les miennes, dit-il très-haut, sont les seules qui soient bonnes, lumineuses, justes et efficaces. » A plus forte raison ne veut-il pas courber la tête devant son maire ou son curé, devant le prince ou l'Assemblée, devant Dieu surtout. Il est son roi, son prêtre, son Dieu à lui-même. Mais,

Digitized by Google

par malheur, le jour où il veut imposer son système à son voisin, celui-ci lui répond par des coups : et tout se termine nécessairement par une bataille, ou plutôt par mille batailles. On se déchire, on se dévore, on se coupe en petits morceaux. Le sang français inonde la France, sous les yeux de nos ennemis stupéfaits de tant de sottise et de tant de haine. Et voilà où tombera tout peuple sans foi et sans respect.

Nous croyons qu'il était de notre devoir de dire ces choses en terminant ces pages, et nous ne voulons pas les clore sans avoir tourné nos regards vers la suprême Autorité qui a été si méconnue dans ces épouvantables temps. Au nom de la France donc, et au nom de tous ceux qui s'occupent en France d'études historiques, nous faisons un Acte de foi et saluons « le seul vrai Dieu, ami des hommes, ineffable, invisible, incompréhensible, sans commencement, éternel, hors des temps, insondable, immuable, Créateur de tous les êtres et Rédempteur universel. » Puisse-t-il sauver un pays qui jadis l'a tant aimé : *Vivat Christus qui amat Francos !*

LÉON GAUTIER.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

César et ses contemporains, *essai sur les mœurs des Romains vers les derniers temps de la République,* par S. Delorme. Paris, Didier, 1869. In-18° j. de 404 pages.

Le grand pertubateur romain, César, par Daniel Ramée. Paris, E. Maillet, 1870. In-8° de 448 pages.

César est une de ces personnalités qui résument en elles l'histoire de l'humanité : il ne le doit pas seulement à son génie, à son habileté à profiter du concours des événements, à l'heureuse fortune qui fit presque toujours réussir ses combinaisons; il le doit surtout aux circonstances au milieu desquelles il a vécu. César tient dans l'histoire de l'ancien monde la place la plus large qu'il soit donné à un homme d'occuper, parce qu'il fut l'instrument providentiel chargé de précipiter la révolution politique qui substitua, à Rome, l'Empire à la République, le despotisme militaire à l'ancienne constitution. Aussi nous avons déjà beaucoup d'*histoires de César*, et on en composera encore : du moment qu'il y a un problème social à étudier, chacun voit la question à son point de vue et aime à la traiter. Il se passe ici quelque chose d'analogue au sentiment qui fait multiplier les traductions des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité : chaque lecteur les comprend suivant ses idées personnelles, et trouve quelque lacune dans les traductions antérieures.

M. S. Delorme a étudié la vie de César, ou pour mieux dire l'histoire de Rome pendant le premier siècle avant Jésus-Christ, d'après un ordre d'idées que nous devons signaler avec éloge. Son livre, complet malgré son format, est rédigé de manière à satisfaire ses lecteurs sans les fatiguer; il a consulté les sources et y renvoie sans surcharger son récit de citations. On voit clairement cette lutte égoïste de l'aristocratie romaine contre la partie populaire de la nation, lutte qui, au milieu du scepticisme religieux, de la corruption des mœurs privées et publiques et de l'asservissement moral de l'homme, ne laissait de pouvoir qu'à la force brutale; que ce fût Sylla, Cinna, Pompée ou César, Rome était toujours menacée d'être prise par un de ses enfants, quand celui-ci voulait arriver au pouvoir, et lorsqu'il était suivi de soldats aguerris, avides de recevoir le prix de leurs services. Il suffit de lire Dion Cassius pour voir combien étaient mesquines et sauvages ces délibérations du peuple romain que nous sommes accoutumés, par nos études classiques, à voir sous un aspect grandiose et même un peu théâtral. Comme tous les hommes tourmentés du besoin de dominer

Digitized by Google

leurs semblables, César passe sa vie à multiplier les intrigues, les efforts; il arrive au but après trente années de luttes, de périls et de triomphes, et tombe sous les poignards de ceux qui avaient vécu dans son intimité, ayant d'avoir pu réaliser les mesures par lui méditées pour régler et consolider le nouvel état de choses : c'était la dictature perpétuelle qui conduisait nécessairement à la forme monarchique. Il y a une preuve évidente de la mission providentielle que César remplissait à son insu; c'est ce qui se passa à sa mort. Le Sénat, témoin du meurtre, n'eut pas le courage de l'empêcher : les Pères Conscrits s'enfuirent. Les meurtriers, isolés dans Rome, ne purent y prolonger leur séjour : Octave bientôt poursuivait les assassins de son père adoptif; l'établissement de l'Empire n'était retardé que de quelques années; le peuple romain, mûr pour cette nouvelle forme de gouvernement, ne pouvait, en revenant à son antique constitution, remonter le fleuve rapide des siècles.

M. Daniel Ramée a étudié César sous un autre aspect; il ne voit pas l'état du peuple romain, il ne voit que César, chez qui il ne trouve que des préoccupations personnelles ou vulgaires. M. Ramée professe une antipathie très-vive contre le christianisme. A la page 338, nous voyons la mention des *dieux indigents de Moïse et de Mahomet;* plus loin, p. 416, nous notons ce fait, jusqu'ici inconnu : c'est que la faveur accordée aux Juifs par César facilita la propagation de l'esprit de la *religion galiléenne*, dont la conséquence fut la lugubre époque de l'histoire d'Occident connue sous le nom de moyen âge. S'il était permis de professer encore la croyance à la métempsycose, je serais tenté de demander si l'âme de Julien l'Apostat n'a pas inspiré cette réflexion singulière à M. Ramée. Je n'ai pu deviner quel est le Dieu honoré par l'auteur; tout ce que j'ai pu apprendre, dans son livre assez paradoxal, c'est que le christianisme a été un malheur pour l'humanité; c'est que les Romains furent pendant plusieurs siècles un triste peuple; c'est que les Grecs, au contraire, méritent notre admiration sans restriction; c'est que Sylla a été un grand homme calomnié; c'est enfin que César fut un grand criminel, qui méritait d'être assassiné. Je suis fâché pour Montesquieu de le voir partager sur ce point les idées de M. Ramée, dont le livre, à mon avis, est trop volumineux pour être un pamphlet archéologique, et aussi peu utile pour l'érudit que pour l'homme du monde qui aime à lire.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La cause d'Honorius, *Documents originaux*, avec traduction, notes et conclusion. Paris, V. Palmé, 1870, in-4° de 122 p.

Il était bon, après l'agitation des luttes soulevées à propos de cette grande question, après le conflit des articles et des brochures, que les *documents* eux-mêmes fussent placés intégralement sous les yeux du public, et que les pièces du procès restassent, pour l'instruction de ceux qui, ne voulant pas s'en rapporter au témoignage d'autrui, tiendraient à s'adresser aux sources.

C'est en effet ce qui manquait le plus : la connaissance exacte des textes; chacun les citait, les interprétait, et d'un même document l'on tirait des conclusions diamétralement opposées. Les voici enfin réunis, publiés en grec, en latin et en français, par les soins de M. Arthur Loth et de M. l'abbé Weill. Après le résumé des témoignages contemporains sur Honorius, après ses épitaphes, viennent : la lettre de Sergius à Honorius, les

Digitized by Google

deux lettres d'Honorius à Sergius, la lettre du pape Jean IV à l'empereur Constantin, le témoignage de saint Maxime sur Honorius dans son *Tomus dogmaticus ad Marinum* et dans sa controverse avec Pyrrhus, le témoignage de saint Sophronius, les extraits des canons du concile de Latran, les lettres du pape saint Martin Ier, les lettres du pape Agathon aux empereurs, les actes du sixième concile œcuménique, la lettre du concile au pape Agathon, les lettres du pape Léon II, le texte de la profession de foi des papes, et divers extraits. Des notes, qu'on voudrait plus abondantes, accompagnent certains textes. Dans une *conclusion*, M. Arthur Loth a voulu présenter au lecteur « un résumé des pièces pour l'aider à mieux saisir l'ensemble dans le détail, » et il examine successivement : si Honorius a enseigné l'erreur du Monothélisme dans ses lettres à Sergius; si ces lettres sont des décisions dogmatiques du pape; si Honorius a été condamné comme hérétique par un concile œcuménique. Voici quelles sont ses conclusions : les lettres d'Honorius, d'après l'opinion générale des théologiens, ne contiennent pas l'hérésie du Monothélisme; elles ne sont que des lettres privées du pape à un évêque, ayant pour objet une question de conduite à propos d'une question de dogme et n'ayant aucun caractère juridique et doctrinal. Honorius, d'après le concile, a été coupable dans sa conduite, il n'a pas failli dans sa foi. Une bibliographie, empruntée pour la plus grande partie au *Polybiblion* (et où les fautes d'impression ont même été respectées), termine ce volume qui, bien qu'utile dans sa forme présente, laisse à désirer sous plus d'un rapport, et n'est point le recueil monumental et définitif que nous eussions souhaité.

L. C.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par l'abbé J. Corblet. T. II. Paris, Dumoulin; Amiens, Prévost-Allo, 1870, in-8° de 604 p.

Nous avons rendu compte (t. VII, p. 699) du tome Ier de l'importante publication de M. l'abbé Corblet. Le tome II contient les notices suivantes : saint Félix de Valois, saint Firmin, saint Firmin le confesseur, sainte Framechilde, saint François de Roye, saint Fulbert, saint Fursy, saint Fuscien, saint Gautier, saint Geoffroy, saint Géraud, saint Germain d'Écosse, saint Gervin, saint Gilbert, saint Gislemar, sainte Godeberte, le bienheureux Godefroy de Péronne, saint Gratien et saint Guitmar. Nous avons exposé déjà le plan suivi par le savant auteur : à chaque biographie, il joint des notices sur les reliques du saint, sur son culte et sa liturgie, sur les monuments et traditions, sur l'iconographie, et enfin une bibliographie.

Nous appellerons l'attention du lecteur sur la biographie de saint Firmin, où M. l'abbé Corblet a traité à fond cette question de l'apostolicité des églises des Gaules, si agitée de nos jours, et qui partage encore les meilleurs esprits. Cette étude, qui a paru dans la *Revue de l'art chrétien* et ensuite séparément, et sur laquelle nous reviendrons, est ainsi divisée : exposé de la polémique; preuves générales de la diffusion universelle de l'Évangile pendant les deux premiers siècles; preuves indirectes de l'introduction du Christianisme dans les Gaules avant le IIIe siècle; preuves directes de l'évangélisation des Gaules au Ier siècle; réfutation des principales objections contre ce système historique; saint Saturnin, qui baptisa le père de saint Firmin, a vécu au Ier siècle et non au IIIe; réfutation de l'opinion qui place le martyre de saint Firmin sous Dioclétien; réfutation de l'opinion qui le fait martyriser sous

Digitized by Google

Valérien; réfutation des principales objections contre l'antiquité du martyre de saint Firmin (p. 55-162). M. l'abbé Corblet a emprunté sur l'un de ces points à M. Ch. Salmon, fort versé dans la matière, une dissertation en réponse à une brochure de M. l'abbé Richard.

Signalons encore la notice sur saint Fursy, patron de Péronne, où l'auteur cite de nombreux extraits d'une traduction de la vie du saint faite au xve siècle par un aumônier du duc de Bourgogne, et celle sur saint Geoffroy, évêque d'Amiens, né vers 1066, mort en 1115, où l'auteur réfute l'anecdote relative à la querelle de l'évêque avec les moines de Saint-Valery, anecdote que certains historiens ont acceptée, et qui avait trouvé place dans quelques bréviaires.

G. DE B.

—

Le gallicanisme et le jansénisme comparés depuis 1682 jusqu'à nos jours, par l'abbé PLANTÉ, curé de Sorinières, diocèse de Nantes. Paris, Vaton; Nantes, Mazeau, 1870. In-18 j. de III-449 p.

Il semble que ce livre serait mieux désigné sous le titre d'*Histoire du gallicanisme* que sous celui que l'auteur lui a donné; car il ne compare pas le gallicanisme au jansénisme, mais il fait connaître les développements de cette doctrine et les conséquences qu'en ont tirées les jansénistes, comme tant d'autres. M. l'abbé Planté définit le gallicanisme, cette « doctrine anti-romaine » qui considère comme une usurpation la primauté du vicaire de Jésus-Christ telle que l'entend le Saint-Siége. Il en trouve la naissance dans le discours prononcé par Gerson au concile de Constance; il la montre acceptée avec empressement par les légistes au profit de l'État; formulée par la déclaration du clergé; adoptée par les jansénistes, par Fébronius; appliquée par les Joséphistes, par les révolutionnaires, par le clergé constitutionnel; revivant sous l'empire dans les articles organiques, et plus tard dans tous les règlements administratifs sur les cimetières, les conseils de fabrique, etc., qui semblent mettre l'État à la place de l'Église.

Le livre de M. l'abbé Planté est écrit sans animosité; il prend les faits dans les ouvrages des gallicans les plus autorisés dont il veut faire juger la doctrine par les résultats; ses rapprochements sont souvent curieux. Les documents réunis sur la période qui s'étend de 1789 au *Mémoire de l'Episcopat* (1850), offrent le plus grand intérêt.

R. DE St-M.

—

Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes, *depuis l'origine du christianisme jusqu'en* 1802, par M. l'abbé Ch. LALORE. Troyes, impr. Coffé, 1869. In-8° de 46 p.

Le travail de M. Lalore répond par des faits à un reproche qui a été souvent adressé à l'Église au sujet de la multiplicité des fêtes chômées au moyen âge. Les fêtes furent établies par l'usage avant de l'être par la loi : l'Église, de concert avec le pouvoir temporel, en augmenta le nombre pour suivre l'impulsion de la piété des fidèles : c'étaient aussi des jours de repos qui adoucissaient la position des serfs. Mais quand la piété se ralentit, et que ce qui devait servir à l'édification devint l'occasion de désordres, quand l'affranchissement des serfs eut rendu le travail personnel pour chacun et en eut fait la source du bien-être pour tous, l'Église se prêta à la diminution des fêtes. M. l'abbé Lalore ne s'est occupé que du diocèse de Troyes; mais il laisse entrevoir que les autres diocèses de la

Digitized by Google

France furent soumis aux mêmes règles.

Les principales fêtes sont d'institution apostolique. Saint Augustin attribue cette origine aux fêtes de Noël, de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension et de la Pentecôte. Les constitutions apostoliques ajoutent l'Épiphanie, la semaine avant et celle après Pâques, les fêtes des apôtres et celles des martyrs. On célébra d'abord la fête des apôtres Pierre et Paul, puis celle de chacun des douze apôtres. Quant aux martyrs, il était d'usage dans chaque église de célébrer la fête de ceux qui l'avaient illustrée par l'effusion de leur sang. Au VIe siècle, plusieurs conciles de France rappellent les fêtes chômées auxquelles la communion est obligatoire. La règle de Chrodegrand, le concile de Mayence (813) donnent des catalogues des fêtes célébrées dans les Gaules. On voit que le nombre va toujours en augmentant. Un bréviaire de Troyes, de 1100, constate qu'il y avait soixante-quatre fêtes obligatoires tombant dans la semaine. En 1232, Grégoire IX fit un règlement officiel des fêtes chômées que le décret d'Urbain VIII (1642) ne fit que remettre en vigueur. Au XIIIe siècle, d'après un bréviaire de Troyes, on célébrait dans ce diocèse soixante et dix-neuf fêtes chômées, sans compter les dimanches.

A partir de ce moment, les évêques et les conciles s'occupent de réduire ce nombre considérable. On établit la distinction entre les fêtes d'obligation pour tous, même pour les gens de la campagne, et celles qui ne sont obligatoires que pour les villes. Les motifs toujours mis en avant pour la suppression sont les besoins des classes pauvres et l'honneur de la religion compromis par les abus qui accompagnaient les fêtes chômées. Les documents du XIVe siècle accusent une diminution notable dans le diocèse de Troyes. On ne compte plus que cinquante fêtes chômées. Le mouvement s'accentue de plus en plus, les réclamations se font entendre plus vives; la Réforme rendit moins facile la cour romaine, qui ne voulait pas donner un semblant de raison à ceux qui supprimaient sous prétexte de réformer. Clément VIII refuse de faire un règlement général, comme plus tard, Benoît XIV (1748); ils s'en tiennent au catalogue de Grégoire IX, sauf à le modifier suivant les besoins de chaque diocèse. La Bulle d'Urbain VIII (1642) réduisit le nombre des fêtes à trente-trois, en supprimant généralement les fêtes particulières des provinces, des diocèses, des paroisses. Pour certaines fêtes, l'obligation se réduit à l'assistance à la messe. En 1768, le diocèse de Troyes n'avait plus que vingt-une fêtes, et ce nombre fut réduit pour toute la France à quatre, par le concordat de 1802. R. DE St-M.

—

Urkunden der italienischen und burgundischen Kœnige aus den Jahren 888 bis 947 herausgegeben von Ernst DÜMMLER. Göttingen, 1870, in-8° de 52 p. (Aus den *Forschungen des deutschen Geschichte*, Band X.)

Ce tirage à part comprend la publication du texte de vingt-sept documents, qui vont, comme l'indique le titre, de l'an 888 à 947. Ils émanent de cinq princes seulement. Les nos 1 et 2 (de Gui empereur) ont déjà été publiés par Muratori et Ughelli. Les quatre suivants (3 à 6) sont du roi Bérenger et les nos 7 et 8, du même, après son couronnement comme empereur. Trois diplômes (9, 10, 11) appartiennent au roi Hugues; huit lui sont communs avec son fils Lothaire (12 à 18, 20); le n° 21 émane de Lothaire seul; enfin les derniers diplômes (21 à 27) sont de Louis

Digitized by Google

l'Aveugle. Ces documents intéressent l'Italie et l'ancien royaume de Bourgogne. Malheureusement, ceux qui touchent à notre histoire n'ont plus, comme le croit l'éditeur, le mérite de l'inédit. Ils ont tous été publiés, il y a un an environ, par M. l'abbé Chevalier dans le tome Ier de sa *Collection de cartulaires dauphinois* (n° 13, p. 232; n° 21, p. 219; n° 22, p. 221; n° 23, p. 226; n° 24, p. 222; n° 25, p. 231; n° 27, p. 87); quant au n° 26, qui n'y est point compris, il avait été bien auparavant mis au jour dans la continuation du *Gallia christiana* (t. XVI, instr., c. 15). Il y a plus : M. Dümmler a tiré ces pièces du seul manuscrit 5214 de la Bibliothèque nationale, tandis que l'éditeur qui l'a précédé a eu jusqu'à cinq manuscrits de différente provenance à sa disposition. Enfin, la chronologie du nouvel éditeur n'est pas irréprochable : la date du n° 21 était bien dans le *Cartul.* original *anno etiam imperii*, et à tant faire que de la rectifier, il fallait mettre *anno secundo* (902) et non *tertio*; le n° 23 est du 18 janvier 915 et non de 914. Ces textes affectent une tendance au *fac-simile* qui ne sert en rien à leur intelligence.

C. P.

Hervé de Donzy, comte de Nevers, par M. René de Lespinasse, archiviste-paléographe. Nevers, Fay, 1868, in-8° de 84 pages.

M. René de Lespinasse recevait, en janvier 1867, le diplôme d'archiviste-paléographe après avoir soutenu une thèse dont le ti re était : « *Essai sur deux comtes de Nevers*, Hervé, de Donzy, Guy de Forez et Mahaut de Courtenay, comtes et comtesses de Nevers (1199-1257). » C'est la première partie de cette thèse qui vient d'être extraite des *Mémoires de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts.*

M. de Lespinasse a su tirer un excellent parti des chroniques contemporaines et des chartes pour raconter la vie d'Hervé, simple sire de Donzy, qui, forcé en 1199, lors de la mort de son père, de résister aux prétentions injustes de son suzerain, Pierre de Courtenay, comte d'Auxine et de Nevers, le vainquit et le fit prisonnier. Cet événement décida de la destinée d'Hervé. En effet, Philippe-Auguste servit de médiateur entre les deux adversaires et donna pour épouse au sire de Donzy, Mahaut, fille de Pierre de Courtenay, et héritière, par sa mère défunte, du comté de Nevers. Nous ne pouvons suivre le biographe d'Hervé jusqu'à la mort de ce comte, arrivée en 1222; nous nous contenterons de dire que ce petit volume est convenablement terminé par un catalogue des actes d'Hervé (1197-1222).

Cette vie d'Hervé n'est, évidemment, qu'un chapitre d'une histoire des comtes de Nevers, dont M. René de Lespinasse dotera sans doute un jour sa province affectionnée. Aussi ne nous ferons-nous pas scrupule de signaler ici quelques fautes légères ou omissions dont il ne peut manquer de tenir compte; nous croyons lui donner par là une preuve de l'intérêt que nous inspire son excellente brochure. Pourquoi appeler un français *Calderon* de la Ferté (p. 35), un vassal d'Hervé à la famille duquel le château de la Ferté, commune de Chantenay (Nièvre), dut le nom de la Ferté-Chauderon qu'il porta du treizième siècle aux temps modernes? (Voir le *Dict. topogr. de la Nièvre*, de M. de Soultrait, p. 72.) Dans le récit du mariage d'Hermesende de Donzy et d'Anseau de Trainel, on voit le comte Henri Ier de Champagne prendre les armes pour défendre les droits d'Anseau, et l'auteur qualifie ce dernier de « fidèle chevalier

Digitized by Google

d'Henri : » il n'aurait pas été mauvais de faire remarquer que le rival d'Anseau, Etienne, comte de Sancerre, était le propre frère du comte de Champagne. M. de Lespinasse commet un léger *lapsus* en nommant Jean, roi d'Angleterre, parmi les personnes auxquelles Hervé de Nevers s'engagea de ne pas marier sa fille : cet engagement ayant eu lieu en décembre 1219, on ne peut admettre qu'il y soit question de Jean-Sans-Terre, mort en 1216 ; la pièce à laquelle notre auteur se réfère ne parle, en effet, que des fils de Jean.

AUGUSTE LONGNON.

—

Œuvres de Froissart, publiées avec les variantes des divers manuscrits, par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE. *Chroniques*. Tome Ier, introduction, 1re partie ; tome X, 1382-1386. Bruxelles, V. Devaux, 1870. 2 vol. grand in-8° de VIII-559 et 588 p.

M. Kervyn de Lettenhove, aujourd'hui ministre de l'intérieur en Belgique, nous a donné, dans le courant de l'année dernière, deux nouveaux volumes de son *Froissart* : le tome X, qui comprend les années 1382 à 1386, depuis la bataille de Beverhoutsveld jusqu'à la paix de Tournay, et la première partie du tome Ier, contenant le commencement de l'introduction.

Dans le tome X, consacré principalement aux troubles de Flandre, l'éditeur a suivi le texte du manuscrit de Leyde, en le complétant à l'aide du manuscrit 5006 de notre bibliothèque du Roi. Les divers manuscrits de la chronique spéciale des guerres de Flandre ont été collationnés avec soin et ont offert des variantes fort intéressantes et fort nombreuses. Cent trente pages de notes et commentaires terminent ce volume : nous y avons remarqué des extraits de la chronique de Berne sur les troubles de Paris, des détails sur l'ambassade flamande envoyée en Angleterre en mai 1382 et sur la campagne de Charles VI en Flandre, sur la croisade de l'évêque de Norwich en 1383, suivie d'un procès fait en Angleterre aux chefs de l'expédition qui s'étaient signalés par leur impéritie, le texte du testament de Louis de Male, des lettres de la commune de Florence à Charles VI et au sire de Coucy, l'analyse des documents relatifs à la paix de Tournay, et le texte des instructions données aux ambassadeurs français.

Le tome Ier, qui s'ouvre par un portrait de Froissart, ne contient qu'une portion de l'introduction, divisée en trois parties : biographie du chroniqueur ; diverses rédactions de la chronique et classement des manuscrits ; énumération et description des manuscrits. La première partie est seule sous nos yeux. Le savant auteur, s'appuyant souvent sur l'*Étude* publiée par lui en 1857, y a retracé de la façon la plus complète les différentes phases de l'existence de Froissart, de façon à bien préciser la source de ses informations, les influences qu'il a subies, la façon dont, dans ses voyages et ses enquêtes, il a rassemblé les immenses matériaux destinés à son œuvre. Nous ne suivrons pas M. Kervyn dans son exposé si intéressant, ni dans les pages très-remarquables où il examine le caractère des chroniques, les qualités du chroniqueur, son impartialité, son style, l'influence exercée par ses récits. La *Revue* reviendra sur ce sujet, quand le moment sera venu d'examiner d'une façon approfondie l'édition de M. Kervyn de Lettenhove et l'édition de M. Siméon Luce. Qu'il nous suffise, pour aujourd'hui, d'avoir tenu nos lecteurs au courant de l'état de ces travaux, et d'avoir constaté une fois de plus les habiles et persévérants efforts de l'éminent érudit belge.

G. DE B.

Digitized by Google

Commencements de la régence d'Aubert de Bavière, 1357-1362, par H. Caffiaux, docteur ès lettres, archiviste de Valenciennes. Valenciennes, 1868, in-8° de 100 p. (Extr. des mém. publ. par la Soc. de Valenciennes.)

Les historiens ne sont point d'accord sur la date de la folie furieuse de Guillaume de Bavière, sur l'époque de la nomination d'Aubert de Bavière comme curateur et héritier de son frère, sur les circonstances qui ont entouré cet événement et sur certains faits de la régence d'Aubert. A l'aide des comptes de la ville de Valenciennes, le savant archiviste est parvenu à jeter quelque lumière sur tous ces points, et voici quelles sont ses principales conclusions : « C'est en octobre 1357 que débute la maladie du comte; l'abbé Hossart est inexact, et Meyer, d'Oultreman, Vinchant et Delewarde sont tous, sur ce point, tombés dans une erreur manifeste. Ils en commettent une autre quand ils prétendent que le Hainaut n'aurait reconnu qu'en 1359 la régence d'Aubert; nos extraits ne laissent à ce sujet aucun doute : Valenciennes reçut Aubert comme représentant du souverain le 2 avril 1358, et sa régence fut proclamée à Hornu le 5 du même mois. »

M. Caffiaux a groupé avec soin, sous différents titres, les extraits qui élucident les points obscurs ou contestés, plaçant ainsi tous les textes sous les yeux du lecteur. Dans un très-curieux appendice, il s'occupe de l'ordre de Frankevie et de Jean Partit, des joutes et tournois de 1347 à 1399, des présents en argenterie et en vin, etc., donnant ainsi, d'après les comptes, des renseignements nombreux et fort intéressants. L'opuscule est terminé par un index alphabétique.

—

Chronique normande de Pierre Cochon, *notaire apostolique à Rouen,* publiée pour la première fois en entier par Ch. de Robillard de Beaurepaire. Rouen, Le Brument, 1870, grand in-8° de xxxix-372 p. (Publication de la Société de l'histoire de Normandie.)

M. Vallet de Viriville avait donné en 1859, à la suite de la *Geste des nobles* et de la *Chronique de la Pucelle* des deux Cousinot, un fragment d'une chronique normande dont il devait la communication au savant M. Floquet, qui en avait fait faire une copie sur le manuscrit Colbert 9859[3] de la bibliothèque du Roi. Ce fragment s'étendait de 1403 à 1430. M. de Beaurepaire, auquel on devait une notice sur Pierre Cochon, auteur de cette chronique, publiée en 1860 dans le *Précis de l'académie de Rouen,* était parfaitement préparé pour nous en donner le texte intégral, qui s'étend de 1108 à 1430. Nous retrouvons en tête du volume la notice de 1860, qui forme la plus grande partie de l'introduction. — Il n'est pas besoin, pour tous ceux qui connaissent l'érudition exacte et consciencieuse de l'éditeur, de faire l'éloge de cette publication qui, pour nous, n'a qu'un défaut, c'est de ne point être enrichie de nombreuses pièces justificatives, que M. de Beaurepaire aurait si facilement puisées dans le riche dépôt dont il a la garde.

—

Épisode des guerres de religion en Provence. Siége et destruction du château de Trans. *Avec une chanson du temps sur la mort des frères Raphaël de Châteauvieux,* 1579 (par M. Mireux). Draguignan, impr. Latil, 1870, grand in-8° de 69 p.

Le 23 mai 1576, Claude de Villeneuve, marquis de Trans, était assailli dans son château de Trans, à la porte de Draguignan. Après deux jours de siége, la place est prise d'as-

Digitized by Google

saut. Claude de Villeneuve a la tête tranchée, son château est livré au pillage et démoli. Tel est l'*Épisode* auquel est consacrée la brochure que nous avons sous les yeux. Faut-il ne voir dans ce fait qu'un acte d'agression comme la triste histoire des guerres de religion en offre tant d'exemples? Faut-il y voir le résultat d'une vengeance personnelle? L'auteur a interrogé les documents locaux, et, à l'aide de renseignements inédits, il cherche à établir que l'expédition contre le marquis de Trans fut, non une agression personnelle et volontaire, mais un acte de pure défensive, nécessité par des raisons de sûreté publique. D'après lui, les *Razats*, ou protestants, qui occupaient Draguignan, représentaient l'autorité royale, et, dans une certaine mesure, la liberté de conscience, tandis que les *Carcistes*, ou catholiques, n'étaient que des factieux qui s'étaient mis hors la loi. Nous ne voulons pas examiner si ce point de vue est absolument juste; nous nous bornerons à constater que les sympathies de l'auteur pour les Razats ne semblent guère justifiées, car, des deux côtés, c'est une horrible émulation de meurtres, de cruautés et de pillage. A peine le marquis de Trans a-t-il été, avec les défenseurs de Trans, passé au fil de l'épée, que des représailles viennent ensanglanter la ville de Draguignan, et l'auteur nous raconte, d'après une chanson inédite, le meurtre des deux frères Raphaël, consul et viguier de Draguignan. Nous trouvons, à la fin du récit, le texte de cette chanson, et une lettre des consuls de Draguignan au Parlement de Provence.

—

Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, par M. de Sybel, membre du Parlement de l'Allemagne du Nord, professeur à l'Université de Bonn. Traduit de l'allemand, par Mlle Marie Dosquet; édition revue par l'auteur et précédée d'une préface, écrite pour l'édition française. Tomes I et II. Paris, Germer-Baillière, 1869-70, 2 vol. in-8° de VIII-604 et 512 p.

La première édition de l'ouvrage de M. de Sybel a paru en 1853; la troisième, sur laquelle a été faite la présente traduction, a paru en 1865. La ruine de la monarchie française par la révolution démocratique; l'anéantissement de la Pologne par les deux derniers partages; la dissolution de l'empire allemand par la guerre de la première coalition, tels sont les grands faits auxquels l'historien s'est attaché plus spécialement. Ce qu'il veut peindre, c'est la transformation de l'Europe et le triomphe de la nouvelle forme politique, sur ce qu'il appelle le « moyen âge. » M. de Sybel appartient à une école pour laquelle tout ce qui a précédé 1789 n'est que chaos et ténèbres; pour lui, le moyen âge et l'ancien régime, c'est tout un; la civilisation et le progrès datent de la Révolution française. Ce point de vue exclusif, auquel se place l'historien, le rend souvent injuste pour notre passé monarchique, qu'il connaît imparfaitement et qu'il apprécie d'après des données peu exactes, d'après des faits isolés qu'il généralise trop (voir le chapitre *la France avant la Révolution*). Nous devons reconnaître cependant que la Révolution, tout en trouvant en lui un apologiste décidé, ne trouve point un approbateur systématique, et qu'elle est condamnée dans ses fautes, dans ses excès, dans ses bassesses. L'auteur est Allemand, et même *Prussien*; il est de plus protestant : c'est assez dire que certaines appréciations bles-

Digitized by Google

sent à la fois nos croyances et notre patriotisme. Mais il faut lui tenir compte de son désir d'impartialité et de l'élévation de ses vues; il faut le louer surtout de ses persévérantes et habiles recherches dans les archives prussiennes, belges, hollandaises, bavaroises, anglaises, napolitaines, françaises, autrichiennes. Il est peu d'historiens qui aient eu à leur disposition d'aussi importants et d'aussi abondants matériaux.

Après avoir étudié la Révolution dans son origine et dans ses débuts, l'historien examine quels furent les premiers effets de la Révolution sur l'Europe : il constate en passant « par quelles violations du bon sens et du droit l'Assemblée constituante soumit la foi religieuse à la toute-puissance de l'État, » et prétendit abolir la noblesse par une loi; il insiste sur les tendances communistes des Jacobins de 1790; il montre que ce qu'on a appelé le « beau moment de la Révolution, » ne fut que la « semence de 1793; » il précise la situation et les tendances du roi; il condamne les visées républicaines des prétendus amis de la liberté. Arrivant à la chute de la royauté, M. de Sybel montre la faiblesse numérique du parti démocratique, l'incapacité et la légèreté des membres de la nouvelle assemblée, l'esprit démagogique et la fausseté des Girondins; il indique le véritable but de la guerre de 1792, « entreprise par la Gironde pour renverser la constitution monarchique de 1791, » fait ressortir toutes les fautes commises par les coalisés dans cette campagne de Champagne devenue légendaire, et qui, quand on regarde les choses de près, perd beaucoup du prestige dont on s'est plu à l'entourer. « Cette guerre, dit l'auteur, ne fut pas une lutte de forces et de talents, mais une lutte de fautes et d'erreurs. » D'ailleurs, en se plaçant sur le terrain des principes, il est aisé de pénétrer les causes de l'insuccès de la coalition. « Que pouvait-on attendre, dit justement M. de Sybel, d'une guerre entreprise contre la Révolution pour la défense des vieux droits, quand c'était la vieille république de Pologne et le vieil empire romain représenté par la Bavière qui devaient en payer les frais? Que pouvait produire une alliance dont les membres songeaient avant tout à se disputer le butin avec jalousie? La coalition a été vaincue, non par les armes de la Révolution, mais par ses propres fautes. » (T. I, p. 477.)

Mais si la politique offensive de la Révolution française constituait un danger sérieux pour l'Europe, la politique révolutionnaire de l'empire russe en Orient n'était pas moins redoutable pour elle. C'est là ce que l'historien allemand établit principalement dans le second volume de son ouvrage, où il raconte longuement, et avec des détails fort curieux, puisés aux sources les plus sûres, le second partage de la Pologne. « La mort de Louis XVI, en consommant la rupture entre l'Angleterre et la France, livrait la Pologne et la Turquie à l'ambition insatiable de l'impératrice Catherine... Le coup imminent qui trancha les jours de Louis XVI fut aussi le coup de mort pour la vie nationale de la Pologne... Ce qui imprima à cette époque son caractère fatal, ce qui ébranla tout l'ancien système de l'Europe, ce ne furent ni la Révolution française, ni la politique conquérante de la Russie, prises isolément; ce fut la coïncidence de l'une et de l'autre, coïncidence qui vint tout à coup mettre en question tous les droits existants... La Prusse introduisit l'égoïsme, la désunion et l'envie dans une coalition qui n'avait d'abord pour but que de se défendre, sans qu'il s'y mêlât aucun sentiment d'intérêt... Les

Digitized by Google

torts de la cour de Vienne ne sont pas moins évidents. » L'auteur condamne donc la politique de sa patrie, tout en plaidant pour elle les circonstances atténuantes. Chacun ne songea qu'à ses intérêts, et la coalition, comme le constate justement M. de Sybel, avait la crainte secrète du rétablissement de la monarchie, « car on comprenait qu'il serait impossible d'arracher provinces et forteresses aux Bourbons. »

L'examen approfondi des documents, dont quelques-uns inédits, auquel l'auteur s'est livré, lui permet de rectifier, sur notre histoire pendant la Révolution, plus d'une erreur de fait ou d'appréciation, et de mettre hors de contestation des vérités qui donneront à penser à tous les esprits réfléchis. C'est ainsi que M. de Sybel constate qu' « à la place de la liberté économique la Révolution mit le vol des propriétés ; à la place de la justice égale pour tous et de la liberté religieuse, elle mit la persécution des hautes classes et des princes de l'Église..., et que pendant deux années il n'exista plus en France d'autre loi et d'autre autorité que celles de la force brutale ; » c'est ainsi qu'il énonce cette vérité que « si la liberté d'un peuple consiste à vivre d'après les lois de sa propre nature, les aspirations vers un gouvernement républicain sont, en France, en contradiction avec la liberté ; » c'est ainsi qu'il démontre qu' « après s'être affranchi à ses débuts du respect qu'elle devait à son propre droit public, la Révolution en vint à se déclarer également dégagée de tout devoir envers les droits des autres peuples. » Les pages sur le procès de Louis XVI, sur la chute de la Gironde, sur les débuts du régime terroriste et la fin de la campagne de 1793 sont particulièrement instructives.

Le livre de M. de Sybel emprunte aux circonstances présentes un intérêt tout spécial. La France ne saurait trop méditer sur les fautes et sur les crimes de cette période révolutionnaire dont nous subissons encore aujourd'hui les fatales et terribles conséquences. G. DE B.

Registre-terrier de l'évêché de Nevers *rédigé en* 1287, *contenant les revenus des quatre châteaux de l'évêque, la liste des paroisses, les rôles des tailles, cens, coutumes et autres redevances*, publié pour la première fois d'après le manuscrit original, par M. René de LESPINASSE. Nevers, Fay, 1869, in-8° de 202 pages.

Nous n'entreprendrons pas de dire ici l'intérêt multiple que peut offrir cette publication de M. de Lespinasse : le titre que nous venons de transcrire indique suffisamment à nos lecteurs ce que contient le *Registre-terrier*. Ce document latin, remontant au dernier quart du XVIIIe siècle, se recommandait, par cette date reculée, au jeune investigateur, qui promet de s'occuper utilement de l'histoire du Nivernais.

L'éditeur du *Registre-terrier de l'évêché de Nevers* a fait précéder sa publication d'une introduction de cinquante pages environ, consacrée à l'examen des différentes sources du revenu épiscopal, introduction où il paraît avoir heureusement tiré parti de son document. Mais ce n'est pas uniquement au point de vue administratif et financier que la publication de M. de Lespinasse est appelée à intéresser le public érudit : il est très-curieux de parcourir ces longs rôles de tailles et de cens qui permettent de faire une foule de remarques curieuses sur l'histoire et la formation des noms de famille. Ces rôles doivent être consultés par toute personne qui voudra sérieusement s'occuper d'onomastique. Ainsi que dans tous les textes qui ren-

Digitized by Google

ferment une si grande quantité de noms propres, on y remarquera quelques fautes de lecture. On trouve, par exemple, à plusieurs reprises, le prénom *Amictus* sous la forme fautive *Annetus*, mais cette faute ou d'autres fautes analogues ne peuvent tromper aucun de ceux qui consulteront le *Registre-terrier* au point de vue de l'étude des noms propres.

AUGUSTE LONGNON.

—

Histoire de l'hôpital de Libourne, par J.-B.-J. Eugène BURGADE, bibl. et arch. de la ville. Bordeaux, impr. Delmas, 1867, in-8° de VII-316 p. avec 4 grav.

Ce livre ne donne pas seulement, comme semble l'indiquer son titre, l'histoire de l'hôpital de Libourne, mais l'histoire de tous les établissements charitables de cette ville jusqu'à nos jours. L'origine des hôpitaux de Libourne remonte assez haut : on attribue à Charlemagne un hôpital qui fut plus tard consacré aux lépreux ; l'hôpital de Saint-Jacques, ou Saint-James, fut fondé en 1135 par Guillaume d'Aquitaine. L'hôpital de Saint-Julien, réuni plus tard au précédent, fut fondé par Gérard de Boyssan, sans doute pour les commerçants flamands et hollandais en relation avec le port de Libourne. Mais ce n'est qu'à partir du XVe siècle qu'on possède une série de documents historiques sur ces fondations. M. Burgade en a extrait avec un soin minutieux tous les renseignements intéressants. Il fait connaître, siècle par siècle, les transformations successives de l'administration (d'abord aux mains de la communauté, remise à l'ordre de Saint-Lazare, rendue à la ville, absorbée par le pouvoir central), — les revenus, leurs sources, leurs modes de perception, — le service médical, — le service religieux, — le service des malades confié à des hospitaliers, à des hospitalières laïques, et, en 1717, aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, — les bienfaiteurs qui lui sont venus en aide, — les transformations et reconstructions des bâtiments, etc. On y trouve un trait qui ne fait point honneur au civisme de Montaigne (p. 66).

On voit la déplorable influence de l'immixtion du pouvoir central dans l'administration des finances. Toute la partie relative à la période révolutionnaire est excessivement curieuse : il faut espérer que l'auteur, qui a tous les documents sous la main, en complétera l'exposé pour la ville de Libourne. Signalons les résultats de l'encombrement des hôpitaux, fruit des guerres incessantes, sous l'Empire. Notons la fondation, en 1729, d'un *hospice des mendiants renfermés*. M. Burgade donne à ce propos une intéressante note de M. Aug. Ribereau sur le paupérisme avant Louis XIII ; il fait aussi une réflexion que nous ne pouvons nous empêcher de relever : « La loi du 19 mars 1793 avait déclaré que la mendicité serait supprimée et qu'il serait établi des maisons de *répression* ; c'était une bonne pensée. » (P. 118.)

A la fin du volume se trouve une nomenclature chronologique des divers fonctionnaires de l'administration hospitalière et une table alphabétique, qui fait regretter l'absence d'une table générale, nécessaire pour la clarté et pour compenser le défaut de méthode. On souhaiterait aussi moins de considérations en dehors du sujet, et écrites, trop souvent, d'un style bien négligé.

R. DE St-M.

—

Digitized by Google

Les droits seigneuriaux du comté de Clermont en Beauvaisis au XIVe siècle, par le vicomte H. de Luçay. Beauvais, 1869, grand in-8° de 43 p. (Extr. des *Mém. de la soc. acad. de l'Oise.*)

M. Arthur Demarsy a publié, dans les *Mémoires de la société académique de l'Oise*, l'extrait d'un dénombrement du comté de Clermont au XIVe siècle, qu'il se propose de faire paraître intégralement. Ce dénombrement se trouve à la Bibliothèque du Roi, en copie moderne, dans le fonds Gaignières (maintenant manus. français 20082). M. de Luçay a retrouvé aux Archives (KK, 1093) une copie moins complète, mais plus ancienne, de ce document; et, sans prétendre empiéter sur la publication projetée par M. Demarsy, il a détaché du manuscrit des archives quelques feuillets relatifs aux droits seigneuriaux perçus en la ville et comté de Clermont au XIVe siècle. A ce texte il a joint la description du manuscrit, l'analyse des renseignements qu'il contient, enfin de nombreuses annotations qui attestent un esprit studieux et versé dans la connaissance de notre ancien droit féodal.

—

Nouvelles recherches sur la Cour des Grands-Jours, par Théophile Boutiot. Troyes, impr. Dufour-Bouquot, 1870, in-8° de 32 p. avec une planche. (Extr. de l'*Annuaire de l'Aube.*)

Des Maires et des Conseils de ville, depuis le XIIe siècle jusqu'en 1789, par Théophile Boutiot. Troyes, impr. Dufour-Bouquot, in-8° de 29 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. acad. de l'Aube.*)

M. Boutiot avait donné, en 1852, des *Recherches sur les Grands-Jours de Troyes*. Dans sa nouvelle étude, il constate l'existence simultanée de la cour des Grands-Jours de Troyes, cour judiciaire, et d'une cour des barons de Champagne, cour féodale, dont il indique la composition et signale les actes principaux. Quant aux Grands-Jours, dont l'origine reste encore ignorée, il en constate l'existence dès 1267. Après la réunion de la Champagne à la France, cette grande institution judiciaire continua de fonctionner et jouit d'une autorité égale à l'Echiquier de Normandie et au Parlement de Paris, qui, l'ayant absorbé en 1409, a donné à une de ses sessions le nom de *Jours de Champagne*. A partir de 1454, les Grands-Jours ne sont plus que de grandes commissions judiciaires déléguées par le Parlement de Paris, et dont deux siégèrent à Troyes en 1534 et en 1583. M. Boutiot analyse les principales décisions prises par cette haute cour, cherche à fixer sa juridiction et sa compétence, décrit le sceau dont elle usa pour sa session de 1402, fait connaître les sessions principales et certaines coutumes relatives à cette solennité.

— Le mouvement de décentralisation auquel nous assistons a été l'occasion du second travail de M. Boutiot. Au lieu d'aller chercher de bons exemples dans les pays voisins, ne serait-il pas mieux de les demander à notre passé? Partant de cette idée, M. Boutiot trace rapidement l'histoire de l'organisation municipale de la ville de Troyes, s'attachant surtout à la période écoulée entre Louis XI et Louis XIV, qui supprima les offices municipaux. Il montre les habitants se gouvernant eux-mêmes, élisant, par une élection à deux degrés, les corps de ville, les échevins et les maires, tranchant les grandes questions dans les assemblées générales, traitant directement leurs affaires avec le roi. Il fait ressortir la sage économie de cette administration, connaître les grands travaux publics qu'elle a accomplis, le patriotisme, l'émulation et l'activité qu'elle excitait partout, et qui a donné naissance

Digitized by Google

aux grandes familles d'échevinage illustrées par de longs et signalés services.

R. DE St-M.

—

Les Francs des cinq offices des feux, XIIIe, XIVe et XVe siècles, par H. CAFFIAUX. Lille, impr. Danel, 1869, in-8° de 33 p. (Extr. du Bull. de la Comm. hist. du départ. du Nord.)

Qu'est-ce que ces *Francs des cinq offices des feux?* Peu de personnes reconnaîtraient sous cette désignation les *pompiers* du moyen âge. Alors que la nature des constructions, l'étroitesse des rues favorisaient tant les incendies, et que, si l'on constate de minutieuses précautions pour prévenir le mal, on ne constate aucune mesure réglementaire pour éteindre le foyer et en empêcher l'extension, c'était assurément un grand bienfait qu'une telle institution. M. Caffiaux en établit l'existence à Valenciennes. Les *Francs* formaient un corps organisé, jouissant de certains privilèges, et étaient répartis en *cinq offices*, ayant leur rôle spécial et employant des engins de cinq espèces différentes. Les maisons religieuses fournissaient à ces antiques pompiers d'utiles auxiliaires ; les francs-charpentiers et les francs-maçons leur venaient aussi en aide. Tous ces services étaient rétribués, non à l'année, mais pour chaque incendie. Les francs des offices étaient, en outre, à Valenciennes, chargés du guet. On les trouve dès le XIVe siècle et peut-être dès le XIIIe ; ils disparurent au XVIe, après un terrible désastre dont l'auteur raconte les détails, puisés dans un chroniqueur du temps. Leur impuissance, qui ne tenait qu'à l'insuffisance des moyens d'action, fit abolir, par arrêté du grand conseil en date du 8 juillet 1523, l'institution des *Francs des cinq offices*.

Tels sont les points mis en lumière par M. Caffiaux dans cette intéressante brochure, qu'accompagnent de nombreuses pièces justificatives.

—

Sur Jeanne la Folle. — Cinq mémoires de M. GACHARD, archiviste général du royaume de Belgique. Bruxelles, Hayez, imprimeur de l'Académie, 1869-1870, in-8° de 11, 36, 11, 56 et 23 p. (Extr. du Bull. de l'Acad. royale de Belgique.)

La sensation profonde que la publication faite en Angleterre par feu le docteur Bergenroth a produite dans le monde érudit vient de décider M. Gachard à donner, dans cinq mémoires imprimés à peu de distance l'un de l'autre, les résultats de ses propres investigations sur cette matière d'une si haute importance pour l'histoire du XVIe siècle. L'opinion du savant archiviste est corroborée par des pièces, à notre avis, authentiques, et tout à fait concluantes, que lui ont fournies les archives de Simancas et les autres dépôts, interrogés par lui avec une conscience scrupuleuse, dans lesquels se trouvent renfermés les trésors, inédits jusqu'à nos jours, de la correspondance qu'entretenaient ensemble les membres de la famille impériale, depuis l'avénement de Charles-Quint jusqu'à son abdication. Ce n'est point ici que nous pourrions analyser ces documents et entrer dans la discussion approfondie des questions soulevées à propos de l'état mental de la reine de Castille et du traitement dont elle fut l'objet. Nous ne pouvons qu'indiquer les résultats généraux de cet examen, en attendant que nous y revenions.

Jeanne était née avec un caractère bizarre, un cœur fermé aux sympathies de famille et d'amitié, une aversion instinctive et indomptable pour les pratiques de piété dont sa mère donnait l'exemple. Traitée avec rudesse par Isabelle, cette princesse concentra toutes ses affections sur

Digitized by Google

Ferdinand, son père, et Philippe, son mari. Conduite très-jeune dans les Pays-Bas, elle revient, en 1506, en Castille, pour n'en plus sortir. Il est impossible qu'elle ait eu, en Flandre, la moindre notion des opinions des réformateurs, puisqu'elles ne commencèrent qu'en 1520 à y pénétrer; d'elle-même, Jeanne était incapable de concevoir une idée originale. Sa folie devint manifeste dès le jour où la conduite légère de Philippe lui fut révélée : excitée par la jalousie, elle devint violente, et incurable par l'effet de la douleur que lui causa la mort soudaine de son mari. Lorsque les chefs de la ligue des Comuneros se rendirent maîtres de sa personne, elle ne put leur rendre aucun service, parce qu'elle refusa de rentrer dans la vie active et d'apposer sa signature à aucun papier officiel. Gardée au château de Tordesillas, elle y fut toujours traitée en reine; elle ne pouvait l'être en souveraine. On n'usa jamais envers elle que d'*instances* et de *moyens dilatoires :* c'est ce que veulent dire, pour quiconque est versé dans la connaissance de l'ancien castillan, les termes *premia* et *dar le cuerda*, dont M. Bergenroth a donné une interprétation si repoussante. Charles-Quint n'omit jamais de visiter sa mère, chaque fois qu'il vint en Castille; elle eut longtemps la compagnie de sa fille dona Catalina, et la régente Juana ne cessa de suivre, avec un soin respectueux, les phases lugubres de sa maladie. Vers la fin de ses jours, elle écouta les exhortations du duc de Gandia (san Francisco de Borja), reçut les derniers sacrements, et mourut avec le nom de *Jesus Crucificado* sur les lèvres. Son deuil fut porté par Charles-Quint comme celui d'une mère, par l'Espagne comme celui d'une souveraine. Les rigueurs extravagantes de sa réclusion furent l'œuvre de sa funeste et implacable obstination. Elle parvint cependant à une grande vieillesse. En définitive, elle fut malheureuse par-dessus toutes les femmes de son temps; mais nul reproche grave ne s'attache, sur son compte, à la mémoire de l'Empereur; et son père lui-même ne dépassa point à son égard la limite des mesures que l'intérêt évident de l'Espagne lui prescrivait d'adopter.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, régente et gouvernante des Pays-Bas. *Deux études*, par M. GACHARD. Bruxelles, impr. Thiry, 1867-70, 2 fasc. in-4° de LXXVIII et LXXVII p.

Ces deux études présentent, dans un ordre lumineux et choisis avec la plus saine critique, les éléments d'une histoire authentique de la fille courageuse et loyale que Charles-Quint éleva pour les grandes affaires de l'État, et à qui Philippe II, après l'abdication de son père, confia le gouvernement supérieur des provinces des Pays-Bas, alors les plus florissantes et à beaucoup d'égards les plus essentielles de la monarchie espagnole. Marguerite s'acquitta de cette tâche, sous le sceptre de Philippe II, avec plus de zèle et de prudence que de bonheur; elle n'y renonça définitivement que vers la fin de sa vie, alors que tout était remis à la décision des armes, et que la séparation des provinces du Nord devenait un fait accompli.

M. Gachard établit, d'abord, sur des documents authentiques, que Marguerite naquit en 1522, avant le mariage de l'empereur, probablement à Audenarde (dans la Flandre orientale), d'une femme de condition obscure, Jeanne Vanden Gheynst, mariée beaucoup plus tard à Jean Vanden Dycke, maître en la cour des comptes de Brabant. Élevée à la cour de sa

Digitized by Google

tante, l'archiduchesse Marguerite, puis à celle de sa sœur légitime, Marie, veuve du roi Louis de Hongrie, la fille de Charles-Quint fut accordée en 1529, et mariée en 1536, au duc de Florence, Alexandre de Médicis. Cet abominable prince ayant péri le 6 janvier 1537, sa veuve, encore enfant, dont Côme, successeur d'Alexandre, sollicita vainement la main, fut donnée à Octave Farnèse, alors marquis de Novare, et depuis duc de Plaisance et de Parme, à peine âgé de treize ans. Cette union fut pourtant réalisée et la naissance d'Alexandre Farnèse, l'unique mais éclatant honneur de sa famille, en fut le fruit en 1545.

Le rôle politique de Marguerite commença dès après la paix de Cateau-Cambrésis, conclue en 1559. En donnant à la duchesse de Parme le poste si important et si envié de régente et de gouvernante des Pays-Bas, Philippe allégua, non sans vraisemblance, qu'elle lui avait été recommandée pour cette charge par les dernières volontés de l'empereur. Marguerite supporta, quoique avec une douleur dont sa fierté ne lui permit pas toujours de comprimer l'expression, le contrôle pesant et jaloux que le cardinal de Granvelle exerçait sur tous ses actes. Mais elle abandonna résolûment le gouvernement lorsqu'elle vit son pouvoir annulé et sa réputation d'humanité et de justice menacée d'être obscurcie par la conduite du duc d'Albe, envoyé à la tête d'une armée étrangère, pour substituer dans les Pays-Bas la force au droit. La régente quitta Bruxelles en décembre 1567. Elle se retira d'abord à Plaisance, ensuite dans les domaines de l'Abruzze. Elle consentit au bout de douze ans à sortir de cette retraite, pour offrir avec une résignation toute virile l'aide de son ancien crédit, afin de rétablir des affaires irrévocablement compromises. Don Juan d'Autriche n'était plus ; le commandement militaire dans les dix-sept provinces était confié au prince de Parme, fils de Marguerite. La princesse arriva, en 1580, à Luxembourg, prit connaissance sur les lieux de l'état réel des choses, et put aisément se convaincre qu'Alexandre Farnèse se prêterait moins encore que ses prédécesseurs au commandement de l'armée, au partage de l'autorité dans les conseils. Marguerite, sans précipitation et sans aigreur, appuya les demandes de son fils. Il fallut beaucoup de temps, de démarches et de prières pour les faire agréer de Philippe II. Enfin, ce monarque reconnut lui-même la nécessité de céder. Toute cette partie de la vie publique de Marguerite était connue jusqu'à présent d'une manière singulièrement incomplète et confuse : c'est un des principaux mérites de la publication de M. Gachard d'avoir, sur les pièces authentiques, et, par leur nature, les plus confidentielles, rétabli, pour cette portion importante de l'histoire des Pays-Bas, la vérité et l'ordre des faits. Les caractères de Philippe II et d'Alexandre Farnèse s'y peignent sous des aspects très-nouveaux, et dans l'ensemble assez honorables. Marguerite quitta définitivement Bruxelles le 14 septembre 1583, et mourut dans son domaine d'Ortona à Mare, dans l'Abruzze Citérieure, le 18 janvier 1586, peu de mois avant le duc Octave, son mari.

Le nombre des documents publiés *in extenso* par M. Gachard, comme pièces justificatives de ses deux mémoires, est de vingt ; quarante autres sont analysés dans le texte ; la transcription de tous est d'une exactitude irréprochable ; la précision et la fidélité des traductions répondent à la connaissance approfondie que l'éditeur possède des langues diplomatiques au XVIe siècle. A cette occasion, notons que Charles-Quint, dans sa cor-

Digitized by Google

respondance privée et confidentielle, écrit toujours en français. Philippe II et Don Juan n'emploient dans leurs lettres que le castillan, et Marguerite de Parme que le toscan.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

Don Juan d'Autriche. *Études historiques*, par M. GACHARD. Bruxelles, impr. de l'Académie royale de Belgique, 1868-69, avec 4 fac-simile in-12 de 204 p.

Après avoir rétabli dans le jour de la vérité historique la carrière bizarre et la fin lugubre de Don Carlos, M. Gachard rend un service semblable à la courte mais brillante existence de cet enfant du mystère, ce jouet de la fortune, cette idole passagère de plus d'une nation, Don Juan d'Autriche, héritier moins du génie que des aspirations immodérées du grand empereur qui, néanmoins, se serait reconnu dans lui mieux que dans sa postérité légitime : *Breves et infaustos populi amores.* C'est à l'année 1547 que M. Gachard rapporte la naissance de l'enfant, appelé au baptême Géronimo ; il était presque littéralement contemporain du Tasse, qui semble avoir songé à lui quand il peint avec prédilection la figure de ces aventuriers de haute naissance, champions de la croix et jouets des passions alternativement ambitieuses et tendres qui se disputent leur cœur. La vie obscure de Barbara Blomberg, mère du héros, bientôt dédaignée et tenue à distance par l'empereur ; les projets contraires qui se heurtaient dans l'esprit de Charles-Quint, quand, sentant sa mort prochaine, il se demandait s'il écouterait la voix du sang en faveur d'un fils dont il pressentait la haute portée, ou s'il cacherait dans un cloître ce témoignage de ses dernières faiblesses ; la magnanimité un peu théâtrale avec laquelle Philippe II fit pour ce frère beaucoup plus que l'empereur n'aurait osé conseiller ; le prestige irrésistible dont, sitôt après ses débuts à la cour, ce fils tout à la fois adoptif et naturel de la maison souveraine fut en possession chez tous les peuples alors courbés sous le sceptre des Habsbourg ; toutes ces pages d'histoire, jusqu'à présent pleines de lacunes et d'erreurs, se rangent dans un ordre lucide et sous leur véritable aspect dans les études nouvellement publiées.

Deux chapitres, surtout, sont de complètes révélations : l'un expose les relations établies dès l'année 1559 et soutenues jusqu'au dernier jour du vainqueur de Gembloux, entre Don Juan et sa sœur naturelle Marguerite de Parme. Celle-ci, plus âgée de vingt-quatre ans, se prit pour le fils de Barbe Blomberg d'une affection toute maternelle, dont elle multiplia pour lui les preuves les plus touchantes, jusqu'au sacrifice de ses propres intérêts. L'autre étude concerne la personne vive, courageuse, fière et charmante de Dona Giovanna d'Austria, seul fruit des amours volages de Don Juan dont il ait pris le sort à cœur et dans lequel il ait désiré revivre. Recueillie par la sollicitude de la duchesse de Parme, aidée par la protection un peu contrainte du cardinal de Granvelle, enfin, mariée noblement par la froide munificence de Philippe III, Dona Giovanna, devenue princesse de Butera, transmit par sa fille unique, Marguerite Branciforte, le sang et l'héritage de Don Juan à la maison de Marc Antonio Colonna : ainsi s'accomplirent les augures de la journée de Lépante. L'histoire la plus authentique prend un reflet de poésie, quand elle s'attache à certaines époques et ressuscite les noms dans lesquels on aime à les personnifier.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

Digitized by Google

Les archives de Venise. Histoire de la chancellerie secrète. *Le sénat, le cabinet des ministres, le conseil des Dix et les inquisiteurs d'Etat dans leurs rapports avec la France*, d'après des recherches faites aux sources orginales, pour servir à l'étude de l'histoire, de la politique et de la diplomatie, par Armand Baschet. Paris, H. Plon, 1870, in-8° cav. de vi-708 p.

Il n'entre point dans notre pensée de rendre compte de ce beau volume, auquel nous consacrerons dans notre prochaine livraison une notice plus étendue. Nous voulons seulement ne point tarder à le faire connaître à nos lecteurs. Composé uniquement aux papiers d'État de l'ancienne République de Venise, il présente le tableau des documents constituant aujourd'hui la partie des archives qu'on appelle la chancellerie secrète et à laquelle sont joints les papiers du conseil des Dix et des inquisiteurs d'État. Cinq parties le divisent : I. Préliminaires. Description. Historiens, curieux chercheurs et visiteurs (p. 1-128). — II. Secrétaires et chancelleries. Le grand chancelier. L'ordre des secrétaires. La *Secreta* (p.131-221). — III. Le sénat et ses principaux recueils de papiers d'État. *Libri pactorum. Commemoriali. Misti. Secreti. Corti. Dispacci.* Ambassadeurs vénitiens. *Relazioni.* Papiers divers. Archives du *Collegio*. Registre des audiences. Livres des cérémonies. Lettres des rois, princes, etc., à la République (p. 225-510). — IV. Le conseil des Dix. Inventaire des documents qui composaient ses archives judiciaires et politiques (p. 513-583). — V. Les inquisiteurs d'Etat. Leurs papiers. Leurs correspondances à l'étranger. Leurs différentes attributions (p. 587-660). Dans l'appendice nous trouvons : répertoire des magistratures vénitiennes n'ayant pas un caractère politique ; état nominatif des ambassadeurs vénitiens ordinaires et extraordinaires à la cour de France pendant le xvie, le xviie et le xviiie siècle, etc.

Cet aperçu suffit pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage de M. A. Baschet et du haut intérêt des informations qu'il contient. Nous chercherons à en présenter fidèlement le résumé à nos lecteurs.

Monsieur de Barante, sous-préfet à Bressuire, et les mémoires de madame de la Rochejaquelein, par Mgr Pie, évêque de Poitiers. Poitiers, impr. Dupré, 1869, in-8° de 83 p.

C'est dans la séance publique de la Société des antiquaires de l'Ouest, tenue le 28 décembre 1868, que Mgr Pie a lu la notice dont nous avons à entretenir nos lecteurs. La question qui y est traitée est la suivante : « Mme de la Rochejaquelein est-elle véritablement et doit-elle continuer d'être appelée l'auteur des mémoires qui portent son nom? Dans quelle mesure M. de Barante a-t-il participé à la rédaction et à la publication de ces mémoires? » On sait que M. de Barante, nommé par un décret du 8 juillet 1807 à la sous-préfecture de Bressuire, ne tarda pas à devenir l'ami de M. et Mme de la Rochejaquelein, et que le sous-préfet de l'empire témoigna tant d'admiration pour les Vendéens, et un si vif désir de connaître la vérité sur la guerre qu'ils avaient héroïquement soutenue, que les mémoires rédigés par la veuve de Lescure furent remis entre ses mains. Écrits à différentes reprises, d'abord en Espagne, en 1799 et 1800, puis après le second mariage de l'auteur en 1802, ces mémoires ne furent terminés qu'en 1804 ou 1805. Mme de la Rochejaquelein les fit ensuite recopier, les relut, les corrigea, et une nouvelle copie en fut faite par M. Beauvais. Ainsi le travail dont M. de Barante obtint communication, dans le courant de 1808, était

Digitized by Google

un travail complet, mûrement élaboré, et il ne s'agissait que de le polir et de corriger « les imperfections de la rédaction, » comme parle l'auteur. Telle fut la tâche dont se chargea M. de Barante. Le 13 février 1809, il était nommé préfet de la Vendée : son travail de révision était déjà terminé, car, en allant passer deux mois à Genève près de son père avant de se rendre à son nouveau poste, il emportait les *mémoires*, dont il lut des fragments à plusieurs amis et dont, grâce à une ruse de M. de Talleyrand, une copie fut faite et servit de type à d'autres qui ne tardèrent pas à circuler. Les choses en restèrent là jusqu'en 1814, époque où les *mémoires* furent imprimés, après avoir été revus et retouchés par Mme de la Rochejaquelein.

On fait généralement honneur à M. de Barante de la composition de cet ouvrage. Mgr Pie n'a pas voulu que Mme de la Rochejaquelein fût définitivement frustrée d'un droit qui lui appartient. En comparant attentivement le texte imprimé et le texte primitif, dont la copie a été conservée, il a pu constater que, « soit qu'il s'agisse de la conception de l'ensemble et de la distribution des matières par chapitres, soit qu'il s'agisse de la trame suivie de l'histoire ou du récit des combats, de la peinture des caractères et des détails anecdotiques, d'un bout à l'autre l'œuvre est de Mme de la Rochejaquelein, tellement qu'il est impossible de découvrir dans tout le volume un quart de page appartenant en propre à M. de Barante, sauf la description du Bocage, dont la marquise revendique pour lui tout l'honneur. » C'est d'ailleurs ce que prouve surabondamment le long et curieux rapport de M. Audinet sur les manuscrits cités par Mgr Pie, qui est imprimé à la suite de la notice, et où de nombreux extraits des deux textes sont placés en regard. Mais il y a plus : si, « en soumettant l'œuvre à un remaniement de style à peu près général, en élaguant ici, en resserrant là, en opérant de fréquentes transpositions, en brisant les périodes trop longues, en remplaçant quelques locutions ou surannées ou trop familières, » M. de Barante a donné à l'ouvrage un fini qu'il n'avait pas et a purgé le texte de défauts réels, il a parfois été trop loin dans ces retouches, et « l'on se demande si un travail moins rapide n'aurait pas respecté çà et là plus scrupuleusement une couleur originale et des nuances très-fines dont tous les tons ne semblent pas avoir été retouchés avec un égal succès. »

La conclusion qu'on tire de la lecture de cette brochure, c'est qu'il est désirable qu'une édition du texte original soit mise au jour, et nous espérons que la Société bibliographique se chargera un jour ou l'autre de ce soin.

G. DE B.

Œuvres inédites du comte Joseph de Maistre (*Mélanges*), publiées par le comte Charles de MAISTRE. Paris, Vaton frères, 1870, in-8° de x-552 p.

Ce volume nous appartient par deux morceaux intitulés : *Fragments sur la France* et *Bienfaits de la Révolution* (p. 1-42 et 45-174), sur lesquels nous insisterons ici plus spécialement, nous bornant à indiquer l'importante *Étude sur la souveraineté* (p. 177-440), l'*Examen d'un écrit de J.-J. Rousseau sur l'inégalité des conditions parmi les hommes* (p. 443-505), et les *Réflexions sur le protestantisme dans ses rapports avec la souveraineté* (p. 509-548).

Dans les *Fragments sur la France*, M. de Maistre étudie le caractère et l'influence de la nation française, les motifs de sa suprématie, qu'il trouve

Digitized by Google

dans sa langue dominatrice, dans son goût incomparable : « Ces hommes si légers, si impétueux, si pressés d'arriver sont les plus sages la plume à la main ; » dans ce talent d'assimilation si remarquable, dans cette lucidité si merveilleuse « que peut-être on ne sait bien une chose en Europe que lorsque les Français l'ont expliquée, » il examine l'état moral de la société française dans les années qui précédèrent la Révolution : « Tous les talents s'étaient tournés au mal. Une véritable conjuration s'était formée contre les mœurs publiques... ; les Français avaient pris en horreur le beau et le grand ; tout ce qui annonçait la grandeur était pour eux un ridicule ; » il montre que la République française est un édifice sans fondements (ce morceau a été écrit pendant la période républicaine), que « le projet de donner la République à 24 millions de Français est à peu près aussi extravagant que si une intelligence supérieure était venue en révéler l'impossibilité, parce qu'il y a telle réunion de probabilités qui équivaut à la certitude. » « Trois raisons décisives devaient convaincre les philosophes que tous les efforts des constituants n'aboutiraient qu'à déchirer la France ; ils étaient nombreux, ils étaient passionnés, et ils travaillaient à neuf. »

Les *Bienfaits de la Révolution* sont mis en lumière par le témoignage même des hommes de la Révolution, relevé avec soin dans leurs discours, leurs rapports, leurs circulaires, leurs écrits. M. de Maistre a classé les abondantes citations qu'il a recueillies sous deux chefs différents : *Bienfaits généraux* ; *Bienfaits particuliers*. D'abord le gouvernement, l'administration intérieure, l'esprit public ; puis les hospices, les forêts, l'armée, les grandes routes, la justice, les finances, les postes, l'art dramatique, l'administration, les langues, l'enseignement, les sciences et les arts, les crimes et cruautés. C'est, on peut le dire, la Révolution peinte par elle-même. Parfois M. de Maistre laisse déborder son indignation et, dans une page éloquente, il venge la morale, la justice et la raison outragées ; ou bien il tire les conséquences, et montre que « la France est poussée vers l'excès de la corruption et de l'avilissement avec une rapidité toujours croissante, qui ne peut être arrêtée que par l'action rassainissante d'un principe diamétralement contraire à celui de la Révolution. »

Peu de lectures sont plus instructives aujourd'hui que ces pages, sur lesquelles nous appelons l'attention de tous les esprits soucieux des intérêts et de l'avenir de la France. Il faut remercier le comte Charles de Maistre de nous avoir donné ces fragments inédits, et lui demander de ne point différer la publication d'une nouvelle édition des *Considérations sur la France*, qui ne saurait venir à un moment plus opportun.

G. DE B.

VICTOR PALMÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

NEUVIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1870

LES ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'ORIENT, RENOUVELÉES PAR LES PROGRÈS DE L'ARCHÉOLOGIE ET LES SCIENCES DES LANGUES. Première partie. — L'ÉGYPTE, par **M. Félix Robiou**, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg . . . 5

L'ÉVÊQUE DE LUÇON ET LE CONNÉTABLE DE LUYNES. — ÉLÉVATION DE RICHELIEU AU CARDINALAT, par **M. Avenel** 77

CRITIQUES ET RÉFUTATIONS. — M. HENRI MARTIN, première partie, par **M. Henri de l'Épinois** 132

UNE PAGE INÉDITE D'HISTOIRE. — ENLÈVEMENT DE LA FIANCÉE D'UN ROI DE FRANCE AU XIIe SIÈCLE, par **M. le marquis Terrier de Loray** 207

MÉLANGES : Les Manuscrits d'Arborea et l'Académie des sciences de Berlin, par **M. H. d'Arbois de Jubainville** 219

Une nouvelle Histoire de Sixte-Quint, par **M. H. de l'Épinois**. 226

Digitized by Google

Louis XIV et sa rétractation de l'Édit de 1682, par **M. Charles Gérin** 232
Isaac de Bensserade, chroniqueur, par **M. Ph. Tamizey de Larroque**. . . 240
COURRIER ALLEMAND, par **M. le docteur Beckmann**. . . 248
COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson**. 266
COURRIER ITALIEN, par **M. C. Casati**. 274
CHRONIQUE, par **M. Marius Sepet** 287
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine**. 304
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 314

LIVRAISON DES 1er OCTOBRE 1870-1er AVRIL 1871.

A NOS LECTEURS 343
LE CARACTÈRE DE CHARLES VII. — Première partie. — LA JEUNESSE DE CHARLES VII, par **M. de Beaucourt**. . 347
CRITIQUES ET RÉFUTATIONS. — M. HENRI MARTIN, deuxième partie, par **M. H. de l'Épinois**. 407
MÉLANGES : Une Réhabilitation d'Alexandre VI, par le **R. P. Matagne**. 466
Waterloo. — Le récit de M. Thiers comparé au récit du colonel Charras, par **M. de Beaucourt**. 475
COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson**. 487
CHRONIQUE, par **M. Léon Gautier**. 495
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 508
TABLE. 529

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Palestine sous les Empereurs grecs, par M. A. Couret. 314
Le juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens, par M. Gougenot des Mousseaux. 315
Les nouvelles études sur les catacombes romaines, par le comte Desbassayns de Richemont. 315
Notices sur Rome, les noms romains et les dignités romaines, par l'abbé J. Marchand. 316
César et ses contemporains, par M. S. Delorme. 508
Le grand perturbateur romain César, par M. Daniel Ramée. 508
Histoire des conciles, par Mgr Héfélé, tomes III et IV. . . 317
La cause d'Honorius. Documents originaux. 509
Journal du Concile de Trente, publié par M. A. Baschet. . 320
Le procès de Galilée d'après les documents contemporains, par M. Ph. Gilbert. 321
Hagiographie du diocèse d'Amiens, par l'abbé J. Corblet, tome II. 510
Vie du vénérable serviteur de Dieu D. Barthélemy des Martyrs, par le P. Louis de Grenade, publiée par M. l'abbé Bernard 322
Mémoires sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan, par M. Ch. Jourdain. 322
Les hérétiques d'Italie, discours historiques de César Cantù, trad. par A. Digard et Edmond Martin. 323
Le gallicanisme et le jansénisme comparés, depuis 1682 jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Planté. 511
Les Fêtes chômées dans le diocèse de Troyes, par M. l'abbé Lalore. 511
Le royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Carlovingiens, par M. Emile Mabille. 324
Urkunden der Italienischen und Burgundischen Kœnige aus den Jahren 888 bis 947, par M. Ernest Dümmler. . . . 512
Hervé de Donzy, comte de Nevers, par M. René de Lespinasse. 513
Œuvres de Froissart, publiées par M. Kervyn de Lettenhove, tome I, 1re partie, et tome X. 514
Étude sur les chroniques de Froissart. Guerre de Guienne, 1345-1346, par M. Bertrandy. 325
Commencements de la régence d'Aubert de Bavière, 1357-1362, par M. H. Caffiaux. 515
Chronique normande de Pierre Cochon, publiée par M. Ch. de Beaurepaire. 515

Digitized by Google

The life and death of Jeanne d'Arc, by miss Harriet Parr. 325
Jean de Morvilliers, garde des sceaux de France, 1506-1577, par M. G. Bagnenault de Puchesse. 326
Histoire du protestantisme en Normandie depuis son origine jusqu'à la publication de l'édit de Nantes, par M. G. Le Hardy. 327
Épisode des guerres de religion en Provence. Siége et destruction du château de Trans. 515
Mémoires de Philippe Bouton, sieur de la Salle, 1626-1652, publiés par le comte de Baillon. 327
Archives de la Bastille, tome IV. Règne de Louis XIV, 1663-1678, documents recueillis par M. Fr. Ravaisson. . . . 328
Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, par M. de Sybel, tomes I et II. 516
Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers du département et de la police secrète de Paris, par M. Ad. Schmidt, tome II. 328
Les prisons de Paris sous la Révolution d'après les relations des contemporains, par M. C.-A. Dauban. 329
Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans. Complément du cartulaire, par M. Giraud. . 330
Breve chronicon abbatiæ Buciliensis, auct. Cas. Oudin, publ. par M. A. Demarsy. 331
Notes historiques sur quelques évêques de Châlon-sur-Saône, par M. Marcel Canat. 332
Registre-terrier de l'évêché de Nevers, rédigé en 1287, publié par M. René de Lespinasse. 518
L'évêché de Langres au XVe, au XVIe et au XVIIe siècle, d'après d'anciens manuscrits latins interprétés, annotés et publiés sous les auspices de Mgr Guérin. 332
Chronique de Metz de Jacomin Husson, 1200-1525, publiée par M. H. Michelant. 333
Les Ursulines de Noyon, par l'abbé Blond. 333
Notice historique sur les maladreries de Veley près Romans, par M. le docteur J.-A. Ulysse Chevalier. 334
Histoire de l'hôpital de Libourne, par M. J.-B.-J. Eugène Burgade. 519
Les droits seigneuriaux du comte de Clermont en Beauvaisis au XIVe siècle, par le vicomte de Luçay. 520
Nouvelles recherches sur la cour des Grands-Jours, par M. Th. Boutiot. 520
Des maires et des conseils de ville depuis le XIIe siècle jusqu'en 1789, par M. Th. Boutiot. 520
Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, par M. L. Delisle. 334

Digitized by Google

Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor, par M. L. Delisle. 334
Les annoblis de Bresse, Bugey et des pays de Gex et de Valromey sous les princes de la maison de Savoie, par M. Albert Albrier. 335
Les Francs des cinq offices des feux, par M. H. Caffiaux. . 521
Œuvres chrétiennes des familles royales de France, par M. P. Viollet. 335
Sur Jeanne la Folle, cinq mémoires, par M. Gachard. . . 521
Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, régente et gouvernante des Pays-Bas, deux études, par M. Gachard. . . 522
Don Juan d'Autriche, études historiques, par M. Gachard. 524
Les archives de Venise. Histoire de la chancellerie secrète, par M. A. Baschet. 525
Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis, par M. H. L. Bordier. 336
Charlotte de la Trémoille, comtesse de Derby, 1601-1664, par Mme de Witt. 337
Monsieur de Barante et les mémoires de Mme de la Rochejaquelein, par Mgr Pie. 525
Vie du R. P. Lacordaire, par M. Foisset. 339
Correspondance inédite du P. Lacordaire, précédée d'une étude bibliographique et critique, par M. H. Villard. . . 339
Dictionnaire universel des contemporains, par M. G. Vapereau 340
Œuvres inédites du comte Joseph de Maistre (Mélanges), publiées par le comte Charles de Maistre. 526

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Albrier (M. Albert), 335.
Bagnenault de Puchesse (M.G.), 326.
Baillon (le comte de), 327.
Baschet (M. A.), 320, 525.
Beaurepaire (M. Ch. de), 515.
Bernard (M. l'abbé), 322.
Bertrandy (M.), 325.
Blond (M. l'abbé), 333.
Bordier (M. H.-L.), 336.
Boutiot (M. H.), 520.
Burgade (M. Eug.), 519.
Caffiaux (M. H.), 515, 521.
Canat (M. Marcel), 332.
Cantù (M. César), 323.
Chevalier (le docteur U.), 334.
Corblet (M. l'abbé), 510.
Couret (M. A.), 314.
Dauban (M. C.-A.), 329.
Delisle (M. Léop.), 334.

Digitized by Google

DELORME (M. S.), 508.
DEMARSY (M. A.), 331.
DIGARD (M. Anicet), 323.
DÜMMLER (M. Ernest), 512.
FOISSET (M.), 339.
GACHARD (M.), 521, 522, 524.
GILBERT (M. Ph.), 321.
GIRAUD (M.), 330.
GOUGENOT DES MOUSSEAUX (M.), 315.
GUÉRIN (Mgr), 332.
HÉFÉLÉ (Mgr), 317.
JOURDAIN (M. Ch.), 322.
KERVYN DE LETTENHOVE (M.), 514.
LALORE (M. l'abbé), 511.
LE HARDY (M. G.), 327.
LESPINASSE (M. René de), 513.
LUÇAY (le Vte H. de), 520.
MABILLE (M. Emile), 324.
MAISTRE (le Comte de), 526.
MARCHAND (M. l'abbé), 316.
MARTIN (M. Edm.), 323.
MICHELANT (M. H.), 333.
PARR (Miss Harriet), 325.
PIE (Mgr), 525.
PLANTÉ (M. l'abbé), 511.
RAMÉE (M. Daniel), 508.
RAVAISSON (M. Fr.), 328.
RICHEMONT (Comte D. de), 315.
SCHMIDT (M. Ad.), 328.
SYBEL (M. H. de), 516.
VAPEREAU (M. G.), 340.
VILLARD (M. H.), 339.
VIOLLET (M. Paul), 335.
WITT (Mme de), 337.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 098 639 909

Digitized by Google